Région îledeFrance

Conseil régional

Rapport pour la commission permanente du conseil régional
OCTOBRE 2020

Présenté par
Valérie PÉCRESSE
Présidente du conseil régional
d'Île-de-France

BUDGET PARTICIPATIF ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE - 1ÈRE SESSION

Sommaire

EXPOSÉ DES MOTIFS....3
ANNEXES AU RAPPORT....9
Arrêté de la Présidente portant composition de la commission d'admissibilité....10
Projets lauréats....12
PROJET DE DÉLIBÉRATION....34
ANNEXES À LA DÉLIBÉRATION....39
Fiches projets locaux....40
Dispositifs de droit commun concourant au Budget participatif....764
Fiches grands projets....768

EXPOSÉ DES MOTIFS

Face à l'ampleur de la crise sanitaire, économique et sociale, la Région a pris le parti résolu de faire de la reconstruction écologique de l'Île-de-France le levier central de la relance.

Les travaux de la 1ère COP Île-de-France organisée mi-septembre et les 192 propositions qui en sont issues témoignent de cet engagement, comme l'illustrent les stratégies régionales adoptées en faveur de l'environnement depuis le début de la mandature, pour la qualité de l'air, la renaturation du territoire, la prévention et la gestion des déchets, l'essor des énergies renouvelables, la valorisation des friches, la biodiversité ou l'économie circulaire.

Convaincue que cette transformation écologique ne pourra se faire rapidement et efficacement sans une adhésion forte des franciliens et leur participation à ce projet ambitieux, j'ai décidé de les associer beaucoup plus étroitement aux actions financées par la Région pour que la relance soit à la fois verte et participative, au travers d'une gouvernance renouvelée.

C'est le sens du budget participatif et écologique de la région Île-de-France, dont nous avons adopté le champ et le cadre en janvier dernier, afin d'installer une dynamique de développement durable qui prend le parti de la confiance, aux Franciliens et à tous les acteurs du territoire, en s'appuyant sur la créativité, l'expertise et l'avis de chacun.

Ce budget participatif offre la possibilité pour les Franciliens de **proposer des projets d'investissement** qu'ils souhaitent mettre en œuvre eux-mêmes et de **faire connaître leurs préférences** quant aux projets qu'ils souhaitent voir se concrétiser, dans le cadre de **5 domaines majeurs de l'environnement du quotidien** :

- → Alimentation, biodiversité, espaces verts ;
- → Vélo et mobilités propres ;
- → Propreté, déchets et économie circulaire ;
- → Energies renouvelables et efficacité énergétique ;
- → Santé environnementale.

Son ambition est de permettre à tous les Franciliens d'être acteurs.

Les Franciliens ont répondu présents puisque **638 projets ont été déposés** malgré une période de dépôt brève et estivale. L'envie était clairement là.

En effet, le dépôt des dossiers de cette 1ère session a été effectué du 30 juin au 14 août 2020 sur www.budgetparticipatif.iledefrance.fr

469 projets locaux et 169 « grands projets » ont été reçus.

Pour rappel, les « projets locaux » concouraient pour une subvention comprise entre 1 000 et 10 000 €, pouvant aller jusqu'à 100 % des dépenses hors taxes (dans la limite des plafonds légaux de cofinancement public) et pour des actions pouvant être mises en œuvre rapidement.

Les « grands projets », quant à eux, concouraient pour une prime citoyenne écologique de 10 % (plafonnée à 300 000 €) qui s'ajoute à la subvention de droit commun pouvant être attribuée au titre de 25 aides régionales relevant des 5 thématiques du budget participatif (la liste des dispositifs concernés figure en annexe 2 à la délibération).

Dans les deux cas, seules les dépenses d'investissement peuvent être prises en compte.
Les services de la Région ont procédé à l'instruction des dossiers avec l'aide d'un prestataire extérieur pour le grand nombre de projets locaux.

Sur la base de cette instruction, 479 projets ont été soumis au vote des Franciliens.

107 grands projets ont été déclarés éligibles, après instruction par les services régionaux sur la base des critères propres à chaque dispositif régional concerné pour être soumis au vote des Franciliens du 18 septembre au 2 octobre.

De plus, **372 projets locaux** ont été retenus par **la commission d'admissibilité,** composée d'élus régionaux de la majorité et de l'opposition ainsi que de personnalités qualifiées, dont le Président du CESER, qui s'est réunie le 15 septembre 2020. L'arrêté de désignation des membres de cette commission figure en annexe n°1 au rapport.

Conformément aux dispositions précisées par le règlement d'intervention du Budget participatif, la commission d'admissibilité avait vocation à se prononcer en particulier sur l'intérêt général, social et environnemental des projets à retenir pour le vote citoyen, en veillant à leur juste équilibre géographique et en s'assurant de leur compatibilité avec les compétences, priorités et stratégies régionales.

Tous les citoyens, habitant, travaillant ou étudiant en Île-de-France et ayant atteint la majorité numérique de 15 ans ont été invités à voter du 18 septembre au 2 octobre dernier.

A cette échéance, 66 005 votes ont été enregistrés au total.

Le vote s'est déroulé uniquement en ligne sur www.budgetparticipatif.iledefrance.fr et il est rappelé que le nombre de votes par citoyen n'était pas limité, mais il n'était en revanche pas possible de voter plus d'une fois par projet.

Un kit de communication a par ailleurs été mis à disposition des candidats afin qu'ils puissent faire la promotion de leur(s) propre(s) projet(s).

Face à l'engouement suscité par le Budget participatif écologique et parce que la Région souhaite encourager ces initiatives citoyennes, notamment celles émanant en nombre des territoires ruraux, il est proposé de soutenir l'ensemble des projets qui ont été présentés au vote des Franciliens, sachant que 6 projets ont été retirés par les candidats au cours de la période de vote.

En effet, le budget réservé pour cette première année de mise en place du Budget Participatif est suffisant pour couvrir les besoins exprimés, compte tenu de cette unique session annuelle dont le rythme sera au moins doublé dès 2021.

Par ailleurs, la Région entend ne pas décourager la dynamique enclenchée avec cette première expérience participative et propose donc, à titre exceptionnel, de retenir tous les projets soumis au vote.

La liste des 473 projets lauréats figure en annexe n°2 au rapport.

Tous ces projets représentent un vivier formidable d'idées et d'actions qui seront mises en œuvre pour la plupart à très court terme, apportant des réponses concrètes afin de préserver et restaurer la nature et la biodiversité, réduire les déchets, favoriser le recyclage, la réutilisation et plus largement l'économie circulaire, lutter et s'adapter au changement climatique, développer les mobilités propres et réduire l'impact des pollutions de toute nature sur la santé.

En outre, ces projets portés à 38 % par des associations et à 10 % par des entreprises, auront un impact direct sur plus de 200 communes franciliennes, urbaines comme rurales.

La somme de ces projets contribuera, in fine, à améliorer la qualité de vie dans notre région mais également participera pleinement à la relance verte et économique que nous appelons tous de nos vœux.

Les Franciliens seront tenus informés de l'état d'avancement des projets lauréats sur la plateforme www.budgetparticipatif.iledefrance.fr

Le présent rapport a ainsi pour objet d'attribuer les subventions afférentes aux projets lauréats.

Dans ce cadre, il est proposé d'affecter un **montant global de 28 582 967,33 € en autorisations de programme**. Ces affections complètent la programmation des 50 M€ d'autorisations de programme fléchées au titre du RER vélo.

Le **montant global de 28 582 967,33 € en autorisations de programme** est réparti comme suit :

338 596 €, disponible sur le chapitre 907 « Environnement », code fonctionnel 71 « Actions transversales », programme HP 71-007 (171007) « Soutien aux démarches de développement durable », action 17100701 « Soutien aux démarches de développement durable », du budget 2020.

495 187 €, disponible sur le chapitre 907 « Environnement », code fonctionnel 72 « Actions en matière de déchets », programme HP 72-001 (172001) « Prévention et gestion des déchets », action 17200106 « Economie circulaire et déchets », du budget 2020.

386 219 €, disponible sur le chapitre 907 « Environnement », code fonctionnel 72 « Actions en matière de déchets », programme HP 72-001 (172001) « Prévention et gestion des déchets », action 17200109 « Fonds propreté », du budget 2020.

5 132 140 €, disponible sur le chapitre 907 « Environnement », code fonctionnel 72 « Actions en matière de déchets », programme PR 72-001 (472001) « Prévention et gestion des déchets », action 472001063 « Economie circulaire et déchets », du budget 2020.

Ces affectations relèvent du contrat de plan Etat-Région 2015-2020 volet 3 « Transition écologique et énergétique », sous-volet 32 « économie circulaire et économie des ressources ».

20 000 €, disponible sur le chapitre 907 « Environnement », code fonctionnel 74 « Politique de l'eau », programme HP 74-006 (174006) « Milieux aquatiques et humides », action 17400601 « Milieux aquatiques et humides », du budget 2020.

266 730,44 €, disponible sur le chapitre 907 « Environnement », code fonctionnel 74 « Politique de l'eau », programme PR 74-006 (474006) « Milieux aquatiques et humides », action 474006013 « Milieux aquatiques et humides », du budget 2020.

Ces affectations relèvent du CPER 2015-2020, volet « Transition écologique et énergétique », sous-volet « Reconquête de la biodiversité et préservation des ressources », action 333 « Restauration des milieux ».

77 556 €, disponible sur le chapitre 907 « Environnement », code fonctionnel 75 « Politique de l'énergie », programme HP 75-001 (175001) « Energie », action 17500105 « Efficacité énergétique et SEM », du budget 2020.

143 148 €, disponible sur le chapitre 907 « Environnement », code fonctionnel 75 « Politique de l'énergie », programme HP 75-001 (175001) « Energie », action 17500106 « Energies renouvelables », du budget 2020.

219 992,2 €, disponible sur le chapitre 907 « Environnement », code fonctionnel 75 « Politique de l'énergie », programme PR 75-001 (475001) « Energie », action 475001053 « Efficacité énergétique et SEM », du budget 2020.

Ces affectations relèvent du CPER 2015-2020, volet 3 « transition écologique et énergétique », sous-volet 31 « énergie et changement climatique », action 311 « Rénovation énergétique ».

12 528 531,35 €, disponible sur le chapitre 907 « Environnement », code fonctionnel 75 « Politique de l'énergie », programme PR 75-001 (475001) « Energie », action 475001063 « Energies renouvelables », du budget 2020.

Ces affectations relèvent du CPER 2015-2020, volet 3 « transition écologique et énergétique », sous-volet 31 « énergie et changement climatique », action 312 « Energies renouvelables et de récupération ».

1 931 662,03 €, disponible sur le chapitre 907 « Environnement », code fonctionnel 76 « Patrimoine naturel », programme HP 76-003 (176003) « Protection des milieux naturels et des paysages », action 17600307 « Plan Vert et biodiversité », du budget 2020.

291 972,66 €, disponible sur le chapitre 907 « Environnement », code fonctionnel 76 « Patrimoine naturel », programme PR 76-005 (476005) « Investissements pour la biodiversité en lien avec l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB) », action 476005013 « Investissements pour la biodiversité en lien avec l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB) », du budget 2020.

Ces affectations relèvent du Contrat de Plan 2015-2020, volet 3 « Transition écologique et énergétique », sous-volet 33 « Reconquête de la biodiversité et préservation des ressources », actions 332 « Continuités terrestres », 333 « Restauration des milieux » et 334 « Connaissance et animation ».

6 483 630 €, disponible sur le chapitre 907 « Environnement », code fonctionnel 78 « Autres actions », programme HP 78 001 (178001) « Circulations douces », action 17800101 « Réseaux verts et équipements cyclables », du budget 2020.

7 173 €, disponible sur le chapitre 908 « Transports », code fonctionnel 810 « Services communs », programme HP 810-003 « Etudes et expérimentation », action 18100301 « Etudes et expérimentations », du budget 2020.

10 000 €, disponible sur le chapitre 908 « Transports », code fonctionnel 824 « Voirie Communale », programme HP 824-006 « Aménagement des infrastructures de voirie communale », action 18200601 « Aménagement de voirie communale », du budget 2020.

33 893 €, disponible sur le chapitre 909 « Action économique », code fonctionnel 93 « Agriculture, pêche et agro-industrie », programme HP 93-001 (193001) « Soutien aux secteurs de l'agriculture et de l'agro-alimentaire », action 19300109 « Aide au développement, à la diversification et à la qualité des produits », du budget 2020.

216 536,65 €, disponible sur le chapitre 909 « Action économique », code fonctionnel 93 « Agriculture, pêche et agro-industrie », programme HP 93-004 (193004) « Agriculture et environnement », action 19300407 « Agriculture urbaine », du budget 2020.

A cet effet, il convient de transférer :

- Un montant de 170 000 € en autorisations de programme au sein du chapitre 907 « Environnement », code fonctionnel 71 « Actions transversales », depuis le programme HP 71-001 (171001) « Plans de prévention des risques technologiques (PPRT) », action 17100103 « Plans de prévention des risques technologiques (PPRT) », vers le programme HP 71-007 (171007) « Soutien aux démarches de développement durable », action 17100701 « Soutien aux démarches de développement durable », du budget 2020.

- Un montant de 168 596 € en autorisations de programme au sein du chapitre 907 « Environnement », depuis le code fonctionnel 73 « Politique de l'air », programme HP 73-002 (173002) « Plan changeons d'air », action 17300203 « Amélioration de la qualité de l'air dans le métro, le RER et l'espace public », vers le programme HP 71-007 (171007) « Soutien aux démarches de développement durable », action 17100701 « Soutien aux démarches de développement durable », du budget 2020.

- Un montant de 3 504 576,19 € en autorisations de programme au sein du chapitre 907 « Environnement », depuis le code fonctionnel 77 « Environnement des infrastructures de transport », programme PR 77-003 (477003) « Intégration environnementale des infrastructures de transport », action 477003011 « Intégration environnementale des infrastructures de transport », vers le code fonctionnel code fonctionnel 72 « Actions en matière de déchets », programme PR 72-001 (472001) « Prévention et gestion des déchets », action 472001063 « Economie circulaire et déchets », du budget 2020.

- Un montant de 20 000 € en autorisations de programme au sein du chapitre 907 « Environnement », code fonctionnel 74 « Politique de l'eau », du programme PR 74-006 (474006) « Milieux aquatiques et humides », action 474006013 « Milieux aquatiques et humides » vers le HP 74-006 (174006) « Milieux aquatiques et humides », action 17400601 « Milieux aquatiques et humides », du budget 2020.

- Un montant de 77 556 € en autorisations de programme au sein du chapitre 907 « Environnement », code fonctionnel 75 « Politique de l'énergie », du programme PR 75-001 (475001) « Energie », action 475001053 « Efficacité énergétique et SEM » vers le programme HP 75-001 (175001) « Energie », action 17500105 « Efficacité énergétique et SEM », du budget 2020.

- Un montant de 123 148 € en autorisations de programme au sein du chapitre 907 « Environnement », code fonctionnel 75 « Politique de l'énergie », du programme PR 75-001 (475001) « Energie », action 475001053 « Efficacité énergétique et SEM » vers le programme HP 75-001 (175001) « Energie », action 17500106 « Energies renouvelables », du budget 2020.

- Un montant de 10 000 € en autorisations de programme au sein du chapitre 908 « Transports », depuis le code fonctionnel 825 « Sécurité routière », programme HP825-004 « Aménagements de sécurité », action 18200402 « Aménagements de sécurité sur RD », vers le code fonctionnel 824 « Voirie Communale », programme HP 824-006 « Aménagement des infrastructures de voirie communale », action 18200601 « Aménagement de voirie communale », du budget 2020.

Parce que la dynamique qui a été lancée mérite d'être poursuivie et amplifiée sans attendre, il est proposé d'ouvrir dès le 16 octobre, la 2ème session du Budget participatif pour un dépôt de dossiers jusqu'au 6 novembre prochain, en vue d'un financement des nouveaux projets lauréats début 2021.

Afin de mettre en œuvre cette 2ème session, des besoins en termes de marchés ont été identifiés concernant une prestation d'instruction des projets ainsi que des frais liés aux évolutions informatiques nécessaires sur la plateforme dédiée.

Ainsi, il est proposé d'affecter :

- d'une part, une autorisation d'engagement d'un montant de **67 000 €** prélevés sur le chapitre 937 « Environnement », code fonctionnel 71 « Actions transversales », programme HP 71-008 (171008) « Actions transversales », action 17100806 « budget participatif » du budget 2020.

- d'autre part, une autorisation de programme d'un montant de **60 000 €** prélevés sur le chapitre 907 « Environnement », code fonctionnel 71 « Actions transversales », programme HP 71-007 (171007) « Soutien aux démarches de développement durable », action 17100701 « Soutien aux démarches de développement durable », du budget 2020.

A cet effet, il convient de transférer :

- un montant de 67 000 € en autorisations d'engagement au sein du chapitre 937 « Environnement », depuis le code fonctionnel 72 « Actions en matière de déchets », programme PR 72-001 (472001) « Prévention et gestion des déchets », action 17200110 « Fonds propreté » vers le code fonctionnel 71 « Actions transversales », programme HP 71-008 (171008) « Actions transversales », action 17100806 « budget participatif », du budget 2020.

- un montant de 60 000 € en autorisations de programme au sein du chapitre 907 « Environnement », depuis le code fonctionnel 73 « Politique de l'air », programme HP 73-002 (173002) « Plan changeons d'air », action 17300203 « Amélioration de la qualité de l'air dans le métro, le RER et l'espace public », vers le programme HP 71-007 (171007) « Soutien aux démarches de développement durable », action 17100701 « Soutien aux démarches de développement durable », du budget 2020.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La présidente du conseil régional
d'Île-de-France

VALÉRIE PÉCRESSE

ANNEXES AU RAPPORT

Arrêté de la Présidente portant composition de la commission d'admissibilité

Région îledeFrance

La Présidente

Arrêté n° 2020- 192 du 14 septembre 2020

LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 4231-1 à L.4231-9,

VU l'arrêté n° 2020- 163 du 10 juillet 2020 désignant Monsieur Jean-Philippe Dugoin-Clément, vice-président du Conseil régional d'Ile-de-France, délégué à l'écologie, au développement durable et à l'aménagement,

VU la délibération CP n° 2020-100 du 31 janvier 2020 relative au budget participatif écologique,

Vu l'arrêté 2020-179 du 2 septembre 2020 relatif à la composition de la commission d'admissibilité.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 :

Est désigné président de la commission d'admissibilité :

- Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLÉMENT, *vice-président du Conseil régional délégué à l'écologie, au développement durable et à l'aménagement*

ARTICLE 2 :

Sont désignés membres de la commission d'admissibilité :

- Madame Sophie DESCHIENS, *conseillère régionale déléguée spéciale à l'économie circulaire*
- Monsieur Gaël BARBOTIN, *conseiller régional*
- Monsieur Benoit CHEVRON, *conseiller régional*
- Monsieur Jean-François LEGARET, *conseiller régional*
- Monsieur Didier DOUSSET, *conseiller régional*
- Monsieur Benjamin CHKROUN, *conseiller régional*
- Madame Véronique COTÉ-MILLARD, *conseillère régionale*
- Madame Annie LAHMER, *conseillère régionale*
- Monsieur Didier MIGNOT, *conseiller régional*
- Monsieur Aurélien LEGRAND, *conseiller régional*

- Monsieur Eric BERGER, *Président du CESER*
- Monsieur Fouad AWADA, *Directeur général de l'Institut Paris Région*
- Madame Anne CABRIT, *Présidente de l'Agence des espaces verts*
- Monsieur Gérard HEBERT, *Président d'Ile-de-France Terre de Saveurs*

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Région d'Ile-de-France.

Valérie PÉCRESSE

Conseil régional

2, rue Simone Veil – 93400 Saint-Ouen-sur-Seine
Tel: 01 53 85 53 85 – www.iledefrance.fr

RegionIleDeFrance @iledefrance

Projets lauréats

Type de projet	Thématique principale	Intitulé du projet	Impact du projet	Dpt projet	Localisation projet	Type de porteur	Raison sociale porteur du projet	Dpt siège	Commune siège social
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Plantations citoyennes de forêts urbaines	Régional	IDF	Île-de-France	Association	LES PIONNIERS	94	Arcueil
Grand projet	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Ferme urbaine Terre terre à Aubervilliers	Communal	93	Aubervilliers	Association	LA SAUGE	75	Paris
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Reconstruction des Jardins de Guinot	Quartier	93	Saint-Ouen-sur-Seine	Association	ASSOCIATION LA BANDE A GUINOT	93	Saint-Ouen
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Planter des arbres en zone urbaine dense	Départemental	92	Hauts-de-Seine	Association	ENVIRONNEMENT 92	92	Boulogne-Billancourt
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Acquisition de broyeur à végétaux	Intercommunal	91	EPCI Deux Vallées	Entreprise	SPL S.I.G.A.L.	91	Prunay-sur-Essonne
Grand projet	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Un Verger Bio-Permaculturel pour ma Cantine - Moussy-le-Neuf	Communal	77	Moussy-le-Neuf	Organisme public	COMMUNE DE MOUSSY-LE-NEUF	77	Moussy-le-Neuf
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Création d'un espace vert paysager au sein de l'école St Jacques	Communal	91	Ormoy	Organisme public	COMMUNE D'ORMOY	91	Ormoy
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	L'alchimie "made in" Ferme de Pontoise ou la petite fabrique de l'or brun et de l'or bleu	Communal	95	Pontoise	Association	LES Z'HERBES FOLLES	95	Pontoise
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Fresques tag pédagogiques	Quartier	93	Saint-Ouen	Association	PUCES ET POUSSES	93	Saint-Ouen
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Jardin/Potager partagé	Communal	77	Château-Landon	Organisme public	ETABLISSEMENT PUBLIC MEDICO SOCIAL DE CHANCEPOIX	77	Château-Landon
Grand projet	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Aller plus loin dans l'agriculture urbaine, participative, bienveillante, nourricière, pédagogique, créatrice de liens	Départemental	75	Paris	Association	VENI VERDI	75	Paris
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Cultivons les jardins pour faire pousser le vivre ensemble	Communal	91	Corbeil-Essonnes	Association	POUR FAVORISER L'EGALITE DES CHANCES	91	Corbeil-Essonnes
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Délivrez-vous	Communal	78	Maisons-Laffitte	Association	L'AMARANTE	78	Maisons-Laffitte
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Revalorisation alimentaire	Communal	77	Château-Landon	Organisme public	ETABLISSEMENT PUBLIC MEDICO SOCIAL DE CHANCEPOIX	77	Château-Landon
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Antigaspi : une affaire qui roule !	Communal	95	Ermont	Organisme public	COMMUNE D'ERMONT	95	Ermont
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Aménagement du sentier nature : les jeunes du conseil municipal des enfants ont la main verte !	Communal	95	Ermont	Organisme public	COMMUNE D'ERMONT	95	Ermont
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Création d'un verger dans le village	Communal	91	Les Granges-le-Roi	Association	LES AMIS DE LA CAISSE DES ECOLES	91	Les Granges-le-Roi
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Refuges petite faune sauvage	Régional	IDF	Île-de-France	Association	FAUNE DÉFENSE	92	Nanterre
Grand projet	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Création d'un square en centre ville	Communal	91	Évry-Courcouronnes	Organisme public	COMMUNE D'EVRY-COURCOURONNES	91	Évry-Courcouronnes
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	De la collecte de marc de café aux tartinables biologiques de Pleurotes de Paris !	Régional	IDF	Île-de-France	Entreprise	BIOFIELD	75	Paris 9
Grand projet	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Une ferme au sein du coeur agro-urbain de Marne la Vallée	Communal	77	Montévrain	Entreprise	SARL LA FERME DE LA CHARBONNIERE	77	Montévrain
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Ecolocataires	Communal	92	Le Plessis-Robinson	Association	ECOLOCATAIRES	92	Le Plessis-Robinson
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	JardinàBY - Plantes pour les Chenilles de papillons	Communal	91	Bures-sur-Yvette	Association	JARDIN ET PARTAGE A BURES-SUR-YVETTE (JARDINABY)	91	Bures-sur-Yvette

Type de projet	Thématique principale	Intitulé du projet	Impact du projet	Dpt projet	Localisation projet	Type de porteur	Raison sociale porteur du projet	Dpt siège	Commune siège social
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Construction d'un Chalet Chaqueactecompte	Communal	91	Etampes	Organisme public	COMMUNE D'ETAMPES	91	Etampes
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Aménagement du Parc du Val Ombreux	Communal	95	Soisy-sous-Montmorency	Organisme public	COMMUNE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY	95	Soisy-sous-Montmorency
Grand projet	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Création, ouverture et accessibilité d'une forêt-jardin au XXI e siècle dans l'Arboretum historique de la	Régional	78	Île-de-France	Organisme public	BERGERIE NATIONALE-CEZ	78	Rambouillet
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Nichoirs à oiseaux et hôtels à insectes de fabrication française	Régional	IDF	Île-de-France	Association	COMITE REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE DE LA FEDERATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE	94	Le Kremlin-Bicêtre
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	L'école comestible	Régional	IDF	Boulogne-Billancourt, Villejuif, Paris 11ème,	Association	L'ECOLE COMESTIBLE	75	Paris 11
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Récupération et gestion de l'eau dans un jardin en permaculture	Régional	92	Vaucresson	Association	LE CRESSON FERTILE	92	Vaucresson
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Nouveau processus de fauchage pour la préservation de la faune et de la flore	Communal	91	D'Huison-Longueville	Organisme public	COMMUNE D'HUISON LONGUEVILLE	91	D'Huison-Longueville
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	De la terre à l'assiette !	Communal	77	Souppes-sur-Loing	Association	SOUPPES BASE DE LOISIRS	77	Souppes-sur-Loing
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Un jardin pour observer, pour agir et pour apprendre	Communal	91	Champcueil	Organisme public	COMMUNE DE CHAMPCUEIL	91	Champcueil
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Broyeur participatif pour déchets verts	Communal	77	Villiers-sous-Grez	Organisme public	COMMUNE DE VILLIERS SOUS GREZ	77	Villiers-sous-Grez
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Continuer la végétalisation des espaces minéraux	Communal	95	Pontoise	Organisme public	COMMUNE DE PONTOISE	95	Pontoise
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Installation sur différents sites de la Maison de la Nature de points de repos	Intercommunal	93	EPCI Grand Paris Grand Est	Organisme public	COMMUNE DE COUBRON	93	Coubron
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Réalisation de fontaines à eau pour canidés et leurs maîtres parc Youri Gagarine	Communal	92	Levallois-Perret	Organisme public	COMMUNE DE LEVALLOIS PERRET	92	Levallois-Perret
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Biodiversité et cycle de la vie - Nichoirs, ruches, arbres et composteurs	Communal	91	Breuillet	Organisme public	COMMUNE DE BREUILLET	91	Breuillet
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Gare de Reuilly : un jardin coopératif de quartier dans le 12ème !	Départemental	75	Paris	Association	ASSOCIATION URBANESCENCE	75	Paris 12
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Entretenir des espaces verts communaux avec des moutons	Communal	91	Bouray-sur-Juine	Organisme public	COMMUNE DE BOURAY SUR JUINE	91	Bouray-sur-Juine
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Création de mini-forêts urbaines	Communal	95	Taverny	Organisme public	COMMUNE DE TAVERNY	95	Taverny
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Projet participatif et solidaire - Caisse des Ecoles de D'Huison-Longueville	Communal	91	D'Huison-Longueville	Organisme public	COMMUNE D'HUISON LONGUEVILLE	91	D'Huison-Longueville
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	JardinàBY – Abris pour Oiseaux Insectes Hérissons	Communal	91	Bures-sur-Yvette	Association	JARDIN ET PARTAGE A BURES-SUR-YVETTE (JARDINABY)	91	Bures-sur-Yvette
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Enherbement du cimetière	Communal	77	Noisy-sur-École	Organisme public	COMMUNE DE NOISY SUR ECOLE	77	Noisy-sur-École
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Un jardin pédagogique à Vauhallan : de la graine à l'assiette !	Départemental	91	Essonne	Association	RESEAU COCAGNE	91	Vauhallan
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Création d'un espace de biodiversité	Communal	95	Cormeilles-en-Parisis	Organisme public	COMMUNE DE CORMEILLES EN PARISIS	95	Cormeilles-en-Parisis
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Gestion écologique des espaces verts communaux	Communal	77	Recloses	Organisme public	COMMUNE DE RECLOSES	77	Recloses

Type de projet	Thématique principale	Intitulé du projet	Impact du projet	Dpt projet	Localisation projet	Type de porteur	Raison sociale porteur du projet	Dpt siège	Commune siège social
Grand projet	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Reconquête de la biodiversité du Parc animalier de Janvry	Communal	91	Janvry	Organisme public	COMMUNE DE JANVRY	91	Janvry
Grand projet	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Aménagement en faveur de la biodiversité dans le parc communal Ratel	Communal	91	Bièvres	Organisme public	COMMUNE DE BIEVRES	91	Bièvres
Grand projet	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Réduction des îlots de chaleur de la cour d'école élémentaire	Communal	91	Bièvres	Organisme public	COMMUNE DE BIEVRES	91	Bièvres
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Libérons le sol, un pavé à la fois	Régional	IDF	Île-de-France	Association	AQUACOOP	75	Paris 18
Grand projet	Alimentation, biodiversité, espaces verts	"Préparer le terrain" de la plaine de Gisy pour installer un agriculteur bio	Communal	91	Bièvres	Organisme public	COMMUNE DE BIEVRES	91	Bièvres
Grand projet	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Le retour de la vigne en Île-de-France	Départemental	77	Seine-et-Marne	Association	AGROF'ILE	77	Fleury-en-Bière
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Protection de la biodiversité et protection de la forêt contre les incendies	Communal	77	Villiers-sous-Grez	Organisme public	COMMUNE DE VILLIERS SOUS GREZ	77	Villiers-sous-Grez
Grand projet	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Extension des jardins partagés du Belvédère	Départemental	92	Hauts-de-Seine	Organisme public	COMMUNE DE SURESNES	92	Suresnes
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Pour une apiculture participative aux Essarts-le-Roi	Communal	78	Les Essarts-le-Roi	Association	LE RUCHER DES ESSARTS	78	Les Essarts-le-Roi
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Création d'un poulailler pédagogique	Communal	78	Sonchamp	Organisme public	COMMUNE DE SONCHAMP	78	Sonchamp
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Achat d'un récupérateur d'eau de pluie	Communal	78	Sonchamp	Organisme public	COMMUNE DE SONCHAMP	78	Sonchamp
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Préserver la biodiversité dans nos espaces verts	Communal	91	Mennecy	Association	ASSOCIATION FONCIERE URBAINE LIBRE (AFUL LES BOUVREUILS)	91	Mennecy
Grand projet	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Projet "Bois Barrachin"	Communal	95	Beauchamp	Organisme public	CA VAL PARISIS	95	Beauchamp
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Amélioration du jardin potager écologique et pédagogique	Communal	91	Mennecy	Association	ASS SAUVEGARDE DE L'ESPACE CHAMPOREUX	91	Mennecy
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Ecologie locale et rurale	Départemental	91	Arrancourt	Organisme public	COMMUNE D'ARRANCOURT	91	Arrancourt
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Abeilles en ville et bio-diversité	Communal	93	Saint-Ouen	Association	KRI'ZALYS	93	Saint-Ouen
Grand projet	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Végétalisation du cimetière Voltaire	Communal	92	Suresnes	Organisme public	COMMUNE DE SURESNES	92	Suresnes
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	L'Apiculture au Jardin des Abeilles Maraîchères	Intercommunal	91	EPCI Val d'Yerres Val de Seine	Association	ABEILLES AIDE ET ENTRAIDE	91	Draveil
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Poulettes à roulettes	Communal	78	Croissy-sur-Seine	Organisme public	COMMUNE DE CROISSY SUR SEINE	78	Croissy-sur-Seine
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Intallation d'une tour à hirondelle	Communal	77	Noisy-sur-École	Organisme public	COMMUNE DE NOISY SUR ECOLE	77	Noisy-sur-École
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Aménagement d'un espace paysager avec une mare	Communal	91	Plessis-Saint-Benoist	Organisme public	COMMUNE DE PLESSIS SAINT BENOIST	91	Plessis-Saint-Benoist
Grand projet	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Oyez Oyas !	Communal	78	Achères	Association	ENSEMBLE UN LIEU POUR DES LIENS SOLIDAIRES A ACHERES	78	Achères
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Des ruchers à Villiers	Communal	91	Villiers-sur-Orge	Organisme public	COMMUNE DE VILLIERS SUR ORGE	91	Villiers-sur-Orge

Type de projet	Thématique principale	Intitulé du projet	Impact du projet	Dpt projet	Localisation projet	Type de porteur	Raison sociale porteur du projet	Dpt siège	Commune siège social
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Création d'un verger municipal, pour tous et sans pesticides	Communal	91	Villiers-sur-Orge	Organisme public	COMMUNE DE VILLIERS SUR ORGE	91	Villiers-sur-Orge
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Centre de sauvegarde pour hérissons à Ballancourt-sur-Essonne	Départemental	91	Ballancourt-sur-Essonne	Association	LES P'TITS KIPIK	91	Orsay
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	"Bâtisseurs de nids"	Communal	78	La Boissière-École	Association	AMICALE SPORTS ET LOISIRS DE LA BOISSIERE	78	La Boissière-École
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Vous aimez bien manger, alors vous aimerez les abeilles !	Départemental	91	Itteville	Entreprise	VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX	75	Paris 8
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Un séchoir à tisanes pour 13'Infuz, projet d'agriculture urbaine de la Petite Ceinture	Départemental	75	Paris	Association	ASSOCIATION URBANESCENCE	75	Paris 12
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	L'écolobus	Départemental	78	Yvelines	Association	LES COLIBRIS EN TRANSITION	78	Rambouillet
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Bacs de culture pour plantes potagères adaptés aux personnes à mobilité réduite	Départemental	75	Paris	Association	VILLE EN HERBES	75	Paris 12
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Aménagement de la Cantine solidaire de la ferme urbaine "On Sème Tous"	Communal	93	Montreuil	Association	ON SEME TOUS	93	Montreuil
Projet local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Création d'un éco-lieu aux Fruits Rouges de Montrouge !	Communal	92	Montrouge	Association	ASSOCIATION URBANESCENCE	75	Paris 12
Grand projet	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Vitry-sur-Seine, Les prairies du Fort	Communal	94	Vitry-sur-Seine	Organisme public	COMMUNE DE VITRY SUR SEINE	94	Vitry-sur-Seine
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Végétalisation de la cité scolaire Lavoisier	Départemental	75	Paris	Association	MAISON DES LYCEENS DU LYCEE LAVOISIER	75	Paris 5
Grand projet	Alimentation, biodiversité, espaces verts	La Bouteille Merci	Régional	IDF	Île-de-France	Entreprise	LA BOUTEILLE MERCI		
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Recyclage des déchets verts aux jardins familiaux des Ulis	Communal	91	Les Ulis	Association	ASS ENCOURAGEMENT ORGANISATION DES POTAGERS ECOLOGIQUES CLA	91	Les Ulis
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Fabrication de nichoirs à oiseaux par les enfants de l'école et installation dans les espaces boisés	Communal	77	Montcourt-Fromonville	Organisme public	COMMUNE DE MONTCOURT FROMONVILLE	77	Montcourt-Fromonville
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Une année pour découvrir et pratiquer la gestion écologique d'un espace naturel collectif	Départemental	78	Yvelines	Association	LA SALAMANDRE VERTE	78	Le Mesnil-le-Roi
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Parcours pédagogique	Communal	95	Soisy-sous-Montmorency	Association	LES SOURCES	95	Soisy-sous-Montmorency
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Aménagement d'un jardin partagé et valorisation du patrimoine naturel	Communal	78	Coignières	Association	LES JARDINS CYDONIA	78	Coignières
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Aménagement paysager participatif	Communal	91	Congerville-Thionville	Organisme public	COMMUNE DE CONGERVILLE THIONVILLE	91	Congerville-Thionville
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Une pépinière de quartier pour la transition écologique à Bagnolet	Quartier	93	Bagnolet	Association	LES SERRES VOLANTES	93	Bagnolet
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Bienvenue au jardin de l'école	Communal	91	Fontenay-le-Vicomte	Organisme public	COMMUNE DE FONTENAY LE VICOMTE	91	Fontenay-le-Vicomte
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Réalisation de fontaines à eau pour canidés et leurs maîtres parc de l'Ile de la Jatte	Communal	92	Levallois-Perret	Organisme public	COMMUNE DE LEVALLOIS PERRET	92	Levallois-Perret
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	La Nature en Ville : 10 Bacs potagers participatifs en permaculture à L'Etang-la-Ville	Communal	78	L'Étang-la-Ville	Organisme public	COMMUNE DE L'ETANG LA VILLE	78	L'Étang-la-Ville
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Aménagement du verger de Saint-Escobille (91)	Intercommunal	91	Authon-la-plaine, Mérobert, Plessis-Saint-	Association	SAINT ESCOBILLE ANIMATION (SEA)	91	Saint-Escobille

Type de projet	Thématique principale	Intitulé du projet	Impact du projet	Dpt projet	Localisation projet	Type de porteur	Raison sociale porteur du projet	Dpt siège	Commune siège social
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Plantation d'une haie champêtre avec des essences locales	Communal	77	Montcourt-Fromonville	Organisme public	COMMUNE DE MONTCOURT FROMONVILLE	77	Montcourt-Fromonville
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Cachons l'arrière du centre commercial que je ne saurais voir !	Communal	77	Montcourt-Fromonville	Organisme public	COMMUNE DE MONTCOURT FROMONVILLE	77	Montcourt-Fromonville
Grand projet	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Création de 5 sites éco pâturage avec un programme de sauvegarde des races menacées à Sartrouville	Communal	78	Sartrouville	Organisme public	COMMUNE DE SARTROUVILLE	78	Sartrouville
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Installation d'un rucher communal pédagogique	Communal	95	Bouffémont	Organisme public	COMMUNE DE BOUFFEMONT	95	Bouffémont
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Mon école plus verte	Communal	91	Janvry	Organisme public	COMMUNE DE JANVRY	91	Janvry
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Aménagement du patio intérieur de l'école Chancolia	Communal	91	Champcueil	Organisme public	COMMUNE DE CHAMPCUEIL	91	Champcueil
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Art et nature en vallée de l'Orge	Intercommunal	91	CA CŒUR D'ESSONNE AGGLOMERATION	Organisme public	SYNDICAT DE L'ORGE, DE LA REMARDE ET DE LA PREDECELLE (SYORP)	91	Viry-Châtillon
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Création de jardins partagés et d'espace de compostage	Communal	92	Vanves	Organisme public	COMMUNE DE VANVES	92	Vanves
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Aménager une entrée écologique au collège REP Romain Rolland de Bagneux	Communal	92	Bagneux	Organisme public	COLLEGE ROMAIN ROLLAND	92	Bagneux
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Le Rucher citoyen : une initiative concrète et conviviale en faveur de l'environnement	Communal	91	Gif-sur-Yvette	Association	LES ABEILLES DE L'YVETTE RUCHERS CITOYENS	91	Gif-sur-Yvette
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Une Prairie pour les Papillons, les Abeilles et Cie	Départemental	78	Yvelines	Association	CONNAITRE PROTEGER NATURE VAL DE SEINE	75	Paris 7
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Amélioration de la biodiversité et de la gestion des déchets au Parc des Huit Arpents	Intercommunal	95	EPCI La Plaine Vallée	Organisme public	COMMUNE D'ANDILLY	95	Andilly
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Nichoirs pour oiseaux et gîtes pour chauve-souris	Communal	77	Saint-Pierre-lès-Nemours	Organisme public	COMMUNE DE SAINT PIERRE LES NEMOURS	77	Saint-Pierre-lès-Nemours
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Création d'un verger communal	Intercommunal	95	EPCI La Plaine Vallée	Organisme public	COMMUNE D'ANDILLY	95	Andilly
Grand projet	Alimentation, biodiversité, espaces verts	A Beauchery, on se marre!	Communal	77	Beauchery-Saint-Martin	Organisme public	COMMUNE DE BEAUCHERY-SAINT-MARTIN	77	Beauchery-Saint-Martin
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Jardin d'insertion VerTuOses	Intercommunal	77	EPCI Les Portes Briardes	Association	EMPREINTES	77	Pontault-Combault
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Développer le potager collectif de la MJC	Communal	77	Cesson	Association	MAISON DES LOISIRS ET DE LA CULTURE	77	Cesson
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	La Chaîne Alimen'Terre	Communal	78	Verneuil-sur-Seine	Association	LES ECOLIBRIS - RIVE GAUCHE	78	Verneuil-sur-Seine
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Déambulation artistique et herborée vers le potager collectif	Communal	77	Cesson	Association	MAISON DES LOISIRS ET DE LA CULTURE	77	Cesson
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Rucher d'observation comportementale électronique	Communal	77	Cesson	Association	MAISON DES LOISIRS ET DE LA CULTURE	77	Cesson
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Ouvrir le plus grand nombre à l'apiculture	Communal	77	Cesson	Association	MAISON DES LOISIRS ET DE LA CULTURE	77	Cesson
Grand projet	Alimentation, biodiversité, espaces verts	ESPACE NATUREL SENSIBLE	Communal	77	Villeneuve-sur-Bellot	Organisme public	COMMUNE DE VILLENEUVE SUR BELLOT	77	Villeneuve-sur-Bellot
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Micro ferme urbaine à Ballancourt sur Essonne	Intercommunal	91	EPCI Val d'Essonne	Organisme public	COMMUNE DE BALLANCOURT SUR ESSONNE	91	Ballancourt-sur-Essonne

Type de projet	Thématique principale	Intitulé du projet	Impact du projet	Dpt projet	Localisation projet	Type de porteur	Raison sociale porteur du projet	Dpt siège	Commune siège social
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Installer un pigeonnier contraceptif	Communal	94	Sucy-en-Brie	Organisme public	COMMUNE DE SUCY EN BRIE	94	Sucy-en-Brie
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Potager citoyen intergénérationnel	Communal	92	Châtillon	Association	MA VILLE EN VERT 92	92	Châtillon
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Mon pot'Agé	Communal	77	Château-Landon	Association	ARPAVIE	92	Issy-les-Moulineaux
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Aménagement, développement, animation du jardin partagé L'îlot Léon	Départemental	75	Paris	Association	L'ILOT LEON	75	Paris 20
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Végétalisation de la cour d'école des Blagis à Sceaux	Communal	92	Sceaux	Organisme public	COMMUNE DE SCEAUX	92	Sceaux
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Installation de boîtes à livres jardinières	Communal	92	Sceaux	Organisme public	COMMUNE DE SCEAUX	92	Sceaux
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Installation d'un rucher à Chevreuse	Communal	78	Chevreuse	Organisme public	COMMUNE DE CHEVREUSE	78	Chevreuse
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Retour sur terre : un jardin pédagogique et zéro déchet	Quartier	75	Paris	Association	MAISON DU ZERO DECHET	75	Paris 12
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Projet d'agriculture péri-urbaine	Départemental	78	Yvelines	Organisme public	COMMUNE DE CHAMBOURCY	78	Chambourcy
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Des cours d'écoles végétalisées pour les élèves de Villepreux et la planète	Communal	78	Villepreux	Organisme public	COMMUNE DE VILLEPREUX	78	Villepreux
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Nichoir pour mésange	Communal	78	Chevreuse	Organisme public	COMMUNE DE CHEVREUSE	78	Chevreuse
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	De la graine à l'assiette porté par un collectif	Départemental	78	Yvelines	Entreprise	IMOGEN	92	Issy-les-Moulineaux
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Aider les résidentes à cuisiner différemment pour prendre soin de leur santé	Quartier	75	Paris 10	Association	CITES CARITAS	75	Paris 20
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Promenade écologique et valorisation de la biodiversité locale	Communal	77	Moret-Loing-et-Orvanne	Entreprise	PAEPEGAEY GUILLAUME PHILIPPE PIERRE (LA FONTAINE DU DY ECUELLES)	77	Moret-Loing-et-Orvanne
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	CEPAGES	Départemental	77	Seine-et-Marne	Organisme public	COMMUNE D'OBSONVILLE	77	Obsonville
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Conserverie participative et locale	Communal	94	Saint-Maur-des-Fossés	Entreprise	ALTERMARCHE	94	Saint-Maur-des-Fossés
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Faire entrer la nature au cœur de l'école	Communal	93	Le Blanc-Mesnil	Organisme public	COMMUNE DE BLANC MESNIL	93	Le Blanc-Mesnil
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Aire de jeux écologique / biodiversité	Communal	91	Soisy-sur-École	Association	LES ENFANTS DE SOISY-SUR-ECOLE	91	Soisy-sur-École
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Ouverture d'un marché local et bio à Grez sur loing	Communal	77	Grez-sur-Loing	Organisme public	COMMUNE DE GREZ SUR LOING	77	Grez-sur-Loing
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Chorine, la pépinière itinérante	Départemental	93	Seine-Saint-Denis	Association	PEPINS PRODUCTION LA PEPINIERE DE QUARTIER	75	Paris 19
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Structure d'animation légère avec paroi alvéolaire et ses outils pédagogiques	Départemental	95	Val-d'Oise	Association	A L'ECOLE DES ABEILLES DE LA BUTTE PINSON	93	Villetaneuse
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Un jardin expérimental citoyen pour le climat	Communal	78	Chatou	Association	FORUM ET PROJETS POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE	78	Croissy-sur-Seine
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Un verger pour tous	Communal	77	Voinsles	Organisme public	COMMUNE DE VOINSLES	77	Voinsles

Type de projet	Thématique principale	Intitulé du projet	Impact du projet	Dpt projet	Localisation projet	Type de porteur	Raison sociale porteur du projet	Dpt siège	Commune siège social
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Plantations d'arbres fruitiers et nourriciers	Communal	91	Orveau	Organisme public	COMMUNE D'ORVEAU	91	Orveau
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Nichoirs à oiseaux et chauve-souris dans le site naturel boisé et humide de La Perche Aux Mares	Communal	78	Le Perray-en-Yvelines	Association	LE PERRAY VERT	78	Le Perray-en-Yvelines
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Epicerie associative et participative	Communal	91	Mennecy	Association	EPI DES MARAIS	91	Mennecy
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Jardin bio pédagogique avec mon "pot-âgé"	Communal	77	Précy-sur-Marne	Organisme public	COMMUNE DE PRECY SUR MARNE	77	Précy-sur-Marne
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Les cerisiers des Docks	Communal	93	Saint-Ouen-sur-Seine	Association	MON VOISIN DES DOCKS (MVD)	93	Saint-Ouen
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Pépinière de Quartier	Quartier	75	Paris 18	Association	VERGERS URBAINS	75	Paris 18
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Développer des bacs d'Incroyables Comestibles dans la commune de Bouffémont	Communal	95	Bouffémont	Association	ASSOCIATION DE DEFENSE POUR LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT ET	95	Bouffémont
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Aménagement de jardins participatifs	Communal	95	Taverny	Organisme public	COMMUNE DE TAVERNY	95	Taverny
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Food container ILB	Régional	IDF	Île-de-France	Entreprise	INDEPENDENT LIVING BASE	94	Saint-Maur-des-Fossés
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Ruches et Lavandin	Communal	77	La Brosse-Montceaux	Entreprise	PHYTORESTORE	75	Paris 11
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Accompagner l'abandon des pesticides et favoriser la biodiversité	Communal	78	L'Étang-la-Ville	Organisme public	COMMUNE DE L'ETANG LA VILLE	78	L'Étang-la-Ville
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Nature en ville : offrir le gîte et le couvert en vallée de l'Orge	Intercommunal	91	EPT12 (ESSONNE)	Organisme public	SYNDICAT DE L'ORGE, DE LA REMARDE ET DE LA PREDECELLE (SYORP)	91	Viry-Châtillon
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Ma rue est un jardin	Communal	91	Villemoisson-sur-Orge	Organisme public	COMMUNE DE VILLEMOISSON SUR ORGE	91	Villemoisson-sur-Orge
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Faire de notre cimetière un havre de verdure	Communal	91	Villemoisson-sur-Orge	Organisme public	COMMUNE DE VILLEMOISSON SUR ORGE	91	Villemoisson-sur-Orge
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Une union - un arbre	Communal	91	Villemoisson-sur-Orge	Organisme public	COMMUNE DE VILLEMOISSON SUR ORGE	91	Villemoisson-sur-Orge
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Serre et Halles Agro-Urbaine de Montévrain	Communal	77	Montévrain	Association	SERRES ET HALLES AGRO-URBAIN DE MONTEVRAIN (SHAUM)	77	Montévrain
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Création d'une forêt urbaine pilote	Communal	78	Rambouillet	Association	LES COLIBRIS EN TRANSITION	78	Rambouillet
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Un rucher pédagogique et de production pour produire du miel pour les Franciliens	Communal	92	Le Plessis-Robinson	Entreprise	ERIC LEBLOND	92	Clamart
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Projet jardin partagé	Quartier	91	Egly	Association	COULEURS D'AVENIR ASSOCIATION	93	Montreuil
Grand projet	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Les Petites Cantines	Quartier	75	Paris 13	Association	LES PETITES CANTINES PARIS		
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Création d'un rucher-école	Départemental	91	Essonne	Organisme public	SYND MIXTE ETUDES BASE PLEIN AIR LOISIRS	91	Draveil
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Renaturalisation de la mare du village	Communal	91	Prunay-sur-Essonne	Organisme public	COMMUNE DE PRUNAY SUR ESSONNE	91	Prunay-sur-Essonne
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Création d'un verger pédagogique	Communal	77	Bray-sur-Seine	Association	FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE SEINE ET MARNE	77	Bréau

Type de projet	Thématique principale	Intitulé du projet	Impact du projet	Dpt projet	Localisation projet	Type de porteur	Raison sociale porteur du projet	Dpt siège	Commune siège social
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Un Potager Pédagogique : La biodiversité, un lieu pour en parler	Communal	91	Abbéville-la-Rivière	Organisme public	COMMUNE D'ABBEVILLE LA RIVIERE	91	Abbéville-la-Rivière
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Crate Garden au Centre de Quartier Jean-Lurçat	Quartier	93	Montreuil	Association	ROOT CAUSE	93	Montreuil
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Installation d'une serre connectée dans une école	Communal	92	Levallois-Perret	Organisme public	COMMUNE DE LEVALLOIS PERRET	92	Levallois-Perret
Grand projet	Alimentation, biodiversité, espaces verts	A Massy, pour le retour de la nature dans nos écoles !	Communal	91	Massy	Organisme public	COMMUNE DE MASSY	91	Massy
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Agriculture urbaine hors-sol solaire à base de lombricompost	Communal	95	Argenteuil	Association	ASPARAGUS - L'EMPREINTE NATURE	95	Argenteuil
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Des arbres dans mon école	Communal	91	Montgeron	Organisme public	COMMUNE DE MONTGERON	91	Montgeron
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Familles développement durable - écocitoyenneté au quotidien	Régional	IDF	Île-de-France	Association	CONNAITRE PROTEGER NATURE VAL DE SEINE	75	Paris 7
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Découverte et protection de l'Effraie des clochers	Intercommunal	77	EPCI Bassée Montois	Association	ASSOCIATION DE GESTION DE LA RESERVE NATURELLE DE LA BASSEE	77	Everly
Grand projet	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Projet ferme de la gaîté à Bobigny	Communal	93	Bobigny	Organisme public	COMMUNE DE BOBIGNY	93	Bobigny
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Implantation de cultures éco_citoyennes	Communal	77	Villiers-sur-Seine	Association	FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE SEINE ET MARNE	77	Breau
Grand projet	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Créations de deux jardins familiaux et désimperméabilisation d'espaces minéraux	Communal	77	Chelles	Organisme public	COMMUNE DE CHELLES	77	Chelles
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Des fruitiers pour préserver un espace vert de nouvelles constructions !	Quartier	78	Rambouillet	Association	BIEN VIVRE À LA LOUVIÈRE	78	Rambouillet
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Morsang-sur-Orge Jardins et Vergers partagés	Communal	91	Morsang-sur-Orge	Organisme public	COMMUNE DE MORSANG SUR ORGE	91	Morsang-sur-Orge
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Végétalisation des allées principales du petit cimetière de Vanves	Communal	92	Vanves	Organisme public	COMMUNE DE VANVES	92	Vanves
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Végétalisons la rue Marcadet Paris 18ème	Quartier	75	Paris 18	Association	VEGETALISONS LA RUE MARCADET	75	Paris 18
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Un square végétalisé et modulable pour les habitants	Départemental	75	Paris	Association	ASSOCIATION POUR LA GESTION D ESPACES TEMPORAIRES ARTISTIQUES-AGETA	75	Paris 20
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Potagers urbains collectifs	Communal	77	Souppes-sur-Loing	Organisme public	COMMUNE DE SOUPPES SUR LOING	77	Souppes-sur-Loing
Grand projet	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Sur la piste de la biodiversité de ma ville...	Communal	91	Massy	Organisme public	COMMUNE DE MASSY	91	Massy
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Le restaurant solidaire de Ressources&Vous	Communal	78	Le Perray-en-Yvelines	Association	RESSOURCES ET VOUS	78	Le Perray-en-Yvelines
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	L'Ecole du marché	Communal	94	Saint-Maur-des-Fossés	Association	A DEFAUT DES MOTS	94	Saint-Maur-des-Fossés
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Biodiversification	Départemental	91	Essonne	Association	FLEURS DE COCAGNE D'AVRAINVILLE	91	Avrainville
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Projet de maintien d'un marché « Circuit court » par l'Association Videlles en Fête	Communal	91	Videlles	Association	VIDELLES EN FETE	91	Videlles
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Végétalisation des toits et des balcons en plantes mellifères pour les abeilles	Quartier	75	Paris 9	Autre organisme privé	A DEGUELDRE P DEGUELDRE ET CIE	75	Paris 17

Type de projet	Thématique principale	Intitulé du projet	Impact du projet	Dpt projet	Localisation projet	Type de porteur	Raison sociale porteur du projet	Dpt siège	Commune siège social
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Création d'un verger/forêt-jardin pédagogique	Intercommunal	77	EPCI Pays de Montereau	Association	CAMPUS DE LA TRANSITION	75	Paris 16
Grand projet	Alimentation, biodiversité, espaces verts	« Zéro phyto » par l'emploi de techniques alternatives au désherbage chimique	Communal	77	Rubelles	Organisme public	COMMUNE DE RUBELLES	77	Rubelles
Grand projet	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Réaménagement du vieux cimetière communal en allées végétalisées par le procédé d'hydromulching	Communal	77	Pontault-Combault	Organisme public	COMMUNE DE PONTAULT-COMBAULT	77	Pontault-Combault
Grand projet	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Découvrir les berges d'Île-de-France	Régional	IDF	Île-de-France	Association	ASSOCIATION REGIONALE DE PÊCHE ILE-DE-France	95	Grisy-Les-Platres
Projet local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Des ruches municipales pour la biodiversité à Pontault Combault	Communal	77	Pontault-Combault	Organisme public	COMMUNE DE PONTAULT-COMBAULT	77	Pontault-Combault
Projet local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Sentiers découverte de la biodiversité locale	Communal	95	Saint-Prix	Organisme public	COMMUNE DE SAINT-PRIX	95	Saint-Prix
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Les Jardins du Haut-Mesnil : un potager en permaculture pour les enfants !	Communal	92	Montrouge	Association	ASSOCIATION URBANESCENCE	75	Paris 12
Projet Local	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Permis de végétaliser - Carré potager	Communal	95	Herblay-sur Seine	Organisme public	COMMUNE DE HERBLAY-SUR-SEINE	95	Herblay-sur Seine
Grand projet	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Développement des espaces verts en faveur de la biodiversité du cimetière	Communal	91	Bièvres	Organisme public	COMMUNE DE BIEVRES	91	Bièvres
Grand projet	Alimentation, biodiversité, espaces verts	Mise en place des jardins partagés de la Fontaine	Communal	91	Bièvres	Organisme public	COMMUNE DE BIEVRES	91	Bièvres
Projet Local	Énergies renouvelables et efficacité énergétique	Remplacement de la porte d'entrée de la mairie	Communal	91	Ormoy	Organisme public	COMMUNE D'ORMOY	91	Ormoy
Projet Local	Énergies renouvelables et efficacité énergétique	Achat d'une tondeuse autoportée électrique pour le village	Communal	77	Villiers-sous-Grez	Organisme public	COMMUNE DE VILLIERS SOUS GREZ	77	Villiers-sous-Grez
Projet Local	Énergies renouvelables et efficacité énergétique	Eclairage d'une voie douce	Communal	77	Villiers-sous-Grez	Organisme public	COMMUNE DE VILLIERS SOUS GREZ	77	Villiers-sous-Grez
Projet Local	Énergies renouvelables et efficacité énergétique	4x4 benne électrique	Communal	77	Villiers-sous-Grez	Organisme public	COMMUNE DE VILLIERS SOUS GREZ	77	Villiers-sous-Grez
Projet Local	Énergies renouvelables et efficacité énergétique	Véhicule électrique en autopartage	Communal	77	Villiers-sous-Grez	Organisme public	COMMUNE DE VILLIERS SOUS GREZ	77	Villiers-sous-Grez
Projet Local	Énergies renouvelables et efficacité énergétique	Mise en place de lampadaires solaires à la ferme pédagogique	Communal	91	La Ferté-Alais	Organisme public	COMMUNE DE LA FERTE-ALAIS	91	La Ferté-Alais
Projet Local	Énergies renouvelables et efficacité énergétique	Installation d'un éclairage LED à énergie solaire pour le futur skatepark	Communal	91	Le Coudray-Montceaux	Organisme public	COMMUNE DE COUDRAY MONTCEAUX	91	Le Coudray-Montceaux
Projet Local	Énergies renouvelables et efficacité énergétique	Mise en place d'une toiture végétalisée	Communal	91	Ormoy	Organisme public	COMMUNE D'ORMOY	91	Ormoy
Projet Local	Énergies renouvelables et efficacité énergétique	Chauffer un groupe scolaire grâce à la géothermie	Communal	91	Breuillet	Organisme public	COMMUNE DE BREUILLET	91	Breuillet
Projet Local	Énergies renouvelables et efficacité énergétique	Ecologie locale et rurale	Communal	91	Boissy-la-Rivière	Organisme public	COMMUNE DE BOISSY LA RIVIERE	91	Boissy-la-Rivière
Projet Local	Énergies renouvelables et efficacité énergétique	Aménagement du centre technique municipal du Merevillois	Communal	91	Le Mérévillois	Organisme public	COMMUNE DE LE MEREVILLOIS	91	Méréville
Projet Local	Énergies renouvelables et efficacité énergétique	Mise en valeur des sites patrimoniaux par un éclairage LED	Communal	95	Pontoise	Organisme public	COMMUNE DE PONTOISE	95	Pontoise
Projet Local	Énergies renouvelables et efficacité énergétique	Mise en place de panneaux de signalisation routière solaires	Communal	95	Pontoise	Organisme public	COMMUNE DE PONTOISE	95	Pontoise

Type de projet	Thématique principale	Intitulé du projet	Impact du projet	Dpt projet	Localisation projet	Type de porteur	Raison sociale porteur du projet	Dpt siège	Commune siège social
Grand projet	Énergies renouvelables et efficacité énergétique	FenHYx : la plateforme de recherche et développement qui prépare le réseau de canalisations d'hydrogène vert	Régional	IDF	Île-de-France	Entreprise	GRTGAZ	92	Bois-Colombes
Projet Local	Énergies renouvelables et efficacité énergétique	Remorque Energie renouvelable	Départemental	77	Seine-et-Marne	Association	SEINE-ET MARNE ENVIRONNEMENT	77	Moret-Loing-et-Orvanne
Projet Local	Énergies renouvelables et efficacité énergétique	Véhicule électrique services techniques	Communal	91	Vert le Grand	Organisme public	COMMUNE DE VERT LE GRAND	91	Vert le Grand
Projet Local	Énergies renouvelables et efficacité énergétique	Achat de véhicule propre	Départemental	91	Essonne	Association	CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION GERONTOLOGIQUE	91	Brétigny-sur-Orge
Projet Local	Énergies renouvelables et efficacité énergétique	Modernisation et passage en LED de l'éclairage public du parking des jardins	Communal	91	Saint-Vrain	Organisme public	COMMUNE DE SAINT VRAIN	91	Saint-Vrain
Grand projet	Énergies renouvelables et efficacité énergétique	Création d'une installation de géothermie profonde alimentant en énergie renouvelable le réseau de chaleur d'Evry-	Intercommunal	91	EPCI Grand Paris Sud	Organisme public	CA GRAND PARIS SUD-SEINE-ESSONNE SENART	77	Lieusaint
Grand projet	Énergies renouvelables et efficacité énergétique	Réseau de chaleur Tremblay Géothermie _ "Extension Nord"	Communal	93	Tremblay-en-France	Organisme public	PARIS TERRES D'ENVOL	93	Aulnay-sous-Bois
Projet Local	Énergies renouvelables et efficacité énergétique	Acquisition d'un véhicule électrique	Communal	78	Sonchamp	Organisme public	COMMUNE DE SONCHAMP	78	Sonchamp
Projet Local	Énergies renouvelables et efficacité énergétique	Lutter contre l'isolement des personnes âgées	Communal	91	Chevannes	Organisme public	CTRE COM ACTION SOCIALE DE CHEVANNES	91	Chevannes
Projet Local	Énergies renouvelables et efficacité énergétique	Continuité écologique à Mespuits	Communal	91	Mespuits	Organisme public	COMMUNE DE MESPUITS	91	Mespuits
Grand projet	Énergies renouvelables et efficacité énergétique	Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du conservatoire de Pantin	Intercommunal	93	EPCI Est Ensemble	Organisme public	EST ENSEMBLE	93	Romainville
Projet Local	Énergies renouvelables et efficacité énergétique	Pose de Panneaux photovoltaïques	Communal	91	Saclas	Organisme public	COMMUNE DE SACLAS	91	Saclas
Projet Local	Énergies renouvelables et efficacité énergétique	Rétrofutur Muséum - Un nouvel espace dédié aux énergies renouvelables	Départemental	75	Paris	Association	ATELIER 21	75	Paris 12
Grand projet	Énergies renouvelables et efficacité énergétique	Le SIGEIF, un acteur Public qui s'engage pour réduire notre dépendance énergétique	Régional	IDF	Île-de-France	Organisme public	SIGEIF	75	Paris 08
Projet Local	Énergies renouvelables et efficacité énergétique	Etre mieux éclairé, et de manière plus économique et écologique, sur le terrain de tennis couvert !	Communal	77	Montcourt-Fromonville	Organisme public	COMMUNE DE MONTCOURT FROMONVILLE	77	Montcourt-Fromonville
Projet Local	Énergies renouvelables et efficacité énergétique	Le Vélolien de Mareil	Communal	78	Mareil-Marly	Organisme public	COMMUNE DE MAREIL MARLY	78	Mareil-Marly
Projet Local	Énergies renouvelables et efficacité énergétique	Eclairage public et efficacité énergétique	Communal	91	Janvry	Organisme public	COMMUNE DE JANVRY	91	Janvry
Grand projet	Énergies renouvelables et efficacité énergétique	Installation de panneaux solaires photovoltaïques sur la toiture de l'AGORA à Mantes-la-Jolie	Communal	78	Mantes-la-Jolie	Organisme public	COMMUNE DE MANTES-LA-JOLIE	78	Mantes-la-Jolie
Projet Local	Énergies renouvelables et efficacité énergétique	Achat de trottinettes électriques	Communal	91	Mennecy	Association	ASSOCIATION DU PERSONNEL DE MENNECY	91	Mennecy
Grand projet	Énergies renouvelables et efficacité énergétique	2020-HYPE600	Régional	IDF	Île-de-France	Entreprise	HYSETCO	75	Paris 10
Projet Local	Énergies renouvelables et efficacité énergétique	Rénovation de 19 implantations d'éclairage public à LED avec capteurs	Communal	91	Fontenay-lès-Briis	Organisme public	COMMUNE DE FONTENAY LES BRIIS	91	Fontenay-lès-Briis
Projet Local	Énergies renouvelables et efficacité énergétique	Projet de transition énergétique par l'achat un véhicule électrique	Régional	91	Videlles	Entreprise	G.M.V.	91	Videlles
Projet Local	Énergies renouvelables et efficacité énergétique	Achat d'appareils électriques pour espaces verts	Communal	91	Limours	Organisme public	COMMUNE DE LIMOURS	91	Limours

Type de projet	Thématique principale	Intitulé du projet	Impact du projet	Dpt projet	Localisation projet	Type de porteur	Raison sociale porteur du projet	Dpt siège	Commune siège social
Projet Local	Énergies renouvelables et efficacité énergétique	Table solaire connectée au coeur du Parc d'Erceville	Intercommunal	77	EPCI Pays de Fontainebleau	Organisme public	COMMUNE DE VULAINES SUR SEINE	77	Vulaines-sur-Seine
Grand projet	Énergies renouvelables et efficacité énergétique	Barrières automatiques à énergie solaire	Communal	95	Le Plessis-Gassot	Organisme public	COMMUNE DE LE PLESSIS GASSOT	95	Le Plessis-Gassot
Grand projet	Énergies renouvelables et efficacité énergétique	Réseaux de chaleur et de froid vertueux sur l'Ile Seguin à Boulogne-Billancourt	Communal	92	Boulogne-Billancourt	Organisme public	COMMUNE DE BOULOGNE-BILLANCOURT	92	Boulogne-Billancourt
Grand projet	Énergies renouvelables et efficacité énergétique	Installation d'une pompe à chaleur sur le réseau de chaleur de Meaux	Communal	77	Meaux	Entreprise	ENERGIE MEAUX	77	Meaux
Projet Local	Énergies renouvelables et efficacité énergétique	Des voitures électriques en autopartage	Communal	78	Neauphle-le-Château	Organisme public	COMMUNE DE NEAUPHLE LE CHATEAU	78	Neauphle-le-Château
Projet Local	Énergies renouvelables et efficacité énergétique	Face au mal logement, confort thermique et efficacité énergétique à la portée des plus vulnérables !	Intercommunal	93	EPCI Plaine Commune	Association	SHAKTI 21	93	Saint-Denis
Projet Local	Énergies renouvelables et efficacité énergétique	Equipement des lanternes éclairage public de style avec des sources LED	Communal	78	Raizeux	Organisme public	COMMUNE DE RAIZEUX	78	Raizeux
Grand projet	Énergies renouvelables et efficacité énergétique	Extension du réseau de chaleur des Mureaux	Communal	78	Les Mureaux	Entreprise	MUREAUX BOIS ENERGIE	78	Les Mureaux
Projet Local	Énergies renouvelables et efficacité énergétique	Suivi des consommations de l'éclairage public	Communal	91	Limours	Organisme public	COMMUNE DE LIMOURS	91	Limours
Projet Local	Énergies renouvelables et efficacité énergétique	Equipement de Sol Majeur, terrain partagé à Sartrouville	Communal	78	Sartrouville	Association	LES JARDINEURS SARTROUVILLOIS	78	Sartrouville
Grand projet	Énergies renouvelables et efficacité énergétique	Mise en place de Panneaux photovoltaïques sur le futur Refuge Fourriere de LA SPA de GENNEVILLIERS	Régional	IDF	Île-de-France	Association	LA SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX	75	Paris 17
Grand projet	Énergies renouvelables et efficacité énergétique	Installation de panneaux photovoltaique sur les toits des écoles du Groupe scolaire de la plante aux Flamands	Communal	95	Saint-Brice-sous-Forêt	Organisme public	COMMUNE DE SAINT BRICE SOUS FORET	95	Saint-Brice-sous-Forêt
Grand projet	Énergies renouvelables et efficacité énergétique	Projet de remplacement de lanternes par des modèles équipés de LED	Communal	78	Marly-Le-Roi	Organisme public	COMMUNE DE MARLY-LE-ROI	78	Marly-Le-Roi
Grand projet	Énergies renouvelables et efficacité énergétique	RECUPERATION DE CHALEUR FATALE POUR COUVRIR A PLUS DE 50% LES BESOINS DU RESEAU	Communal	92	Courbevoie	Organisme public	COMMUNE DE COURBEVOIE	92	Courbevoie
Projet Local	Énergies renouvelables et efficacité énergétique	Connaître sa consommation électrique, pour mieux la réduire !	Communal	91	Bures-sur-Yvette	Association	L' ATELIER NUMÉRIQUE DE BURES SUR YVETTE	91	Bures-sur-Yvette
Projet Local	Propreté, prévention et gestion des déchets, économie circulaire	Installation de poubelles de tri sélectif publiques	Communal	77	Fromont	Organisme public	COMMUNE DE FROMONT	77	Fromont
Projet Local	Propreté, prévention et gestion des déchets, économie circulaire	Réduction des déchets verts à Villiers-Sous-Grez	Communal	77	Villiers-sous-Grez	Organisme public	COMMUNE DE VILLIERS SOUS GREZ	77	Villiers-sous-Grez
Projet Local	Propreté, prévention et gestion des déchets, économie circulaire	Eiffel Basket Zero Waste	Communal	75	Paris 15	Association	EIFFEL BASKET CLUB	75	Paris 15
Projet Local	Propreté, prévention et gestion des déchets, économie circulaire	Un triporteur pour nos bio richesses	Communal	78	Les Mureaux	Association	VIVRE LES MUREAUX	78	Les Mureaux
Projet Local	Propreté, prévention et gestion des déchets, économie circulaire	Mise en place de 21 cendriers/sondage	Communal	91	Le Coudray-Montceaux	Organisme public	COMMUNE DE COUDRAY MONTCEAUX	91	Le Coudray-Montceaux
Projet Local	Propreté, prévention et gestion des déchets, économie circulaire	« A l'école de Septeuil le virus débarrasse le plancher »	Communal	78	Septeuil	Organisme public	COMMUNE DE SEPTEUIL	78	Septeuil
Projet Local	Propreté, prévention et gestion des déchets, économie circulaire	Création d'un lieu de vie commun "zéro déchet" dans une résidence sociale	Communal	95	Saint-Ouen-l'Aumône	Entreprise	LES FEES RECUP	78	Poissy
Grand projet	Propreté, prévention et gestion des déchets, économie circulaire	Création d'une déchèterie professionnelle pour les déchets du BTP à Vigneux sur Seine	Communal	91	Vigneux-sur-Seine	Entreprise	ECO BTP ENVIRONNEMENT	91	Vigneux-sur-seine

Type de projet	Thématique principale	Intitulé du projet	Impact du projet	Dpt projet	Localisation projet	Type de porteur	Raison sociale porteur du projet	Dpt siège	Commune siège social
Grand projet	Propreté, prévention et gestion des déchets, économie circulaire	Le Fort d'Aubervilliers, Terre de la seconde chance	Régional	93	Aubervilliers	Entreprise	APIJ-BAT COOPERATIVE	93	Saint-Denis
Projet Local	Propreté, prévention et gestion des déchets, économie circulaire	Sécurisation de sites pour lutter contre les atteintes à l'environnement	Communal	93	Coubron	Organisme public	COMMUNE DE COUBRON	93	Coubron
Projet Local	Propreté, prévention et gestion des déchets, économie circulaire	Achat d'un broyeur de végétaux	Communal	77	Bernay-Vilbert	Organisme public	COMMUNE DE BERNAY VILBERT	77	Bernay-Vilbert
Projet Local	Propreté, prévention et gestion des déchets, économie circulaire	Projet tri des déchets ménagers dans les poubelles du village	Communal	77	Villiers-sous-Grez	Organisme public	COMMUNE DE VILLIERS SOUS GREZ	77	Villiers-sous-Grez
Projet Local	Propreté, prévention et gestion des déchets, économie circulaire	Pour un événementiel plus responsable	Régional	91	Île-de-France	Entreprise	EUROPEXPO	92	Malakoff
Projet Local	Propreté, prévention et gestion des déchets, économie circulaire	Installation de toilettes sèches PMR au Verger Pédagogique	Communal	95	Pontoise	Organisme public	COMMUNE DE PONTOISE	95	Pontoise
Projet Local	Propreté, prévention et gestion des déchets, économie circulaire	Sécuriser la rue des balais et lutter contre les dépôts sauvages	Communal	95	Pontoise	Organisme public	COMMUNE DE PONTOISE	95	Pontoise
Projet Local	Propreté, prévention et gestion des déchets, économie circulaire	Aménagement d'un espace collecte avec cache-conteneurs rue des Arquebusiers	Communal	95	Pontoise	Organisme public	COMMUNE DE PONTOISE	95	Pontoise
Projet Local	Propreté, prévention et gestion des déchets, économie circulaire	Ecolo Zone(s)	Communal	78	Houilles	Association	GREEN'HOUILLES	78	Houilles
Projet Local	Propreté, prévention et gestion des déchets, économie circulaire	Dynamique Francilienne E3D-21	Régional	IDF	Île-de-France	Association	ECOPHYLLE	94	Saint-Maur-des-Fossés
Projet Local	Propreté, prévention et gestion des déchets, économie circulaire	Sensi'Truck	Départemental	78	Yvelines	Association	RESSOURCES ET VOUS	78	Perray-en-Yvelines
Projet Local	Propreté, prévention et gestion des déchets, économie circulaire	Stratégie de valorisation et de réduction du volume des déchets verts	Communal	77	Recloses	Organisme public	COMMUNE DE RECLOSES	77	Recloses
Grand projet	Propreté, prévention et gestion des déchets, économie circulaire	Les Enchanteuses	Régional	78	Île-de-France	Entreprise	LES ENCHANTEUSES	17	Saintes
Grand projet	Propreté, prévention et gestion des déchets, économie circulaire	Déploiement effectif d'une tarification éco-responsable sur une partie du territoire intercommunal	Intercommunal	78	EPCI Versailles Grand Parc	Organisme public	CA VERSAILLES GRAND PARC	78	Versailles
Projet Local	Propreté, prévention et gestion des déchets, économie circulaire	Les couturières de la Récup	Départemental	78	Yvelines	Association	PASSPORCHEVILLE	78	Porcheville
Projet Local	Propreté, prévention et gestion des déchets, économie circulaire	Recyclage créatif à partir d'emballages et sacs en plastique	Communal	91	Brétigny-sur-Orge	Association	ALICE ET POPPY, L'EXPERIENCE CREATIVE	91	Brétigny-sur-Orge
Projet Local	Propreté, prévention et gestion des déchets, économie circulaire	L'ÎLOCCAZ	Communal	93	L'Île-Saint-Denis	Association	SECOURS POPULAIRE FRANCAIS COMITE DE L'ILE SAINT DENIS	93	L'Île-Saint-Denis
Grand projet	Propreté, prévention et gestion des déchets, économie circulaire	Etude de faisabilité pour une ressourcerie	Intercommunal	78	EPCI Grand Paris Seine et Oise	Organisme public	COMMUNAUTE URBAINE GRAND PARIS SEINE ET OISE	78	Aubergenville
Projet Local	Propreté, prévention et gestion des déchets, économie circulaire	Véhicule utilitaire électrique avec benne basculante	Communal	77	Villiers-sous-Grez	Organisme public	COMMUNE DE VILLIERS SOUS GREZ	77	Villiers-sous-Grez
Projet Local	Propreté, prévention et gestion des déchets, économie circulaire	Busseau gestion des déchets	Communal	77	Villiers-sous-Grez	Organisme public	COMMUNE DE VILLIERS SOUS GREZ	77	Villiers-sous-Grez
Projet Local	Propreté, prévention et gestion des déchets, économie circulaire	Faire de la réparation un mode de consommation pour diminuer les déchets	Communal	78	Rambouillet	Association	LES COLIBRIS EN TRANSITION	78	Rambouillet
Projet Local	Propreté, prévention et gestion des déchets, économie circulaire	Recyclage des masques usagés par une start'up sociale	Départemental	78	Yvelines	Entreprise	RECNOREC	78	Montigny-le-Bretonneux
Projet Local	Propreté, prévention et gestion des déchets, économie circulaire	Des cendriers à disposition pour la propreté de l'espace public	Communal	77	Nemours	Association	VITRIN'NEMOURS	77	Nemours

Type de projet	Thématique principale	Intitulé du projet	Impact du projet	Dpt projet	Localisation projet	Type de porteur	Raison sociale porteur du projet	Dpt siège	Commune siège social
Grand projet	Propreté, prévention et gestion des déchets, économie circulaire	Construction d'une déchèterie-recyclerie à Montreuil	Intercommunal	93	EPCI Est Ensemble	Organisme public	EST ENSEMBLE	93	Romainville
Grand projet	Propreté, prévention et gestion des déchets, économie circulaire	Création d'un centre de tri des déchets des entreprises	Départemental	75	Morangis, Paris	Entreprise	CENTRE PARISIEN DE RECYCLAGE (CPR)	91	Morangis
Projet Local	Propreté, prévention et gestion des déchets, économie circulaire	Ru Cycle	Communal	93	Montreuil	Association	RECOLTE URBAINE	93	Montreuil
Projet Local	Propreté, prévention et gestion des déchets, économie circulaire	Poulailler urbain participatif - "Les poules gourmandes et trieuses de déchets"	Quartier	95	Bessancourt	Organisme public	COMMUNE DE BESSANCOURT	95	Bessancourt
Projet Local	Propreté, prévention et gestion des déchets, économie circulaire	Plus de réemploi et moins de déchets avec la réparation	Régional	IDF	Antony	Entreprise	COLLABORATIVE RECYCLING	75	Paris 11
Grand projet	Propreté, prévention et gestion des déchets, économie circulaire	Plateforme Innovante pour la valorisation des déblais stériles en terre fertiles en Ile de France	Régional	IDF	Île-de-France	Entreprise	VALORHIZ SAS	34	Montferrier-sur-Lez
Projet Local	Propreté, prévention et gestion des déchets, économie circulaire	Développement du Repair Café et de la fablab de la Maison des Loisirs et de la Culture de Cesson et Vert-Saint-Denis (77)	Départemental	77	Seine-et-Marne	Association	MAISON DES LOISIRS ET DE LA CULTURE	77	Cesson
Projet Local	Propreté, prévention et gestion des déchets, économie circulaire	Stop aux dépots sauvages	Communal	92	Ville-d'Avray	Association	ASS JEUNES A VILLE D'AVRAY	92	Ville-d'Avray
Grand projet	Propreté, prévention et gestion des déchets, économie circulaire	Bokawa : ouverture d'une épicerie zéro déchet et un café associatif en quartier mixte	Communal	93	Romainville	Association	BOKAWA	93	Montreuil
Projet Local	Propreté, prévention et gestion des déchets, économie circulaire	Aménagement d'espaces de repos et de convivialité	Communal	91	Fontenay-lès-Briis	Organisme public	COMMUNE DE FONTENAY LES BRIIS	91	Fontenay-lès-Briis
Projet Local	Propreté, prévention et gestion des déchets, économie circulaire	La Give Box municipale (Boîte à donner)	Communal	91	Villiers-sur-Orge	Organisme public	COMMUNE DE VILLIERS SUR ORGE	91	Villiers-sur-Orge
Projet Local	Propreté, prévention et gestion des déchets, économie circulaire	Poubelles enterrées et tri sélectif aux abords directs des étangs communaux	Intercommunal	77	EPCI Pays de Nemours	Organisme public	SI PLANS D'EAU DE GREZ-MONTCOURT	77	Grez-sur-Loing
Projet Local	Propreté, prévention et gestion des déchets, économie circulaire	Eco-Pâturage au coeur de notre commune - Dessine moi un mouton !	Communal	91	La Norville	Organisme public	COMMUNE DE LA NORVILLE	91	La Norville
Projet Local	Propreté, prévention et gestion des déchets, économie circulaire	RECNOREC : Création et mise à disposition de composteurs	Départemental	78	Yvelines	Entreprise	RECNOREC	78	Montigny-le-Bretonneux
Grand projet	Propreté, prévention et gestion des déchets, économie circulaire	Centre de tri	Communal	91	Massy	Entreprise	LUXO BENNES	94	VITRY-SUR-SEINE
Projet Local	Propreté, prévention et gestion des déchets, économie circulaire	Toilettes sèches à l'école	Communal	77	Chaintreaux	Organisme public	COMMUNE CHAINTREAUX	77	Chaintreaux
Projet Local	Propreté, prévention et gestion des déchets, économie circulaire	Incitation au recyclage urbain : compacteurs de canettes et bouteilles en PET	Communal	77	Souppes-sur-Loing	Organisme public	COMMUNE DE SOUPPES SUR LOING	77	Souppes-sur-Loing
Projet Local	Propreté, prévention et gestion des déchets, économie circulaire	Centre de revalorisation des encombrants à Boulogne-Billancourt	Communal	92	Boulogne-Billancourt	Entreprise	ACACIA COWORKING SPACE	92	Boulogne-Billancourt
Projet Local	Propreté, prévention et gestion des déchets, économie circulaire	Les ateliers du coin : bricoler, réparer, fabriquer	Communal	77	Melun	Association	LES COPAINS DU COIN	77	Melun
Grand projet	Propreté, prévention et gestion des déchets, économie circulaire	Envie Autonomie Paris	Régional	IDF	Île-de-France	Entreprise	SCIC SA ENVIE AUTONOMIE	75	Paris 20
Projet Local	Propreté, prévention et gestion des déchets, économie circulaire	Installation de bacs à compost collectifs	Communal	77	Montcourt-Fromonville	Organisme public	COMMUNE DE MONTCOURT FROMONVILLE	77	Montcourt-Fromonville
Grand projet	Propreté, prévention et gestion des déchets, économie circulaire	Création d'une filière de collecte et de valorisation des cagettes en bois	Intercommunal	93	EPCI Plaine Commune	Association	REGIE DE QUARTIER DU CLOS SAINT-LAZARE	93	Stains
Grand projet	Propreté, prévention et gestion des déchets, économie circulaire	Opération pluriannuelle de compostage individuel et collectif	Intercommunal	95	CC HAUT VAL D'OISE	Organisme public	SICTOMIA DE LA REGION L'ISLE ADAM SYNDICAT TRI OR	95	Champagne-sur-Oise

Type de projet	Thématique principale	Intitulé du projet	Impact du projet	Dpt projet	Localisation projet	Type de porteur	Raison sociale porteur du projet	Dpt siège	Commune siège social
Projet Local	Propreté, prévention et gestion des déchets, économie circulaire	Îlots Partageurs de LuniverCel	Communal	75	Paris 6	Association	LUNIVERCEL	92	Nanterre
Projet Local	Propreté, prévention et gestion des déchets, économie circulaire	Solution innovante pour lutter contre les dépôts sauvages : le digital au service de l'environnement	Communal	95	Deuil-la-Barre	Entreprise	SEFIA	95	Argenteuil
Projet Local	Propreté, prévention et gestion des déchets, économie circulaire	Avec des poubelles les rues sont plus belles !	Communal	77	Montcourt-Fromonville	Organisme public	COMMUNE DE MONTCOURT FROMONVILLE	77	Montcourt-Fromonville
Grand projet	Propreté, prévention et gestion des déchets, économie circulaire	ICI PARIS	Départemental	75	Paris	Entreprise	MAKE ICI	93	Montreuil
Grand projet	Propreté, prévention et gestion des déchets, économie circulaire	REHABILITATION ET MODERNISATION DE LA DECHETERIE DE COULOMMIERS (77)	Intercommunal	77	CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	Organisme public	SMITOM DU NORD SEINE-ET-MARNE	77	Monthyon
Projet Local	Propreté, prévention et gestion des déchets, économie circulaire	Samji - Le recyclage à portée de main	Communal	75	Paris 18	Association	SAMJI	75	Paris 18
Projet Local	Propreté, prévention et gestion des déchets, économie circulaire	Atelier zéro déchet	Intercommunal	78	EPCI Grand Paris Seine et Oise	Association	ASS ENERGIES SOLIDAIRES	78	Carrières-sous-Poissy
Projet Local	Propreté, prévention et gestion des déchets, économie circulaire	Habitants impliqués	Communal	78	Trappes	Association	COULEURS D'AVENIR ASSOCIATION	93	Montreuil
Projet Local	Propreté, prévention et gestion des déchets, économie circulaire	Un espace solidaire	Communal	78	Trappes	Association	COULEURS D'AVENIR ASSOCIATION	93	Montreuil
Grand projet	Propreté, prévention et gestion des déchets, économie circulaire	RépareSeb, entreprise d'insertion, réparation et vente de petit-électroménager	Départemental	75	Paris	Entreprise	ARES SERVICES	93	Pantin
Projet Local	Propreté, prévention et gestion des déchets, économie circulaire	Des toilettes séches pour les jardiniers de l'APENELOPE	Communal	91	Les Ulis	Association	ASS ENCOURAGEMENT ORGANISATION DES POTAGERS	91	Les Ulis
Projet Local	Propreté, prévention et gestion des déchets, économie circulaire	Broyeur électrique mutualisé auprès de 284 résidents	Communal	91	Mennecy	Association	ASSOCIATION FONCIERE URBAINE LIBRE (AFUL LES BOUVREUILS)	91	Mennecy
Projet local	Propreté, prévention et gestion des déchets, économie circulaire	L'Ecole du Compostage	Communal	93	Pantin	Association	ASSOCIATION INSTANT CULTURE	75	Paris 18
Projet Local	Propreté, prévention et gestion des déchets, économie circulaire	Un bicomposteur pour notre restauration scolaire	Communal	91	La Norville	Organisme public	COMMUNE DE LA NORVILLE	91	La Norville
Grand projet	Propreté, prévention et gestion des déchets, économie circulaire	Alliances pour les Sols/Compost mon Amour	Départemental	78	Yvelines	Association	ALLIANCES POUR LES SOLS	78	St Germain en Laye
Projet Local	Propreté, prévention et gestion des déchets, économie circulaire	Compacteur de déchets solaire et connecté	Communal	78	Chevreuse	Organisme public	COMMUNE DE CHEVREUSE	78	Chevreuse
Grand projet	Propreté, prévention et gestion des déchets, économie circulaire	SCHÉMA DIRECTEUR DES DECHETERIES DE GRAND PARIS GRAND EST (GPGE) : DIAGNOSTIC	Intercommunal	93	EPCI Grand Paris Grand Est	Organisme public	ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS GRAND EST	93	Noisy-le-Grand
Grand projet	Propreté, prévention et gestion des déchets, économie circulaire	Tarification incitative des déchets : mise en oeuvre sur le territoire de la communauté de communes Plaines et Monts de	Intercommunal	77	EPCI Plaines et Monts de France	Organisme public	COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINES ET MONTS DE France	77	Dammartin-en-Goële
Projet Local	Propreté, prévention et gestion des déchets, économie circulaire	VALO MEGOT : Donner une deuxième vie aux mégots à Saint-Cloud	Communal	92	Saint-Cloud	Organisme public	PARIS OUEST LA DEFENSE	92	Nanterre
Grand projet	Propreté, prévention et gestion des déchets, économie circulaire	Recyclage et valorisation des déchets ménagers et assimilés-Augmenter les performances de collecte sélective en habitat	Intercommunal	95	EPCI Sausseron Impressionnistes	Organisme public	SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DECHETS	95	Pontoise
Projet Local	Propreté, prévention et gestion des déchets, économie circulaire	Poubelles enterrées et tri sélectif	Communal	77	Grez-sur-Loing	Organisme public	COMMUNE DE GREZ SUR LOING	77	Grez-sur-Loing
Projet local	Propreté, prévention et gestion des déchets, économie circulaire	Prévention et réduction des mégots au sol sur la ville de Brétigny sur orge	Communal	91	Brétigny-sur-Orge	Organisme public	COMMUNE DE BRETIGNY SUR ORGE	91	Brétigny-sur-Orge

Type de projet	Thématique principale	Intitulé du projet	Impact du projet	Dpt projet	Localisation projet	Type de porteur	Raison sociale porteur du projet	Dpt siège	Commune siège social
Projet Local	Propreté, prévention et gestion des déchets, économie circulaire	La Maison Solidaire, une ressourcerie matérielle et immatérielle	Communal	93	Épinay-sur-Seine	Association	EPINAY + SAINE GENERATION SPINASSIENNE ECOLOGIQUE 93	93	Épinay-sur-Seine
Grand projet	Propreté, prévention et gestion des déchets, économie circulaire	Protection de l'environnement	Communal	91	Saint-Germain-lès-Arpajon	Organisme public	COMMUNE DE SAINT GERMAIN LES ARPAJON	91	Saint-Germain-lès-Arpajon
Projet Local	Propreté, prévention et gestion des déchets, économie circulaire	Tic'Eco	Communal	91	Les Ulis	Association	LEUX'TECH	91	Les Ulis
Grand projet	Propreté, prévention et gestion des déchets, économie circulaire	Acquisition de véhicules électriques pour la collecte de dépôts sauvage	Intercommunal	91	EPCI Etampois Sud-Essonne	Organisme public	COMMUNE D'ETAMPES	91	Etampes
Projet Local	Propreté, prévention et gestion des déchets, économie circulaire	Pour une transition '0 déchet' du campus de l'ICP	Quartier	75	Paris 6	Association	INSTINCTS DURABLES - INITIATIVES ETUDIANTES POUR UN DEVELOPPEMENT	75	Paris 6
Grand projet	Propreté, prévention et gestion des déchets, économie circulaire	Eco-site de Paris Est Marne et Bois	Intercommunal	94	EPCI Paris Est Marne et Bois	Organisme public	ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE PARIS EST MARNE ET BOIS	94	Champigny-sur-Marne
Grand projet	Propreté, prévention et gestion des déchets, économie circulaire	Micro-ferme Orteaux	Quartier	75	Paris 20	Association	REGIE DE QUARTIER SA	75	Paris 20
Grand projet	Propreté, prévention et gestion des déchets, économie circulaire	Renforcement des actions de lutte contre les dépôts sauvages	Communal	93	Bondy	Organisme public	COMMUNE DE BONDY	93	Bondy
Grand projet	Propreté, prévention et gestion des déchets, économie circulaire	Développement d'une ligne de mobilier éco-conçue en réemploi visant à valoriser les déchets de production	Régional	IDF	Île-de-France	Entreprise	MORNING COWORKING		
Grand projet	Propreté, prévention et gestion des déchets, économie circulaire	Mon Atelier Ecofrugal Zéro Déchet : ateliers autoparticipatifs et gratuits de partage de solutions entre	Régional	IDF	Île-de-France	Entreprise	ECOFRUGAL PROJECT SAS	75	Paris 18
Grand projet	Propreté, prévention et gestion des déchets, économie circulaire	Une Bibliothèque d'Objets à Montreuil	Communal	93	Montreuil	Association	L'OBSERVATOIRE DU PARTAGE	93	MONTREUIL
Projet Local	Propreté, prévention et gestion des déchets, économie circulaire	Projet "Zéro encombrant"	Quartier	91	Egly	Association	COULEURS D'AVENIR ASSOCIATION	93	Montreuil
Projet Local	Propreté, prévention et gestion des déchets, économie circulaire	CleverLoop - Création de solutions d'économie circulaire (Textile/Mode)	Régional	IDF	Île-de-France	Entreprise	LIVOSPHERE	78	Bois d'Arcy
Grand projet	Propreté, prévention et gestion des déchets, économie circulaire	#Ellesappellereviens, le premier réseau de collecte des bouteilles consignées à Paris	Départemental	75	Paris	Entreprise	SARL YERBA MATE - CLUB-MATE FRANCE	75	Paris 10
Grand projet	Propreté, prévention et gestion des déchets, économie circulaire	Réalisation d'un centre de tri de la collecte sélective dune capacité de 55 000 tonnes par an	Départemental	91	Essonne	Organisme public	SIREDOM	91	Lisses
Grand projet	Propreté, prévention et gestion des déchets, économie circulaire	Modernisation des Espace Artisans d'EMERAINVILLE et LAGNY SUR MARNE	Départemental	77	Seine-et-Marne	Entreprise	YPREMA	94	Chennevières-sur-Marne
Grand projet	Propreté, prévention et gestion des déchets, économie circulaire	Xpollution	Régional	IDF	Île-de-France	Association	MAKE OUR OCEANS CLEAN AGAIN (MOOCA)		
Projet Local	Propreté, prévention et gestion des déchets, économie circulaire	No mégots à Saint Denis !	Communal	93	Saint-Denis	Association	ECO CITES	93	Saint-Denis
Grand projet	Propreté, prévention et gestion des déchets, économie circulaire	L'intendance	Régional	IDF	Île-de-France	Entreprise	DEPLASTIFY SAS		
Projet Local	Propreté, prévention et gestion des déchets, économie circulaire	Co-construction d'une maison témoin d'usages plus responsables pour demain	Communal	91	Paray-Vieille-Poste	Association	ET TOI, TU FAIS QUOI ?	94	Villeneuve-le-Roi
Projet Local	Propreté, prévention et gestion des déchets, économie circulaire	Dourdan, ma ville propre !	Communal	91	Dourdan	Organisme public	COMMUNE DE DOURDAN	91	Dourdan
Grand projet	Propreté, prévention et gestion des déchets, économie circulaire	Projet de développement de la consigne sur les produits de marques avec Loop	Régional	IDF	Île-de-France	Entreprise	LOOP FRANCE SAS	75	Paris 8
Projet Local	Propreté, prévention et gestion des déchets, économie circulaire	Corbeilles ludiques à proximité des écoles - Initiation des enfants au tri sélectif	Communal	95	Saint-Brice-sous-Forêt	Organisme public	COMMUNE DE SAINT BRICE SOUS FORET	95	Saint-Brice-sous-Forêt

Type de projet	Thématique principale	Intitulé du projet	Impact du projet	Dpt projet	Localisation projet	Type de porteur	Raison sociale porteur du projet	Dpt siège	Commune siège social
Projet Local	Propreté, prévention et gestion des déchets, économie circulaire	Ramasses d'invendus alimentaires pour personnes en précarité	Départemental	75	Paris	Association	HOPHOPFOOD	75	Paris 11
Grand projet	Propreté, prévention et gestion des déchets, économie circulaire	Colis Opopop	Régional	IDF	Île-de-France	Entreprise	S.A.S JETTPA		
Projet Local	Propreté, prévention et gestion des déchets, économie circulaire	Recyclerie – ressourcerie « l'ArgenTri »	Communal	95	Argenteuil	Association	ASSOCIATION RESSOURCERIE : L'ARGENTRI	95	Argenteuil
Grand projet	Propreté, prévention et gestion des déchets, économie circulaire	R4, insertion et économie circulaire dans le BTP !	Départemental	93	Seine-Saint-Denis	Entreprise	ARES SERVICES	93	Pantin
Projet Local	Propreté, prévention et gestion des déchets, économie circulaire	La friperie Rambolitaine	Communal	78	Rambouillet	Association	RESSOURCES ET VOUS	78	Le Perray-en-Yvelines
Projet Local	Propreté, prévention et gestion des déchets, économie circulaire	Organisation d'une filière de livraison de broyat pour les composteurs partagés	Départemental	75	Paris	Association	COMPOS13	75	Paris 13
Projet Local	Propreté, prévention et gestion des déchets, économie circulaire	Projet de gestion des entretiens de déchets verts sur la commune de Videlles	Communal	91	Videlles	Organisme public	COMMUNE DE VIDELLES	91	Videlles
Grand projet	Propreté, prévention et gestion des déchets, économie circulaire	Usine Le Pavé®	Régional	IDF	Île-de-France	Entreprise	SAS MINIMUM	93	Pantin
Grand projet	Propreté, prévention et gestion des déchets, économie circulaire	SEVALOR	Régional	77	Île-de-France	Entreprise	NORMAL SOUPE		
Projet Local	Santé environnementale	Achat d'un véhicule électrique utilitaire	Communal	91	Breuillet	Organisme public	COMMUNE DE BREUILLET	91	Breuillet
Projet Local	Santé environnementale	Jardin solidaire et handicap à Chelles	Intercommunal	77	CA Paris - Vallée de la Marne	Association	UNION DES FAMILLES LAIQUES DE MARNE ET CHANTEREINE	77	Chelles
Projet Local	Santé environnementale	Dansons entre les arbres !	Communal	92	Asnières-sur-Seine	Organisme public	OCCE 92 ECOLE ELEMENTAIRE FONTAINE D'ASNIERES SUR SEINE	92	Asnières-sur-Seine
Projet Local	Santé environnementale	Un îlot de fraîcheur pour mieux vivre en ville	Communal	95	Ermont	Organisme public	COMMUNE D'ERMONT	95	Ermont
Projet Local	Santé environnementale	Toilettes sèches publiques design urbain	Communal	77	Souppes-sur-Loing	Organisme public	COMMUNE DE SOUPPES SUR LOING	77	Souppes-sur-Loing
Projet Local	Santé environnementale	Acquisition de matériel de restauration scolaire concourant à la santé environnementale	Communal	91	Ormoy	Organisme public	COMMUNE D'ORMOY	91	Ormoy
Projet Local	Santé environnementale	Sensibiliser au respect de l'environnement dès la crèche à Ermont	Communal	95	Ermont	Organisme public	COMMUNE D'ERMONT	95	Ermont
Projet Local	Santé environnementale	Mon logement, ma santé	Régional	IDF	Île-de-France	Association	ASSOCIATION DE PREVENTION DE LA POLLUTION ATMOSPHERIQUE	75	Paris 10
Projet Local	Santé environnementale	Le "Sans Plastique" dans les écoles et les crèches de Chatou !	Communal	78	Chatou	Organisme public	COMMUNE DE CHATOU	78	Chatou
Grand projet	Santé environnementale	Désimperméabilisation avec végétalisation d'un parking résidentiel à Mantes-la-Jolie	Communal	78	Mantes-la-Jolie	Organisme public	COMMUNE DE MANTES-LA-JOLIE	78	Mantes-la-Jolie
Projet Local	Santé environnementale	La Grande Coco et le quartier de la rue du Soleil "Havre de biodiversité" !	Quartier	75	Paris 20	Association	PEPINS PRODUCTION LA PEPINIERE DE QUARTIER	75	Paris 19
Projet Local	Santé environnementale	Plantons un écrin de verdure au Centre d'Hébergement d'Urgence Le Bastion de Bercy (Paris 12e)	Quartier	75	Paris 12	Association	PEPINS PRODUCTION LA PEPINIERE DE QUARTIER	75	Paris 19
Projet Local	Santé environnementale	Point de rencontre et parcours santé	Communal	77	Villiers-sous-Grez	Organisme public	COMMUNE DE VILLIERS SOUS GREZ	77	Villiers-sous-Grez
Projet Local	Santé environnementale	Parc ado sportif	Communal	77	Villiers-sous-Grez	Organisme public	COMMUNE DE VILLIERS SOUS GREZ	77	Villiers-sous-Grez

Type de projet	Thématique principale	Intitulé du projet	Impact du projet	Dpt projet	Localisation projet	Type de porteur	Raison sociale porteur du projet	Dpt siège	Commune siège social
Projet Local	Santé environnementale	Atelier participatif d'entretien et de réparation de vélos La Rustine	Communal	91	Brétigny-sur-Orge	Association	LA BOITE A GRAINES	91	Brétigny-sur-Orge
Projet Local	Santé environnementale	Citamoove	Régional	IDF	Île-de-France	Association	MAKE OUR OCEANS CLEAN AGAIN	78	Maisons-Laffitte
Grand projet	Santé environnementale	Marché Public global de performance énergétique de la ville d'Auvers-sur-Oise	Communal	95	Auvers-sur-Oise	Organisme public	COMMUNE D'AUVERS SUR OISE	95	Auvers-sur-Oise
Projet Local	Santé environnementale	Capteurs Citoyens de pollution de l'air - Paris	Départemental	75	Paris	Association	RESPIRE ASSOCIATION NATIONALE POUR LA PRESERVATION ET L'AMELIORATION DE LA	75	Paris 1
Projet Local	Santé environnementale	Capteurs citoyens de pollution - Vincennes	Communal	94	Vincennes	Association	RESPIRE ASSOCIATION NATIONALE POUR LA PRESERVATION ET L'AMELIORATION DE LA	75	Paris 1
Projet Local	Santé environnementale	Capteurs citoyens de pollution - Bagnolet	Communal	93	Bagnolet	Association	RESPIRE ASSOCIATION NATIONALE POUR LA PRESERVATION ET L'AMELIORATION DE LA	75	Paris 1
Projet Local	Santé environnementale	Capteurs citoyens de pollution - Colombes	Communal	92	Colombes	Association	RESPIRE ASSOCIATION NATIONALE POUR LA PRESERVATION ET L'AMELIORATION DE LA	75	Paris 1
Projet Local	Santé environnementale	Réduire les contenants en plastique en restauration scolaire	Communal	91	Mennecy	Organisme public	COMMUNE DE MENNECY	91	Mennecy
Projet Local	Santé environnementale	Des évènements culturels plus responsables	Communal	91	Janvry	Association	COMITES DES FETES	91	Janvry
Projet Local	Santé environnementale	Récupérateur d'eaux pluviales pour l'arrosage de la commune	Communal	78	L'Étang-la-Ville	Organisme public	COMMUNE DE L'ETANG LA VILLE	78	L'Étang-la-Ville
Projet Local	Santé environnementale	Préservation de la biodiversité aviaire et végétale	Communal	91	Limours	Organisme public	COMMUNE DE LIMOURS	91	Limours
Projet Local	Santé environnementale	Mooca x Citamoove	Départemental	75	Paris	Association	MAKE OUR OCEANS CLEAN AGAIN (MOOCA)	78	Maisons-Laffitte
Grand projet	Santé environnementale	Dépollution de la parcelle "le Parc" suite à l'installation d'une déchetterie sauvage (Roms)	Communal	95	Survilliers	Organisme public	COMMUNE DE SURVILLIERS	95	Survilliers
Projet Local	Vélo et mobilités propres	Location solidaire d'un vélo-cargo et d'un tricycle adulte	Communal	94	Marolles-en-Brie	Association	LE NEZ AU VENT	94	Marolles-en-Brie
Grand projet	Vélo et mobilités propres	Passerelle de franchissement de la Seine en circulations douces entre Poissy et Carrières-sous-Poissy	Intercommunal	78	EPCI Grand Paris Seine et Oise	Organisme public	LACOMMUNAUTE URBAINE GRAND PARIS SEINE & OISE ET LE SMSO	78	Aubergenville
Projet Local	Vélo et mobilités propres	Mobilité douce pour la gestion d'une Île de loisirs	Communal	91	Etampes	Organisme public	SYNDICAT MIXTE D'ETUDES D'AMENAGEMENT DE GESTION DE LA BASE	91	Etampes
Projet Local	Vélo et mobilités propres	Handi/valide, la nature pour tous	Régional	IDF	Essonne, Seine-et-Marne	Association	MA ROUE LIBRE	91	Auverneaux
Projet Local	Vélo et mobilités propres	Liaison douce entre la ruelle du pavillon et le parc de la Galathée	Communal	95	Deuil-la-Barre	Organisme public	COMMUNE DE DEUIL LA BARRE	95	Deuil-la-Barre
Projet Local	Vélo et mobilités propres	Bornes de réparation de vélos sur l'espace public	Communal	77	Magny-le-Hongre	Organisme public	COMMUNE DE MAGNY LE HONGRE	77	Magny-le-Hongre
Projet Local	Vélo et mobilités propres	Atelier vélo solidaire à Bezons	Départemental	95	Bezons	Association	ETUDES ET CHANTIERS ILE DE FRANCE	91	Evry-Courcouronnes
Projet Local	Vélo et mobilités propres	Achat d'un abri à vélo sécurisé	Communal	91	Breuillet	Organisme public	COMMUNE DE BREUILLET	91	Breuillet
Projet Local	Vélo et mobilités propres	Réduction du CO2 avec des transports plus adaptés	Régional	IDF	Île-de-France	Association	COMITE REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE DE LA FEDERATION SPORTIVE ET	94	Le Kremlin-Bicêtre
Projet Local	Vélo et mobilités propres	Eco Run and Kids (ERéK)	Communal	77	Souppes-sur-Loing	Association	SOUPPES BASE DE LOISIRS	77	Souppes-sur-Loing

Type de projet	Thématique principale	Intitulé du projet	Impact du projet	Dpt projet	Localisation projet	Type de porteur	Raison sociale porteur du projet	Dpt siège	Commune siège social
Projet Local	Vélo et mobilités propres	Equiper la ville de stationnements cyclables	Communal	95	Pontoise	Organisme public	COMMUNE DE PONTOISE	95	Pontoise
Grand projet	Vélo et mobilités propres	Plan Vélo Maisons-Laffitte	Communal	78	Maisons-Laffitte	Organisme public	COMMUNE DE MAISONS-LAFFITTE	78	Maisons-Laffitte
Grand projet	Vélo et mobilités propres	Création d'une piste cyclable entre Pierrelaye et Saint-Ouen-L'Aumône en bordure de la RD14	Intercommunal	95	EPCI Val Parisis	Organisme public	CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL D'OISE	95	Cergy-Pontoise
Projet Local	Vélo et mobilités propres	Atelier mobile de réparation vélo : Fontenay vélo mobile	Communal	94	Fontenay-sous-bois	Association	FONTENAY VELO	94	Fontenay-sous-bois
Projet Local	Vélo et mobilités propres	Vélo Cargo pour les livraisons de Coop14	Communal	75	Paris 14	Association	COOP14 ASSOCIATION	75	Paris 14
Projet Local	Vélo et mobilités propres	Le vélo loisir, UN SAS D'ENTRÉE à l'usage quotidien du vélo	Communal	91	Coudray-Montceaux	Association	ASSOCIATION CYCLISTE COUDRAYSIENNE (A.C.C.)	91	Coudray-Montceaux
Projet Local	Vélo et mobilités propres	Création d'un espace sécurisé pour vélos	Communal	95	Cormeilles-en-Parisis	Organisme public	COMMUNE DE CORMEILLES EN PARISIS	95	Cormeilles-en-Parisis
Grand projet	Vélo et mobilités propres	Création d'une voie verte le long de la RD10 à Bouqueval - Villiers-le-Bel	Intercommunal	95	EPCI Roissy Pays de France	Organisme public	CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL D'OISE	95	Cergy-Pontoise
Projet Local	Vélo et mobilités propres	3 bornes de recharge pour véhicule électrique au parking Jaurès	Communal	95	Pontoise	Organisme public	COMMUNE DE PONTOISE	95	Pontoise
Projet Local	Vélo et mobilités propres	Développer la responsabilité écologique du personnel communal par la mise à disposition de vélos électriques	Communal	95	Pontoise	Organisme public	COMMUNE DE PONTOISE	95	Pontoise
Grand projet	Vélo et mobilités propres	Création d'une voie verte à Parmain	Intercommunal	95	EPCI Vallée de l'Oise et des Trois Forêts	Organisme public	CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL D'OISE	95	Cergy-Pontoise
Grand projet	Vélo et mobilités propres	Création de pistes cyclables sur la RD144 entre Andilly et Soisy-sous-Montmorency	Intercommunal	95	EPCI Plaine Vallée	Organisme public	CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL D'OISE	95	Cergy-Pontoise
Projet Local	Vélo et mobilités propres	A Janvry, dès la maternelle, j'apprends à faire du vélo	Intercommunal	91	EPCI Pays de Limours	Association	COOPERATIVE SCOLAIRE	91	Janvry
Grand projet	Vélo et mobilités propres	Quatre projets d'aménagements Cergypontains pour favoriser la pratique du vélo en grande	Intercommunal	95	Cergy Pontoise	Autre organisme privé	SPLA CERGY PONTOISE AMENAGEMENT	95	Cergy-Pontoise
Projet Local	Vélo et mobilités propres	Le triporteur plutôt que la voiture	Régional	IDF	Île-de-France	Association	COMITE REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE DE LA FEDERATION SPORTIVE ET	94	Le Kremlin-Bicêtre
Projet Local	Vélo et mobilités propres	Atelier vélo solidaire à Clichy	Départemental	92	Hauts-de-Seine	Association	ETUDES ET CHANTIERS ILE DE FRANCE	91	Evry-Courcouronnes
Projet Local	Vélo et mobilités propres	Achat d'équipements pour les adultes relais en équipement doux	Communal	95	Taverny	Organisme public	COMMUNE DE TAVERNY	95	Taverny
Projet Local	Vélo et mobilités propres	Tous à vélo et mobilité propre	Intercommunal	91	EPCI Val d'Essonne	Association	NEW TEAM ACADEMY	91	Chevannes
Projet Local	Vélo et mobilités propres	Lancement du Plan Vélo des Essarts-le-Roi	Communal	78	Les Essarts-le-Roi	Organisme public	COMMUNE DES ESSARTS-LE-ROI	78	Les Essarts-le-Roi
Projet Local	Vélo et mobilités propres	Hippo-accès	Intercommunal	95	EPCI Val Parisis	Association	ACTION ANIMAL	95	Ermont
Projet Local	Vélo et mobilités propres	Ville de Bures-sur-Yvette : Bien se stationner à vélo dans les écoles !	Communal	91	Bures-sur-Yvette	Organisme public	COMMUNE DE BURES SUR YVETTE	91	Bures-sur-Yvette
Grand projet	Vélo et mobilités propres	Étude de définition des itinéraires cyclables entre les pôles majeurs	Départemental	95	Val-d'Oise	Organisme public	CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL D'OISE	95	Cergy-Pontoise
Projet Local	Vélo et mobilités propres	Je prends le train tranquille car mon vélo est à l'abri !	Communal	77	Longueville	Organisme public	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVINOIS	77	Provins

Type de projet	Thématique principale	Intitulé du projet	Impact du projet	Dpt projet	Localisation projet	Type de porteur	Raison sociale porteur du projet	Dpt siège	Commune siège social
Projet Local	Vélo et mobilités propres	VELOS'OUPPES : Pour une ville durablement cyclable	Communal	77	Souppes-sur-Loing	Organisme public	COMMUNE DE SOUPPES SUR LOING	77	Souppes-sur-Loing
Projet Local	Vélo et mobilités propres	Préservation et dynamisation des espaces naturels	Intercommunal	78	CC Etangs	Organisme public	COMMUNE DE COIGNIERES	78	Coignières
Projet Local	Vélo et mobilités propres	L'école en vélo collectif, on kiffe !	Communal	91	Cheptainville	Organisme public	COMMUNE DE CHEPTAINVILLE	91	Cheptainville
Projet Local	Vélo et mobilités propres	Vélo Bus pour la Maternelle	Communal	91	La Norville	Organisme public	COMMUNE DE LA NORVILLE	91	La Norville
Grand projet	Vélo et mobilités propres	RER-V	Régional	IDF	Île-de-France	Organisme public	Région Île de France		
Grand projet	Vélo et mobilités propres	VOIE VERTE ET VOIE CYCLABLE ACQUEDUC DE LA VANNE SAVIGNY SUR ORGE	Communal	91	Savigny-sur-Orge	Organisme public	ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND ORLY SEINE BIEVRE	91	Orly
Projet Local	Vélo et mobilités propres	Réalisation d'un abri écologique en bois pour tous types de vélos	Communal	91	Mennecy	Association	ASS SAUVEGARDE DE L'ESPACE CHAMPOREUX	91	Mennecy
Projet Local	Vélo et mobilités propres	Achat d'un vélo cargo biporteur électrique	Communal	91	Bures-sur-Yvette	Association	MIEUX SE DEPLACER A BICYCLETTE	75	Paris 4
Projet Local	Vélo et mobilités propres	Cycl'Auber	Communal	93	Aubervilliers	Organisme public	COMMUNE D'AUBERVILLIERS	93	Aubervilliers
Projet Local	Vélo et mobilités propres	OHCYCLOMOBILE	Communal	93	Montreuil	Association	ASSOCIATION OHCYCLO	93	Montreuil
Projet Local	Vélo et mobilités propres	A Villiers, on se déplace à vélo !	Communal	77	Villiers-sous-Grez	Association	AMICALE SPORTS LOISIRS CULTURE VILLARONNE	77	Villiers-sous-Grez
Projet Local	Vélo et mobilités propres	Agir sur le stationnement autour des lieux d'intermodalités	Communal	95	Saint-Leu-la-Forêt	Organisme public	COMMUNE DE SAINT LEU LA FORET	95	Saint-Leu-la-Forêt
Grand projet	Vélo et mobilités propres	Réalisation d'une desserte cyclable du site de la Grande Garenne	Communal	77	Varennes-sur-Seine	Organisme public	COMMUNE DE VARENNES SUR SEINE	77	Varennes-sur-Seine
Projet Local	Vélo et mobilités propres	Vélo Box à Mennecy	Communal	91	Mennecy	Association	MENNECY TAEKWONDO - HAPKIDO	91	Mennecy
Projet Local	Vélo et mobilités propres	Parkings à vélos	Communal	77	Saint-Pierre-lès-Nemours	Organisme public	COMMUNE DE SAINT PIERRE LES NEMOURS	77	Saint-Pierre-lès-Nemours
Projet Local	Vélo et mobilités propres	Acquisition de vélos à assistance électrique pour la police municipale	Communal	91	Etampes	Organisme public	COMMUNE D'ETAMPES	91	Etampes
Projet Local	Vélo et mobilités propres	Proposer des parkings à vélo sécurisés	Communal	91	Mennecy	Association	TENNIS CLUB DE MENNECY	91	Mennecy
Projet Local	Vélo et mobilités propres	Garons nos vélos !	Communal	77	Montcourt-Fromonville	Organisme public	COMMUNE DE MONTCOURT FROMONVILLE	77	Montcourt-Fromonville
Projet Local	Vélo et mobilités propres	Des vélos pour des maraudes de rue encore plus solidaires et écologiques !	Départemental	75	Paris	Association	VRAC - VOUS AVEZ RENDEZ-VOUS AVEC	75	Paris 10
Projet Local	Vélo et mobilités propres	Sensibilisation des Prunaysiens aux déplacements alternatifs	Communal	91	Prunay-sur-Essonne	Association	AMICALE PRUNAYSIENNE / COMITE DES FETES / ANIMATION DU	91	Prunay-sur-Essonne
Projet Local	Vélo et mobilités propres	Les balades d'ASAEL	Communal	94	Fontenay-sous-Bois	Association	ASSOCIATION ASAEL	94	Fontenay-sous-Bois
Projet Local	Vélo et mobilités propres	Vélo Cargo pour tous	Communal	92	Boulogne-Billancourt	Association	MIEUX SE DEPLACER A BICYCLETTE	75	Paris 4
Projet Local	Vélo et mobilités propres	Le vélo-bus	Communal	91	Mennecy	Organisme public	COMMUNE DE MENNECY	91	Mennecy

Type de projet	Thématique principale	Intitulé du projet	Impact du projet	Dpt projet	Localisation projet	Type de porteur	Raison sociale porteur du projet	Dpt siège	Commune siège social
Projet Local	Vélo et mobilités propres	Cargo de vie	Intercommunal	77	EPCI Marne et Gondoire	Association	L'ÉCOLO BUISSONNIÈRE	77	Lesches
Grand projet	Vélo et mobilités propres	Création d'une liaison douce longeant la RD82 à Cesson	Intercommunal	77	CA Grand Paris Sud Essonne Sénart	Organisme public	CA GRAND PARIS SUD	77	Lieusaint
Projet Local	Vélo et mobilités propres	Accompagner le public à l'usage du vélo comme moyen de déplacement	Départemental	91	Essonne	Association	PROVELO SUD ILE-DE-FRANCE	91	Ris-Orangis
Grand projet	Vélo et mobilités propres	Projet de réalisation d'un aménagement cyclable à Rosny-sur-Seine	Intercommunal	78	EPCI Grand Paris Seine et Oise	Organisme public	COMMUNAUTE URBAINE GRAND PARIS SEINE ET OISE	78	Aubergenville
Projet Local	Vélo et mobilités propres	Station de gonflage urbaine	Intercommunal	78	EPCI Haute Vallée de Chevreuse	Organisme public	COMMUNE DE CHEVREUSE	78	Chevreuse
Projet Local	Vélo et mobilités propres	Le vélocargo solidaire	Intercommunal	78	EPCI Grand Paris Seine et Oise	Association	TRIEL ENVIRONNEMENT	78	Triel-sur-Seine
Projet Local	Vélo et mobilités propres	Leasibike/ Leasing de vélos électriques pour les entreprises	Régional	IDF	Île-de-France	Entreprise	ETHIC IT	95	Cergy
Projet Local	Vélo et mobilités propres	Le camion RECYCLO	Départemental	77	Seine-et-Marne	Entreprise	RECYCLO (COUDERT THIBAUD)	77	Champdeuil
Projet Local	Vélo et mobilités propres	Achat de 2 vélos électriques cargo Association La Refile	Communal	92	Meudon	Association	LA REFILE	92	Meudon
Grand projet	Vélo et mobilités propres	RECNOREC prépare le 1er démonstrateur industriel de recyclage des plastiques orphelins	Régional	IDF	Île-de-France	Entreprise	RECNOREC	78	MONTIGNY LE BRETONNEUX
Grand projet	Vélo et mobilités propres	Last Mile	Régional	IDF	Île-de-France	Entreprise	LAST MHYLE SAS		
Projet Local	Vélo et mobilités propres	Pose de panneaux sur les chemins de forêt communaux non balisés	Communal	77	Villiers-sous-Grez	Association	ASSOCIATION DE SAUVEGARDE ET DE GESTION DES BOIS PRIVES DE GREZ	77	Villiers-sous-Grez
Projet Local	Vélo et mobilités propres	Offre de stationnement sécurisé : des vélobox à Issy	Communal	92	Issy-les-Moulineaux	Association	MIEUX SE DEPLACER A BICYCLETTE	75	Paris 4
Projet Local	Vélo et mobilités propres	Achat de 20 vélos à assistance électrique	Communal	92	Suresnes	Organisme public	COMMUNE DE SURESNES	92	Suresnes
Projet Local	Vélo et mobilités propres	Vélo-école et ateliers mobiles de réparation de vélos	Communal	92	Gennevilliers	Entreprise	BICYCLAIDE	92	Gennevilliers
Grand projet	Vélo et mobilités propres	Amégement d'une piste cyclable et d'une zone partagée le long d'un stade	Communal	95	Taverny	Organisme public	COMMUNE DE TAVERNY	95	Taverny
Projet Local	Vélo et mobilités propres	Acquisition et installation de supports à cycles	Communal	91	Etampes	Organisme public	COMMUNE D'ETAMPES	91	Etampes
Projet Local	Vélo et mobilités propres	Acquisition d'un triporteur électrique	Communal	78	Auffargis	Organisme public	COMMUNE D'AUFFARGIS	78	Auffargis
Projet Local	Vélo et mobilités propres	Le VPJ (Vélo Pédagogique des Jardins) des Madeleines Enracinées	Départemental	92	Hauts-de-Seine	Association	LES MADELEINES ENRACINEES	92	Nanterre
Projet Local	Vélo et mobilités propres	Accès facilité à la Véloscénie	Intercommunal	91	EPCI Pays de Limours	Organisme public	COMMUNE DE LIMOURS	91	Limours
Projet Local	Vélo et mobilités propres	Acheter 2 vélos électriques pour les agents communaux	Communal	91	Bouray-sur-Juine	Organisme public	COMMUNE DE BOURAY SUR JUINE	91	Bouray-sur-Juine
Projet Local	Vélo et mobilités propres	Installation équipements rangement vélos	Communal	78	Porcheville	Organisme public	COMMUNE DE PORCHEVILLE	78	Porcheville
Projet Local	Vélo et mobilités propres	Dispositif "vélos et mobilités propres"	Communal	77	Nemours	Organisme public	COMMUNE DE NEMOURS	77	Nemours

Type de projet	Thématique principale	Intitulé du projet	Impact du projet	Dpt projet	Localisation projet	Type de porteur	Raison sociale porteur du projet	Dpt siège	Commune siège social
Projet Local	Vélo et mobilités propres	Installation d'une vélo-école et d'un atelier d'auto-réparation à Sceaux	Communal	92	Sceaux	Association	MIEUX SE DEPLACER A BICYCLETTE	75	Paris 4
Projet Local	Vélo et mobilités propres	Écluses avec by-pass vélo à Châtillon	Communal	92	Châtillon	Association	VÉLO PIÉTON CHÂTILLON	92	Châtillon
Grand projet	Vélo et mobilités propres	Tous à vélo sur les hôpitaux du GHU APHP Nord	Départemental	75	Paris	Organisme public	AP-HP. NORD - UNIVERSITÉ DE PARIS	75	Paris
Projet Local	Vélo et mobilités propres	Favoriser les mobilités douces vanvéennes	Communal	92	Vanves	Organisme public	COMMUNE DE VANVES	92	Vanves
Projet Local	Vélo et mobilités propres	Une Seconde Nature en Ville - acquisition d'un vélo cargo électrique	Communal	92	Suresnes	Association	UNE SECONDE NATURE EN VILLE	92	Suresnes
Projet Local	Vélo et mobilités propres	Développement des stationnements vélo à Jouars-Pontchartrain	Communal	78	Jouars-Pontchartrain	Organisme public	COMMUNE DE JOUARS PONTCHARTRAIN	78	Jouars-Pontchartrain
Projet Local	Vélo et mobilités propres	Livrer et recevoir les plantes écologiques et solidaires des pépinières de quartier à travers le Grand Paris	Départemental	75	Paris	Association	PEPINS PRODUCTION LA PEPINIERE DE QUARTIER	75	Paris 19
Projet Local	Vélo et mobilités propres	Atelier vélo mobile	Intercommunal	77	EPCI Pays de Fontainebleau	Association	REPAIR CAFE AVON	77	Avon
Projet Local	Vélo et mobilités propres	Nos Quartiers se baladent	Départemental	93	Seine-Saint-Denis	Association	CLUB SPORTIF MULTI-ACTIVITES	93	L'Île-Saint-Denis
Projet Local	Vélo et mobilités propres	Un vélo cargo XXL partagé !	Intercommunal	93	EPCI Plaine Commune	Association	ATELIER SOLIDAIRE DE SAINT-OUEN	93	Saint-Ouen
Projet Local	Vélo et mobilités propres	Cyclonade - promouvoir la pratique du vélo	Communal	91	Suresnes	Association	CYCLONADE	91	Suresnes
Grand projet	Vélo et mobilités propres	Aménagement cyclable le long de l'avenue Stalingrad (RD20) à Bagnolet	Communal	93	Bagnolet	Organisme public	DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS	93	Bobigny
Grand projet	Vélo et mobilités propres	Instaurer une culture du vélo à Mennecy	Communal	91	Mennecy	Organisme public	COMMUNE DE MENNECY	91	Mennecy
Grand projet	Vélo et mobilités propres	Développer le Plan Vélo de Massy !	Communal	91	Massy	Organisme public	COMMUNE DE MASSY	91	Massy

PROJET DE DÉLIBÉRATION
DU 15 OCTOBRE 2020

BUDGET PARTICIPATIF ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE - 1ÈRE SESSION

La commission permanente du conseil régional d'Île-de-France,

VU le règlement (UE) n°651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne ;

VU le règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides minimis ;

VU le plan d'investissement européen dit Plan Juncker adopté le 24 juin 2015 par le parlement européen ;

VU le régime cadre exempté de notification N°SA.40405 relatif aux aides en faveur à la protection de l'environnement pour la période 2014-2020, pris sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n°651/2014 adopté par la Commission européenne le 17 juin 2014 et publié au JOUE le 26 juin 2014 ;

VU le régime cadre exempté de notification N° SA.50388 (2018/N) (ancien 39618) relatif aux aides aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production primaire pour la période 2014-2020, pris sur la base du régime cadre notifié SA 39618 par la Commission européenne le 19 février 2015 et modifié le 26 février 2018 ;

VU SA.40391(RDI) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26 juin 2014 tel que modifié par règlement 2017/1084 de la Commission européenne du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017, relatif aux « aides aux projets de recherche et de développement - Développement expérimental »

VU le code de l'environnement ;

VU le code de l'énergie ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° CR 53-15 du 18 juin 2015 relative à l'approbation du Contrat de Plan Etat Région 2015-2020, l'approbation du Contrat de Plan Interrégional Etat Région 2015-2020 Vallée de la Seine et à l'approbation du projet de Contrat de Plan Interrégional Etat Région 2015-2020 Plan de Seine ;

VU la délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 modifiée portant délégations d'attributions du conseil régional à sa commission permanente ;

VU la délibération n° CR 01-16 du 22 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier ;

VU la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens ;

VU la délibération n° CR 2017-51 du 9 mars 2017 modifiée portant adoption de la Charte régionale

des valeurs de la République et de la laïcité ;

VU la délibération n° CP 2020-100 du 31 janvier 2020 portant approbation du Budget participatif écologique ;

VU la délibération n° CP 2020-101 du 4 mars 2020 relative à la Politique énergie-climat – Mise en œuvre du Plan « Changeons d'air » - 2ème affectation 2020 ;
VU l'arrêté n° CP 2020-192 du 14 septembre 2020 portant composition de la commission d'admissibilité du Budget participatif écologique ;

VU le budget de la région Île-de-France pour 2020 ;

VU l'avis de la commission de l'environnement et de l'aménagement du territoire ;

VU l'avis de la commission des finances ;

VU le rapport n°CP 2020-459 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 :

Décide de participer, au titre du « Budget participatif écologique », au financement des projets locaux retenus par le vote des Franciliens qui s'est déroulé du 18 septembre au 2 octobre 2020 et détaillés dans les fiches-projet figurant en annexe n°1 à la présente délibération, par l'attribution de subventions d'un montant total maximum prévisionnel de 2 425 622 €.

Décide dans ce cadre et à titre exceptionnel pour la 1ère session du Budget participatif écologique, d'attribuer des subventions inférieures à 1 000 €, par dérogation à l'article 2 de la délibération n° CP 2020-100 du 31 janvier 2020 relative au Budget participatif écologique, annexe 1 « Règlement d'intervention », II – CONDITIONS D'ELIGIBILITE, b. Projets éligibles, alinéa 6.

Subordonne le versement des subventions à la signature de conventions conformes à la convention-type approuvée par délibération n° CP 2020-101 du 4 mars 2020 susvisée et autorise la présidente du conseil régional à les signer.

A cet effet, affecte les autorisations de programme suivantes :

338 596 €, disponible sur le chapitre 907 « Environnement », code fonctionnel 71 « Actions transversales », programme HP 71-007 (171007) « Soutien aux démarches de développement durable », action 17100701 « Soutien aux démarches de développement durable », du budget 2020.

495 187 €, disponible sur le chapitre 907 « Environnement », code fonctionnel 72 « Actions en matière de déchets », programme HP 72-001 (172001) « Prévention et gestion des déchets », action 17200106 « Economie circulaire et déchets », du budget 2020.

101 829 €, disponible sur le chapitre 907 « Environnement », code fonctionnel 72 « Actions en matière de déchets », programme HP 72-001 (172001) « Prévention et gestion des déchets », 17200109 « Fonds propreté », du budget 2020.

20 000 €, disponible sur le chapitre 907 « Environnement », code fonctionnel 74 « Politique

de l'eau », programme HP 74-006 (174006) « Milieux aquatiques et humides », action 17400601 « Milieux aquatiques et humides », du budget 2020.

77 556 €, disponible sur le chapitre 907 « Environnement », code fonctionnel 75 « Politique de l'énergie », programme HP 75-001 (175001) « Energie », action 17500105 « Efficacité énergétique et SEM », du budget 2020.

143 148 €, disponible sur le chapitre 907 « Environnement », code fonctionnel 75 « Politique de l'énergie », programme HP 75-001 (175001) « Energie », action 17500106 « Energies renouvelables », du budget 2020.

736 708 €, disponible sur le chapitre 907 « Environnement », code fonctionnel 76 « Patrimoine naturel », programme HP 76-003 (176003) « Protection des milieux naturels et des paysages », action 17600307 « Plan Vert et biodiversité », du budget 2020.

461 532 €, disponible sur le chapitre 907 « Environnement », code fonctionnel 78 « Autres actions », programme HP 78 001 (178001) « Circulations douces », action 17800101 « Réseaux verts et équipements cyclables », du budget 2020.

7 173 €, disponible sur le chapitre 908 « Transports », code fonctionnel 810 « Services communs », programme HP 810-003 « Etudes et expérimentation », action 18100301 « Etudes et expérimentations », du budget 2020.

10 000 €, disponible sur le chapitre 908 « Transports », code fonctionnel 824 « Voirie Communale », programme HP 824-006 « Aménagement des infrastructures de voirie communale », action 18200601 « Aménagement de voirie communale », du budget 2020.

33 893 €, disponible sur le chapitre 909 « Action économique », code fonctionnel 93 « Agriculture, pêche et agro-industrie », programme HP 93-001 (193001) « Soutien aux secteurs de l'agriculture et de l'agro-alimentaire », action 19300109 « Aide au développement, à la diversification et à la qualité des produits », du budget 2020.

Article 2 :

Décide de participer, au titre des dispositifs listés en annexe n°2 à la présente délibération et du « Budget participatif écologique », au financement des grands projets retenus par le vote des Franciliens qui s'est déroulé du 18 septembre au 2 octobre 2020 et détaillés dans les fiches-projet figurant en annexe n°3 à la présente délibération, par l'attribution de subventions d'un montant total maximum prévisionnel de 26 157 345,33 €.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature de conventions conformes à la convention-type approuvée pour chacun de ces dispositifs par délibération mentionnée dans la liste présentée en annexe n°2 susmentionnée, et autorise la présidente du conseil régional à les signer.

A cet effet, affecte les autorisations de programme suivantes :

5 132 140 €, disponible sur le chapitre 907 « Environnement », code fonctionnel 72 « Actions en matière de déchets », programme PR 72-001 (472001) « Prévention et gestion des déchets », action 472001063 « Economie circulaire et déchets », du budget 2020.

Ces affectations relèvent du contrat de plan Etat-Région 2015-2020 volet 3 « Transition écologique et énergétique », sous-volet 32 « économie circulaire et économie des ressources ».

284 390 €, disponible sur le chapitre 907 « Environnement », code fonctionnel 72 « Actions en matière de déchets », programme HP 72-001 (172001) « Prévention et gestion des déchets », 17200109 « Fonds propreté », du budget 2020.

266 730,44 €, disponible sur le chapitre 907 « Environnement », code fonctionnel 74 « Politique de l'eau », programme PR 74-006 (474006) « Milieux aquatiques et humides », action 474006013 « Milieux aquatiques et humides », du budget 2020.

Ces affectations relèvent du CPER 2015-2020, volet « Transition écologique et énergétique », sous-volet « Reconquête de la biodiversité et préservation des ressources », action 333 « Restauration des milieux ».

219 992,2 €, disponible sur le chapitre 907 « Environnement », code fonctionnel 75 « Politique de l'énergie », programme PR 75-001 (475001) « Energie », action 475001053 « Efficacité énergétique et SEM », du budget 2020.

Ces affectations relèvent du CPER 2015-2020, volet 3 « transition écologique et énergétique », sous-volet 31 « énergie et changement climatique », action 311 « Rénovation énergétique ».

12 528 531,35 €, disponible sur le chapitre 907 « Environnement », code fonctionnel 75 « Politique de l'énergie », programme PR 75-001 (475001) « Energie », action 475001063 « Energies renouvelables », du budget 2020.

Ces affectations relèvent du CPER 2015-2020, volet 3 « transition écologique et énergétique », sous-volet 31 « énergie et changement climatique », action 312 « Energies renouvelables et de récupération ».

1 194 954,03 €, disponible sur le chapitre 907 « Environnement », code fonctionnel 76 « Patrimoine naturel », programme HP 76-003 (176003) « Protection des milieux naturels et des paysages », action 17600307 « Plan Vert et biodiversité », du budget 2020.

291 972,66 €, disponible sur le chapitre 907 « Environnement », code fonctionnel 76 « Patrimoine naturel », programme PR 76-005 (476005) « Investissements pour la biodiversité en lien avec l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB) », action 476005013 « Investissements pour la biodiversité en lien avec l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB) », du budget 2020.

Ces affectations relèvent du Contrat de Plan 2015-2020 : Volet 3 « Transition écologique et énergétique », sous-volet 33 « Reconquête de la biodiversité et préservation des ressources », actions 332 « Continuités terrestres », 333 « Restauration des milieux » et 334 « Connaissance et animation ».

6 022 098 €, disponible sur le chapitre 907 « Environnement », code fonctionnel 78 « Autres actions », programme HP 78 001 (178001) « Circulations douces », action 17800101 « Réseaux verts et équipements cyclables », du budget 2020.

216 536,65 €, disponible sur le chapitre 909 « Action économique », code fonctionnel 93 « Agriculture, pêche et agro-industrie », programme HP 93-004 (193004) « Agriculture et environnement », action 19300407 « Agriculture urbaine », du budget 2020.

Article 3 :

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans les fiches-projet figurant en annexe n° 1 à la délibération, en raison des impacts liés à la crise sanitaire Covid 19 et du report

du lancement du Budget participatif, par dérogation à l'article 17, alinéa 3 de l'annexe à la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier, prorogé par la délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016.

Article 4 :

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans les fiches-projet figurant en annexe n° 3 à la délibération, par dérogation à l'article 17, alinéa 3 de l'annexe à la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier, prorogé par la délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016.

Article 5 :

Décide de procéder aux développements informatiques nécessaires de la plateforme Budget participatif.

Affecte à ce titre, un montant d'autorisation de programme de 60 000,00 € disponible sur le chapitre 907 « Environnement », code fonctionnel 71 « Actions transversales », programme HP 71-007 (171007) « Soutien aux démarches de développement durable », action 17100701 « Soutien aux démarches de développement durable », du budget 2020.

Article 6 :

Affecte une autorisation d'engagement d'un montant de 67 000 € disponible sur le chapitre 937 « Environnement », code fonctionnel 71 « Actions transversales », programme HP 71-008 (171008) « Actions transversales », action 17100806 « budget participatif », du budget 2020.

La présidente du conseil régional
d'Île-de-France

VALÉRIE PÉCRESSE

ANNEXES À LA DÉLIBÉRATION

Fiches projets locaux

DOSSIER N° 20013100 - Plantations citoyennes de forêts urbaines

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-20422-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	10 000 € HT	100 %	10 000 €
	Montant total de la subvention		10 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LES PIONNIERS
Adresse administrative : 6 Rue Alice Milliat 94110 Arcueil
Statut juridique : Association
Représentant : Sylvain SEMOUX, Président

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 31/03/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

L'objectif est de créer des forêts urbaines, avec la participation des citoyens, car elles représentent l'un des meilleurs moyens pour lutter contre les effets du changement climatique dont l'impact se fait particulièrement ressentir en milieu urbain.
La méthode employée est inspirée de la permaculture : la méthode d'afforestation écologique Miyawaki. Celle-ci a été pensée pour recréer des forêts natives en environnement urbain, composées d'essences indigènes et multi-strates. Ces forêts sont riches en biodiversités, maximisent les services éco-systémiques rendus et ne nécessitent aucun entretien après 3 ans.
Les services éco-systémiques rendus par ces forêts urbaines sont multiples : séquestration du carbone et atténuation des effets du changement climatique, refroidissement du milieu bâti local à travers l'ombrage et l'évapotranspiration (économies d'énergies), élimination des polluants atmosphériques et absorption des bruits, préservation et augmentation de la biodiversitéatténuation de l'écoulement des eaux d'orage, amélioration des conditions de vies, de la santé des habitants en offrant des espaces verts supplémentaires.
L'association s'appuie sur son réseau de partenaires franciliens identifiés (pour la fourniture des plants, des matériaux de plantation type compost, paillage...) et plante sur des terrains publics afin que la forêt soit elle même un lieu public et collectif. Pour cela, elle sollicite habituellement les collectivités (communes, département...) pour qu'elles mettent à disposition et sanctuarisent une parcelle urbaine pouvant accueillir une forêt (délaissé de voirie, friche industrielle, place enherbée etc.).
Dans le cadre de ce projet, le terrain pour accueillir la plantation est en cours d'identification. L'association est déjà en contact avec des collectivités partenaires et la région Île-de-France pourra lui indiquer la liste des sites répertoriés dans le cadre du Plan Friches.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- Île-de-France

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Plants d'essences d'arbres indigènes	5 000	Subvention Région Île-de-France	10 000
Matériel de plantation (compost, paillage…)	1 000		
Décompactage de la terre avec une pelle mécanique (prestataire externe)	3 000		
Réalisation et installation d'une pancarte explicative du projet sur site, à visée pédagogique	1 000		
TOTAL	**10 000**	**TOTAL**	**10 000**

DOSSIER N° 20013014 - Installation de poubelles de tri sélectif publiques

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-72-204141-172001-1700
Action : 17200106 – Economie circulaire et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	1 712 € HT	80 %	1 370 €
	Montant total de la subvention		1 370 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE FROMONT
Adresse administrative : 3 place de l'Eglise 77760 Fromont
Statut juridique : Organisme public
Représentant : François ROISNEAU, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/11/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 31/12/2020
Démarrage anticipé : NON

Description :

La commune de Fromont (243 habitants) est actuellement dépourvue de poubelles de tri sélectif et métal et souhaite en installer 4, en bois et métal pour qu'elles s'intègrent le mieux possible à l'environnement. Ces poubelles seront installées sur les deux lieux de pique-nique du village, sur la place de l'Eglise ainsi que sur la mare communale.

Localisation géographique :

- Fromont

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat corbeilles de tri	1 712,00	Subvention Région Île-de-	1 370,00

		France	
		Autofinancement	342,00
TOTAL	**1 712,00**		**1 712,00**

DOSSIER N° 20013015 - Réduction des déchets verts à Villiers-Sous-Grez

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-72-204141-172001-1700
Action : 17200106 – Economie circulaire et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	2 720 € HT	80 %	2 176 €
	Montant total de la subvention		2 176 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VILLIERS SOUS GREZ
Adresse administrative : 5 Rue de Larchant 77760 Villiers-sous-Grez
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Thierry MASSON, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/11/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 01/02/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

Le projet consiste à mener une action de gestion des déchets verts et alimentaires à Villiers-Sous-Grez.
Une campagne d'information a déjà été menée afin d'encourager les habitants à trier les déchets notamment au niveau du cimetière pour récupérer le plastique d'une part et les détritus verts, d'autre part.
La commune souhaite également acquérir divers matériels conformes aux normes environnementales pour aller plus loin dans la gestion et le recyclage des déchets, et en particulier des bacs de compostage et un broyeur électrique pour valoriser les déchets verts (valorisation de matières ou énergétique).

Localisation géographique :
- Villiers-sous-Grez

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Composteur grande capacité	2 375	Subvention Région Île-de-France	2 176

Broyeur	345	Fonds propres	544
TOTAL	**2 720**	**TOTAL**	**2 720**

DOSSIER N° 20013101 - Reconstruction des Jardins de Guinot

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-20422-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	10 376 € HT	86,7 %	9 000 €
	Montant total de la subvention		9 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION LA BANDE A GUINOT
Adresse administrative : 7 Rue Claude Guinot 93400 Saint-Ouen-Sur-Seine
Statut juridique : Association
Représentant : Laurence TOCCO, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/09/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 30/06/2021
Démarrage anticipé : OUI

Description :

Le projet vise à reconstruire les Jardins de Guinot, jardin partagé de quartier pour la convivialité, la nature en ville et les initiatives citoyennes.
Debain est un petit quartier, très vivant, limité à l'Est par les voies ferrées de la Gare du Nord, au Sud par le périphérique, à l'ouest par l'avenue Michelet et au Nord par le Cimetière parisien. Ce quartier manque cruellement d'espaces verts et de lieu de rencontre.
Au 4, rue Claude Guinot se situe une parcelle de 630 m2, appartenant à la SEMISO et inutilisée. Aussi, l'association « La Bande àGuinot », créée en février 2013, décide d'y développer un projet collectif de jardin partagé, de lieu de nature en ville, « Les Jardins de Guinot ».
En 2018 une centaine de familles du quartier sont adhérentes. Après avoir dû fermer un temps, ce lieu va pouvoir réouvrir et l'association sollicite un soutien financier pour cela.
Les objectifs du projet sont :
- Promouvoir la nature en ville : création de parcelles en pleine terre et de bacs de plantations partagées, semences biologiques, cultures sans pesticide, installation d'un récupérateur d'eau, de 3 bacs de compost, d'hôtels à insectes, nichoirs, toilettes sèches.
- Favoriser les échanges, le partage, la transmission et créer du lien social, multiculturel et intergénérationnel : développement de partenariats avec des classes du groupe scolaire Michelet, les médiathèques voisines, des associations de quartiers...

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :
- Saint-Ouen-sur-Seine

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
2 structures en pin	3 598	Subvention Région Île-de-France	9 000
Récupérateur d'eau 1000l	169	Fonds propres	376
10 carrés de jardinage en bois	416	Subvention Commune	1 000
8 m3 de terre végétale	198		
Clôture Europe Clôture et portillon	1 148		
Graines Fermes Sainte Marthe	346		
Raccordement à l'eau	2 000		
Raccordement électricité et 5 prises	2 500		
TOTAL	**10 376**	**TOTAL**	**10 376**

DOSSIER N° 20013016 - Eiffel Basket Zero Waste

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-72-20421-172001-1700
Action : 17200106 – Economie circulaire et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	4 668 € HT	100 %	4 668 €
	Montant total de la subvention		4 668 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : EIFFEL BASKET CLUB
Adresse administrative : 15 Rue Lakanal 75015 Paris
Statut juridique : Association
Représentant : Cindy PRUVOST, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 30/10/2020
Démarrage anticipé : OUI

Description :

Le projet vise à mettre en oeuvre un plan d'action afin de rendre le club plus vertueux et de sensibiliser les jeunes et les moins jeunes sur les sujets zéro déchet. Les 450 adhérents du club ainsi que leur famille sont ciblés.
5 axes ont été identifiés :
- Les transports : favoriser la mobilité douce. Mise en place de racks à vélo à l'entrée des gymnases Fédération et Croix-Nivert
- Gestion des déchets des sportifs : mettre à disposition du club un lave-verre faible consommation afin de laver de manière économique les gobelets réutilisables déjà présents, mise à disposition de point d'eau pour que les joueurs puissent remplir leur gourde et enfin mise à disposition de poubelles de tri dans les gymnases ainsi qu'une signalétique appropriée.
- Achats responsables : privilégier des achats durables, des récompenses de type "expériences" plutôt que matérielles et du troc.
- Alimentation durable : privilégier le "fait-maison", les produits de saison, locaux, bio et sans emballage.
- Une campagne de communication et sensibilisation des jeunes.

L'objectif est de travailler en collaboration avec la Mairie qui est propriétaire des gymnases mais aussi potentiellement avec la Maif qui est moteur sur ces sujets ainsi que la Recyclerie Sportive et l'association Zero Waste Paris. L'idée est de faciliter la transition écologique en combinant l'investissement dans les infrastructures avec de la sensibilisation aux éco-gestes.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :
- Paris 15

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Poubelles et signalétique de tri (Frais pris en charge directement par la Direction Propreté et Eau de la Mairie de Paris)	0	Subvention Région Île-de-France	4 668
Achat et installation fontaine à eau pour les gymnases Fédération et Croix-Nivert	2 436		
Parking à vélo devant les gymnases Fédération et Croix-Nivert. Borne vélo en A	2 232		
TOTAL	**4 668**	**TOTAL**	**4 668**

DOSSIER N° 20013102 - Planter des arbres en zone urbaine dense

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-20422-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	3 636 € HT	79,8 %	2 900 €
	Montant total de la subvention		2 900 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ENVIRONNEMENT 92
Adresse administrative : 16 Rue de l'Ouest 92100 Boulogne-Billancourt
Statut juridique : Association
Représentant : Irène NENNER, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 31/03/2021
Démarrage anticipé : OUI

Description :

Le projet vise à planter des îlots de 10 arbres dans 12 villes des Hauts de Seine carencées en espaces verts avec des salariés en insertion professionnell : Bagneux, Malakoff, Antony, Boulogne-Billancourt, Nanterre, Puteaux, Neuilly, Asnières, Bois-Colombes, Clichy, La Garenne-Colombes, Gennevilliers.
La fédération d'associations Environnement 92 en partenariat avec l'association d'insertion par l'écologie urbaine ESPACES et les conseils d'un arboriste-expert reconnu, propose d'acheter, préparer le sol et planter les arbres, avec un financement citoyen (particuliers et entreprises) dans les 12 communes sélectionnées pour leur situation de carence, c'est à dire moins de 10m2 d'espace vert par habitant. L'autorisation de chaque commune est requise pour choisir l'emplacement sur l'espace public.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :
- Hauts-de-Seine

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat de 10 arbres pour chacun des 12 sites	3 636	Subvention Région Île-de-France	2 900
		Dons citoyens	736
TOTAL	**3 636**	**TOTAL**	**3 636**

DOSSIER N° 20013017 - Acquisition de broyeur à végétaux

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-72-20421-172001-1700
Action : 17200106 – Economie circulaire et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	13 608 € HT	73,5 %	10 000 €
	Montant total de la subvention		10 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SPL S.I.G.A.L.
Adresse administrative : 45 Rue de l'Essonne 91720 Prunay-sur-Essonne
Statut juridique : Entreprise
Représentant : GUY ANDRE EUGENE CAPPE, PRESIDENT

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/11/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 31/12/2020
Démarrage anticipé : NON

Description :

Le projet de service intercommunal consiste à acquérir un broyeur à végétaux afi nde réduire les transports et de réutiliser à des fins de paillis les tailles d'arbres des 4 communes de la SPL SIGAL.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- EPCI Deux Vallées

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Broyeur BVN 45 AH25	13 608	Subvention Région Île-de-France	10 000
		Fonds propres	3 608
TOTAL	**13 608**	**TOTAL**	**13 608**

DOSSIER N° 20013241 - Remplacement de la porte d'entrée de la mairie

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-75-204142-175001-1700
Action : 17500105 – Efficacité énergétique et SEM

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	2 743 € HT	49,9 %	1 370 €
	Montant total de la subvention		1 370 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'ORMOY
Adresse administrative : Place Raymond Gombault 91540 Ormoy
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Jacques GOMBAULT, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 20/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 23/10/2020
Démarrage anticipé : NON

Description :

Le projet consiste à changer la porte d'entrée en bois de la mairie, compte tenu de la déperdition thermique constatée et afin de réduire la consommation énergétique au sein du bâtiment.

Localisation géographique :

- Ormoy

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Remplacement de la porte en bois par une porte pleine aluminium	2 743	Subvention Région Île-de-France	1 370
		Fonds propres	1 373
TOTAL	**2 743**	**TOTAL**	**2 743**

DOSSIER N° 20013283 - Location solidaire d'un vélo-cargo et d'un tricycle adulte

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-78-20421-178001-200
Action : 17800101 – Réseaux verts et équipements cyclables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	5 707 € HT	96,4 %	5 500 €
	Montant total de la subvention		5 500 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LE NEZ AU VENT
Adresse administrative : Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie
Statut juridique : Association
Représentant : Agnès LASZCZYK, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/12/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 31/03/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

Objectifs du projet : favoriser l'utilisation au quotidien de vélos adaptés pour des familles avec jeunes enfants et pour des personnes âgées et/ou handicapées. Développer ainsi les mobilités propres en redonnant autonomie et santé à des personnes pratiquant peu ou plus le vélo. L'association Le Nez au Vent a mis en place depuis plus de 10 ans diverses activités pour inciter localement à utiliser le vélo comme mode de déplacement à la place de la voiture. Elle possède notamment un atelier de location solidaire de vélos à assistance électrique. Les tarifs sont adaptés pour des personnes à revenus modestes en lien avec le CCAS (1 à 3€/jour pour un VAE).
L'association souhaite élargir cette offre de location solidaire à de nouveaux publics :
1) à des familles avec de jeunes enfants, grâce à l'acquisition d'un vélo-cargo à assistance électrique, permettant de tester ce mode de transport familial avant un investissement ;
2) à des seniors et personnes handicapées voulant se remettre en selle de manière sécurisée, grâce à l'acquisition d'un tricycle adapté pour adulte, afin de leur redonner une mobilité et maintenir leur santé.
Ces 2 publics sont majoritaires à Marolles et dans les communes avoisinantes, et il y a une demande régulière pour ce type d'équipements. Or, le plateau briard, situé en zone péri-urbaine, ne bénéficie pas d'un tel service à proximité. La location sera ouverte à toute personne francilienne. Une priorité sera donnée aux personnes socialement défavorisées, avec si besoin des cours de remise en selle. L'association LE NEZ AU VENT ouvre en septembre 2020 une vélo-école sur Marolles pour adultes débutants ou n'ayant pas fait du vélo depuis longtemps. Des sorties vélo familiales sont organisées aussi régulièrement par l'association pour faire découvrir les itinéraires cyclables.
Le projet sera lancé au plus tard lors de la Bourse aux vélos le 11 avril 2021.
Un local de rangement est prévu, mis à disposition par la mairie de la commune.
Entretien des vélos et permanence pour la location : assurés par les bénévoles de l'association.
Les équipements seront pris en charge dans le cadre de la subventionale. L'association assurera les autres frais (TVA, fonctionnement, assurance, entretien) avec le soutien de la mairie.

Le bénéficiaire s’engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- Marolles-en-Brie

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat d'un vélo-cargo électrique Babboe avec tente de pluie et housse de protection	3 465	Subvention Région Île-de-France	5 500
Achat d'un tricycle adulte électrique	2 242	Fonds propres	207
TOTAL	**5 707**	**TOTAL**	**5 707**

DOSSIER N° 20013103 - Création d'un espace vert paysager au sein de l'école St Jacques

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-204142-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	12 499 € HT	59,5 %	7 432 €
	Montant total de la subvention		7 432 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'ORMOY
Adresse administrative : Place Raymond Gombault 91540 Ormoy
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Jacques GOMBAULT, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 20/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 04/12/2020
Démarrage anticipé : NON

Description :

Le projet consiste à créer un espace vert paysager à usage collectif des enfants au sein du nouveau groupe scolaire d'Ormoy afin d'améliorer l'efficacité énergétique du bâtiment en réduisant l'effet d'îlot de chaleur urbain, afin d'influer sur la qualité de l'air et de permettre un meilleur écoulement naturel des eaux et une plus grande protection des sols.

Localisation géographique :

- Ormoy

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Décaissement pour apport de terre végétale	2 587	Subvention Région Île-de-France	7 432
Amendement par végétaux	760	Fonds propres	5 067
Fourniture de végétaux	5 678		
Travaux de plantation	2 566		
Tuteurage pour les arbres	907		
TOTAL	**12 499**	**TOTAL**	**12 499**

DOSSIER N° 20013242 - Eclairage d'une voie douce

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-75-204142-175001-1700
Action : 17500106 – Energies renouvelables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	12 063 € HT	70 %	8 444 €
	Montant total de la subvention		8 444 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VILLIERS SOUS GREZ
Adresse administrative : 5 Rue de Larchant 77760 Villiers-sous-Grez
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Thierry MASSON, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/11/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 31/03/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

Le projet vise à mettre en place un éclairage solaire intégré (lampadaires conçus avec les panneaux solaires) du chemin des résidences pavillonnaires (chemin de la Garenne) au centre du village, afin de contribuer à limiter les déplacements en voiture. L'éclairage public sera coupé de minuit à 5h00 du matin, y compris sur ce chemin.

Localisation géographique :

- Villiers-sous-Grez

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Eclairage solaire	10 063,04	Subvention Région Île-de-France	8 444,00 €
Installation matériel	2 000,00	Fonds propres	3 619,04 €
TOTAL	**12 063,04 €**	**TOTAL**	**12 063,04 €**

DOSSIER N° 20013018 - L'alchimie "made in" Ferme de Pontoise ou la petite fabrique de l'or brun et de l'or bleu

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-72-20421-172001-1700
Action : 17200106 – Economie circulaire et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	1 394 € HT	74,7 %	1 041 €
	Montant total de la subvention		1 041 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LES Z'HERBES FOLLES
Adresse administrative : 29 Chemin du Chou 95300 Pontoise
Statut juridique : Association
Représentant : Romain MARECHAL, Président

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 31/12/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 15/10/2023
Démarrage anticipé : NON

Description :

L'objectif de ce projet est de sensibiliser les différents publics accueillis à la Ferme à l'importance de la récupération de ce qu'offre la Nature (l'eau de pluie, les déchets végétaux). L'achat de composteurs et récupérateurs d'eau de pluie permettra de développer diverses activités pour faire de la ferme un lieu de vie inclusif pour tous publics, pour susciter la curiosité et l'envie d'utiliser ce type de matériel : récupération d'eau pour abreuver chèvres et moutons, tri des végétaux destinés aux lapins et compostage des déchets... Du jeune enfant à la personne âgée, chacun pourra se saisir de ces installations. Des panneaux pédagogiques complèteront chaque installation afin que les visiteurs franciliens autonomes du week-end puissent aussi en en découvrir les principes et l'utilité.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :
- Pontoise

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat composteurs, récupérateurs	1 041	Subvention Région Île-de-France	1 041
Installation du matériel sur le site	353	Fonds propres	353
TOTAL	**1 394**	**TOTAL**	**1 394**

DOSSIER N° 20013105 - Fresques tag pédagogiques

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-71-20421-171007-1700
Action : 17100701 – Soutien aux démarches de développement durable

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	3 032 € HT	100 %	3 032 €
	Montant total de la subvention		3 032 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PUCES ET POUSSES
Adresse administrative : 23 passage Robespierre 93400 Saint Ouen
Statut juridique : Association
Représentant : Julie DESTOUCHES, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/11/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 31/12/2020
Démarrage anticipé : NON

Description :

2 fresques tag seront réalisées par des artistes locaux pour représenter avec humour les aventures de la biodiversité : les 4 saisons et les écosystèmes. Des plantes avec un sacré caractère, des insectes malicieux, une enfant aventurière évoluant dans un écosystème de joie. Les éléments de la fresque seront sur des supports pédagogiques détaillant les différents éléments abordés sur des fiches plastifiées disposées dans le jardin-musée marrant. Ces fiches seront disponibles pour les scolaires et toutes les associations de jardinage qui en feront la demande. Avec des QRcode à photographier sur ces fiches, les visiteurs pourront accéder à des vidéos pédagogiques.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :
- Saint-Ouen

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat petit équipement et matériel	3 032	Subvention Région Île-de-France	3 032
TOTAL	**3 032**	**TOTAL**	**3 032**

DOSSIER N° 20013245 - Achat d'un véhicule électrique utilitaire

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-75-204141-175001-1700
Action : 17500106 – Energies renouvelables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	30 000 € HT	33,3 %	10 000 €
	Montant total de la subvention		10 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BREUILLET
Adresse administrative : 42 Grande Rue 91650 Breuillet
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Véronique MAYEUR, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 30/06/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 30/10/2020
Démarrage anticipé : OUI

Description :

La commune de Breuillet souhaite transformer la majorité de son parc automobile par des véhicules électriques afin de réduire considérablement les rejets de CO2 dans l'atmosphère, limiter les nuisances sonores et réduire les dépenses de carburant. La commune installera des prises adaptées sur le parking du centre technique municipal.
Dans ce cadre, le prochain véhicule nécessitant son remplacement est un utilitaire type fourgonnette rallongée. L'achat du véhicule se fera avec des partenaires locaux. La collectivité de Breuillet prévoit d'avoir une réflexion environnementale et économique à chaque changement de véhicule du parc automobile.

Localisation géographique :
- Breuillet

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat d'un véhicule électrique	30 000	Subvention Région Île-de-France	10 000
		Reprise d'un ancien véhicule	2 000
		Prime à la conversion	3 000
		Reste à charge de la collectivité	15 000
TOTAL	**30 000**	**TOTAL**	**30 000**

DOSSIER N° 20013106 - Jardin/Potager partagé

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-204182-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	11 504 € HT	70 %	8 052 €
	Montant total de la subvention		8 052 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ETABLISSEMENT PUBLIC MEDICO SOCIAL DE CHANCEPOIX
Adresse administrative : Rue de chancepoix 77570 Château-Landon
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Allison CANNIZZARO

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 05/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 31/12/2021
Démarrage anticipé : OUI

Description :

L'EPMS de Chancepoix est un établissement médico-social implanté en Seine et Marne, sur la commune de Château Landon. Il accompagne au quotidien une centaine d'enfants, adolescents et jeunes adultes sujets à des troubles cognitifs. Son cadre environnemental, doté d'un parc naturel de 17 hectares, se prête particulièrement à la mise en place de projets éducatifs tournés vers le respect de la nature et la sensibilisation à l'écosystème.
Le projet Jardin/potager partagé a été amorcé depuis un an, en technique de permaculture pour apprendre à cultiver (entretien du sol – semer, planter – faire son compost…), développer la motricité, l'acquisition des gestes et compétences techniques, savoir identifier les variétés, les plants, les mauvaises herbes et partager, transposer ses savoir-faire.
Le projet entend également développer le sensoriel autour des arômes, des saveurs, récolter, sensibiliser à la consommation des légumes, des fruits, de certaines variétés de fleurs et vivre au rythme des saisons. Ouvert à tous les élèves de l'établissement sur la base du volontariat, le projet crée du lien, responsabilise les participants et favorise la socialisation et le travail en équipe tout comme l'apprentissage des gestes écocitoyens.
Il s'agit enfin d'ouvrir l'établissement sur son environnement local, en créant du lien avec les associations locales, avec des agriculteurs et producteurs du secteur engagés dans une démarche bio, en mutualisant l'espace dont dispose l'établissement et en associant au projet des partenaires (autres établissements médico sociaux de proximité : Foyer de vie Les Amis de l'Atelier à Bougligny, EHPAD à Chaintreauville, écoles maternelles et élémentaires, collège de Château Landon, ALSH, collectivités locales).

Localisation géographique :

- Château-Landon

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Travaux d'aménagement de la serre	5 626,00	Subvention Région Île-de-France	8 052,00
Achat pompe eau, collecteurs d'eau, brouettes	2 516,00	Fonds propres	3 452,00
Achat de tablettes numériques	1 505,00		
Achat d'outillages manuels	1 857,00		
TOTAL	**11 504,00**	**TOTAL**	**11 504,00**

DOSSIER N° 20013107 - Cultivons les jardins pour faire pousser le vivre ensemble

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-20421-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	13 000 € HT	76 %	9 900 €
	Montant total de la subvention		9 900 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : POUR FAVORISER L'EGALITE DES CHANCES
Adresse administrative : 5 Rue Auguste Renoir 91100 Corbeil-Essonnes
Statut juridique : Association
Représentant : Aboubacar JIBA, Président

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 09/09/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

L'APFEC (Association Pour Favoriser l'Égalité des Chances) est une association de soutien à la parentalité financée par la CAF et installée au sein du Relais citoyen, local du quartier des Tarterets prêté par la ville de Corbeil-Essonnes.
L'association propose des activités diverses et des tarifs sur condition de ressources afin de contribuer à favoriser la mixité sociale et redynamiser le quartier des Tarterets. Des personnes issues de l'ensemble du territoire du Grand Paris Sud sont accueillies.
Elle dispose également d'espaces extérieurs de 750m2 mis à disposition par le bailleur social 1001 vies habitat mais en friches, peu entretenus et encombrés de détritus.
Le projet consiste à y aménager un jardin pilote, modèle reproductible et adaptable sur d'autres quartiers pour sensibiliser à l'environnement, à une alimentation saine (création d'engrais verts et de semences), valoriser des espaces en friches permettant d'éviter dépôts sauvages et insécurité), valoriser et réduire les déchets (récupération, compostage), encourager les habitants à s'intéresser davantage à leur cadre de vie et à adopter des comportements plus responsables.
Le projet entend favoriser la participation des habitants à la gestion des espaces collectifs quand nombre d'entre eux sont peu considérés et donc occasion de dégradations.
Le projet prévoie aussi la mise à disposition des espaces et l'accompagnement d'écoles, centres de loisirs..., la création d'un espace de culture de maïs pour les habitantes du quartier qui vendent du maïs dans la rue, la création d'une pépinière pour la vente de semis de fleurs et de plantes potagère gérées par les enfants ou des personnes en situation d'insertion, la création d'un espace d'insertion pour acquisitions de compétences de maraîchage, transformation des légumes en produit traiteurs (tartes, salades), gestion des stocks, comptabilité, création de micro-entreprise.
A l'intérieur du projet, plusieurs actions font déjà ou feront l'objet d'un financement régional :
- Aménagement au sein du jardin d'un espace thérapeutique pour les personnes en situation de handicap et leurs aidants (Autisme, Alzheimer etc.), dans le cadre de l'appel à projet d'aide aux aidants, pour l'investissement matériel et l'intervention d'une éducatrice-spécialisé et d'un animateur nature.

- Financement d'interventions pédagogiques dans le cadre des ateliers d'éducation au Développement Durable, au titre du soutien régional aux quartiers populaires et aux territoires ruraux.
Le financement sollicité dans le cadre du Budget participatif, porte sur la finalisation des aménagements du jardin pilote.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :
- Corbeil-Essonnes

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Construction d'une serre de 40m2 en matériaux de récupération	7 200	Région Île-de-France	9 900
Plantations, arbustes, graines, compost, bottes de paille, semis	1 600	1001 Vies Habitat	3 100
Aménagement de l'espace (nettoyage, désherbage et préparation du sol)	4 200		
TOTAL	**13 000**	**TOTAL**	**13 000**

DOSSIER N° 20013019 - Un triporteur pour nos bio richesses

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-72-20421-172001-1700
Action : 17200106 – Economie circulaire et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	10 316 € HT	87,2 %	9 000 €
	Montant total de la subvention		9 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : VIVRE LES MUREAUX
Adresse administrative : 17 Rue Albert Thomas 78130 Les Mureaux
Statut juridique : Association
Représentant : Jean Marc SEMOULIN, Président

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 01/12/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

Les biodéchets (déchets alimentaires et autres déchets naturels biodégradables) représentent 30% des ordures ménagères (63 kg par an et par habitant). Les biodéchets produits par le secteur professionnel (restaurants privés et collectifs, traiteurs, primeurs, cafetiers...) représentent aussi plus de 10 tonnes.
Mettre en place une économie circulaire, c'est encourager les acteurs du territoire à réduire la quantité de leurs déchets et les effets négatifs de l'incinération sur l'environnement. C'est utiliser et déplacer les coûts de gestion de l'incinération vers la valorisation du tri à la source chez tous les professionnels pour développer notre Biorichesse Locale.
Globaliser le tri à la source des biodéchets sera obligatoire fin 2023 pour tous (particuliers et professionnels). Les Mureaux souhaitent anticiper en mettant en œuvre une gestion d'ensemble locale, à dupliquer en cercle vertueux.
Le projet vise ainsi à mettre en place un circuit autonome et à se greffer à l'écosystème existant du PTCE (Pôle Territorial de Coopération Économique) Vivre les Mureaux. L'achat d'un premier triporteur à assistance électrique et de bacs mis à la disposition des restaurateurs et collectivités permettra d'amplifier la collecte des biodéchets et de lancer des activités de compostage en créant deux emplois locaux.
Ce projet pilote entend également travailler sur la diversification des activités autours du compost pour rendre l'activité autonome économiquement comme par exemple : les abonnements de collecte, la revente de vers et petits plants utilisant le terreau, la création de partenariats avec des agriculteurs locaux. Des journées Visites / Ateliers pour les écoles sont aussi envisagées pour éduquer les jeunes générations à la biodiversité ainsi que de l'éco-tourisme ouvert au plus grand nombre avec ateliers et vente labellisée Les Mureaux.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- Les Mureaux

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat Triporteur équipé	7 225	Subvention Région Île-de-France	9 000
50 caisses de collecte	1 891	Fondation Air Liquide	1 316
Démonstrateur lombriculteur de collectivité	1 200		
TOTAL	**10 316**	**TOTAL**	**10 316**

DOSSIER N° 20012988 - Jardin solidaire et handicap à Chelles

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-71-20421-171007-1700
Action : 17100701 – Soutien aux démarches de développement durable

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	3 100 € HT	80,7 %	2 500 €
	Montant total de la subvention		2 500 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : UNION DES FAMILLES LAIQUES DE MARNE ET CHANTEREINE
Adresse administrative : 39 Avenue Francois Mitterand 77500 Chelles
Statut juridique : Association
Représentant : Philippe MARTIN, Président

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/11/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 15/10/2023
Démarrage anticipé : NON

Description :

Le projet vise l'amélioration des conditions de vie des Chellois et Chelloises, avec une attention particulière aux publics fragilisés. Il s'appuie sur le concept d'éducation populaire basé sur la dignité humaine et la solidarité. Il s'agit de former les habitants aux enjeux de société, en leur permettant ainsi de décider et d'agir pour leur avenir.
La réalisation d'un jardin familial solidaire créera des espaces de rencontres entre familles comprenant des personnes handicapées, leurs amis et les familles sans contact direct avec le handicap.
Le projet ambitionne de :
- Favoriser la connaissance et l'information sur le handicap et ses impacts au quotidien ;
- Montrer l'éventail des enrichissements mutuels générés par le faire et le vivre ensemble grâce aux différences ;
- Créer des solidarités et de l'entraide entre les familles participantes pour, à terme, constituer des « relais ponctuels aux aidants » ;
- Sensibiliser à la lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- Promouvoir une action sur le territoire environnant les lycées.

Les actions envisagées avec l'Espace de Proximité et de Citoyenneté Charlotte Delbo, bénéficiaire de l'espace dédié de 400 m2 sont des ateliers de jardinage participatif, de permaculture, d'éducation à la bonne alimentation, d'initiation à la santé naturelle. Sur le principe des cafés des parents, des films seront diffusés et des temps d'échanges programmés autour de thèmes prônant de nouveaux comportements de consommation, suivis de moments conviviaux (buffet préparé avec les fruits et légumes du jardin partagé).
Partenaires : Espace de Proximité et de Citoyenneté Charlotte Delbo à Chelles, Association des familles et amis des personnes handicapées de Chelles, Association Départementale Amis Parents Enfants Inadaptés (ADAPEI) 77, Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) 77, La maison vagabonde, Paris Vallée de la Marne ainsi que les établissements scolaires (Intégration du dispositif éco délégué de l'Éducation Nationale).

Le bénéficiaire s’engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- EPCI Marne et Chantereine

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat de matériel (jardinage, pédagogique, animation), plants et graines	3 100	Subvention Région Ile-de-France	2 500
		Fondation Mutuelle de santé "MUTUALE"	600
TOTAL	**3 100**	**TOTAL**	**3 100**

DOSSIER N° 20013246 - Mise en place de lampadaires solaires à la ferme pédagogique

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-75-204142-175001-1700
Action : 17500106 – Energies renouvelables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	9 923 € HT	70 %	6 946 €
	Montant total de la subvention		6 946 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE LA FERTE-ALAIS
Adresse administrative : 5 Rue des Fillettes 91590 La Ferté-Alais
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Mariannick MORVAN, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 10/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 10/11/2020
Démarrage anticipé : OUI

Description :

Grâce à l'installation de 5 luminaires autonomes avec panneaux photovoltaïques, le principal objectif de cet investissement sera d'offrir un meilleur accueil sécurisé au large public (familles, écoles, centres de loisirs, résidents EHPAD, associations, AMAP...) qui visite ou se rend sur le site de la ferme pédagogique, propriété de la commune, ouverte en semaine et le week-end, en été comme en hiver où la nuit tombe plus vite. Cet investissement permettra de répondre aux besoins d'éclairage tout en respectant l'environnement du fait de l'énergie solaire et en préservant la faune qui habite l'espace naturel sensible, à proximité immédiate de la ferme.

Localisation géographique :
- La Ferté-Alais

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat lampadaires	5 923	Subvention Région Île-de-France	6 946
Frais de pose	4 000	Fonds propres	2 977
TOTAL	**9 923**	**TOTAL**	**9 923**

DOSSIER N° 20013284 - Mobilité douce pour la gestion d'une Île de loisirs

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-78-204151-178001-200
Action : 17800101 – Réseaux verts et équipements cyclables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	10 000 € HT	70 %	7 000 €
	Montant total de la subvention		7 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SYNDICAT MIXTE D'ETUDES D'AMENAGEMENT DE GESTION DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS D'ETAMPES
Adresse administrative : 5 Avenue Charles de Gaulle 91150 Etampes
Statut juridique : Organisme public
Représentant : GERARD HEBERT, Président

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/08/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 01/12/2020
Démarrage anticipé : OUI

Description :

L'Île de loisirs d'Étampes est un espace naturel de 146 hectares (dont 80 hectares de forêt). La mobilité est primordiale dans la gestion de de l'île de loisirs et le projet entend travailler à la limitation de l'impact sur l'environnement des transports utilisés : tracteur, véhicule thermique, camion... C'est pourquoi, le projet vise à acquérir 5 vélos et un véhicule électrique tout terrain.

Localisation géographique :
- Etampes

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat 5 VTT	3 000	Subvention Région Île-de-France	7 000
Voiturette électrique tout chemin	7 000	Fonds propres	3 000
TOTAL	**10 000**	**TOTAL**	**10 000**

DOSSIER N° 20013108 - Dansons entre les arbres !

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-71-204141-171007-1700
Action : 17100701 – Soutien aux démarches de développement durable

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	2 725 € HT	70 %	1 908 €
	Montant total de la subvention		1 908 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : OCCE 92 ECOLE ELEMENTAIRE FONTAINE D'ASNIERES SUR SEINE
Adresse administrative : 4 Rue Hector Gonsalphe Fontaine 92600 Asnières-sur-Seine
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Pierre-Etienne BONTEMPS

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/09/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 01/06/2021
Démarrage anticipé : OUI

Description :

Durant l'année de leur CP, des écoliers/citoyens de 6 ans vont danser, chanter et photographier la nature, dans le cadre du dispositif Ulis pour des élèves handicapés.
La classe concernée à l'école élémentaire Fontaine d'Asnières-sur-Seine est partenaire du Carreau du Temple et travaillera avec l'artiste Cléa Vincent, résidente au sein de cette structure, l'objectif étant d'amener les enfants à réfléchir sur les différentes manières de mettre le corps en mouvement ainsi qu'établir la relation corps/nature.
De plus, en partenariat avec l'agence de l'eau Seine-Normandie, la classe participera aussi à un module éducatif appelé Classe d'eau pour aider à responsabiliser les élèves à la protection de l'eau. En classe, des questions liées à l'écologie et à la préservation de l'environnement seront également traitées.

Ainsi, en cohérence avec ces actions, le projet présenté au titre du Budget participatif propose de végétaliser la classe ainsi qu'un mur de la cour de l'école.

Localisation géographique :
- Asnières-sur-Seine

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat de plantations et végétaux pour la classe et la cour d'école	2 725,00 €	Subvention Région Île-de-France	1 908,00 €
		Fonds propres	817,00 €
TOTAL	**2 725,00 €**	**TOTAL**	**2 725,00 €**

DOSSIER N° 20013020 - Délivrez-vous

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-72-20421-172001-1700
Action : 17200106 – Economie circulaire et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	9 863 € HT	100 %	9 863 €
	Montant total de la subvention		9 863 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : L'AMARANTE
Adresse administrative : 1 avenue Sainte Hélène 78600 Maisons-Laffitte
Statut juridique : Association
Représentant : Delphine BLAS, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 20/11/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 20/11/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

Il était une fois un circuit court qui voulait devenir vertueux…
L'association l'Amarante qui compte 80 adhérents, développe depuis 5 ans le circuit court autour de Maisons-Laffitte (78) et souhaite aller plus loin dans sa démarche en acquérant un vélo-remorque à la fois pour livrer à domicile les denrées commandées (produits biologiques notamment) mais aussi pour récupérer les déchets organiques.
Objectifs :
1/ Engager une nouvelle action de réduction des déchets alimentaires (fruits et légumes) par compostage.
2/ Renforcer la dimension participative et sociale ainsi que les liens entre adhérents.
3/ Poursuivre la promotion d'une alimentation locale, saine, de qualité et abordable en valorisant le terroir francilien notamment.
4/ Accompagner les adhérents à devenir des consommacteurs.
Une collecte hebdomadaire des déchets organiques sera mise en place grâce au vélo-remorque, lors des distributions et des livraisons. Des "bioseaux" seront distribués aux adhérents lors de leur inscription à l'association, en lien avec la Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucles de Seine.
Parmi les producteurs/partenaires de l'Amarante on peut citer la Coopérative Biologique d'Ile de France (œufs, légumes, fruits, crémerie, fromages, légumes secs), la Micro ferme de Rambouillet (micro verdures, micro-pousses, fleurs comestibles).
L'association envisage également de s'associer au Lycée horticole de Saint Germain en Laye (pour des plantes et semis) ainsi qu'à l'Arche d'Aigrefroin dans la vallée de Chevreuse (jardin maraîcher cultivé avec des personnes ayant un handicap mental).
Sur le secteur Yvelines Nord, l'association a 2 points de distribution : le Centre de Formation des Apprentis à Maisons-Laffitte et le Quai des Possibles à Saint Germain en Laye. D'autres lieux sont envisagés : crèches et maisons de retraites où les repas sont produits sur place (Les Renardeaux, la Muette) et la Maison de la famille à Sartrouville.

Le bénéficiaire s’engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- Maisons-Laffitte

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat d’un vélo remorque Tout En Vélo et 2 caissons frigorifiques professionnels	8 363	Subvention Région Île-de-France	9 863
Composteurs - en partenariat avec la CASGBS (Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucles de Seine)	1 500		
TOTAL	**9 863**	**TOTAL**	**9 863**

DOSSIER N° 20013021 - Revalorisation alimentaire

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-72-204181-172001-1700
Action : 17200106 – Economie circulaire et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	11 371 € HT	80 %	9 096 €
	Montant total de la subvention		9 096 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ETABLISSEMENT PUBLIC MEDICO SOCIAL DE CHANCEPOIX
Adresse administrative : Rue de chancepoix 77570 Château-Landon
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Allison CANNIZZARO

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 05/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 31/12/2021
Démarrage anticipé : OUI

Description :

L'EPMS de Chancepoix est un Établissement Public Médico-Social qui propose des apprentissages pré-professionnels adaptés pour des jeunes en situation de handicap. Le projet de revalorisation alimentaire qui vise à récupérer les invendus notamment auprès de la grande distribution, a été expérimenté cette année en prenant attache au sein de l'atelier cuisine mis en place au sein de l'établissement.
Cependant, la mutualisation des locaux et matériels en restreint le fonctionnement et il a été décidé la création d'un atelier dédié à ce projet éco-responsable qui se veut une alternative au gâchis alimentaire et à la surconsommation.
Objectifs :
- Produire des produits sains et locaux, sans ajout de colorants ou conservateurs non naturel, issues d'une revalorisation, réalisés par des personnes en situation de handicap.
- Réaliser un panel protocolaire répondant aux normes HACCP et réglementations en fonction des produits proposés.
- Homogénéiser l'emballage et l'étiquetage.
- Editer un livre reprenant les recettes de façon à garantir une homogénéité des produits et garantir une éthique commune.
- Créer un plateau technique de formation et d'innovation sur les différentes recettes et protocoles afin de former d'autres jeunes à cette technique.
Ce qui ne peut pas être transformé car trop dégradé est soit trié pour nourrir les animaux de l'établissement (poules, chèvres et lapins) soit composté sur site.
Les produits transformés sont vendus aux familles des élèves et aux personnels de l'EPMS, au profit du Foyer coopératif (coopérative scolaire affiliée à l'OCCE 77).
Partenaires locaux : Verger à Corquilleroy et enseignes de la grande distribution à Souppes sur Loing, Nemours, Château Landon, Châlettes sur Loing.

Localisation géographique :

- Château-Landon

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat d'équipements pour l'atelier aux normes HACCP (société FourniResto)	11 371,00	Subvention Région Île-de-France	9 096,00
		Fonds propres	2 275,00
TOTAL	**11 371,00**	**TOTAL**	**11 371,00**

DOSSIER N° 20013022 - Antigaspi : une affaire qui roule !

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-72-204141-172001-1700
Action : 17200106 – Economie circulaire et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	9 500 € HT	80 %	7 600 €
	Montant total de la subvention		7 600 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'ERMONT
Adresse administrative : 100 Rue Louis Savoie 95123 Ermont Cedex
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Xavier HAQUIN, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 31/12/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

En lien avec l'association "Biocycle", la ville d'Ermont a réalisé en 2019 un inventaire de ses sources d'invendus alimentaires. Elle a ainsi identifié plusieurs commerces (épiceries, supermarchés et marché forain) mais également ses 7 cantines scolaires comme générateurs de denrées alimentaires non consommées. Elle a également recensé les différentes associations caritatives du territoire pouvant recevoir ces denrées pour ensuite les redistribuer à des personnes en situation de précarité.
Fort de ce diagnostic, la municipalité souhaite aujourd'hui mettre en place ce dispositif permettant de promouvoir « l'antigaspi » tout en soutenant l'aide alimentaire : une démarche à la fois solidaire et écologique. Pour cela elle souhaite créer un emploi en insertion et investir dans l'achat d'un triporteur électrique pour collecter et redistribuer des invendus alimentaires. Objectif : récupérer chaque semaine, via un agent équipé d'un vélo triporteur électrique, les denrées non vendus par les commerçants de la ville, mais encore consommables. Une fois collectés, ces aliments seront redistribués gratuitement à des associations caritatives locales.

Localisation géographique :
- Ermont

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat vélo triporteur	4 000	Subvention Région Île-de-France	7 600
Achat batteries de rechange x2	1 500	Fonds propres	1 900
Aménagement vélo pour collecte	3 000		
Achat petit matériel, sécurité	1 000		
TOTAL	**9 500**	**TOTAL**	**9 500**

DOSSIER N° 20013109 - Un îlot de fraîcheur pour mieux vivre en ville

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-204142-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	70 000 € HT	14,3 %	10 000 €
	Montant total de la subvention		10 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'ERMONT
Adresse administrative : 100 Rue Louis Savoie 95123 Ermont Cedex
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Xavier HAQUIN, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 31/12/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

Située à proximité d'un Centre socioculturel, la plaine de jeux François-Rude, est un véritable lieu de vie où se croisent familles, lycéens et sportifs du quartier. Espace d'interaction sociale, cette plaine offre de nombreux espaces végétalisés. Toutefois, de par son environnement contraint (présence de l'autoroute A115, d'une zone commerciale et d'un parking adjacent), le site est soumis à une forte nappe de chaleur. En partenariat avec le collectif "Fais la Ville" et avec la participation des habitants, la municipalité souhaite y implanter un îlot de fraîcheur urbain. Aménagé par la plantation de nombreux végétaux et l'installation de nouveau mobilier urbain permettant la création de zones ombragées, cet espace sera un lieu d'accueil, de halte ou de repos accessible à tous (petits et grands). Il sera notamment composé d'une ombrière végétale, de clôtures végétales, d'assises modulables et de prairie fauchée.

Localisation géographique :
- Ermont

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Aménagement des plaines	40 000	Subvention Région Île-de-France	10 000
Aménagement accueil CSC	18 000	Fonds propres	60 000
Maîtrise d'œuvre	12 000		
TOTAL	**70 000**	**TOTAL**	**70 000**

DOSSIER N° 20013110 - Aménagement du sentier nature : les jeunes du conseil municipal des enfants ont la main verte !

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-204142-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	5 910 € HT	70 %	4 137 €
	Montant total de la subvention		4 137 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'ERMONT
Adresse administrative : 100 Rue Louis Savoie 95123 Ermont Cedex
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Xavier HAQUIN, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 31/12/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

Créé par les jeunes du Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes d'Ermont en 2016, le sentier nature situé rue François Moreau est un espace vert, conçu et aménagé par et pour les enfants. Il a vocation à leur offrir un espace entièrement piéton dédié aux jeux, à la détente et à la nature. En 2018, cette réalisation a reçu la labellisation "Rue aux enfants" récompensant les espaces permettant la rencontre des enfants sur un espace sécurisé et favorisant l'apprentissage. Aujourd'hui, les jeunes du CMEJ veulent redynamiser et proposer de nouveaux aménagements sur ce sentier. Au programme : réhabilitation du potager, installation de jeux d'extérieur et d'assises, création d'une toiture végétale pour la pergola et plantation d'arbustes.

Localisation géographique :
- Ermont

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en € HT)
Réhabilitation des carrés potagers	500	Subvention Région Île-de-France	4 137
Création d'une arrivée d'eau pour l'arrosage	2 500	Fonds propres	1 773
Jeux d'extérieur	850		
6 assises écologique type rondin	360		
Toiture végétale pour pergola	200		
Arbustes	1 500		
TOTAL	**5 910**	**TOTAL**	**5 910**

DOSSIER N° 20013285 - Handi/valide, la nature pour tous

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-78-20421-178001-200
Action : 17800101 – Réseaux verts et équipements cyclables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	11 406 € HT	87,7 %	10 000 €
	Montant total de la subvention		10 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MA ROUE LIBRE
Adresse administrative : 3 Rue de la Boulleterie 91830 Auverneaux
Statut juridique : Association
Représentant : Mickaël HUNEAU, Président

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 15/10/2023
Démarrage anticipé : NON

Description :

MA ROUE LIBRE est une association de loisirs, sport, nature, aventure pour personnes en situation de handicap moteur, privilégiant l'autonomie et la mixité du public, à travers une expérience commune.
Le projet propose ainsi une solution d'accessibilité aux espaces naturels, avec l'aide de Fauteuils Tout Terrain (FTT) électriques, respectueux de la nature qui permettra d'accéder aux sentiers et chemins en forêt de Sénart, dans le Parc régional du Gâtinais Français, à Milly-la-Forêt, à Chamarande, en forêt des Grands Avaux…
Développant une activité handisport en Essonne et Seine et Marne, le projet entend fournir du matériel de loisirs adapté aux personnes en situation de handicap afin de favoriser l'autonomie, inciter à la mixité du public (les sorties seront accompagnées de marcheurs, coureurs, VTTistes) et ainsi proposer un loisir inclusif.
Les fauteuils proposent des autonomies de 50 à 100 km, jusqu'à 1200 M de dénivelé. Il existe 3 modèles de fauteuils, en fonction des capacités et du handicap. En complément des FTT, des VTT électriques sont à disposition des accompagnateurs.
Le projet est proposé en partenariat avec APF France Handicap 91 et 77, l'IEM Le petit Tremblay, Comme les Autres, avec le soutien de 3 mécènes (Arborescence, BH Finance, Cready). Une campagne de crowdfunding a également permis de récolter de nombreux dons :
https://www.helloasso.com/associations/ma%20roue%20libre/collectes/aidez-nous-a-financer-un-fauteuil-tout-terrain-electrique
A ce jour, l'association dispose d'un fourgon de transport (équipé d'une rampe et de toilette sèche), 3 VTT (VAE) et 2 FTT (Fauteuil tout terrain électrique) model WATT'S. L'objectif est d'acquérir le model AXESS qui permettrait de cibler un public plus large avec des handicaps différents (hémiplégique, tétraplégique incomplet, PMR avec faible autonomie des membres supérieurs).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- Essonne, Seine-et-Marne

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Fauteuils Tout Terrain électrique de randonnée pour personnes en situation de handicap	11 406	Subvention Région Île-de-France	10 000
		Fonds propres	1 406
TOTAL	**11 406**	**TOTAL**	**11 406**

DOSSIER N° 20013286 - Liaison douce entre la ruelle du pavillon et le parc de la Galathée

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-78-204142-178001-200
Action : 17800101 – Réseaux verts et équipements cyclables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	12 500 € HT	70 %	8 750 €
	Montant total de la subvention		8 750 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE DEUIL LA BARRE
Adresse administrative : 36 Rue Charles de Gaulle 95170 Deuil-la-Barre
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Muriel SCOLAN, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 02/11/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 31/12/2020
Démarrage anticipé : NON

Description :

La commune de Deuil-la Barre souhaite réaliser un cheminement piéton vélo pour assurer la jonction des circulations douces entre la ruelle du Pavillon et le parc de la Galathée, au cœur de la zone naturelle de la plante des champs. Cet aménagement permettra aux piétons et aux cyclistes et tout particulièrement aux lycéens, de déambuler au milieu d'un corridor de verdure en toute sécurité. Ce projet consiste à recréer l'ancien chemin rural dit « ruelle du Pavillon » qui a partiellement disparu dans les années 1990 lors de l'aménagement du quartier pavillonnaire de la Galathée. La réalisation de ce cheminement piéton vélo, reliera les quartiers Nord de la commune au quartier de la Galathée, il fera la jonction entre le Complexe sportif Alain Mimoun, le lycée Camille Saint Saëns et les équipements publics situés dans le quartier de la Galathée comme le Centre d'Information et d'Initiative, la Maison des Associations ou le Pôle d'information Prévention Santé. Il donnera aussi, accès aux habitants du quartier de la Galathée aux jardins ouvriers de l'association des Joncherolles (une quarantaine de petits jardins le long de la ruelle du Pavillon). Ce projet consiste à réaliser une allée de 3 mètres de largeur en stabilisé sur une longueur de 70 mètres, permettant d'obtenir au total près de 2 kilomètres de circulations douces entre la gare de Deuil Montmagny à la place de la Nation, au cœur du quartier de la Galathée.

Localisation géographique :

- Deuil-la-Barre

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Travaux terrassement	1 500	Fonds propres	3 750
Voliges bois	1 950	Subvention Région Île-de-France	8 750
Fourniture et mise en œuvre de grave naturelle	3 700		
Fourniture et mise en œuvre de stabilisé	4 500		
Reprise, mise en place de la terre végétale et engazonnement	850		
TOTAL	**12 500**	**TOTAL**	**12 500**

DOSSIER N° 20013023 - Toilettes sèches publiques design urbain

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-72-204142-172001-1700
Action : 17200106 – Economie circulaire et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	11 640 € HT	77,2 %	8 990 €
	Montant total de la subvention		8 990 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SOUPPES SUR LOING
Adresse administrative : 19 Avenue du Maréchal Leclerc 77460 Souppes-sur-Loing
Statut juridique : Organisme public
Représentant : PIERRE BABUT, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 03/03/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

Le projet vise à installer des toilettes sèches afin de sensibiliser également les usagers à l'économie d'eau et à la création de compost. Il s'agit d'offrir des moyens sanitaires publics performants, solides, raisonnés, respectueux de l'environnement et au design urbain.

Localisation géographique :

- Souppes-sur-Loing

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Toilettes sèches publiques "mariniers"	11 640	Subvention Région Île-de-France	8 990
		Fonds propres	2 650
TOTAL	**11 640**	**TOTAL**	**1 235**

DOSSIER N° 20013024 - Acquisition de matériel de restauration scolaire concourant à la santé environnementale

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-72-204141-172001-1700
Action : 17200106 – Economie circulaire et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	4 064 € HT	50 %	2 032 €
	Montant total de la subvention		2 032 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'ORMOY
Adresse administrative : Place Raymond Gombault 91540 Ormoy
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Jacques GOMBAULT, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/12/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 31/01/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

L'alimentation devient dans la commune d'Ormoy un vecteur incontournable de la transition écologique. Une nouvelle étape est souhaitée concernant la sortie des usages du plastique au contact des aliments. La Charte "Ville et territoires sans perturbateurs endocriniens" invite les villes à mettre en place un plan d'action, dont la deuxième composante porte sur l'alimentation et les emballages. Les matériaux soumis à ces dispositions sont également ceux en contact direct avec les enfants au sein du restaurant scolaire notamment articles de table, vaisselle, ustensiles de cuisine, couverts... Ainsi, la commune d'Ormoy souhaite entamer cette nouvelle étape en faisant l'acquisition d'un matériel de cuisine et de salle de restauration adapté à la santé environnementale des enfants sans usage de plastique.

Localisation géographique :
- Ormoy

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Acquisition matériel de restauration scolaire sans plastique	4 064	Subvention Région Île-de-France	2 032
		Fonds propres de la commune	2 032
TOTAL	**4 064**	**TOTAL**	**4 064**

DOSSIER N° 20013111 - Création d'un verger dans le village

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-20422-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	7 300 € HT	100 %	7 300 €
	Montant total de la subvention		7 300 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LES AMIS DE LA CAISSE DES ECOLES
Adresse administrative : 8 Rue des Popineaux 91410 Les Granges-le-Roi
Statut juridique : Association
Représentant : Julie ISAMBERT, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 20/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 20/10/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

Le projet porté par l'association de la caisse des écoles et la municipalité, consiste à planter 100 pommiers dans le village afin de pouvoir effectuer la cueillette des fruits, pérenniser la fête du cidre et réinscrire le site dans son histoire. En effet, le village des Granges-le-Roi comprenait autrefois plusieurs lieux de production de pommes.
Ce projet de plantation est un moyen fort de mobilisation de la population pour un vivre ensemble renouvelé et pour amplifier sur le territoire du Dourdanais en Hurepoix une festivité qui depuis ces 35 dernières années est reconnue et créatrice de lien entre les générations.
Le financement sollicité doit couvrir l'achat de 3 variétés de pommiers et les frais d'intervention d'un paysagiste pour les planter.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- Les Granges-le-Roi

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat de 100 pommiers couteaux trois variétés de pommes à jus maturité fin septembre	2 250	Subvention Région Île-de-France	7 300
Plantation des 100 pommiers par un horticulteur	5 050		
TOTAL	**7 300**	**TOTAL**	**7 300**

DOSSIER N° 20013112 - Refuges petite faune sauvage

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-20421-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	10 000 € HT	100 %	10 000 €
	Montant total de la subvention		10 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : FAUNE DÉFENSE
Adresse administrative : 63 rue philippe triaire 92000 Nanterre
Statut juridique : Association
Représentant : Léopold FRIED, Président

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 25/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 25/10/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

Le projet vise à installer dans tous les parcs des villes d'Île-de-France des nichoirs à passereaux et des hôtels à insectes.L'objectif est d'offrir un espace de refuge pour la petite faune urbaine (avifaune et insectes) et de développer des actions pédagogiques à destination notamment des enfants.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :
- Île-de-France

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat équipement structures (nichoirs et hôtels à insectes)	10 000	Subvention Région Île-de-France	10 000
TOTAL	**10 000**	**TOTAL**	**10 000**

DOSSIER N° 20013287 - Bornes de réparation de vélos sur l'espace public

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-78-78001-200200
Action : 17800101 – Réseaux verts et équipements cyclables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	4 166 € HT	70 %	2 916 €
	Montant total de la subvention		2 916 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MAGNY LE HONGRE
Adresse administrative : 21 Rue du Moulin à Vent 77700 Magny-le-Hongre
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Véronique FLAMENT, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 01/06/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

Le projet entend fournir les outils les plus utiles aux cyclistes 24h/24. 2 bornes seront installées pour permettre la réparation de vélos sur l'espace public (crevaison, réglage des freins, refixer le dérailleur, monter ou baisser une selle…), avec tout le matériel nécessaire relié à la borne (tournevis, pompe, jeu de clefs Hex, clé à pipe, etc). Une notice sera mise à disposition sur chaque borne.
Ce service vise à encourager la pratique du vélo par le biais d'une solution de dépannage simple et pratique, ayant l'avantage de rassurer les usagers par la présence d'un matériel utile en cas de besoin.
Afin de faciliter la prise en main des bornes, la commune communiquera sur leur fonctionnement et leur situation géographique sur le site internet de la ville, dans le magazine papier, newsletter et réseaux sociaux. Une page dédiée sur le site internet de la commune sera crée ainsi qu'un interlocuteur direct disponible aux horaires d'ouvertures de la mairie. Concernant l'implantation, les services techniques se chargeront de la fixation au sol ainsi que de la maintenance.

Localisation géographique :
- Magny-le-Hongre

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
2 bornes de réparation de vélo sur l'espace public	4 166	Subvention Région Île-de-France	2 916
		Fonds propres	1 250
TOTAL	**4 166**	**TOTAL**	**4 166**

DOSSIER N° 20013025 - Mise en place de 21 cendriers/sondage

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-72-72001-17001700
Action : 17200109 – Fonds propreté

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	6 069 € HT	80 %	4 855 €
	Montant total de la subvention		4 855 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE COUDRAY MONTCEAUX
Adresse administrative : 45 Avenue du charles de Gaulle 91830 Le Coudray-Montceaux
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Aurélie GROS, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 01/02/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

Le projet de la commune du Coudray-Montceaux propose un équipement ludique pour lutter contre les mégots jetés par terre. Aujourd'hui 4 300 milliards de mégots sont jetés par terre chaque année (137 000 chaque seconde). Un mégot met 15 ans pour se dégrader. Le cendrier sondage est un moyen simple pour proposer aux usagers de faire un geste écologique en leur donnant l'opportunité de répondre à un sondage. C'est une solution concrète pour faciliter les changements de comportements tout en apportant un moyen d'expression à la population. 21 points de collecte se situant au centre commercial, à la mairie, près de l'école, du parc, du gymnase et sur les bords de Seine sont ciblés.

Localisation géographique :
- Le Coudray-Montceaux

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en €	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)

	HT)		
21 Cendriers sondage "Made in France"	6 069	Subvention Région Île-de-France	4 855
		Fonds propres	1 214
TOTAL	**6 069**	**TOTAL**	**6 069**

DOSSIER N° 20013026 - Sensibiliser au respect de l'environnement dès la crèche à Ermont

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-72-72001-17001700
Action : 17200106 – Economie circulaire et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	8 331 € HT	70 %	5 831 €
	Montant total de la subvention		5 831 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'ERMONT
Adresse administrative : 100 Rue Louis Savoie 95123 Ermont Cedex
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Xavier HAQUIN, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/11/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 31/07/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

Le projet vise à sensibiliser les enfants accueillis dans la crèche multi accueil A Petits Pas ainsi que leurs parents, au respect de la planète.
Le tri des déchets y est déjà pratiqué et 5 grands carrés-potager ont été installés dans le jardin. Les enfants participent à la plantation, l'arrosage et à la récolte. Cette activité permet également développer le goût des enfants en mangeant les produits directement dans le jardin ou à table au déjeuner et de développer l'odorat en sentant les herbes aromatiques, les plantes, les fleurs.
Il s'agit désormais d'installer notamment :
- des récupérateurs d'eau de pluie pour arroser le potager sans utiliser l'eau du robinet. Ces récupérateurs donneront l'occasion d'expliquer aux enfants d'où vient l'eau, le rôle de l'eau de pluie, l'importance de ne pas gâcher l'eau.
- un composteur pour y mettre les épluchures et les restes de repas
- une barrière et une porte pour délimiter l'espace des carrés-potager
- de petites tables de pique-nique plus respectueuses de l'environnement (pour remplacer le matériel actuel en plastique).

Localisation géographique :
- Ermont

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat d'un Thermo Composteur BIOLAN Eco pour collectivités	1 459	Subvention Région Île-de-France	5 831
Achat d'un récupérateur d'eau (500L) avec collecteur aérien	125	Subvention Commune	2 500
Achat matériaux pour une clôture de 20m linéaire avec petite porte (pour délimiter l'espace potager)	1 400		
Tables pique-nique en sapin du nord classe IV traité écologiquement	2 047		
Equipement nettoyeur-vapeur	3 300		
TOTAL	**8 331**	**TOTAL**	**8 331**

DOSSIER N° 20013247 - Installation d'un éclairage LED à énergie solaire pour le futur skatepark

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-75-75001-17001700
Action : 17500106 – Energies renouvelables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	9 892 € HT	70 %	6 924 €
	Montant total de la subvention		6 924 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE COUDRAY MONTCEAUX
Adresse administrative : 45 Avenue du charles de Gaulle 91830 Le Coudray-Montceaux
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Aurélie GROS, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/12/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 01/02/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

La commune du Coudray-Montceaux va entreprendre d'ici la fin de l'année, la création d'un skatepark dans son parc d'activité sportive. Elle souhaite installer sur ce site, un éclairage permettant ainsi la pratique du sport et la mise en sécurité à la tombée de la nuit. La mise en place de solutions respectant l'environnement est un des axes centraux du programme de la commune, c'est pourquoi elle a choisi d'y installer des équipements à panneaux solaires.

Localisation géographique :
- Le Coudray-Montceaux

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
3 x Confection massif de fondation	1 521	Subvention Région Île-de-France	6 924
3 x Fourniture et pose d'ensemble smartlight Power 365 solaire autonome	8 372	Fonds propres	2 968
TOTAL	**9 892**	**TOTAL**	**9 892**

DOSSIER N° 20013027 - De la collecte de marc de café aux tartinables biologiques de Pleurotes de Paris !

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-72-72001-17001700
Action : 17200106 – Economie circulaire et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	8 108 € HT	100 %	8 108 €
	Montant total de la subvention		8 108 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : BIOFIELD
Adresse administrative : 32 Rue de Bellefond 75009 Paris
Statut juridique : Entreprise
Représentant : ALEXANDRE STEPHANE ZIDA, PRESIDENT

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 30/06/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 31/12/2020
Démarrage anticipé : OUI

Description :

La société Biofield a été fondée en 2019 pour cultiver des pleurotes à partir de marc de café. Le projet vise à offrir une seconde vie aux invendus de pleurotes et micro pousses cultivés dans les cachots de l'ancienne gendarmerie du 16ème arrondissement de Paris sur le site des "5 Toits", en développant une gamme de tartinables végétariennes biologiques (lancement prévu pour avril 2021). Il a pour objectif de mener une démarche anti gaspi, respectueuse de l'environnement en produisant et transformant les produits en Île-de-France, et en les distribuant en circuit court. La société développe des produits de qualité et sains (ingrédients issus de l'agriculture biologique, sans conservateurs et sans additifs).
Le projet de tartinables nécessite l'équipement d'une salle supplémentaire de production. Cette salle est actuellement disponible sur le site des "5 toits" mais nécessite de petits travaux d'installation et la mise en place d'équipements. L'achat d'un vélo cargo électrique servira à effectuer la tournée quotidienne de récupération du marc de café dans les cafés et restaurants à proximité ainsi qu'également à livrer les tartinables.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :
- Île-de-France

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Equipement d'une salle de production supplémentaire	2 000	Subvention Région Île-de-France	8 108
Achat d'un vélo cargo pour la collecte de marc de café et les livraisons	6 108		
TOTAL	**8 108**	**TOTAL**	**8 108**

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : Règlement de minimis entreprise 1407/2013 (publié au JOUE L 352 du 24 décembre 2013), relatif à : Aides de minimis entreprise

DOSSIER N° 20013028 - « A l'école de Septeuil le virus débarrasse le plancher »

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907 -71-71007-17001700
Action : 17100701 – Soutien aux démarches de développement durable

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	11 274 € HT	80 %	9 019 €
	Montant total de la subvention		9 019 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SEPTEUIL
Adresse administrative : 6 Place Louis Fouche 78790 Septeuil
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Dominique RIVIERE, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 17/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 30/10/2020
Démarrage anticipé : NON

Description :

L'école du village de Septeuil qui comprend 4 classes, est une école ancienne bien qu'elle soit équipée en tableaux numériques interactifs. Le sol de vieux plancher a des lames disjointes et peu hygiéniques avec l'épidémie de Covid. La désinfection quotidienne des locaux se heurte à ce vieux plancher que la commune souhaite donc recouvrir d'un revêtement de sol synthétique, plus aisé à nettoyer, pour une école plus saine et pour mieux protéger les enfants, leurs parents et les enseignants.

Localisation géographique :
- Septeuil

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Dépenses HT		Recettes	
Travaux	11 274,00	Subvention Région Ile-de-France	9 019,00
		Fonds propres	2 255,00
Total	**11 274,00**	**Total**	**11 274,00**

DOSSIER N° 20013288 - Atelier vélo solidaire à Bezons

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907 -78-78001-200200
Action : 17800101 – Réseaux verts et équipements cyclables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	56 000 € HT	17,9 %	10 000 €
	Montant total de la subvention		10 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ETUDES ET CHANTIERS ILE DE FRANCE
Adresse administrative : 10 Place Jules Valles 91000 Evry-Courcouronnes
Statut juridique : Association
Représentant : Patrice NICOLAS, Président

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 30/09/2021
Démarrage anticipé : OUI

Description :

Depuis 2007, Etudes & Chantiers a développé des projets innovants d'économie circulaire et de promotion de l'usage du vélo : les ateliers SoliCycle. Ces ateliers sont des chantiers d'insertion qui permettent à des personnes éloignées de l'emploi de se familiariser avec le monde du travail, de construire leur projet professionnel et d'apprendre le métier de mécanicien cycle. Le travail porte notamment sur le réemploi de vélo-épaves pour réduire les déchets, la revente de ces vélos remis en état à bas prix afin de rendre le vélo accessible à toutes et tous, l'accueil des habitant-e-s à l'atelier pour les permanences d'autoréparation. Car au-delà de l'aspect insertion, le projet de SoliCycle a la vocation d'être un lieu ouvert sur la ville. L'atelier a vocation à sortir de ses murs : l'équipe se déplace en triporteur pour s'installer au plus près des habitants, au pied des immeubles, des entreprises, dans les écoles et équipements publics, sur les places...
8 ateliers franciliens ont été créés aux Ulis, à Clichy-la-Garenne, à St-Denis, à Paris (4 sites) et à Bezons.
Le financement sollicité au titre du budget participatif concerne l'atelier de Bezons devenu trop étroit. Séquano (gestionnaire de l'aménagement de Bezons) mettra à disposition un local de plus de 200 m² situé près du tramway « Pont de Bezons », en contrepartie de la prise en charge des travaux d'aménagement nécessaires (nettoyage, peinture, remise aux normes électriques, pose de chauffage, reprise de vitres cassées, pose de cloisons, remise en état de la plomberie). Ce nouveau local permettra ainsi d'accueillir d'une part les salarié-e-s dans de meilleures conditions de travail mais aussi les adhérent-e-s. Il offrira également une meilleure visibilité et un plus grand rayonnement sur Bezons et les villes alentours.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- Bezons

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Mise aux normes électriques	20 000	Subvention Région Île-de-France	10 000
Pose cloison	5 000	PLIE Bezons-Argenteuil	10 000
Pose vitrine et reprise devanture	18 000	Commune de Bezons	10 000
Nettoyage et peinture	7 000	Fondations privées	20 000
Pose d'une poulie (pour monter et descendre les vélos)	6 000	Fonds propres	6 000
TOTAL	**56 000**	**TOTAL**	**56 000**

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.40405 (Environnement) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26 juin 2014 tel que modifié par règlement 2017/1084 de la Commission européenne du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017, relatif à : aides à l'investissement en faveur du recyclage et du réemploi des déchets.

DOSSIER N° 20013248 - Mon logement, ma santé

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907 -71-71007-17001700
Action : 17100701 – Soutien aux démarches de développement durable

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	10 000 € HT	100 %	10 000 €
	Montant total de la subvention		10 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION DE PREVENTION DE LA POLLUTION ATMOSPHERIQUE
Adresse administrative : 42 rue de Paradis - 75010 Paris
Statut juridique : Association
Représentant : DENIS CHARPIN, PRESIDENT

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/07/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 30/06/2021
Démarrage anticipé : OUI

Description :

L'Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique (APPA), reconnue d'utilité publique et partenaire de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France et des principaux centres hospitaliers en Ile-de-France, se mobilise sur toutes les questions relatives à la qualité de l'air, à la santé et à l'environnement, et plus largement à la santé environnementale.
Aujourd'hui, la pollution de l'air représente le 1er risque sanitaire d'origine environnementale en Europe. Elle raccourcit l'espérance de vie des personnes affectées et contribue à l'apparition de maladies chroniques. L'habitat peut être un facteur aggravant des pathologies liées à l'environnement, et certaines habitudes comportementales prises par méconnaissance au sein du logement peuvent accentuer ce risque. De plus, dans le cadre de l'épidémie COVID-19, le confinement et l'usage plus massif que d'habitude de produits ménagers, paramédicaux et pharmaceutiques (certains en automédication) ont pu avoir une incidence sur la qualité de l'air du logement et l'émergence ou l'aggravation de certains troubles.
C'est pourquoi, le projet vise à informer le public sur la qualité de l'air intérieur et contribuer à réduire l'exposition des plus fragiles aux polluants dans l'habitat en développant la capacité des Conseillers Médicaux en Environnement Intérieur (CMEI) à intervenir, partout sur le territoire francilien. Afin de réduire cette inégalité d'accès au service, l'APPA a initié la création d'un réseau régional de CMEI en Ile-de-France, en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé, la Ville de Paris, le CH de Melun et la Ville de Courbevoie. Le financement sollicité servira à équiper une nouvelle CMEI arrivée courant août 2020 afin qu'elle puisse assurer à toutes ses visites, un même niveau technique que dans les autres zones géographiques déjà couvertes.
Les appareils étant mutualisables avec les autres CMEI du réseau, le projet présenté vise donc non seulement à augmenter la capacité de réponse des CMEI sur le terrain en Ile-de-France, tant en nombre d'interventions qu'en niveau de technicité, mais aussi à favoriser une meilleure information des populations et des professionnels qui les accompagnent, sur la qualité de l'air intérieur, ses impacts sur la santé et les moyens de réduire à la fois la pollution de l'air et l'exposition des plus vulnérables (malades chroniques, femmes enceintes, nourrissons, personnes âgées) aux polluants et allergènes présents dans l'habitat.

Le bénéficiaire s’engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- Île-de-France

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Acquisition de matériel technique de mesure et de prélèvement de l'air	8 800	Subvention Région Île-de-France	10 000
Matériel informatique et logiciels (dont développement d'un outil en ligne de gestion des visites)	1 200		
TOTAL	**10 000**	**TOTAL**	**10 000**

DOSSIER N° 20013029 - Ecolocataires

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907 -71-71007-17001700
Action : 17100701 – Soutien aux démarches de développement durable

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	3 600 € HT	100 %	3 600 €
	Montant total de la subvention		3 600 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ECOLOCATAIRES
Adresse administrative : 10 Allée du Docteur Lamaze 92350 Le Plessis-Robinson
Statut juridique : Association
Représentant : Marie-Josephe ETRE MERCIER, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 01/10/2021
Démarrage anticipé : OUI

Description :

Le projet vise à aménager un jardin éducatif et à installer des composteurs pour développer des actions avec les habitants, en collaboration avec le conseil des enfants, mais aussi les résidents des RPA et les jeunes handicapés du CITL qui œuvrent à la fabrication d'hôtels à insectes, dont un sera installé dans le jardin. Un étudiant robinsonnais en Master 2 Eau sol et environnement travaille avec quelques autres étudiants sur l'aménagement du jardin éducatif, le parcours et le choix des plantes.
Au-delà, et hors financement régional, des livrets éco-gestes et cendriers de rue seront distribués aux habitants, et l'association animera des bricol'âges cafés.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :
- Le Plessis-Robinson

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat de matériel et plantations	3 600	Subvention Région Île-de-France	3 600
TOTAL	**3 600**	**TOTAL**	**3 600**

DOSSIER N° 20013249 - Mise en place d'une toiture végétalisée

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907 -75-75001-17001700
Action : 17500105 – Efficacité énergétique et SEM

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	77 453 € HT	12,9 %	10 000 €
	Montant total de la subvention		10 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'ORMOY
Adresse administrative : Place Raymond Gombault 91540 Ormoy
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Jacques GOMBAULT, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/11/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 12/12/2020
Démarrage anticipé : NON

Description :

Le principe d'une toiture végétalisée est structuré par couches successives pour assurer l'étanchéité, le drainage des eaux pluviales et permettre la croissance des végétaux. Elle s'inscrit dans une démarche Haute Qualité Environnementale car, grâce à sa composition, elle offre des avantages en matière d'isolation et d'économie d'énergie. La toiture végétalisée offre une excellente isolation thermique à la toiture, permettant de réaliser des économies d'énergie en hiver et en été. Ainsi, la commune d'Ormoy souhaite intégrer une toiture végétalisée sur le groupe scolaire de la Plaine Saint Jacques.

Localisation géographique :
- Ormoy

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Toiture terrasse non accessible végétalisée isolée	77 453	Subvention Région Île-de-France	10 000
		Fonds propres	67 453
TOTAL	**77 453**	**TOTAL**	**77 453**

DOSSIER N° 20013031 - Sécurisation de sites pour lutter contre les atteintes à l'environnement

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907 -72-72001-17001700
Action : 17200109 – Fonds propreté

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	8 930 € HT	30 %	2 679 €
	Montant total de la subvention		2 679 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE COUBRON
Adresse administrative : 133 Rue Jean Jaurès 93470 Coubron
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Ludovic TORO, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/09/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 31/12//2020
Démarrage anticipé : OUI

Description :

Le projet prévoie la sécurisation de voies, sentes et parkings pour lutter contre les nuisances, dépôts sauvages et atteintes à l'environnement qui en résultent.
Depuis plusieurs années, certains parkings de la commune, voies et sentes (espaces parfois péri-urbains / naturels), du fait de leur tranquillité, et de leur caractère relativement peu passant, font l'objet de stationnements prolongés à la tombée du jour et la nuit, notamment durant l'été, par des groupes de personnes qui profitent de ces espaces pour y accéder en voiture, consommer de l'alcool et des stupéfiants. La Police Intercommunale qui a été fortement sensibilisée sur cette problématique intervient régulièrement pour mettre fin à ce type de situation et a par ailleurs monté, en concertation avec la Police Nationale, des opérations spécifiques efficaces mais malheureusement insuffisantes pour mettre fin définitivement à ces situations. Le projet consiste en la fermeture de ces espaces par des barrières de sécurité entre 20h et 7h du matin. Les riverains impactés (très demandeurs et par ailleurs associés à la démarche) seront munis de clefs pour pouvoir, sur les horaires de fermeture, accéder à leur propriété. Le service d'astreinte de la commune quant à lui procèdera à l'ouverture et à la fermeture de ces barrières aux heures précitées, comme il le fait déjà sur d'autres sites qui ont fait l'objet d'une sécurisation similaire et sur lesquels les résultats en termes de réduction des nuisances de toutes natures, et notamment environnementales, ont été très satisfaisants.

Localisation géographique :
- Coubron

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Acquisition 4 barrières levantes manuelles de 4m	6 930	Subvention Région Île-de-France	2 679
Clôtures, poteaux	896	FIM 2020 MGP	4 465
Ciment et matériaux de scellement	477	Fonds propres	1 786
Acquisition 1 barrière forestière levante 3/5m	627		
TOTAL	**8 930**	**TOTAL**	**8 930**

DOSSIER N° 20013035 - Projet tri des déchets ménagers dans les poubelles du village

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907 -72-72001-17001700
Action : 17200106 – Economie circulaire et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	11 934 € HT	75,4 %	9 000 €
	Montant total de la subvention		9 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VILLIERS SOUS GREZ
Adresse administrative : 5 Rue de Larchant 77760 Villiers-sous-Grez
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Thierry MASSON, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/11/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 30/11/2020
Démarrage anticipé : NON

Description :

Le village de Villiers-sous-Grez met à disposition des habitants deux containers à verre collectif ainsi que deux poubelles de tri sélectif : l'une pour le plastique, le métal, le carton d'emballage et le papier, l'autre pour tout le reste.
En lisière de forêt, le village accueille des personnes extérieures qui viennent faire des randonnées et des pique-niques.
Avec une vingtaine de poubelles vieillissantes et sans tri et aucun cendrier pour les mégots, la commune souhaite restructurer et standardiser visuellement les poubelles en double tri (jaune et gris) et avec des cendriers sur les aires de pique-nique, sur le site de halte à chevaux, sur le chemin de randonnée GR13, au parc de jeux et sur le citystade.La commune s'engage en parallèle à assurer le pré-tri des poubelles.

Localisation géographique :
- Villiers-sous-Grez

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Poubelles, supports, couvercles	9 434,00	Subvention Région Île-de-France	9 000
Installation	2 500,00	Fonds propres	2 934
TOTAL	**11 934**	**TOTAL**	**11 934**

DOSSIER N° 20013253 - Mise en valeur des sites patrimoniaux par un éclairage LED

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907 -75-75001-17001700
Action : 17500105 – Efficacité énergétique et SEM

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	5 867 € HT	70 %	4 107 €
	Montant total de la subvention		4 107 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE PONTOISE
Adresse administrative : 2 Rue Victor Hugo 95300 Pontoise
Statut juridique : Organisme public
Représentant : STEPHANIE VON EUW, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 02/11/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 06/11/2020
Démarrage anticipé : NON

Description :

La mise en lumière du patrimoine traduit la volonté de Pontoise de donner une identité visuelle particulière à sa ville. En effet, Pontoise souhaite adapter la mise en lumière de trois sites patrimoniaux (le Couvent, le Musée Tavet, la Cathédrale Saint Maclou) en utilisant des sources et des luminaires performants et peu énergivores. Le choix se porte sur l'installation de spots en LED qui permet non seulement de réaliser des économies d'énergie, mais aussi pour la douceur de leur lumière.

Localisation géographique :
- Pontoise

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Dépose de l'existant, fourniture et pose de l'éclairage leds sur le vestige du couvent des Cordeliers	1 534	Subvention Région Île-de-France	4 107
Dépose de l'existant, fourniture et pose de l'éclairage leds sur le musée Tavet	3 066	Fonds propres	1 760
Dépose de l'existant, fourniture et pose de l'éclairage leds pour la cathédrale St Maclou	1 267		
TOTAL	**5 867**	**TOTAL**	**5 867**

DOSSIER N° 20013126 - Gare de Reuilly : un jardin coopératif de quartier dans le 12ème !

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907 -76-76003-17001700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	11 595 € HT	86,2 %	10 000 €
	Montant total de la subvention		10 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION URBANESCENCE
Adresse administrative : 12 Villa du Bel air 75012 PARIS
Statut juridique : Association
Représentant : Claire MICHEL, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 15/10/2023
Démarrage anticipé : NON

Description :

Depuis début 2019, l'ancienne Gare de Reuilly, regroupant la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 12ème (MVAC 12) et le Carrefour des Associations Parisiennes (CAP), a ouvert son jardin avec l'ambition d'initier une nouvelle dynamique de quartier. Ce projet expérimental prévoit de repenser et réaménager le lieu collectivement, par des habitants et des usagers avec l'appui d'un collectif d'acteurs locaux engagés dans la transition écologique et solidaire des territoires. Suivant un processus participatif, de la programmation à l'animation, ce projet entend renforcer la biodiversité du jardin et partager des savoirs autour d'écologie, tout en favorisant l'appropriation citoyenne et le droit à la ville.
Ainsi, Urbanescence porte, au nom d'un collectif d'acteurs du 12ème composé également d'Ôpotager, de Transition 12 et de la MVAC 12, le projet de réaménagement du jardin depuis sa conception jusqu'à sa phase d'exploitation. A partir du plan paysager réalisé, le jardin accueillera une multiplicité d'usages : ateliers, événements, promenade, détente… L'idée est de favoriser les rencontres et l'échange de savoirs par le jardinage et la sensibilisation à l'écologie et in fine de former les citadins au jardinage écologique pour qu'ils gagnent progressivement en autonomie jusqu'à assurer eux-mêmes la gestion du jardin.
Le collectif porteur du projet, les habitants et usagers s'engagent à expérimenter des pratiques écologiques : gestion différenciée, compostage des déchets verts, plantations économes en eau, récupération des eaux de pluie, taille douce des haies, espèces adaptées au type de sol et au climat, etc. La diffusion de ces connaissances techniques via l'organisation d'ateliers permettra de former les usagers au jardinage écologique. Il s'agira également d'initier les citadins à l'autoproduction alimentaire. La dimension nourricière de ce jardin permettra de travailler sur la résilience locale du quartier. Des légumes, des plantes aromatiques et fruitières seront plantées en privilégiant les variétés locales et anciennes. L'objectif sera de produire environ 250 kg de fruits et légumes par an. Cette production sera distribuée gratuitement aux participants lors des ateliers ou cuisinée pour les événements conviviaux.
Les ateliers seront gratuits et ouverts à tous pour faire vivre le lieu : jardinage, entretien écologique, plantation et gestion des carrés potagers, cueillette, observation de la biodiversité. Des chantiers participatifs seront également proposés : co-construction de mobilier de jardin (bancs, composteur de déchets verts...), plantations de haies vives et fruitières.

Le financement régional permettra d'installer un abri de jardin pour stocker le matériel, et d'équiper le lieu en outils, bancs-coffre, terre végétale, petits fruitiers, haies vives et carrés potagers contenant des plantes associées selon les principes de la permaculture. Il permettra également l'acquisition d'un récupérateur d'eau, d'un composteur de déchets verts et de réaliser des panneaux pédagogiques pour découvrir la biodiversité.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- Paris

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Aménagement du jardin	11 595	Subvention Région Île-de-France	10 000
		Fondation de France	1 000
		Fonds propres	595
TOTAL	**11 595**	**TOTAL**	**11 595**

DOSSIER N° 20013258 - Modernisation et passage en LED de l'éclairage public du parking des jardins

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907 -75-75001-17001700
Action : 17500105 – Efficacité énergétique et SEM

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	7 130 € HT	70 %	4 991 €
	Montant total de la subvention		4 991 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SAINT VRAIN
Adresse administrative : 13 Rue des Noblets 91770 Saint-Vrain
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Corinne CORDIER, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 31/12/2020
Démarrage anticipé : OUI

Description :

L'objectif est la réduction de la consommation énergétique en déposant les 11 lanternes actuelles du parking et les 4 projecteurs du terrain de boules. Ils seront remplacés par 11 lanternes type VENCE 34 module LED en inox avec abaissement de puissance paramétrable en pied de mât. Ce projet permettra de réduire également le nombre de luminaires en passant de 15 actuellement à 11.

Localisation géographique :
- Saint-Vrain

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Changement de l'éclairage	7 130	Subvention Région Île-de-France	4 991
		Fonds propres	2 139
TOTAL	**7 130**	**TOTAL**	**7 130**

DOSSIER N° 20013307 - Ville de Bures-sur-Yvette : Bien se stationner à vélo dans les écoles !

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907 -78-78001-200200
Action : 17800101 – Réseaux verts et équipements cyclables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	39 000 € HT	25,6 %	10 000 €
	Montant total de la subvention		10 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BURES SUR YVETTE
Adresse administrative : 45 RUE CHARLES DE GAULLE 91440 BURES-SUR-YVETTE
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Jean-François VIGIER, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 30/11/2020
Démarrage anticipé : OUI

Description :

Le projet entend favoriser les déplacements bas carbone et la bonne pratique du vélo. Les trajets en voiture de moins de 3 kms représentent plus de 50% des déplacements. L'objectif est donc d'augmenter significativement la part modale du déplacement à vélo en créant les conditions favorables pour attirer le public visé : enfants / parents / enseignants. Un enfant qui vient à l'école en vélo est aussi un parent susceptible de poursuivre son trajet en vélo.
Le projet prévoie l'installation sur l'ensemble des groupes scolaires élémentaires/maternelles d'abris et de supports adaptés vélos et trottinettes. Avec le soutien de l'association Mieux se Déplacer à Bicyclette de Bures, il s'agira ensuite d'inscrire la ville dans un programme de formation destiné à la pratique du vélo auprès des enfants dans les écoles.

Localisation géographique :
- Bures-sur-Yvette

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Abris à vélo - hors BTP	30 000	Subvention Région Île-de-France	10 000
Création des supports/ancrages vélo - hors BTP	5 000	Cofinancement programme alvéole	17 000
Création des supports/ancrages trottinettes - hors BTP	4 000	Fonds propres	12 000
TOTAL	**39 000**	**TOTAL**	**39 000**

DOSSIER N° 20013046 - Véhicule utilitaire électrique avec benne basculante

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907 -72-72001-17001700
Action : 17200109 – Fonds propreté

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	22 559 € HT	44,3 %	10 000 €
	Montant total de la subvention		10 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VILLIERS SOUS GREZ
Adresse administrative : 5 Rue de Larchant 77760 Villiers-sous-Grez
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Thierry MASSON, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/11/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 01/06/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

La commune de Villiers-sous-Grez, située en bordure de la forêt de Fontainebleau et de la commanderie, souhaite convertir son matériel thermique en électrique et ainsi acquérir un véhicule utilitaire électrique avec benne basculante pour nettoyer et entretenir les chemins de promenade et les petits sentiers qui font l'objet de plus de plus de dépôts sauvages, en lieu et place du tracteur au fuel actuellement utilisé. En effet, le tracteur nécessite plusieurs passages, laisse des marques importantes sur les chemins, n'est pas adapté à la récolte des élagages et est trop large pour pouvoir passer partout.

Localisation géographique :
- Villiers-sous-Grez

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)

Achat véhicule Fabrication Française Goupil G5	22 559,00 €	Subvention Région Île-de-France	10 000,00 €
		Subvention communauté de commune	7 000,00 €
		Fonds propres	5 559,00 €
TOTAL	**22 559,00**	**TOTAL**	**22 559,00**

DOSSIER N° 20013047 - Busseau gestion des déchets

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907 -72-72001-17001700
Action : 17200106 – Economie circulaire et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	4 073 € HT	80 %	3 258 €
	Montant total de la subvention		3 258 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VILLIERS SOUS GREZ
Adresse administrative : 5 Rue de Larchant 77760 Villiers-sous-Grez
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Thierry MASSON, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/11/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 28/02/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

Le hameau de Busseau comporte une trentaine de maisons dont 1/3 en résidence secondaires, le ramassage des ordures étant le mardi, des sacs poubelles traînent au sol du dimanche soir au mardi, éventrés par les animaux de la forêt. Le projet vise à mettre en cohérence les équipements du hameau avec ceux du village principal en mettant en place un abri esthétique à poubelles de tri sélectif.

Localisation géographique :

- Villiers-sous-Grez

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Abris container	4 073,00	Subvention Région Île-de-France	3 258
		Fonds propres	815
TOTAL	**4 073**	**TOTAL**	**4 073**

DOSSIER N° 20013136 - Protection de la biodiversité et protection de la forêt contre les incendies

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907 -74-74006-17001700
Action : 17400601 – Milieux aquatiques et humides

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	17 360 € HT	57,6 %	10 000 €
	Montant total de la subvention		10 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VILLIERS SOUS GREZ
Adresse administrative : 5 Rue de Larchant 77760 Villiers-sous-Grez
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Thierry MASSON, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/11/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 15/04/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

Le risque d'incendie, particulièrement aux Hauts de Busseau, est important : les sécheresses des dernières années ont fait des ravages dans les épicéas de la forêt et il semble que cette espèce soit maintenant condamnée dans tout le massif de Fontainebleau. D'autres espèces de pins sont atteintes et meurent, près de 40 arbres morts sur le hameau de Busseau ont dû être abattus.
Si le hameau de Busseau (en bas) a une borne incendie, rien n'existe aux Hauts de Busseau. Un départ de feu, vu la quantité de résineux dans cette zone, serait dramatique et menacerait directement toute la forêt, y compris le village de Villiers si le vent est à l'Ouest.
Le projet consiste à installer une réserve d'eau à cet endroit (citernes souples incendie), conformément au PLU qui a été adopté, sur la base d'une étude à mener avec le Service Départemental d' Incendie et de Secours.

Localisation géographique :

- Villiers-sous-Grez

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
5 citernes souple incendie 120m3	13 965,00	Subvention Région Île-de-France	10 000
5 vidanges (raccords pompiers)	720,00	Fonds propres	7 360
Protection thermique	675,00		
Installation	2 000,00		
TOTAL	**17 360,00**	**TOTAL**	**17 360**

DOSSIER N° 20013261 - Continuité écologique à Mespuits

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907 -75-75001-17001700
Action : 17500105 – Efficacité énergétique et SEM

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	9 133 € HT	70 %	6 393 €
	Montant total de la subvention		6 393 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MESPUITS
Adresse administrative : GRANDE RUE 91150 MESPUITS
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Sabine FURMAN, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 02/11/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 20/11/2020
Démarrage anticipé : NON

Description :

Le projet vise à poursuivre le remplacement de l'éclairage urbain de la commune de Mespuits en recourant aux LED afin de participer aux efforts d'économie d'énergies et plus largement à la transition écologique.
Les avantages des ampoules à LED sont multiples et entre autres :
- une durée de vie inégalée et largement supérieure à celle des autres technologies
- une meilleure efficacité énergétique
- un éclairage maximal instantané
- une plus grande résistance aux chocs et aux intempéries que les autres sources d'éclairage
- l'absence de mercure et la possibilité pour la plus grande partie d'être recyclables en tant que déchets non dangereux.

Localisation géographique :
- Mespuits

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Changement éclairage LED	9 133,00	Subvention Région Île-de-France	6 393,00
		Fonds propres	2 740,00
TOTAL	**9 133,00**	**TOTAL**	**9 133,00**

DOSSIER N° 20013310 - Préservation et dynamisation des espaces naturels

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907 -78-78001-200200
Action : 17800101 – Réseaux verts et équipements cyclables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	11 700 € HT	70 %	8 190 €
	Montant total de la subvention		8 190 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE COIGNIERES
Adresse administrative : PL EGLISE DE ST GERMAIN D'AUXERRE 78310 COIGNIERES
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Monsieur Didier FISCHER, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 02/05/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

Le projet vise à valoriser la faune et les jardins pédagogiques en promouvant l'originalité du territoire. Il s'articule autour de deux axes principaux :
- Implantation d'une cinquantaine de nichoirs dans les jardins pédagogiques de Coignières, au sein du parc de la Prévenderie et le long de l'allée des Pommiers, des lieux très fréquentés des coigniériens, afin de pouvoir accueillir des mésanges, des hirondelles et autres oiseaux et permettre à tous de découvrir ces nombreuses espèces. L'objectif à terme est de développer les refuges LPO sur le territoire communal.
- Faciliter l'accès aux jardins par des circulations douces et notamment le vélo, en installant un local à vélo à l'entrée des jardins, près du théâtre DAUDET.

Localisation géographique :

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

DEPENSES	€ HT	RECETTES	€
NICHOIRS	1 200,00	Subvention Région Île-de-France	8 190,00
LOCAL VELO	9 000,00	Fonds propres	3 510,00
RANGE VELOS	1 500,00		
TOTAL DEPENSES	**11 700,00**	**TOTAL RECETTES**	**11 700,00**

DOSSIER N° 20013150 - Aménagement d'un espace paysager avec une mare

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907 -76-76003-17001700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	48 430 € HT	20,7 %	10 000 €
	Montant total de la subvention		10 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE PLESSIS SAINT BENOIST
Adresse administrative : 9 RUE DU PETIT PLESSIS 91410 PLESSIS-SAINT-BENOIST
Statut juridique : Organisme public
Représentant : CLAUDE FAUCONNIER, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 01/03/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

La Commune du Plessis-St-Benoist souhaite procéder à la réfection, au réaménagement et à la mise en valeur de la "mare" située au cœur du village, pour contribuer entre autres à enrichir le Patrimoine Sud Essonne.
Les travaux porteront sur l'étanchéité et des aménagements seront effectués pour intensifier l'implantation de végétaux mieux adaptés au milieu aquatique (iris et joncs notamment). Ils ont vocation à permettre le maintien des espèces animalières qui y ont élu domicile, tels les "cols verts" et autres migrateurs dont les hirondelles.
L'objectif est de contribuer à la protection de la biodiversité mais également au plaisir des habitants, des promeneurs et des jeunes enfants.

Localisation géographique :

- Plessis-Saint-Benoist

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Transplantation des végétaux existants, épandage des sédiments, apport de terre végétale, reprofilage du fond de la mare et installation d'une bâche pour renforcer son étanchéité	48 430	Subvention Région Île-de-France	10 000
		Subvention CAESE développement durable	20 000
		Fonds propres	18 430
TOTAL	**48 430**	**TOTAL**	**48 430**

DOSSIER N° 20012991 - Un séchoir à tisanes pour 13'Infuz, projet d'agriculture urbaine de la Petite Ceinture

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907 -71-71007-17001700
Action : 17100701 – Soutien aux démarches de développement durable

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	15 000 € HT	66,7 %	10 000 €
	Montant total de la subvention		10 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION URBANESCENCE
Adresse administrative : 12 Villa du Bel air 75012 PARIS
Statut juridique : Association
Représentant : Claire MICHEL, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 01/06/2021
Démarrage anticipé : OUI

Description :

13'Infuz – Les tisanes de la Petite Ceinture, chemin de fer aujourd'hui inutilisé qui fait le tour de Paris, est un projet d'agriculture urbaine inédit et ambitieux, un espace où sont cultivées sur place à la main, des plantes en agroécologie : sauge, camomille, menthe poivrée, verveine, angélique et mélisse, sans intrant chimique par l'association Urbanescence. C'est aussi un lieu convivial où l'on se retrouve lors d'événements, d'ateliers et de chantiers participatifs. En partenariat avec Maison 13 solidaire, le centre socio-culturel du quartier, les portes du projet sont ouvertes à toutes celles et tous ceux qui souhaitent s'investir dans la vie du lieu ou tout simplement profiter du plaisir de mettre les mains dans la terre !
Lauréat de l'appel à projets Pariculteurs 3 lancé par la Ville de Paris en 2019, l'installation de 13'Infuz a séduit par son originalité et l'équilibre trouvé entre convivialité et préservation de la biodiversité de cette friche exceptionnelle de 1 400 m² au cœur de l'écoquartier Gare de Rungis, dans le 13ème arrondissement. La Ville de Paris a confié la gestion de cette parcelle pour 12 ans à l'association Urbanescence, afin d'installer durablement le projet dans son tissu local. En 1 an, 13'Infuz a tenu ses promesses : les buttes de cultures ont été aménagées, les plants bien installés, plusieurs événements ont permis à toutes celles et tous ceux qui le souhaitaient de passer enfin la porte de cet espace jusqu'à présent fermé au public ! Aujourd'hui, pour permettre à l'équipe d'Urbanescence de poursuivre sur cette lancée et de commencer la vente de tisanes, le financement régional est sollicité afin d'aménager un grand séchoir qui ermettra de confectionner les infusions et de les vendre directement sur place. Pour cela, il est prévu d'installer un second container sur le site (le premier permet de ranger outils et matériel) qui sera non seulement utilisé pour sécher les plantes, mais aussi pour devenir un lieu d'accueil et de vente au public.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- Paris

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Conteneur aménagé	12 000	Subvention Région Île-de-France	10 000
Installation VMC	800	Mécénat de La Mutuelle Générale	3 000
Matériel végétalisation toiture et fabrication des claies	2 200	Fonds propres	2 000
TOTAL	**15 000**	**TOTAL**	**15 000**

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : Règlement de minimis entreprise 1407/2013 (publié au JOUE L 352 du 24 décembre 2013), relatif à : Aides de minimis entreprise

DOSSIER N° 20012993 - Création d'un éco-lieu aux Fruits Rouges de Montrouge !

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907 -71-71007-17001700
Action : 17100701 – Soutien aux démarches de développement durable

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	60 000 € HT	16,7 %	10 000 €
	Montant total de la subvention		10 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION URBANESCENCE
Adresse administrative : 12 Villa du Bel air 75012 PARIS
Statut juridique : Association
Représentant : Claire MICHEL, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/11/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 31/08/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

Urbanescence a créé un réseau de 6 sites pilotes dédiés au développement de différentes formes d'agricultures urbaines écologiques et favorables à la biodiversité en Ile-de-France pour agir concrètement pour la transition écologique à l'échelle locale et sensibiliser un large public aux questions environnementales.
Lauréate de l'appel à projet "1820 m² à cultiver à Montrouge !" avec le projet "Les Fruits Rouges de Montrouge", lieu exemplaire de production fruitière en ville en permaculture, l'association Urbanescence souhaite faire de ce site un éco-lieu pédagogique et convivial pour sensibiliser à la transition écologique des villes et former les citadins aux pratiques écologiques et citoyennes.
Les Franciliens pourront s'y approvisionner en fruits rouges en circuit-court. Une mini-forêt jardin comestible, basée sur le modèle de polyculture sur buttes, est en cours de croissance et abrite déjà diverses variétés de framboises, groseilles, cerises et mûres. A terme, les Franciliens pourront se rendre sur les lieux et directement récupérer les produits proposés à la cueillette et en vente directe dans l'éco-lieu.
Une convention d'une durée de 7 ans a été signée avec la Ville de Montrouge pour permettre de développer des installations et activités sur le long terme.
Il est prévu que lieu dispose d'un espace bâti comprenant un espace de production sous serre intégrant un espace de vente, un espace de formation et de réunion, des toilettes sèches pour apprendre à économiser l'eau, deux récupérateurs d'eau de toiture, des composteurs de déchets verts et de déchets organiques, un lieu de stockage pour les outils. Cet ensemble est conçu comme un projet exemple de construction participative et écologique, grâce à la participation de bénévoles à la construction de la serre, d'éléments du bâti (finitions, enduits écologiques...) et des aménagements privilégiant le réemploi de matériaux de récupération et l'utilisation de matériaux performants énergétiquement (ossature et bardage bois, isolant en laine de bois pour les murs...). Pour cela, le projet sera accompagné par l'Atelier de la Voûte qui a notamment réalisé la Serre de Chanzy dans le 11ème arrondissement de Paris, serre entièrement construite en matériaux de réemploi, dans le cadre d'un chantier participatif avec l'association Pépins Production.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- Montrouge

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Serre / pépinière	10 000	Subvention Région Île-de-France	10 000
Base de vie + atelier + stockage + lieu d'accueil	45 000	Fonds propres	50 000
Toilette sèche	1 500		
Composteurs	500		
Terrasse	1 000		
AMO + permis de construire	2 000		
TOTAL	**60 000**	**TOTAL**	**60 000**

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : Règlement de minimis entreprise 1407/2013 (publié au JOUE L 352 du 24 décembre 2013), relatif à : Aides de minimis entreprise

DOSSIER N° 20013318 - A Villiers, on se déplace à vélo !

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907 -78-78001-200200
Action : 17800101 – Réseaux verts et équipements cyclables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	4 400 € HT	100 %	4 400 €
	Montant total de la subvention		4 400 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : AMICALE SPORTS LOISIRS CULTURE VILLARONNE
Adresse administrative : 5 RUE DE LARCHANT 77760 VILLIERS-SOUS-GREZ
Statut juridique : Association
Représentant : Roger MAGERT, Président

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 20/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 15/05/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

La commune de Villiers sous Grez n'est pas très étendue, il y a des chemins et des « voies douces » pour la traverser et, le vélo est, avec la marche, le moyen de déplacement idéal. Soucieuse de préserver la qualité de l'air tout comme la santé des Villaron(nes), l'association en accord avec la municipalité, propose d'installer aux points stratégiques de la commune des supports afin que les usagés puissent y stationner leurs cycles en toute sécurité lors de leurs déplacements à vélo dans le village. Aux mêmes endroits seront disposés des panneaux incitant les habitants à utiliser ce mode de déplacement pour leurs petits trajets quotidiens. Une sensibilisation sera faite également par des articles dans le journal communal et par des interventions auprès des enfants dans les classes du Regroupement Pédagogique Intercommunal.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- Villiers-sous-Grez

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat et pose de 14 bornes vélos	4 400,00	Subvention Région Île-de-France	4 400,00
TOTAL	**4 400,00**	**TOTAL**	**4 400,00**

DOSSIER N° 20013264 - Etre mieux éclairé, et de manière plus économique et écologique, sur le terrain de tennis couvert !

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907 -75-75001-17001700
Action : 17500105 – Efficacité énergétique et SEM

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	8 280 € HT	70 %	5 796 €
	Montant total de la subvention		5 796 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MONTCOURT FROMONVILLE
Adresse administrative : RTE DE MORET 77140 MONTCOURT-FROMONVILLE
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Michaël BEUGIN, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/12/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 30/06/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

Le terrain de Tennis couvert de Moncourt-Fromonville est actuellement éclairé par des lampadaires énergivores. La mairie souhaite remplacer l'intégralité des ampoules par des ampoules à LED.
Les avantages des ampoules à LED sont multiples et entre autres :
- une durée de vie inégalée et largement supérieure à celle des autres technologies
- une meilleure efficacité énergétique
- un éclairage maximal instantané
- une insensibilité aux chocs, ce qui les rend plus robustes que les autres sources d'éclairage
- l'absence de mercure et la possibilité pour la plus grande partie d'être recyclables en tant que déchets non dangereux.

Localisation géographique :
- Montcourt-Fromonville

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Remplacement de 14 ampoules par des LED (tennis couvert)	8 280	Subvention Région Île-de-France	5 796
		Fonds propres	2 484
TOTAL	**8 280**	**TOTAL**	**8 280**

DOSSIER N° 20013266 - Eclairage public et efficacité énergétique

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907 -75-75001-17001700
Action : 17500105 – Efficacité énergétique et SEM

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	9 959 € HT	70 %	6 971 €
	Montant total de la subvention		6 971 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE JANVRY
Adresse administrative : 2 Rue des Genévriers 91640 JANVRY
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Christian SCHOETTL, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 02/11/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 30/06/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

Janvry, village de 632 habitants en Essonne, continue ses démarches de maîtrise de l'énergie et envisage le passage aux ampoules LED sur l'ensemble de l'éclairage public ainsi que sur l'extérieur de certains bâtiments de la commune. Le programme de remplacement des installations vétustes contribuera à répondre aux enjeux à la fois économiques, sociaux et environnementaux tels que la maîtrise de la consommation de l'énergie, la sécurité des biens et des personnes, la diminution des nuisances lumineuses et le recyclage du matériel usagé.
Pour éviter le gaspillage d'énergie, les LED pourront être couplées à des systèmes d'éclairage intelligents (détecteur de présence, éclairage autonome…).

Localisation géographique :
- Janvry

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Fourniture de projecteurs LED - éclairage pressoir	44	Subvention Région Île-de-France	6 971
Fourniture de projecteurs LED - éclairage église	3 719	Fonds propres	2 988
Fourniture de projecteurs LED - éclairage fontaine	484		
Fourniture lampe LED - éclairage voie publique piétons	5 713		
TOTAL	**9 959**	**TOTAL**	**9 959**

DOSSIER N° 20013176 - Aménager une entrée écologique au collège REP Romain Rolland de Bagneux

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907 -71-71007-17001700
Action : 17100701 – Soutien aux démarches de développement durable

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	1 000 € HT	70 %	700 €
	Montant total de la subvention		700 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COLLEGE ROMAIN ROLLAND
Adresse administrative : 28 RUE DE LA LISETTE 92220 BAGNEUX
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Chantal YRIUS, Principale

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/11/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 01/06/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

Le projet vise à aménager l'entrée bétonnée du collège grâce à des fleurs, des légumes, des plantes aromatiques et des rails pour le stationnement des vélos. L'objectif de ce projet est de développer la sensibilité écologique de collégiens vivant dans un milieu urbain. Les élèves pourront ainsi suivre l'évolution des plantations à chaque fois qu'ils entrent dans le collège et les plantes pourraient être entretenues par les élèves des classes SEGPA qui sont encadrées par un professeur d'horticulture. Les rails à vélo encourageront les élèves à utiliser davantage le vélo. Le collège a déjà une classe vélo en 4ème (réparation, sorties, sensibilisation) depuis plusieurs années.

Localisation géographique :
- Bagneux

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Plantations, pots, terreau	400	Subvention Région Île-de-France	700
Rails à vélo	600	Fonds propres	300
TOTAL	**1 000**	**TOTAL**	**1 000**

DOSSIER N° 20012998 - Mon pot'Agé

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907 -71-71007-17001700
Action : 17100701 – Soutien aux démarches de développement durable

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	8 300 € HT	100 %	8 300 €
	Montant total de la subvention		8 300 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ARPAVIE
Adresse administrative : 8 RUE ROUGET DE LISLE 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX
Statut juridique : Association
Représentant : Laure de la Bretèche, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/11/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 30/10/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

La résidence accueille les personnes de plus de 60 ans autonomes et des publics à mobilité réduite. Le projet porté par les résidents, leurs familles et les habitants de la commune est intergénérationnel et mobilise petits producteurs et artisans locaux, bénévoles, associations, syndicat et collège, jeunes en Mission d'Intérêt Général (SNU). Il s'agit de faire découvrir un jardin surélevé alimenté en eau de récupération, en compost et s'adressant à tous les publics. Les objectifs sont la mise en pratique des techniques et comportements responsables de l'environnement par la mise en place d'ateliers ludiques et pratiques de compostage, d'éco-jardinage, de récupération d'eau, de tri des déchets, de production de fruits et légumes et atelier cuisine, de fabrication d'Oyas pour réduire la consommation d'eau dans les plantations.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :
- Château-Landon

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat bacs, équipements, plantations	7 600	Subvention Région Île-de-France	8 300
Installation système récupérateur eau	700		
TOTAL	**8 300**	**TOTAL**	**8 300**

DOSSIER N° 20013239 - Les Jardins du Haut-Mesnil : un potager en permaculture pour les enfants !

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907 -76-76003-17001700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	11 500 € HT	87 %	10 000 €
	Montant total de la subvention		10 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION URBANESCENCE
Adresse administrative : 12 Villa du Bel air 75012 PARIS
Statut juridique : Association
Représentant : Claire MICHEL, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/09/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 15/10/2023
Démarrage anticipé : OUI

Description :

Montrouge de peu d'espaces verts (1m² par habitant), un contexte environnemental qui explique un fort besoin de nature. Valoriser un ancien terrain de sport du collège est une belle opportunité pour permettre aux résidents de retrouver un lien à la nature et à la biodiversité. Le site bénéficie d'une position pédagogique stratégique à proximité immédiate de plusieurs établissements scolaires. Le projet vise à y créer un pôle ressource d'activités pédagogiques et écologiques. Les jardins, gérés et animés par Urbanescence, permettront aux enfants de s'évader le temps d'un atelier de jardinage, d'une visite, et de se connecter à la biodiversité qui les entoure. Des expériences pratiques, sensorielles et olfactives autour de la découverte des plantes aromatiques, des cultures fruitières et des dispositifs de permaculture innovants leur seront proposées ainsi que la découverte de la culture du safran (en lien avec Bien Elevées qui partage le terrain avec Urbanescence).
Afin d'entretenir les lieux et d'organiser au mieux les ateliers, un espace de stockage sera aménagé de manière à y placer des outils, matériaux, semences... Cet espace pourra être mutualisé avec les associations partenaires. Un espace de convivialité sera aménagé autour d'un arbre à palabre. Cet espace modulable répondra à différents usages : heure du conte, espace d'accueil pour les ateliers, tables pliantes pour un pique-nique avec les enfants.
En mars 2019, Urbanescence a remporté l'appel à projet « 1820 m² à cultiver à Montrouge ! ». Une convention d'une durée de 7 ans a été signée avec la Mairie de Montrouge pour mettre en place des installations et activités pédagogiques sur le long terme.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- Montrouge

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Frais d'aménagement et d'équipement du jardin	11 500	Subvention Région Île-de-France	10 000
		Ville de Montrouge	1 500
TOTAL	**11 500**	**TOTAL**	**11 500**

DOSSIER N° 20013135 - Libérons le sol, un pavé à la fois

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-20421-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	9 866 € HT	100 %	9 866 €
	Montant total de la subvention		9 866 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : AQUACOOP
Adresse administrative : 8 RUE GUSTAVE ROUANET 75018 PARIS
Statut juridique : Association
Représentant : Anneli LENICA

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/09/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 30/09/2022
Démarrage anticipé : OUI

Description :

Aquacoop est une association qui promeut une gestion coopérative et durable des eaux. Elle intervient principalement dans les domaines suivants : ville perméable et gestion alternative des eaux pluviales, tri sélectif et valorisation des eaux usées, sensibilisation aux enjeux liés à l'eau et au changement climatique.
Le projet consiste à mener un chantier participatif de "débitumage" afin de limiter la part de béton en ville, valoriser l'utilisation de l'eau de pluie et créer des espaces végétalisés.
Les objectifs poursuivis sont à la fois sociaux et environnementaux : favoriser la réappropriation des espaces publics par les citoyen•ne•s, aménager des espaces conviviaux et durables, mobiliser et développer le pouvoir d'agir, réduire les espaces minéralisés ainsi que le volume des eaux de ruissellement envoyé aux égouts, contribuer à réduire les phénomènes d'îlots de chaleur urbains, sensibiliser les décideurs locaux et les habitants aux défis de la gestion des eaux pluviales.
Des ateliers participatifs de type "forum citoyen" seront animés afin de sélectionner les sites idéaux puis élaborer avec les élus, citoyens, associations et professionnels des scénarii d'aménagement.
Avant le chantier, il faudra procéder au sciage de l'asphalte, l'excavation, la réception des végétaux, de la terre et des autres matériaux requis. Ces étapes ne seront pas effectuées par les habitants eux-mêmes. Ceux-ci participeront par contre à des journées de "débitumage" pour déblayer les morceaux de revêtement sciés et libérer le sol. Puis, accompagnés par un paysagiste, ils réaliseront les plantations et l'aménagement des sites, en fonction des usages souhaités, avec notamment des parcours d'eau, des jardins de pluie, l'installation de récupérateurs d'eau, pluviomètres…
Partenaires institutionnels : convention signée avec Plaine Commune, accompagnement par les Villes de Saint-Denis et d'Aubervilliers et leurs services techniques.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- Île-de-France

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat d'arbres, végétaux et terre de jardin	3 448	Subvention Région Île-de-France	9 866
Achat de matériel et équipement chantier (pluviomètre, sécateurs, bêches, transplantoirs...)	1 333		
Préparation du chantier : sécurisation et découpe	5 085		
TOTAL	**9 866**	**TOTAL**	**9 866**

DOSSIER N° 20013177 - Le Rucher citoyen : une initiative concrète et conviviale en faveur de l'environnement

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-20421-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	10 460 € HT	30,8 %	3 220 €
	Montant total de la subvention		3 220 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LES ABEILLES DE L'YVETTE RUCHERS CITOYENS
Adresse administrative : 13 rue des Chataigniers 91190 Gif-sur-Yvette
Statut juridique : Association
Représentant : Geneviève LABORDERIE, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 15/10/2023
Démarrage anticipé : OUI

Description :

Le projet vise à connaître et protéger les abeilles, redécouvrir le goût du miel, agir concrètement pour la biodiversité.
L'initiative "ruchers citoyens" a pris corps fin 2019 autour d'une vingtaine de personnes venues d'horizons divers, attirées par l'apiculture de loisir et réunies dans l'association "les abeilles de l'Yvette" (LADY). L'objectif est d'offrir à tous la possibilité d'acquérir une ruche et un essaim abeilles locales, d'héberger la ruche sur un des ruchers de l'association, d'apprendre collectivement la conduite d'une colonie d'abeilles, d'approfondir ses connaissances sur la biologie et l'écologie des abeilles, de participer à des débats sur les problématiques d'environnement, d'avoir accès à du matériel mutualisé, de profiter de tarifs négociés auprès de fournisseurs de matériel apicole et enfin de récolter son miel ainsi que d'autres produits de la ruche (pollen, propolis). Chacun a ainsi la possibilité d'apprendre sur sa propre ruche avec l'appui du référent apicole de l'association. La pédagogie de conduite de rucher adoptée par l'association s'appuie sur les pratiques apicoles respectueuses des abeilles et de l'environnement : respect de la biologie des colonies, des cycles naturels, ruchers limités à 10 colonies, rigueur sanitaire assurée par un vétérinaire apicole.
L'association est ouverte à tous, citoyen, collectivité ou entreprise concernés par les menaces pesant sur les populations de pollinisateurs. Elle contribuer à la "politique abeilles" de la ville de Gif-sur-Yvette et est prête à le faire de la même façon avec les villes environnantes, le modèle étant reproductible et exportable.
A l'issue de sa première saison de fonctionnement, l'association gère vingt ruches hébergées sur deux emplacements (l'un public, l'autre privé) pour lesquels l'association a signé une convention d'occupation.
Le financement régional permettra de répondre aux demandes des citoyens et des villes en investissant dans du matériel apicole partagé (hausses pour la récolte du miel, cire de renouvellement des cadres, matériel d'extraction) et dans des matériaux pour l'aménagement des ruchers (bois pour supports de ruches, abris de jardin pour stockage du matériel).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- Gif-sur-Yvette

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat des ruches et colonies	7 000	Subvention Région Île-de-France	3 220
Bois pour bancs support de ruches	200	Fonds propres	7 240
Abris pour stockage matériel (2)	600		
Extracteur 12 cadres	1 200		
Bacs et herses à désoperculer (2)	220		
20 hausses cryptomeria et cadres	1 000		
Dispositifs sanitaires	240		
TOTAL	**10 460**	**TOTAL**	**10 460**

DOSSIER N° 20013268 - Rénovation de 19 implantations d'éclairage public à LED avec capteurs

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-75-204142-175001-1700
Action : 17500105 – Efficacité énergétique et SEM

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	9 548 € HT	70 %	6 684 €
	Montant total de la subvention		6 684 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE FONTENAY LES BRIIS
Adresse administrative : 1 PL DE LA MAIRIE 91640 FONTENAY-LES-BRIIS
Statut juridique : Organisme public
Représentant : THIERRY DEGIVRY, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/12/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 31/03/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

Près de 40% de la facture d'électricité de la collectivité est consacrée à l'éclairage public alors même que l'objectif national est de réduire de 20% la consommation d'énergie à l'horizon 2030. L'optimisation des consommations énergétiques étant devenue un enjeu majeur, Fontenay-lès-Briis mise sur un éclairage public intelligent qui permettra de :
- Réduire les coûts par l'utilisation de source LED
- Diminuer les émissions de gaz à effet de serre
- Diminuer la pollution lumineuse perturbant le monde animal et végétal
- Sécuriser l'espace public
- Rénover l'éclairage.

Le projet ne vise pas seulement à mieux éclairer à moindre coût mais aussi à apporter plus de sécurité, de visibilité, de confort et de bien-être dans l'espace public. Il s'agit également de ne plus maintenir en état des installations vétustes énergivores. Ces nouvelles installations pouvant être connectées (capteur intelligent), il sera possible d'éclairer "JUSTE, SOBRE ET DURABLE" en consommant moins (pilotage de la quantité de lux et des heures de diffusion).
Le projet présenté correspond à la première phase de la rénovation de l'éclairage public de la commune qui poursuivra ce programme afin d'harmoniser toutes les implantations à terme.

Localisation géographique :
- Fontenay-lès-Briis

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Rénovation éclairage public rue des Vignes - Passage aux LED et remplacement de structure luminaire	9 548	Subvention Région Île-de-France	6 684
		Fonds propres	2 864
TOTAL	**9 548**	**TOTAL**	**9 548**

DOSSIER N° 20013333 - Le vélocargo solidaire

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-78-20421-178001-200
Action : 17800101 – Réseaux verts et équipements cyclables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	9 343 € HT	100 %	9 343 €
	Montant total de la subvention		9 343 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : TRIEL ENVIRONNEMENT
Adresse administrative : 5 ALL DES BOULEAUX 78510 TRIEL-SUR-SEINE
Statut juridique : Association
Représentant : Françoise MEZZADRI, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 07/11/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 15/10/2023
Démarrage anticipé : NON

Description :

Afin de promouvoir le vélo et participer localement à l'accélération de la transition écologique, l'association Triel Environnement souhaite acquérir un vélocargo électrique équipé de 2 stations de réparation de vélos ainsi que d'une machine à graver pour faire le marquage Bicycode pour lutter contre les vols. C'est "Le vélocargo solidaire", résolument tourné vers l'intérêt général : les actions sont gratuites et au service de tous, familles, retraités, jeunes actifs, enfants, adolescents...
Comptant parmi les membres fondateurs du collectif Alternatives en Vallée de Seine qui regroupe plus de 30 associations du territoire Grand Paris Seine & Oise, l'association partage un local avec l'association E-Graine Ile-de-France.
Le projet présenté est complémentaire des autres actions écologiques portées par l'association : gestion de l'AMAP de Triel (soutien à l'agriculture bio locale sous la forme d'abonnements à des paniers de légumes hebdomadaires), Repair Café, nettoyages citoyens, ateliers zéro déchet, couture, tricot, cuisine, plantations urbaines avec les Incroyables Comestibles...
L'association porte déjà également l'organisation de la fête "Osez le Vélo" avec une bourse aux vélos pour permettre à chacun de s'équiper à moindre frais et des essais de vélos électriques, ateliers de réparation de vélos, collaboration avec les différences instances politiques sur le sujet précis du vélo à Triel.
L'acquisition du vélo cargo permettra de se déplacer dans les quartiers de la ville pour des actions au plus près des habitants, dans les établissements scolaires et dans les villes voisines suivant les diverses sollicitations. Le vélo cargo permettra également de transporter les déchets ramassés lors des nettoyages citoyens, de collecter les objets à récupérer auprès des Triellois (jouets, fournitures scolaires, etc...), au profit des associations en charge des plus précaires.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- EPCI Grand Paris Seine et Oise

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Vélocargo électrique	5 004	Subvention Région Île-de-France	9 343
Graveuse Bicycode	4 035		
Matériel réparation de vélos	304		
TOTAL	**9 343**	**TOTAL**	**9 343**

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : Règlement de minimis entreprise 1407/2013 (publié au JOUE L 352 du 24 décembre 2013), relatif à : Aides de minimis entreprise

DOSSIER N° 20013271 - Capteurs Citoyens de pollution de l'air - Paris

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-71-20421-171007-1700
Action : 17100701 – Soutien aux démarches de développement durable

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	8 250 € HT	100 %	8 250 €
	Montant total de la subvention		8 250 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : RESPIRE ASSOCIATION NATIONALE POUR LA PRESERVATION ET L'AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'AIR
Adresse administrative : 1 PL DES DEUX ECUS 75001 PARIS
Statut juridique : Association
Représentant : Olivier BLANC, Président

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 30/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 30/10/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

Le projet consiste à installer plusieurs dizaines de capteurs citoyens de pollution de l'air chez des particuliers afin que chacun puisse mesurer la pollution autour de soi.
Chaque capteur envoie en temps réel sur Internet les valeurs de ses mesures (dont les PM10 et les PM2.5). Chacun peut ainsi comparer ses données avec celles d'Airparif, mais aussi avec celles des autres participants. Chacun apprend ainsi à mieux connaître la pollution autour de lui ou elle et participe également à une meilleure connaissance de la qualité de l'air sur son territoire. De cette manière, les citoyens sont également invités à agir de manière responsable et reçoivent régulièrement des informations sur les bonnes pratiques en matière de qualité de l'air. Le financement sollicité permettra d'installer les capteurs gratuitement chez les particuliers. Ces capteurs toutefois, resteront la propriété de l'association.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :
- Paris

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
40 capteurs (coût unitaire = 200 euros)	8 000	Subvention Région Île-de-France	8 250
Serveur informatique dédié	250		
TOTAL	**8 250**	**TOTAL**	**8 250**

DOSSIER N° 20013335 - Le camion RECYCLO

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-78-20421-178001-200
Action : 17800101 – Réseaux verts et équipements cyclables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	9 396 € HT	92,2 %	8 660 €
	Montant total de la subvention		8 660 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : RECYCLO (COUDERT THIBAUD)
Adresse administrative : 39 RUE DE LA MAISONNERAIE 77390 CHAMPDEUIL FRANCE
Statut juridique : Entreprise
Représentant : Thibaud COUDERT, Gérant

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 15/10/2023
Démarrage anticipé : OUI

Description :

Le projet proposé vise à acquérir un camion atelier pour recycler, réparer et reconditionner les vélos laissés à l'abandon plutôt que de les jeter. L'objectif est de limiter le gaspillage en récupérant les pièces de vélo pour une réparation économique et durable et afin de donner la possibilité d'acheter au meilleur rapport qualité/prix, un vélo d'occasion reconditionné par un professionnel.
Le projet vise également à permettre aux collectivités une facilité et rapidité des réparations des vélos mis à disposition pour leurs citoyens ainsi qu'à organiser des ateliers participatifs de réparation.
Des partenariats auprès de déchetteries, ferrailleurs, grandes enseignes et services communaux seront développés.
Le camion-atelier sera présent sur divers sites : mairies, écoles, commissariats, associations… pour des réparations groupées ou ateliers participatifs ou encore sur des marchés ou à des sorties de gares.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :
- Seine-et-Marne

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat du camion-atelier	6 000	Subvention Région Île-de-France	8 660
Pied atelier	560	Fonds propres	736
Meuble rangement et établi	676		
Compresseur	160		
Outillages de réparation cycle	2 000		
TOTAL	**9 396**	**TOTAL**	**9 396**

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : Règlement de minimis entreprise 1407/2013 (publié au JOUE L 352 du 24 décembre 2013), relatif à : Aides de minimis entreprise

DOSSIER N° 20013272 - Capteurs citoyens de pollution - Vincennes

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-71-20421-171007-1700
Action : 17100701 – Soutien aux démarches de développement durable

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	4 000 € HT	100 %	4 000 €
	Montant total de la subvention		4 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : RESPIRE ASSOCIATION NATIONALE POUR LA PRESERVATION ET L'AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'AIR
Adresse administrative : 1 PL DES DEUX ECUS 75001 PARIS
Statut juridique : Association
Représentant : Olivier BLANC, Président

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 31/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 30/10/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

Le projet consiste à installer plusieurs dizaines de capteurs citoyens de pollution de l'air chez des particuliers afin que chacun puisse mesurer la pollution autour de soi.
Chaque capteur envoie en temps réel sur Internet les valeurs de ses mesures (dont les PM10 et les PM2.5). Chacun peut ainsi comparer ses données avec celles d'Airparif, mais aussi avec celles des autres participants. Chacun apprend ainsi à mieux connaître la pollution autour de lui ou elle et participe également à une meilleure connaissance de la qualité de l'air sur son territoire. De cette manière, les citoyens sont également invités à agir de manière responsable et reçoivent régulièrement des informations sur les bonnes pratiques en matière de qualité de l'air. Le financement sollicité permettra d'installer les capteurs gratuitement chez les particuliers. Ces capteurs toutefois, resteront la propriété de l'association.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :
- Vincennes

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
20 capteurs (coût unitaire = 200 euros)	4 000	Subvention Région Île-de-France	4 000
TOTAL	**4 000**	**TOTAL**	**4 000**

DOSSIER N° 20013273 - Capteurs citoyens de pollution - Bagnolet

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-71-20421-171007-1700
Action : 17100701 – Soutien aux démarches de développement durable

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	4 000 € HT	100 %	4 000 €
	Montant total de la subvention		4 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : RESPIRE ASSOCIATION NATIONALE POUR LA PRESERVATION ET L'AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'AIR
Adresse administrative : 1 PL DES DEUX ECUS 75001 PARIS
Statut juridique : Association
Représentant : Olivier BLANC, Président

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 31/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 30/10/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

Le projet consiste à installer plusieurs dizaines de capteurs citoyens de pollution de l'air chez des particuliers afin que chacun puisse mesurer la pollution autour de soi.
Chaque capteur envoie en temps réel sur Internet les valeurs de ses mesures (dont les PM10 et les PM2.5). Chacun peut ainsi comparer ses données avec celles d'Airparif, mais aussi avec celles des autres participants. Chacun apprend ainsi à mieux connaître la pollution autour de lui ou elle et participe également à une meilleure connaissance de la qualité de l'air sur son territoire. De cette manière, les citoyens sont également invités à agir de manière responsable et reçoivent régulièrement des informations sur les bonnes pratiques en matière de qualité de l'air. Le financement sollicité permettra d'installer les capteurs gratuitement chez les particuliers. Ces capteurs toutefois, resteront la propriété de l'association.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :
- Bagnolet

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
20 capteurs (coût unitaire = 200 euros)	4 000	Subvention Région Île-de-France	4 000
TOTAL	**4 000**	**TOTAL**	**4 000**

DOSSIER N° 20013274 - Capteurs citoyens de pollution - Colombes

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-71-20421-171007-1700
Action : 17100701 – Soutien aux démarches de développement durable

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	4 000 € HT	100 %	4 000 €
	Montant total de la subvention		4 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : RESPIRE ASSOCIATION NATIONALE POUR LA PRESERVATION ET L'AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'AIR
Adresse administrative : 1 PL DES DEUX ECUS 75001 PARIS
Statut juridique : Association
Représentant : Olivier BLANC, Président

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 31/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 30/10/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

Le projet consiste à installer plusieurs dizaines de capteurs citoyens de pollution de l'air chez des particuliers afin que chacun puisse mesurer la pollution autour de soi.
Chaque capteur envoie en temps réel sur Internet les valeurs de ses mesures (dont les PM10 et les PM2.5). Chacun peut ainsi comparer ses données avec celles d'Airparif, mais aussi avec celles des autres participants. Chacun apprend ainsi à mieux connaître la pollution autour de lui ou elle et participe également à une meilleure connaissance de la qualité de l'air sur son territoire. De cette manière, les citoyens sont également invités à agir de manière responsable et reçoivent régulièrement des informations sur les bonnes pratiques en matière de qualité de l'air. Le financement sollicité permettra d'installer les capteurs gratuitement chez les particuliers. Ces capteurs toutefois, resteront la propriété de l'association.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :
- Colombes

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
20 capteurs (coût unitaire = 200 euros)	4 000	Subvention Région Île-de-France	4 000
TOTAL	**4 000**	**TOTAL**	**4 000**

DOSSIER N° 20013003 - Conserverie participative et locale

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-71-20421-171007-1700
Action : 17100701 – Soutien aux démarches de développement durable

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	18 000 € HT	55,6 %	10 000 €
	Montant total de la subvention		10 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ALTERMARCHE
Adresse administrative : 52 AV JEANNE D ARC 94210 SAINT-MAUR-DES-FOSSES
Statut juridique : Entreprise
Représentant : NICOLAS JOSSE, PRESIDENT

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/12/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 15/10/2023
Démarrage anticipé : NON

Description :

Le projet proposé doit permettre de faire ses bocaux de légumes en sécurité à la conserverie Altermarché (Restaurant-traiteur-épicier bio, local en Entreprise d'Insertion). Il s'agit d'accompagner les particuliers dans la création de potagers puis la conservation de leurs légumes en vue de développer l'autonomie alimentaire en ville mais aussi d'apprendre en s'amusant. Pour ce faire, un aménagement des locaux est envisagé au 3ème trimestre 2020 ainsi que l'achat d'un autoclave.
Publics cibles : particuliers, enfants et adultes sur inscription, personnes âgées pour lutter contre l'isolement, personnes accompagnées dans le cadre d'un partenariat avec le CCAS.
Partenaires : associations porteuses d'Amap (2 à Saint-Maur), Collectif Saint Maur en Transition, Ville de Saint Maur (service développement durable, service seniors et CCAS).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :
- Saint-Maur-des-Fossés

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Aménagement locaux : sols, murs, plomberie et élect.	10 000	Subvention Région Île-de-France	10 000
Mobilier : tables inox	2 000	Fonds propres	8 000
Matériel professionnel : autoclave	6 000		
TOTAL	**18 000**	**TOTAL**	**18 000**

DOSSIER N° 20013337 - Pose de panneaux sur les chemins de forêt communaux non balisés

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-78-20421-178001-200
Action : 17800101 – Réseaux verts et équipements cyclables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	1 000 € HT	100 %	1 000 €
	Montant total de la subvention		1 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION DE SAUVEGARDE ET DE GESTION DES BOIS PRIVES DE GREZ LARCHANT RECLOSES SAINT-PIERRE-LES NEMOURS ET VILLIERS
Adresse administrative : 5 RUE LARCHANT 77760 VILLIERS-SOUS-GREZ
Statut juridique : Association
Représentant : Nelly AMIOT, PRESIDENTE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 01/06/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

Le projet vise à installer des panneaux indicateurs en aluminium, durables dans le temps, pour indiquer la commune et le nom des chemins de forêt communaux (5 communes de Seine-et-Marne) pour permettre aux promeneurs, cavaliers ou cyclistes de mieux se repérer. Il s'agit ainsi de permettre la découverte de la forêt à tous sans risque. Les panneaux une fois fabriqués, seront mis en place par des bénévoles de l'association SAUVEBOIS auxquelles les 5 communes concernées sont déjà adhérentes : Villiers-Sous-Grez, Saint Pierre-les-Nemours, Larchant, Grez, Recloses.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :
- Villiers-sous-Grez

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Fabrication panneaux de balisage	1 000	Subvention Région Île-de-France	1 000
TOTAL	**1 000**	**TOTAL**	**1 000**

DOSSIER N° 20013277 - Des voitures électriques en autopartage

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-75-204141-175001-1700
Action : 17500106 – Energies renouvelables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	2 773 € HT	70 %	1 941 €
	Montant total de la subvention		1 941 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE NEAUPHLE LE CHATEAU
Adresse administrative : 2 PL HERBES 78640 NEAUPHLE-LE-CHÂTEAU
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Elisabeth Sandjivy, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 15/10/2023
Démarrage anticipé : OUI

Description :

Le projet vise à faire connaître les vertus des véhicules électriques et de l'autopartage. Pour cela, la commune souhaite louer deux véhicules électriques et les mettre à disposition des Neauphléens, via une société spécialisée dans l'autopartage (Société Crew Pop). Les services techniques de la commune seront partie prenantes ainsi que 3 autres communes voisines de la Communauté de communes Coeur d'Yvelines partenaires pour créer un maillage de véhicules en autopartage dans tout le bassin de vie de Neauphle-le-Château.

Localisation géographique :
- Neauphle-le-Château

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Prises courant - bornes recharge voitures électriques	1 344	Subvention Région Île-de-France	1 941
Signalisation - Déplacement zone moto	1 429	Fonds propres	832
TOTAL	**2 773**	**TOTAL**	**2 773**

DOSSIER N° 20013278 - Face au mal logement, confort thermique et efficacité énergétique à la portée des plus vulnérables !

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-75-20421-175001-1700
Action : 17500105 – Efficacité énergétique et SEM

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	55 750 € HT	17,9 %	10 000 €
	Montant total de la subvention		10 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SHAKTI 21
Adresse administrative : 19 RUE DE LA BOULANGERIE 93200 SAINT-DENIS
Statut juridique : Association
Représentant : PICHARDIE MAUD, PRESIDENTE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 30/04/2022
Démarrage anticipé : NON

Description :

En Seine St Denis, un ménage sur trois est en situation de précarité énergétique contre un sur sept au niveau national. Ainsi, le projet entend intervenir en parallèle des aides de l'Etat et des collectivités locales, pas toujours accessibles aux ménages les plus gravement exposés (en raison du reste à charge), afin d'impulser des travaux de moindre importance mais qui ont un impact réel sur l'efficacité énergétique des équipements (changement de radiateurs, installation d'un thermostat, installation d'un programmateur...) ainsi que du logement (installation de fenêtres double vitrage) mais aussi sur le confort thermique et le taux d'humidité, donc sur la préservation de la santé (installation d'un système double flux).
Ce projet vise deux types de public : les locataires (via leur propriétaire bailleur) et les propriétaires occupant en situation de vulnérabilité énergétique pour lesquels auront été constatés des défauts liés à la qualité du logement (lors de diagnostics sociotechnique, de visites réalisées par les services hygiène des villes ou encore les remontées de l'ALEC) et/ou des difficultés à faire face aux paiement de leurs factures d'énergie (lors de demandes d'aide FSE - Fonds de Solidarité Energie gérés par les CCAS).
En terme de pilotage du projet, celui-ci s'appuiera principalement sur des coordinations locales d'acteurs sur le territoire de l'EPT Plaine commune, associant services sociaux des Villes et du département, service Hygiène des Villes, services de l'Etat (DRIHL, délégué du préfet dans le cadre du contrat de ville), ALEC - Agence locale pour l'énergie et le Climat dont quatre coordinations locales existent déjà à Epinay sur Seine, Pierrefitte-sur-Seine, Saint-Denis et Villetaneuse.
Le projet prévoie également d'accompagner les ménages concernés dans leurs démarches pour s'assurer de la conformité et de la pertinence des travaux effectués (hors subvention régionale).
Le financement régional proposé porte sur l'achat des équipements (radiateurs, programmateur, thermostat, système de ventilation, fenêtres...).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- EPCI Plaine Commune

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat et pose d'équipements (radiateurs, thermostat, programmateur, fenêtres double vitrage, VMC système double flux)	55 750	Subvention Région Île-de-France	10 000
		Fondation de France / Castorama	10 000
		Fondation Les petites pierres	6 584
		ANAH	29 166
TOTAL	**55 750**	**TOTAL**	**55 750**

DOSSIER N° 20013006 - Food container ILB

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 909-93-20421-193001-1700
Action : 19300109 – Aide au développement, à la diversification et à la qualité des produits

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	50 000 € HT	20 %	10 000 €
	Montant total de la subvention		10 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : INDEPENDENT LIVING BASE
Adresse administrative : 24 RUE GARNIER PAGES 94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES
Statut juridique : Entreprise
Représentant : Pascal BENVENISTE, PRESIDENT

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 05/11/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 05/11/2022
Démarrage anticipé : NON

Description :

Le projet est centré sur la réalisation d'un prototype démonstrateur, le Food container ILB autonome, capable de produire en continu et en autonomie totale, des fruits et légumes sans aucun pesticide. Le projet a déjà reçu le soutien de la Région Ile de France et de BPI (Innov Up Faisabilité), du réseau entreprendre 94 (Lauréat 2020) pour la phase préalable.
La ville de Sartrouville prête un terrain municipal pour la réalisation de ce prototype qui est une première mondiale et qui sera inauguré le 5 novembre 2020, date à partir de laquelle démarreront les activités de R&D appliquée à la production réelle de denrées alimentaires et au fonctionnement du démonstrateur qui fait l'objet de la présente demande de financement.
Les dépenses du projet concernent divers aménagements du terrain (clôture, mobil-home bureau) ainsi que divers équipements : VMC double flux, containers isothermes, racks de stockage des bacs de plantation, terre avec compost, isolant, laine de bois, modules solaires et mini station d'épuration et cuves de récupération d'eau de pluie.
Les objectifs visés par ce projet sont d'être capable de produire des denrées alimentaires de qualité, en terre hors sol, en indoor, sans aucun produit chimique, toute l'année dans un espace très réduit (un container maritime), implantable sur n'importe quelle surface (toit, terrain, trottoir, parking...) avec une autonomie totale en eau et en énergie, via la récupération d'eau de pluie et l'utilisation d'énergies renouvelables.
Le public ciblé est composé de la totalité des utilisateurs de denrées alimentaires : les exploitants de bases vie en sites isolés (multinationales pharmaceutiques pour les botanistes, multinationales énergétiques pour les géologues, ONG nourrissant les SDF ou les réfugiés, militaires, collectivités locales voulant produire local, restaurateurs exigeant une fraicheur et traçabilité totale de leurs ingrédients, entreprises cosmétiques souhaitant produire elles-mêmes les plantes utilisées dans leurs produits...).
Un comité de pilotage scientifique co-pilote ce projet, composé de représentant de l'INRAE, AgroParisTech, SupBioTech Paris.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- Île-de-France

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
VMC double flux	2 046	Subvention Région Île-de-France	10 000
Containers isotherme	9 725	Fonds propres	40 000
Aménagement terrain	3 198		
Mobile home bureau	720		
Cornières racks de stockage	6 998		
Terre et compost	828		
Isolant et laine de bois	8 219		
Modules solaires	5 976		
Mini station d'épuration et cuves de récupération d'eau de pluie	12 290		
TOTAL	**50 000**	**TOTAL**	**50 000**

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : Règlement de minimis entreprise 1407/2013 (publié au JOUE L 352 du 24 décembre 2013), relatif à : Aides de minimis entreprise

DOSSIER N° 20013279 - Equipement des lanternes éclairage public de style avec des sources LED

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-75-204142-175001-1700
Action : 17500105 – Efficacité énergétique et SEM

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	11 866 € HT	59 %	7 000 €
	Montant total de la subvention		7 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE RAIZEUX
Adresse administrative : RTE DES PONTS 78125 RAIZEUX
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Jean-Pierre ZANNIER, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/11/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 31/12/2020
Démarrage anticipé : NON

Description :

Le projet consiste à remplacer les ampoules existantes au sodium par des sources LED, sur la voirie communale en commençant par la route des ponts, la route du tilleul (soit environ 50 lanternes), permettant une économie d'énergie d'environ 40 %.

Localisation géographique :

- Raizeux

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Équipement de lanternes LED	11 866	Subvention Région Île-de-France	7 000
		Fonds propres	4 866
TOTAL	**11 866**	**TOTAL**	**11 866**

DOSSIER N° 20013008 - Installation d'une serre connectée dans une école

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-71-204142-171007-1700
Action : 17100701 – Soutien aux démarches de développement durable

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	9 939 € HT	80 %	7 951 €
	Montant total de la subvention		7 951 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE LEVALLOIS PERRET
Adresse administrative : PL DE LA REPUBLIQUE 92309 LEVALLOIS PERRET CEDEX
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Agnès POTTIER-DUMAS, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 05/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 20/12/2020
Démarrage anticipé : OUI

Description :

Produire sa propre alimentation tout en réduisant son empreinte écologique ? C'est possible !
Face à la nécessité de repenser notre modèle alimentaire et de répondre aux besoins environnementaux, dans l'objectif de sensibiliser les publics au respect de l'environnement et au développement d'éco-gestes, le projet prévoie l'installation d'une serre connectée dans une école de la commune ainsi que le suivi pédagogique des interventions par Animaction et My Food.
L'objectif est de sensibiliser les élèves et les équipes pédagogiques au respect de l'environnement, de développer les éco-gestes et notamment la réduction des déchets, la réutilisation et le recyclage, de transmettre des techniques de jardinage tels que la permaculture et l'aquaponie, de développer l'autonomie alimentaire et les circuits courts en permettant au public de produire et de consommer des aliments sains et locaux toute l'année (via les potagers : fruits et légumes) et de faire évoluer les comportements alimentaires.

Localisation géographique :
- Levallois-Perret

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Serre et équipements (dont frais de livraison et installation)	9520	Subvention Région Île-de-France	7 951
Kit prêt à démarrer	419	Fonds propres	1 988
TOTAL	**9 939**	**TOTAL**	**9 939**

DOSSIER N° 20013354 - Atelier vélo mobile

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-78-20421-178001-200
Action : 17800101 – Réseaux verts et équipements cyclables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	10 000 € HT	100 %	10 000 €
	Montant total de la subvention		10 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : REPAIR CAFE AVON
Adresse administrative : 27 RUE DU VIEUX RU 77210 AVON
Statut juridique : Association
Représentant : Monsieur SEMBO, Président

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 30/10/2020
Démarrage anticipé : OUI

Description :

Le projet vise à créer un atelier vélo mobile pour aller au plus près des habitants et proposer des ateliers d'auto-réparation, avec l'objectif de rendre les cyclistes plus autonomes et ainsi développer l'usage du vélo. Il s'agit également de créer du lien social avec une activité participative, transférer du savoir entre générations et milieux sociaux différents. Un local est prêté par la mairie et le financement régional permettra d'acquérir le vélo cargo et les outils nécessaires.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- EPCI Pays de Fontainebleau

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat vélo cargo	6 500	Subvention Région Île-de-France	10 000
Achat outils professionnels	3 500		
TOTAL	**10 000**	**TOTAL**	**10 000**

DOSSIER N° 20013011 - Biodiversification

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 909-93-20421-193001-1700
Action : 19300109 – Aide au développement, à la diversification et à la qualité des produits

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	60 866 € HT	16,4 %	10 000 €
	Montant total de la subvention		10 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : FLEURS DE COCAGNE D'AVRAINVILLE
Adresse administrative : 22 RUE DE LA MARE 91630 AVRAINVILLE
Statut juridique : Association
Représentant : Jean-Guy HENCKEL, Président

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 30/06/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

Dans une ferme de production biologique à vocation d'insertion, le projet vise à réaliser un espace d'accueil du public et de protection de la biodiversité. Cette action permettra de mettre en œuvre une démarche globale de « biodiversification » de l'exploitation avec un réaménagement du site en créant un espace central, carrefour des déplacements, zone d'accueil du public et espace pédagogique et déplacement de la zone de stockage des matériels et accessoires de cultures conséquemment à l'augmentation des surfaces exploitées.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- Essonne

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses en € TTC	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Terrassement	3 955	Subvention Région Île-de-France	10 000
Réhabilitation forage	4 320	PAREX LANKO PUR PROJET	6 000
Végétaux	4 943	Fondation EMERA	7 000
Bâtiment agricole	33 900	Fondation PLACOPLATRE	10 000
Toilettes sèches	3 682	Fondation RAJA	15 000
Mare	3 000	Ville d'Avrainville	2 500
Signalétique	7 066	Fonds de dotation PAI Community	5 000
		Fonds propres	5 366
TOTAL	**60 866**	**TOTAL**	**60 866**

DOSSIER N° 20013282 - Connaître sa consommation électrique, pour mieux la réduire !

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-75-20421-175001-1700
Action : 17500105 – Efficacité énergétique et SEM

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	2 300 € HT	100 %	2 300 €
	Montant total de la subvention		2 300 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : L' ATELIER NUMÉRIQUE DE BURES SUR YVETTE
Adresse administrative : 45 rue Charles de Gaulle, 91440 Bures sur yvette
Statut juridique : Association
Représentant : Philippe JANIN, Président

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/11/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 01/11/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

L'association Anumby - l'Atelier Numérique de Bures sur Yvette - agit localement à Bures sur Yvette. Son objet est la sensibilisation, la formation sur la culture numérique qui entoure la vie quotidienne de chaque citoyen. Elle a l'ambition de réduire la fracture numérique entre citoyens et offre un caractère attractif et ludique par l'expérimentation, entre autres, en domotique.
Bures sur Yvette est une commune d'IDF de 10 000 habitants, très sensible depuis longtemps aux enjeux du développement durable et aujourd'hui aux transitions écologiques, énergétiques, économiques et sociales. Elle a déjà participé, sous la responsabilité d'un membre de l'Anumby, au "Défi Familles à Energie Positive" et a remporté ce défi dès sa 1ère participation. Installer des compteurs électriques déportés en temps réel dans de nombreux logements permet de mesurer la baisse de consommation et de sensibiliser fortement des Buressois à la sobriété énergétique. Il s'agit d'une pince ampère métrique simple à installer sur l'arrivée principale du courant, qui affiche les Watts en temps réels consommés dans la journée/mois/semaine, total et moyenne, le coût (simple et double tarif) et la quantité de CO2 généré. Le Linky devait fournir ce type de matériel, mais finalement ne l'a pas intégré dans son compteur.
L'Anumby prêtera sous caution le matériel pendant un an à un particulier. Puis elle le reprendra et le prêtera à un autre habitant de Bures sur Yvette l'année suivante. L'association ambitionne une baisse de consommation électrique d'au moins 10 % dans les logements expérimentateurs.
Une étude du CNRS de 2012 a démontré scientifiquement, que sur une population de 100 personnes, la simple connaissance de sa consommation électrique, permet d'agir simplement pour diminuer les factures jusqu'à 23%.
L'expérience menée à Bures sur Yvette et l'évaluation de la diminution réelle de la consommation dans des logements Buressois pourra permettre un élargissement à d'autres villes franciliennes. Ce projet sera présenté lors des Assises de la Transition de Bures sur Yvette, du 6 au 8 Novembre 2020.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- Bures-sur-Yvette

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat de 50 OWL CM 180	2 300	Subvention Région Île-de-France	2 300
TOTAL	**2 300**	**TOTAL**	**2 300**

DOSSIER N° 20013240 - Permis de végétaliser - Carré potager

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-204142-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	7 717 € HT	70 %	5 402 €
	Montant total de la subvention		5 402 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE HERBLAY-SUR-SEINE
Adresse administrative : 43 RUE GAL DE GAULLE 95220 HERBLAY-SUR-SEINE
Statut juridique : Organisme public
Représentant : PHILIPPE ROULEAU, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 01/10/2021
Démarrage anticipé : OUI

Description :

La ville d'Herblay-sur-Seine a engagé sur son territoire des actions concrètes en faveur de l'environnement, de la diversité biologique. Elle souhaite désormais aller plus loin à travers la végétalisation active de son territoire. La ville souhaite proposer des espaces disponibles pour le jardinage et les mettre à la disposition des habitants désireux de s'impliquer dans cette démarche individuelle et collective. Des bacs potagers prêt à être plantés vont ainsi être installés dans chaque quartier de la ville. Un permis de végétaliser permettra aux Herblaysiens qui le souhaitent de devenir jardinier de l'espace public et de végétaliser la ville sous formes variées : bacs potager, plantations de fleurissement pleine terre, pied d'arbres…
La subvention régionale concerne les bacs « carré potager clé en main » à installer dans chaque quartier de la ville à proximité des écoles. Afin de répondre à différents enjeux de notre démarche de transition écologique, le choix de ces bacs a été multicritères. De fabrication française et matériaux bois, le bac possède en son centre un composteur qui diffuse naturellement les nutriments à l'ensemble de l'espace de plantation. Il favorise le vivant et la biodiversité en s'aidant de ce que la nature fait de mieux et en rendant au sol une grande partie de ce qu'il nous a donné. Construit selon la technique des lasagnes en permaculture, ce potager est extrêmement productif. C'est un moyen simple de s'initier à la culture potagère et permet de réduire le gaspillage alimentaire avec une gestion utile des biodéchets. Une version en hauteur sur une surface plus restreinte au sol facilite son installation dans les lieux accueillant les enfants et bénéficiant de peu d'espace.

Localisation géographique :
- Herblay-sur Seine

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat de carrés potagers	2 393	Subvention Région Île-de-France	5 402
Achat du terreau	2 725	Fonds propres	2 315
Achat des composteurs	2 599		
TOTAL	**7 717**	**TOTAL**	**7 717**

DOSSIER N° 20013289 - Achat d'un abri à vélo sécurisé

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-78-204142-178001-200
Action : 17800101 – Réseaux verts et équipements cyclables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	6 400 € HT	70 %	4 480 €
	Montant total de la subvention		4 480 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BREUILLET
Adresse administrative : 42 Grande Rue 91650 Breuillet
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Véronique MAYEUR, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 31/10/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

La commune de Breuillet souhaite acquérir un garage à vélo de cinq places à implanter en centre-ville, proche de la mairie et de la salle des fêtes. Cette installation, proposant un retrait de clé nominative avec une inscription auprès de la mairie, a pour objectif une sécurisation des vélos des usagers et une incitation à la pratique cyclable pour les habitants. Actuellement, une expérimentation du système de stationnement vélo sécurisé à la gare connait un réel succès.

Localisation géographique :
- Breuillet

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat d'un garage à vélo sécurisé	6 400	Subvention Région Île-de-France	4 480
		Fonds propres	1 920
TOTAL	**6 400**	**TOTAL**	**6 400**

DOSSIER N° 20013250 - Chauffer un groupe scolaire grâce à la géothermie

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-75-204142-175001-1700
Action : 17500106 – Energies renouvelables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	64 000 € HT	15,6 %	10 000 €
	Montant total de la subvention		10 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BREUILLET
Adresse administrative : 42 Grande Rue 91650 Breuillet
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Véronique MAYEUR, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 31/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 31/10/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

La commune de Breuillet souhaite remplacer la chaudière du groupe scolaire Camille Magné. Une étude de faisabilité a été réalisé pour l'installation d'une pompe à chaleur à énergie renouvelable utilisant la chaleur géothermique émanant des eaux du sol (50m de profondeur). A cet effet, la mairie envisage un forage d'essai avec pompage pour valider la viabilité du projet prévu en 2021. Ce nouvel équipement permettra de chauffer le groupe scolaire Camille Magné ainsi que l'accueil de loisirs qui regroupe environ 300 élèves répartis en six bâtiments. L'installation d'un nouveau système de chauffage, qui recourt à des ressources renouvelables et économiquement plus viable, permet une estimation du retour sur investissement à huit ans.

Localisation géographique :
- Breuillet

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Forage d'essai avec pompage	64 000	Subvention Région Île-de-France	10 000
		Fonds propres	54 000
TOTAL	**64 000**	**TOTAL**	**64 000**

DOSSIER N° 20013030 - Création d'un lieu de vie commun "zéro déchet" dans une résidence sociale

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-72-20421-172001-1700
Action : 17200106 – Economie circulaire et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	3 740 € HT	100 %	3 740 €
	Montant total de la subvention		3 740 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LES FEES RECUP
Adresse administrative : 20 Avennue des Eglantines 78300 Poissy
Statut juridique : Entreprise
Représentant : EMILIE RENAULT, GERANT

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 30/06/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 15/12/2020
Démarrage anticipé : OUI

Description :

Les ambitions du projet sont de créer dans un quartier de 334 logements un espace dédié au zéro déchet, afin de former, sensibiliser et accompagner les habitants à l'antigaspillage et à l'économie circulaire, et de renforcer les pratiques durables dans le quartier et en impulser de nouvelles pour améliorer le cadre de vie. Dans ce cadre, le projet vise notamment à créer un appartement témoin exemplaire, en l'aménageant en mode "zéro déchet". La majorité des éléments du projet sera financé par Emmaus Habitat, avec un accord de principe. Les éléments dont le financement est demandé à la Région sont l'achat de matériel pour l'isolation des murs, l'achat d'un lombricomposteur, l'achat et l'installation de toilettes écologiques, et l'aménagement d'un mur végétalisé intérieur.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :
- Saint-Ouen-l'Aumône

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat de matériel pour l'isolation des murs	1 500	Subvention Région Île-de-France	3 740
Installation des panneaux muraux pour isolation	240		
Lombricomposteur	100		
Achat et installation de toilettes écologiques	400		
Aménagement d'un mur végétalisé intérieur	1 500		
TOTAL	**3 740**	**TOTAL**	**3 740**

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.40405 (Environnement) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26 juin 2014 tel que modifié par règlement 2017/1084 de la Commission européenne du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017, relatif à : aides à l'investissement en faveur du recyclage et du réemploi des déchets.

DOSSIER N° 20013113 - JardinàBY - Plantes pour les Chenilles de papillons

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-20421-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	1 528 € HT	78,4 %	1 198 €
	Montant total de la subvention		1 198 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : JARDIN ET PARTAGE A BURES-SUR-YVETTE (JARDINABY)
Adresse administrative : 4 Avenue Edouard Leprince 91440 Bures-sur-Yvette
Statut juridique : Association
Représentant : Bernard BAVOUX, Président

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 31/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 31/05/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

L'association JardinàBY (Jardin et partage à Bures-sur-Yvette et ses environs) a le projet de dispenser à tout public une nouvelle formation pour préserver les papillons. Du fait que les plantes indigènes sont de plus en plus rares dans les jardins (car les pépinières proposent majoritairement des plantes exotiques ou hybrides que ne peuvent pas manger les chenilles de papillons), il est proposé de former la population à la culture de quelques plantes indigènes utiles pour les papillons d'Ile-de-France. Le jardin partagé pédagogique géré par l'association est un emplacement idéal pour sensibiliser et former la population pour réintroduire dans chaque jardin des plantes indigènes nécessaires aux chenilles des papillons. Le projet vise donc à investir dans l'équipement de jardinage permettant la mise en œuvre de ce projet.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- Bures-sur-Yvette

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Equipement et matériel de jardinage	970	Subvention Région Île-de-France	1 198
Mobilier de rangement et de jardin	483	Subvention commune	220
Tondeuse électrique	75	Fonds propres	110
TOTAL	**1 528**	**TOTAL**	**1 528**

DOSSIER N° 20013114 - Construction d'un Chalet Chaqueactecompte

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-71-204142-171007-1700
Action : 17100701 – Soutien aux démarches de développement durable

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	9 320 € HT	70 %	6 524 €
	Montant total de la subvention		6 524 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'ETAMPES
Adresse administrative : 2 Place de l'Hotel de ville 91150 Etampes
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Franck MARLIN, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 23/11/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 23/04/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

Porté par la commune d'Etampes, la construction de ce Chalet « Chaqueactecompte » est un projet en co-création avec l'association Les Jardins des Portereaux (jardins familiaux), acteur depuis plus de dix ans sur le territoire de la commune d'Etampes dans le secteur de la biodiversité. Outre les bénéfices attendus en matière de promotion de l'alimentation, la santé, la propreté environnementale, la création d'un lieu de sociabilité favorisera les échanges et les rencontres entre acteurs aux parcours et projets variés mêlant ainsi partage et convivialité. Ce lieu sera la somme d'un projet collectif voulu et porté par une communauté (habitants, collectivités, associations) pour un apprentissage des bonnes pratiques écologiques et citoyennes. La commune sollicite un financement pour la réalisation technique du projet, qui se fera par le biais d'une pose d'un chalet en bois sur une dalle.

Localisation géographique :
- Etampes

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat du chalet	6 524	Subvention Région Île-de-France	6 524
Terrassement mise à niveau	1 346	Fonds propres	2 796
Frais d'installation équipement	1 450		
TOTAL	**9 320**	**TOTAL**	**9 320**

DOSSIER N° 20013115 - Aménagement du Parc du Val Ombreux

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-204142-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	9 315 € HT	70 %	6 521 €
	Montant total de la subvention		6 521 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY
Adresse administrative : 2 Avenue du Général de Gaulle 95230 Soisy-sous-Montmorency
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Luc STREHAIANO, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/11/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 31/03/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

La commune de Soissy-sous-Morency propose de mettre en valeur les arbres remarquables du parc Val Ombreux situé en centre-ville (2,6 hectares) grâce à l'implantation de 25 panneaux botaniques et la création d'un parcours pédagogique. Le parc est composé d'environ 400 arbres sur lesquels les oiseaux viennent régulièrement nicher, il s'agirait de leur apporter un support permanent grâce à l'installation de 10 nichoirs en châtaignier naturel. En complément, la commune souhaite favoriser l'esprit culturel et paisible du parc, pour renforcer cet aspect, une boite à lire enfant et une boite à lire adulte seront installées dans le parc.

Localisation géographique :
- Soisy-sous-Montmorency

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
25 panneaux botaniques (pose incluse)	7 500	Subvention Région Île-de-France	6 521,00
10 nichoirs châtaigniers	515	Fonds propres	2 794,00
1 boite à lire adulte	800		
1 boite à lire enfant	500		
TOTAL	**9 315**	**TOTAL**	**9 315**

DOSSIER N° 20013116 - Nichoirs à oiseaux et hôtels à insectes de fabrication française

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-20421-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	6 000 € HT	100 %	6 000 €
	Montant total de la subvention		6 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMITE REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE DE LA FEDERATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE FRANCE
Adresse administrative : 38 Rue Roger Salengro 94270 Le Kremlin-Bicêtre
Statut juridique : Association
Représentant : Bruno GENDRON, PRESIDENT

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 06/06/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

A travers un réseau de 120 associations, le Comité Régional d'Ile-de-France de la Fédération Sportive et Culturelle de France souhaite promouvoir les cabanes à oiseaux et hôtels à insectes afin de les implanter en différents endroits. Aujourd'hui, les constructions au sein des villes ne cessent d'augmenter et limitent les lieux d'abris et de reproduction des oiseaux et des insectes. Les cabanes à oiseaux et hôtels à insectes sont des outils permettant d'atténuer ce problème et de maintenir cette faune qui joue un rôle dans l'écosystème. Ils pourraient être implantés, une fois par mois, de septembre à juin, à l'occasion d'une randonnée « cleanwalk ».

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :
- Île-de-France

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Nichoirs à oiseaux	3 000	Subvention Région Île-de-France	6 000
Hôtels à insectes	3 000		
TOTAL	**6 000**	**TOTAL**	**6 000**

DOSSIER N° 20013290 - Réduction du CO2 avec des transports plus adaptés

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-78-20421-178001-200
Action : 17800101 – Réseaux verts et équipements cyclables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	8 982 € HT	100 %	8 982 €
	Montant total de la subvention		8 982 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMITE REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE DE LA FEDERATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE FRANCE
Adresse administrative : 38 Rue Roger Salengro 94270 Le Kremlin-Bicêtre
Statut juridique : Association
Représentant : Bruno GENDRON, PRESIDENT

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 02/11/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 02/04/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

Le projet consiste à acheter 3 vélos électriques dont 1 pour une personne en situation de handicap pour favoriser l'insertion et le développement durable ainsi que trois trottinettes pour réduire l'impact environnemental lors des déplacements professionnels des salariés travaillant au Comité Régional d'Île-de-France de la FSCF. Il permettra aux usagers et aux résidents de réduire la pollution (sonore et de l'air) et de sensibiliser les publics à l'environnement et au développement durable en encourageant l'utilisation du vélo ou de la trottinette plutôt que de la voiture.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :
- Île-de-France

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
2 Vélos électriques	3 000	Subvention Région Île-de-France	8 982
3 Trottinettes électriques	1 500		
Vélo électrique pour personne en situation de handicap	4 482		
TOTAL	**8 982**	**TOTAL**	**8 982**

DOSSIER N° 20013117 - Récupération et gestion de l'eau dans un jardin en permaculture

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-20421-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	5 936 € HT	100 %	5 936 €
	Montant total de la subvention		5 936 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LE CRESSON FERTILE
Adresse administrative : 9 allée du Butard, 92420 Vaucresson
Statut juridique : Association
Représentant : Florence DUVAL, Marion LAMY et Anne LETRILLIART, Présidence collégiale

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 30/04/2021
Démarrage anticipé : OUI

Description :

Le Cresson Fertile est une association récente qui a pour but de transformer et mettre en valeur un terrain de 3750m2 appartenant à la mairie de Vaucresson qui a été mis à disposition pour une durée minimum de 5 ans. L'idée est de créer et d'expérimenter un jardin-potager-verger, en suivant le plus possible les principes de la permaculture, et de transmettre et diffuser des savoirs auprès des adhérents qui récupèrent une partie de la production. L'association cherche donc à effectuer des travaux et aménagements visant notamment à la récupération d'eau et au raccordement d'une mare pour les batraciens au système de récupération d'eau. Un financement de la Région est sollicité afin de financer les travaux de terrassement par un prestataire, l'achat de bâches et feutres, de fournitures pour la pose de la bâche, et l'installation de bâches par l'association.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :
- Vaucresson

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Travaux terrassement	2 683	Subvention Région Île-de-France	5 936
Bâche, feutre et fournitures	3 253		
TOTAL	**5 936**	**TOTAL**	**5 936**

DOSSIER N° 20013118 - Nouveau processus de fauchage pour la préservation de la faune et de la flore

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-204142-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	12 400 € HT	70 %	8 680 €
	Montant total de la subvention		8 680 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'HUISON LONGUEVILLE
Adresse administrative : 2 Route D'Etampes 91590 D'Huison-Longueville
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Jean-Christophe HARDY, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 15/11/2020
Démarrage anticipé : NON

Description :

La commune d'Huison-Longueville souhaite acquérir une épareuse qui permet de couper les buissons et l'herbe en bord de route, pour faciliter le travail des services techniques et le passage des engins de lutte contre les incendies. Cette machine favorise l'entretien des chemins de randonnée pour la découverte des sites remarquables. Dans les zones humides, l'épareuse permet de repousser le fauchage à la période de repos de la faune et la flore, de régulariser l'humidité, d'empêcher le dessèchement du sol et des plantations. Une communication ciblée sur cette pratique sera faite au travers du site internet communal et de du bulletin municipal.

Localisation géographique :
- D'Huison-Longueville

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat épareuse	12 400	Subvention Région Île-de-France	8 680
		Fonds propres	3 720
TOTAL	**12 400**	**TOTAL**	**12 400**

DOSSIER N° 20013033 - Le "Sans Plastique" dans les écoles et les crèches de Chatou !

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-72-204141-172001-1700
Action : 17200106 – Economie circulaire et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	17 788 € HT	56,2 %	10 000 €
	Montant total de la subvention		10 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CHATOU
Adresse administrative : 11 Place du Général de Gaulle 78401 Chatou Cedex
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Eric DUMOULIN, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/09/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 30/06/2021
Démarrage anticipé : OUI

Description :

La ville de Chatou s'est engagée, depuis 2016, pour repositionner sa cuisine centrale au cœur de sa démarche qualité et environnementale. Ainsi, depuis 2017, la ville a commencé à se projeter sur des organisations de production permettant de réduire l'utilisation du plastique en réduisant les contenants barquettes en plastique au transfert et réchauffage du plat principal vers le lieu de consommation. Ainsi, dans le cadre de cette démarche, la ville de Chatou sollicite une subvention de la Région de 10 000€ pour l'achat de bacs gastronormés en inox.

Localisation géographique :
- Chatou

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat de bacs gastros	17 788,00	Subvention Région Île-de-France	10 000
		Fonds propres	7 788
TOTAL	**17 788**	**TOTAL**	**17 788**

DOSSIER N° 20013252 - Aménagement du centre technique municipal du Merevillois

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-75-204142-175001-1700
Action : 17500105 – Efficacité énergétique et SEM

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	26 000 € HT	38,5 %	10 000 €
	Montant total de la subvention		10 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE LE MEREVILLOIS
Adresse administrative : Place de l'Hôtel de Ville 91660 Le Merevillois
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Guy DESMURS, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/09/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 31/12/2020
Démarrage anticipé : OUI

Description :

La commune de Le Merevillois est propriétaire d'un hangar métallique sur une parcelle de 1879 m2. Le projet prévoit l'aménagement de ce centre technique municipal, via l'aménagement de vestiaires séparés hommes / femmes avec douches et toilettes, d'un bureau pour le responsable de la régie, d'une salle de réunion et d'un toilette visiteurs. Le projet prévoit le doublage du hangar par laine de roche de 200 mm ainsi que des cloisons avec 2 parements plâtre de 13 mm et une fibre minérale de 45 mm. Une laine de roche de 300 mm sera déroulée en faux plafonds.

Localisation géographique :
- Le Mérévillois

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Doublage laine de roche	6 500	Subvention Région Île-de-France	10 000
Cloisons avec isolant	15 000	Fonds propres	16 000
Faux plafond avec laine de verre	4 500		
TOTAL	**26 000**	**TOTAL**	**26 000**

DOSSIER N° 20013295 - Le vélo loisir, UN SAS D'ENTRÉE à l'usage quotidien du vélo

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-78-20421-178001-200
Action : 17800101 – Réseaux verts et équipements cyclables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	5 740 € HT	100 %	5 740 €
	Montant total de la subvention		5 740 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION CYCLISTE COUDRAYSIENNE (A.C.C.)
Adresse administrative : Avenue Charles de Gaulle 91830 Le Coudray-Montceaux
Statut juridique : Association
Représentant : Jacky MALLET, PRESIDENT

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/09/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 31/08/2021
Démarrage anticipé : OUI

Description :

Le porteur de projet est une association sportive basée au Coudray Montceaux (ACC) d'une quarantaine d'adhérents ayant pour activité le vélo de route, le VTT et le VAE (vélo à assistance électrique). L'association a décidé de s'engager localement dans la promotion du vélo à usage quotidien (loisir, travail, etc.), en aidant les collectivités locales à mettre en place leur plan vélos.
Le financement régional permettra l'acquisition de 2 VAE avec selle télescopique, pour faciliter la remise en selle de personnes reprenant le vélo, munis de pompes et gourdes, ainsi que de 2 compteurs GPS. Il permettra en outre d'équiper un atelier de réparation (pied de support vélo, matériel de démontage de moyeux de roue et de roulements…).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :
- Coudray-Montceaux

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat de 2 VAE	4 000	Subvention Région Île-de-France	5 740
Equipements embarqués et compteurs GPS	1 240		
Matériel pour atelier réparation vélos	500		
TOTAL	**5 740**	**TOTAL**	**5 740**

DOSSIER N° 20013036 - Pour un événementiel plus responsable

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-72-20421-172001-1700
Action : 17200106 – Economie circulaire et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	13 798 € HT	72,5 %	10 000 €
	Montant total de la subvention		10 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : EUROPEXPO
Adresse administrative : 3 Avenue Jules Ferry 92240 Malakoff
Statut juridique : Entreprise
Représentant : Florent BISSONNET, PRESIDENT

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/09/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 15/10/2023
Démarrage anticipé : OUI

Description :

Europexpo, le porteur de projet, est un agenceur qui élabore les projets de ses clients et en assure le montage et le démontage. A ce titre, il est aux premières loges pour observer la fin de vie de ces productions et le gâchis énorme qu'elles génèrent encore. Europexpo a engagé très tôt des actions pour réduire son impact sur l'environnement en développant notamment des composants modulables et réutilisables (cloisons, planchers, garde-corps, ...), et est à ce titre certifié iso 14001 depuis 2017 (performance environnementale de l'entreprise). Le porteur de projet a l'ambition d'engager toute la filière événementielle dans cette démarche en développant une plateforme logistique écoresponsable innovante favorisant le réemploi et dotée d'un corner de valorisation des éléments en fin de vie (bois, moquette, coton, bâches…), ce pour quoi il sollicite un financement régional. En particulier il s'agit de financer l'achat de chariots de collecte et de transpalettes permettant le pesage pour assurer un suivi rigoureux du projet.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :
- Île-de-France

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achats d'équipement liés spécifiquement au tri et à la réduction des déchets	9 708	Subvention Région Île-de-France	10 000
Aménagement espaces verts	4 090	Fonds propres	3 798
TOTAL	**13 798**	**TOTAL**	**13 798**

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.40405 (Environnement) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26 juin 2014 tel que modifié par règlement 2017/1084 de la Commission européenne du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017, relatif à : aides à l'investissement en faveur du recyclage et du réemploi des déchets.

DOSSIER N° 20013122 - Installation sur différents sites de la Maison de la Nature de points de repos

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-71-204141-171007-1700
Action : 17100701 – Soutien aux démarches de développement durable

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	9 765 € HT	80 %	7 812 €
	Montant total de la subvention		7 812 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE COUBRON
Adresse administrative : 133 Rue Jean Jaurès 93470 Coubron
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Ludovic TORO, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 30/03/2021
Démarrage anticipé : OUI

Description :

La commune de Coubron dispose d'une « Maison de la nature » destinée à la découverte des principes généraux liés à la préservation de l'environnement. Cet équipement, qui recevait jusqu'à 3600 visiteurs par an, vient d'être entièrement rénové avec des conditions d'accueil modernisées et de nouvelles activités proposées. La commune a acquis des parcelles pour y développer des activités liées à l'agroécologie : l'aquaponie, l'éco-paturage, l'installation de ruches, la plantation de vergers et de vignes. Plusieurs associations participent aux côtés de la commune à la gestion de la structure et des sites qui la composent, ainsi qu'aux animations proposées. Le cheminement entre les différents sites, par la Sente de Derrière les Jardins, ne dispose pas d'équipements extérieurs pour les temps de repos. La commune souhaite implanter sur ce parcours des tables et des bancs (9 ensembles en bois) à l'abri du soleil et des intempéries pour permettre aux visiteurs de participer aux activités ludiques et pédagogiques.

Localisation géographique :
- EPCI Grand Paris Grand Est

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Acquisition de 9 ensembles de mobilier bois la Rochelle	9 765	Subvention Région Île-de-France	7 812
		Fonds propres	1 953
TOTAL	**9 765**	**TOTAL**	**9 765**

DOSSIER N° 20013123 - Réalisation de fontaines à eau pour canidés et leurs maîtres parc Youri Gagarine

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-204141-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	10 587 € HT	70 %	7411 €
	Montant total de la subvention		7411 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE LEVALLOIS PERRET
Adresse administrative : Place de la République 92309 Levallois-Perret Cedex
Statut juridique : Organisme public
Représentant : AGNES POTTIER-DUMAS, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 30/09/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

La Ville de Levallois offre de nombreux espaces verts à ses habitants mais les animaux de compagnie n'y étaient encore récemment pas autorisés. Depuis peu, ont été créés plusieurs caniparcs (espaces dédiés aux chiens), comme celui du parc Youri Gagarine situé au cœur d'un quartier rénové et dense. Dans le but d'optimiser la réussite de ces nouveaux espaces, il convient de fournir aux usagers tous les services essentiels à un tel lieu (bancs, espaces clos, eau potable, sacs à déjection...), notamment une fontaine à eau potable pour chiens, réellement nécessaire pour répondre aux besoins des chiens et de leurs maîtres.

Localisation géographique :
- Levallois-Perret

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Fourniture et pose d'une fontaine à eau potable pour chien et maître, Parc Y. Gagarine	10 587	Subvention Région Île-de-France	7411
		Fonds propres	3 176
TOTAL	**10 587**	**TOTAL**	**10 587**

DOSSIER N° 20013040 - Ecolo Zone(s)

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-72-20421-172001-1700
Action : 17200106 – Economie circulaire et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	7 850 € HT	100 %	7 850 €
	Montant total de la subvention		7 850 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : GREEN'HOUILLES
Adresse administrative : 40 rue de Verdun 78800 Houilles
Statut juridique : Association
Représentant : Alain FLORIAT / Caroline MIGNON (Association Collégiale)

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 30/09/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

Le projet Ecolo-Zones vise à installer sur l'espace public, dans différents quartiers de la ville, des mobiliers urbains accompagnés d'un message de sensibilisation : une fontaine à eau avec un message lié à la préservation de la ressource en eau et à la réduction des déchets plastiques, une boîte à livres avec un message lié à l'économie circulaire et au ré-usage des objets. Par ailleurs, il est prévu l'acquisition d'un vélo cargo électrique destiné au prêt aux associations pour le transport de matériel sur leurs événements, le prêt aux artisans locaux pour tester ce mode de déplacement pour leurs interventions locales et la mise à disposition auprès des particuliers lors de démonstrations. Il servira également de support à des messages liés à la mobilité douce et pour les événements de l'association Green'Houilles liés à l'ensemble des sujets de la transition écologique (structures-tuteurs rigides et installation de végétaux, sites de compostage collectifs, hôtel à insectes et cabane à hérisson).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- Houilles

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Panneau vitrine affichage / Fabrication : 5	2 400	Subvention Région Île-de-France	7 850
Fontaine à eau	650		
Boîte à livres	900		
Hôtel à insectes / Cabane hérisson	600		
Tuteurs et végétaux	800		
Vélo cargo électrique	2 500		
TOTAL	**7 850**	**TOTAL**	**7 850**

DOSSIER N° 20013124 - Biodiversité et cycle de la vie - Nichoirs, ruches, arbres et composteurs

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-204142-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	9 890 € HT	70 %	6 923 €
	Montant total de la subvention		6 923 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BREUILLET
Adresse administrative : 42 Grande Rue 91650 Breuillet
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Véronique MAYEUR, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 30/11/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

La commune de Breuillet souhaite implanter plusieurs équipements pour contribuer aux continuités écologiques et au développement des cycles de vie de la faune et la flore au sein de ses parcs (Parc des Larris, Moesner, du Colombier et du Chapitre). Des nichoirs pour faciliter la nidification, mais également lutter naturellement contre la prolifération des moustiques tigres (l'association LPO apporte son aide pour l'entretien et l'emplacement des nichoirs). Des ruches pour favoriser la pollinisation, sensibiliser au rôle des abeilles (des bénévoles propose leur aide pour la récolte et la mise en vente du miel), créer du lien social avec des ateliers découvertes pour les jeunes. Des composteurs pour le recyclage des déchets verts et organiques à proximité des jardins familiaux (renforcer le stock d'humus dans le sol, utiliser en compost dans les plantations communales). Par ailleurs, la commune de Breuillet s'est engagée à une gestion raisonnée des arbres du territoire (retrait des espèces malades), la plantation d'une dizaine d'arbres en 2021 est envisagée.

Localisation géographique :
- Breuillet

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
80 nichoirs pour chauves-souris	2 800	Subvention Région Île-de-France	6 923
40 nichoirs pour mésanges	800	Fonds propres	2 967
8 ruches	840		
10 Composteurs	2 450		
10 arbres	3 000		
TOTAL	**9 890**	**TOTAL**	**9 890**

DOSSIER N° 20013300 - Le triporteur plutôt que la voiture

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-78-20421-178001-200
Action : 17800101 – Réseaux verts et équipements cyclables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	6 000 € HT	100 %	6 000 €
	Montant total de la subvention		6 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMITE REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE DE LA FEDERATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE FRANCE
Adresse administrative : 38 Rue Roger Salengro 94270 Le Kremlin-Bicêtre
Statut juridique : Association
Représentant : Bruno GENDRON, PRESIDENT

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/11/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 01/04/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

L'association souhaite investir dans deux triporteurs pour déplacer plus facilement les malles BAFA destinées aux formations qu'elle organise. Ce projet participera à réduire la pollution atmosphérique et sonore tout en continuant les activités de l'association de manière plus saine pour tous.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :
- Île-de-France

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
2 triporteurs	6 000	Subvention Région Île-de-France	6 000
TOTAL	**6 000**	**TOTAL**	**6 000**

DOSSIER N° 20013128 - Création de mini-forêts urbaines

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-204142-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	6 500 € HT	40 %	2 600 €
	Montant total de la subvention		2 600 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE TAVERNY
Adresse administrative : 2 PL CHARLES DE GAULLE 95150 TAVERNY
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Florence PORTELLI, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/11/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 01/03/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

L'une des actions régulièrement mises en avant lors des ateliers de concertation qui réunissaient des habitants et acteurs territoriaux dans l'élaboration de l'Agenda 21, consiste en la création d'îlots de fraicheur et d'écrin de verdures en zone urbaine, le tout englobé sous la mention générale de « végétalisation des espaces publics ». Le projet vise ainsi à développer des « mini-forêts » urbaines, et sollicite donc un financement pour l'achat des plantules nécessaires. Outre l'aspect environnemental et qualité de vie, le porteur de projet espère également créer du lien social, en associant à la démarche les écoles, les habitants, et un groupe de volontaires qui ont participé aux ateliers de concertation Agenda 21, avec l'idée qu'ils puissent participer à la gestion de ces futurs petits espaces boisés, qui deviendront ensuite autonome de tout entretien humain après deux à trois années.

Localisation géographique :

- Taverny

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat de plantules	6 500	Subvention Région Île-de-France	2 600
		Fonds propres	3 900
TOTAL	**6 500**	**TOTAL**	**6 500**

DOSSIER N° 20013129 - Projet participatif et solidaire - Caisse des Ecoles de D'Huison-Longueville

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-204142-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	2 584 € HT	70 %	1 809 €
	Montant total de la subvention		1 809 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'HUISON LONGUEVILLE
Adresse administrative : 2 RTE D'ETAMPES 91590 D'HUISON LONGUEVILLE
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Jean-Christophe HARDY, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/09/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 01/07/2021
Démarrage anticipé : OUI

Description :

La commune d'Huison-Longueville envisage la création de carrés potagers pédagogiques au sein de l'établissement Les Frères Lumières. Cet outil d'accompagnement pédagogique et de sensibilisation aux enjeux environnementaux apportera une réponse aux programmes officiels (connaitre l'origine des aliments consommés, classer les organismes, identifier les êtres vivants, utiliser de manière raisonnée des ressources, comprendre l'alimentation). La commune souhaite investir dans l'équipement et les outils nécessaires à la création de ses espaces potagers.

Localisation géographique :
- D'Huison-Longueville

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
8 carrés potagers	906	Subvention Région Île-de-France	1 809
Terre et terreaux	491	Fonds propres	775
Outils de jardinage	491		
Récupérateurs d'eau	398		
Composteur 600L	298		
TOTAL	**2 584**	**TOTAL**	**2 584**

DOSSIER N° 20013130 - JardinàBY – Abris pour Oiseaux Insectes Hérissons

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-20421-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	2 180 € HT	80,7 %	1 760 €
	Montant total de la subvention		1 760 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : JARDIN ET PARTAGE A BURES-SUR-YVETTE (JARDINABY)
Adresse administrative : 4 AV EDOUARD LEPRINCE 91440 BURES-SUR-YVETTE
Statut juridique : Association
Représentant : Bernard BAVOUX, PRESIDENT

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 31/03/2022
Démarrage anticipé : NON

Description :

L'association JardinàBY (Jardin et partage à Bures-sur-Yvette et ses environs) dispense une formation au jardinage écologique à tout public, avec ses 65 adhérents et les 4 jardins partagés dont elle a la charge. JardinàBY a le projet de dispenser une nouvelle formation pour préserver la petite faune dans les jardins du territoire. Il va s'agir de mettre en place pour tout public des ateliers d'initiation à la construction d'abris en bois qui contribueront au maintien d'un écosystème faune-flore qui se trouve menacé par l'urbanisation croissante : nichoirs, hôtels à insectes, abris à hérissons et autres aides aux petits animaux de la nature. En partenariat avec la commune de Bures-sur-Yvette, JardinàBY a signé pour ses activités une convention qui met à sa disposition deux grandes salles de la Maison de l'Ecologie et de la Transition qui pourront, entre autres, servir à des formations théoriques et à des ateliers d'initiation à la construction des abris en bois pour la petite faune de nos jardins. Le besoin de financement concerne des outils de menuiserie, des meubles de rangements et des matériaux qui serviront à faire des prototypes de démonstration et à animer des ateliers d'initiation pratique.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- Bures-sur-Yvette

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Petit équipement, outillage et matériel de jardin (établis, chariot…)	2 180	Subvention Région Île-de-France	1 760
		Subvention Commune	280
		Fonds propres	140
TOTAL	**2 180**	**TOTAL**	**2 180**

DOSSIER N° 20013302 - Achat d'équipements pour les adultes relais en équipement doux

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-78-204141-178001-200
Action : 17800101 – Réseaux verts et équipements cyclables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	3 199 € HT	46,9 %	1 500 €
	Montant total de la subvention		1 500 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE TAVERNY
Adresse administrative : 2 PL CHARLES DE GAULLE 95150 TAVERNY
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Florence PORTELLI, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 01/12/2020
Démarrage anticipé : OUI

Description :

Dans la continuité des actions portées par la politique de ville, l'engagement de la commune en faveur des quartiers prioritaires est renouvelé chaque année au travers du contrat de ville, pour une ville fondée sur l'égalité et la cohésion des territoires et le lien entre ses habitants. Le développement et le déploiement d'un dispositif adulte relais portant sur la médiation sociale de proximité constitue un axe structurant de l'action pour l'amélioration des conditions de vie des habitants. C'est pourquoi la commune a déposé sa candidature pour deux postes d'adultes relais en position de médiation sociale dans ses quartiers en politique de ville. Le dispositif adulte relais est un dispositif national mis en place par l'Etat en 2000. Il s'inscrit dans la loi de programmation du 21 février 2014. A ce titre, la commune s'engage à recruter, accompagner vers l'emploi durable les adultes relais par le biais d'un tutorat et la formation. Leur équipement en mobilité douce est un important facteur de réussite dans l'accomplissement de cette mission. Pour ce projet, il s'agit donc d'équiper 2 adultes relais pour un usage quotidien de vélos électriques avec les équipements complémentaires de sécurité.

Localisation géographique :

- Taverny

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat vélos et équipements	3 199	Subvention Région Île-de-France	1 500
		Fonds propres	1 699
TOTAL	**3 199**	**TOTAL**	**3 199**

DOSSIER N° 20013303 - Tous à vélo et mobilité propre

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-78-20421-178001-200
Action : 17800101 – Réseaux verts et équipements cyclables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	9 800 € HT	100 %	9 800 €
	Montant total de la subvention		9 800 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : NEW TEAM ACADEMY
Adresse administrative : 10 rue des castors 91750 Chevannes
Statut juridique : Association
Représentant : Frederique YENKETRAMDOU, PRESIDENT

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 17/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 15/10/2023
Démarrage anticipé : NON

Description :

La marche, le vélo et la trottinette sont des modes de déplacement peu onéreux, rapides, bénéfiques pour la santé et l'environnement. Aujourd'hui le vélo et la trottinette ne représente que 3% de nos trajets. Le projet vise à développer une culture vélo/trottinette en mettant plusieurs actions en places lors de chaque vacances scolaires auprès des plus jeunes de 6 à 17 ans afin que le réflexe vélo/trottinette puisse être adopté dès le plus jeune âge. Pour cela le porteur de projet propose aux enfants de 6/11 ans et aux jeunes de 11/17 ans de la CCVE des stages pour apprendre à rouler correctement en vélo et en trottinette afin de maitriser leur pratique en autonomie dans les conditions réelles de circulation et en toute sécurité. L'autre objectif est de faire découvrir aux enfants et aux jeunes le plaisir de circuler librement sans polluer et de découvrir toute la richesse environnemental de la CCVE tout en apprennent à respecter la nature (parc, forêt, château, village ect...). Pour ce faire, l'association sollicite un financement pour investir dans du matériel de mobilité propre comme des VTT et trottinettes pour enfants et adolescents.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :
- EPCI Val d'Essonne

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat de 9 trottinettes électriques Enfants/Ados	3 300	Subvention Région Île-de-France	9 800
Achat de 17 VTT Enfants/Ados	6 500		
TOTAL	**9 800**	**TOTAL**	**9 800**

DOSSIER N° 20013304 - Lancement du Plan Vélo des Essarts-le-Roi

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-78-204142-178001-200
Action : 17800101 – Réseaux verts et équipements cyclables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	6 067 € HT	70 %	4 247 €
	Montant total de la subvention		4 247 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DES ESSARTS-LE-ROI
Adresse administrative : 18 RUE DU 11 NOVEMBRE 78690 LES ESSARTS-LE-ROI
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Ismaël NEHLIL, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 06/09/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

Le projet comprend 4 sujets complémentaires qui tournent autour de la circulation à vélo sur la commune. Le porteur de projet démarrera sa démarche dès décembre 2020 avec des premières réunions publiques. Concrètement, le projet consiste à mettre en place une signalétique « Partageons la route » aux entrées de la commune, à mettre en place une signalétique « vélo » dans la ville afin d'orienter les cyclistes vers les communes voisines via les voies vertes et les pistes cyclables disponibles autour de la ville, à équiper en matériel un point Répar'Vélo aux Essarts-le-Roi, et à doubler le nombre des bornes de stationnement vélo dans la ville. Le porteur de projet sollicite donc un financement pour l'achat d'une dizaine de panneaux pour la signalétique « Partageons la route », d'une vingtaine de panneaux pour la signalétique « vélo », de matériel pour le point Répar'Vélo (pied d'atelier, démonte cassette, dérive chaine, dévoileur de roue, pince vélo, alignement patte dérailleur, clé démonte pédales, boîte à outil clefs, clé allen et torx, clé dynamométrique, démonte boitier pédalier, clé à cône, autre petit matériel), et de 40 bornes vélos.

Localisation géographique :
- Les Essarts-le-Roi

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Signalétique (matériel)	1 950	Subvention Région Île-de-France	4 247
Répar vélo (matériel)	917	Fonds propres	1 820
Bornes d'attache vélo (matériel)	3 200		
TOTAL	**6 067**	**TOTAL**	**6 067**

DOSSIER N° 20013306 - Hippo-accès

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 908-810-20421-181003-200
Action : 18100301 – Etudes et expérimentations

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	7 173 € HT	100 %	7 173 €
	Montant total de la subvention		7 173 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ACTION ANIMAL
Adresse administrative : 9, Rue Paul Langevin, 95120 ERMONT
Statut juridique : Association
Représentant : Barbara PERRIER, PRESIDENTE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 15/10/2023
Démarrage anticipé : NON

Description :

L'association "Action-Animal" tend à promouvoir le vivant en milieu urbain. Elle souhaite reprendre un projet de calèche PMR avec la municipalité d'Ermont pour organiser des déplacements de loisir ou utilitaires ("navette") destiné) un large public des visiteurs de la ferme mais aussi les centres socio-culturels et les EPHADS. Le projet vise donc à acquérir une nouvelle calèche PMR, un véhicule de transport équin et un plateau porte engin pour la calèche, afin de pouvoir se déplacer en toute autonomie sur les lieux des évènements.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :
- EPCI Val Parisis

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat d'une calèche PMR	5 833	Subvention Région Île-de-France	7 173
Pack électrique	850		
Rampe large	490		
TOTAL	**7 173**	**TOTAL**	**7 173**

DOSSIER N° 20013048 - Faire de la réparation un mode de consommation pour diminuer les déchets

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-72-20421-172001-1700
Action : 17200106 – Economie circulaire et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	3 354 € HT	99,3 %	3 330 €
	Montant total de la subvention		3 330 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LES COLIBRIS EN TRANSITION
Adresse administrative : 71 rue Gambetta 78120 Rambouillet
Statut juridique : Association
Représentant : Alain EPSTEIN

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 15/01/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

Le projet vise à faire de la réparation un mode de consommation pour diminuer les déchets auprès des habitants. Il s'agit de leur apprendre à réparer avec des réparateurs bénévoles lors de séances mensuelles. Le Répare café de Rambouillet, créé en 2014 (une trentaine de réparateurs bénévoles), désire fabriquer ses pièces détachées par l'achat d'une imprimante 3D pouvant aussi être prêtée aux autres structures de recyclage sur un rayon d'une dizaine de kilomètres, ceci couplé avec un système de prêt d'outils de réparation.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :
- Rambouillet

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Imprimante 3D Ultimaker 2+	1 916,00 €	Subvention Région Île-de-France	3 330,00 €
Pack de 7 outils	1 400,00 €	Fonds propres	24,00 €
Set d'embouts spéciaux, 75 pièces	38,00 €		
TOTAL	**3 354,00 €**	**TOTAL**	**3 354,00 €**

DOSSIER N° 20013140 - Préserver la biodiversité dans nos espaces verts

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-20421-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	9 495 € HT	100 %	9 495 €
	Montant total de la subvention		9 495 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION FONCIERE URBAINE LIBRE (AFUL LES BOUVREUILS)
Adresse administrative : 65 Boulevard Charles De Gaulle 91540 Mennecy
Statut juridique : Association
Représentant : Hubert JANNIN, PRESIDENT

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 31/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 31/12/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

Le projet a pour vocation de préserver et d'améliorer l'habitat des espèces animales déjà présentes, mais aussi et surtout de créer les conditions idéales pour avoir des habitats propices à l'émergence d'une plus grande biodiversité. Il sollicite ainsi un financement pour la mise en place de nouveaux types d'habitat (achat d'arbustes et plantes, hôtels à insectes, gîtes à chauve-souris, maisons à hérissons), afin de favoriser le maintien, le développement et la réinstallation d'espèces en zone urbanisée.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :
- Mennecy

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat d'arbustes et plantes	8 000	Subvention Région Île-de-France	9 495
Achat maisons à hérissons, abris chauve-souris et hôtels à insectes	1 495		
TOTAL	**9 495**	**TOTAL**	**9 495**

DOSSIER N° 20013051 - Ru Cycle

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-72-20421-172001-1700
Action : 17200106 – Economie circulaire et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	14 000 € HT	71,4 %	10 000 €
	Montant total de la subvention		10 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : RECOLTE URBAINE
Adresse administrative : 2 RUE DE LA MONTAGNE PIERREUSE 93100 MONTREUIL
Statut juridique : Association
Représentant : Antoine VERA, PRESIDENT

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 03/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 31/12/2021
Démarrage anticipé : OUI

Description :

Depuis 3 ans, Récolte Urbaine développe des actions autour du gaspillage alimentaire et de l'éco-consommation en parallèle de l'aménagement de son jardin et de la construction de sa cuisine pédagogique. Dans la continuité de ces actions, l'association souhaite initier un cycle autour des produits de récupération dans lequel, les habitants, les entreprises locales et les partenaires sociaux trouveront leur place, pour une économie circulaire anti-gaspi : récupération, redistribution, transformation, conservation, consommation. Dans le cadre du développement de ces projets, l'association sollicite une subvention pour l'acquisition d'un véhicule et d'un triporteur électrique.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- Montreuil

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Véhicule	8 000,00 €	Subvention Région Île-de-France	10 000,00 €
Triporteur électrique	2 000,00 €	Subvention Communauté d'agglomération	1 200,00 €
Matériel et revêtement plan cuisine	4 000,00 €	Fonds propres	2 800,00 €
TOTAL	**14 000,00 €**	**TOTAL**	**14 000,00 €**

DOSSIER N° 20013312 - Vélo Bus pour la Maternelle

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-78-204141-178001-200
Action : 17800101 – Réseaux verts et équipements cyclables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	17 558 € HT	57 %	10 000 €
	Montant total de la subvention		10 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE LA NORVILLE
Adresse administrative : 1 RUE PASTEUR 91290 LA NORVILLE
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Fabienne LEGUICHER, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 01/09/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

L'objectif premier du projet est de permettre à plusieurs familles d'éviter de se rendre en voiture à l'école pour y déposer leurs enfants, en y instaurant un service de ramassage scolaire propre par vélo cargo. En proposant ce service aux enfants, la commune espère également les sensibiliser à la cause environnementale, en leur expliquant, par exemple, les bienfaits de la réduction du nombre de véhicules en ville. Le stationnement du vélo nécessite d'aménager le local de l'école, pour constituer un abri et un lieu de recharge des batteries. C'est pour l'acquisition du vélo cargo que le porteur de projet sollicite une subvention régionale. La commune couvrira les dépenses résiduelles (casques, gilets, pompe...), ainsi que la maintenance.

Localisation géographique :
- La Norville

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat vélobus Go Cab	10 750,00 €	Subvention Région Île-de-France	10 000,00 €
Equipements	3 128,00 €	Fonds propres	7 558,00 €
Aménagement stationnement	3 680,00 €		
TOTAL	**17 558,00 €**	**TOTAL**	**17 558,00 €**

DOSSIER N° 20013056 - La Give Box municipale (Boîte à donner)

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-72-204141-172001-1700
Action : 17200106 – Economie circulaire et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	7 940 € HT	79,2 %	6 291 €
	Montant total de la subvention		6 291 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VILLIERS SUR ORGE
Adresse administrative : 6 RUE JEAN JAURES 91700 VILLIERS-SUR-ORGE
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Gilles FRAYSSE, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 02/11/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 28/02/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

L'objectif est de faire prendre conscience aux citoyens de l'impact de nos choix sur l'environnement, par l'aménagement d'une boîte à donner. Cet abri concentrerait tous les objets auxquels les citoyens voudraient donner une seconde vie. Cette idée de réemploi, de donner plutôt que de jeter, viendrait compléter le travail effectué par l'école primaire de la ville qui a obtenu le label Eco-Ecole pour le thème des déchets. Dans ce cadre, le porteur de projet sollicite un financement régional pour l'acquisition d'un abri de jardin et d'une caméra de surveillance.

Localisation géographique :
- Villiers-sur-Orge

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Abri de jardin	5 833	Subvention Région Île-de-France	6 291
Matériel	650	Fonds propres	1 649
Caméra bullet sans fil PLUS	458		
Création chape en béton	1 000		
TOTAL	**7 940**	**TOTAL**	**7 940**

DOSSIER N° 20013153 - Des ruchers à Villiers

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-204141-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	1 100 € HT	70 %	770 €
	Montant total de la subvention		770 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VILLIERS SUR ORGE
Adresse administrative : 6 RUE JEAN JAURES 91700 VILLIERS-SUR-ORGE
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Gilles FRAYSSE, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 01/04/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

Le projet vise à installer des ruchers dans le parc de la mairie, grâce à l'association les ruchers de Villemoisson ou uneruchesurletoit.com, pour montrer l'importance de la biodiversité sur la vie de tous les jours. Dans ce cadre, la commune de Villiers-sur-Orge sollicite un financement pour l'achat et l'installation de ruches.

Localisation géographique :

- Villiers-sur-Orge

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
4 ruches	1 000	Subvention Région Île-de-France	770
Plantation de fleurs mellifères	100	Fonds propres	330
TOTAL	**1 100**	**TOTAL**	**1 100**

DOSSIER N° 20013154 - Création d'un verger municipal, pour tous et sans pesticides

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-204142-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	6 641 € HT	70 %	4 648 €
	Montant total de la subvention		4 648 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VILLIERS SUR ORGE
Adresse administrative : 6 RUE JEAN JAURES 91700 VILLIERS-SUR-ORGE
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Gilles FRAYSSE, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 01/02/2022
Démarrage anticipé : NON

Description :

Le projet vise à créer un verger avec les services de la ville, via la plantation d'arbres fruitiers de la région (poiriers et pommiers), choisis grâce à l'expertise de Philippe Anet, qui plante, entretient, et taille des fruitiers dans toute l'Essonne depuis des années. Dans ce cadre, la commune de Villiers-sur-Orge sollicite un financement pour l'achat d'arbres frutiers.

Localisation géographique :
- Villiers-sur-Orge

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achats de fruitiers	5 641	Subvention Région Île-de-France	4 648
Engrais, terreau	1 000	Fonds propres	1 993
TOTAL	**6 641**	**TOTAL**	**6 641**

DOSSIER N° 20013314 - Achat d'un vélo cargo biporteur électrique

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-78-20421-178001-200
Action : 17800101 – Réseaux verts et équipements cyclables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	3 573 € HT	100 %	3 573 €
	Montant total de la subvention		3 573 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MIEUX SE DEPLACER A BICYCLETTE
Adresse administrative : 37 BD BOURDON 75004 PARIS
Statut juridique : Association
Représentant : Alexis FREMEAUX, PRESIDENT

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/11/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 15/10/2023
Démarrage anticipé : NON

Description :

Cet investissement a pour objet de contribuer à la transition écologique dans la ville. Le vélo sera utilisé pour des déplacements professionnels d'agents municipaux nécessitant le transport de matériel. Il pourra faciliter les actions des associations de la commune en faveur de l'écologie et l'économie circulaire (transport d'outils des ateliers mobiles de réglage vélo, transport de matériel de jardinage, collecte de vêtements) et développer de nouveaux services comme la livraison à domicile avec les commerçants pour soutenir le commerce local de manière saine et durable. Enfin, il encouragera des acteurs économiques de la commune (auto-entrepreneur, petite entreprise) et les habitants à passer à ce mode de déplacement après l'avoir testé. Le vélo sera sous la responsabilité et entretenu par l'antenne Mieux se Déplacer à Bicyclette (MDB) "Vélo à Bures". L'antenne fera le lien entre la Ville, les associations et les acteurs économiques de la commune. Le vélo sera visible dans la ville, permettant à chacun de se projeter dans ce nouveau mode de déplacement.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- Bures-sur-Yvette

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat d'1 vélo biporteur électrique	3 573	Subvention Région Île-de-France	3 573
TOTAL	**3 573**	**TOTAL**	**3 573**

DOSSIER N° 20013157 - Eco-Pâturage au coeur de notre commune - Dessine moi un mouton !

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-204142-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	7 781 € HT	70 %	6 220 €
	Montant total de la subvention		6 220 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE LA NORVILLE
Adresse administrative : 1 RUE PASTEUR 91290 LA NORVILLE
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Fabienne LEGUICHER, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 28/09/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 30/12/2021
Démarrage anticipé : OUI

Description :

Les objectifs du projet sont de réduire l'utilisation d'engins thermiques pour l'entretien de l'espace vert qu'est l'Eco-pâturage, remplacer le travail des services techniques par les moutons sur des terrains difficiles d'accès, et repenser cet espace de 6500m2 (plantation d'arbres, jardin pédagogique, installation de ruches). Le projet prévoie différentes actions, comme des activités pédagogiques sur le mouton (entretien, tonte, cycle de vie), le développement des carrés potagers existants en lien avec les bénévoles des "Amis du jardin" et le service jeunesse, et la plantation d'arbres et l'aménagement de l'espace pour le bien des animaux et des habitants, tout en préservant la biodiversité. Le porteur de projet a retenu le professionnel Ecomouton, leader de l'Eco-pâturage, ayant pour valeurs le bien-être animal, la satisfaction du client et le bien-être au travail. Ainsi, le partenaire s'occupe de tout en partant de la mise en place des clôtures, de l'aménagement de la cabane et de l'abreuvoir, il faut compter 1 mouton par 1000m2, donc 6 pour cet espace. Par ailleurs, un berger départemental intervient régulièrement pour vérifier le bon fonctionnement.

Localisation géographique :
- La Norville

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Fourniture pose clôture galva	660	Subvention Région Île-de-France	6 220
Abreuvoir récupérateur eau de pluie	265	Fonds propres	1 561
Abri ratelier foin	1 120		
Portillons x 3	600		
Moutons	3 636		
Plantations arbres et plantes	1 150		
Matériel pédagogique	350		
TOTAL	**7 781**	**TOTAL**	**7 781**

DOSSIER N° 20013064 - Les ateliers du coin : bricoler, réparer, fabriquer

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-72-20421-172001-1700
Action : 17200106 – Economie circulaire et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	9 433 € HT	30 %	2 830 €
	Montant total de la subvention		2 830 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LES COPAINS DU COIN
Adresse administrative : 2 RUE CREVOULIN 77000 MELUN
Statut juridique : Association
Représentant : Geneviève DOGBE GREZIS, Co-présidente

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/07/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 31/12/2020
Démarrage anticipé : OUI

Description :

L'objectif général du projet est de participer à la réduction des déchets et à la préservation des ressources naturelles. A travers l'accès à une offre innovante sur le territoire, le projet vise également à augmenter le pouvoir d'agir des utilisateurs de ces ateliers dans le domaine du réemploi, de la réutilisation et plus généralement de la réduction des déchets. Le projet consiste en l'aménagement d'un local qui pourra accueillir le public pour différentes activités de bricolage : mise à disposition d'un espace de travail, mise à disposition d'outils, conseils et accompagnement des projets des utilisateurs, cours de bricolage, ateliers participatifs sur des projets collectifs. Dans ce cadre le porteur de projet sollicite un financement pour l'achat d'un ordinateur et d'outils, et pour des travaux sur un tableau électrique.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- Melun

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Matériel informatique	833	Subvention Région Île-de-France	2 830
Achat équipement	7 500	Subvention ADEME	5 188
Travaux tableau électrique	1 100	Fonds propres	1 415
TOTAL	**9 433**	**TOTAL**	**9 433**

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : Règlement de minimis entreprise 1407/2013 (publié au JOUE L 352 du 24 décembre 2013), relatif à : Aides de minimis entreprise

DOSSIER N° 20013322 - Acquisition de vélos à assistance électrique pour la police municipale

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-78-204141-178001-200
Action : 17800101 – Réseaux verts et équipements cyclables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	8 068 € HT	70 %	5 648 €
	Montant total de la subvention		5 648 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'ETAMPES
Adresse administrative : 2 PL DE L'HOTEL DE VILLE 91150 ETAMPES
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Franck MARLIN, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 02/11/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 30/11/2020
Démarrage anticipé : NON

Description :

Afin de développer la mobilité douce sur le territoire d'Etampes, la commune d'Etampes poursuit une politique exemplaire et compte mettre progressivement en place une flotte de vélos à assistance électrique à destination de ses services municipaux. Dans un premier temps, la municipalité compte équiper ses agents de la police municipale et ses ASVP de vélo à assistance électrique, afin qu'ils puissent intervenir sur l'ensemble du territoire communal, en déclivité et composé de nombreux parcs et jardins et de voies difficilement accessibles par d'autres véhicules. Dans ce cadre, la commune d'Etampes d'Etampes sollicite un financement pour l'achat de ces vélos à assistance électrique.

Localisation géographique :
- Etampes

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
4 vélos à assistance électrique	7 914	Subvention Région Île-de-France	5 648
Petit équipement (antivols, casques)	154	Commune d'Etampes	2 420
TOTAL	**8 068**	**TOTAL**	**8 068**

DOSSIER N° 20013183 - Jardin d'insertion VerTuOses

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-20421-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	15 100 € HT	66,2 %	10 000 €
	Montant total de la subvention		10 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : EMPREINTES
Adresse administrative : 1 RUE SAINT CLAUDE 77340 PONTAULT-COMBAULT
Statut juridique : Association
Représentant : François-Xavier LEMANT, PRESIDENT

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 15/10/2023
Démarrage anticipé : NON

Description :

Les objectifs du projet sont de permettre à des personnes réfugiés d'obtenir un premier emploi en France, de permettre l'accès à des produits maraîchers de qualité et bio à des familles précaires qui n'y aurait pas eu accès par ailleurs, et de créer un lieu de sensibilisation à la protection de la nature, de la culture respectueuse de l'environnement et de la biodiversité. Le projet va s'implanter sur le terrain d'un château loué par l'association Empreintes, porteuse du projet, pour accueillir les personnes qu'elle accompagne. Il s'agit d'un terrain de 4 hectares. Les moyens nécessaires au projet, qui expliquent la sollicitation d'un financement régional, sont l'achat d'outils et véhicules de culture, de serres, et de matériel pour les ateliers.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- EPCI Les Portes Briardes

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat outils professionnels	5 500	Subvention Région Île-de-France	10 000
Arbres fruitiers	800	Fonds propres	5 100
Serre pédagogique verre	5 300		
2 tunnels de culture	3 500		
TOTAL	**15 100**	**TOTAL**	**15 100**

DOSSIER N° 20013073 - La Chaîne Alimen'Terre

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-72-20421-172001-1700
Action : 17200106 – Economie circulaire et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	3 100 € HT	100 %	3 100 €
	Montant total de la subvention		3 100 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LES ECOLIBRIS - RIVE GAUCHE
Adresse administrative : 5 BD DE LA SEINE 78480 VERNEUIL-SUR-SEINE
Statut juridique : Association
Représentant : David VALNET, PRESIDENT

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 31/12/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

Le projet « La Chaîne Alimen'Terre » consiste à développer d'une part l'opération « les Incroyables Comestibles » et d'autre part le compostage collectif, sur les communes de Verneuil-sur-Seine et Vernouillet.
- Les Incroyables Comestibles est une opération qui permet à chacun de pouvoir se réapproprier l'espace urbain et ses espaces verts en y cultivant fruits et légumes, du semi jusqu'à la récolte et d'en profiter à chaque étape ;
- Le compostage collectif sera proposé aux co-propriétés, lotissements ou commerçants. Il s'agit de répondre à un double enjeu : démocratiser cette solution pérenne qui permet de réduire fortement et facilement les volumes de déchets ménagers d'une part, et d'autre part créer le terreau qui alimentera les Incroyables Comestibles pour de belles récoltes.
La démarche des Ecolibris - Rive Gauche consistera donc à faire de la pédagogie proactive sur ces sujets, à aider/conseiller à l'installation et à la mise en place, à accompagner, à suivre et à mettre en relation le cas échéant (équipes municipales, conseils syndicaux, communauté urbaine et Région en cas de prise en charge des composteurs…).
L'aide de la Région servira à financer des kits de démarrage pour les Incroyables Comestibles avec outils et graines, une participation à l'achat des composteurs distribués par la collectivité GPSEO, ainsi que des panneaux d'information.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :
- Verneuil-sur-Seine

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat composteurs	500	Subvention Région Île-de-France	3 100
Panneaux / signalétique	500		
Outillages	800		
Achat graines	300		
Achat terreau et paillage	1 000		
TOTAL	**3 100**	**TOTAL**	**3 100**

DOSSIER N° 20013187 - Micro ferme urbaine à Ballancourt sur Essonne

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-204142-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	7 960 € HT	70 %	5 572 €
	Montant total de la subvention		5 572 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BALLANCOURT SUR ESSONNE
Adresse administrative : 2 RUE DE LA MAIRIE 91610 BALLANCOURT-SUR-ESSONNE
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Jacques MIONE, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 01/04/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

Depuis 2017, la commune de Ballancourt sur Essonne a lancé son Agenda 21. Parmi les 51 fiches actions le constituant, l'une d'elles prévoit la création de jardins familiaux. Ils ont été ouverts le 6 juin 2020 à 22 jardiniers et leurs familles sur 2800m². Le porteur de projet prévoie dès 2021 l'agrandissement de ce site sur une parcelle mitoyenne de 4000m² restant à acquérir, dont la moitié accueillera 20 nouveaux jardins, l'autre moitié permettant la création d'un espace partagé et collaboratif : une micro ferme urbaine, objet de la présente demande auprès du Conseil Régional IDF. Ainsi, la commune de Ballancourt sur Essonne sollicite pour réaliser ce projet le financement d'une haie bocagère, d'un verger, et d'un poulailler.

Localisation géographique :
- EPCI Val d'Essonne

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Création haies bocagère	3 000	Subvention Région Île-de-France	5 572
Création verger cueillette	1 350	Fonds propres	2 388
Création poulailler	3 610		
TOTAL	**7 960**	**TOTAL**	**7 960**

DOSSIER N° 20013074 - Broyeur électrique mutualisé auprès de 284 résidents

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-72-20421-172001-1700
Action : 17200106 – Economie circulaire et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	1 072 € HT	100 %	1 072 €
	Montant total de la subvention		1 072 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	: ASSOCIATION FONCIERE URBAINE LIBRE (AFUL LES BOUVREUILS)
Adresse administrative	: 65 boulevard Charles de Gaulle 91540 Mennecy
Statut juridique	: Association
Représentant	: Hubert JANNIN, PRESIDENT

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/11/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 31/12/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

Le projet vise à réduire le volume des déchets verts mis au ramassage, et à faire en sorte que les broyats soient utilisés dans des jardins ou des espaces verts communs. Le porteur de projet, une copropriété organisée, a mobilisé plusieurs résidents autour de l'usage mutualisé d'un broyeur et de l'utilisation des broyats pour couvrir les sols de leurs jardins. Un tel appareil aura également une valeur éducative. Dans ce cadre, le porteur de projet sollicite un financement pour l'achat d'un broyeur de végétaux électrique.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :
- Mennecy

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Broyeur végétaux électrique	1 072	Subvention Région Île-de-France	1 072
TOTAL	**1 072**	**TOTAL**	**1 072**

DOSSIER N° 20013076 - Un bicomposteur pour notre restauration scolaire

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-72-204141-172001-1700
Action : 17200106 – Economie circulaire et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	14 465 € HT	69,1 %	10 000 €
	Montant total de la subvention		10 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE LA NORVILLE
Adresse administrative : 1 RUE PASTEUR 91290 LA NORVILLE
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Fabienne LEGUICHER, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 15/10/2023
Démarrage anticipé : NON

Description :

La Loi de Transition énergétique du 17 août 2015 fixe un objectif de généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici 2025. Pour y répondre, la commune souhaite rapidement engager sa restauration scolaire dans cette démarche éco-responsable. La mise en place d'un bio-composteur transformera en amendement organique réutilisable les déchets alimentaires. Pourront en découler nombre de bénéfices : sensibilisation à la valorisation des déchets, limitation du gâchis, développement des liens intergénérationnels, valorisation de l'engrais obtenu, diminution de l'empreinte carbone de la commune et de la taxe ordures ménagères au niveau de l'EPCI. Parmi toutes les propositions étudiées, la Station Emeraude a été retenue pour ses qualités environnementales et sociales. C'est donc pour l'achat et l'installation de cette station de compostage que la commune sollicite l'aide financière de la Région.

Localisation géographique :
- La Norville

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat et installation Emeraude Station	14 465	Subvention Région Île-de-France	10 000
		Fonds propres	4 465
TOTAL	**14 465**	**TOTAL**	**14 465**

DOSSIER N° 20012997 - Potager citoyen intergénérationnel

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-71-20421-171007-1700
Action : 17100701 – Soutien aux démarches de développement durable

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	7 000 € HT	100 %	7 000 €
	Montant total de la subvention		7 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MA VILLE EN VERT 92
Adresse administrative : 89 avenue de Paris 92320 CHÂTILLON
Statut juridique : Association
Représentant : Clotilde LACARRIERE, PRESIDENTE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 15/10/2023
Démarrage anticipé : NON

Description :

L'objectif du projet est de démocratiser la culture à petite échelle et désamorcer les idées préconçues sur les difficultés de la culture potagère, sur la commune de Chatillon.
Il est porté par l'association Ma Ville en Vert 92 (MVEV92), créée en 2018.
Le projet prend place sur un espace vert de la commune, les jardins de Vauban. Un espace potager partagé est déjà implanté, l'aménagement est en place et les cultures ont démarré. Le site accueille notamment des scolaires et des personnes âgées.
L'association souhaite implanter un aménagement supplémentaire, à savoir un espace abrité avec des bancs et une remise à outils, et dont le toit servira à alimenter une cuve de récupération des eaux de pluie.
Il a recueilli un accord de principe de la première adjointe en charge de la transition écologique, des mobilités et des espace verts et à l'écologie de la mairie de la commune.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- Châtillon

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Construction d'une remise à outils	5 000	Subvention Région Île-de-France	7 000
Achat d'un récupérateur d'eau de pluie et raccordement aux gouttières du toit de la remise	200		
Achat outillage et matériel	1 300		
Achat de terreau et de graines	500		
TOTAL	**7 000**	**TOTAL**	**7 000**

DOSSIER N° 20013275 - Achat d'appareils électriques pour espaces verts

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-75-204141-175001-1700
Action : 17500106 – Energies renouvelables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	9 332 € HT	70 %	6 532 €
	Montant total de la subvention		6 532 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE LIMOURS
Adresse administrative : PL DU GENERAL DE GAULLE 91470 LIMOURS
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Chantal THIRIET, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/11/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 01/02/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

Le parc actuel d'appareils portatifs pour espaces verts de la commune de Limours est exclusivement constitué de machines à moteur thermique. Chaque appareil consomme l'équivalent de 2 à 3 litres d'essence par jour d'utilisation. Par ailleurs, le Centre Technique Municipal dispose de panneaux photovoltaïques.
Le projet consiste à remplacer tout ou partie du parc des appareils portatifs thermiques par des appareils électriques fonctionnant sur batterie et de performances équivalentes. Ce remplacement permet à la fois de supprimer une source d'émission de CO2 (estimée à 5 kg/appareil/jour d'utilisation) et de valoriser la production locale d'énergie électrique d'origine photovoltaïque. Il permet par ailleurs de réduire l'empreinte sonore (en moyenne de -15 dB(A), soit un facteur 32) des activités d'entretien espaces verts de la commune.

Localisation géographique :
- Limours

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
2 souffleurs Pellenc AIRION 3	1 180,00 €	Subvention Région Île-de-France	6 532,00 €
1 binette Pellenc CULTIVION	750,00 €	Fonds propres	2 800,00 €
1 élagueuse à main Pellenc SELION C21HD	790,00 €		
3 batteries Pellenc ULIB 1500	5 580,00 €		
3 chargeurs Pellenc 3A	727,00 €		
Petit matériel (harnais et rangement)	305,00 €		
TOTAL	**9 332,00 €**	**TOTAL**	**9 332,00 €**

DOSSIER N° 20013197 - Aire de jeux écologique / biodiversité

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-20421-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	28 080 € HT	35,6 %	10 000 €
	Montant total de la subvention		10 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LES ENFANTS DE SOISY-SUR-ECOLE
Adresse administrative : 6 CHE DE L ANCIEN TACOT 91840 SOISY-SUR-ECOLE
Statut juridique : Association
Représentant : Cecilia TATO, PRESIDENTE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 01/03/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

L'objectif de ce projet est d'implanter des jeux d'enfants, dans une optique d'utiliser l'excellent support pédagogique qu'est le jeu pour aborder la biodiversité mais aussi de créer du lien social.
La municipalité de Soisy-sur-Ecole, en accord avec ce projet qu'elle encourage et soutien, met à disposition un terrain permettant l'installation de structures de jeux, de panneaux d'informations en lien avec la biodiversité et d'espace fleuris. Le fournisseur des équipements est choisi pour la qualité de ses réalisations entièrement artisanales.
L'aire de jeux se composera d'une structure "alvéoles" pour les 3 - 10 ans, d'un toboggan - maison cabane gravée d'abeilles accessible à partir de un an, de deux jeux sur ressort en forme d'abeille, de panneaux signalétiques et de bancs à dossiers pour les adultes.
Par la suite ce projet pourrait encourager d'autres initiatives comme la création d'hôtels à insectes ou des ateliers de jardinage propice à la biodiversité.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :
- Soisy-sur-École

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Aire de jeux	27 980	Subvention Région Île-de-France	10 000
Espaces fleuris	100	Fonds propres	18 080
TOTAL	**28 080**	**TOTAL**	**28 080**

DOSSIER N° 20013082 - La Maison Solidaire, une ressourcerie matérielle et immatérielle

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-72-20421-172001-1700
Action : 17200106 – Economie circulaire et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	2 500 € HT	100 %	2 500 €
	Montant total de la subvention		2 500 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : EPINAY + SAINE GENERATION SPINASSIENNE ECOLOGIQUE 93
Adresse administrative : 6 RUE DES ACACIAS 93800 EPINAY-SUR-SEINE
Statut juridique : Association
Représentant : CAROLE DIEYE, PRÉSIDENTE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/12/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 01/12/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

Le projet porté par l'association EPINAY+SAINE d'Epinay-sur-Seine, consiste en la création d'une ressourcerie matérielle et immatérielle, qui permettra aux habitants du territoire d'apprendre à réparer, reconstruire plutôt que de jeter ou de racheter via des ateliers d'auto réparation, de réemploi, puis dans un second temps de couture, maraîchage, etc.
La ressourcerie aura également un aspect immatériel et philosophique : ce projet sera aussi un lieu d'entre-aide, de lien intergénérationnel, d'échange et d'incubateur de jeunes talents culturels, via un café solidaire où se tiendrons des conférences-discussions sur les thèmes du développement durable avec la participation de sachants.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :
- Épinay-sur-Seine

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat matériel pour ateliers pédagogique (réparations, création transformation d'objets)	1 500	Subvention Région Île-de-France	2 500
Travaux de rénovation pour création ressourcerie	1 000		
TOTAL	**2 500**	**TOTAL**	**2 500**

DOSSIER N° 20013200 - Un jardin expérimental citoyen pour le climat

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-20421-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	32 000 € HT	31,3 %	10 000 €
	Montant total de la subvention		10 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : FORUM ET PROJETS POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE
Adresse administrative : 25 bis rue des gabillons 78290 Croissy-sur-Seine
Statut juridique : Association
Représentant : Clotilde MARINET, PRESIDENTE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/11/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 31/12/2022
Démarrage anticipé : NON

Description :

Le projet consiste à créer un jardin expérimental citoyen pour le climat sur un terrain municipal de 5000 m2 en friche à Chatou, pour tester des solutions au changement climatique. Il est porté par l'association « Forum et Projet pour le Développement Durable » appartenant au mouvement citoyen « Chatou en transition ». Ce projet a reçu un accord de principe de la municipalité.
Le projet se décline selon les actions suivantes :
- Tester des méthodes de reboisement en milieu urbain : planter une forêt « Miyawaki » sous forme de chantier participatif, selon une méthode permettant de créer un poumon vert, dense et riche en biodiversité en seulement quatre ans - il s'agit d'une technique développée par le Pr. Miyawaki depuis plusieurs dizaines d'années au Japon et déployée en France depuis 2016. Le principe est de créer une forêt particulièrement dense (environ 3 plants par mètre carré) avec des essences locales diversifiées, ce qui accélère la croissance : ces forêts poussent jusqu'à dix fois plus vite que les forêts classiques ;
- Créer des jardins potagers partagés à vocation sociale et pédagogique ;
- Tester de nouveaux modes de coopération pour mener des projets citoyens, via des approches de gouvernance partagée ;
- Construire un bâtiment expérimental bioclimatique d'environ 100m2, en matériaux naturels, grâce à des chantiers d'insertion et des chantiers participatifs, et qui pourrait accueillir une ressourcerie, des ateliers, des cours de langues, des exposition d'artistes locaux… en fonction de ce que les habitants ont envie de partager.
Le budget participatif est sollicité pour les dépenses suivantes :
- Financement de la préparation du sol pour la forêt Miyawaki - la méthode de plantation requiert, comme en permaculture, de décompacter le sol et d'y faire des amendements pour créer un sol de qualité, où les arbres peuvent facilement s'enraciner et grandir ;
- Financement d'une serre pour les jardins partagés.

Le bénéficiaire s’engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- Chatou

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
FORET MIYAWAKI			
Préparation du sol	8 000	Subvention Région Île-de-France	10 000
Achat de plants	20 000	Mairie de Chatou	20 000
JARDINS PARTAGES		Fonds propres	2 000
Construction d'une serre en matériaux de récupération	2 000		
Achat de petit équipement, outils, plants	2 000		
TOTAL	**32 000**	**TOTAL**	**32 000**

DOSSIER N° 20013201 - Un verger pour tous

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-204142-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	9 300 € HT	70 %	6 510 €
	Montant total de la subvention		6 510 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VOINSLES
Adresse administrative : RUE DU 11 NOVEMBRE 77540 VOINSLES
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Evelyne RIETSCH, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 01/10/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

Le projet vise à implanter une serre et un espace de convivialité afin de créer un endroit dynamique et pédagogique dans le verger communal existant, créé en 2018. Il s'agit notamment de susciter sa gestion directe par les citoyens de la ville et de l'identifier comme un véritable lieu d'échange écocitoyen. Plus spécifiquement, il s'agit de diversifier le verger, d'accueillir un potager et y cultiver des légumes tout au long de l'année, via une serre qui permettrait également de faire pousser des fleurs pour la commune, préserver les plantes (telle que les géraniums) des plates-bandes et autres bacs municipaux pendant l'hiver, et accueillir les jeunes publics. Le projet vise également à faire de cet espace un lieu de formation écocitoyenne (comment faire du compost, comment cultiver naturellement sans aucun produit chimique), et à afficher une charte des bonnes pratiques à l'entrée du verger. Concrètement, le projet sollicite un financement régional afin d'acheter certains équipements (bancs, récupérateurs d'eau de pluie, table de pique-nique, serre, affichettes, arrosoirs et outils de jardinages, panneaux de signalisation) et de financer la main d'œuvre nécessaire à leur installation.

Localisation géographique :
- Voinsles

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat mobilier (table, bancs)	4 000	Subvention Région Île-de-France	6 510
Récupérateur eau de pluie	100	Fonds propres	2 790
Serre avec gouttière	5 000		
8 panneaux de signalisation	200		
TOTAL	**9 300**	**TOTAL**	**9 300**

DOSSIER N° 20013340 - Vélo-école et ateliers mobiles de réparation de vélos

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-78-20421-178001-200
Action : 17800101 – Réseaux verts et équipements cyclables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	20 080 € HT	49,8 %	10 000 €
	Montant total de la subvention		10 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : BICYCLAIDE
Adresse administrative : 42 BD BEAUMARCHAIS 92230 GENNEVILLIERS
Statut juridique : Entreprise
Représentant : CHARLOTTE CORTEEL, GERANT

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 16/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 15/10/2023
Démarrage anticipé : NON

Description :

Le projet est porté par l'entreprise BICYCLAIDE, vélo-école dont les activités sont d'apprendre aux enfants et adulte la pratique du vélo dans un milieu urbain et péri-urbain, et d'animer des ateliers mobiles de réparation et autoréparation. Elle intervient principalement dans les quartiers populaires de la commune de Gennevilliers et des collectivités alentours.
Les objectifs sont d'encourager les personnes à utiliser leur vélo comme moyen de transport du quotidien, allonger la durée de vie des vélos grâce à un entretien régulier, réduire l'empreinte carbone grâce au réemploi, sensibiliser le public aux bases de la mécanique du cycle et le rendre autonome pour la petite réparation et sensibiliser le public à l'économie circulaire et aux enjeux environnementaux.
Le budget participatif régional est sollicité pour permettre l'acquisition de vélos-cargos pour le déplacement des animateurs, ainsi que l'acquisition d'une flotte de vélos pour les participants.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- Gennevilliers

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Flotte de 12 vélos pour participants de la vélo-école	4 080	Subvention Région Île-de-France	10 000
Deux vélos-cargos à assistance électrique avec remorques	16 000	Fonds propres	10 080
TOTAL	**20 080**	**TOTAL**	**20 080**

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : Règlement de minimis entreprise 1407/2013 (publié au JOUE L 352 du 24 décembre 2013), relatif à : Aides de minimis entreprise

DOSSIER N° 20013342 - Acquisition d'un triporteur électrique

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-78-204141-178001-200
Action : 17800101 – Réseaux verts et équipements cyclables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	7 300 € HT	70 %	5 110 €
	Montant total de la subvention		5 110 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'AUFFARGIS
Adresse administrative : PL DE LA MAIRIE 78610 AUFFARGIS
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Daniel BONTE, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 15/11/2020
Démarrage anticipé : NON

Description :

Le projet, porté par la commune d'Auffargis, consiste en l'acquisition d'un triporteur électrique équipé d'une plateforme pour l'employé municipal assurant l'entretien des espaces verts, massifs et de l'espace public.
Il s'inscrit dans la continuité des actions de la commune en matière environnementale (démarche zéro-phyto, extinction de l'éclairage public entre zéro et six heures du matin, pratique des tontes différenciées, utilisation de l'eau de récupération de pluie pour les arrosages…).

Localisation géographique :
- Auffargis

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat d'un vélo type triporteur électrique	7 300	Subvention Région Île-de-France	5 110
		Fonds propres	2 190
TOTAL	**7 300**	**TOTAL**	**7 300**

DOSSIER N° 20013207 - Développer des bacs d'Incroyables Comestibles dans la commune de Bouffémont

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-20421-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	1 646 € HT	100 %	1 646 €
	Montant total de la subvention		1 646 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION DE DEFENSE POUR LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE DE BOUFFEMONT - A.D.R.E.C.
Adresse administrative : 2 bis rue Deglane 95570 BOUFFEMONT
Statut juridique : Association
Représentant : Catherine SCHOUWEILER, PRESIDENTE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 02/10/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

Le projet consiste à installer des bacs en bois pour y planter des herbes aromatiques et des légumes en libre accès, après accord de la mairie de Bouffemont et / ou des syndics de copropriétés. Il s'agit d'une initiative liée à l'opération « Incroyables Comestibles ».
Il est porté par l'A.D.R.E.C. de Bouffémont, Association de Défense pour le Respect de l'Environnement et du Cadre de vie de Bouffémont.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :
- Bouffémont

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
10 bacs en bois issue de l'économie circulaire (fourniture et installation)	1277,00	Subvention Région Ile-de-France	1646,00
Terre et compost	369,00		
TOTAL	**1 646,00 €**	**TOTAL**	**1 646,00 €**

DOSSIER N° 20013210 - Accompagner l'abandon des pesticides et favoriser la biodiversité

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-204141-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	2 297 € HT	70 %	1 608 €
	Montant total de la subvention		1 608 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE L'ETANG LA VILLE
Adresse administrative : RUE FONTON 78620 L'ETANG-LA-VILLE
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Daniel CORNALBA, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 15/10/2023
Démarrage anticipé : NON

Description :

Le projet, porté par la commune de l'Etang-la-Ville, consiste d'une part en l'acquisition et l'installation de 15 nichoirs pour favoriser l'implantation de mésanges afin de lutter contre la chenille processionnaire du chêne, et d'autre part en la distribution de 1 500 kits de graines à la population. Il s'agit de graines de fleurs adaptées aux pieds de murs, qui poussent dans les fissures des trottoirs et particulièrement résistantes aux conditions difficiles, dans le but de semer plutôt que désherber.
Cette action s'inscrit dans la démarche « zéro phyto » et permet d'associer la population à l'amélioration de la biodiversité et l'embellissement du village.

Localisation géographique :
- L'Étang-la-Ville

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat de 15 nichoirs	497	Subvention Région Île-de-France	1 608
Achat de 1 500 kits de graines - cavaliers	1 800	Fonds propres	689
TOTAL	**2 297**	**TOTAL**	**2 297**

DOSSIER N° 20013087 - Récupérateur d'eaux pluviales pour l'arrosage de la commune

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-72-204141-172001-1700
Action : 17200106 – Economie circulaire et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	7 899 € HT	70 %	5 529 €
	Montant total de la subvention		5 529 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE L'ETANG LA VILLE
Adresse administrative : RUE FONTON 78620 L'ETANG-LA-VILLE
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Daniel CORNALBA, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 15/10/2023
Démarrage anticipé : OUI

Description :

La commune de l'Etang-la-Ville s'est récemment dotée d'un récupérateur d'eau de pluie (10 600 litres). Cette eau est récupérée et stockée par les agents de ville afin d'arroser les espaces verts et nettoyer les rues de la commune.
Le projet est de pouvoir augmenter la capacité de récupération des eaux pluviales en ajoutant des réservoirs modulables et innovants pour une capacité supplémentaire de 8 800 litres.
L'objectif de ce projet est multiple :
- Récupérer davantage d'eau de pluie afin de limiter et de réduire encore plus la consommation d'eau (potable) de la commune pour tous les usages que les agents de la ville peuvent en faire (arrosage, propreté…) ;
- Sensibiliser et inciter la population à mettre en place des solutions similaires chez eux.
Les réservoirs seront installés au centre technique municipal. Une fois stockée, l'eau sera ensuite chargée dans les véhicules de la commune (citerne, balayeuse …) pour permettre aux agents municipaux d'effectuer leurs missions.

Localisation géographique :
- L'Étang-la-Ville

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat des réservoirs	7 899	Subvention Région Île-de-France	5529
		Fonds propres	2 370
TOTAL	**7 899**	**TOTAL**	**7 899**

DOSSIER N° 20013344 - Accès facilité à la Véloscénie

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-78-204142-178001-200
Action : 17800101 – Réseaux verts et équipements cyclables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	5 853 € HT	70 %	4 097 €
	Montant total de la subvention		4 097 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE LIMOURS
Adresse administrative : PL DU GENERAL DE GAULLE 91470 LIMOURS
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Chantal THIRIET, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 31/12/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

Le projet, porté par la commune de Limours est d'installer aux points clés des intersections communales un affichage simple indiquant les points d'accès à la Véloscénie, ainsi que de réhabiliter les chemins d'accès actuellement inadaptés.
La Véloscénie est une piste cyclable permettant de voyager ou de se rendre au travail à vélo. Elle joint Paris au Mont Saint Michel, en passant par de multiples communes d'Île-de-France, dont Limours.
Les itinéraires ne sont actuellement pas évidents à trouver sans affichage précis des points d'accès, notamment sur la partie essonnienne Gometz-Limours-Bonnelles : beaucoup de cyclistes circulent donc encore sur la RD988 alors qu'il leur serait possible d'utiliser cette voie dédiée. Par ailleurs, certains points d'accès nécessitent d'être réaménagés afin d'en faciliter l'usage.

Localisation géographique :
- EPCI Pays de Limours

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Fourniture de panneaux	3 353,00 €	Subvention Région Île-de-France	4 097,00 €
Traitement chemins d'accès - base historique communal pour poteaux et barrières	2 500,00 €	Fonds propres	1 756,00 €
TOTAL	**5 853,00 €**	**TOTAL**	**5 853,00 €**

DOSSIER N° 20013280 - Suivi des consommations de l'éclairage public

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-75-204141-175001-1700
Action : 17500105 – Efficacité énergétique et SEM

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	2 777 € HT	70 %	1 944 €
	Montant total de la subvention		1 944 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE LIMOURS
Adresse administrative : PL DU GENERAL DE GAULLE 91470 LIMOURS
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Chantal THIRIET, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/11/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 01/04/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

Le projet, porté par la commune de Limours, consiste à équiper de capteurs les équipements d'éclairage public de la ville.
L'objectif est de pouvoir surveiller :
- le bon fonctionnement de l'horloge, l'allumage et l'extinction des lumières aux bonnes heures, afin d'éviter toute surconsommation ;
- le bon état du compteur électrique afin de détecter les coupures ou allumages intempestifs ;
- les fluctuations de consommation pour détecter les branchements pirate ou les ampoules hors d'usage ;
- l'évolution de la consommation suite à la conversion progressive aux LED.

Localisation géographique :
- Limours

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Capteurs NKE FLASH'O	2 765,00 €	Subvention Région Île-de-France	1 944,00 €
Ruban étiqueteuse	12,00 €	Fonds propres	833,00 €
TOTAL	**2 777,00 €**	**TOTAL**	**2 777,00 €**

DOSSIER N° 20013214 - Préservation de la biodiversité aviaire et végétale

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-204142-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	4 360 € HT	70 %	3 052 €
	Montant total de la subvention		3 052 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE LIMOURS
Adresse administrative : PL DU GENERAL DE GAULLE 91470 LIMOURS
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Chantal THIRIET, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/11/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 01/02/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

Le projet, porté par la commune de Limours, consiste à installer des nichoirs à chouette hulotte au sein des hameaux, des espaces verts communaux et dans la forêt communale, afin de combattre l'installation des perruches à collier, espèce invasive en expansion constante en région Île-de-France.
La chouette hulotte est en effet un prédateur naturel de ces perruches. Elle est déjà présente sur le territoire de Limours mais son habitat demande à être amélioré.
Le projet consiste également à la mise en place sur les talus ou les espaces verts disponibles d'arbres d'ornement et de fruitiers, peu encombrants ou nécessitant peu d'entretien, apportera de nouvelles opportunités de biodiversité, tout en offrant aux citoyens la possibilité de profiter des récoltes fruitières.
Enfin, la mise en place d'un éco-pâturage sur la base de 4 moutons à proximité immédiate de la coulée verte dite "Véloscénie" permettra de renouveler la biodiversité végétale, fortement dégradée par des travaux récents, sur la zone considérée.

Localisation géographique :

- Limours

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
4 nichoirs pour chouettes	300,00 €	Subvention Région Île-de-France	3 052,00 €
10 nichoirs pour mésanges, sitelles…	250,00 €	Fonds propres	1 308,00 €
3 arbres pour le talus MJC/Michel berger	510,00 €		
4 arbres fruitiers	300,00 €		
Mise en place barrière à mouton	3 000,00 €		
TOTAL	**4 360,00 €**	**TOTAL**	**4 360,00 €**

DOSSIER N° 20013089 - CleverLoop - Création de solutions d'économie circulaire (Textile/Mode)

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-72-20421-172001-1700
Action : 17200106 – Economie circulaire et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	19 200 € HT	52,1 %	10 000 €
	Montant total de la subvention		10 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LIVOSPHERE
Adresse administrative : 1 ALL DES PLUVIERS 78390 BOIS D'ARCY
Statut juridique : Entreprise
Représentant : Dimitri CARBONNELLE, PRESIDENT

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 01/10/2021
Démarrage anticipé : OUI

Description :

Le projet CleverLoop consiste à concevoir, développer et mettre en œuvre des filières d'économie circulaire dans le monde de la mode/textile/luxe. Il consiste à utiliser les déchets industriels créés lors de la fabrication des produits. L'objectif est de créer des circuits entre des entreprises voulant devenir circulaires (les déchets deviennent des ressources) et des transformateurs (entreprises réutilisant, recyclant des déchets).
Le projet est bâti autour d'une plateforme digitale qui recense et qualifie les entreprises capables de valoriser et d'upcycler les déchets. L'objet du financement est de réaliser une première version de cette plateforme.
A terme, elle intègrera aussi des solutions de traçabilité et logistiques en direct ou via des partenariats.
Le projet est porté par l'entreprise LIVOSPHERE et a une portée régionale.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :
- Île-de-France

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Conception du site, de la charte graphique et création de maquettes	3 600	Subvention Région Île-de-France	10 000
Développement de l'interface Web en responsive design	4 800	Fonds Propres : Financement des fondateurs	9 200
Développement de la base de données et du backend	6 000		
Développement des API pour requêter et modifier la base + Connexions	3 600		
Tests de l'interface et Mise en ligne	1 200		
TOTAL	**19 200**	**TOTAL**	**19 200**

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.40405 (Environnement) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26 juin 2014 tel que modifié par règlement 2017/1084 de la Commission européenne du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017, relatif à : aides à l'investissement en faveur du recyclage et du réemploi des déchets.

DOSSIER N° 20013281 - Mooca x Citamoove

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-71-20421-171007-1700
Action : 17100701 – Soutien aux démarches de développement durable

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	14 049 € HT	71,2 %	10 000 €
	Montant total de la subvention		10 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MAKE OUR OCEANS CLEAN AGAIN (MOOCA)
Adresse administrative : 49 AV ALBINE 78600 MAISONS-LAFFITTE
Statut juridique : Association
Représentant : Capucine BOURGEOIS, PRESIDENTE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/12/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 15/10/2023
Démarrage anticipé : NON

Description :

Le projet est porté par MOOCA (Make Our Oceans Clean Again), association à caractère social qui sensibilise différents publics aux problèmes liés à la pollution, via des sessions d'information et de sensibilisation organisées dans les écoles, associations et entreprises. Les sessions proposées se fondent sur des animations gamifiantes, intuitives et pensées pour répondre aux questions du public.
Le budget participatif régional est sollicité pour financer un site Internet et du matériel informatique (ordinateur, tablettes et vidéoprojecteur).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :
- Paris

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Conception du site internet	5 115	Subvention Région Île-de-France	10 000
Achat matériel informatique	7 609	Subvention Mairie de Paris	4 049
Rétroprojecteur	1 325		
TOTAL	**14 049**	**TOTAL**	**14 049**

DOSSIER N° 20013236 - Création d'un verger/forêt-jardin pédagogique

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-20421-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	21 515 € HT	46,5 %	10 000 €
	Montant total de la subvention		10 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CAMPUS DE LA TRANSITION
Adresse administrative : 8 RUE AMIRAL D ESTAING 75116 PARIS
Statut juridique : Association
Représentant : Cécile RENOUARD, PRESIDENTE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/09/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 02/04/2021
Démarrage anticipé : OUI

Description :

Le projet est porté par le Campus de la Transition, association et lieu d'enseignement, de recherche et d'expérimentation créé en 2018 par un collectif d'enseignants-chercheurs, d'entrepreneurs et d'étudiants sur la commune de Forges.
Le projet consiste à planter deux espaces dans le parc du campus : un pré-verger de 2500 m² au Nord et une forêt-jardin de 2500 m² au Sud. Dans chacun de ces espaces, seront plantés 50 arbres fruitiers, 50 arbustes nourriciers (noisetiers, framboisiers, cassissiers…) et des aromatiques (sauges, lavande…).
La plantation de ces espaces se fera en partenariat avec la classe ULIS du collège Paul Eluard de Montereau qui vient déjà régulièrement au Campus. Ainsi, ces élèves en difficulté au sein d'un collège défavorisé auront l'occasion de développer un lien vivant et prolongé avec la nature et sur l'année scolaire 2020/2021, de suivre l'évolution de cet espace planté par leurs soins. La plantation se fera aussi avec le grand public.
Les objectifs sont les suivants :
- permettre à différents publics de se reconnecter à la nature et sa fonction nourricière. Résultats attendus en termes de nombre de personnes touchées : 15 élèves de classe ULIS sur l'année, 300 personnes grand public lors des journées découvertes, 500 étudiants du Supérieur et professionnels en formation
- Développer deux espaces naturels pour soutenir la pédagogie du Campus. Résultats attendus : valorisation de ces espaces dans les formations à travers 12 modules ou ateliers annuels. Qualitativement : inciter les professeurs intervenants au Campus à essayer d'autre types de transmission que le cours magistral.
- Doter le Campus et le village de Forges de ces 2 espaces nourriciers bio et locaux. Résultats attendus : au moins 13 t de fruits et graines alimentaires sur les 7 années à venir.
Ce projet est soutenu par la rédaction d'un livre blanc sur la réforme de l'Enseignement Supérieur sur commande de la ministre.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de

la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- EPCI Pays de Montereau

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Plantation arbres et arbustes	8 160	Subvention Région Île-de-France	10 000
Clôtures et protections	3 600	Fondation Bouygues	9 500
Oies et abri	1 755	Fonds propres	2 015
Système d'irrigation et mare	7 100		
Espace communication	900		
TOTAL	**21 515**	**TOTAL**	**21 515**

DOSSIER N° 20013156 - "Bâtisseurs de nids"

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-20421-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	2 546 € HT	100 %	2 546 €
	Montant total de la subvention		2 546 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : AMICALE SPORTS ET LOISIRS DE LA BOISSIERE
Adresse administrative : AMICALE SPORTS ET LOISIRS MAIRIE 78125 LA BOISSIERE-ECOLE FRANCE
Statut juridique : Association
Représentant : Bruno GAILLOT, PRESIDENT

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 31/07/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

L'Amicale Sports et Loisirs de La Boissière-école a décidé de proposer à ses adhérents des activités à visée écologique pour la saison 2020 – 2021. La première réalisation sera la construction par les habitants de nichoirs destinés au domaine public. Les actions menées seront valorisées par des panneaux informatifs au plus près des nichoirs.
Les objectifs de ces actions menées par le milieu associatif dans le cadre d'une activité loisirs sont de : Participer activement à la protection des espèces protégées d'Ile de France, lutter contre les chenilles processionnaires en mettant en place des nichoirs à mésanges, s'inscrire dans la continuité des actions menées au sein de la commune, devenir un éco-lieu visitable par les classes d'Ile de France, poursuivre la synergie avec les acteurs locaux, établir entre générations des liens dans le cadre d'une activité manuelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :
- La Boissière-École

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Matériel de fabrication des nichoirs	877	Subvention Région Île-de-France	2 546
Panneaux explicatifs	1 669		
TOTAL	**2 546**	**TOTAL**	**2 546**

DOSSIER N° 20013158 - Vous aimez bien manger, alors vous aimerez les abeilles !

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-20421-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	6 194 € HT	100 %	6 194 €
	Montant total de la subvention		6 194 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX
Adresse administrative : 21 RUE LA BOETIE 75008 PARIS
Statut juridique : Entreprise
Représentant : ANTOINE FREROT, GERANT

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/11/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 01/03/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

Le déclin des populations d'abeilles est aujourd'hui un fait avéré. Pourtant les abeilles qui pollinisent les plantes à fleurs garantissent la reproduction des espèces végétales. Il est donc nécessaire de réintroduire dès maintenant des abeilles dans le milieu naturel et de garantir leur survie en prenant un soin absolu au bon fonctionnement de leur habitat. Le projet proposé consiste à mettre en place 3 ruches sur le site de production d'eau potable d'Itteville, site protégé du fait du caractère stratégique de sa production, à acquérir l'ensemble du matériel nécessaire à l'entretien des ruches, à former le personnel de l'usine. Ce projet s'inscrit dans une démarche plus large de sensibilisation des élus de l'Essonne. Il vise à promouvoir une démarche vertueuse autour de la biodiversité. En accord avec le maître d'ouvrage, des études de pollution pourront être entreprises dans un second temps. L'objectif est de récupérer une partie du pollen transporté par les abeilles. Des caractérisations en laboratoire permettront d'évaluer la pollution dans l'air, dans le sol et dans l'eau à proximité immédiate du site. La qualité du miel et le taux de reproduction des abeilles deviennent ainsi un marqueur pertinent de la qualité du milieu naturel local.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- Itteville

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Fournitures ruches	2 992	Subvention Région Île-de-France	6 194
Fournitures équipements apiculture	2 352		
Fournitures miellerie	850		
TOTAL	**6 194**	**TOTAL**	**6 194**

DOSSIER N° 20013059 - L'écolobus

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-71-20421-171007-1700
Action : 17100701 – Soutien aux démarches de développement durable

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	11 500 € HT	87 %	10 000 €
	Montant total de la subvention		10 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LES COLIBRIS EN TRANSITION
Adresse administrative : 71, rue Gambetta, 78120 Rambouillet
Statut juridique : Association
Représentant : Alain EPSTEIN

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/12/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 01/06/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

Le projet vise à acquérir un écolobus, destiné à animer des actions de coaching pour aider la population à s'engager dans la transition écologique et ainsi adopter de nouveaux gestes pour réduire son empreinte mais aussi diffuser la démarche au plus grand nombre. Ce projet a vocation à démarrer dans le Sud des Yvelines pour essaimage sur la région, en itinérant sur la grande couronne.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- Yvelines

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat du bus (inclus travaux mécaniques)	8 000	Subvention Région Île-de-France	10 000
Aménagement (agencement et mobilier)	1 500	Fonds propres	1 500
Flocage	2 000		
TOTAL	**11 500**	**TOTAL**	**11 500**

DOSSIER N° 20013060 - Toilettes sèches à l'école

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-72-204142-172001-1700
Action : 17200106 – Economie circulaire et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	28 800 € HT	34,7 %	10 000 €
	Montant total de la subvention		10 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE CHAINTREAUX
Adresse administrative : 10 RUE DE LA MAIRIE 77460 CHAINTREAUX
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Alexis KERLO, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 31/12/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

La création d'une toilette sèche à l'école poursuit des objectifs écologiques de réduction de l'utilisation de l'eau et de la valorisation des déchets pour les parterres de fleurs de la commune.

Localisation géographique :

- Chaintreaux

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat toilette sèche	28 800	Subvention Région Île-de-France	10 000
		Fonds propres	18 800
TOTAL	**28 800**	**TOTAL**	**28 800**

DOSSIER N° 20013317 - OHCYCLOMOBILE

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-78-20421-178001-200
Action : 17800101 – Réseaux verts et équipements cyclables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	7 029 € HT	100 %	7 029 €
	Montant total de la subvention		7 029 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION OHCYCLO
Adresse administrative : 4 RUE GARIBALDI 93100 MONTREUIL
Statut juridique : Association
Représentant : Alexandre FREBOT, PRESIDENT

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 31/12/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

La vocation de ce projet est d'animer des ateliers de réparation de vélos à destination du grand public et de faire découvrir les gestes pour apprendre à entretenir son vélo. Pour cela, OHCYCLO souhaite développer par le biais d'un nouvel atelier mobile la formation de tous aux gestes qui sauvent un vélo. Cet atelier en vélo-cargo sera autonome en réparation de base grâce à son équipement adéquat.

L'association intervient principalement à Montreuil et plus ponctuellement à Bagnolet, Bobigny et Vincennes, avec le soutien des communes et du Département de Seine-Saint-Denis. Elle ne facture pas de prestation pour mener ses animations.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- Montreuil

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat d'un vélo cargo	6 045	Subvention Région Île-de-France	7 029
Achat outils	984		
TOTAL	**7 029**	**TOTAL**	**7 029**

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : Règlement de minimis entreprise 1407/2013 (publié au JOUE L 352 du 24 décembre 2013), relatif à : Aides de minimis entreprise

DOSSIER N° 20013061 - Recyclage des déchets verts aux jardins familiaux des Ulis

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-72-20421-172001-1700
Action : 17200106 – Economie circulaire et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	2 024 € HT	90 %	1 821 €
	Montant total de la subvention		1 821 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASS ENCOURAGEMENT ORGANISATION DES POTAGERS ECOLOGIQUES CLA PENELOPE
Adresse administrative : ESP DE LA REPUBLIQUE 91940 LES ULIS
Statut juridique : Association
Représentant : Agnès FRANCART, PRESIDENTE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 30/06/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

L'objectif de ce projet est de mettre à disposition des jardiniers deux broyeurs de végétaux afin de réduire la quantité de sacs de déchets verts qui partent à la déchetterie. Cela permettra ainsi de valoriser localement les matières organiques, en évitant le recours à l'incinération et au transport inutile, en permettant aux jardiniers d'avoir du broyat, apport précieux notamment dans le compostage et pour faire du paillage.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :
- Les Ulis

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Broyeur manuel K-TCHAK et transport	1 434	Subvention Région Île-de-France	1 821
Broyeur électrique	390	Fonds propres	203
Installation et arrimage du K-TCHAK	200		
TOTAL	**2 024**	**TOTAL**	**2 024**

DOSSIER N° 20013162 - Une année pour découvrir et pratiquer la gestion écologique d'un espace naturel collectif

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-20421-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	3 545 € HT	100 %	3 545 €
	Montant total de la subvention		3 545 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LA SALAMANDRE VERTE
Adresse administrative : 1 RUE DU GENERAL LECLERC 78600 LE MESNIL-LE-ROI
Statut juridique : Association
Représentant : Achille CHOAY, PRESIDENT

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 31/12/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

L'association La Salamandre Verte souhaite organiser à destination du grand public un cycle de formation annuel en lien avec la nature et la gestion écologique des espaces. Pour ouvrir ses actions gratuitement à un public plus large la Salamandre Verte doit pouvoir s'équiper du matériel suffisant à mettre à disposition des participants lors des chantiers. Le matériel de travail actuel de l'association est insuffisant en quantité, et repose pour l'instant souvent sur le matériel détenu par ses propres adhérents. Le besoin en financement concerne du matériel d'accueil supplémentaire et l'élaboration d'outils pédagogiques.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- Yvelines

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Matériel pour entretien arbres / zone humide / haies	1 491	Subvention Région Île-de-France	3 545
Matériel fenaison	719		
Outillage (scies sauteuse, circulaire, perceuse, bois et quincaillerie, piquets)	929		
Matériel d'accueil (barnum, tables et chaises)	406		
TOTAL	**3 545**	**TOTAL**	**3 545**

DOSSIER N° 20013167 - Réalisation de fontaines à eau pour canidés et leurs maîtres parc de l'Ile de la Jatte

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-204141-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	10 587 € HT	70 %	7 411 €
	Montant total de la subvention		7 411 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE LEVALLOIS PERRET
Adresse administrative : PL DE LA REPUBLIQUE 92309 LEVALLOIS PERRET CEDEX
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Agnès POTTIER-DUMAS, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 30/09/2020
Démarrage anticipé : NON

Description :

La ville de Levallois offre de nombreux espaces verts à ses habitants mais les animaux de compagnie n'y étaient encore récemment pas autorisés. Depuis peu, ont été créés plusieurs caniparcs (espaces dédiés aux chiens). L'Ile de la Jatte est un vaste espace naturel, une promenade pour de nombreux citoyens. Le caniparc offre aux usagers, la possibilité de venir accompagné de leurs chiens. Dans le but d'optimiser la réussite de ces nouveaux espaces, il convient de fournir aux usagers tous les services essentiels à un tel lieu (bancs, espaces clos, eau potable, sacs à déjection...)., notamment une fontaine à eau potable pour chiens, réellement nécessaire pour répondre aux besoins des chiens et de leurs maîtres.

Localisation géographique :
- Levallois-Perret

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Fourniture et pose d'une fontaine à eau potable	10 587	Subvention Région Île-de-France	7 411
		Fonds propres	3 176
TOTAL	**10 587**	**TOTAL**	**10 587**

DOSSIER N° 20013320 - Vélo Box à Mennecy

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-78-20422-178001-200
Action : 17800101 – Réseaux verts et équipements cyclables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	7 916 € HT	100 %	7 916 €
	Montant total de la subvention		7 916 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MENNECY TAEKWONDO - HAPKIDO
Adresse administrative : 7 RUE DES ORMES 91540 MENNECY
Statut juridique : Association
Représentant : Alexandre LE QUEAU, PRESIDENT

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/11/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 01/08/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

L'objectif de ce projet est de mettre à disposition des adhérents du club (enfants comme adultes) et des utilisateurs du complexe sportif A.RIDEAU de la ville un abri vélo sécurisé afin de faciliter l'utilisation du vélo et de réduire les trajets en voiture pour venir à l'entrainement. Le projet est porté par l'association et soutenu par la mairie.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- Mennecy

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Réalisation des massifs en béton	1 200,00 €	Subvention Région Île-de-France	7 916,00 €
Fourniture et pose d'un VEL'BOX COOMA	6 716,40 €		
TOTAL	**7 916**	**TOTAL**	**7 916**

DOSSIER N° 20013321 - Parkings à vélos

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-78-204142-178001-200
Action : 17800101 – Réseaux verts et équipements cyclables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	1 476 € HT	70 %	1 033 €
	Montant total de la subvention		1 033 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SAINT PIERRE LES NEMOURS
Adresse administrative : 7 CHE DE LA MESSE 77794 NEMOURS CEDEX
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Bruno LANDAIS, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/11/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 15/10/2023
Démarrage anticipé : NON

Description :

En association avec la Région, la commune souhaite développer l'usage du vélo au quotidien en améliorant les infrastructures, le stationnement, le jalonnement et les services pour répondre au mieux aux attentes des usagers. Dès septembre 2020, des réunions sont prévues avec l'intercommunalité du pays de Nemours pour l'amélioration et la sécurisation des pistes cyclables déjà existantes et surtout la création de nouvelles pistes permettant aux administrés de se déplacer facilement et en toute sécurité sur l'ensemble des villes et villages de la communauté de communes.

Localisation géographique :
- Saint-Pierre-lès-Nemours

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat équipement et pose arceaux	1 476	Subvention Région Île-de-France	1 033
		Fonds propres	443
TOTAL	**1 476**	**TOTAL**	**1 476**

DOSSIER N° 20013323 - Proposer des parkings à vélo sécurisés

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-78-20422-178001-200
Action : 17800101 – Réseaux verts et équipements cyclables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	9 985 € HT	100 %	9 985 €
	Montant total de la subvention		9 985 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : TENNIS CLUB DE MENNECY
Adresse administrative : LE PARC DE VILLEROY 91540 MENNECY
Statut juridique : Association
Représentant : Barbara LANGLOIS, PRESIDENTE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/11/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 31/08/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

L'association porte un projet de stationnement à vélos sécurisé afin de permettre à ses adhérents et ses salariés d'utiliser ce moyen de transport comme moyen favori, les râteliers ne protégeant pas du mauvais temps, des incivilités et des vols. Ces stationnements pourront bénéficier aussi aux promeneurs du parc de Villeroy. Ce projet contribuera à limiter la pollution de l'air et au changement de comportement de tous, incitant à la pratique du vélo pour des déplacements quotidiens.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- Mennecy

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat d'un vélo box	9 985	Subvention Région Île-de-France	9 985
TOTAL	**9 985**	**TOTAL**	**9 985**

DOSSIER N° 20012995 - Création de jardins partagés et d'espace de compostage

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-71-204142-171007-1700
Action : 17100701 – Soutien aux démarches de développement durable

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	24 120 € HT	41,5 %	10 000 €
	Montant total de la subvention		10 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VANVES
Adresse administrative : 23 RUE MARY BESSEYRE 92173 VANVES CEDEX
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Bernard GAUDUCHEAU, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/11/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 01/11/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

La ville de Vanves, dans le cadre de sa politique de développement durable et de participation locale, a le projet de développer l'agriculture urbaine dans la onzième ville plus dense de France. A ce titre, elle accompagne l'association Grainenville à développer et suivre, d'une part, le volet création et entretien des jardins partagés sur des espaces communaux et d'autre part, l'installation et le suivi de lieu de compostage sur le territoire communal. Le besoin en financement pour ce projet concerne la réalisation de travaux d'aménagement (aplanissement, viabilisation etc.…) et d'accessibilité des sites envisagés ainsi que des équipements et de matériel de jardinage.

Localisation géographique :

- Vanves

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Travaux d'aménagement des espaces	18 000	Subvention Région Île-de-France	10 000
Achat équipement de bacs et autres équipements	6 120	Fonds propres	14 120
TOTAL	**24 120**	**TOTAL**	**24 120**

DOSSIER N° 20013328 - Vélo Cargo pour tous

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-78-20421-178001-200
Action : 17800101 – Réseaux verts et équipements cyclables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	9 450 € HT	100 %	9 450 €
	Montant total de la subvention		9 450 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MIEUX SE DEPLACER A BICYCLETTE
Adresse administrative : 37 BD BOURDON 75004 PARIS
Statut juridique : Association
Représentant : ALEXIS FREMEAUX, PRESIDENT

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 02/01/2023
Démarrage anticipé :NON

Description :

L'association Mieux se déplacer à bicyclette (MDB) est une association d'envergure régionale avec plus de 40 antennes réparties sur le territoire francilien.
L'objectif de ce projet est de convaincre, à Boulogne-Billancourt puis sur le territoire de l'EPT dans un 2ème temps, un maximum de familles et de personnes âgées ou à mobilité réduite, que le vélo est un transport viable, accessible et pratique et de les convertir à l'utilisation du vélo cargo pour leurs déplacements quotidiens. Pour cela, l'association met en place de nombreuses actions : organisation de sorties, vélo-écoles, atelier d'autoréparation, marquage des vélos pour limiter le vol, organisation d'évènements et manifestations en faveur du vélo, etc.
Le besoin en financement concerne 4 types de vélos cargos (Triporteur, Biporteur, Long Tail, Tricycle pour PMR). Le prêt de ces vélos permettra aux usagers de tester leur utilité pour un usage quotidien. Les vélos écoles permettront de rassurer les usagers moins confiants de leur capacité à faire du vélo en ville.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- Boulogne-Billancourt

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat Vélo cargo Triporteur	2 239	Subvention Région Île-de-France	9 450
Achat Vélo cargo Biporteur	2 159		
Achat Vélo cargo Long Tail	2 900		
Achat Vélo Tricycle pour PMR	2 152		
TOTAL	**9 450**	**TOTAL**	**9 450**

DOSSIER N° 20013070 - Atelier zéro déchet

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-72-20421-172001-1700
Action : 17200106 – Economie circulaire et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	11 529 € HT	86,7 %	10 000 €
	Montant total de la subvention		10 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASS ENERGIES SOLIDAIRES
Adresse administrative : 120 AV DU PORT 78955 CARRIERES-SOUS-POISSY
Statut juridique : Association
Représentant : ALAIN GAURAT APELLI, PRESIDENT

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/09/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 01/09/2021
Démarrage anticipé : OUI

Description :

Le projet consiste à déployer le défi "Presque Zéro Déchet" déjà testé dans le nord des Yvelines afin d'accompagner le grand public vers la prise de conscience de la nécessité de réduction de production de déchets en insistant sur la notion de réemploi via différents ateliers. Le besoin en financement concerne l'achat de divers outillages et mobiliers.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- EPCI Grand Paris Seine et Oise

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat d'outillage à main	3 919	Subvention Région Île-de-France	10 000
Achat gros outillage	2 320	Subvention CU GPS&O	1 000
Achat meuble atelier	5 290	Fonds propres	529
TOTAL	**11 529**	**TOTAL**	**11 529**

DOSSIER N° 20013178 - Une Prairie pour les Papillons, les Abeilles et Cie

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-20421-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	8 979 € HT	100 %	8 979 €
	Montant total de la subvention		8 979 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CONNAITRE PROTEGER NATURE VAL DE SEINE
Adresse administrative : 29 RUE DE BABYLONE 75007 PARIS
Statut juridique : Association
Représentant : ALBERTO MARINO ROCHA, PRESIDENT

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/09/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 31/08/2021
Démarrage anticipé : OUI

Description :

Le CPN Val de Seine a initié avec le soutien du Conseil Régional d'Île de France, le Conseil Départemental de l'Essonne, la Ville de Paris et de fondations privées, l'action pédagogique de protection de la biodiversité intitulée « Une Prairie pour les Papillons, les Abeilles et Cie », action écocitoyenne de plantation d'une pelouse fleurie au sein d'établissements éducatifs ou dans des espaces publics.
Le projet consiste ainsi à offrir des kits pédagogiques, et numériques ainsi que des graines issues de semences sauvages, en vue de semer des prairies fleuries. Le financement d'un hôtel à insectes est également prévu.
Pour 2020-2021, l'association entend cibler collèges et lycées franciliens afin d'atteindre 3 000 projets de plantations de prairies fleuries.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- Yvelines

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Graines prairies fleuries	2 804	Subvention Région Île-de-France	8 979
Matériel pédagogique	1 512		
Kit pédagogique	3 624		
Hôtels à insectes	1 039		
TOTAL	**8 979**	**TOTAL**	**8 979**

DOSSIER N° 20013071 - Habitants impliqués

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-72-204141-172001-1700
Action : 17200109 – Fonds propreté

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	35 000 € HT	22,9 %	8 000 €
	Montant total de la subvention		8 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COULEURS D'AVENIR ASSOCIATION
Adresse administrative : 95 AV DU PRESIDENT WILSON 93100 MONTREUIL
Statut juridique : Association
Représentant : Benoit MANGIN, PRESIDENT

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/11/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 31/10/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

Le projet a pour objet la création et la réalisation d'une application numérique avec et pour les habitants afin d'améliorer la qualité de la vie au sein des patrimoines sociaux (environ 3 200 ménages concernés). Grâce à l'application, les habitants pourront se familiariser avec un outil numérique (fort enjeu pour les populations marginalisées et ainsi agir ensemble pour construire des projets d'embellissement des espaces collectifs afin de les rendre plus performants.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- Trappes

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Travaux sur l'application	20 000	Subvention Région Île-de-France	8 000
Test de l'application	10 000	Valophis Sarepa	25 000
Modification après 6 mois	5 000	CGET	2 000
TOTAL	**35 000**	**TOTAL**	**35 000**

DOSSIER N° 20013181 - Un espace solidaire

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-71-20421-171007-1700
Action : 17100701 – Soutien aux démarches de développement durable

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	35 000 € HT	28,6 %	10 000 €
	Montant total de la subvention		10 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COULEURS D'AVENIR ASSOCIATION
Adresse administrative : 95 AV DU PRESIDENT WILSON 93100 MONTREUIL
Statut juridique : Association
Représentant : Benoit MANGIN, PRESIDENT

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/12/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 31/10/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

Le projet a pour vocation de créer un espace de détente avec les habitant(e)s de la résidence de tous les âges (dont les jeunes adultes, les parents d'enfants, les personnes âgées, les femmes, etc.). Cet espace servira d'espace récréatif et de pédagogie (plantes, fleurs, animaux, insectes, etc.). Des œuvres éphémères seront élaborés avec le soutien d'artistes en valorisant les aspects écologiques.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- Trappes

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat des matériaux	30 000	Subvention Région Île-de-France	10 000
Achat des fournitures	5 000	Valophis Sarepa	5 000
		Cité éducative	10 000
		Fondation Truffaut	5 000
		Fondation France	5 000
TOTAL	**35 000**	**TOTAL**	**35 000**

DOSSIER N° 20013072 - Des toilettes séches pour les jardiniers de l'APENELOPE

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-72-20422-172001-1700
Action : 17200106 – Economie circulaire et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	22 580 € HT	44,3 %	10 000 €
	Montant total de la subvention		10 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASS ENCOURAGEMENT ORGANISATION DES POTAGERS ECOLOGIQUES CLA PENELOPE
Adresse administrative : ESP DE LA REPUBLIQUE 91940 LES ULIS
Statut juridique : Association
Représentant : Agnes FRANCART, PRESIDENTE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 30/06/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

Ce projet a vocation à installer une 2ème unité de toilettes sèches à côté du chalet de l'association, au vu du nombre d'usagers sur le site (la surface des jardins familiaux de l'APENELOPE étant importante avec 280 parcelles) et du succès de la 1ère unité déjà installée.
Les travaux de terrassement pourront être réalisés par les jardiniers volontaires avec l'aide du Centre Technique Municipal afin de réduire les coûts et dans une démarche participative.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :
- Les Ulis

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Fourniture et pose d'un SANILIGHT PMR	19 720	Subvention Région Île-de-France	10 000
Génie civil pour mise en place du bloc sanitaire	2 860	Subvention communale	2 860
		Fonds propres	9 720
TOTAL	**22 580**	**TOTAL**	**22 580**

DOSSIER N° 20013075 - L'Ecole du Compostage

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-72-20421-172001-1700
Action : 17200106 – Economie circulaire et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	30 900 € HT	32,4 %	10 000 €
	Montant total de la subvention		10 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION INSTANT CULTURE
Adresse administrative : 76 Rue Riquet 75018 Paris
Statut juridique : Association
Représentant : Rémy Martinez, PRESIDENT

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/09/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 15/10/2023
Démarrage anticipé : OUI

Description :

Dans le but de favoriser le développement de l'agriculture et de la végétalisation en ville, le projet vise à créer un équipement innovant : la pépinière de quartier, dédiée à la production écologique de jeunes plants, au partage de connaissances et à la réinsertion sociale et professionnelle de publics fragiles. Le projet global sera constitué d'un site micro industriel de compostage de déchet alimentaire, de panneaux pédagogiques, d'une serre de multiplication des végétaux ainsi que de buttes et bacs de culture (ce dernier élément faisant l'objet de la demande de financement).
Porté par trois partenaires, le projet s'appuie sur la mise à disposition par l'Etablissement public foncier d'Île-de-France, d'un terrain de 2000m2, au coeur de Pantin.
Les porteurs de projet sont :
- Instant Culture, un groupement d'entrepreneurs dont la mission principale est la création de jardins comestibles conçus de façon à pouvoir organiser des ateliers pédagogiques.
- Les Alchimistes, Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale (ESUS), spécialisée dans la collecte et le compostage des déchets alimentaires en circuit court et en milieu urbain.
- Pépins Production, association qui a pour mission de permettre à chacun de vivre dans « un environnement sain et un climat social stimulant, au contact du végétal ».

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :
- Pantin

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Travaux aménagement du site	14 800	Subvention Région Île-de-France	10 000
Bacs de culture	5 000	Fonds propres	20 900
Panneaux pédagogiques	3 000		
Végétaux	8 100		
TOTAL	**30 900**	**TOTAL**	**30 900**

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.40405 (Environnement) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26 juin 2014 tel que modifié par règlement 2017/1084 de la Commission européenne du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017, relatif à : aides à l'investissement en faveur du recyclage et du réemploi des déchets.

DOSSIER N° 20013270 - Projet de transition énergétique par l'achat un véhicule électrique

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-75-20421-175001-1700
Action : 17500106 – Energies renouvelables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	11 700 € HT	85,5 %	10 000 €
	Montant total de la subvention		10 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : G.M.V.
Adresse administrative : 25 RUE DE LA CROIX BOISSEE 91890 VIDELLES
Statut juridique : Entreprise
Représentant : GINO CLEMENT BERTOL, GERANT

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/12/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 02/01/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

Le projet vise à réduire le bilan carbone de la société par l'acquisition d'un véhicule propre. En effet, dans le cadre du fonctionnement de la société, les trajets font l'objet d'une planification et d'une organisation stricte. Un planning organisationnel chargé d'optimiser et de mutualiser les missions en fonction de leur localisation fait l'objet d'une étude hebdomadaire. Ces opérations permettent d'être plus efficient dans les déplacements. Toutefois, une volonté forte d'aller plus loin dans cette démarche s'est imposée à cette réflexion par l'envie de diminuer de manière drastique le bilan carbone de la société par l'acquisition d'un véhicule propre. Ainsi, le porteur de projet sollicite un financement régional pour cette acquisition.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- Videlles

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat véhicule électrique occasion	10 100	Subvention Région Île-de-France	10 000
Pose prise de chargement	1 600	Déduction aide de l'Etat	600
		Fonds propres	1 100
TOTAL	**11 700**	**TOTAL**	**11 700**

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : Règlement de minimis entreprise 1407/2013 (publié au JOUE L 352 du 24 décembre 2013), relatif à : Aides de minimis entreprise

DOSSIER N° 20013332 - Station de gonflage urbaine

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-78-204142-178001-200
Action : 17800101 – Réseaux verts et équipements cyclables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	3 200 € HT	70 %	2 240 €
	Montant total de la subvention		2 240 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CHEVREUSE
Adresse administrative : 5 RUE DE LA DIVISION LECLERC 78460 CHEVREUSE
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Anne HERY-LE PALLEC, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 15/01/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

Qu'ils soient pendulaires ou touristiques, les déplacements à vélo se développent dans la vallée de Chevreuse. Cependant, les stations de gonflage des stations services sont souvent éloignées des centres ville et les usagers occasionnels ne sont pas toujours équipés de pompe individuelle.
Le projet vise ainsi à créer une station de gonflage vélo à énergie musculaire dans le centre-ville de Chevreuse, afin que celle-ci soit accessible à un maximum d'usagers et afin de contribuer au développement de l'écomobilité cycliste touristique dans la vallée.

Localisation géographique :
- EPCI Haute Vallée de Chevreuse

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
2 altao pump	2 600	Subvention Région Île-de-France	2 240
Pose de 2 stations de gonflage	600	Fonds propres	960
TOTAL	**3 200**	**TOTAL**	**3 200**

DOSSIER N° 20013077 - Compacteur de déchets solaire et connecté

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-72-204141-172001-1700
Action : 17200106 – Economie circulaire et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	8 368 € HT	80 %	6 694 €
	Montant total de la subvention		6 694 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CHEVREUSE
Adresse administrative : 5 RUE DE LA DIVISION LECLERC 78460 CHEVREUSE
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Anne HERY-LE PALLEC, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 15/01/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

A Chevreuse, les parcs et jardins sont très fréquentés tant par la population (sortie d'école, fin de semaine) que par les touristes qui viennent le week end découvrir la vallée de Chevreuse. La collecte des corbeilles de ville réalisée par les services techniques en semaine voit ses limites le week end où les poubelles du parc Jean Moulin débordent. Le projet vise à acquérir pour ce parc, une corbeille à déchets compactant jusqu'à cinq fois son volume de déchets, grâce à l'énergie solaire, augmentant ainsi considérablement la capacité de collecte et de stockage tout en mobilisant une source d'énergie renouvellable.

Localisation géographique :
- Chevreuse

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat et pose corbeille big belly	8 368	Subvention Région Île-de-France	6 694
		Fonds propres	1 674
TOTAL	**8 368**	**TOTAL**	**8 368**

DOSSIER N° 20013078 - VALO MEGOT : Donner une deuxième vie aux mégots à Saint-Cloud

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-72-204141-172001-1700
Action : 17200109 – Fonds propreté

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	8 920 € HT	49,5 %	4 412 €
	Montant total de la subvention		4 412 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PARIS OUEST LA DEFENSE
Adresse administrative : 88 RUE DU 8 MAI 1945 92000 NANTERRE
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Jacques KOSSOWSKI, PRESIDENT

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/09/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 01/08/2021
Démarrage anticipé : OUI

Description :

Ce projet de collecte et valorisation des mégots vise d'une part à rajouter des cendriers à des emplacements stratégiques sur la voie publique et près des lieux de passage ou de fixation (théâtre, cinéma, centre-ville, arrêt de tram, bars, commerces, entreprises…) mais aussi améliorer leur visibilité. La commune s'engage par ce projet à soutenir les filières innovantes du développement durable et de l'économie circulaire, qui pour la plupart d'entre elles sont encore jeunes sur le marché et méconnues du grand public. Pour accompagner ce projet, une grande campagne de sensibilisation visera à la fois à responsabiliser les fumeurs dans leurs gestes au quotidien, mais aussi à sensibiliser le public sur les conséquences méconnues des mégots jetés sur la voie publique. Cette campagne comprendra des vignettes géantes, un marquage au sol, une opération « clean up day » de sensibilisation, et pourra également être étendue aux écoles et au grand public. C'est la prestation de collecte et de valorisation et cette campagne de sensibilisation que le porteur de projet souhaite financer par une aide régionale.

Localisation géographique :
- Saint-Cloud

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Collecte et valorisation des mégots	8 920	Subvention Région Île-de-France	4 412
		Fonds propres	4 508
TOTAL	**8 920**	**TOTAL**	**8 920**

DOSSIER N° 20013189 - Aménagement, développement, animation du jardin partagé L'îlot Léon

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-20421-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	2 647 € HT	84,9 %	2 247 €
	Montant total de la subvention		2 247 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : L'ILOT LEON
Adresse administrative : 6 RUE DU SOLEIL 75020 PARIS
Statut juridique : Association
Représentant : Axel TASCIYAN, PRESIDENT

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 01/10/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

Le projet d'aménagement consiste à poursuivre l'aménagement d'un jardin partagé (l'îlot Léon) à Paris 20ème, avec les habitants, notamment en poursuivant la réalisation du plessis tressé d'osier, en installant de jeunes plants en partenariat avec Pépins production et en construisant deux pergolas en bois de récupération avec Extramuros Association (menuiserie écologique, solidaire et sociale).
Les plessis sont faits par les adhérents sur place avec piquets/osier achetés. Grâce à du tissu géotextile et à un mélange terre/sable/terreau sur 20 cm pour affleurer la surface de la parcelle derrière l'osier vivant, des surfaces utiles de plantation peuvent ainsi être récupérées.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :
- Paris

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat plessis	447	Subvention Région Île-de-France	2 247
Pergola	1 500	Fonds propres	400
Plants et graines	300		
Matériel divers	400		
TOTAL	**2 647**	**TOTAL**	**2 647**

DOSSIER N° 20013334 - Leasibike/ Leasing de vélos électriques pour les entreprises

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-78-20421-178001-200
Action : 17800101 – Réseaux verts et équipements cyclables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	13 879 € HT	72 %	10 000 €
	Montant total de la subvention		10 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ETHIC IT
Adresse administrative : 32 BD DU PORT 95000 CERGY
Statut juridique : Entreprise
Représentant : FRAZ-KLER KHALID, PRESIDENT

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/09/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 15/10/2023
Démarrage anticipé : OUI

Description :

Le projet vise à accompagner les entreprises présentes sur le Val d'Oise et potentiellement les Hauts-de-Seine dans une transition vers des modes de transport plus écologiques, par le leasing de vélos électriques en collaboration avec le partenaire ETHIC IT situé à Cergy, dans le cadre du développement d'un site internet et d'une application mobile. Les vélos seront achetés auprès de VanMoof et Cowboy spécialistes reconnus dans la fabrication de vélos électriques. Leasibike aura la charge de réaliser les réparations et l'entretien des vélos. Les interventions seront réalisées via le partenaire Cyclofix et son réseau de réparateurs indépendants agréés par les fabricants de vélos électriques. Dans ce cadre, le porteur de projet sollicite un financement pour l'acquisition de vélos électriques.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :
- Île-de-France

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat de 3 vélos test	5 546	Subvention Région Île-de-France	10 000
Création site internet	8 333	Fonds propres	3 879
TOTAL	**13 879**	**TOTAL**	**13 879**

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : Règlement de minimis entreprise 1407/2013 (publié au JOUE L 352 du 24 décembre 2013), relatif à : Aides de minimis entreprise

DOSSIER N° 20013191 - Installation d'un rucher à Chevreuse

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-204141-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	770 € HT	70 %	539 €
	Montant total de la subvention		539 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CHEVREUSE
Adresse administrative : 5 RUE DE LA DIVISION LECLERC 78460 CHEVREUSE
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Anne HERY - LE PALLEC, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 15/03/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

Le projet vise à l'installationde 5 ruches et d'une ruchette pédagogique sur un terrain communal de Chevreuse. Il permettra de participer au développement de l'activité d'un jeune apiculteur local, de favoriser le maintien de ces insectes indispensables au bon fonctionnement de l'écosystème par la pollinisation d'espèce végétales comestibles et de sensibiliser la population.

Localisation géographique :
- Chevreuse

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat 5 ruches	670	Subvention Région Île-de-France	539
Ruchette d'observation	100	Fonds propres	231
TOTAL	**770**	**TOTAL**	**770**

DOSSIER N° 20013192 - Retour sur terre : un jardin pédagogique et zéro déchet

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-20421-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	9 840 € HT	100 %	9 840 €
	Montant total de la subvention		9 840 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MAISON DU ZERO DECHET
Adresse administrative : 1 passage Emma Calvé 75012 Paris
Statut juridique : Association
Représentant : Flore BERLINGEN, PRESIDENTE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/11/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 01/05/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

Le projet du jardin pédagogique et participatif "Retour sur terre" est un espace végétalisé de 160m2 dédié à la démarche zéro déchet, zéro gaspillage au jardin, hébergé par l'association La Maison du Zéro Déchet, située au sein de la Caserne de Reuilly dans le 12e arrondissement de Paris. Ouvert au grand public, ce jardin sera un espace convivial, participatif et pédagogique autour de la récupération au jardin et du compostage. Cet espace végétal permettra également de créer une oasis de fraîcheur en ville, indispensable dans un contexte de réchauffement climatique. On y trouvera également un composteur pour des démonstrations et un point d'apport volontaire de biodéchets pour les habitant-e-s du quartier. Toutes les cultures en bac seront conduites dans le respect des principes de la permaculture. Les espèces/essences envisagées seront pérennes, vivaces, rustiques (pour plus de résistance aux aléas climatiques et pour faciliter la maintenance du projet). Au-delà de la végétalisation d'un espace aujourd'hui bétonné, ce projet d'agriculture urbaine aura une dimension pédagogique visant à rapprocher les enfants de la culture de végétaux et une vocation à créer du lien social. Dans ce cadre, le porteur de projet sollicite un financement régional pour l'achat de matériel d'aménagement du jardin (bacs, pots, composteur), de matière végétale et de culture (terreau, graines, plantes, semences) et de matériel de jardinage.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- Paris

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat bacs, pots, composteur	4 285	Subvention Région Île-de-France	9 840
Achat terreau, graines, plantes, semences	4 035		
Achat matériel de jardinage	1 520		
TOTAL	**9 840**	**TOTAL**	**9 840**

DOSSIER N° 20013193 - Des cours d'écoles végétalisées pour les élèves de Villepreux et la planète

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-204142-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	27 309 € HT	36,6 %	10 000 €
	Montant total de la subvention		10 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VILLEPREUX
Adresse administrative : PL MENDES FRANCE 78450 VILLEPREUX
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Jean-Baptiste HAMONIC, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 31/12/2020
Démarrage anticipé : NON

Description :

Les cours d'écoles sont aujourd'hui majoritairement minérales avec peu ou pas de végétal. Les conséquences : absence de contacts avec la nature et le végétal pour les enfants dans l'espace de l'école et difficultés majeurs d'utilisation des cours de récréation en période de fortes chaleurs. Le projet vise donc à végétaliser des cours d'écoles en enlevant une partie du revêtement bitume et en plantant des arbres d'essences locales afin d'en faire des îlots de fraicheur.
Ce sera l'occasion également d'installer des hôtels à insectes fabriqués par les enfants et de faire du jardin un support pour conduire des activités d'éducation à l'environnement. Ce projet est une des actions de la Ville conduites en matière de développement durable. L'engagement de la commune pour la protection de la biodiversité a été reconnue « Territoire engagé pour la nature » par le jury de la Région Ile-de-France en juin 2019, lors des 9èmes assises nationales de la biodiversité. Villepreux a également été la 1ère ville des Yvelines signataire de la charte "ville et territoire sans perturbateurs endocriniens".

Localisation géographique :
- Villepreux

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Retrait des enrobés et création de fosses en pleine terre - école et accueil de loisirs Jean de La Fontaine	4 440	Subvention Région Île-de-France	10 000
Plantations école et accueil de loisirs Jean de la Fontaine	5 580	Fonds propres	17 309
Retrait des enrobés et création de fosses en pleine terre - écoles et accueils de loisirs Gérard Philipe-Prieuré	2 590		
Plantations écoles et accueils de loisirs Gérard Philipe-Prieuré	3 415		
Retrait des enrobés et création de fosses en pleine terre - école et accueil de loisirs Val Joyeux	2 220		
Plantations école et accueil de loisirs Val Joyeux	4 605		
Mobiliers d'accompagnement (bancs)	4 459		
TOTAL	**27 309**	**TOTAL**	**27 309**

DOSSIER N° 20013194 - Nichoir pour mésange

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-204141-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	1 180 € HT	70 %	826 €
	Montant total de la subvention		826 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CHEVREUSE
Adresse administrative : 5 RUE DE LA DIVISION LECLERC 78460 CHEVREUSE
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Anne HERY - LE PALLEC, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 15/02/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

Afin de lutter de manière respectueuse de l'environnement, contre les chenilles processionnaires qui ont un caractère invasif, la ville de Chevreuse souhaite installer des nichoirs pour les mésanges, celles-ci étant des prédateurs importants de ces insectes qui peuvent avoir des incidences sanitaires sur les humains et les animaux domestiques.

Localisation géographique :

- Chevreuse

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
50 kits de construction de nichoirs	1 180	Subvention Région Île-de-France	826
		Fonds propres	354
TOTAL	**1 180**	**TOTAL**	**1 180**

DOSSIER N° 20013000 - De la graine à l'assiette porté par un collectif

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-71-20421-171007-1700
Action : 17100701 – Soutien aux démarches de développement durable

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	8 000 € HT	100 %	8 000 €
	Montant total de la subvention		8 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : IMOGEN
Adresse administrative : 5 RUE CLAUDE MATRAT 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX
Statut juridique : Entreprise
Représentant : ISABELLE PERRIAULT OUTREBON, PRESIDENTE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 15/10/2023
Démarrage anticipé : OUI

Description :

Avec un budget raisonné et des expériences éco-responsables récemment réussies, un collectif de citoyens franciliens - passionnés par le terroir - s'engage à créer des instants de partage autour de la valorisation des fruits et légumes de saison, en lien avec les principes de déconsommation et de permaculture. Trois ateliers inclusifs sont ainsi proposés : le premier atelier consiste à créer des ateliers de jardinage collectif, le deuxième vise à la découverte de produits fabriqués localement par des agriculteurs à partir de produits bruts de la région, et le troisième tend à magnifier fleurs, fruits et légumes de saison. Dans ce cadre, le porteur de projet sollicite un financement pour l'équipement d'une micro ferme, d'une « épicerie fertile » et d'une coopérative.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :
- Yvelines

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Equipement micro-ferme	2 500	Subvention Région Île-de-France	8 000
Tricycle pour « épicerie fertile »	2 500		
La coop'ette (algéco équipé)	3 000		
TOTAL	**8 000**	**TOTAL**	**8 000**

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : Règlement de minimis entreprise 1407/2013 (publié au JOUE L 352 du 24 décembre 2013), relatif à : Aides de minimis entreprise

DOSSIER N° 20013001 - Aider les résidentes à cuisiner différemment pour prendre soin de leur santé

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-71-20421-171007-1700
Action : 17100701 – Soutien aux démarches de développement durable

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	831 € HT	100 %	831 €
	Montant total de la subvention		831 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CITES CARITAS
Adresse administrative : 72 RUE ORFILA 75020 PARIS
Statut juridique : Association
Représentant : Jean-François DESCLAUX, PRESIDENT

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 15/09/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

Le centre d'hébergement d'urgence Chrysalide accueille toute l'année 40 femmes orientées par le 115 et/ou le SIAO (service intégré de l'accueil et de l'orientation) et est un dispositif d'accueil, d'hébergement, d'insertion et d'accès au logement des personnes sans abri, risquant de l'être ou mal logées. Le projet repose sur un accompagnement assuré par l'équipe du centre pour améliorer l'alimentation des personnes avec la mise en place d'un atelier cuisine une fois par mois, animé par une diététicienne et l'ouverture du centre sur le quartier en invitant les commerçants et les voisins à venir partager un repas préparé par les résidentes.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :
- Paris 10

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat de matériel et ustensiles de cuisine	397,00 €	Subvention Région Île-de-France	831,00 €
Achat de vaisselle	434,00 €		
TOTAL	**831,00 €**	**TOTAL**	**831,00 €**

DOSSIER N° 20013195 - Promenade écologique et valorisation de la biodiversité locale

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-20421-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	3 000 € HT	33,3 %	1 000 €
	Montant total de la subvention		1 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PAEPEGAEY GUILLAUME PHILIPPE PIERRE (LA FONTAINE DU DY ECUELLES)
Adresse administrative : Ferme La Fontaine du Dy 77250 MORET-LOING-ET-ORVANNE
Statut juridique : Entreprise
Représentant : GUILLAUME PAEPEGAEY

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 31/12/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

Le projet vise à valoriser un espace naturel et touristique, et à protéger la biodiversité, avec pour cible les touristes séjournant dans l'établissement du porteur de projet, labellisé Gîtes de France, Tourisme et Handicap et Refuge LPO, ainsi que les scolaires et les familles. Pour ce faire, il s'agit de communiquer (mise en place de panneaux pédagogiques) et de mettre en place des ateliers participatifs liés à l'écologie.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- Moret-Loing-et-Orvanne

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Panneaux pédagogiques	1 000	Subvention Région Île-de-France	1 000
Aménagement du parcours pédagogique	2 000	Fonds propres	2 000
TOTAL	**3 000**	**TOTAL**	**3 000**

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : Règlement de minimis entreprise 1407/2013 (publié au JOUE L 352 du 24 décembre 2013), relatif à : Aides de minimis entreprise

DOSSIER N° 20013002 - CEPAGES

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 909-93-204141-193001-1700
Action : 19300109 – Aide au développement, à la diversification et à la qualité des produits

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	4 124 € HT	70 %	2 887 €
	Montant total de la subvention		2 887 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'OBSONVILLE
Adresse administrative : 2 place du Centre 77890 OBSONVILLE
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Hélène BRIDET, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/11/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 30/11/2020
Démarrage anticipé : NON

Description :

L'objectif du projet est de présenter des cépages rares locaux pour soutenir les vignerons qui tentent de maintenir des cépages anciens, sur des treilles formées en plessis tressés de feuillards de châtaignier, adossées au mur de clôture de la Mairie. L'idée est à la fois d'interpeler sur la perte de diversité des vignobles et de végétaliser les murs de clôture de la Mairie. Il s'agit donc de purger les pieds de murs des enrobés dégradés, cailloux et gravats puis de faire un apport de terre saine locale de type argilo-calcaire et légèrement pierreux car adapté à la culture de la Vigne. Il s'agit également de fixer les treilles et de planter les pieds de vignes cépages anciens : chasselas de Thomery - Pineau d'Aunis - Baco noir. Dans ce cadre, le porteur de projet sollicite un financement pour des travaux de purge des pieds de murs, un apport de terre végétale, et la fourniture et la plantation sur treille des pieds de vignes anciens.

Localisation géographique :
- Seine-et-Marne

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Travaux de purge des pieds de murs et apport de terre végétale	1 895	Subvention Région Île-de-France	2 887
Fourniture et plantation sur treille des pieds de vignes anciens	1 869	Co-financement population Obsonvilloise	260
Achat des pieds de vignes anciens	260	Fonds propres	977
Mise en place du Much	100		
TOTAL	**4 124**	**TOTAL**	**4 124**

DOSSIER N° 20013080 - Poubelles enterrées et tri sélectif

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-72-204141-172001-1700
Action : 17200106 – Economie circulaire et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	13 000 € HT	76,9 %	10 000 €
	Montant total de la subvention		10 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE GREZ SUR LOING
Adresse administrative : 86 Rue Wilson 77880 GREZ-SUR-LOING
Statut juridique : Organisme public
Représentant : JACQUES BEDOSSA, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/11/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 01/06/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

Le projet vise à enterrer des poubelles et instaurer un tri sélectif aux abords du pré du Loing. En effet, la fréquentation du village de Grez-sur-Loing et des bords du Loing est en hausse. Cela pose un problème sur tous les sites de la municipalité avec une saturation des poubelles qui débordent, entraînant une dégradation de l'environnement et une pollution par les déchets, et donc un besoin de ramassage d'ordures ménagères croissant aux abords des étangs. La mairie de Grez-sur-Loing déploie ainsi de nouveaux efforts pour réguler le tourisme et endiguer les incivilités de certains visiteurs La solution a été étudiée par l'équipe municipale avec le SMETOM de la Vallée du Loing (Syndicat Mixte pour l'enlèvement et le Traitement des Ordures Ménagères) qui préconise la mise en place de 4 poubelles enterrées de grande capacité (5 m3) (2 pour les ordures ménagères, une pour les plastiques et cartons, une pour le verre). Cette solution nécessite la réalisation des cuves enterrées, et les conteneurs adaptés. La fourniture des colonnes, l'installation, la communication, la collecte, les opérations de lavage-désinfection, maintenance préventive et curative sont prises en charge à 100 % par le SMETOM. Reste à charge pour la commune de Grez-sur-Loing les travaux de terrassement: terrassement pour 4 colonnes en ligne de 5 m3 : blindage et sécurisation de la fouille, réalisation d'une semelle de propreté en sablon de 15 cm, remblaiement autour des colonnes en sablon, fourniture et pose de bordurette en périphérie des colonnes, finition en béton balayé, et évacuation de la terre excédentaire de terrassement.

Localisation géographique :
- Grez-sur-Loing

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Terrassement pour 4 poubelles enterrées en ligne	13 000	Subvention Région Île-de-France	10 000
Fourniture et installation des conteneurs enterrés	21 919	Smetom	21 919
		Fonds propres	3 000
TOTAL	**34 919**	**TOTAL**	**34 919**

DOSSIER N° 20013081 - Prévention et réduction des mégots au sol sur la ville de Brétigny sur orge

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-72-204141-172001-1700
Action : 17200109 – Fonds propreté

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	20 202 € HT	49,5 %	10 000 €
	Montant total de la subvention		10 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BRETIGNY SUR ORGE
Adresse administrative : 44 Rue de la Mairie 91220 Brétigny-sur-Orge
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Nicolas MEARY, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 15/10/2023
Démarrage anticipé : NON

Description :

Dans une optique de réduction des déchets et de propreté urbaine, la commune de Brétigny-sur-Orge souhaite installer des cendriers sur pied ou muraux aux endroits stratégiques de la ville et valoriser la collecte de ces déchets afin qu'ils ne partent pas aux ordures ménagères mais qu'ils puissent être transformés en objet de sport en plastique par exemple et avoir l'occasion de leur donner une deuxième vie. des actions de sensibilisation au respect de l'environnement seront également menées.

Localisation géographique :
- Brétigny-sur-Orge

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat de cendriers fixes écomégot	17 712	Subvention Région Île-de-France	10 000
Pochoirs marquage au sol	2 490	Fonds propres	10 202
TOTAL	**20 202**	**TOTAL**	**20 202**

DOSSIER N° 20013338 - Offre de stationnement sécurisé : des vélobox à Issy

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-78-20421-178001-200
Action : 17800101 – Réseaux verts et équipements cyclables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	23 700 € HT	40 %	9 480 €
	Montant total de la subvention		9 480 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MIEUX SE DEPLACER A BICYCLETTE
Adresse administrative : 37 BD BOURDON 75004 PARIS
Statut juridique : Association
Représentant : Alexis FREMEAUX, PRESIDENT

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/12/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 01/03/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

Le stationnement et le risque de vol ou de dégradation des vélos étant deux freins majeurs à l'usage du vélo, le projet vise à implanter 2 abris vélos sécurisés (5 à 6 vélos par box) dans chacun des 4 quartiers d'Issy-les-Moulineaux, soit un total de 8 vélobox.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- Issy-les-Moulineaux

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat de 4 abris de stationnement pour 5 vélos	23 700	Subvention Région Île-de-France	9 480
		Aide du programme ALVEOLE	14 220
TOTAL	**23 700**	**TOTAL**	**23 700**

DOSSIER N° 20013004 - Ouverture d'un marché local et bio à Grez sur loing

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 909-93-204142-193001-1700
Action : 19300109 – Aide au développement, à la diversification et à la qualité des produits

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	7 218 € HT	80 %	5 774 €
	Montant total de la subvention		5 774 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE GREZ SUR LOING
Adresse administrative : 86 Rue Wilson 77880 GREZ-SUR-LOING
Statut juridique : Organisme public
Représentant : JACQUES BEDOSSA, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/09/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 01/11/2020
Démarrage anticipé : OUI

Description :

Aujourd'hui le village de Grez-sur-Loing attire les touristes et visiteurs du weekend sur ses jardins municipaux des deux côtés du Loing, reliés par le pont médiéval. Le village est néanmoins d'une taille modeste en nombre d'habitants - 1432 au dernier recensement, et, comme bien des villages en France, il a vu décroître le nombre de ses commerces de bouche au cours des 30 dernières années, au profit des grandes surfaces des environs. Aujourd'hui ses commerces de bouche sont au nombre de 3 : un boulanger, une épicerie/ petite surface d'alimentation, et un café restaurant. La nouvelle équipe municipale en place a pris des engagements forts pour dynamiser le commerce et pour engager le village dans une démarche éco-responsable. Le projet vise donc à mettre en œuvre un marché local et bio hebdomadaire à Grez-sur-Loing. Celui-ci aura pour objectif de répondre à une demande de commerces alimentaires diversifiés, de privilégier les circuits courts, locaux et bio ou en agriculture raisonnée, et de créer un espace de convivialité et de rencontres entre villageois du secteur géographique. Dans ce cadre, la commune sollicite un financement pour l'achat de l'équipement électrique nécessaire à l'alimentation des commerces et stands de ce marché. Les besoins ont été recensés commerçant par commerçant pour rationaliser la consommation énergétique, l'installation prévue sera raisonnée de manière à ajuster la capacité électrique à la consommation pour une efficience énergétique.

Localisation géographique :
- Grez-sur-Loing

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
INSTALLATION ELECTRIQUE POUR ACCUEIL COMMERCANTS MARCHE BIO GREZ	7 218	Subvention Région Île-de-France	5 774
		Fonds propres	1 444
TOTAL	**7 218**	**TOTAL**	**7 218**

DOSSIER N° 20013339 - Achat de 20 vélos à assistance électrique

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-78-204141-178001-200
Action : 17800101 – Réseaux verts et équipements cyclables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	30 000 € HT	33,3 %	10 000 €
	Montant total de la subvention		10 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SURESNES
Adresse administrative : 2 RUE CARNOT 92151 SURESNES CEDEX
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Guillaume BOUDY, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 01/12/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

La Ville de Suresnes mène depuis près de 10 ans une politique innovante en faveur de la pratique du vélo (mise en place d'un schéma directeur cyclable, déploiement des circulations cyclables dans les rues à sens unique, aide à l'achat de vélo à assistance électrique pour les particuliers, permis vélo dans les écoles de la Ville...). La Ville a créé en 2020 de nouveaux itinéraires cyclables et installera prochainement 200 arceaux de stationnement maillés sur l'ensemble du territoire. Dans le cadre de la révision de son plan mobilité, la Ville souhaite mettre à la disposition de ses agents 20 vélos à assistance électrique (VAE) en complément des 6 existants. L'usage du VAE s'impose en effet compte-tenu des fortes déclivités qui caractérisent le territoire suresnois. Cette acquisition permettra en contrepartie de réduire le nombre de voitures au sein du parc de la ville. Ces vélos pourront ainsi être utilisés pour les déplacements domicile-travail. Dans ce cadre, la commune sollicite un financement pour l'acquisition de ces 20 vélos à assistance électrique.

Localisation géographique :

- Suresnes

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat de 20 vélos à assistance électrique	30 000	Subvention Région Île-de-France	10 000
		Subvention Métropole du Grand Paris (sollicitée)	11 000
		Fonds Propres	9 000
TOTAL	**30 000**	**TOTAL**	**30 000**

DOSSIER N° 20013341 - Acquisition et installation de supports à cycles

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-78-204142-178001-200
Action : 17800101 – Réseaux verts et équipements cyclables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	2 689 € HT	70 %	1 882 €
	Montant total de la subvention		1 882 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'ETAMPES
Adresse administrative : 2 PL DE L'HOTEL DE VILLE 91150 ETAMPES
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Franck MARLIN, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 02/11/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 31/12/2020
Démarrage anticipé : NON

Description :

Le projet vise à développer la mobilité douce sur le territoire d'Etampes afin de limiter les véhicules à moteur, et de contribuer ainsi à l'effort de réduction de la pollution atmosphérique et sonore et à la santé publique. Il s'agit d'une volonté forte de la nouvelle équipe municipale de la commune d'Etampes. Afin d'inciter les Etampois à recourir au vélo pour leurs déplacements vers des structures municipales ou autres sites, la municipalité souhaite installer des garages à vélos à proximité de ses équipements municipaux, facilitant ainsi le stationnement des vélos en toute sécurité. L'objectif étant de créer un maillage sur l'ensemble du territoire municipal, les implantations proposées permettront d'atteindre cet objectif de couverture de l'ensemble des polarités municipales. Dans ce cadre, la commune d'Etampes sollicite un financement pour l'achat de 15 appuis cycles.

Localisation géographique :
- Etampes

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
15 appuis cycles	2 472	Subvention Région Île-de-France	1 882
Mise en peinture vert sapin	217	Fonds propres	807
TOTAL	**2 689**	**TOTAL**	**2 689**

DOSSIER N° 20013005 - Epicerie associative et participative

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 909-93-20421-193001-1700
Action : 19300109 – Aide au développement, à la diversification et à la qualité des produits

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	5 232 € HT	100 %	5 232 €
	Montant total de la subvention		5 232 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : EPI DES MARAIS
Adresse administrative : 3 rue du Général Leclerc, 91540 MENNECY
Statut juridique : Association
Représentant : Stéphane LACKNER, PRESIDENT

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 30/06/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 24/12/2020
Démarrage anticipé : OUI

Description :

L'association fait partie du réseau EPI (Essonne) dont le principe repose sur la participation de chaque adhérent à raison de 2h/mois au fonctionnement de l'épicerie. Les adhérents participent pleinement à la gestion de l'épicerie (ouverture de l'épicerie, gestion des approvisionnements, organisation événements ponctuels). L'objectif est de s'approvisionner autant que possible en circuit court. Le financement régional est sollicité pour aménager le local (matériel pour le stockage des produits, la vente ainsi que les équipements multimédia pour organiser les conférences et ateliers. Les objectifs du projet sont :
- Le soutien aux petits producteurs locaux
- La consommation de produits alimentaires sains et le plus possibles Bio
- L'implication citoyenne dans un respect de valeurs bienveillantes (écoute, entre-aide)
- Le développement du lien social et intergénérationnel
- Le développement de bonnes pratiques favorisant l'utilisation de produits plus écologiques et la réduction d'une consommation superflue (atelier de réparation d'outillages, etc.).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :
- Mennecy

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Déshumidificateur cave	149	Subvention Région Île-de-France	5 232
3 radiateurs économes	773		
Etagères pour mise en rayon	844		
Vitrine réfrigérée	1 174		
Aménagements bars	1 456		
Matériel multimédia pour projection ateliers conférence	836		
TOTAL	**5 232**	**TOTAL**	**5 232**

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : Règlement de minimis entreprise 1407/2013 (publié au JOUE L 352 du 24 décembre 2013), relatif à : Aides de minimis entreprise

DOSSIER N° 20013208 - Aménagement de jardins participatifs

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-204142-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	27 000 € HT	37 %	10 000 €
	Montant total de la subvention		10 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE TAVERNY
Adresse administrative : 2 PL CHARLES DE GAULLE 95150 TAVERNY
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Florence PORTELLI, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 20/09/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 31/12/2020
Démarrage anticipé : OUI

Description :

Le projet vise à offrir aux tabernaciennes et aux tabernaciens la possibilité de cultiver leurs propres légumes dans des bacs, pour toutes tranches d'âges et pour des personnes ayant des difficultés pour se baisser. Pour ce faire, la Commune de Taverny sollicite un financement pour l'achat d'une dalle de béton pour la réception des jardinières, et pour la fourniture et la pose de deux bacs à jardinage.

Localisation géographique :

- Taverny

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Dalle béton pour réception des jardinières	22 000,00 €	Subvention Région Île-de-France	10 000,00 €
Fourniture et pose de 2 bacs	5 000,00 €	Fonds propres	17 000,00 €
TOTAL	**27 000,00 €**	**TOTAL**	**27 000,00 €**

DOSSIER N° 20013211 - Nature en ville : offrir le gîte et le couvert en vallée de l'Orge

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-204151-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	15 000 € HT	66,7 %	10 000 €
	Montant total de la subvention		10 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SYNDICAT DE L'ORGE, DE LA REMARDE ET DE LA PREDECELLE (SYORP)
Adresse administrative : 163 RTE DE FLEURY 91170 VIRY-CHATILLON
Statut juridique : Organisme public
Représentant : François CHOLLEY, PRESIDENT

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 31/01/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

Le Syndicat de l'Orge propose de développer l'installation de gites à chauve-souris et de nichoirs à oiseaux, en milieu urbain ou péri-urbain, là où les zones d'accueil pour ces espèces se font rares. Il s'agit de poser ces gites et nichoirs sur plusieurs bâtiments du Syndicat de l'Orge (bureaux, ateliers, postes de relevage d'assainissement,…) disséminés au sein de la vallée. Ces installations permettront de favoriser la nidification des oiseaux des jardins, hirondelles ou autres martinets et le retour en ville des chauves-souris. A noter que ces espèces friandes d'insectes, sont particulièrement utiles, notamment dans la lutte contre la prolifération des moustiques. L'objectif poursuivi est la préservation et la réintroduction de la nature en ville en offrant des sites d'accueil qui ont peu à peu disparus au gré du développement urbain. La restauration des équilibres écologiques est non seulement favorable aux écosystèmes (faune/flore) mais également aux "services rendus par la nature" permettant une meilleure cohabitation de l'Homme et la Nature. La mise en place de ces gîtes et nichoirs sera réalisée par les agents du Syndicat de l'Orge. Dans ce cadre, le porteur de projet sollicite un financement pour l'achat des nichoirs à oiseaux et des gîtes à chauves-souris, et pour financer les frais d'installation de ces équipements.

Localisation géographique :
- EPT12 (ESSONNE)

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat nichoirs à oiseaux et gîtes à chauve-souris et installation	15 000	Subvention Région Île-de-France	10 000
		Fonds propres	5 000
TOTAL	**15 000**	**TOTAL**	**15 000**

DOSSIER N° 20013212 - Ma rue est un jardin

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-204142-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	9250 € HT	70 %	6 475 €
	Montant total de la subvention		6 475 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VILLEMOISSON SUR ORGE
Adresse administrative : 22 RUE DU GRAND ORME 91360 VILLEMOISSON-SUR-ORGE
Statut juridique : Organisme public
Représentant : François CHOLLEY, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 02/11/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 27/11/2020
Démarrage anticipé : NON

Description :

L'objectif du projet est d'une part d'implanter en pleine ville des pelouses fleuries zéro pesticide favorables aux abeilles, à tous les insectes pollinisateurs, aux insectes auxiliaires (coccinelles..), et aux papillons, tous aujourd'hui en déclin, en leur offrant refuge et nourriture. D'autre part, l'objectif est de créer un support pédagogique pour sensibiliser le grand public et les enfants au rôle indispensable des pollinisateurs en ville. Ce projet s'inscrit dans une démarche renforcée de gestion différenciée des espaces verts communaux, avec les parcs et les bois, en cours de réflexion. Les services techniques de la commune vont retourner la terre à l'aide d'un motoculteur, amener vingt centimètres de terre végétale et un amendement organique bio, semer les différentes fleurs mellifères aux potentiels nectarifères et pollinifères, et mettre en place les panneaux pédagogiques.

Localisation géographique :
- Villemoisson-sur-Orge

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en euros HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en euros)
Achat motoculteur	2400	Subvention Région Île-de-France	6475
Achat terre végétale	3600	Fonds propres	2775
Achat amendement bio	2400		
Achat 5 kg graines mellifères	400		
Achat panneaux pédagogiques	450		
Total	**9250**	**Total**	**9250**

DOSSIER N° 20013215 - Faire de notre cimetière un havre de verdure

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-204142-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	8 045 € HT	70 %	5 632 €
	Montant total de la subvention		5 632 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VILLEMOISSON SUR ORGE
Adresse administrative : 22 RUE DU GRAND ORME 91360 VILLEMOISSON-SUR-ORGE
Statut juridique : Organisme public
Représentant : François CHOLLEY, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 15/05/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

L'objectif du projet est de faire du cimetière communal de Villemoisson sur Orge un véritable espace vert zéro pesticide, avec des allées engazonnées, des fleurs inter tombales et en pied de mur. Avec les arbustes et les arbres déjà présents, le cimetière pourra permettre d'accueillir la faune et la flore et ainsi participer à l'enrichissement de la biodiversité au centre de la ville. En pratique, le porteur de projet fera appel à un établissement et service d'aide par le travail - ESAT pour préparer les allées, enlever les gravillons et les dalles de béton. Les services techniques herseront ensuite la terre, y amèneront 10 centimètres de terre végétale et un amendement organique bio. Ils enherberont ensuite le sol avec un mélange de graines plus spécifiques aux cimetières et sèmeront les fleurs inter tombales et en pied de mur. Ils installeront un hôtel à insectes construit par les enfants de la commune et mettront en place les panneaux de communication. Aussi, le porteur de projet sollicite une subvention pour le financement de deux panneaux d'information, du matériel et des matières premières nécessaires à la réalisation du projet.

Localisation géographique :
- Villemoisson-sur-Orge

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en euros HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en euros)
Achat terre végétale	3 000	Subvention Région Île-de-France	5 632
Achat amendement bio	4 000	Fonds propres	2 414
Achat 35 kg graines gazon	400		
Achat 1 kg graines fleurs intertombales	125		
Achat 1,5 kg graines pied de mur	220		
Achat 1 hôtel à insectes	100		
Achat 2 panneaux d'information	200		
Total	**8 045**	**Total**	**8 045**

DOSSIER N° 20013216 - Une union - un arbre

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-204142-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	4 000 € HT	70 %	2 800 €
	Montant total de la subvention		2 800 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VILLEMOISSON SUR ORGE
Adresse administrative : 22 RUE DU GRAND ORME 91360 VILLEMOISSON-SUR-ORGE
Statut juridique : Organisme public
Représentant : François CHOLLEY, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 31/12/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

L'objectif du projet est de réaliser une allée ombragée au Parc Lussiana (ancienne friche industrielle recouverte de pelouse), espace vert en partie dédié aux enfants, autour de la crèche et des jeux extérieurs, afin de créer un îlot de fraîcheur et d'apporter de la biodiversité arborée en plein cœur de ville. Cette allée s'appellera "l'allée des amoureux". Toutes les familles avec de jeunes enfants et tous les promeneurs de la ville sont concernés. Les services techniques de la commune de Villemoisson sur Orge planteront un arbre à chaque mariage au sein de la commune. La commune sélectionnera des arbres majestueux, locaux, aux essences diversifiées, et non allergisants, de type orme, chêne, hêtre.. Le financement régional porte sur l'achat d'une vingtaine d'arbres sur une année.

Localisation géographique :
- Villemoisson-sur-Orge

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en euros HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en euros)
Achat 20 arbres	4 000	Subvention Région Île-de-France	2 800
		Fonds propres	1 200
Total	**4 000**	**Total**	**4 000**

DOSSIER N° 20013292 - Equiper la ville de stationnements cyclables

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-78-204142-178001-200
Action : 17800101 – Réseaux verts et équipements cyclables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	11 193 € HT	70 %	7 835 €
	Montant total de la subvention		7 835 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE PONTOISE
Adresse administrative : 2 Rue Victor Hugo 95300 Pontoise
Statut juridique : Organisme public
Représentant : STEPHANIE VON EUW, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 23/11/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 04/12/2020
Démarrage anticipé : NON

Description :

Pour encourager les Pontoisiens à faire usage de leur vélo, la Ville de Pontoise souhaite équiper l'ensemble de ses quartiers. Actuellement, seule une quinzaine de sites dispose de bornes de stationnement cyclable. Forte des pistes cyclables déjà existantes sur son territoire, la Ville souhaite proposer des parcs de stationnement cyclable aux abords immédiats des équipements tels que les écoles, collèges et lycées, et des centres commerciaux et des grandes surfaces, mais aussi en centre-ville, près des commerces de proximité et des gares et stations de transports en commun. Ces parcs de stationnement vélo sont également envisagés à l'entrée des hôpitaux et près des parkings.

Localisation géographique :
- Pontoise

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat et pose de 100 supports vélo 2 places	11 193	Subvention Région Île-de-France	7 835
		Fonds propres	3 358
TOTAL	**11 193**	**TOTAL**	**11 193**

DOSSIER N° 20013032 - Achat d'un broyeur de végétaux

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-72-204141-172001-1700
Action : 17200106 – Economie circulaire et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	12 900 € HT	77,5 %	10 000 €
	Montant total de la subvention		10 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BERNAY VILBERT
Adresse administrative : 6 place du Buteau 77540 Bernay-Vilbert
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Michel ROOSEN, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 02/01/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

Située dans le département de la Seine et Marne, la commune de BERNAY-VILBERT compte 854 habitants. Elle souhaite acheter un broyeur de végétaux, disponible gratuitement, pour chaque habitant afin de permettre de : gérer et recycler les déchets végétaux, réduire le volume des déchets (en général le volume est divisé par 10), lutter contre le brûlage à l'air libre (respect de l'interdiction), améliorer les troubles de voisinage (pas de nuisance olfactive), réduire le nombre de trajets en déchetterie (moins de pollution voiture), avoir une solution locale clés en mains (disponibilité communale), améliorer le compostage et le paillage (recyclage), gagner du temps (voyages déchetterie) et de l'argent (pas de prix de location), lutter contre les dépôts sauvages (encore trop présents dans nos campagnes), fédérer autour de l'entraide (gratuit pour tous). Une communication sera réalisée en direction de chaque habitant de la commune et des communes voisines sur les réseaux sociaux, le journal local et la radio locale.

Localisation géographique :
- Bernay-Vilbert

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
BROYEUR BUGNOT BVN 45	12 900	Subvention Région Île-de-France	10 000
		Fonds propres	2 900
TOTAL	**12 900**	**TOTAL**	**12 900**

DOSSIER N° 20013251 - Ecologie locale et rurale

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-71-204142-171007-1700
Action : 17100701 – Soutien aux démarches de développement durable

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	9 048 € HT	70 %	6 333 €
	Montant total de la subvention		6 333 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BOISSY LA RIVIERE
Adresse administrative : Place de la paix 91690 Boissy-la-Rivière
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Dominique LEROUX, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 30/11/2020
Démarrage anticipé : OUI

Description :

Le projet vise tout d'abord à remplacer des lampes et lanternes d'éclairage public par des modules à source LED, l'objectif étant d'atteindre 100% de LED sur la commune à terme.
Par ailleurs, la rivière Juine traverse la commune et certains ouvrages sont fragilisés par le temps. Un des ponts menace de s'effondrer et au regard de la sécurisation et de la préservation du cours d'eau, le projet propose de renforcer ce pont.

Localisation géographique :
- Boissy-la-Rivière

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Mise en LED éclairage public (Clercs)	1 968	Subvention Région Île-de-France	6 333
Mise en LED éclairage public (Nations)	3 280	Fonds propres	2 715
Sécurisation et réfection pont	3 800		
TOTAL	**9 048**	**TOTAL**	**9 048**

DOSSIER N° 20013293 - Atelier mobile de réparation vélo : Fontenay vélo mobile

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-78-20421-178001-200
Action : 17800101 – Réseaux verts et équipements cyclables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	1 150 € HT	87 %	1 000 €
	Montant total de la subvention		1 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : FONTENAY VELO
Adresse administrative : 16 Rue du RP Lucien Aubry 94120 Fontenay-Sous-Bois
Statut juridique : Association
Représentant : Patrick CONAN, PRESIDENT

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 07/11/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 12/12/2020
Démarrage anticipé : NON

Description :

Le projet consiste à rendre mobile l'atelier d'auto-réparation basé sur le partage d'expérience et l'entraide, déjà existant mais actuellement dans un local peu accessible. Pour ce faire, l'association souhaite acheter une remorque dédiée, pour récupérer de vieux vélos afin de leur donner une nouvelle vie. Ce nouvel outil permettra d'offrir ce service aux citoyens des différents quartiers excentrés de Fontenay-sous-bois, voire des communes alentours non dotées d'atelier vélo. Les bénévoles animateurs de l'atelier de réparation se chargeront d'assurer les déplacement dans les quartiers grâce à cette remorque.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :
- Fontenay-sous-bois

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Remorque sur mesure	750	Subvention Région Île-de-France	1 000
Travaux de personnalisation de la remorque et outils spécifiques	400	Fonds propres	150
TOTAL	**1 150**	**TOTAL**	**1 150**

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : Règlement de minimis entreprise 1407/2013 (publié au JOUE L 352 du 24 décembre 2013), relatif à : Aides de minimis entreprise

DOSSIER N° 20013119 - Un jardin pour observer, pour agir et pour apprendre

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-204142-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	4 053 € HT	70 %	2 837 €
	Montant total de la subvention		2 837 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CHAMPCUEIL
Adresse administrative : 4 rue Royale 91750 Champcueil
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Sandrine JACQUET, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 01/06/2021
Démarrage anticipé : OUI

Description :

Le projet consiste à accompagner les enseignants dans leurs projets pédagogiques, en mettant à leur disposition des carrés potagers, des hôtels à insectes (un par école) et des lombricomposteurs (un par école), la municipalité souhaite encourager et faciliter l'éducation au développement durable. Cet apprentissage permet aux plus jeunes d'appréhender la complexité du monde dans ses dimensions scientifiques, éthiques et civiques. Il fait partie des missions de l'école. Les enjeux sont multiples : satisfaire les besoins de chacun aujourd'hui (solidarité intra-générationnelle), vivre dans un environnement sûr et de qualité (assurer un développement humain durable), gérer et partager les ressources pour demain (solidarité inter-générationnelle, transmettre...), et produire et consommer autrement (faire des choix permettant la durabilité, réduire les déchets, les réutiliser, les recycler).

Localisation géographique :
- Champcueil

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Matériel pour création potagers, hôtels à insectes et lombricomposteurs	4 053 €	Subvention Région Île-de-France	2 837 €
		Fonds propres	1 216 €
TOTAL	**4 053 €**	**TOTAL**	**4 053 €**

DOSSIER N° 20013294 - Vélo Cargo pour les livraisons de Coop14

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-78-20421-178001-200
Action : 17800101 – Réseaux verts et équipements cyclables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	4 158 € HT	100 %	4 158 €
	Montant total de la subvention		4 158 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COOP14 ASSOCIATION
Adresse administrative : 26 rue Friant 75014 Paris
Statut juridique : Association
Représentant : Xavier MORIN, PRESIDENT

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 15/06/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

Coop14 est un supermarché coopératif qui porte les valeurs suivantes :
- Permettre à tous d'accéder à une alimentation saine, de qualité et durable (producteurs issus d'exploitations situées dans un rayon de 250 km autour du magasin, majoritairement bio)
- Proposer des prix justes tout en rémunérant correctement le travail des producteurs et artisans
- Lutter contre le gaspillage alimentaire et le suremballage (large place faite au vrac)
- Créer un espace convivial permettant de renforcer la cohésion sociale du quartier. C'est un magasin participatif à but non lucratif géré par ses membres, qui assurent bénévolement les tâches nécessaires à son bon fonctionnement (tenir la caisse, réceptionner les livraisons, approvisionner les rayons, assurer les tâches administratives…) à raison de 3 h/mois. Ce modèle d'autogestion permet de pratiquer des prix raisonnables tout en rémunérant correctement les producteurs.

L'association souhaite proposer un service de livraison à domicile destiné principalement aux personnes âgées et à mobilité réduite ainsi qu'aux familles avec enfants en bas âge pour leur faciliter le quotidien. Les coopérateurs de Coop14 habitent majoritairement dans le sud du 14e arrondissement de Paris, mais aussi sur la commune voisine de Montrouge. Cette livraison à domicile s'effectuera via un vélo cargo.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :
- Paris 14

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat d'un vélo cargo	4 158	Subvention Région Île-de-France	4 158
TOTAL	**4 158**	**TOTAL**	**4 158**

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : Règlement de minimis entreprise 1407/2013 (publié au JOUE L 352 du 24 décembre 2013), relatif à : Aides de minimis entreprise

DOSSIER N° 20013296 - Création d'un espace sécurisé pour vélos

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-78-204142-178001-200
Action : 17800101 – Réseaux verts et équipements cyclables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	15 000 € HT	66,7 %	10 000 €
	Montant total de la subvention		10 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CORMEILLES EN PARISIS
Adresse administrative : 3 Avenue Maurice Berteaux 95240 Cormeilles-en-Parisis
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Yannick BOEDEC, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 15/03/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

La Ville de Cormeilles-en-Parisis souhaite développer et créer de nouveaux aménagements permettant les mobilités douces et propres vers les nombreux équipements éducatifs, sportifs et culturels et aussi vers le futur lycée prévu en 2022. Ainsi, le réseau de pistes cyclables existants sera étendu jusqu'à cette zone pour favoriser les échanges depuis le centre-ville et notamment la gare.
A cet effet, la Ville envisage de créer des espaces de stationnement sécurisés pour les vélos (vélos box). Il s'agit de box individuels fermés, utilisables comme une consigne. Ce système permet aux usagers de stationner leur vélo en toute quiétude.

Localisation géographique :
- Cormeilles-en-Parisis

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat vélo-box pour 20 vélos	15 000	Subvention Région Île-de-France	10 000
		Fonds propres	5 000
TOTAL	**15 000**	**TOTAL**	**15 000**

DOSSIER N° 20013037 - Installation de toilettes sèches PMR au Verger Pédagogique

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-72-204142-172001-1700
Action : 17200106 – Economie circulaire et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	2 310 € HT	56,3 %	1 300 €
	Montant total de la subvention		1 300 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE PONTOISE
Adresse administrative : 2 Rue Victor Hugo 95300 Pontoise
Statut juridique : Organisme public
Représentant : STEPHANIE VON EUW, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 26/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 27/10/2020
Démarrage anticipé : NON

Description :

Dans le cadre de son projet d'aménagement d'un verger pédagogique de l'Hermitage, la Ville de Pontoise a fait l'acquisition de 3 500 m² de terrain en friche en pleine nature sur le quartier du Chou. Ce site a pour vocation de devenir un lieu de rencontre, de partage, de la culture écologique avec ses arbres fruitiers, un lieu de biodiversité. Trois ruches ont été installées faisant le bonheur des grands et petits. Afin de faciliter la vie de ses usagers, la Ville souhaite installer une toilette sèche PMR. La thématique du compost ainsi que la promotion de ce type d'équipements durables pourront être concrètement abordées.

Localisation géographique :
- Pontoise

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Fourniture et pose de toilettes sèches PMR	2 310	Subvention Région Île-de-France	1 300
		Fonds propres	1 010
TOTAL	**2 310**	**TOTAL**	**2 310**

DOSSIER N° 20013297 - 3 bornes de recharge pour véhicule électrique au parking Jaurès

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 908-824-204142-182006-200
Action : 18200601 – Aménagement de voirie communale

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	15 844 € HT	63,1 %	10 000 €
	Montant total de la subvention		10 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE PONTOISE
Adresse administrative : 2 Rue Victor Hugo 95300 Pontoise
Statut juridique : Organisme public
Représentant : STEPHANIE VON EUW, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/12/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 18/12/2020
Démarrage anticipé : NON

Description :

Face à l'augmentation des véhicules électriques, la Ville de Pontoise souhaite proposer un lieu de recharge à ces usagers. Ce service sera mis à disposition au parking Jean Jaurès, situé dans le centre-ville. Cet investissement vise à favoriser le développement de l'électromobilité et à accompagner les habitants et usagers dans le passage à la mobilité verte. Il est considéré également comme un atout de développement économique, offrant aux magasins et restaurants pontoisiens l'opportunité d'attirer de nouveaux clients et de fidéliser les clients en voiture électrique.
Trois bornes seront en libre-service. La Ville a opté pour un chargeur compatible avec tous les véhicules (type 1 et 2) et un système connecté permettant une charge sans manipulation, sans papier et sans contact (à l'exception de la prise à brancher).

Localisation géographique :
- Pontoise

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Fourniture et pose de 3 bornes de recharge véhicules électriques	15 844	Subvention Région Île-de-France	10 000
		Fonds propres	5 844
TOTAL	**15 844**	**TOTAL**	**15 844**

DOSSIER N° 20013120 - Continuer la végétalisation des espaces minéraux

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-204142-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	9 895 € HT	70 %	6 927 €
	Montant total de la subvention		6 927 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE PONTOISE
Adresse administrative : 2 Rue Victor Hugo 95300 Pontoise
Statut juridique : Organisme public
Représentant : STEPHANIE VON EUW, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 09/11/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 11/11/2020
Démarrage anticipé : NON

Description :

La rue de l'Hôtel de Ville est une rue commerçante au cœur du centre ancien. Elle relie la place de l'Hôtel de Ville aux places du Grand et Petit Martroy, et est jalonnée de terrasses ouvertes et de boutiques. La mise en place de jardinières permet de faire cohabiter les piétons et les véhicules en sécurité. Les plantations apportent de la fraicheur aux espaces minéraux et égayent la rue, en lui donnant un air provincial.

Localisation géographique :
- Pontoise

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Acquisition de 9 jardinières	9 895	Subvention Région Île-de-France	6 927
		Fonds propres	2 969
TOTAL	**9 895**	**TOTAL**	**9 895**

DOSSIER N° 20013038 - Sécuriser la rue des balais et lutter contre les dépôts sauvages

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-72-204141-172001-1700
Action : 17200109 – Fonds propreté

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	10 273 € HT	80 %	8 218 €
	Montant total de la subvention		8 218 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE PONTOISE
Adresse administrative : 2 Rue Victor Hugo 95300 Pontoise
Statut juridique : Organisme public
Représentant : STEPHANIE VON EUW, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 16/11/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 27/11/2020
Démarrage anticipé : NON

Description :

La Ville de Pontoise fait de la lutte contre les dépôts sauvages l'une de ses priorités. A ce titre, elle souhaite équiper la rue des Balais d'une caméra de vidéo protection afin de rendre plus dissuasif ce geste d'incivilité, et rendre aussi plus sûre cette zone de passage en cœur de ville et à proximité de la cathédrale Saint-Maclou.

Localisation géographique :
- Pontoise

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Fourniture et pose d'une caméra	10 273	Subvention Région Île-de-France	8 218
		Fonds propres	2 055
TOTAL	**10 273**	**TOTAL**	**10 273**

DOSSIER N° 20013298 - Développer la responsabilité écologique du personnel communal par la mise à disposition de vélos électriques

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-78-204141-178001-200
Action : 17800101 – Réseaux verts et équipements cyclables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	8 663 € HT	70 %	6 064 €
	Montant total de la subvention		6 064 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE PONTOISE
Adresse administrative : 2 Rue Victor Hugo 95300 Pontoise
Statut juridique : Organisme public
Représentant : STEPHANIE VON EUW, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/12/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 04/12/2020
Démarrage anticipé : NON

Description :

La Ville de Pontoise applique son plan de mobilité douce aux agents de la commune. Elle souhaite équiper trois bâtiments communaux (l'Hôtel de ville, l'espace Larris-Maradas et l'espace Cordeliers) pour encourager l'utilisation du vélo par les agents communaux. En effet, certaines liaisons entre quartiers et équipements se font plus directement et plus rapidement à vélo. L'achat de 4 vélos électriques équipés d'accessoires permettra de proposer une alternative de transport écologique sur de courtes distances. La mise à disposition de vélos électriques sur les lieux de travail des agents communaux reflète la volonté affirmée d'accompagner cette transition. De plus, cette mutualisation rend accessible à tous cette pratique. En effet, le coût d'acquisition d'un vélo électrique peut être pour certains un véritable frein. Enfin, cette démarche représente aussi une façon responsable de consommer.

Localisation géographique :
- Pontoise

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Acquisition de 4 vélos électriques	8 663	Subvention Région Île-de-France	6 064
		Fonds propres	2 599
TOTAL	**8 663**	**TOTAL**	**8 663**

DOSSIER N° 20013254 - Mise en place de panneaux de signalisation routière solaires

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-75-204142-175001-1700
Action : 17500106 – Energies renouvelables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	7 926 € HT	70 %	5 548 €
	Montant total de la subvention		5 548 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE PONTOISE
Adresse administrative : 2 Rue Victor Hugo 95300 Pontoise
Statut juridique : Organisme public
Représentant : STEPHANIE VON EUW, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 19/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 30/10/2020
Démarrage anticipé : NON

Description :

Dans la continuité de sa politique de mobilité douce et de renforcement de la sécurisation des usagers, la Ville de Pontoise souhaite se doter de panneaux de signalisation routière en led et solaires. Les panneaux de signalisation solaires sont autonomes, économiques et écologiques. Leur installation ne nécessite aucune tranchée pour raccorder l'alimentation électrique. Les avantages d'un tel dispositif sont nombreux : lumineux, il renforce par des leds tous les codes visuels du panneau traditionnel ; dynamique, il attire par des effets de clignotement le regard des usagers ; autonome, le panneau solaire fonctionne jour et nuit, sans alimentation secteur.
La Ville projette d'installer :
- un panneau de signalisation led,
- un radar routier mobile pédagogique sur panneaux solaires,
- un caisson led solaire « Attention école » pour compléter un panneau existant et le rendre solaire,
- un panneau de signalisation lumineuse flash « ENFANT », rue de l'Hermitage.

Localisation géographique :
- Pontoise

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Fourniture et pose de panneaux led et solaires	7 926	Subvention Région Île-de-France	5 548
		Fonds propres	2 378
TOTAL	**7 926**	**TOTAL**	**7 926**

DOSSIER N° 20013039 - Aménagement d'un espace collecte avec cache-conteneurs rue des Arquebusiers

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-72-204142-172001-1700
Action : 17200109 – Fonds propreté

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	6 390 € HT	78,3 %	5 000 €
	Montant total de la subvention		5 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE PONTOISE
Adresse administrative : 2 Rue Victor Hugo 95300 Pontoise
Statut juridique : Organisme public
Représentant : STEPHANIE VON EUW, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 07/12/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 11/12/2020
Démarrage anticipé : NON

Description :

Pour une meilleure intégration paysagère dans l'espace urbain des conteneurs, la Ville met en place, sur des zones de fortes densités, un espace conteneurs avec l'implantation de barrières cache-conteneurs.
Cet aménagement prévu rue des Arquebusiers, à proximité des quais de l'Oise, permettra de concentrer sur un même point l'ensemble des bacs ménagers et de délimiter l'espace dédié à la collecte, à l'identique des installations réalisées place des Moineaux et place Notre-Dame. La nuisance visuelle sera ainsi atténuée. Ce cache-conteneur permettra également de préserver ces derniers des dégradations causées par les intempéries, et donc de les conserver plus durablement.

Localisation géographique :
- Pontoise

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Fourniture et pose de cache conteneurs rue des Arquebusiers	6 390	Subvention Région Île-de-France	5 000
		Fonds propres	1 390
TOTAL	**6 390**	**TOTAL**	**6 390**

DOSSIER N° 20013299 - A Janvry, dès la maternelle, j'apprends à faire du vélo

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-78-20421-178001-200
Action : 17800101 – Réseaux verts et équipements cyclables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	3 708 € HT	100 %	3 708 €
	Montant total de la subvention		3 708 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COOPERATIVE SCOLAIRE
Adresse administrative : Rue des Genévriers 91640 JANVRY
Statut juridique : Association
Représentant : Sabine GICQUEL, PRESIDENTE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 30/06/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

Le projet a pour objectif d'apprendre aux enfants à se déplacer à vélo, afin que ce mode de transport soit acquis dès le plus jeune âge et que les enfants l'utilisent ensuite comme moyen de transport avec leurs parents pour venir à l'école et comme loisirs avec leurs familles ou amis. L'acquisition des tricycles et vélos ainsi que des équipements de sécurité et des panneaux de signalisation permettront d'apprendre aux enfants à se déplacer à vélo et d'apprendre à respecter les principaux panneaux de signalisation du code de la route. Cette action s'adresse plus particulièrement aux enfants de l'école maternelle à l'école élémentaire. Ces panneaux serviront également aux enfants plus grands qui viennent déjà sur des séances spécifiques suivre des cours de sécurité routière. Les enfants d'aujourd'hui sont les utilisateurs des moyens de transport de demain, leur apprendre dès a présents à faire du vélo dans de bonnes conditions favorisera leur choix de déplacement de demain.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :
- EPCI Pays de Limours

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat lot 6 draisiennes, tricycles, trottinettes	604	Subvention Région Île-de-France	3 708
2 kits routiers	898		
Lot 3 passages piétons	464		
Ratelier mural	270		
Parking trottinettes et tricycles	411		
Panneaux de signalisation et aménagement "City"	1 061		
TOTAL	**3 708**	**TOTAL**	**3 708**

DOSSIER N° 20013041 - Sensi'Truck

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-72-20421-172001-1700
Action : 17200106 – Economie circulaire et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	21 000 € HT	47,6 %	10 000 €
	Montant total de la subvention		10 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : RESSOURCES ET VOUS
Adresse administrative : 7 Rue de l'Eglise 78610 LE PERRAY-EN-YVELINES
Statut juridique : Association
Représentant : Stéphanie AVELLA

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 30/06/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 10/01/2021
Démarrage anticipé : OUI

Description :

L'association « Ressources et Vous » souhaite acquérir et aménager un camion de 20 m3 pour mener des actions relatives à la prévention des déchets, à leur tri et au réemploi dans le Sud Yvelines et en Eure-et-Loir.
Le Sensi'Truck proposera les activités suivantes :
- Collecte, pour récupérer tout type d'objet destiné au rebut
- Valorisation, en triant et réparant les objets donnés
- Réemploi, par la vente à bas prix des objets revalorisés
- Ateliers de réparation et de création (Repar café, Repar couture, Upcycling...)

Cette initiative permettra une sensibilisation aux enjeux du réemploi en étant au plus proche des citoyens sans qu'ils se déplacent dans les boutiques, et de sensibiliser plus de personnes. Cela permettra aussi de répondre rapidement aux besoins des collectivités qui désirent une sensibilisation locale de leurs habitants, et de s'adapter précisément à la demande et aux divers publics. Parmi les premières actions prévues, des interventions sont projetées dans les lycées, collèges et écoles des villes partenaires (Le Perray, Saint-Arnoult).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :
- Yvelines

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat camion 20m3	15 000	Subvention Région Île-de-France	10 000
Aménagement intérieur camion	5 000	Co-financement prévisionnel de la CASQY	10 000
Flocage camion	1 000	Fonds propres	1 000
TOTAL	**21 000**	**TOTAL**	**21 000**

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.40405 (Environnement) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26 juin 2014 tel que modifié par règlement 2017/1084 de la Commission européenne du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017, relatif à : aides à l'investissement en faveur du recyclage et du réemploi des déchets.

DOSSIER N° 20013127 - Entretenir des espaces verts communaux avec des moutons

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-204141-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	2 685 € HT	70 %	1 880 €
	Montant total de la subvention		1 880 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BOURAY SUR JUINE
Adresse administrative : RUE DE LA MAIRIE 91850 BOURAY-SUR-JUINE
Statut juridique : Organisme public
Représentant : STEPHANE GALINE, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 15/09/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

Déjà très investie dans la démarche Zéro Phyto, la municipalité de Bouray-sur-Juine souhaite franchir une étape supplémentaire en entretenant une partie des espaces verts communaux en éco-pâturage. L'installation de deux moutons sur l'espace vert situé en face de l'école, rue de la Pingaudière, permettra une tonte naturelle, écologique et économique. Cette démarche environnementale répond à des valeurs essentielles comme la préservation de la biodiversité et le bien-être de l'animal, les moutons s'adaptant aux variations météorologiques et aux températures basses comme élevées. L'éco-pâturage permettra également un gain de temps et une réduction de la pénibilité du travail pour les agents communaux. Ce sera, par ailleurs, un formidable outil pédagogique pour les enfants de la commune.
Cette démarche nécessite des dépenses liées à l'achat de clôtures, de portillons, d'un abri, ainsi qu'un abreuvoir avec récupérateur d'eau.

Localisation géographique :
- Bouray-sur-Juine

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat de clôtures + portillons + abreuvoir avec récupérateur d'eau + abri	2 685	Subvention Région Île-de-France	1 880
		Commune Bouray-sur-Juine	806
TOTAL	**2 685**	**TOTAL**	**2 685**

DOSSIER N° 20013301 - Atelier vélo solidaire à Clichy

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-78-20421-178001-200
Action : 17800101 – Réseaux verts et équipements cyclables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	16 800 € HT	59,5 %	10 000 €
	Montant total de la subvention		10 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ETUDES ET CHANTIERS ILE DE FRANCE
Adresse administrative : 10 Place Jules Valles 91000 Evry-Courcouronnes
Statut juridique : Association
Représentant : Patrice NICOLAS, PRESIDENT

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 31/09/2021
Démarrage anticipé : OUI

Description :

Depuis 2007, Etudes et Chantiers a développé des projets innovants d'économie circulaire et de promotion de l'usage du vélo : les ateliers SoliCycle. Ces ateliers sont des chantiers d'insertion ; ils permettent à des personnes éloignées de l'emploi de se familiariser avec le monde du travail, de construire leur projet professionnel et d'apprendre le métier de mécanicien cycle. Fondés sur les valeurs de solidarité et de partage de savoir-faire, ces ateliers portent plusieurs actions visant un même objectif : le développement de l'usage du vélo comme mode de transport quotidien tout en créant du lien social à travers des moments ludiques et conviviaux. Les activités menées au sein de l'atelier sont notamment : le réemploi de vélo-épaves pour réduire les déchets ; la revente de ces vélos remis en état à bas prix, pour rendre le vélo accessible à tous ; l'accueil des habitants à l'atelier pour les permanences d'autoréparation, où les personnes apprennent à réparer elles-mêmes leur vélo, accompagnées par les salariés en parcours d'insertion.
SoliCycle compte aujourd'hui 8 ateliers en Ile-de-France, plus précisément aux Ulis (2007), Clichy-la-Garenne (2011), St-Denis (2015), Paris Porte de Vanves (2016), Paris Rive de Seine (2016), Bezons (2018), Paris Promenade Urbaine (2019) et Paris Goutte d'Or (2020). Le projet concerne l'atelier SoliCycle Clichy. À la suite d'un déménagement, l'association va pouvoir bénéficier d'un local plus grand grâce au soutien de la ville de Clichy mais avec de nombreux travaux à effectuer. Il s'agit de : nettoyage, peinture, pose de cloisons, reprise d'escaliers, pose de velux…

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- Hauts-de-Seine

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat et pose de cloisons	8 000 €	Subvention Région Île-de-France	10 000 €
Escaliers	4 000 €	Fonds propres	6 800 €
Achat et pose velux	4 800 €		
TOTAL	**16 800 €**	**TOTAL**	**16 800 €**

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.40405 (Environnement) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26 juin 2014 tel que modifié par règlement 2017/1084 de la Commission européenne du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017, relatif à : aides à l'investissement en faveur du recyclage et du réemploi des déchets.

DOSSIER N° 20013255 - Remorque Energie renouvelable

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-71-20421-171007-1700
Action : 17100701 – Soutien aux démarches de développement durable

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	5 345 € HT	62,6 %	3 345 €
	Montant total de la subvention		3 345 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SEINE-ET MARNE ENVIRONNEMENT
Adresse administrative : 18 ALL GUSTAVE PRUGNAT 77250 MORET-LOING-ET-ORVANNE
Statut juridique : Association
Représentant : Yves JAUNAUX, PRESIDENT

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 01/12/2020
Démarrage anticipé : OUI

Description :

Afin de pouvoir sensibiliser le plus grand nombre, particuliers mais aussi élus, Seine-et-Marne Environnement souhaite développer un stand sur les énergies renouvelables, sous la forme d'une remorque qui hébergera plusieurs types de productions d'ENR. La particularité, outre son modèle de déploiement étudié par des élèves ingénieurs de l'ICAM Sénart, est que l'ensemble des modules seront fonctionnels et donc démonstratifs. Il comportera : un panneau solaire photovoltaïque avec son système de stockage, un panneau solaire thermique avec son robinet, une éolienne également raccordée, un poêle à granulé et un méthaniseur domestique avec un réchaud.
L'objectif de cet outil est de créer un démonstrateur d'ENR auprès des particuliers et des élus, qui sera déployé sous forme de stand sur des salons ou lors d'événements. A noter la réalisation de cette remorque, en interne, par un salarié en insertion par le travail d'Initiatives 77 détaché auprès de Seine-et-Marne Environnement.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :
- Seine-et-Marne

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat remorque	1 835	Subvention Région Île-de-France	3 345
Méthaniseur	150	SDESM	1 000
Eolienne	450	Fonds propres	1 000
Convertisseur	150		
Kit panneau solaire	460		
Poêle à granulé	750		
Chauffe-eau solaire	200		
Wattmètre	100		
Quincaillerie et planches	1 250		
TOTAL	**5 345**	**TOTAL**	**5 345**

DOSSIER N° 20013256- Véhicule électrique services techniques

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-75-204141-175001-1700
Action : 17500106 – Energies renouvelables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	14 000 € HT	70 %	9 800 €
	Montant total de la subvention		9 800 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VERT LE GRAND
Adresse administrative : PL DE LA MAIRIE 91810 VERT-LE-GRAND
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Thierry MARAIS, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 02/11/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 31/12/2020
Démarrage anticipé : NON

Description :

La demande correspond à l'achat d'un véhicule électrique deux places avec une benne, modèle "court sans permis" pour les services techniques de la commune. Ce véhicule sera utilisé localement sur la commune de Vert-le-Grand. De plus, ce modèle peut être conduit par des employés en situation de handicap. Le mode électrique s'inscrit parfaitement dans les enjeux liés à la limitation des émissions de gaz à effet de serre, et permet aussi de limiter les nuisances sonores vis-à-vis des habitants.

Localisation géographique :
- Vert le Grand

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Véhicule électrique Little E.BOX	14 000	Subvention Région Île-de-France	9 800
		Fonds propres	4 200
TOTAL	**14 000**	**TOTAL**	**14 000**

DOSSIER N° 20013257 - Achat de véhicule propre

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-75-20421-175001-1700
Action : 17500106 – Energies renouvelables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	18 442 € HT	54,2 %	10 000 €
	Montant total de la subvention		10 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION GERONTOLOGIQUE
Adresse administrative : 18 PL FEDERICO GARCIA LORCA 91220 BRETIGNY-SUR-ORGE
Statut juridique : Association
Représentant : Marie-France PIGEON, PRESIDENTE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 31/12/2022
Démarrage anticipé : NON

Description :

Le CLIC Orgessonne, association loi de 1901, intervient auprès des personnes âgées dans l'objectif de favoriser le maintien à domicile le plus longtemps possible et dans les meilleures conditions. Les salariés effectuent de nombreuses visites aux domiciles des personnes âgées et sont amenés à circuler dans 57 communes ce qui représente un réseau routier de 1 781.199 km au total. Aussi, la structure souhaiterait acquérir un véhicule propre dans un objectif de bénéfice environnemental.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :
- Essonne

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat véhicule électrique	18 442	Subvention Région Île-de-France	10 000
		Fonds propres	8 442
TOTAL	**18 442**	**TOTAL**	**18 442**

DOSSIER N° 20013132 - Un jardin pédagogique à Vauhallan : de la graine à l'assiette !

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-20421-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	29 650 € HT	33,7 %	10 000 €
	Montant total de la subvention		10 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : RESEAU COCAGNE
Adresse administrative : 4 RUE DES ARPENTIS 91430 VAUHALLAN
Statut juridique : Association
Représentant : Dominique HAYS, PRESIDENT

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/08/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 01/06/2021
Démarrage anticipé : OUI

Description :

Le Réseau Cocagne rassemble 110 fermes biologiques en insertion en France. Ces Jardins favorisent le retour à l'emploi de personnes en situation précaire et leur permettent de (re)construire un projet professionnel et personnel par le maraîchage. Le Réseau Cocagne est propriétaire de la Maison Cocagne à Vauhallan, qui se développe comme le Laboratoire de la Transition écologique et sociale du sud francilien et noue des relations privilégiées avec les acteurs du Plateau de Saclay. La Maison Cocagne dispose d'un terrain en friche de 3000 m2 permettant d'installer un jardin pédagogique dans l'ancienne cour de la ferme. La vocation de ce projet est d'aider à la compréhension des enjeux de l'alimentation durable en trois étapes : Comprendre - Apprendre à faire - S'approprier. Le public visé est large : scolaires, étudiants, salariés d'entreprises, bénéficiaires des paniers, familles, collectivités locales, les associations locales, les clients entreprises de la Maison Cocagne. Des parcours de découvertes, d'expérimentations, de senteurs seront mis en place : de la graine à l'assiette, la découverte des plantations, de l'entretien des cultures et de la récolte, des ateliers de cuisine, des ateliers pour apprendre à récupérer les eaux pluviales et gérer son compost. L'association souhaiterait être accompagnée pour les premiers investissements de plantations, de mise en place de l'irrigation, de récupération des eaux de pluies et de création de zone de compostage.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- Essonne

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Préparation du terrain	1 900	Subvention Région Île-de-France	10 000
Plantations	4 550	Fonds propres	19 650
Irrigation	2 000		
2 hôtels à insectes	500		
Espace compostage (pergola et 3 bacs compost)	2 400		
10 panneaux pédagogiques	300		
Halle pédagogique (chappe béton, sécurisation, électricité)	18 000		
TOTAL	**29 650**	**TOTAL**	**29 650**

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : Règlement de minimis entreprise 1407/2013 (publié au JOUE L 352 du 24 décembre 2013), relatif à : Aides de minimis entreprise

DOSSIER N° 20013042 - Stratégie de valorisation et de réduction du volume des déchets verts

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-72-204141-172001-1700
Action : 17200106 – Economie circulaire et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	12 400 € HT	80 %	9 920 €
	Montant total de la subvention		9 920 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE RECLOSES
Adresse administrative : 1 Rue des Écoles 77760 Recloses
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Sonia RISCO, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 30/06/2021
Démarrage anticipé : OUI

Description :

L'activité majeure des employés communaux de Recloses est la gestion des espaces verts communaux (tonte, désherbage, taille des haies, élagage). Cette activité produit une masse importante de déchets verts qui sont soit apportés à la déchèterie située à 7,5 km (difficile car la commune ne dispose que d'un petit tracteur), soit déposés sur un des terrains communaux.
En outre, une enquête menée auprès de la population en 2019, a relevé qu'une importante proportion d'habitants de la commune témoignait de la difficulté à gérer les déchets verts de leur jardin, la plupart ne disposant pas d'un véhicule adapté ou d'une remorque permettant de se rendre à la déchèterie. La commune constate par ailleurs une augmentation de déposes sauvages ainsi du brûlage de déchets verts malgré les interdictions.
La municipalité souhaite mettre en place une stratégie de valorisation des déchets verts déclinée en différents points : réduction des déchets verts à la source par des actions de sensibilisation et de formation, et réduction du volume par broyage ; valorisation par compostage et paillage des déchets verts communaux, formation et sensibilisation des habitants aux techniques de compostage et paillage.
Il s'agit d'un service proposé par la commune pour ses propres déchets verts, mais aussi pour ses administrés qui récupéreront les bois raméaux fragmentés (BRF) produits. La municipalité est également favorable à la mutualisation des moyens et proposera ses ressources techniques aux communes avoisinantes.
La commission Ecologie et Développement Durable de la commune est responsable du pilotage de ce projet. Les employés communaux ainsi que certains conseillers municipaux seront formés à l'utilisation des équipements. Des bénévoles associatifs déjà identifiés participeront à l'animation des sessions de sensibilisation/formation.
La commune a identifié le terrain communal où seront stockés les déchets verts et BRF. Il s'agit d'une portion d'environ 1 500 m² d'un terrain communal de 6 500 m² qui est déjà partiellement utilisé par les services communaux pour du stockage de déchets verts sans valorisation. Plusieurs actions sont à mener

pour le rendre exploitable : réparation de la clôture et du portail, clôture de séparation sur environ 50 mètres avec plantation d'essences locales, nettoyage de la partie déjà utilisée, le tracteur et la benne.
Le broyeur de végétaux et la clôture sont les postes de dépenses pour lesquels est sollicité la subvention.

Localisation géographique :

- Recloses

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Broyeur de végétaux type Bugnot BVN 34	10 400	Subvention Région Île-de-France	9 920
Travaux de Clôture	2 000	Fonds Propres	2 480
TOTAL	**12 400**	**TOTAL**	**12 400**

DOSSIER N° 20013049 - Recyclage des masques usagés par une start'up sociale

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-72-20421-172001-1700
Action : 17200106 – Economie circulaire et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	16 000 € HT	62,5 %	10 000 €
	Montant total de la subvention		10 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : RECNOREC
Adresse administrative : 12 AV DES PRES 78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
Statut juridique : Entreprise
Représentant : UGOLINE JENNYFER SOLER, PRESIDENTE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/09/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 31/03/2021
Démarrage anticipé : OUI

Description :

Dans la période actuelle de crise sanitaire inédite, RECNOREC a été sollicitée et a décidé d'adapter son planning de développement pour travailler sur l'intégration des masques sanitaires à usage unique et apporter une solution à cette urgence environnementale. En effet, ces masques sont composés de polypropylène, un polymère de grande consommation très courant, mais ici non recyclable car associé à d'autres matériaux. Leur recyclage est actuellement nul. La mise en place du premier site de recyclage RECNOREC en septembre 2021 pourra permettre leur intégration au matériau déjà produit par RECNOREC à partir des déchets plastiques, à l'échelle d'une partie du département des Yvelines dans un premier temps. Le potentiel de traitement espéré est de 2 millions de masques dès 2021. Les premiers travaux R&D effectués sont prometteurs, mais il est nécessaire de de les poursuivre pour confirmer la faisabilité d'un traitement en masse de ces déchets et affiner le paramétrage du process RECNOREC. Par ailleurs, il sera nécessaire de travailler sur la future logistique de collecte des masques dans le secteur de Saint-Quentin-en-Yvelines, en parallèle de l'industrialisation du procédé.
A noter que la question de l'éventuelle contamination de ces objets sera traitée, à l'échelle R&D de RECNOREC au travers de mesures de stockage lissant des masques réceptionnés. Les équipes manipuleront les masques après stockage de 7 jours, et le process fonctionnera à haute température pour une destruction de toute charge virale ou bactérienne.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :
- Yvelines

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Etude de faisabilité préalable au développement technique de la solution RECNOREC (R&D)	12 000	Subvention Région Île-de-France	10 000
Conception et design d'objets à partir du matériau RECNOREC	2 500	Fonds propres	6 000
Réalisation des objets par un Fablab-ecocirculaire	1 500		
TOTAL	**16 000**	**TOTAL**	**16 000**

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : Règlement de minimis entreprise 1407/2013 (publié au JOUE L 352 du 24 décembre 2013), relatif à : Aides de minimis entreprise

DOSSIER N° 20013133 - Création d'un espace de biodiversité

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-204142-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	8 211 € HT	70 %	5 748 €
	Montant total de la subvention		5 748 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CORMEILLES EN PARISIS
Adresse administrative : 3 AV MAURICE BERTEAUX 95240 CORMEILLES-EN-PARISIS
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Yannik BOEDEC, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 30/06/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

La commune souhaite créer un espace de biodiversité afin de participer au maillage écologique du territoire. Cet espace comprendrait : des ruches, la plantation de plantes mellifères, un hôtel à insectes ainsi qu'une mare.
La mare présente un intérêt écologique, pédagogique et paysager. Le problème de la prolifération de larves de moustiques, courante dans les « jeunes » mares, se règle avec l'apparition concomitante des insectes et autres animaux prédateurs qui colonisent le milieu. Les plantes font partie intégrante de l'écosystème aquatique ; elles participent non seulement à la beauté du site, mais contribuent aussi à l'équilibre de l'écosystème par différentes fonctions (oxygénation, épuration, niche écologique).
L'hôtel à insectes agit sur la conservation de la biodiversité et constitue un formidable outil de sensibilisation. Les insectes ont bien sûr besoin de trouver leur nourriture et celle de leurs larves, mais aussi d'abris pour se réfugier à différents moments de leur vie.
L'installation de ruches permettra de favoriser la présence d'abeilles, actrices majeures pour la préservation de la biodiversité en assurant 80% de la pollinisation, avec un rythme impressionnant de 250 fleurs par heure. Au-delà de ce rôle primordial, la présence d'abeilles en bonne santé permet de donner une indication de la qualité environnementale d'un site. La ruche est ici vue comme un outil pédagogique qui offre la possibilité à l'observateur de se familiariser avec la présence des abeilles. Le type de ruche choisit permet de s'approcher des ruches en toute sécurité car la sortie pour les abeilles est à 2 m de hauteur et de les voir en activité au plus près à travers une vitre.
La plantation de plantes mellifères représente ainsi une importance particulière puisqu'elles constituent la ressource alimentaire des abeilles, et leur développement est indispensable à la pollinisation des végétaux et à la production de miel.

Localisation géographique :

- Cormeilles-en-Parisis

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat des Ruches (x3)	2 847	Subvention Région Île-de-France	5 748
Hôtel à insecte	1 864	Fonds propres	2 463
Matériau et matériel pour la mare (argile, pompe…)	2 000		
Achat des plantes mellifères et aquatiques	1 500		
TOTAL	**8 211**	**TOTAL**	**8 211**

DOSSIER N° 20013308 - Je prends le train tranquille car mon vélo est à l'abri !

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-78-204142-178001-200
Action : 17800101 – Réseaux verts et équipements cyclables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	9 460 € HT	70 %	6 622 €
	Montant total de la subvention		6 622 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVINOIS
Adresse administrative : 7 CR DES BENEDICTINS 77160 PROVINS
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Olivier LAVENKA, PRESIDENT

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 01/03/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

L'offre de stationnement vélo à la gare de Longueville est à ce jour insuffisante. En effet, l'abri vélo installé lors des travaux d'aménagement de la gare est pris d'assaut et toujours plein. La Communauté de Communes du Provinois envisage d'en installer un nouveau de 20 places le long de la gare routière. La création de ce nouvel abri complémentaire permettra de faciliter l'accès du vélo aux usagers de la gare et supprimera le stationnement sauvage sur les trottoirs, gênant pour les piétons.

Localisation géographique :
- Longueville

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Fourniture et pose d'abri vélo	9 460	Subvention Région Île-de-France	6 622
		Fonds propres	2 838
TOTAL	**9 460**	**TOTAL**	**9 460**

DOSSIER N° 20013134 - Gestion écologique des espaces verts communaux

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-204141-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	5 167 € HT	69,9 %	3 616 €
	Montant total de la subvention		3 616 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE RECLOSES
Adresse administrative : 1 Rue des Écoles 77760 Recloses
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Sonia RISCO, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 30/06/2021
Démarrage anticipé : OUI

Description :

La commune de Recloses n'utilise plus de produits phytosanitaires depuis plusieurs années. Cependant, les changements induits n'ont pas recueilli l'adhésion de l'ensemble de la population pour diverses raisons telles que l'insuffisance de communication et de sensibilisation, des objectifs non définis et des solutions alternatives insuffisantes. La commune a donc pour objectif de définir une vision des espaces communaux partagée par les élus, les employés communaux et les habitants, de mettre en place des stratégies d'entretien des espaces verts, et prendre en compte des stratégies d'entretien de l'espace public dans les nouveaux aménagements.
Le service technique communal dispose d'un certain nombre d'outils, cependant l'achat d'équipements complémentaires tels qu'un désherbeur sur batterie avec lames réciproques, un désherbeur thermique et une houe maraîchère avec des lames à sarcler est souhaité. Des panneaux de signalisation "fauchage tardif, préservation de la biodiversité", ainsi que des panneaux indiquant des espèces végétales locales doivent être achetés et seront posés par les employés communaux et les membres de la commission.
Piloté par la commission écologie et développement durable, composée de 5 élus et de 5 habitants volontaires, le projet prévoit par ailleurs des actions de sensibilisation des habitants aux impacts des phytosanitaires et à la législation en la matière, à la préservation de la biodiversité et aux méthodes alternatives à l'usage des phytosanitaires ; inventaires des espaces verts communaux et des pratiques de jardinage ; classification des espaces verts communaux (espace horticole soigné, espace mixte, espace naturel entretenu, espace sauvage). Les pratiques seront également adaptées aux différents espaces (désherbage, paillage, fauchage tardif). L'entretien des espaces verts est effectué par les employés communaux et via un contrat avec un établissement et services d'aide par le travail (Les Ateliers Caravelle). La commune organise également des chantiers participatifs à destination des habitants par exemple pour l'entretien du cimetière. Les sessions de formation/sensibilisation sont délivrées par des bénévoles. Une association communale de jardins partagés "Esprit des Jardins" a proposé son concours ainsi qu'un certain nombre d'habitants ayant une expertise dans les domaines liés à la biodiversité.

Le journal communal et le site internet de la mairie seront utilisés pour communiquer avec les habitants, et des réunions d'informations seront animées par la commission.

Localisation géographique :

- Recloses

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €HT)
Désherbeur thermique Ripagreen Easy +	2 640	Subvention Région Île-de-France	3 616
Houe maraichère et lames	782	Fonds propres	1551
Panneaux signalétiques	600		
Débroussailleuse stihl FSA 1300 avec 2 batteries AP 300, un chargeur AL 300 et un réciprocateur RG	1 145		
TOTAL	**5 167**	**TOTAL**	**5 167**

DOSSIER N° 20013137 - Pour une apiculture participative aux Essarts-le-Roi

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-20421-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	1 845 € HT	100 %	1 845 €
	Montant total de la subvention		1 845 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LE RUCHER DES ESSARTS
Adresse administrative : 41 rue de l'Yvette 78690 Les Essarts le roi
Statut juridique : Association
Représentant : Pierre RUIZ-DUPONT, PRESIDENT

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/12/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 01/06/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

Le Rucher des Essarts est une association qui a pour objet de promouvoir et faciliter l'ensemble des activités liées à l'apiculture et de proposer sous toutes les formes possibles des actions de sensibilisation à l'environnement autour du monde de l'abeille. Le projet consiste à mettre à disposition des habitants des ruches et le matériel nécessaire pour l'extraction du miel. La Mairie des Essarts-le-Roi met à disposition pour l'activité un lieu pour la miellerie (un petit « chalet »), ainsi qu'un espace ouvert pour l'installation des ruches. En contrepartie de cet engagement, l'association envisage la distribution d'une partie des récoltes via le comité d'œuvre sociale de la mairie.
Le matériel et les supports pédagogiques nécessaires pour démarrer l'activité de l'association sont : extracteur (x2), maturateur 50L (x2), maturateur 100L (x1), tamis adaptable 50L (x2), support maturateur 50L (x2), support maturateur 100L (x1), seau 20L (x2), robinet pour seau (x2), bac a désoperculer (x2), autres petit matériel (x1), combinaison apiculteur enfant (x2), combinaison apiculteur adulte (x3), paires de gants (x6), enfumoir (x2), autres petit matériel (x1), ruche complète avec hausse (x1).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :
- Les Essarts-le-Roi

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Matériel extraction	1 695 €	Subvention Région Île-de-France	1 845 €
Rénovation chalet	150 €		
TOTAL	**1 845 €**	**TOTAL**	**1 845 €**

DOSSIER N° 20013138 - Création d'un poulailler pédagogique

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-72-204141-172001-1700
Action : 17200106 – Economie circulaire et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	1 252 € HT	80 %	1 002 €
	Montant total de la subvention		1 002 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SONCHAMP
Adresse administrative : 42 RUE ANDRE THOME 78120 SONCHAMP
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Ysabelle MAY-OTT, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/12/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 30/12/2020
Démarrage anticipé : NON

Description :

La commune rurale de Sonchamp (1 707 habitants) souhaite créer un poulailler.
Ce projet a pour objectif de répondre à la gestion des déchets de la cantine de l'école maternelle et primaire ; une partie des déchets permettant l'alimentation des poules. Les œufs pourront être récupérés et donnés. De plus, le poulailler sera le support d'activités pédagogiques avec les 150 enfants de l'école, et les usagers du nouveau centre de loisir (ouvert depuis le 1er septembre 2020) y seront aussi associés.

Localisation géographique :
- Sonchamp

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Création d'un poulailler pédagogique	1 082	Subvention Région Île-de-France	1 002
Clôture renforcée	170	Fonds propres	250
TOTAL	**1 252**	**TOTAL**	**1 252**

DOSSIER N° 20013139 - Achat d'un récupérateur d'eau de pluie

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-204142-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	3 149 € HT	70 %	2 204 €
	Montant total de la subvention		2 204 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SONCHAMP
Adresse administrative : 42 RUE ANDRE THOME 78120 SONCHAMP
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Ysabelle MAY-OTT, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/12/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 31/12/2020
Démarrage anticipé : NON

Description :

La commune de Sonchamp souhaite acquérir un récupérateur d'eau de pluie à enterrer d'une capacité de 5 000 litres dans le but de créer un système de collecte et de stockage de l'eau de pluie. Cet équipement permettra de grandes économies pour l'arrosage des jardins pédagogiques (écoles et centre de loisir) et également pour l'arrosage des fleurs de la commune. Le récupérateur d'eau de pluie sera installé au niveau du bâtiment des services techniques, et récupèrera environ 80% de l'eau de pluie par un système de canalisation via les gouttières se déversant dans la cuve enterrée.

Localisation géographique :
- Sonchamp

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat d'un récupérateur d'eau de pluie	3 149	Subvention Région Île-de-France	2 204
		Fonds propres	945
TOTAL	**3 149**	**TOTAL**	**3 149**

DOSSIER N° 20013309 - VELOS'OUPPES : Pour une ville durablement cyclable

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-78-204141-178001-200
Action : 17800101 – Réseaux verts et équipements cyclables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	18 037 € HT	55,4 %	10 000 €
	Montant total de la subvention		10 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SOUPPES SUR LOING
Adresse administrative : 19 Avenue du Maréchal Leclerc 77460 Souppes-sur-Loing
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Pierre BABUT, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 01/06/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

La commune de Souppes-sur-Loing souhaite encourager les déplacements intra-urbains à vélo par l'aménagement d'itinéraires identifiés. Elle souhaite également développer une offre de location et prêt de vélo comme outil pédagogique pour les enfants. En lien avec le centre de loisirs sur les temps périscolaires, il sera organisé des déplacements à vélo sur 7 stations : le centre de loisirs, les 3 écoles de la ville, la bibliothèque, la base de loisirs et le pôle sportif. Le projet consiste à acquérir 14 vélos pour enfant de taille adaptées et 2 vélos pour les accompagnants afin de permettre aux enfants d'appréhender l'usage du vélo en milieu urbain.
En outre, il s'agit d'équiper les agents municipaux de vélos pour leurs déplacements professionnels et leurs trajets domicile-travail. Pour ce faire, il est nécessaire de prévoir 4 pôles de 3 vélos pour relier les sites principaux (mairie, centre culturel et ateliers techniques). Enfin, la municipalité souhaite créer un système de location de vélos pour les habitants. 3 stations sur les sites de la base de loisirs, l'office de tourisme et le pôle gare, quartier très prochainement en complète réfection en partenariat avec Ile-de-France Mobilités, sont à créer. L'aménagement d'un local, propriété de la ville de Souppes-sur-Loing, à proximité de la gare pour la location de vélo et la mise en place d'une application mobile (développement par la commune) sont aussi prévus.

Localisation géographique :
- Souppes-sur-Loing

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat 14 vélos enfants et 2 vélos accompagnants	7 518	Subvention Région Île-de-France	10 000
Achat 12 vélos pour les agents	3 903	Fonds propres	8 037
Pôles vélos pour habitants	6 616		
TOTAL	**18 037**	**TOTAL**	**18 037**

DOSSIER N° 20013259 - Acquisition d'un véhicule électrique

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-75-204141-175001-1700
Action : 17500106 – Energies renouvelables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	20 651 € HT	48,4 %	10 000 €
	Montant total de la subvention		10 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SONCHAMP
Adresse administrative : 42 RUE ANDRE THOME 78120 SONCHAMP
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Ysabelle MAY-OTT, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 01/02/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

La commune doit procéder au changement d'un véhicule de sa flotte automobile, et son choix se porte sur un véhicule électrique afin de limiter l'impact écologique. La voiture électrique émet en effet entre deux et trois fois moins de CO2, limitant les conséquences négatives sur l'environnement. Malgré un coût plus élevé à l'achat, la voiture électrique se révèle plus économique à long terme que les autres motorisations. Le surcoût à l'achat est compensé par le prix de l'électricité.

Localisation géographique :
- Sonchamp

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Acquisition d'un véhicule électrique	20 651	Subvention Région Île-de-France	10 000
		Fonds propres	10 651
TOTAL	**20 651**	**TOTAL**	**20 651**

DOSSIER N° 20013260 - Lutter contre l'isolement des personnes âgées

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-75-204141-175001-1700
Action : 17500106 – Energies renouvelables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	10 500 € HT	70 %	7 350 €
	Montant total de la subvention		7 350 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CTRE COM ACTION SOCIALE DE CHEVANNES
Adresse administrative : 2 RUE DU PARC 91750 CHEVANNES
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Sami BEN OUADA, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 30/04/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

Le CCAS de la commune ne dispose pas de véhicule, les déplacements sont réalisés à l'aide des véhicules privés sans dédommagement. Les déplacements des agents du CCAS participent à l'accompagnement des personnes âgées à destination des rendez-vous médicaux et auprès des organismes administratifs, au portage de courses à domicile et à la livraison des médicaments. Les tournées de veille s'effectuent sur trois demi-journées par semaine pour offrir aux personnes isolées une visite privilégiée et des sorties permettant de maintenir un lien social. L'acquisition d'un véhicule électrique est une solution qui permet de maintenir les services assurés aujourd'hui mais également de développer de nouvelles actions visant à accompagner les personnes en difficultés sur la commune (achats auprès des producteurs locaux pour offrir une alimentation différente et variée) ; La commune souhaite acquérir un véhicule 5 places électrique. Ce véhicule serait la propriété du CCAS de la commune. L'entretien et l'assurance du véhicule serait assuré par le CCAS subventionné à 100% aujourd'hui par la commune. Le stationnement et le rechargement du véhicule serait effectué au pôle technique lieu fermé le soir pour assurer la sécurité du véhicule.

Localisation géographique :
- Chevannes

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Acquisition véhicule électrique	10 500	Subvention Région Île-de-France	7 350
		Fonds propres	3 150
TOTAL	**10 500**	**TOTAL**	**10 500**

DOSSIER N° 20013141 - La Grande Coco et le quartier de la rue du Soleil "Havre de biodiversité" !

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-20421-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	5 706 € HT	97 %	5 536 €
	Montant total de la subvention		5 536 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PEPINS PRODUCTION LA PEPINIERE DE QUARTIER
Adresse administrative : 25 AV DE LAUMIERE 75019 PARIS
Statut juridique : Association
Représentant : Pierre PAQUOT, PRESIDENT

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 01/10/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

La première action est de construire une jardinière avec plantation de plantes grimpantes en façade de La Grande Coco, tiers-lieux dédié à la Ville et à sa transformation. Sources de baies, et refuges pour les oiseaux, les plantes grimpantes seront fixées à des treilles désolidarisées des murs. La deuxième est d'installer un jardin solidaire à La Grande Coco, en partenariat avec les Restos du Cœur, et en vue de faire se rencontrer la diversité de publics ciblés. Le jardin de 80 m² inclura : une part de plantation en pleine terre, ornementale, sauvage, deux jardinières hors sol potagères conçues également en permaculture, l'aménagement de refuges à oiseaux et insectes répartis sur le jardin. La dernière action est de faire "tâche d'huile" avec l'installation de trois jardinières dans l'espace public avec et pour les voisins : dans le périmètre immédiat des rues de Belleville, Pixérécourt et du Soleil, sous forme de permis de végétaliser, en concertation avec les collectifs citoyens qui se chargeront de leur entretien.
Au cœur de chacune de ces trois actions se trouve une démarche pédagogique pour favoriser l'appropriation des méthodes écologiques par les habitants, et pour leur donner les moyens d'agir pour se (re)connecter à leur environnement. L'objectif est d'agir pour la santé environnementale de tous à travers une action collective d'intérêt général qui transforme la qualité de vie dans l'espace public (facteurs biologiques, sociaux et esthétiques, lutte contre les îlots de chaleur, biophillie), de mettre en œuvre une mobilisation citoyenne et concrète, utile pour le développement de la biodiversité, en co-construction avec une grande diversité de publics, de s'approprier de manière collective et solidaire le territoire dans une démarche d'urbanisme transitoire, et de sensibiliser des publics qui sont parfois éloignés des thématiques environnementales.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- Paris 20

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Aménagement jardins (matériel et équipements)	5 706 €	Subvention Région Île-de-France	5 536 €
		Fonds propres	170 €
TOTAL	**5 706 €**	**TOTAL**	**5 706 €**

DOSSIER N° 20013143 - Ecologie locale et rurale

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-71-204142-171007-1700
Action : 17100701 – Soutien aux démarches de développement durable

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	13 000 € HT	76,9 %	10 000 €
	Montant total de la subvention		10 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'ARRANCOURT
Adresse administrative : 3 Place de la Mairie 91690 Arrancourt
Statut juridique : Organisme public
Représentant : YANNOU DENIS, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 01/10/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

Il s'agit de réaliser de travaux de mise en sécurité et de renforcement des pilasses et de la voûte du pont au Lieudit Jouanet à Arrancourt afin de préserver le bon fonctionnement de l'écosystème et protéger des ruissellements.

Localisation géographique :

- Arrancourt

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Restauration du pont Lieudit Jouanet	13 000	Subvention Région Île-de-France	10 000
		Fonds propres	3 000
TOTAL	**13 000**	**TOTAL**	**13 000**

DOSSIER N° 20013144 - Abeilles en ville et bio-diversité

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-20421-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	2 000 € HT	70 %	1 400 €
	Montant total de la subvention		1 400 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : KRI'ZALYS
Adresse administrative : 27 rue la clé des champs 93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE
Statut juridique : Association
Représentant : Lakhdar KRIMAT, PRESIDENT

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 11/08/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 31/12/2021
Démarrage anticipé : OUI

Description :

L'association Kri'zalys a pour objectif de sensibiliser les habitants aux questions environnementales et faire connaitre la biodiversité locale, notamment le rôle des abeilles en tant qu'«agents» pollinisateurs dans la ville. L'association envisage un projet qui permet la rencontre entre plusieurs générations et privilégie le lien social par un accompagnement des habitants dans la découverte du fonctionnement et des produits de la ruche. L'association souhaite mettre en relation un large public d'acteurs du territoire, les habitants, les associations (Le Joli Mai, ERA93, Ça bouge grave, Apeee, le Rucher Audonien Pédagogique, Abeilles et Joie), les établissements scolaires, pour proposer des animations à travers divers supports pédagogiques (maquettes, visites, dégustations, jardinage, diffusion d'un film en 3D et l'utilisation de lunettes virtuelles, exposition).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :
- Saint-Ouen

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Matériel apiculture	2 000	Subvention Région Île-de-France	1 400
		Fonds propres	600
TOTAL	**2 000**	**TOTAL**	**2 000**

DOSSIER N° 20013145 - Plantons un écrin de verdure au Centre d'Hébergement d'Urgence Le Bastion de Bercy (Paris 12e)

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-20421-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	5 036 € HT	100 %	5 036 €
	Montant total de la subvention		5 036 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PEPINS PRODUCTION LA PEPINIERE DE QUARTIER
Adresse administrative : 25 AV DE LAUMIERE 75019 PARIS
Statut juridique : Association
Représentant : Pierre PAQUOT, PRESIDENT

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/11/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 01/03/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

Le Centre d'Hébergement d'Urgence (CHU) le Bastion de Bercy accueille 308 personnes, dont une soixantaine d'enfants de 10 à 17 ans. Il se veut ouvert sur la cité, bien que situé dans un "contexte urbain défavorable" car entièrement encerclé d'axes routiers. L'objectif est de proposer un espace de jardinage, support pour faire-ensemble, qui offre un moyen d'agir sur son cadre de vie et de sensibiliser toutes les générations au respect du vivant. Les actions prévues sont de : planter des plantes grimpantes fleuries et odorantes, en écrin, autour du site et des locaux de résidence ; impliquer les résidents, l'équipe animation, l'équipe insertion professionnelle et les bénévoles autour de plusieurs rendez-vous de plantation, organisées par Pépins production ; amender à l'aide de substrats locaux issus du compostage, semer la bande plantée avec des graines de prairie sauvage ; installer deux nichoirs à oiseaux.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :
- Paris 12

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Travaux d'aménagement des jardins et achat et installation de nichoirs	4 696 €	Subvention Région Île-de-France	5 036 €
Achat d'outillages et matériels	340 €		
TOTAL	**5 036 €**	**TOTAL**	**5 036 €**

DOSSIER N° 20013052 - Poulailler urbain participatif - "Les poules gourmandes et trieuses de déchets"

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-72-204141-172001-1700
Action : 17200106 – Economie circulaire et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	11 620 € HT	80 %	9 296 €
	Montant total de la subvention		9 296 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BESSANCOURT
Adresse administrative : PL DU TRENTE AOUT 95550 BESSANCOURT
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Jean-Christophe POULET, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 06/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 15/12/2020
Démarrage anticipé : OUI

Description :

La commune de Bessancourt envisage de réhabiliter le kiosque de la commune en poulailler urbain participatif « Les poules gourmandes et trieuses de déchets ». La production moyenne de déchets par personne en France est de 365kg/an, dont 30% sont des biodéchets valorisables. Le concept Cocott'arium propose une action de sensibilisation au tri des biodéchets de manière locale grâce aux poules « Vos déchets contre des œufs », une animation à vocation ludique, pédagogique et sociale. Le Cocott'arium invite les habitants à déposer leurs biodéchets dans les espaces dédiés. Ces biodéchets sont triés et remis aux poules. Tous les habitants qui participent peuvent bénéficier d'œufs gratuits disponibles dans leurs commerces de proximité. Pour cela la mairie de Bessancourt en partenariat avec Cocott'arium propose la réhabilitation du kiosque à musique de la place de la mairie en poulailler urbain participatif. Un véritable démonstrateur de l'économie circulaire, les poules comme support d'un accompagnement à effectuer le premier pas vers la transition énergétique. En complément la réhabilitation du lieu permet la création de lien social en redonnant vie à un lieu iconique, du divertissement en inscrivant la ville dans une démarche d'innovation et de développement durable.

Localisation géographique :
- Bessancourt

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Réhabilitation du kiosque	10 000	Subvention Région Île-de-France	9 296
Fourniture et pose du pondoir (structure bois sur pilotis)	520	Fonds propres	2 324
Collecteur déchets alimentaires	120		
Signalétique pédagogique	980		
TOTAL	**11 620**	**TOTAL**	**11 620**

DOSSIER N° 20013311 - L'école en vélo collectif, on kiffe !

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-78-204141-178001-200
Action : 17800101 – Réseaux verts et équipements cyclables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	10 700 € HT	70 %	7 490 €
	Montant total de la subvention		7 490 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CHEPTAINVILLE
Adresse administrative : 5 RUE PONCEAU 91630 CHEPTAINVILLE
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Kim DELMOTTE, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 15/10/2023
Démarrage anticipé : NON

Description :

La commune de Cheptainville projette de réduire l'utilisation de la voiture pour favoriser l'écomobilité scolaire, les élèves prennent le bus pédestre depuis 12 ans, "Pédibus" ponctué régulièrement par un Nanibus (les ânes de la ferme accompagnent les enfants jusqu'à l'école). Ce dispositif apporte de nombreuses aménités positives : moins de stress pour les parents et les enfants, moins de pollution, de circulation et de soucis de stationnement. Pour aller plus loin et proposer une alternative d'écomobilité sécurisé aux élèves les plus éloignés de l'école (plus de 2 km), la commune a aménagé la route principale en voie partagée vélo/voiture avec un chaussidou. Ainsi la commune envisage d'élargir l'écomobilité scolaire à ce quartier en faisant l'acquisition d'un « vélo bus » dédié au ramassage scolaire (rosalie scolaire). Cette rosalie peut accueillir 9 personnes et 2 petits enfants, elle est dotée d'une assistance électrique et répond à la réglementation aux cycles à assistance électrique sur la voie publique. Elle sera conduite par un accompagnateur adulte (employé municipal, parent d'élève ou élu, selon le planning).

Localisation géographique :
- Cheptainville

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Rosalie scolaire 9 places assistance électrique 250 watt	9 999	Subvention Région Île-de-France	7 490
Equipement pour la Rosalie coffre et protection pluie	701	Fonds propres	3 210
TOTAL	**10 700**	**TOTAL**	**10 700**

DOSSIER N° 20013053 - Plus de réemploi et moins de déchets avec la réparation

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-72-20421-172001-1700
Action : 17200106 – Economie circulaire et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	22 241 € HT	45 %	10 000 €
	Montant total de la subvention		10 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COLLABORATIVE RECYCLING
Adresse administrative : 24 RUE LEON FROT 75011 PARIS
Statut juridique : Entreprise
Représentant : THOMAS DUCLOS CHANTEAUD, PRESIDENT

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 01/10/2022
Démarrage anticipé : OUI

Description :

Chaque année ce sont presque 2 millions de tonnes de meubles qui sont jetés. Une infime partie seulement est réemployée, le reste devenant des déchets qui ont un impact négatif sur l'environnement et coûtent cher aux citoyens. De plus, paradoxalement, la consommation continue (le marché du mobilier neuf se porte très bien) alors même que les déchets augmentent et que certaines personnes sont dans le besoin.
L'entreprise Co-Recyclage, spécialiste du réemploi, propose un autre modèle économique où le déchet de l'un devient la ressource de l'autre. Le mobilier des entreprises ou administration est récupéré et redistribué à des structures associatives ou de l'économie sociale et solidaire. Sans concurrencer les ressourceries ou réparateurs déjà présents sur le territoire, l'entreprise souhaite inclure la réparation dans son processus pour détourner de la benne toujours plus de ressources. La réparation est un levier pour le réemploi mais le secteur pour le mobilier est à développer.
Co-Recyclage souhaite mettre en place une chaîne de réparation. Cela passera par la formation d'équipes, l'édition de kit de réparation mais aussi le démantèlement et la massification de pièces détachées locales. A terme, il s'agit même de proposer une offre servicielle de réparation (type conciergerie de la réparation). Le pilote se déroulera sur l'espace de stockage de l'entreprise, à la PADAF (Plateforme des acteurs de demain) et permettra d'augmenter les flux d'approvisionnements pour récupérer des pièces détachées et former à la réparation. Cela nécessite l'acquisition d'un chariot électrique frontal. L'activité pourra se déployer sur d'autres sites en Île-de-France lorsqu'elle prendra de l'ampleur.
Réemployer, c'est permettre la réduction des déchets et de s'inscrire dans une économie circulaire et de partage, mais c'est aussi créer de l'emploi local non délocalisable en Île-de-France et former des personnes à des métiers d'avenir.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- Antony

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat chariot électrique frontal deux roues motrices	22 241	Subvention Région Île-de-France	10 000
TOTAL	**22 241**	**TOTAL**	**10 000**

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.40405 (Environnement) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26 juin 2014 tel que modifié par règlement 2017/1084 de la Commission européenne du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017, relatif à : aides à l'investissement en faveur du recyclage et du réemploi des déchets.

DOSSIER N° 20013146 - L'Apiculture au Jardin des Abeilles Maraîchères

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-20421-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	1 707 € HT	89 %	1 519 €
	Montant total de la subvention		1 519 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ABEILLES AIDE ET ENTRAIDE
Adresse administrative : 125 rue Ferdinand Buisson 91210 DRAVEIL
Statut juridique : Association
Représentant : Liliane BONABAU, PRESIDENTE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 31/12/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

L'association d'insertion Abeilles Aide et Entraide (association loi 1901 à but non lucratif), complète son offre d'insertion à destination des demandeurs d'emploi de l'agglomération avec la création d'un jardin d'insertion par le maraichage biologique (certification Ecocert) sur la commune de Crosne. Pour ce projet 2.5 hectares de terres en friche ont été nettoyés et amendés et permettent la production de fruits et légumes biologiques qui garnissent les 80 paniers hebdomadaires distribués aux adhérents et une vente directe ouverte à tous. A proximité la gestion d'une parcelle forestière de 1.5 hectare enrichie la biodiversité du terrain des Abeilles Maraichères. En 2020, 12 ruches ont été installé et la première production de miel (90kg) proposée aux salariés et aux clients du jardin. Cette nouvelle activité est pour le chantier d'insertion, un nouveau support de qualification pour les salariés en parcours (entretien du rucher, extraction du miel, conditionnement, vente), un nouveau produit local en circuit court, un nouveau support d'animation pédagogique favorisant l'ouverture du jardin. L'association souhaite développer le rucher (15 à 20 ruches à terme) et garantir les meilleures conditions d'extraction et d'hygiène possible avec l'acquisition d'équipement semi-professionnel pour l'extraction et la conservation (un extracteur électrique, un bac de désoperculage, un maturateur de 200kg, des planches de bois et plaques métalliques pour les ruches).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :
- EPCI Val d'Yerres Val de Seine

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat d'un extracteur miel électrique	1 000	Subvention Région Île-de-France	1519
Achat d'un bac à désoperculer	264	Fonds propres	188
Achat d'un fut maturation 200l	135		
Achat matériel fabrication 3 ruches	120		
Achat 30 cadres corps	48		
Achat 30 cadres hausse	48		
Achat de plaque de cire	92		
TOTAL	**1 707**	**TOTAL**	**1707**

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : Règlement de minimis entreprise 1407/2013 (publié au JOUE L 352 du 24 décembre 2013), relatif à : Aides de minimis entreprise

DOSSIER N° 20013262 - Pose de Panneaux photovoltaïques

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-75-204142-175001-1700
Action : 17500106 – Energies renouvelables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	23 300 € HT	42,9 %	10 000 €
	Montant total de la subvention		10 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SACLAS
Adresse administrative : 19 RUE DE LA MAIRIE 91690 SACLAS
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Yves GAUCHER, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 10/05/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

Saclas est une commune de 1 800 habitants, située dans la vallée de la Juine avec de nombreux commerces et artisans ainsi que des services comme la maison de santé, l'aide à domicile en milieu rural, la crèche, un cabinet dentaire, une clinique de suite, une pharmacie et une mairie qui accueille France Services pour assister les habitants dans leurs démarches administratives, l'établissement de cartes d'identité et de passeports notamment.
La nouvelle municipalité, sensible aux enjeux du développent durable, élabore un agenda 21 afin de participer à la lutte contre le réchauffement climatique et à la réduction de l'impact carbone sur l'environnement. Dans cette même dynamique, la commune souhaite installer des panneaux photovoltaïques sur la maison de santé, qui dispose d'une toiture terrasse, pour diminuer la consommation électrique, le chauffage étant assuré par une pompe à chaleur.

Localisation géographique :
- Saclas

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Panneaux photovoltaïques et pose	23 300	Subvention Région Île-de-France	10 000
		Fonds propres	13 300
TOTAL	**23 300**	**TOTAL**	**23 300**

DOSSIER N° 20013147 - Poulettes à roulettes

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-72-204141-172001-1700
Action : 17200106 – Economie circulaire et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	5 650 € HT	80 %	4 520 €
	Montant total de la subvention		4 520 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CROISSY SUR SEINE
Adresse administrative : 8 AV DE VERDUN 78290 CROISSY-SUR-SEINE
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Jean-Roger DAVIN, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 01/09/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

La ville de Croissy-sur-Seine souhaite implanter un poulailler nomade évolutif sur les principaux lieux de vie de la commune. L'objectif est de créer un environnement solidaire, participatif et écologique en collaboration avec les établissements de la ville. Un poulailler nomade transitera au sein de plusieurs lieux de vie transgénérationnels : les quatre écoles de la ville, l'École Anglaise, la maison de retraite la Roseraie et le foyer de vie des Mésanges pour des périodes allant de 6 à 8 semaines. Ce poulailler sera également connecté via une appli web (porte automatique pour faire rentrer et sortir les poules et éviter les nuisances sonores du coq le matin, indication du nombre d'œufs disponibles et du niveau de graines restantes) qui n'aura aucun impact sur leur bien-être. Grâce à des panneaux solaires disposés sur le toit, celui-ci sera énergétiquement autonome. Un poulailler permanent sera implanté au cœur du parc du château Chanorier, espace collectif de culture où la nature se lie à l'art et où les poules seront installées à côté d'un potager pédagogique et de ruches. Ce lieu sera un espace protégé, privilégié, ombragé et délimité afin d'établir de bonnes conditions de sécurité. Ce poulailler permettra de faire des rotations optimales entre les poules du poulailler nomades et ainsi assurer leur bien-être tout au long de l'année. Ce système de poulailler nomade viendra compléter le travail pédagogique en apportant une nouvelle dimension écologique : des bacs placés dans les espaces de restauration récupéreront les épluchures, les restes de pâtes, de vieux fruits et nourriront au quotidien les poules, les fientes des poules seront recueillies et utilisées par les services municipaux comme engrais naturel pour les massifs de fleurs, les œufs récoltés pourront être redistribués aux familles des enfants scolarisés. De manière plus générale, le poulailler nomade fera émerger des enjeux écologiques et pédagogiques qui s'appliquent à toutes les générations : étude de la biologie des poules, sensibilisation des plus jeunes à la gestion de déchets organiques et au gaspillage alimentaire, respect de l'environnement et engagement écocitoyen.

Localisation géographique :

- Croissy-sur-Seine

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Poulailler nomade connecté	2 083,00	Subvention Région Île-de-France	4 520,00
Enclos pour poulailler connecté	725,00	Fonds propres	1 130,00
Poulailler fixe et enclos	2 842,00		
TOTAL	**5 650,00**	**TOTAL**	**5 650,00**

DOSSIER N° 20013055 - Stop aux dépots sauvages

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-72-20421-172001-1700
Action : 17200109 – Fonds propreté

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	30 000 € HT	33,3 %	10 000 €
	Montant total de la subvention		10 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASS JEUNES A VILLE D'AVRAY
Adresse administrative : 12 RUE DE SEVRES 92410 VILLE D'AVRAY
Statut juridique : Association
Représentant : PEREIRA NATHALIE, PRESIDENTE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 15/10/2023
Démarrage anticipé : NON

Description :

Le projet vise à responsabiliser les usagers au respect de leur environnement, diminuer le niveau de salissure, proposer une aide à l'enlèvement des encombrants et responsabiliser les jeunes. Afin d'éviter les dépôts sauvages qui sont de plus en plus nombreux sur la commune de Ville d'Avray, l'association souhaite acquérir un véhicule utilitaire pour proposer aux riverains, avec l'aide de jeunes, l'enlèvement de leurs encombrants. Cette action pourrait limiter les dépôts sauvages, responsabiliser les usagers de toute âge et financer les projets des jeunes volontaires (formations, permis, séjours, etc...).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :
- Ville-d'Avray

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat d'un utilitaire	30 000 €	Subvention Région Île-de-France	10 000 €
		Fonds propres	20 000 €
TOTAL	**30 000 €**	**TOTAL**	**30 000 €**

DOSSIER N° 20013152 - Aménagement d'espaces de repos et de convivialité

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-71-204141-171007-1700
Action : 17100701 – Soutien aux démarches de développement durable

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	10 312 € HT	80 %	8 250 €
	Montant total de la subvention		8 250 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE FONTENAY LES BRIIS
Adresse administrative : 1 PL DE LA MAIRIE 91640 FONTENAY-LES-BRIIS
Statut juridique : Organisme public
Représentant : THIERRY DEGIVRY, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/12/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 31/01/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

Fontenay-lès-Briis est un village rural (2 146 habitants) étendu géographiquement (10 km²), et constitué de dix hameaux. La commune souhaite aménager des espaces de repos et de convivialité à destination de ses habitants et des randonneurs.
Il s'agit de l'acquisition de divers mobiliers urbains (tables pique-nique, bancs publics, banquettes de ville, bancs jardinière, banc tour d'arbre hexagonal, corbeilles de ville avec cendrier) permettant la création d'espaces de repos et de convivialité. Ces installations faciliteront les échanges intergénérationnels entre les administrés issus des différents hameaux. Elles seront également appréciées par les personnes à mobilité réduite, mais aussi par les randonneurs et les parents qui accompagnent leurs enfants dans leurs activités quotidiennes. Des panneaux informatifs seront par ailleurs installés pour contribuer au respect de la propreté environnementale et sensibiliser à la biodiversité (faune, flore) présente sur le territoire communal. L'association des "marcheurs cueilleurs", récemment créée, serait particulièrement active pour assurer la conservation des équipements et la propreté des lieux. La mise en place de ces installations sera assurée par les employés communaux sur des terrains communaux.

Localisation géographique :
- Fontenay-lès-Briis

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Banc tour d'arbre hexagonal	1 698	Subvention Région Île-de-France	8 250
2 ensembles tables pique-nique béton/bois avec banquettes	2 418	Fonds propres	2 062
3 bancs publics béton/platane	1 398		
3 banquettes de ville béton/bois	1 698		
2 banquettes jardinières en pierre reconstituée	1 390		
3 corbeilles de ville	1 710		
TOTAL	**10 312**	**TOTAL**	**10 312**

DOSSIER N° 20013155 - Centre de sauvegarde pour hérissons à Ballancourt-sur-Essonne

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-20421-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	13 849 € HT	72,2 %	10 000 €
	Montant total de la subvention		10 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LES P'TITS KIPIK
Adresse administrative : 5 RUE GEORGES CLEMENCEAU 91400 ORSAY
Statut juridique : Association
Représentant : Sara STAHL, PRESIDENTE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 31/12/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

L'association « Les P'tits Kipik » souhaite créer et aménager un nouveau centre de sauvegarde faune sauvage spécialisé dans les hérissons d'Europe, afin de répondre à la demande grandissante de soins à cette espèce sur le département de l'Essonne et alentours. Le hérisson est une espèce protégée et menacée, de plus en plus vulnérable en raison de la disparition de son habitat naturel, de la fragmentation du territoire et de l'utilisation massive des pesticides.
En plus des deux petits centres de soins, ce troisième centre nettement plus important permettra d'accueillir jusqu'à 60 hérissons en soins et répondre ainsi à une demande exponentielle. Y sont accueillis tous les hérissons en détresse nécessitant d'être pris en charge (blessé, malade ou portée de petits abandonnés). Les soins dispensés sont gratuits.
Ce troisième centre sera installé dans le sous-sol d'une grande maison particulière et disposant d'un vaste terrain à Ballancourt-sur-Essonne, en cours d'acquisition (compromis de vente signé le 10 août 2020) par le responsable de l'antenne actuelle de Vert-Le-Petit. En effet, le petit centre de sauvegarde actuel ne répond plus aux besoins de plus en plus importants de prises en charge de hérissons en détresse.
L'association est partenaire de l'Arche des Associations et du Service Environnement de l'Université Paris Sud. Les bénévoles aideront à l'aménagement et à la mise en place de ce centre : travaux de peinture, carrelage, montage du mobilier et des enclos... Une partie des dons reçus cette année sera allouée à ces travaux et achat de matériel (cages, étagères, couveuses...).
Outre l'activité propre du centre de soins, l'association a un projet plus global de formation et d'information du grand public sur l'espèce Erinaceus Europaeus, afin de venir en aide aux hérissons bien en amont, par la protection de leur environnement et des écosystèmes. Le hérisson est en effet une espèce "sentinelle" et "parapluie" : c'est une sentinelle écologique, c'est à dire une espèce dont la sensibilité sert d'indicateur précoce des changements de l'environnement d'un écosystème. C'est également une espèce "parapluie" dans le sens où protéger une espèce parapluie revient à protéger l'ensemble du biotope associé à cette espèce dont les besoins (la niche écologique) incluent ceux de nombreuses autres espèces.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- Ballancourt-sur-Essonne

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
13 cages en plexi et 30 cages à barreaux + 2 couveuses	2 920	Subvention Région Île-de-France	10 000
4 enclos extérieurs et grillages	1 536	Fonds propres	3 849
Travaux, matériel et équipements pour l'aménagement du local (électricité, plomberie, mur séparation, enduit…)	9 393		
TOTAL	**13 849**	**TOTAL**	**13 849**

DOSSIER N° 20013057 - Poubelles enterrées et tri sélectif aux abords directs des étangs communaux

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-72-204151-172001-1700
Action : 17200106 – Economie circulaire et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	12 800 € HT	78,1 %	10 000 €
	Montant total de la subvention		10 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SI PLANS D'EAU DE GREZ-MONTCOURT
Adresse administrative : 86 RUE WILSON 77880 GREZ-SUR-LOING
Statut juridique : Organisme public
Représentant : THOMAS CORNAIRE, PRESIDENT

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/11/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 01/06/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

Les étangs de Grez-Montcourt, d'une superficie de 50 hectares, sont les vestiges d'anciennes carrières de sable et gravier, exploitées pour les travaux de la portion seine-et-marnaise de l'autoroute A6. Ils furent acquis et aménagés dans un site naturel classé par le Syndicat des Plans d'Eaux de Grez-Montcourt en 1975.
En outre, les vastes espaces (environ 60 hectares), situés sur la partie ouest autour des étangs, sont classées en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) et en Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) où plus de 80 espèces sont répertoriées (canards colverts, bernaches du Canada, hérons cendrés, gallinules, cygnes tuberculés...).
Le site est géré par le Syndicat des Plans d'Eaux de Grez-sur-Loing/Montcourt-Fromonville (SIPE). De nombreux visiteurs bénéficient de l'accès facile au parking des Étangs pour faire le tour de l'étang de la Clarette, profiter des nombreuses pelouses en bordure du plan d'eau, et faire un tour des lacs via le Tacot des Lacs ou bien visiter Grez-sur-Loing et les berges du Loing.
La hausse de fréquentation du site, du village de Grez-sur-Loing et ses alentours induit une saturation des poubelles qui débordent entraînant une dégradation de l'environnement et une pollution par les déchets. Le site est devenu également un lieu de dépôt sauvage nécessitant un ramassage plus fréquent d'ordures ménagères aux abords des étangs.
Aussi, le SMETOM de la Vallée du Loing (Syndicat Mixte pour l'Enlèvement et le Traitement des Ordures Ménagères) préconise la mise en place de poubelles enterrées de grande capacité (5m3) dont l'avantage sera : de résoudre le problème du trop plein de déchets entre deux ramassages, de permettre un gain écologique par l'instauration de trois conteneurs permettant un tri, de permettre un gain environnemental par la suppression des ordures et notamment plastiques qui se dispersent, enfin d'améliorer la qualité esthétique de ce site remarquable.
L'emplacement des poubelles enterrées est prévu en bordure du chemin de Montcourt aux Chapelottes, qui borde l'étang sur sa berge sud. Cet emplacement jouxte le parking sud des Etangs, place des Hérons

qui donne accès à de nombreux visiteurs et aux habitants de la zone pour lesquels ce chemin est un passage obligé. Cette solution nécessite la réalisation des cuves enterrées et l'installation des conteneurs/colonnes adaptés. La fourniture des colonnes, l'installation, la communication, la collecte, les opérations de lavage-désinfection, maintenance préventive et curative sont prises en charge à 100 % par le SMETOM. Les travaux de terrassement restent à la charge du SIPE de Grez-sur-Loing / Montcourt-Fromonville : travaux de terrassement pour 3 colonnes en ligne de 5 m3, blindage et sécurisation de la fouille, réalisation d'une semelle de propreté en sablon de 15 cm, remblaiement autour des colonnes en sablon, fourniture et pose de bordurette en périphérie des colonnes, finition en béton balayé, évacuation de la terre excédentaire de terrassement.

Localisation géographique :

- EPCI Pays de Nemours

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Terrassement pour 3 poubelles enterrées en ligne (devis Legras)	12 800	Subvention Région Île-de-France	10 000
		Fonds propres	2 800
TOTAL	**12 800**	**TOTAL**	**12 800**

DOSSIER N° 20013315 - Atelier participatif d'entretien et de réparation de vélos La Rustine

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-78-20421-178001-200
Action : 17800101 – Réseaux verts et équipements cyclables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	915 € HT	100 %	915 €
	Montant total de la subvention		915 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LA BOITE A GRAINES
Adresse administrative : 9 RUE GEORGES CHARPAK 91220 BRETIGNY-SUR-ORGE
Statut juridique : Association
Représentant : Michel MARGAS, PRESIDENT

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 01/10/2022
Démarrage anticipé : NON

Description :

La Rustine est un atelier de réparation des vélos participatif et solidaire qui se trouve à Brétigny-sur-Orge. Il est issu du projet "Labo", une démarche d'urbanisme transitoire s'inscrivant dans le projet d'aménagement du Quartier Clause Bois Badeau, à proximité de la gare SNCF. La SORGEM (Société d'Economie Mixte du Val d'Orge) met à disposition de l'association Boîte à Graines l'ensemble des locaux aménagés nécessaires à la vie et à l'animation du site. L'association Boite à Graines fédère un ensemble d'associations actives dans le domaine de l'économie sociale et solidaire, dont deux d'entre elles assurent l'animation de l'atelier de réparation de vélos "La Rustine". Il met à disposition des outils, des pièces détachées et délivre des conseils pour permettre aux cyclistes d'entretenir et de réparer eux-mêmes leurs vélos. Les objectifs sont de : favoriser la pratique du vélo au quotidien pour accélérer la transition énergétique, remettre en circulation des vélos délaissés, réemployer les pièces détachées, créer une dynamique d'échange entre les cyclistes confirmés et les débutants, élargir le savoir-faire pour favoriser l'autonomie des cyclistes, créer une vélo-école. A terme, la création d'une maison du vélo à Brétigny sur Orge est envisagée à proximité de la gare SNCF. Pour cela, l'association nécessite la présence d'un animateur ayant les compétences requises. Pour cette raison, il s'agit de former une personne via le Brevet Initiateur Mobilité et pouvoir disposer d'un kit d'équipements pour la création d'un parcours pédagogique, adapté aux cyclistes enfants et adultes.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- Brétigny-sur-Orge

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat d'équipement et outillages (pied de réparation vélo, meuleuse portative, clé dynamométrique, centrage de roue…)	915	Subvention Région Île-de-France	915
TOTAL	**915**	**TOTAL**	**915**

DOSSIER N° 20013058 - RECNOREC : Création et mise à disposition de composteurs

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-72-20421-172001-1700
Action : 17200106 – Economie circulaire et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	10 100 € HT	99 %	10 000 €
	Montant total de la subvention		10 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : RECNOREC
Adresse administrative : 12 AV DES PRES 78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
Statut juridique : Entreprise
Représentant : UGOLINE JENNYFER SOLER, PRESIDENTE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 31/03/2021
Démarrage anticipé : OUI

Description :

En Île-de-France aujourd'hui, seuls 10% des plastiques consommés par les ménages sur le territoire sont recyclés. Sur 100 kg d'emballages ou produits plastiques, 58 sont enfouis, 32 sont incinérés et seulement 10 sont recyclés.
L'entreprise souhaite créer et mettre à disposition des composteurs fabriqués à 100% à partir de déchets plastiques ménagers. La solution RECNOREC permet de transformer tous les déchets plastiques non dangereux, qu'ils soient souillés ou en mélange, en un matériau composite de qualité, particulièrement résistant en extérieur. Ce matériau permet la réalisation de mobilier, d'aménagements extérieurs, et remplace le bois ou le béton dans de nombreuses applications.
Le composteur individuel ou collectif est une application envisagée particulièrement pertinente. Afin d'entamer son développement commercial, RECNOREC doit faire ses preuves au travers de prototypes d'objets fabriqués à partir de déchets plastique en mélange. Un partenariat avec une ESAT spécialisée dans la menuiserie a été établi dans le but de prototyper un composteur rotatif de 100L fabriqué avec des déchets plastiques recyclés. Ces prototypes pourraient par la suite faire l'objet d'une expérimentation par une mise à disposition publique dans le secteur de Saint-Quentin-en-Yvelines. D'autres formats sont également envisagés pour répondre à la production des utilisateurs ciblés. En effet, l'utilisation d'un tel matériau issu de déchets plastiques fait doublement sens puisque le projet possède une dimension à la fois sociale et écologique à forts impacts : mise à disposition gratuite au public, sollicitation de travailleurs handicapés, et recyclage de la matière plastique pour développer le compostage permettant le recyclage des déchets alimentaires.
Une mise à disposition dans certains espaces publics permettrait aux communes environnantes de justifier d'une éthique de développement durable engagée.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- Yvelines

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Prototypage	900	Subvention Région Île-de-France	10 000
Design selon cibles et utilisateurs	2 000	Fonds propres	100
Production matière recyclée	4 500		
Production de 15 unités	2 700		
TOTAL	**10 100**	**TOTAL**	**10 100**

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.40405 (Environnement) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26 juin 2014 tel que modifié par règlement 2017/1084 de la Commission européenne du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017, relatif à : aides à l'investissement en faveur du recyclage et du réemploi des déchets.

DOSSIER N° 20013316 - Cycl'Auber

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-78-204141-178001-200
Action : 17800101 – Réseaux verts et équipements cyclables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	32 976 € HT	30,3 %	10 000 €
	Montant total de la subvention		10 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'AUBERVILLIERS
Adresse administrative : 2 RUE DE LA COMMUNE DE PARIS 93308 AUBERVILLIERS CEDEX
Statut juridique : Organisme public
Représentant : KARINE FRANCLET, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 15/10/2023
Démarrage anticipé : NON

Description :

Inspiré du concept solidaire danois "Cycling without age", la commune d'Aubervilliers souhaite développer une nouvelle manière pour les séniors de se déplacer dans la ville. Le service municipal d'accompagnement et animations seniors a pour mission d'accompagner dans leur quotidien grâce à la flotte municipale de véhicule motorisée les personnes âgées inscrites auprès du service (usagers, locataires des résidences autonomie et bénéficiaires des EHPAD). Aubervilliers est une ville en mutation avec plusieurs grands projets transforment la ville et ses modes de circulation. La ville peut parfois compliquer les déplacements essentiels au quotidien des séniors à mobilité contrainte (temps de trajet rallongé, difficultés de stationnement, coût à la collectivité). L'usage du vélo dans la ville est une solution écologique, responsable et citoyenne de mieux circuler dans la ville. Par ailleurs, l'usage du vélo "collectif" permet également des moments d'échanges, une circulation plus douce et une vision plus humanisée et agréable du cadre de vie. Il est proposé une expérimentation de 3 ans pour la mise en œuvre de l'action. L'objectif étant de pouvoir valoriser cette pratique lors des JO 2024. Afin de sensibiliser notre public (séniors autonomes et en mobilité contrainte), plusieurs actions de sensibilisation et de découverte sont prévues : un stage d'initiation à vélo en partenariat avec la Prévention Routière 93 et Auber93 St Michel (association de cyclisme professionnels et loisirs). L'objectif étant d'initier et de favoriser la mobilité par l'usage du vélo, développer l'apprentissage, les bonnes pratiques et la prévention, un stage d'évaluation vidéo à la conduite automobile en direction des séniors en partenariat avec l'association AGGIR pour sensibiliser à l'évolution de la conduite en voiture et des risques liés à l'âge. La mise en place d'un système de réservation de triporteur électrique pour les actes du quotidien en direction des personnes âgées à mobilité contraintes effectué par les agents d'accompagnement du service (disposant de quatre structures séniors, l'achat se portera pour un triporteur électrique par structure). Par ailleurs, des balades "plaisir" sur le territoire seront effectuées par les agents du service accompagnement et bénévoles. Ce projet transversal sera porté par les différentes directions de la Ville d'Aubervilliers (Autonomie, enseignement, démocratie locale, sports, vie associative...) qui mettront à disposition les moyens techniques et humains.

Des partenariats avec les acteurs locaux seront également initiés pour la mise en œuvre des actions mais également pour la mobilisation des publics auprès des EHPAD et résidence autonomie. Par la suite, il pourra être envisagé une utilisation mutualisée et accessible à la population des triporteurs électriques.

Localisation géographique :

- Aubervilliers

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat de 4 triporteurs électriques	32 976	Subvention Région Île-de-France	10 000
		Subvention Plaine commune	13 000
		Fonds propres	9 976
TOTAL	**32 976**	**TOTAL**	**32 976**

DOSSIER N° 20013159 - Bacs de culture pour plantes potagères adaptés aux personnes à mobilité réduite

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-20421-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	3 500 € HT	100 %	3 500 €
	Montant total de la subvention		3 500 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : VILLE EN HERBES
Adresse administrative : 6 AV MAURICE RAVEL 75012 PARIS
Statut juridique : Association
Représentant : Mathieu SIMONET, PRESIDENT

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 01/11/2020
Démarrage anticipé : NON

Description :

L'association Ville en herbes souhaite réaliser un jardin hors sol (bacs de cultures) accessible à un public à mobilité réduite qui participera à l'embellissement de la résidence et du quartier de la porte de Vincennes, et ainsi favorisera l'appropriation des espaces extérieurs par les résidents et usagers. Pour accompagner cet aménagement des actions d'animation sont prévues autour de plusieurs journées de chantiers participatifs. L'encadrement de ses ateliers sera réalisé par deux techniciens spécialisés et des bénévoles de différentes association (Centre d'Action sociale de la Ville de Paris, association du Jardin Faure'midable). Pour cela le projet nécessite l'achat de divers matériaux : bois (bastaings, planches de coffrage, lambourdes), visserie, protection bois (pour soubassement), feutre géotextile, terre végétale amendée.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- Paris

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Matériel (bois, visserie, protection bois, terre amendée, végétaux, etc.)	3 500	Subvention Région Île-de-France	3 500
TOTAL	**3 500**	**TOTAL**	**3 500**

DOSSIER N° 20012992 - Aménagement de la Cantine solidaire de la ferme urbaine "On Sème Tous"

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-71-20421-171007-1700
Action : 17100701 – Soutien aux démarches de développement durable

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	4 362 € HT	100 %	4 362 €
	Montant total de la subvention		4 362 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ON SEME TOUS
Adresse administrative : 134 RUE HOCHE 93100 MONTREUIL
Statut juridique : Association
Représentant : JEAN ROCH BONNIN, Co PRESIDENT

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 15/10/2023
Démarrage anticipé : NON

Description :

La cantine solidaire de Montreuil Bagnolet, régalera ses clients à prix modique, de petits plats mitonnés à base de légumes de la Ferme Urbaine de Montreuil. La cantine solidaire, fait partie du projet de ferme urbaine du quartier de la Noue (Montreuil Bagnolet) porté par l'association "On Sème Tous" (15 bénévoles actifs) déposé par Est Ensemble, en Juin 2020, dans le cadre de l'appel à projet ANRU +. L'idée est simple : réapprendre à cuisiner et à consommer des aliments de qualité pour une meilleur santé et plus de plaisir, sensibiliser au gaspillage et à la gestion des déchets, cuisiner ensemble lors de différents événements, créer des rencontres, impulser la mixités sociales, faire le lien entre les producteurs locaux, les marchés, et les quartiers. Les publics ciblés par le projet sont les habitants de la Noue, les habitants de Bagnolet et Montreuil et plus largement les Franciliens.
Le soutien régional est sollicité pour aménager et équiper la cantine.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- Montreuil

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Equipement de la cuisine (cuisinière 5 feux, évier professionnel…)	4 002	Subvention Région Île-de-France	4 362
Mobilier de travail et de rangement	260		
8 Tables upcycling + 20 Chaises	100		
TOTAL	**4 362**	**TOTAL**	**4 362**

DOSSIER N° 20013160 - Végétalisation de la cité scolaire Lavoisier

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-20421-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	4 600 € HT	87 %	4 000 €
	Montant total de la subvention		4 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MAISON DES LYCEENS DU LYCEE LAVOISIER
Adresse administrative : 17 RUE HENRI BARBUSSE 75005 PARIS
Statut juridique : Association
Représentant : Jeanne Rodriguez, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 01/05/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

L'association de la Maisons des lycéens du lycée Lavoisier souhaite en priorité créer un mur végétal au droit de l'entrée du collège rue Pierre Nicole situé à Paris dans le Vème arrondissement. Dans le cadre d'une végétalisation plus globale de l'établissement, d'autres lieux pourraient être transformés par l'ajout de plantes ou de fleurs. Il s'agit de : mettre en place des bacs à fleurs devant les toilettes de la cour du collège, végétaliser un mur visible à partir du passage entre les deux halls, mettre en place un potager qui pourrait être entretenu par les élèves de l'établissement sur la base du volontariat et installer des plantes grimpantes autour des grilles de l'entrée rue Henri Barbusse.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :
- Paris

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Mur végétal (x2)	4 000 €	Subvention Région Île-de-France	4 000 €
Potager	300 €	Fonds propres	600 €
Achat équipement	300 €		
TOTAL	**4 600 €**	**TOTAL**	**4 600 €**

DOSSIER N° 20013062 - Incitation au recyclage urbain : compacteurs de canettes et bouteilles en PET

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-72-204141-172001-1700
Action : 17200106 – Economie circulaire et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	9 720 € HT	80 %	7 776 €
	Montant total de la subvention		7 776 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SOUPPES SUR LOING
Adresse administrative : 19 Avenue du Maréchal Leclerc 77460 Souppes-sur-Loing
Statut juridique : Organisme public
Représentant : PIERRE BABUT, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 01/07/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

La commune de Souppes-sur-Loing souhaite inciter les citoyens à participer au recyclage des canettes et bouteilles PET en mettant à leur disposition des compacteurs participatifs. Les compacteurs électriques peuvent être équipés d'un distributeur de bon d'achats et les compacteurs manuels stimulent la participation grâce à l'aspect ludique du levier de compactage. La pédagogie est renforcée, grâce aux surfaces des compacteurs qui sont totalement recouvrables d'informations. Les espaces publics destinataires seront les gymnases, centres culturels, bases de loisirs, les hameaux et les résidences.

Localisation géographique :
- Souppes-sur-Loing

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
5 Compacteurs électriques CKFD	1 500	Subvention Région Île-de-France	7 776
3 Compacteurs MINI manuel 2C Environnement	4 440	Fonds propres	1 944
1 Compacteurs STANDARD manuel 2C Environnement	1 790		
1 Compacteurs MAXI manuel 2C Environnement	1 990		
TOTAL	**9 720**	**TOTAL**	**9 720**

DOSSIER N° 20013161 - Fabrication de nichoirs à oiseaux par les enfants de l'école et installation dans les espaces boisés

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-204141-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	750 € HT	70 %	525 €
	Montant total de la subvention		525 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MONTCOURT FROMONVILLE
Adresse administrative : RTE DE MORET 77140 MONTCOURT-FROMONVILLE
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Michaël BEUGIN, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 30/06/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

Le souhait de la commune de Moncourt-Fromonville est de faire participer les enfants à la confection, à l'école, de nichoirs à oiseaux, et d'apporter par ce biais un côté ludique et participatif à l'installation de nichoirs dans les coins boisés du village, dans un souci de favoriser la biodiversité. Les nichoirs à oiseaux sont une alternative aux pesticides au cœur du village. Au-delà de la construction de ces nichoirs, les enfants de l'école de Moncourt-Fromonville pourront comprendre l'importance de ces installations. Une fois installés dans le village et au sein de l'école, les nichoirs attireront les oiseaux, qui une fois nichés confortablement, consommeront 500 insectes par jour. Les enfants pourront ainsi apprendre que les mésanges mangent entre autres, les chenilles processionnaires dont nous subissons le fléau dans notre région, mais aussi les nombreux vers et chenilles qui dévorent massifs et potagers. Ils apprendront que ces nichoirs pourront accueillir mésanges charbonnières, moineaux domestiques, mésanges bleues, mésanges huppées, mésanges nonnettes, sittelles torchepots. L'hiver, les oiseaux pourront s'y réfugier pour se protéger du froid et des intempéries. Les enfants pourront ainsi être fiers de participer à cette action qui permet de lutter contre la disparition de nos oiseaux de - 30 % en 20 ans.

Localisation géographique :
- Montcourt-Fromonville

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Kits nichoirs	750	Subvention Région Île-de-France	525
		Fonds propres	225
TOTAL	**750**	**TOTAL**	**750**

DOSSIER N° 20013163 - Parcours pédagogique

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-20421-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	3 569 € HT	100 %	3 569 €
	Montant total de la subvention		3 569 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LES SOURCES
Adresse administrative : 2 Avenue du Général de Gaulle, 95230 Soisy-sous-Montmorency
Statut juridique : Association
Représentant : MARION ALINA, PRESIDENTE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 30/09/2021
Démarrage anticipé : OUI

Description :

Le projet est l'aménagement du parc des Sources sur les hauteurs de Soisy sous Montmorency, en parcours d'initiation à la découverte d'un écosystème naturel, dans une démarche à la fois d'information et de sensibilisation sur les variétés arboricoles du Val d'Oise et plus particulièrement de la forêt de Montmorency. Le Parc des Sources est une illustration des variétés composants la forêt de Montmorency (composée à 70% de châtaigniers. Actuellement, il n'existe pas d'aménagements spécifiques sur ce lieu, uniquement un terrain de pétanque. Il s'agit plus d'un lieu de passage. L'association envisage une évolution du lieu en parc d'initiation à la découverte de la biodiversité. Chaque zone du parc sera identifiée par des panneaux pédagogiques respectant un cahier des charges environnemental et réglementaire précis. Les arbres remarquables seront balisés, un panneau explicatif du parcours sera mis en place. Un QR code permettra d'accéder à des informations sur les essences des arbres et à des outils pédagogiques. Enfin des nichoirs et hôtel à insectes seront mis en place comme support à la préservation des oiseaux et support pédagogique de sensibilisation à la faune des espaces forestiers. Le parcours pédagogique se complétera par la mise en place d'une parcelle fleurie adaptée aux contraintes du site et correspondant aux variétés locales en favorisant l'installation d'insectes et de lutter contre l'érosion du sol. Les publics ciblés sont en priorité les publics utilisant le parc : habitants du quartier, centres aérés, clubs photos, les sorties pour les séniors, les centres sociaux, les écoles, car les outils pédagogiques mis en ligne pourront servir de supports à des sorties d'éducation à l'environnement, en autonomie. La préservation de la biodiversité passe par la sensibilisation du citoyen. L'objectif des actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement est de donner les clés à chacun d'un monde plus respectueux des équilibres entre l'homme et la nature.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- Soisy-sous-Montmorency

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Nichoirs et hôtels à insectes	283	Subvention Région Île-de-France	3 569
Panneaux d'information	1 278		
Poubelles 2 corbeilles	480		
Semences	28		
Panneaux balises	1 500		
TOTAL	**3 569**	**TOTAL**	**3 569**

DOSSIER N° 20013164 - Aménagement d'un jardin partagé et valorisation du patrimoine naturel

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-20421-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	9 999 € HT	100 %	9 999 €
	Montant total de la subvention		9 999 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LES JARDINS CYDONIA
Adresse administrative : 9 ALL DE LA MEULIERE 78310 COIGNIERES
Statut juridique : Association
Représentant : Nicolas ROBBE, PRESIDENT

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/11/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 01/10/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

L'espace Alphonse Daudet est un espace culturel qui comporte notamment le théâtre Alphonse Daudet mais aussi une surface importante d'espaces verts. L'association LES JARDINS CYDONIA a été créée pour développer les jardins partagés sur le territoire de Coignières. Grâce à l'accord, au soutien et à l'aide apportée par la Mairie de Coignières, il semble possible et souhaitable de faire rimer Culture et Cultures sur ces espaces verts. Réalisé sur proposition, par et pour les habitants, ce projet se veut totalement inclusif. La création de potagers en carré doit permettre à tous de participer, aussi bien les enfants que les personnes âgées ou les personnes à mobilité réduite. L'activité jardinage favorisera le lien social et intergénérationnel. Pour cela, des actions à visé pédagogique seront organisées en parfaite concertation avec les écoles de Coignières, les citoyens et les associations présentes sur le territoire. Les 4 espaces prévus pour accueillir des carrés potagers représentent une surface de 100 à 150 m². Les carrés devront être à la fois pratiques et esthétiques. En complément, au centre du projet, il est prévu de restaurer un théâtre de verdure et de l'entourer de pergolas recouvertes de plantes grimpantes afin de le mettre en valeur. En dehors de ces espaces parfaitement délimités, il est prévu de planter tout au long du parcours pédagogique des arbres, des arbustes et des petits fruitiers. Par ce projet, l'association souhaite sensibiliser le plus grand nombre aux enjeux environnementaux, et promouvoir ainsi la transition écologique. Il permettra notamment de s'initier à la culture biologique, à la permaculture, au partage de savoirs et de plantes et à la valorisation des déchets verts avec des composteurs et des formations au compostage. Par ailleurs, il est prévu de poursuivre l'aménagement d'un sentier de promenade autour du théâtre et le valoriser de manière à en faire un refuge pour la biodiversité. L'installation de nichoirs et la plantation de végétaux utiles pour les insectes, les oiseaux, les chauves-souris et les petits mammifères permettront de sauvegarder ceux qui y vivent et d'en attirer davantage. Ce jardin partagé permettra aux habitants de se réapproprier ce lieu de verdure magnifique mais délaissé. Cet espace vert est tout désigné pour être un lieu de culture et d'échange culturel, de créations artistique et musicale en partenariat avec l'espace Culturel Alphonse Daudet. Une fois remis en état, le théâtre de verdure permettra la réalisation d'animations et de spectacles. Initié par 2 personnes, ce projet mobilise aujourd'hui une dizaine de

personnes qui disposent des connaissances, de l'expérience et de la motivation pour réaliser ce projet dans les meilleurs délais.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- Coignières

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Matériel pour carrés potagers et pergolas (bois, grillage, terre et compost, paillage…)	5 330 €	Subvention Région Île-de-France	9 999 €
Végétaux	3 000 €		
Cabanon en bois	700 €		
Récupérateur d'eau	97 €		
Petit matériel	400 €		
Composteurs	72 €		
Nichoirs	400 €		
TOTAL	**9 999 €**	**TOTAL**	**9 999 €**

DOSSIER N° 20013165 - Aménagement paysager participatif

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-204142-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	10 689 € HT	70 %	7 482 €
	Montant total de la subvention		7 482 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CONGERVILLE THIONVILLE
Adresse administrative : RUE DES FRAVILLES 91740 CONGERVILLE-THIONVILLE
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Thierry GUERIN, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/11/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 30/06/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

La commune de Congerville-Thionville (228 habitants) est composée de deux villages à l'habitat groupé, distants d'un kilomètre. Elle se situe sur le plateau de Beauce, caractérisé par ses grandes parcelles agricoles et la rareté de ses espaces boisés. La commune ne dispose pas à ce jour de parc arboré dans son patrimoine. Des parcelles communales, aménagées en partie en terrain de sport, bordent les cimetières placés à chaque entrée de village.
Le projet consiste à planter un alignement d'arbres aux abords de chaque cimetière de façon à créer un point d'accroche dans le paysage de plaine délimitant la partie agricole de la partie urbanisée. L'allée ainsi constituée offrira un parcours de promenade ombragé pour les habitants. Y seront également plantés des arbres ou arbustes fruitiers et décoratifs qui abriteront une faune diversifiée utile à la production de fruits et à la biodiversité.
La municipalité souhaite s'appuyer sur l'association « Le Dolmen », qui organise différentes animations intergénérationnelles, pour sensibiliser les habitants aux enjeux de la plantation d'arbres et à l'intérêt de favoriser une flore et une faune diversifiées. Les enfants de la commune seront associés à la création d'un parcours pédagogique au travers d'un atelier de création de panonceaux explicatifs, puis à l'entretien (taille) et la récolte des fruits. La fabrication d'un hôtel à insectes complètera le dispositif.

Localisation géographique :
- Congerville-Thionville

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat et plantation des arbres	10 689	Subvention Région Île-de-France	7 482
		Fonds propres	3 207
TOTAL	**10 689**	**TOTAL**	**10 689**

DOSSIER N° 20013166 - Une pépinière de quartier pour la transition écologique à Bagnolet

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-20421-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	12 627 € HT	59,4 %	7 500 €
	Montant total de la subvention		7 500 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LES SERRES VOLANTES
Adresse administrative : 18 AV RASPAIL 93170 BAGNOLET
Statut juridique : Association
Représentant : Léonard NGUYEN VAN THE, Co-PRESIDENT

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/09/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 31/12/2022
Démarrage anticipé : OUI

Description :

L'association porte le projet de réhabilitation d'une pépinière partagée à Bagnolet à l'inter-quartier des Malassis, le Plateau, la Dhuys et le Centre. L'ouverture d'un équipement de proximité qui sensibilise et participe aux changements de nos pratiques, un équipement pédagogique qui contribue au développement d'une agriculture urbaine écologique et citoyenne. A travers ces jeunes pousses, les habitants sont sensibilisés aux cycles et la saisonnalité des plantes, à la provenance de aliments en circuits courts, à l'importance de la nature en ville. Depuis avril 2019, Les Serres volantes occupe les anciennes serres du Château de l'Etang au sein du parc Audin, ce qui a permis de tester les usages des espaces, et la serre basse s'avère être un équipement idéal pour l'installation d'une pépinière de quartier. Le réaménagement s'inscrit dans une démarche de revalorisation de ce patrimoine. Les travaux comprennent l'installation d'une couverture du type « pergola » dans l'espace « cour » pour augmenter la surface abritée, la réfection partielle du local technique et du local de stockage qui alimente la serre en eau et en électricité, le remplacement des vitraux et des portes cassés, la réfection des systèmes de ventilation, de chauffage et d'arrosage des serres. Par ailleurs, la serre sera équipée de tables à marée, réservoirs, pompe de brassage, tuyaux, pots, semoirs, bacs à plantes. Pépins Production s'associe aux Serres volantes pour accompagner la conception, l'ouverture et l'animation de ce projet. Leur intervention consiste à former les membres des Serres volantes pour la gestion d'une pépinière de quartier autogérée par les habitants et en faire un véritable équipement pédagogique.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- Bagnolet

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Remplacement vitraux et portes	1 985 €	Subvention Région Île-de-France	7 500 €
Pergola	3 000 €	Fonds propres	5 127 €
Equipement de la serre (système d'irrigation et programmateur, tables, bacs de culture, pots…)	700 €		
Récupérateur d'eau	2 952 €		
Mobilier (assises, tables, établis)	900 €		
Mise en lumière	3 090 €		
TOTAL	**12 627 €**	**TOTAL**	**12 627 €**

DOSSIER N° 20012994 - Bienvenue au jardin de l'école

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-71-204141-171007-1700
Action : 17100701 – Soutien aux démarches de développement durable

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	9 933 € HT	70 %	6 953 €
	Montant total de la subvention		6 953 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE FONTENAY LE VICOMTE
Adresse administrative : 4 RUE DE LA MAIRIE 91540 FONTENAY LE VICOMTE
Statut juridique : Organisme public
Représentant : VALERIE MICK RIVES, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 26/02/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

La commune de Fontenay-le-Vicomte souhaite créer un jardin potager pour les enfants. L'objectif principal est de faire découvrir aux enfants la culture des légumes, et ainsi le cycle des saisons. Ce jardin conçu pour eux, leur permettra de prendre du plaisir à s'occuper des plantations, les arroser, les regarder pousser, les cueillir et les consommer.

Localisation géographique :

- Fontenay-le-Vicomte

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Scellement des poteaux et fournitures clôture en bois	858	Subvention Région Ile-de-France	6 953
Fourniture et pose portillon bois	680	Fonds propres	2 980
8 bacs de plantation à hauteur d'enfants en bois	4 160		
Abri de jardin en bois	2 850		
Plantations framboisiers/groseillers	285		
Collecteur d'eau sur gouttière	650		
Travaux de mise à niveau du terrain	450		
TOTAL	**9 933**		**9 933**

DOSSIER N° 20013065 - Installation de bacs à compost collectifs

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-72-204141-172001-1700
Action : 17200106 – Economie circulaire et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	1 672 € HT	80 %	1 338 €
	Montant total de la subvention		1 338 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MONTCOURT FROMONVILLE
Adresse administrative : RTE DE MORET 77140 MONTCOURT-FROMONVILLE
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Michaël BEUGIN, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 31/08/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

Le projet consiste à proposer aux Moncourtois de déposer leurs déchets organiques dans des bacs à compost installés dans le parc de la mairie, aux horaires d'ouverture de cette dernière, afin d'éviter l'amoncellement de déchets. Un cache-conteneur en bois, avec une porte d'accès, pourrait utilement contenir ces bacs à compost et serait ouvert aux heures définies par la mairie. Ces bacs seraient installés, afin d'offrir la possibilité à ceux qui ne peuvent pas installer de composteurs sur leur parcelle d'habitation, de participer à l'effort collectif de réduction des déchets organiques. Des panneaux explicatifs pour les habitants seront installés à proximité des bacs à compost de la mairie. Le compost serait mis à la disposition des Moncourtois qui viennent déposer leurs déchets et le cas échéant aux jardiniers du village. Le même dispositif serait mis en place au premier semestre 2021 à proximité de la future cantine de l'école. Les déchets seraient issus de cette cantine, et le compost serait utilisé soit par les agents techniques de la mairie, soit mis à disposition des habitants. Une formation du personnel de la ville pour l'entretien des bacs à compost sera également mise en place. L'installation des bacs à compost à proximité de la cantine permettra également de sensibiliser les enfants à la nécessité de réduire nos déchets organiques en les recyclant.

Localisation géographique :
- Montcourt-Fromonville

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat de bacs à compost collectif	136	Subvention Région Île-de-France	1 338
Achat d'un cache-conteneur en bois	1 536	Fonds propres	334
TOTAL	**1 672**	**TOTAL**	**1 672**

DOSSIER N° 20013066 - Îlots Partageurs de LuniverCel

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-72-20421-172001-1700
Action : 17200106 – Economie circulaire et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	6 950 € HT	100 %	6 950 €
	Montant total de la subvention		6 950 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LUNIVERCEL
Adresse administrative : 11 RUE DES ANCIENNES MAIRIES 92000 NANTERRE
Statut juridique : Association
Représentant : Matthieu DOLIVET, Co-PRESIDENT

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 14/08/2022
Démarrage anticipé : NON

Description :

L'association l'univercel, en s'appuyant sur son expérience précédente, envisage de développer davantage la mise en place de boîtes à dons, zones de gratuité et d'ateliers de réemploi pour créer de nouveaux lieux de vie "Partageurs". Les Îlots Partageurs sont des lieux conviviaux comprenant une boîte à dons et une bibliothèque d'objets, accueillant une programmation créative d'ateliers 0 déchet et de réparations, proposant des partages de savoir-faire, de matériels et d'outils, et disposant d'un vélo-cargo pour déplacer lors d'événements extérieurs. Il s'agit pour l'association d'inciter à avoir une consommation plus responsable autour de l'économie circulaire, l'économie du don, et la réduction et valorisation des déchets au travers du réemploi d'objets, de leur réparation et de leur mise en commun. Dans des lieux à disposition de tous les citoyens, donc des lieux municipaux de préférence, ou bien des lieux d'occupation temporaires administrés par des associations en accord avec les institutions locales. L'association L'univercel se positionne comme porteur du projet les Îlots Partageurs et ses équipes salariée et bénévole travailleront sur ce projet avec pour objectif d'aller vers un lieu autonome : chaque citoyen.ne qui le désire peut se saisir de ce lieu pour l'animer, y proposer des activités, encadrer le don et l'adoption d'objets, participer au bon fonctionnement de la bibliothèque d'outils et d'objets.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :
- Paris 6

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
3 boîtes à dons et 3 bibliothèques d'objets	350,00 €	Subvention Région Île de France	6 950,00 €
Outillage pour les bibliothèques	1 500,00 €		
3 vélos cargos	5 100,00 €		
TOTAL	**6 950 €**	**TOTAL**	**6 950 €**

DOSSIER N° 20013067 - Solution innovante pour lutter contre les dépôts sauvages : le digital au service de l'environnement

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-72-20421-172001-1700
Action : 17200109 – Fonds propreté

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	12 000 € HT	83,3 %	10 000 €
	Montant total de la subvention		10 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SEFIA
Adresse administrative : 165 RUE DES COURLIS 95100 ARGENTEUIL
Statut juridique : Entreprise
Représentant : Youssef SEFION

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/11/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 15/10/2023
Démarrage anticipé : NON

Description :

Les dépôts sauvages sont un fléau national et notamment ceux issus du bâtiment (construction et rénovation). Dans ce cadre, l'entreprise SEFIA propose une solution innovante et inédite, brevetée, qui consiste en la mise en place de sacs à gravats type polypropylène tissés 1mx0,6 avec une capacité de chargement de 50 kilos, et équipés d'un système de traçabilité. Ce système, relié à un logiciel et une application mobile, permet d'identifier leurs propriétaires.
L'objectif est a minima de rendre écoresponsable l'utilisateur, et à défaut de permettre aux pouvoirs publics de connaître l'origine et retrouver le ou les auteurs des dépôts sauvages dans l'espace public. Les mairies pourront mettre à disposition à titre gratuit des sacs tracés pour leurs citoyens qui les déposeront remplis en déchetteries, ou bien qui seront collectés directement chez le particulier par le biais d'une brigade constituée de personnes en réinsertion (chantier de réinsertion Direccte du Val d'Oise). Afin de pouvoir transporter les sacs, le soutien de la Région est sollicité afin de permettre l'acquisition d'un camion muni d'une benne.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :
- Deuil-la-Barre

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat camion mini benne	12 000	Subvention Région Île-de-France	10 000
		Fonds propres	2 000
TOTAL	**12 000**	**TOTAL**	**12 000**

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : Règlement de minimis entreprise 1407/2013 (publié au JOUE L 352 du 24 décembre 2013), relatif à : Aides de minimis entreprise

DOSSIER N° 20013169 - Aménagement du verger de Saint-Escobille (91)

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-20422-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	8 885 € HT	100 %	8 885 €
	Montant total de la subvention		8 885 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SAINT ESCOBILLE ANIMATION (SEA)
Adresse administrative : 6 rue de la gare 91410 Saint-Escobille
Statut juridique : Association
Représentant : Renaud BAYARD, PRESIDENT

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/11/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 01/07/2022
Démarrage anticipé : NON

Description :

L'association S.E.A. (Saint Escobille Animation) a pour projet d'aménager le secteur de loisirs en zone naturelle du village de Saint-Escobille (Essonne) pour qu'il devienne un espace de rencontre entre les citoyens et la biodiversité des milieux ouverts agricoles. Il s'inscrit dans la continuité des démarches précédentes d'aménagement du lieu à savoir l'installation d'équipements sportifs (parcours santé, city stade …) et la création en 2018 d'un verger pédagogique par le Siredom pour la commune (Syndicat pour l'Innovation, le Recyclage et l'Energie par les Déchets et Ordures Ménagères). Les actions envisagées se feront sous forme d'ateliers intergénérationnels et de chantiers citoyens pour que les villageois s'approprient le lieu, le fassent vivre et prennent conscience de la richesse de la nature autour d'eux. Le site pourra ensuite héberger des évènements (transmission de la taille des fruitiers par les anciens de la commune, observation d'animaux nocturnes, animations scolaires, jeux…). Neuf actions, échelonnées sur 1 an et demi (pour tenir compte des périodes de plantations), sont prévues : plantation d'une haie protectrice des vents dominants constituée de variétés locales, réalisation de nichoirs, mangeoires et abris (chauves-souris, hérissons, mésanges …), création d'un labyrinthe gourmand (zone ludique de cueillette de baies, de petits fruits et d'aromatiques), désimperméabilisation d'un espace goudronné et après analyse de leur toxicité, recyclage, si possible, des résidus en butte végétale, réalisation d'une signalétique ludique du site en matériel de récupération, production de fiches d'identification de chaque arbre et arbuste présents sur le site, réalisation d'un plan attractif, production d'une carte détaillée du verger, et création de fiches pédagogiques. Toutes ces actions seront réalisées avec les habitants du village en partenariat avec des associations locales (La Petite Tortue, La haie Magique, Agitons le Local !) et une entreprise locale (usine de terreau la Florentaise).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- Authon-la-plaine, Mérobert, Plessis-Saint-Benoist, Saint-Escobille

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Plantation d'une haie protectrice	2 020 €	Subvention Région Île-de-France	8 885 €
Réalisation de nichoirs, mangeoires et abris	1 100 €		
Création d'un labyrinthe gourmand	1 455 €		
Désimperméabilisassions et création d'une butte végétale	2 100 €		
Réalisation de la signalétique du site	500 €		
Production des fiches d'identification de chaque arbre et arbuste	1 200 €		
Plan du site et carte détaillée du verger	510 €		
TOTAL	**8 885 €**	**TOTAL**	**8 885 €**

DOSSIER N° 20013324 - Garons nos vélos !

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-78-204142-178001-200
Action : 17800101 – Réseaux verts et équipements cyclables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	2 004 € HT	70 %	1 400 €
	Montant total de la subvention		1 400 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MONTCOURT FROMONVILLE
Adresse administrative : RTE DE MORET 77140 MONTCOURT-FROMONVILLE
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Michaël BEUGIN, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/12/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 01/12/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

Dans la commune de Moncourt-Fromonville, de plus en plus d'habitants se déplacent à vélo. Par ailleurs, des cyclistes qui ne résident pas dans le village empruntent également la liaison douce qui traverse la commune. Pour accompagner l'essor des mobilités douces, il est nécessaire de proposer des infrastructures adaptées, sécurisées et suffisamment nombreuses. Dans le parc de la mairie, des bancs et des tables de pique-nique sont à disposition de ceux qui souhaitent faire une pause. Or, à ce jour, il n'existe aucun range-vélos près de ces mobiliers urbains. Des range-vélos pourraient y être installés, un autre près du restaurant du village, à proximité du canal et de la liaison douce, et les autres aux endroits les plus fréquentés du village (ex : école, car un certain nombre de parents emmènent leurs enfants à vélo).

Localisation géographique :
- Montcourt-Fromonville

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat de 7 range-vélos	2 004	Subvention Région Île-de-France	1 400
		Fonds propres	604
TOTAL	**2 004**	**TOTAL**	**2 004**

DOSSIER N° 20013170 - Plantation d'une haie champêtre avec des essences locales

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-204142-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	4 245 € HT	70 %	2 972 €
	Montant total de la subvention		2 972 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MONTCOURT FROMONVILLE
Adresse administrative : RTE DE MORET 77140 MONTCOURT-FROMONVILLE
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Michaël BEUGIN, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/11/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 01/11/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

Dans la commune de Montcourt-Fromonville, la haie en buis qui longe la salle polyvalente du village a été détruite par les chenilles processionnaires. La commune souhaite planter en lieu et place une longue haie champêtre composée d'essences locales qui participe à la régulation hydraulique des terres et des rivières en limitant les effets du ruissellement, accueille un écosystème riche qui favorise la biodiversité végétale et animale, équilibre des milieux, participe à la lecture des saisons dans le paysage grâce à ses floraisons, ses fructifications, ses couleurs automnales et l'aspect de ses ramures. Toutes ces qualités apportent un confort aux habitants et valorisent le paysage : mise en scène un bâtiment ou en adoucit l'impact visuel, masque une vue disgracieuse, constitue un brise-vent, participe durablement au fleurissement du jardin et de la ville, participe au réseau de couloirs écologiques à travers la ville. Enfin, par le choix des essences végétales, elle permettra de réintroduire des variétés locales peut-être anciennes, oubliées au fil du temps. L'observation de la plantation de cette haie champêtre pourrait être proposée aux enfants des écoles, afin de les sensibiliser à l'environnement, et à l'intérêt de planter des essences locales pour la biodiversité.

Localisation géographique :
- Montcourt-Fromonville

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Arrachage du buis et plantation d'une haie champêtre avec des essences locales (78 mètres linéaires)	4 245	Subvention Région Île-de-France	2 972
		Fonds propres	1 273
TOTAL	**4 245**	**TOTAL**	**4 245**

DOSSIER N° 20013171 - Cachons l'arrière du centre commercial que je ne saurais voir !

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-204142-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	630 € HT	70 %	441 €
	Montant total de la subvention		441 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MONTCOURT FROMONVILLE
Adresse administrative : RTE DE MORET 77140 MONTCOURT-FROMONVILLE
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Michaël BEUGIN, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/11/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 01/11/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

Le centre commercial de Moncourt-Fromonville est de création récente. Il a été construit avec des matériaux difficilement compatibles, sur un plan visuel, avec les espaces et bâtiments qui l'entourent. Ses façades avant et arrière sont composées de bardages en acier blanc, qui vieillissent mal avec le poids des années. Il est proposé de végétaliser la face arrière de ce bâtiment qui est construit en lisière du parc de la mairie (implantée dans un château du XIXè siècle). Des arbres d'essences différentes permettraient de masquer une vue disgracieuse, à tout le moins d'en adoucir l'impact visuel.

Localisation géographique :
- Montcourt-Fromonville

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat végétaux et plantation	630	Subvention Région Île-de-France	441
		Fonds propres	189
TOTAL	**630**	**TOTAL**	**630**

DOSSIER N° 20013068 - Avec des poubelles les rues sont plus belles !

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-72-204141-172001-1700
Action : 17200109 – Fonds propreté

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	9 963 € HT	80 %	7 970 €
	Montant total de la subvention		7 970 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MONTCOURT FROMONVILLE
Adresse administrative : RTE DE MORET 77140 MONTCOURT-FROMONVILLE
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Michaël BEUGIN, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/11/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 01/12/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

La commune de Moncourt-Fromonville ne dispose que de quelques poubelles dans toutes ses rues. Les habitants du village qui possèdent un chien n'ont pas, pour certains d'entre eux, de sacs pour déjections canines. Il est proposé de leur en mettre à disposition en mairie, avec une périodicité à définir. Une campagne de sensibilisation et de rappel du savoir-vivre sera effectuée par la pose d'affiches humoristiques. Les poubelles choisies pour être installées dans le village sont fabriquées à base de briques alimentaires. L'installation de tables de pique-nique nécessite également des poubelles adaptées. Par ailleurs, la commune souhaite installer des cendriers aux endroits les plus fréquentés du village. Au-delà de l'installation des cendriers, une campagne d'affichage sur ces chiffres sera organisée dans la commune.

Localisation géographique :
- Montcourt-Fromonville

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat de poubelles de rue et de pique-nique avec et sans cendriers	9 963	Subvention Région Île-de-France	7 970
		Fonds propres	1 993
TOTAL	**9 963**	**TOTAL**	**9 963**

DOSSIER N° 20013325 - Des vélos pour des maraudes de rue encore plus solidaires et écologiques !

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-78-20421-178001-200
Action : 17800101 – Réseaux verts et équipements cyclables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	5 683 € HT	100 %	5 683 €
	Montant total de la subvention		5 683 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : VRAC - VOUS AVEZ RENDEZ-VOUS AVEC
Adresse administrative : 1 AV RICHERAND 75010 PARIS
Statut juridique : Association
Représentant : Lucille TERRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 31/12/2022
Démarrage anticipé : NON

Description :

L'association VRAC – Vous avez Rendez-vous AveC est une association 100% bénévole créée en 2019 qui propose au sein de divers lieux, des temps de rencontre, de réflexion et d'action partagés. L'association organise des maraudes de rue pour apporter des services de base (distribution de café, thé, soupe, kits d'hygiène, vêtements, sacs de couchage, couvertures, appel au 115, orientation vers des structures sociales spécialisées) avec des vélos équipés (1 vélo cargo triporteur électrique et 1 vélo électrique avec porte-bagage et sacoches), comme un moyen innovant d'aller vers les personnes vivant à la rue et ainsi effectuer de plus grandes distances pour créer du lien social avec les personnes éloignées des centres urbains classiques (par exemple avec celles installées le long du périphérique) et apporter davantage de dons grâce au triporteur, au porte-bagage et aux sacoches. Par ailleurs les vélos sont à disposition des autres associations présentes dans le tiers-lieu où les maraudes sont préparées et, plus largement, aux associations du quartier pour développer de nouveaux partenariats et soutenir leurs actions en faveur de l'écologie. L'achat de vélos servira à développer de nouvelles activités autour des questions d'écologie et de solidarité, à transporter des cagettes de fruits et légumes, des fleurs, du matériel pour organiser des événements publics à destination des habitants du quartier. Dans la mesure où les vélos seront garés vers la Place des Fêtes, près du point public culminant de Paris (5,5% de pente depuis Belleville - 14% de pente depuis Ménilmontant), et où l'association transporte plus de 10 kilos à chaque maraude pendant 3 à 4 heures, une assistance électrique est demandée.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- Paris

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat : * 1 Vélo triporteur électrique * 1 Vélo électrique + panier/sacoches * Petit équipement inclus (antivol, kit réparation...)	5 683 €	Subvention Région Île-de-France	5 683 €
TOTAL	**5 683 €**	**TOTAL**	**5 683 €**

DOSSIER N° 20013172 - Installation d'un rucher communal pédagogique

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-204141-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	4 307 € HT	70 %	3 015 €
	Montant total de la subvention		3 015 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BOUFFEMONT
Adresse administrative : 45 RUE DE LA REPUBLIQUE 95570 BOUFFEMONT FRANCE
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Michel LACOUX, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 31/08/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

La ville de Bouffémont est sensible à la biodiversité et sa préservation. Le projet de la ville est d'installer deux ruches au sein d'un grand espace vert de la ville afin de favoriser la pollinisation des espèces végétales aux alentours. La surface de la commune et sa proximité avec la forêt favorise l'installation de nombreux ruchers privés ou publics sans qu'il y ait de surpopulation apicole comme cela pourrait être le cas dans certaines zones urbaines. La quantité de deux ruches résulte d'une réflexion autour du bien-être et de la bonne santé des abeilles. Le choix des équipements se porte vers des ruches de type Warré pour une apiculture naturelle, qui favorise le bien être des abeilles et la pollinisation par rapport à la production de miel. Les ruches Warré ont été initialement conçues pour diminuer les coûts d'investissement et le travail à réaliser sur une exploitation. L'espèce choisie pour le peuplement des ruches est l'abeille noire, espèce en voie de disparition du fait du brassage génétique et de l'importation de reines de variétés étrangères et donc à protéger. Une fois implantées, le projet est de favoriser les actions pédagogiques autour de ces ruches, pour les enfants des écoles et du collège, soit près de 1200 élèves, mais également les adultes. La sensibilisation et les visites du rucher par les enfants dans le cadre scolaire se traduiront par des interventions d'apiculteurs qui présenteront leur métier au travers d'ateliers de sensibilisation et par des visites expliquées qui pourront occasionnellement se solder par des ateliers autour du miel ou de la cire produite par les abeilles. Les objectifs liés à cette installation sont multiples : la préservation de la biodiversité par la présence bénéfique de cet espace préservé pour les abeilles et la sensibilisation, à travers la pédagogie, autour des questions liées à la biodiversité, l'écologie et les abeilles.

Localisation géographique :
- Bouffémont

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	**Montant des dépenses (en € HT)**	**Libellé des recettes**	**Montant des recettes (en €)**
Fourniture de deux ruches peuplées, matériel de miellerie, stockage et installation	2 919,00	Subvention Région Ile-de-France	3 015,00
Panneaux informatifs	1 388,00	Fonds propres	1 292,00
TOTAL	**4 307,00**	**TOTAL**	**4 307,00**

DOSSIER N° 20013174 - Aménagement du patio intérieur de l'école Chancolia

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-71-204142-171007-1700
Action : 17100701 – Soutien aux démarches de développement durable

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	2 982 € HT	70 %	2 087 €
	Montant total de la subvention		2 087 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CHAMPCUEIL
Adresse administrative : 4 RUE ROYALE 91750 CHAMPCUEIL
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Sandrine JACQUET, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 01/06/2021
Démarrage anticipé : OUI

Description :

L'école élémentaire Chancolia de Champcueil dispose d'un patio qui n'a jamais été bien aménagé et dont les élèves ne profitent pas. La commune souhaite aménager cet espace pour permettre aux enfants de se détendre dans un lieu calme et reposant.
Le projet consiste ainsi à créer un jardin sur le thème des quatre points cardinaux et des six continents. Cet espace comprendra également un coin lecture et les élèves pourront y exposer leurs productions artistiques (peintures sculptures, ...). Ce projet est conçu en collaboration avec les enseignants de l'école. L'aménagement sera réalisé par l'équipe technique municipale des espaces verts.

Localisation géographique :
- Champcueil

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Matériaux et matériel pour l'aménagement du patio (brique pilée, ardoise pilée, gravillons, pierres de grès / granit, ciment…)	1 823	Subvention Région Île-de-France	2 087
Plantes et arbustes, pots 200 L et terre de bruyère	1 159	Fonds propres	895
TOTAL	**2 982**	**TOTAL**	**2 982**

DOSSIER N° 20013326 - Sensibilisation des Prunaysiens aux déplacements alternatifs

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-78-20421-178001-200
Action : 17800101 – Réseaux verts et équipements cyclables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	9 997 € HT	100 %	9 997 €
	Montant total de la subvention		9 997 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : AMICALE PRUNAYSIENNE / COMITE DES FETES / ANIMATION DU VILLAGE DE PRUNAY SUR ESSONNE
Adresse administrative : Mairie de Prunay sur Essonne, 1 rue Georges Bercher
Statut juridique : Association
Représentant : Ludovic GERVIN, PRESIDENT

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 01/08/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

Le projet porté par l'Amicale Prunaysienne est d'animer une démarche de sensibilisation aux déplacement alternatifs. Pour cela, l'amicale souhaite acquérir des vélos pour les habitants de Prunay-sur-Essonne, mais également les accompagner dans la démarche d'apprentissage des codes de conduites et des risques. Par ailleurs, des journées découvertes à vélo pour relancer la pratique de ce moyen de locomotion, même en usage rural seront organisées. Un partenariat est en cours avec les services communaux et le Parc Naturel Régional qui a depuis longtemps initié la même démarche pour les 69 communes la composant.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- Prunay-sur-Essonne

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	**Montant des dépenses (en € HT)**	**Libellé des recettes**	**Montant des recettes (en €)**
Achat de 4 vélos à assistance électrique	5 997,00	Subvention Région Ile-de-France	9 997,00
Aménagement abri spécifique	4 000,00		
TOTAL	**9 997,00**	**TOTAL**	**9 997,00**

DOSSIER N° 20013175 - Art et nature en vallée de l'Orge

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-71-204152-171007-1700
Action : 17100701 – Soutien aux démarches de développement durable

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	14 000 € HT	70 %	9 800 €
	Montant total de la subvention		9 800 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SYNDICAT DE L'ORGE, DE LA REMARDE ET DE LA PREDECELLE (SYORP)
Adresse administrative : 163 RTE DE FLEURY 91170 VIRY-CHATILLON
Statut juridique : Organisme public
Représentant : François CHOLLEY, PRESIDENT

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 31/12/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

"Sensibiliser par le beau pour mieux préserver notre environnement"
Le Syndicat de l'Orge propose de dédier un emplacement situé dans un de ses espaces naturels ouverts au public pour y installer une sculpture ayant pour objectif d'interpeller et de sensibiliser les usagers à la préservation de notre environnement. Un concours ouvert à tous sera organisé par le Syndicat. L'œuvre et l'artiste seront choisis par un jury composé de citoyens, d'élus et d'agents du Syndicat. En stimulant la sensibilité artistique du public fréquentant les espaces naturels du Syndicat de l'Orge, l'objectif est de les interpeller sur la beauté des sites qui les entourent et l'importance de leur préservation : faire prendre conscience de la biodiversité locale et des enjeux de sa préservation : l'œuvre d'art devra être en lien avec la nature (par exemple par ses matériaux) ou véhiculer un message invitant à regarder, écouter ou sentir la nature qui l'entoure; inciter à la propreté des sites: l'œuvre d'art aura pour effet d'inciter à un meilleur respect de la propreté des sites. Le Syndicat de l'Orge lancera un concours ouvert à tous sur son site internet, relayé par les réseaux sociaux et par les communes membres, pour inviter les candidats à présenter une œuvre et les usagers à s'inscrire pour devenir membre du jury, Le jury sera également composé d'élus et d'agents du Syndicat. L'opération sera animée par les agents du Syndicat : choix de l'emplacement dans un espace naturel fréquenté de la vallée de l'Orge, communication, constitution du jury, réception des offres, choix du lauréat, préparation de l'emplacement, suivi de l'installation et de l'inauguration de l'œuvre. Le budget participatif de la Région permettra ainsi de soutenir un projet local également participatif, puisqu'il fera appel aux citoyens pour le choix de l'œuvre finale.

Localisation géographique :

- CA CŒUR D'ESSONNE AGGLOMERATION

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Préparation de l'emplacement (création d'un socle…)	3 000	Subvention Région Île-de-France	9 800
Panneau explicatif	1 000	Fonds propres	4 200
Attribution du prix à l'artiste lauréat retenu	10 000		
TOTAL	**14 000**	**TOTAL**	**14 000**

DOSSIER N° 20013327 - Les balades d'ASAEL

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-78-20421-178001-200
Action : 17800101 – Réseaux verts et équipements cyclables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	1 200 € HT	100 %	1 200 €
	Montant total de la subvention		1 200 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION ASAEL
Adresse administrative : 89 rue André Tessier 94120 Fontenay-Sous-Bois
Statut juridique : Association
Représentant : Liliane MOKE-NGONDA, PRESIDENTE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 15/10/2023
Démarrage anticipé : OUI

Description :

Le projet présenté par l'association ASAEL a pour but de promouvoir les déplacements cyclistes des membres et sympathisants de l'association, en proposant des balades à vélo de Fontenay-Sous-Bois et Vincennes. L'association ASAEL compte parmi ses adhérents, des membres de l'association Fontenay vélo, qui possède un atelier de réparation de vélo et apporte des aides et conseils pour l'achat d'équipements cyclistes. L'association souhaite inciter à la pratique du vélo comme mode de transport privilégié : pour les trajets domicile-travail en trouvant les itinéraires les plus appropriés en fonction du temps et des saisons, mais aussi autour d'ateliers de sensibilisation aux enjeux écologiques liés à nos modes de vie. L'association disposera d'une dizaine de vélos et casques, afin de permettre aux primo-roulant de participer aux balades. Ces équipements pourront également être prêtés dans l'attente d'un achat. L'association est également en partenariat avec l'association Fontenay vélo et a établi des contacts avec Décathlon afin de bénéficier de prix bas dans le cadre d'achats groupés. Enfin, un partenariat sera établi avec un adhérent à l'association ASAEL qui souhaite ouvrir une boutique de vente et de réparation de vélo à Fontenay-Sous-Bois.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :
- Fontenay-sous-Bois

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat de 8 Vélos	1 200	Subvention Région Île-de-France	1 200
TOTAL	**1 200**	**TOTAL**	**1 200**

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : Règlement de minimis entreprise 1407/2013 (publié au JOUE L 352 du 24 décembre 2013), relatif à : Aides de minimis entreprise

DOSSIER N° 20013267 - Achat de trottinettes électriques

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-75-20421-175001-1700
Action : 17500106 – Energies renouvelables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	5 699 € HT	100 %	5 699 €
	Montant total de la subvention		5 699 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION DU PERSONNEL DE MENNECY
Adresse administrative : 65 boulevard Charles de Gaulle 91540 Mennecy
Statut juridique : Association
Représentant : Stéphane MOLLICONE, PRESIDENT

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 01/12/2021
Démarrage anticipé : OUI

Description :

L'association du personnel communal de Mennecy souhaite pouvoir proposer un moyen de déplacement écologique, propre et durable, en offrant des trottinettes électriques aux adhérents ainsi qu'à leurs familles résidant dans la commune. L'achat de ces trottinettes permettra d'effectuer des déplacements courts en limitant les émissions de CO2. La ville de Mennecy mettra à disposition un local pour entreposer ces trottinettes.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- Mennecy

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat 12 trottinettes	5 699	Subvention Région Île-de-France	5 699
TOTAL	**5 699**	**TOTAL**	**5 699**

DOSSIER N° 20013180 - Nichoirs pour oiseaux et gîtes pour chauve-souris

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-204141-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	1 711 € HT	70 %	1 198 €
	Montant total de la subvention		1 198 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SAINT PIERRE LES NEMOURS
Adresse administrative : 7 CHE DE LA MESSE 77794 NEMOURS CEDEX
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Bruno LANDAIS, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/11/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 30/03/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

La commune de Saint-Pierre-lès-Nemours souhaite développer, protéger, encourager et faciliter l'implantation et la reproduction des oiseaux et des chauves-souris sur son territoire. Grâce à la proximité de la forêt de Fontainebleau, le territoire est propice au passage des populations d'oiseaux cavernicoles et notamment des pigeons colombins. Le parc de la mairie, est un espace public calme et identifié comme propices à l'installation d'hôtels à insectes et nichoirs.

Localisation géographique :
- Saint-Pierre-lès-Nemours

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat de nichoirs pour oiseaux et chauves-souris et hôtels à insectes	1 711	Subvention Région Île-de-France	1 198
		Fonds propres	513
TOTAL	**1 711**	**TOTAL**	**1 711**

DOSSIER N° 20013329 - Le vélo-bus

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-78-204141-178001-200
Action : 17800101 – Réseaux verts et équipements cyclables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	10 835 € HT	70 %	7 585 €
	Montant total de la subvention		7 585 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MENNECY
Adresse administrative : PL DE LA MAIRIE 91540 MENNECY
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Jean-Philippe DUGOIN -CLEMENT, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 01/12/2021
Démarrage anticipé : OUI

Description :

Afin de réduire l'utilisation des voitures et favoriser le recours au vélo, la commune souhaite encourager l'utilisation de moyens de transport plus écologiques en exploitant la circulation des « voies douces ». A l'image d'un bus scolaire, le Vélo-bus consiste à convoyer les enfants sur le trajet de l'école encadré par un adulte (agent communal ou parent d'élèves élu bénévole). Tout comme les lignes de bus traditionnelles, l'itinéraire, les arrêts et les horaires sont définis à l'avance et connus de tous. Les enfants qui participent au déplacement du véhicule pédalent eux aussi. Ce nouveau système de transport peu commun a l'avantage non seulement d'être écologique mais aussi social. Ce dispositif serait exploité sur la commune de Mennecy pour l'école de la Verville ; la seule école aujourd'hui qui n'est pas desservie par le bus scolaire. L'objectif était de permettre de faire disparaitre les engorgements aux abords de l'école en limitant le nombre de voitures qui stationnent tout en fluidifiant le parking et améliorer la sécurité routière. Sa mise en œuvre pourra être déléguée à l'association des parents d'élèves de l'école. Outre l'achat du véhicule la ville devra investir sur l'achat de casques et de chasubles de couleur pour équiper tous les enfants. Le vélo-bus, en dehors des jours d'école, sera utilisé les mercredis et vacances scolaires par les centres de loisirs pour accompagner les enfants sur des sites de la commune (médiathèque, gymnase, parc municipal etc…) De plus, la ville utilisera ce véhicule dans la journée pour accompagner le public pour se rendre sur des sites communaux culturels (médiathèques et conservatoire), administratifs (les différentes mairies de la ville, le CCAS et la poste), ou sportifs (gymnases).

Localisation géographique :
- Mennecy

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses HT	Libellé des recettes	Montant des recettes
Achat d'un vélobus 9 places	10 835,00 €	Subvention Région Île-de-France	7 585,00 €
		Fonds propres	3 250,00 €
TOTAL	**10 835,00 €**	**TOTAL**	**10 835,00 €**

DOSSIER N° 20013330 - Cargo de vie

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-78-20421-178001-200
Action : 17800101 – Réseaux verts et équipements cyclables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	3 500 € HT	100 %	3 500 €
	Montant total de la subvention		3 500 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : L'ÉCOLO BUISSONNIÈRE
Adresse administrative : 46 avenue général de Gaulle 77450 Lesches
Statut juridique : Association
Représentant : Vassilia BUCAN, Co PRESIDENTE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 15/10/2023
Démarrage anticipé : NON

Description :

L'association « l'Ecolo buissonnière » souhaite se doter d'un cargo de vie pour en faire un atelier mobile de réparation de vélos.
L'objectif est d'inciter les franciliens à utiliser leur vélo comme outil de mobilité quotidienne (aller travailler, faire ses courses...), voire susciter des développements périphériques : stationnement sécurisés, pistes cyclables... Il s'agit pour l'association, de montrer également qu'un atelier n'est ni forcément fixe, ni lié à un véhicule thermique.
Par ailleurs, le cargo pourra être loué ou prêté à d'autres associations comme le Repair Café, atelier éphémère itinérant sur plusieurs villes du Val d'Europe, ou encore au CCAS de Bailly Romainvilliers et ses villes voisines, lors de déplacements à effectuer auprès de personnes isolées ou en en difficulté.
Les périodes de canicule peuvent être l'occasion d'une utilisation de ce vélo pour assister les personnes fragiles sans utiliser un véhicule thermique.
Utilisé comme outil de communication lors de ses déplacements, le cargo de vie sensibilisera les usagers par des infos sur les points à visiter, mais aussi sur ceux à risque, afin de réduire les risques accidentogènes et d'alerter les collectivités par la même occasion des parcours à améliorer/rénover.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :
- EPCI Marne et Gondoire

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat du vélo-cargo	3 500	Subvention Région Île-de-France	3 500
TOTAL	**3 500**	**TOTAL**	**3 500**

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : Règlement de minimis entreprise 1407/2013 (publié au JOUE L 352 du 24 décembre 2013), relatif à : Aides de minimis entreprise

DOSSIER N° 20013331 - Accompagner le public à l'usage du vélo comme moyen de déplacement

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-78-20421-178001-200
Action : 17800101 – Réseaux verts et équipements cyclables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	8 420 € HT	100 %	8 420 €
	Montant total de la subvention		8 420 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PROVELO SUD ILE-DE-FRANCE
Adresse administrative : 2 RES DE LA THEUILLERIE 91130 RIS-ORANGIS
Statut juridique : Association
Représentant : Maryvonne MATEU, PRESIDENTE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 06/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 15/10/2023
Démarrage anticipé : OUI

Description :

L'association Pro Vélo Sud Ile de France, parue au JO du 22 février 2020, souhaite élargir son champ d'intervention et ses activités, et perpétuer les actions existantes. La contribution au développement de l'usage du vélo comme solution de mobilité en Île de France, par la mise en œuvre de services aux personnes, collectivités, entreprises ou toute autre entité a lieu par notamment : l'apprentissage du vélo ; la formation à la sécurité ; la réparation ou l'aide à la réparation ; la récupération et le réemploi de vélos ; les animations scolaires ; le conseil sur le choix des matériels, des itinéraires et des aménagements ; l'encadrement de balades à vélo ; la préservation de la santé par une activité physique régulière ; le transport de personnes et de marchandises à vélo, la location d'un VAE Vélo à Assistance Électrique à tarif social et son apprentissage, pour faire tester une utilisation au quotidien et en favoriser la pratique.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :
- Essonne

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat équipement : 24 vélos, 2 vélos électriques (équipés antivols, pneus increvables…) et 1 remorque	8 420	Subvention Région Île-de-France	8 420
TOTAL	**8 420**	**TOTAL**	**8 420**

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : Règlement de minimis entreprise 1407/2013 (publié au JOUE L 352 du 24 décembre 2013), relatif à : Aides de minimis entreprise

DOSSIER N° 20012996 - Développer le potager collectif de la MJC

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-71-20421-171007-1700
Action : 17100701 – Soutien aux démarches de développement durable

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	9 714 € HT	100 %	9 714 €
	Montant total de la subvention		9 714 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MAISON DES LOISIRS ET DE LA CULTURE
Adresse administrative : RUE JANISSET SOEBER 77240 CESSON
Statut juridique : Association
Représentant : René LEBUCHOUX, PRESIDENT

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/09/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 01/01/2021
Démarrage anticipé : OUI

Description :

Aujourd'hui, le potager de la Maison des Loisirs et de la Culture (MLC) est actuellement un lieu collectif où l'on partage les produits de la terre et les expériences. Il intègre aussi plusieurs boîtes à livres et des espaces de repos en plein air mais non accessibles aux personnes à mobilité réduite. Il dispose d'une aire de compostage alimentée par le tri des déchets de la MLC et des habitants aux alentours. L'arrosage se fait essentiellement par la récupération des eaux de pluie au-dessus de l'atelier poterie. Ce dernier embellit le jardin de ses céramiques. Il est doté d'un rucher d'expérimentation technologique pour l'observation comportementale des abeilles et dédié à la sélection génétique des colonies en liaison avec le Centre d'Étude de Technique Apicole (CETA). Un petit verger complète le potager.
Le projet consiste à équiper le potager avec un chemin d'accès pavé qui se poursuive jusque dans l'espace des plantations, des bacs horticoles surélevés et accessibles aux personnes à mobilité réduite, une serre permettant de varier encore davantage les cultures, un espace pédagogique multigénérationnel, une pergola avec tout l'équipement mobilier pour offrir un espace pour des ateliers pédagogiques. Elle accueillera les classes scolaires par tous les temps et les aînés plus fragiles.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- Cesson

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
4 bacs polyuréthane pour recevoir les fauteuils roulants une surface non négligeable	1 200	Subvention Région Ile de France	9 714
1 serre TONNEAU 90m2	3 434		
2 pergolas de 18m2	3 980		
Cheminement pavé	1 100		
TOTAL	**9 714**	**TOTAL**	**9 714**

DOSSIER N° 20013184 - Déambulation artistique et herborée vers le potager collectif

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-71-20421-171007-1700
Action : 17100701 – Soutien aux démarches de développement durable

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	9 098 € HT	100 %	9 098 €
	Montant total de la subvention		9 098 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MAISON DES LOISIRS ET DE LA CULTURE
Adresse administrative : RUE JANISSET SOEBER 77240 CESSON
Statut juridique : Association
Représentant : René LEBUCHOUX, PRESIDENT

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/09/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 01/01/2021
Démarrage anticipé : OUI

Description :

Aujourd'hui, la Maison des Loisirs et de la Culture (MLC) de Cesson et de Vert Saint Denis dispose d'un grand terrain ouvert sur la rue et qui descend sur 250 mètres jusqu'au potager collectif. Il mériterait d'être fréquenté plus souvent par les habitants comme un jardin public. La MLC souhaite en faire un espace « zen » et verdoyant offrant potager et déambulation artistique. Cette espace sera la transition entre la découverte d'œuvres d'artistes de la MLC et du département : sculptures, photos et peintures. L'espace apaisé dit zen sera constitué d'une estrade en bois de 40 m² et de quelques gradins en bois pour accueillir le public. L'espace recevra tous ceux qui aimeraient animer les lieux : théâtre, chant, musique, déclamations. Une déambulation d'exposition artistique sur un cheminement pavé de 250 mètres descendra jusqu'au potager en tenant compte d'un accès aisé aux personnes en fauteuil ou à mobilité réduite. Cette déambulation sera jalonnée de supports mettant en valeur des sculptures d'artistes locaux ainsi que sur les murs des bâtiments qui jouxtent le chemin (encadrements de peintures et de photos). L'ensemble : potager, espace zen et déambulation, est propice à créer du lien intergénérationnel.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :
- Cesson

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Terrasse, gradins et mur en bois végétalisé	3 200	Subvention Région Île-de-France	9 098
Cheminement pavé de 250m	3 798		
15 supports scellés	2 100		
TOTAL	**9 098**	**TOTAL**	**9 098**

DOSSIER N° 20013185 - Rucher d'observation comportementale électronique

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-20421-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	8 450 € HT	100 %	8 450 €
	Montant total de la subvention		8 450 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MAISON DES LOISIRS ET DE LA CULTURE
Adresse administrative : RUE JANISSET SOEBER 77240 CESSON
Statut juridique : Association
Représentant : René LEBUCHOUX, PRESIDENT

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/09/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 01/01/2021
Démarrage anticipé : OUI

Description :

La Maison des Loisirs et de la Culture (MLC) a pour projet de créer un rucher pour le suivi scientifique de l'abeille buckfast. Il s'agit de suivre électroniquement le comportement des colonies de cette variété d'abeilles ayant un excellent rendement apicole et une douceur réputée et d'adapter les capteurs électroniques de surveillance comportementale, d'observer l'évolution des colonies en fonction de leur poids, de l'hygrométrie et de la température interne des ruches. L'élevage permettre de développer des reines résistantes au parasite varroa et créer une dynamique écologique autour de ce rucher connecté et expérimental. En relation avec le CETA d'Ile-de-France (Centre d'Étude Techniques Apicoles), cette expérimentation pour lutter contre le varroa doit permettre aux colonies de se défaire de ce parasite dans utilisation de produits nocifs extérieurs.
Le rucher est au sein de la Maison des Loisirs et de la Culture (MLC) qui dispose d'un Repair Café et d'une Fablab fréquentés par des électroniciens et des informaticiens de haut niveau capables de programmer les processeurs qui gèrent les capteurs. Cette démarche a pour second objectif d'intéresser les jeunes à l'écologie par le biais des nouvelles technologies. Il s'agit de sensibiliser les jeunes sur la problématique apicole et le danger qui menace la vie des abeilles en tant que principal pollinisateur de la nature. Des visites du rucher connecté avec l'apiculteur de la MLC seront proposées dans la salle de spectacles (150 places) via de la vidéo et de l'audio aux scolaires et aux adultes.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- Cesson

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
6 ruches	1 550	Subvention Région Île-de-France	8 450
10 essaims	2 200		
Capteurs électroniques	1 600		
Matériel d'insémination	3 100		
TOTAL	**8 450**	**TOTAL**	**8 450**

DOSSIER N° 20013186 - Ouvrir le plus grand nombre à l'apiculture

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-20421-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	7 993 € HT	100 %	7 993 €
	Montant total de la subvention		7 993 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MAISON DES LOISIRS ET DE LA CULTURE
Adresse administrative : RUE JANISSET SOEBER 77240 CESSON
Statut juridique : Association
Représentant : René LEBUCHOUX, PRESIDENT

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/09/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 01/01/2021
Démarrage anticipé : OUI

Description :

La Maison des Loisirs et de la Culture (MLC) souhaite développer l'implantation des abeilles.
Suivre et s'occuper d'une ruche durant toute la saison, beaucoup s'intéressent à ce domaine sans oser s'y investir. La multiplication de ruchers expérimentaux et pédagogiques est un gage important pour permettre à des amateurs de découvrir l'apiculture qui est un vecteur de sensibilisation à l'écologie. L'association prévoit de mettre à disposition des apiculteurs amateurs locaux des ruches et une miellerie. Le matériel d'extraction mérite une qualité professionnelle qui sera appréciée par les apiculteurs amateurs. Ces facilités d'exploitation et de formation locale stimuleront la création de ruchers propres à augmenter les cheptels d'abeilles et à consolider la diversité biologique de la région ainsi que la politisation des cultures. Le partage des récoltes avec ceux qui œuvrent le plus dans le sens de l'écologie, notamment les partenaires de la MLC, peut devenir un vecteur de motivation pour tous les autres.
Il est prévu un travail de communication à destination des entreprises sur l'enjeu écologique qu'elles peuvent soutenir, notamment avec la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE). Ce qui a pour finalité à inciter les entreprises à développer des ruchers sur leur terrain et représente une opportunité pour l'apiculteur de positionner ses ruches dans des endroits stratégiques pour nourrir ses abeilles. Les entreprises situées au sein des zones industrielles bénéficient d'une proximité avec de grandes étendues de champs.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :
- Cesson

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Matériel apiculture	7 993 €	Subvention Région Île-de-France	7 993 €
TOTAL	**7 993 €**	**TOTAL**	**7 993 €**

DOSSIER N° 20013188 - Installer un pigeonnier contraceptif

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-204142-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	15 000 € HT	66,7 %	10 000 €
	Montant total de la subvention		10 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SUCY EN BRIE
Adresse administrative : 2 AV GEORGES POMPIDOU 94371 SUCY-EN-BRIE CEDEX
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Marie-Carole CIUNTU, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 01/12/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

La commune de Sucy en Brie souhaite investir dans un système de régulation de la population de pigeons qui amène de nombreux problèmes dans le Centre-Ville : détérioration des édifices publics l'église Saint Martin et le château de Sucy, tous deux classés Monuments Historiques, zone de nidification posant des problèmes sanitaires, notamment sous la halle du marché de Sucy, surpopulation entraînant la présence de volatiles en mauvaise santé et diverses nuisances pour les riverains. Il est possible de contrôler les populations avec des outils et des méthodes permettant de concilier respect de la vie animale et la limitation des nuisances. Un pigeonnier contraceptif est un abri sécurisé, installé en hauteur et constitué, comme un pigeonnier classique, de cellules permettant aux couples de nidifier. La première couvée de chaque couple est préservée, mais lors des pontes suivantes, on procède à une stérilisation manuelle des œufs qui sont remplacés par des leurres synthétiques. De cette manière, les couples installés n'ont qu'une couvée par an au lieu de 6 à 8 habituellement. Il est ainsi possible de maintenir une population maîtrisée. Le fait de regrouper les pigeons dans un même endroit pour nicher permet également de suivre leur état de santé. La rencontre avec le service de régulation et d'entretien de pigeonniers a permis de comprendre que l'implantation d'un pigeonnier devait répondre à des critères particuliers afin que la population de pigeons de la ville vienne s'y installer naturellement. Afin que la gestion du pigeonnier soit régulière et optimale, il est indispensable que celle-ci soit confiée à deux agents de la collectivité motivés et sensibles à la protection des pigeons qui effectueront cette mission en alternance et en complément de leurs autres missions.

Localisation géographique :
- Sucy-en-Brie

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat pigeonnier (150 pigeons)	15 000	Subvention Région Île-de-France	10 000
		Fonds propres	5000
TOTAL	**15 000**	**TOTAL**	**15 000**

DOSSIER N° 20013190 - Végétalisation de la cour d'école des Blagis à Sceaux

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-204142-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	33 670 € HT	5,9 %	2 000 €
	Montant total de la subvention		2 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SCEAUX
Adresse administrative : 122 RUE HOUDAN 92331 SCEAUX CEDEX
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Philippe LAURENT, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 30/11/2020
Démarrage anticipé : OUI

Description :

A la suite des épisodes de canicules fréquemment observés depuis quelques années, la ville de Sceaux souhaite offrir davantage d'espaces naturels dans les cours d'écoles. Cette préoccupation rejoint d'une part les objectifs de la charte de l'arbre avec la plantation souhaitée de davantage d'arbres et ceux du budget participatif de création d'oasis de fraicheur dans les écoles. Par ailleurs, au groupe scolaire des Blagis, la cour en enrobés est soulevée par des racines. Enfin un arbre était tombé dans ladite cour il y a quelques mois. Il s'agit de créer un espace végétalisé, plus naturel, de limiter l'imperméabilisation des sols et de créer un coin calme, dans le cadre de la répartition des activités au sein de la cour.

Localisation géographique :
- Sceaux

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat de 2 arbres	2 000 €	Subvention Région Île-de-France	2 000 €
Décroutage des enrobés et aménagements	31 670 €	Fonds propres	31 670 €
TOTAL	**33 670 €**	**TOTAL**	**33 670 €**

DOSSIER N° 20013079 - Installation de boîtes à livres jardinières

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-204141-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	1 000 € HT	70 %	700 €
	Montant total de la subvention		700 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SCEAUX
Adresse administrative : 122 RUE HOUDAN 92331 SCEAUX CEDEX
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Philippe LAURENT, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 01/11/2020
Démarrage anticipé : OUI

Description :

La ville de Sceaux propose d'installer en ville des boites à livres surmontés d'une jardinière dans les quartiers où les habitants s'engagent à planter et entretenir la végétation. Ce projet allie le développement de la végétation en ville, la création de lien social en jardinant entre voisins et le développement de l'économie circulaire et de la culture de l'esprit par le partage de livres et la lecture.

Localisation géographique :

- Sceaux

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Fournitures pour 4 bacs	1 000 €	Subvention Région Île-de-France	700 €
		Fonds propres	300 €
TOTAL	**1 000 €**	**TOTAL**	**1 000 €**

DOSSIER N° 20013336 - Achat de 2 vélos électriques cargo
Association La Refile

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-78-20421-178001-200
Action : 17800101 – Réseaux verts et équipements cyclables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	6 000 € HT	100 %	6 000 €
	Montant total de la subvention		6 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LA REFILE
Adresse administrative : 31 RUE HENRI BARBUSSE 92190 MEUDON
Statut juridique : Association
Représentant : Yasmine DI NOIA, PRESIDENTE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 10/09/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 10/09/2021
Démarrage anticipé : OUI

Description :

L'association a pour objectif de créer un espace collaboratif de création, d'apprentissage et de vente pour tous les âges, dédié à la prévention, à la gestion des déchets textiles et à leur réutilisation. Elle s'inscrit dans le système du réemploi qui prolonge la durée de vie des déchets et participe à l'économie circulaire. L'objectif est de sensibiliser à une consommation plus raisonnée (vente de vêtements de seconde main, triés, recyclés, transformés, customisés) ainsi qu'à une pratique et un engagement éco-responsable couplés à des activités manuelles et de loisir créatif (ateliers DIY "Do It Yourself", bar à coudre…).
Afin de permettre la collecte de textiles, le financement régional permettra l'acquisition de 2 vélos cargo.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :
- Meudon

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat de 2 vélos cargo	6 000 €	Subvention Région Île-de-France	6 000 €
TOTAL	**6 000 €**	**TOTAL**	**6 000 €**

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : Règlement de minimis entreprise 1407/2013 (publié au JOUE L 352 du 24 décembre 2013), relatif à : Aides de minimis entreprise

DOSSIER N° 20012999 - Projet d'agriculture péri-urbaine

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-71-204142-171007-1700
Action : 17100701 – Soutien aux démarches de développement durable

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	20 000 € HT	50 %	10 000 €
	Montant total de la subvention		10 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CHAMBOURCY
Adresse administrative : PL DE LA MAIRIE 78240 CHAMBOURCY
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Pierre MORANGE, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 31/12/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 31/12/2022
Démarrage anticipé : NON

Description :

Le projet de la ville de Chambourcy vise à la préservation et revalorisation de la fonction productive de sa plaine agricole. Dans un contexte de pression foncière de plus en plus prégnant, la ville a engagé une importante démarche afin d'une part, de permettre règlementairement à travers son PLU, les conditions de réalisation d'un projet à vocation agricole, et d'autre part, de mobiliser un certain nombre d'acteurs afin de travailler sur ce sujet (SAFER, GPA, Lycée Agricole et Horticole de St-Germain/Chambourcy…). Le projet porté par la commune a pour objectif de remettre en culture des friches agricoles en favorisant les pratiques durables et écologiques, et notamment le maraîchage bio. Le projet vise à structurer les débouchés de la future production agricole dans des circuits courts et de proximité (restauration scolaire, point de vente direct...). En lien avec les associations locales ainsi que le Lycée agricole et horticole de St-Germain-en-Laye, le projet veillera également à intégrer une dynamique sociale d'insertion.
Le financement régional au titre du budget participatif permettra de mener une étude préalable encore nécessaire pour la programmation et la conception spatiale et paysagère et concernant la biodiversité.
Dans un second temps, le soutien régional sera sollicité dans le cadre d'un dispositif de droit commun relevant de l'agriculture en particulier pour participer au financement des travaux de défrichage et de remise en état des sols afin de permettre leur exploitation, mais également de doter ce territoire de l'ensemble des aménagements et bâtiments nécessaires à son exploitation (système de gestion des eaux pluviales, hangars de stockage de matériel agricole, atelier de transformation, locaux agricoles, etc).

Localisation géographique :
- Yvelines

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Etude de faisabilité préalable biodiversité	20 000	Subvention Région Île-de-France	10 000
		Fonds propres	10 000
TOTAL	**20 000**	**TOTAL**	**20 000**

DOSSIER N° 20013196 - Faire entrer la nature au cœur de l'école

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-204142-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	2 650 € HT	70 %	1 855 €
	Montant total de la subvention		1 855 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BLANC MESNIL
Adresse administrative : PL GABRIEL PERI 93156 LE BLANC MESNIL CEDEX
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Thierry MEIGNEN, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/09/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 01/07/2021
Démarrage anticipé : OUI

Description :

Au sein de l'école maternelle Paul Eluard en zone d'éducation prioritaire, le projet prévoie de végétaliser massivement une pelouse déjà existante et de la transformer en un petit écosystème qui serait une alternative à l'univers bétonné de la cour de récréation et un lieu de découverte de la nature avec :
- des espaces-refuges pour la biodiversité
- le développement du petit potager déjà existant, pour le transformer en grand potager-verger (cultivé selon les principes de la permaculture).
Les végétaux seront sélectionnés principalement sur 3 critères : leur non-toxicité pour l'homme, leur capacité à être une ressource pour la biodiversité (de manière étalée sur l'année), leur capacité à éveiller les sens des enfants.
Il s'agira également d'éveiller les élèves, ainsi que les parents volontaires aux enjeux environnementaux liés à l'agriculture, à une alimentation saine ainsi qu'à la diminution des déchets domestiques. Des composteurs permettront de recycler une partie de leurs déchets alimentaires tout en aidant l'école à améliorer ses récoltes.

Localisation géographique :
- Le Blanc-Mesnil

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat de végétaux	1 788	Subvention Région Île-de-France	1 855
Achat de matériel et matériaux (collecteurs d'eau de pluie, paillage, fumier, gros outillage...)	862	Fonds propres	795
TOTAL	**2 650**	**TOTAL**	**2 650**

DOSSIER N° 20013198 - Chorine, la pépinière itinérante

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-20421-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	15 000 € HT	50 %	7 500 €
	Montant total de la subvention		7 500 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PEPINS PRODUCTION LA PEPINIERE DE QUARTIER
Adresse administrative : 25 AV DE LAUMIERE 75019 PARIS
Statut juridique : Association
Représentant : Pierre PAQUOT, PRESIDENT

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/09/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 15/09/2022
Démarrage anticipé : OUI

Description :

Le projet "chorie" du grec ancien "khôrein (se mouvoir) est un suffixe qui forme des mots désignant les modes de dispersion des graines. Il vise à développer une serre mobile participative, destinée à produire des végétaux et à « fertiliser la vie du quartier ». Micro-fabrique du végétal et lieu d'expérimentation accessible à tous, le projet s'appuiera sur une serre mobile de 10 m² environ, destinée à être déplacée tous les 4 à 6 mois, de manière à toucher un large public et à répondre aux contraintes d'un foncier peu accessible. L'association contractualisera avec des propriétaires ou gestionnaires de foncier pour la mise à disposition temporaire d'espaces pour l'installation de la pépinière itinérante : structures qui portent une mission sociale auprès de publics fragiles (personnes en grande précarité ou en situation de handicap), gestionnaires de logements sociaux, associations (le Carillon, Aurore…), structures médico-sociales, établissements scolaires et associations de quartier. La pépinière itinérante a pour objectif de créer les conditions d'émergence de projets collectifs en faveur de la transition écologique.
Support de rencontre, de créativité et d'engagement, la pépinière itinérante est destinée à favoriser la transformation et la résilience du territoire, en permettant de s'approvisionner en jeunes plantes, produites de manière écologique. Elle mettra à disposition des citadins, des outils (matériels mais aussi méthodologiques et organisationnels) pour mutualiser des ressources, faire évoluer leurs pratiques et leur mode de vie, et s'impliquer en faveur de la transition écologique.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :
- Seine-Saint-Denis

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Construction serre mobile	12 500	Subvention Région Île-de-France	7 500
Equipements de la serre	2 500	Fondations (Egis, Nicolas Hulot)	7 500
TOTAL	**15 000**	**TOTAL**	**15 000**

DOSSIER N° 20013199 - Structure d'animation légère avec paroi alvéolaire et ses outils pédagogiques

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-20421-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	5 600 € HT	89,3 %	5 000 €
	Montant total de la subvention		5 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : A L'ECOLE DES ABEILLES DE LA BUTTE PINSON
Adresse administrative : PL DE L HOTEL DE VILLE 93430 VILLETANEUSE
Statut juridique : Association
Représentant : MARC CHARBONNEAU, PRESIDENT

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 04/07/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 04/01/2021
Démarrage anticipé : OUI

Description :

Le projet vise à réaliser une structure légère avec paroi alvéolaire qui permettra d'accueillir différentes animations sur l'apiculture. Ces animations tout public permettent de sensibiliser à la biodiversité et à la protection de l'environnement. En outre, le projet prévoie un parcours arboretum et plantes mellifères. L'utilisation d'une imprimante 3D permettra de compléter le dispositif pédagogique. Le Syndicat Intercommunal d'étude et d'aménagement de la Butte Pinson (SIEABP), propriétaire du site, a donné son accord à l'association qui porte le projet.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :
- Val-d'Oise

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Matériaux et matériel de construction	2 600	Subvention Région Île-de-France	5 000
Toiture	1 500	Fond propres	600
Parcours arboretum	300		
Imprimante 3D	1 200		
TOTAL	**5 600**	**TOTAL**	**5 600**

DOSSIER N° 20013276 - Table solaire connectée au coeur du Parc d'Erceville

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-75-204142-175001-1700
Action : 17500106 – Energies renouvelables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	12 325 € HT	40 %	4 930 €
	Montant total de la subvention		4 930 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VULAINES SUR SEINE
Adresse administrative : 6 RUE RICHE 77870 VULAINES-SUR-SEINE
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Patrick CHADAILLAT, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 01/03/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

Au cœur du village de Vulaines-sur-Seine, le parc d'Erceville offre un havre de calme et de fraîcheur à la biodiversité préservée. La ville souhaite en faire une vitrine écologique et développe plusieurs actions pour transformer ce parc en lieu de vie et d'agrément participatif, sous l'ange du développement durable et des gestes citoyens : installation d'un poulailler et d'un bassin d'agrément, création d'une aire de jeux pour les enfants, potager participatif, parcours de la biodiversité, gestion en circuit presque fermée des équipements (récupération des eaux de pluie, compostage, etc). Afin d'impliquer encore davantage les habitants dans ce projet, la ville souhaite acquérir une table solaire qui permettrait aux visiteurs de charger leurs appareils mobiles et profiter d'une connexion internet, l'appareil étant 100% autonome et économe en énergie propre.

Localisation géographique :
- EPCI Pays de Fontainebleau

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat table solaire	12 325 €	Subvention Région Île-de-France	4 930 €
		CA Pays de Fontainebleau	3 698 €
		Fonds propres	3 698 €
TOTAL	**12 325 €**	**TOTAL**	**12 325 €**

DOSSIER N° 20013083 - Tic'Eco

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-72-20421-172001-1700
Action : 17200106 – Economie circulaire et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	10 200 € HT	98 %	10 000 €
	Montant total de la subvention		10 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LEUX'TECH
Adresse administrative : 13 RES COURDIMANCHE 91940 LES ULIS
Statut juridique : Association
Représentant : KALEU BUHANGA, PRESIDENT

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 20/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 20/09/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

Le projet Tic'Eco vise à inciter les gens à réparer eux-mêmes leurs téléphones ou à imaginer d'autres possibilités d'usages de leurs téléphones, pour innover, faire des économies et préserver la planète.
Actuellement en France, il y a plus de téléphones portables que d'habitants. Très peu sont recyclés, ils représentent des coûts sociaux et environnementaux élevés (une cinquantaine de métaux rares contenus dans le portable). Ainsi, il est prévu de mettre en place un corner « Atelier TIC'ECO » deux fois par semaine aux Ulis, proposant l'outillage nécessaire pour réparer son téléphone portable : un banc d'essai pour le diagnostic, un stock de pièces à usage commun (prix libre) et un stock de pièces spécifiques (prix fixe). Ce corner sera animé par les bénévoles et des volontaires de la structure.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :
- Les Ulis

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Frais d'aménagement / agencement du "corner"	6 000	Subvention Région Île-de-France	10 000
Achat matériel de réparation et pièces	4 200	Fonds propres	200
TOTAL	**10 200**	**TOTAL**	**10 200**

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : Règlement de minimis entreprise 1407/2013 (publié au JOUE L 352 du 24 décembre 2013), relatif à : Aides de minimis entreprise

DOSSIER N° 20013202 - Plantations d'arbres fruitiers et nourriciers

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-204142-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	7 943 € HT	70 %	5 560 €
	Montant total de la subvention		5 560 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'ORVEAU
Adresse administrative : 4 Grand rue Guy-Gauthier 91590 ORVEAU
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Philippe DAMIOT, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 01/06/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

La commune d'Orveau a pour projet de planter des arbres fruitiers et nourriciers pour une alimentation saine et locale, et des haies d'arbustes favorables à la biodiversité. Ces plantations sont prévues dans un jardin communal en complément de 2 à 4.000 m² de prairie fleurie sur parcelles naturellement plus riches et plus arrosées du village. La jonction entre le village et la voie verte menant à la piste cyclable Bouville-La Ferté sera arboré afin d'inciter les mobilités douces. En outre, dans une démarche de gestion durable des ressources, la commune souhaite construire un équipement pour la récupération et le stockage d'eaux pluviales pour l'arrosage et la prévention incendie. Ces installations doivent permettre de réduire la consommation locale d'eau du réseau. A moyen terme la commune souhaiterait proposer un traitement local des déchets verts (collecte/broyage/paillage) pour une réduction des déchets sortants du village.

Localisation géographique :
- Orveau

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Fourniture et plantations arbres et arbustes	4 320 €	Subvention Région Île-de-France	5 560 €
Conteneurs IBC stockage eau	675 €	Fonds propres	2 383 €
Raccordements conteneurs	1 433 €		
Remorque de transport du conteneur pour arrosage	1 515 €		
TOTAL	**7 943 €**	**TOTAL**	**7 943 €**

DOSSIER N° 20013085 - Réduire les contenants en plastique en restauration scolaire

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-72-204141-172001-1700
Action : 17200106 – Economie circulaire et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	9 970 € HT	80 %	7 976 €
	Montant total de la subvention		7 976 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MENNECY
Adresse administrative : PL DE LA MAIRIE 91540 MENNECY
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Jean-Philippe DUGOIN -CLEMENT, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 05/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 01/06/2021
Démarrage anticipé : OUI

Description :

Mennecy a été la première ville de l'Essonne et la première ville de moins de 20 000 habitants en région Ile-de-France à signer la charte « Villes & Territoires sans perturbateurs endocriniens » avec le réseau Environnement Santé (R.E.S). Elle s'engage depuis à protéger la population et les écosystèmes de l'exposition aux perturbateurs endocriniens notamment en supprimant progressivement les plastiques et plus particulièrement ceux en contact avec l'alimentation. Les perturbateurs endocriniens sont des substances chimiques qui empêchent le bon fonctionnement du système hormonal et provoquent à long terme un effet néfaste pour la santé. Aujourd'hui, ces actions imposent le remplacement de toute la vaisselle destinée à la restauration scolaire, en privilégiant la faïence et l'inox.

Localisation géographique :
- Mennecy

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat vaisselle en faïence	3 726	Subvention Région Île-de-France	7 976
Achat vaisselle en inox	6 244		1 994
TOTAL	**9 970**	**TOTAL**	**9 970**

DOSSIER N° 20013203 - Nichoirs à oiseaux et chauve-souris dans le site naturel boisé et humide de La Perche Aux Mares

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-20421-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	10 000 € HT	100 %	10 000 €
	Montant total de la subvention		10 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LE PERRAY VERT
Adresse administrative : 5 rue de La Martinerie 78610 LE PERRAY EN YVELINES
Statut juridique : Association
Représentant : Mickaël LEFBVRE, PRESIDENT

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/11/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 30/06/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

Le projet consiste, dans le site naturel boisé et humide, riche de biodiversité de la Perche aux Mares au Perray-en-Yvelines, à installer une trentaine de nichoirs pour différentes espèces d'oiseaux et de chauve-souris. Ce site naturel abrite notamment parmi sa faune une quarantaine d'espèces d'oiseaux à minima, plus particulièrement identifiés lors d'un recensement fait en 2020 par la LPO de Rambouillet dont des oiseaux familiers des jardins, comme mésanges, moineaux, bouvreuils, rouges-gorges, rossignols et sittelles, mais aussi coucous, pic-verts, pigeons ramiers, aussi chouette hulotte, mais aussi des espèces quasi menacées ou vulnérables, telles que : bouvreuil pivoine, chardonneret élégant, fauvette des jardins, martinet noir, pouillot fitis, verdier d'Europe. La remise en état et le balisage d'un sentier préexistant, et l'installation d'une signalétique d'accès au site doit assurer une accessibilité minimale et strictement respectueuse de l'environnement, par l'information pédagogique du public, par pose de panneaux d'information et de consignes.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- Le Perray-en-Yvelines

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat/fabrication et pose de 35 nichoirs à oiseaux et chauvesouris	7 000 €	Subvention Région Île-de-France	10 000 €
Travaux d'amélioration d'accessibilité du sentier préexistant	2 000 €		
Achat et pose de balisage, signalétique et panneaux d'information	1 000 €		
TOTAL	**10 000 €**	**TOTAL**	**10 000 €**

DOSSIER N° 20013205 - Les cerisiers des Docks

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-20421-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	10 000 € HT	80 %	8 000 €
	Montant total de la subvention		8 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MON VOISIN DES DOCKS (MVD)
Adresse administrative : 45 RUE ALBERT DHALENNE 93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE
Statut juridique : Association
Représentant : Laure CARDINAL, PRESIDENTE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/11/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 30/11/2020
Démarrage anticipé : NON

Description :

Le quartier des Docks de Saint-Ouen est une ZAC métropolitaine de près de 100 hectares comprenant 4 000 logements dont 20% de logement social, 368 000 m2 de bureaux et de locaux commerciaux et d'activités et 15 600 m2 d'équipements publics. Le Grand Parc a été livré en 2014 et a été pensé comme un trait d'union entre la Ville et la Seine. Ce Parc est fort apprécié mais une grande partie des habitants trouvent qu'il manque d'ombre notamment dans les espaces de détente comme la grande pelouse qui devient peu exploitable dès les premières chaleurs. C'est pourquoi, le projet propose de le faire évoluer pour augmenter le nombre d'arbres et mieux lutter contre les îlots de chaleur en maintenant plus d'humidité. L'association Mon Voisin des Docks (MVD) est une association dont les buts sont de défendre les intérêts du quartier des Docks de SAINT-OUEN, de faciliter et favoriser le lien social entre habitants. Elle intervient également dans la gestion d'une parcelle en jardin partagé, dans la gestion de composteurs de quartier, la fabrication d'hôtels à insectes à installer dans les îlots des copropriétés. Elle a rencontré l'agence TER, concepteur et réalisateur du Grand Parc, en juillet dernier afin d'examiner les zones où il était possible d'intervenir, avec le soutien de la municipalité.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :
- Saint-Ouen-sur-Seine

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat arbres	8 000	Subvention Région Île-de-France	8 000
Tuteurs et matériel de mise en terre	2 000	Fonds propres	2 000
TOTAL	**10 000**	**TOTAL**	**10 000**

DOSSIER N° 20013206 - Pépinière de Quartier

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-20421-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	14 300 € HT	69,9 %	10 000 €
	Montant total de la subvention		10 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : VERGERS URBAINS
Adresse administrative : 14 BD DE LA CHAPELLE 75018 PARIS
Statut juridique : Association
Représentant : Sébastien GOELZER, Délégué général

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/11/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 15/10/2023
Démarrage anticipé : NON

Description :

L'association Vergers Urbains, en partenariat avec Pépins Prod et Urbanescence est lauréate de l'appel à projets Parisculteurs sur le site de la future promenade urbaine Barbès – La Chapelle - Stalingrad. Dans ce cadre, il est prévu de créer une pépinière de quartier, comprenant plantes comestibles et aromatiques vivaces, arbustes et arbres fruitiers, gérée de manière participative. La parcelle, installée en décembre 2019, se développe progressivement sous la houlette également des Fermiers généreux et a vocation à devenir un lieu ressources et d'échanges autour de la nature en ville et de l'alimentation (grainothèque, outilthèque…).
Le projet présenté au titre du Budget participatif vise à créer une micro-serre bioclimatique expérimentale de 24 m2 permettant la production de plants et l'accueil d'ateliers participatifs. Cette serre sera installée sur la partie la plus ensoleillée de la parcelle et sera dotée de panneaux photovoltaïques et connectée à un bassin aquatique permettant de gérer l'inertie thermique, elle comprendra un espace de travail pour la réalisation des semis et un abri à outils. L'objectif est de faire émerger un système alimentaire de quartier en mettant en lien les initiatives locales tournées vers l'alimentation et l'agriculture urbaine.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- Paris 18

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Construction de la serre	8 000	Subvention Région Île-de-France	10 000
Equipement (irrigation et systèmes de culture)	1 600	Co-financement Fondation de France (dans le cadre du projet lauréat Transition Ici, Ensemble)	2 300
Aménagement bassin aquatique	800	Co-financement Mairie de Paris Politique de la Ville (dans le cadre du projet Chapelle, quartier comestible)	2 000
Aménagement abris outils et espace de travail	900		
Panneaux solaires	600		
Système de récupération d'eau	500		
Outillage, contenants, semences et substrats	1 900		
TOTAL	**14 300**	**TOTAL**	**14 300**

DOSSIER N° 20013086 - Des évènements culturels plus responsables

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-72-20421-172001-1700
Action : 17200106 – Economie circulaire et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	5 150 € HT	100 %	5 150 €
	Montant total de la subvention		5 150 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMITES DES FETES
Adresse administrative : MAIRIE DE JANVRY 2 Rue des Genévriers 91640 JANVRY
Statut juridique : Association
Représentant : Michèle DECOUR, PRESIDENTE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 02/11/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 30/06/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

Le Comité des Fêtes de Janvry est connu pour la diversité de ses évènements proposés tout au long de l'année au sein de notre village de 632 habitants. Rayonnant par ses salons au niveau régional, mais également à l'échelon national voire international, on peut citer par exemple la fête médiévale, la fête de la pomme, le salon international des camélidés, sans oublier son célèbre marché de Noël, qui draine quelques 100 000 visiteurs. Soucieux du bien-être de tous, mais également conscient des efforts que chacun se doit de faire pour préserver la planète, le Comité des Fêtes de Janvry souhaite proposer aux visiteurs des gobelets réutilisables sur l'ensemble de ces manifestations. L'utilisation de ces gobelets réutilisables permet d'accompagner le changement vers des pratiques plus responsables vis-à-vis des ressources naturelles et aussi vers la réduction des déchets. En fonction de la taille de l'événement et de la configuration des lieux où celui-ci se déroule, ces gobelets seront proposés avec une caution et nettoyés au cours de la manifestation. L'ensemble de ces gobelets sera sérigraphié avec des éléments visuels représentatifs de Janvry et la mention « je suis un gobelet réutilisable, ne me jetez pas ». Le logo de la Région Ile de France sera également présent.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- Janvry

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
15 000 gobelets marquage quadri	5 150 €	Subvention Région Île-de-France	5 150 €
TOTAL	**5 150 €**	**TOTAL**	**5 150 €**

DOSSIER N° 20013209 - Ruches et Lavandin

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-20421-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	7 486 € HT	100 %	7 486 €
	Montant total de la subvention		7 486 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PHYTORESTORE
Adresse administrative : 53 AV PHILIPPE AUGUSTE 75011 PARIS
Statut juridique : Entreprise
Représentant : THIERRY JACQUET, PRESIDENT

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 15/10/2023
Démarrage anticipé : NON

Description :

Le projet entend "apporter de la biodiversité et de la couleur aux paysages de le région" tout en développant de nouvelles productions comme l'huile essentielle. Cette implantation de nouvelle culture sera couplée avec l'installation de ruches permettant de favoriser la biodiversité et d'aider à la pollinisation. Au-delà de l'aspect environnemental, l'objectif de ce projet est également pédagogique. Les enfants de l'école primaire de La Brosse-Montceaux se verront intégrer et participeront de façon active. Une ruche vitrée permettra de montrer au plus près l'activité des abeilles aux enfants. Une partie de la récolte de miel sera confiée à l'école pour la vente afin de lui permettre de financer un voyage ou l'achat de matériel.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :
- La Brosse-Montceaux

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
3 ruches et essaims dont une ruche pédagogique vitrée	1 286	Subvention Région Île-de-France	7 486
Extracteur à miel	3 500		
Implantation du lavandin	2 700		
TOTAL	**7 486**	**TOTAL**	**7 486**

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : Règlement de minimis entreprise 1407/2013 (publié au JOUE L 352 du 24 décembre 2013), relatif à : Aides de minimis entreprise

DOSSIER N° 20013343 - Le VPJ (Vélo Pédagogique des Jardins) des Madeleines Enracinées

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-78-20421-178001-200
Action : 17800101 – Réseaux verts et équipements cyclables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	5 260 € HT	100 %	5 260 €
	Montant total de la subvention		5 260 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LES MADELEINES ENRACINEES
Adresse administrative : 32 BD DE LA SEINE 92000 NANTERRE
Statut juridique : Association
Représentant : Sergio BARRIENTOS

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 01/06/2023
Démarrage anticipé : OUI

Description :

L'association Les Madeleines Enracinées (ME) a pour objet de créer du lien entre l'Homme et la nature et de reconnecter les habitants au fonctionnement du vivant (saisons, plantes, biodiversité, etc...). Pour ce faire, l'association anime à Nanterre et ses environs, des ateliers auprès du grand public et accompagne des structures qui souhaitent installer un jardin. Afin de toucher un plus large public (dans le sud, le nord et l'ouest de l'Ile-de-France), le financement régional permettra à l'association d'acquérir, d'une part, un vélo cargo pour transporter son matériel de jardin entre les différents potagers et les lieux d'animations, selon le principe des mobilités douces, et d'autre part, du matériel pédagogique (carnets de protocoles d'inventaires naturalistes, lombricomposteurs…).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :
- Hauts-de-Seine

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Vélo cargo électrique	3 060	Subvention Région Île-de-France	5 260
Equipement à vocation pédagogique	2 200		
TOTAL	**5 260**	**TOTAL**	**5 260**

DOSSIER N° 20013213 - Equipement de Sol Majeur, terrain partagé à Sartrouville

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-20421-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	14 557 € HT	68,7 %	10 000 €
	Montant total de la subvention		10 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LES JARDINEURS SARTROUVILLOIS
Adresse administrative : 36 AV HORTENSE FOUBERT 78500 SARTROUVILLE
Statut juridique : Association
Représentant : Raphaël GARRAUD, PRESIDENT

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 14/10/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

Les Jardineurs Sartrouvillois est une association eco-solidaire créée en avril 2018 à Sartrouville. Le mot "Jardineur" est la réunion des mots Jardinier et Bricoleur. L'association regroupe des citoyennes et citoyens qui ont envie de faire leur part pour réduire leur impact sur l'environnement en apprenant à recycler, réparer, fabriquer, semer, courtiser la Terre et tisser de forts liens sociaux. Elle a pour but de partager le respect des êtres vivants, de promouvoir la biodiversité et l'expérimentation agroécologique urbaine. En accord avec la Mairie de Sartrouville, nous avons créé Sol Majeur, un éco-lieu à Sartrouville sur un terrain communal inutilisé (très sauvage et très boisé) de 5000m². Un lieu où l'on partage le savoir-faire et l'expérimentation via le jardinage, le bricolage, le surcyclage. C'est un lieu d'accueil, de pédagogie et de formation à disposition des écoles et à toute personne souhaitant faire sa part. Par ailleurs, l'association tient « porte ouverte » au grand public tous les dimanches après-midi (sans obligation d'adhérer).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- Sartrouville

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat matériel 3 ruches	762 €	Subvention Région Île-de-France	10 000 €
Achat matériel miellerie	440 €	Subvention commune	4 557 €
Achat essaims	300 €		
Kit Solaire 3400W + éolienne 500W	3 413 €		
Forage + pompe	9 642 €		
TOTAL	**14 557 €**	**TOTAL**	**14 557 €**

DOSSIER N° 20013345 - Acheter 2 vélos électriques pour les agents communaux

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-78-204141-178001-200
Action : 17800101 – Réseaux verts et équipements cyclables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	3 333 € HT	70 %	2 333€
	Montant total de la subvention		2 333 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BOURAY SUR JUINE
Adresse administrative : 18 RUE DE LA MAIRIE 91850 BOURAY-SUR-JUINE
Statut juridique : Organisme public
Représentant : STEPHANE GALINE, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/11/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 31/12/2020
Démarrage anticipé : NON

Description :

Le projet vise à permettre aux 24 agents de la mairie de Bouray-sur-Juine de faire leur déplacement de travail sur la commune en utilisant un vélo électrique, la commune ayant une superficie de 7km². L'objectif est de permettre de diminuer la pollution liée à l'automobile, de libérer des places de parking dans la rue des écoles, à la salle polyvalente, à proximité de la Médiathèque ou du local des Services Techniques, mais également de sécuriser les abords des écoles.

Localisation géographique :
- Bouray-sur-Juine

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat de 2 vélos électriques équipés	3 333	Subvention Région Île-de-France	2 333
		Fonds propres	1 000
TOTAL	**3 333**	**TOTAL**	**3 333**

DOSSIER N° 20013007 - Serre et Halles Agro-Urbaine de Montévrain

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-71-20421-171007-1700
Action : 17100701 – Soutien aux démarches de développement durable

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	11 432 € HT	87,5 %	10 000 €
	Montant total de la subvention		10 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SERRES ET HALLES AGRO-URBAIN DE MONTEVRAIN (SHAUM)
Adresse administrative : 7 impasse Gaston Lachery
Statut juridique : Association
Représentant : Julien MARLIAC, PRESIDENT

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/11/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 01/02/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

Le projet vise à installer une serre sur un terrain de l'ancienne ferme des Corbins que la commune de Montévrain vient de racheter et qui est en friche. L'association a déposé une demande auprès de la municipalité pour intervenir sur une parcelle d'au moins 1 000 m2, placée à l'entrée de la ville, proche d'une nappe phréatique et à proximité d'autres commodités comme le gaz naturel et le réseau électrique.
La « Serre Urbaine communautaire » entend être un véritable lieu de production, d'échange et d'apprentissage et offrira plusieurs services pour les habitants : échange de semences, activités d'entraide et de sensibilisation, éducation aux principes de l'agriculture urbaine et d'une alimentation saine, ainsi que des formations visant à maintenir un savoir-faire.
La création d'une halle agroalimentaire viendra embellir le quartier et servira de lieu de rencontres des citoyennes et citoyens ainsi que des organismes locaux.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :
- Montévrain

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat et installation de la serre	5 776,00	Subvention Région Île-de-France	10 000,00
Equipement	1 893,00	Fonds propres	1 432,00
Irrigation	3 763,00		
TOTAL	**11 432,00**	**TOTAL**	**11 432,00**

DOSSIER N° 20013217 - Création d'une forêt urbaine pilote

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-20421-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	6 600 € HT	90,9 %	6 000 €
	Montant total de la subvention		6 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LES COLIBRIS EN TRANSITION
Adresse administrative : 71, rue Gambetta, 78120 Rambouillet
Statut juridique : Association
Représentant : Alain EPSTEIN

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 15/10/2023
Démarrage anticipé : NON

Description :

L'objectif est de créer une mini forêt urbaine pilote de 3 000 arbres plantés densément, inspirée par la nature et la méthode Miyawaki. Rambouillet, par sa proximité avec la forêt, peut devenir une ville pilote pour l'Île de France sur les villes de taille moyenne. Le projet prévoie toute la palette des essences forestière d'Île de France, des chênes, des trembles, des charmes, des bouleaux, des frênes... et un sous-bois très présent. L'arbre dans la ville de multiples vertus : filtrer les particules, absorber les émissions de CO2, capter et drainer l'eau de pluie, créer des îlots de fraîcheur pendant les canicules, créer un habitat pour la biodiversité, embellir la ville et réconcilier villes et nature.
Le choix de l'emplacement ou des emplacements fera l'objet d'une consultation citoyenne en concertation avec la Mairie, les services techniques et les associations. Un partenaire technique sera consulté pour l'étude préalable des sols. Les plants achetés auprès d'un fournisseur, seront installés par les bénévoles. Il sera enfin proposé aussi aux écoles, au collège et au lycée de Rambouillet, de participer à l'installation de la forêt.
Un suivi sera par la suite effectué par l'association, la municipalité et les habitants, en sollicitant également l'appui technique de l'ONCFS ainsi que du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :
- Rambouillet

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Etude préalable (analyse sols)	1 500	Subvention Région Île-de-France	6 000
Achat des plants	4 000	Fonds propres	600
Fournitures dont paillage et petit équipement pour la plantation	1100		
TOTAL	**6 600**	**TOTAL**	**6 600**

DOSSIER N° 20013219 - Projet jardin partagé

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-20421-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	7 000 € HT	50 %	3 500 €
	Montant total de la subvention		3 500 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COULEURS D'AVENIR ASSOCIATION
Adresse administrative : 33 avenue du PRESIDENT Wilson, 93100 Montreuil
Statut juridique : Association
Représentant : Benoit MANGIN, PRESIDENT

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 05/11/2022
Démarrage anticipé : NON

Description :

Un groupe de locataires d'Egly, avec l'appui de Couleurs d'avenir et du bailleur Valophis, s'est réuni pour mettre en place un projet de jardin. Ce projet ouvert à tous, a pour objectif de permettre aux habitants de cultiver des fruits et légumes à proximité de leur lieu d'habitation, de sensibiliser au respect de l'environnement et de la biodiversité, de favoriser les échanges de savoirs, les techniques de jardinage, des manières de cuisiner, et de créer un espace de rencontres et de convivialité. Sa réalisation a nécessité la tenue de nombreuses réunions afin de définir ensemble les attentes, les règles de fonctionnement et les besoins en termes de matériel. Ce projet jardin a été officiellement lancé en avril 2019 avec la construction de 5 bacs, la plantation de fleurs et d'aromates (la camomille, le basilic, la menthe, la verveine…), l'installation d'un chalet et d'un récupérateur d'eau. Actuellement, une dizaine d'habitants entretiennent le jardin (arrosage des plantes, récolte…) et mobilisent les ressources nécessaires au bon fonctionnement de celui-ci.
La réussite de la phase d'expérimentation du jardin a suscité chez les protagonistes l'envie de l'agrandir à travers la construction de 16 nouveaux bacs et la plantation de nouvelles variétés de plantes. Dans une volonté de favoriser la biodiversité, des nichoirs et un hôtel à insectes seront aussi installés dans le cadre d'un chantier participatif de récupération.
Le financement régional servira également à aménager et équiper le jardin en mobilier permettant d'en faire un lieu de vie et de rencontre intergénérationnelle.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- Egly

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achats matériels pour semis (semences, semoir, serres pour les semis, godets biodégradables, plantoirs…)	3 000	Subvention Région Île-de-France	3 500
Achat de plantes et matières pour les plantations (terreau pour semis et terreau universel, produits naturels pour soigner les plantes…)	1 000	Subvention Bailleur Valophis	2 000
Equipement et aménagement du jardin (tables et chaises, tonnelles jardin…).	3 000	CAF	1 500
TOTAL	**7 000**	**TOTAL**	**7 000**

DOSSIER N° 20013088 - Projet "Zéro encombrant"

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-72-20421-172001-1700
Action : 17200106 – Economie circulaire et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	8 000 € HT	50 %	4 000 €
	Montant total de la subvention		4 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COULEURS D'AVENIR ASSOCIATION
Adresse administrative : 33 avenue du Président Wilson, 93100 Montreuil
Statut juridique : Association
Représentant : Benoit MANGIN, PRESIDENT

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 15/07/2022
Démarrage anticipé : NON

Description :

La résidence de la « Longue mare » à Egly, patrimoine du bailleur Valophis, compte près de 1 500 habitants répartis dans 488 logements. Les habitants de cette résidence sont confrontés depuis des années à des dépôts sauvages d'encombrants. Cette problématique est liée à de nombreux facteurs : la méconnaissance par les habitants du processus de ramassage des encombrants, l'étroitesse du parc de stockage des encombrants incapable de contenir tous les objets ou déchets volumineux des résidents, l'accès facile à la résidence permettant à des personnes extérieures de venir y déposer leurs déchets la nuit.
C'est pourquoi, un groupe de résidents avec l'appui de l'association Couleurs d'avenir et du bailleur Valophis, souhaite lancer le projet « Zéro encombrant » afin de créer deux plateformes (aires de collecte) visibles et accessibles à tous, dédiées au dépôt des encombrants. Ces plateformes seront aménagées suivant une catégorisation des objets ou déchets volumineux (ferraille, bois, D3E…) pour faciliter leur ramassage par des artisans et/ou des éco-organismes avec lesquelles des conventions seront signées. Ces plateformes d'une dimension de 25 m2 chacune seront entourées d'un mur végétal dont l'entretien sera assuré par les habitants. Afin d'améliorer la sécurité des lieux, des lampadaires solaires respectueux de l'environnement, seront installés sur ces aires de collecte. De plus, compte tenu de la taille de la résidence, des panneaux signalétiques seront mis en place à des endroits stratégiques pour faciliter le repérage de ces plateformes.
La réalisation de ce projet qui a également vocation à améliorer tant l'image que l'environnement du quartier, nécessitera un travail en synergie avec les différents acteurs du territoire : la municipalité, la communauté de communes Cœur d'Essonne, le centre social, l'amicale de locataires, le Siredom en charge du ramassage des encombrants, des ressourceries, la communauté d'Emmaüs et bien sûr le bailleur Valophis.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- Egly

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Construction de deux plateformes (aires de collecte)	5 000	Subvention Région Île-de-France	4 000
Achats de matériels et installation pour aménagement des plateformes (lampadaires solaires, plantes)	1 500	Subvention Bailleur Valophis	3 500
Réalisation et installation de panneaux signalétiques (plaque alu-dibond avec pelliculage anti-graffitis)	1 500	CAF	500
TOTAL	**8 000**	**TOTAL**	**8 000**

DOSSIER N° 20013346 - Installation équipements rangement vélos

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-78-204142-178001-200
Action : 17800101 – Réseaux verts et équipements cyclables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	9 380 € HT	70 %	6 566 €
	Montant total de la subvention		6 566 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE PORCHEVILLE
Adresse administrative : 5 BD DE LA REPUBLIQUE 78440 PORCHEVILLE
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Didier MARTINEZ, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/09/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 31/12/2020
Démarrage anticipé : OUI

Description :

Le projet est porté par la commune de Porcheville. Il s'agit d'installer des équipements (supports et abris) pour vélos aux abords des écoles et des lieux culturels et sportifs de la ville.
L'objectif est de favoriser l'usage du vélo pour les déplacements réguliers et de courtes distances, et permettre aux élèves de se rendre en vélo à l'école.
Cette action mobilisera l'ensemble de l'équipe du conseil municipal et des services techniques de la ville pour réaliser les installations nécessaires, et sera présentée lors de la semaine européenne du développement durable (et le passage du Tour de France sur Porcheville). Des actions de sensibilisation auront lieu tout au long de l'année, via une communication spécifique dans les écoles, le centre de loisirs et les moyens de communications communaux.

Localisation géographique :
- Porcheville

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat supports cycles sur Platine	1 680	Subvention Région Île-de-France	6 566
Achat abris vélos	7 700	Fonds propres	2 814
TOTAL	**9 380**	**TOTAL**	**9 380**

DOSSIER N° 20013221 - Renaturalisation de la mare du village

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-74-204142-174006-1700
Action : 17400601 – Milieux aquatiques et humides

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	24 741 € HT	40,4 %	10 000 €
	Montant total de la subvention		10 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE PRUNAY SUR ESSONNE
Adresse administrative : 1 GRANDE RUE 91720 PRUNAY-SUR-ESSONNE
Statut juridique : Organisme public
Représentant : PATRICK PAGES, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 31/12/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

Après avoir réalisé une gestion des eaux pluviales au sein de la commune de manière écologique en créant des aménagements doux, dans le cadre d'un chantier pilote en Ile-de-France, le village de Prunay-sur-Essonne est en grande partie protégé des ruissellements agricoles. Un des aménagements consistait à agrandir une mare existante. Les derniers travaux effectués consistaient à évacuer le trop-plein de la mare vers un exécutoire final. De ce fait, nous pouvons maintenant réaliser les travaux d'étanchéification du fond de cette mare. Ceci permettra que cet ouvrage retrouve son usage premier et soit en eau toute l'année. La nature reprendra ses droits, les batraciens reviendront ainsi que les plantes aquatiques. En parallèle, un ponton d'observation a été installé par le PNR du Gâtinais Français, afin que les enfants de l'école primaire puissent observer la faune et le flore qui ne manqueront pas de revenir. Ce projet consiste donc à reformer le fond de la mare et de l'étanchéifier avec la pose d'une membrane.

Localisation géographique :
- Prunay-sur-Essonne

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Travaux d'étanchéification	13 256	Subvention Région Île-de-France	10 000
Travaux de terrassement	10 710	Fonds propres	14 741
Travaux sur les réseaux	775		
TOTAL	**24 741**	**TOTAL**	**24 741**

DOSSIER N° 20013222 - Création d'un verger pédagogique

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-20421-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	4 188 € HT	100 %	4 188 €
	Montant total de la subvention		4 188 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE SEINE ET MARNE
Adresse administrative : 1016 RUE DE FONTAINEBLEAU 77720 BREAU
Statut juridique : Association
Représentant : BENOIT CHEVRON, PRESIDENT

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/12/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 01/10/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

Le projet vise à créer un verger pédagogique de découverte à destination de l'ensemble des élèves du canton de Bray sur Seine, sur le site d'éducation à la nature en zone humide de Bray sur Seine (accès gratuit).
Suite à la fermeture de la sucrerie de Bray sur Seine, ses bassins de décantation sont devenus une friche industrielle abandonnée nécessitant un projet d'aménagement. En 2011, la Fondation pour la protection des Habitats de la Faune Sauvage fit l'acquisition de la majeure partie du site et donna en charge, par convention, à la Fédération des chasseurs de Seine et Marne, la gestion et l'animation de ses 22 hectares en plein cœur de la zone Natura 2000 de la Bassée. Dès 2013, un plan d'aménagement et de gestion fut défini selon un objectif général qui est la prise en compte et le développement de la biodiversité.
De nombreux ateliers ont déjà été mis en place et le projet vise désormais à développer une zone de verger favorable à la biodiversité et particulièrement à l'avifaune, véritable support pour les apprentissages permettant ainsi de réaliser de nombreux liens avec les programmes scolaires de l'Education nationale.
Ce verger pédagogique de 3300 m2 sera composé de nombreuses variétés locales d'arbres fruitiers visant à mettre en valeur le patrimoine historique du verger, les arbres espacés de 6 mètres seront disposés en ligne sur des bandes enherbées entretenues, séparées par des bandes de cultures mellifères. Ces mélanges spécifiques « Fleurs Miel et Papillons » composés de 23 espèces annuelles et 27 vivaces apporteront un véritable concentré de ressources alimentaires supplémentaires aux abeilles. Le verger permettra de ce fait, de mettre en place une ruche pédagogique et des ateliers sur le thème de l'apiculture et de l'importance de la pollinisation dans les cycles végétatifs.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- Bray-sur-Seine

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
60 arbres avec implantation et protections	3 248	Subvention Région Île-de-France	4 188
Travail de la surface	320		
Semences "fleurs, miel, papillon"	620		
TOTAL	**4 188**	**TOTAL**	**4 188**

DOSSIER N° 20013347 - Dispositif "vélos et mobilités propres"

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-78-204141-178001-200
Action : 17800101 – Réseaux verts et équipements cyclables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	19 600 € HT	51 %	10 000 €
	Montant total de la subvention		10 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE NEMOURS
Adresse administrative : 39 RUE DU DOCTEUR CHOPY 77797 NEMOURS CEDEX
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Valérie LACROUTE, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 02/01/2021
Démarrage anticipé : OUI

Description :

Le projet consiste à acquérir des vélos à assistance électrique pour les déplacements intramuros des agents communaux et à mettre en place les installations et équipements nécessaires pour les stationner et les recharger.

Localisation géographique :

- Nemours

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Dispositif avec deux points d'attache pour vélos (arceau double attache)	1 050	Subvention Région Île-de-France	10 000
Passage du fourreau électrique, scellements	6 000	Fonds propres	9 600
5 points de recharge électrique pour 5 e-bikes	6 550		
Achat 5 vélos E-City	6 000		
TOTAL	**19 600**	**TOTAL**	**19 600**

DOSSIER N° 20013348 - Installation d'une vélo-école et d'un atelier d'auto-réparation à Sceaux

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-78-20421-178001-200
Action : 17800101 – Réseaux verts et équipements cyclables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	1 470 € HT	100 %	1 470 €
	Montant total de la subvention		1 470 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MIEUX SE DEPLACER A BICYCLETTE
Adresse administrative : 37 BD BOURDON 75004 PARIS
Statut juridique : Association
Représentant : Alexis FREMEAUX, PRESIDENT

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/11/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 31/12/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

« Sceaux à vélo » est une antenne locale de l'association Mieux se Déplacer à Bicyclette (MDB) qui promeut le vélo comme moyen de déplacement au quotidien. En contact régulier avec la commune de Sceaux ainsi qu'avec le territoire Vallée Sud Grand Paris et les associations de vélo des communes avoisinantes, elle s'inscrit dans une dynamique plus générale lancée lors du déconfinement, visant à la promotion de vélo et des coronapistes. Le projet vise à mettre en place une « vélo école » pour permettre à toutes et tous d'apprendre à faire du vélo et à se déplacer de manière sécurisée.
Les cours seront dispensés par des bénévoles de l'association, sur un vélo que l'association mettra à leur disposition. Un atelier d'auto-réparation sera par ailleurs développé, animé là encore par des bénévoles.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- Sceaux

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat 5 vélos et équipements pour la vélo-école (pieds d'atelier, matériel de réparation…)	1 470	Subvention Région Île-de-France	1 470
TOTAL	**1 470**	**TOTAL**	**1 470**

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : Règlement de minimis entreprise 1407/2013 (publié au JOUE L 352 du 24 décembre 2013), relatif à : Aides de minimis entreprise

DOSSIER N° 20013349 - Écluses avec by-pass vélo à Châtillon

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-78-20421-178001-200
Action : 17800101 – Réseaux verts et équipements cyclables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	2 300 € HT	100 %	2 300 €
	Montant total de la subvention		2 300 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : VÉLO PIÉTON CHÂTILLON
Adresse administrative : 13 allée Edgar Brandt 92320 Châtillon
Statut juridique : Association
Représentant : Bruce PERRIN, PRESIDENT

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/09/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 31/12/2020
Démarrage anticipé : OUI

Description :

Dans l'optique de favoriser les déplacements à vélo, le projet vise à aménager deux rues avec une écluse avec by-pass vélo. Il s'agit d'un rétrécissement de la chaussée pour freiner les motorisés muni d'un passage latéral entre la chicane et le bord du trottoir. Ce type d'aménagement permet de freiner les voitures sans déstabiliser les cyclistes comme peuvent le faire les ralentisseurs surélevés ni gêner le flux de vélos qui empruntent le passage latéral de manière sécurisée. En concertation avec les services de la mairie de Châtillon, deux écluses avec by-pass vélo pourraient être installées, par exemple dans des rues trop étroites pour réaliser une piste cyclable et où la vitesse des motorisés est notoirement élevée.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- Châtillon

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Aménagement de 2 écluses by pass vélos	1 100	Subvention Région Île-de-France	2 300
Panneaux signalisation	1 200		
TOTAL	**2 300**	**TOTAL**	**2 300**

DOSSIER N° 20013224 - Crate Garden au Centre de Quartier Jean-Lurçat

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-20421-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	9 950 € HT	100 %	9 950 €
	Montant total de la subvention		9 950 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ROOT CAUSE
Adresse administrative : 56 RUE DE PARIS 93100 MONTREUIL
Statut juridique : Association
Représentant : Rosanne HARDING DRUGEAULT, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 01/07/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

«Tous les problèmes du monde peuvent être résolus dans un jardin », Geoff Lawton, The Crate Garden est un projet de jardin communautaire qui met l'accent sur l'éducation et la démonstration du jardinage alimentaire en milieu urbain, situé sur le toit du centre de quartier Jean-Lurçat à Montreuil. Grâce à un accès facile (Métro Croix de Chavaux) et une position privilégiée dans un des lieux clés de Montreuil, la Place du Marché, The Crate Garden constitue à la fois un lieu de démonstration actif et vivant, ainsi qu'une opportunité éducative pour tous les membres de la communauté locale, et même au-delà. Le jardin sera conçu en s'appuyant sur l'éthique et les principes de la permaculture et en utilisant les déchets locaux du marché voisin, des maisons environnantes et des commerces locaux. Ce jardin vertical comprend de 2 à 5 cagettes, selon l'assemblage esthétique et fonctionnel souhaité. La cagette de support constitue la protection entre le sol de la terrasse et les cagettes qui contiennent de la terre pour la culture, permettant ainsi à l'air de circuler et évitant à l'eau de s'accumuler sous la tour de cagettes. Ceci fournit également une possibilité d'étudier les avantages et les inconvénients du matériel de culture léger, des « wicking-bed » (jardinières auto-suffiisantes) et des jardins verticaux. The Crate Garden est largement axé sur une sélection de comestibles vivaces, les plantes sauvages locales, les plantes pour la médicine préventive, les espèces adaptées au climat local et espèces inhabituelles venant de climats similaires.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- Montreuil

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Plantes et petits fruitiers	4 250 €	Subvention Région Île-de-France	9 950 €
100 sacs de terreau	800 €		
Irrigation	1 900 €		
Outils	300 €		
Abri	1 500 €		
Unités de propagation - intérieure	500 €		
Unités de propagation - extérieure	700 €		
TOTAL	**9 950 €**	**TOTAL**	**9 950 €**

DOSSIER N° 20013350 - Favoriser les mobilités douces vanvéennes

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-78-204142-178001-200
Action : 17800101 – Réseaux verts et équipements cyclables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	9 064 € HT	70 %	6 345 €
	Montant total de la subvention		6 345 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VANVES
Adresse administrative : 23 RUE MARY BESSEYRE 92173 VANVES CEDEX
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Bernard GAUDUCHEAU, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 16/07/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 01/11/2021
Démarrage anticipé : OUI

Description :

Le contexte sanitaire et climatique actuel appel à repenser la mobilité dans son ensemble avec la mise en place d'infrastructures favorisant les mobilités douces (vélo, trottinette, etc...). En ce sens, la ville de Vanves a déjà réalisée des événements liés à la promotion du vélo (atelier de révision, bourse aux vélos) ainsi que deux itinéraires cyclables reliant des interfaces modales majeures du territoire francilien : la gare d'Issy-les-Moulineaux, la gare de Clamart et la gare de Vanves-Malakoff. Ces itinéraires, d'échelle intercommunale et régionale, sont construits en lien étroit avec les pistes déjà existantes et en cohérence avec le réseau de piste cyclable régional (RER V). Dans le cadre de ce développement, la Ville de Vanves souhaite mettre en place des stations de réparation situées sur des espaces stratégiques ainsi que des jalonnements indiquant les voies et les temps de parcours vers des lieux très fréquentés. Le financement régional est sollicité pour l'installation de 88 panneaux qui apporteront de la lisibilité aux itinéraires cyclables en place ainsi que 3 bornes de réparation à disposition du public.

Localisation géographique :
- Vanves

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Signalétique pistes cyclables	877	Subvention Région Île-de-France	6 345
Stations de réparation	8 187	Fonds propres	2 719
TOTAL	**9 064**	**TOTAL**	**9 064**

DOSSIER N° 20013009 - Agriculture urbaine hors-sol solaire à base de lombricompost

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-71-20421-171007-1700
Action : 17100701 – Soutien aux démarches de développement durable

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	5 333 € HT	93,8 %	5 000 €
	Montant total de la subvention		5 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASPARAGUS - L'EMPREINTE NATURE
Adresse administrative : 7 Rue de Plante, 95100 Argenteuil
Statut juridique : Association
Représentant : LISE BIGOT, PRESIDENTE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 10/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 10/10/2021
Démarrage anticipé : OUI

Description :

L'association Asparagus l'empreinte-nature œuvre pour la sensibilisation et l'éducation à l'environnement pour construire le bien-vivre de demain via des actions collaboratives. Le projet qu'elle porte mêle réduction des déchets et production de légumes hors sol, via l'installation, dans un jardin pédagogique, d'une culture en hydroponie solaire à base de lombricompost, à partir donc d'engrais naturels et d'un système d'irrigation en circuit fermé. Le système utilisera uniquement l'énergie solaire : les premiers tests ont été effectués grâce à une pompe solaire avec batterie intégrée, suffisante pour un bac. Les bacs de production mobiliseront un substrat en fibre de coco qui remplacera la terre, réutilisable sur le long terme car imputrescible et propice au développement des bonnes bactéries et champignons. Des partenariats seront mis en place (habitants proches, bailleurs, magasins) afin de pouvoir récupérer leurs déchets organiques compostables, en échange de légumes bio produits dans le jardin pédagogique. La collecte sera effectuée grâce à un vélo cargo électrique.
L'avancée de l'expérience sera diffusée sur les réseaux sociaux de l'association, avec un suivi sur les espèces plantées, les réussites et les échecs afin de réaliser une évaluation partagée et en tirer des enseignements. A l'instar des ateliers de construction de mini bacs effectués par l'association (notamment lors de l'élaboration des bacs-test), les plans seront offerts sous licence ouverte.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- Argenteuil

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Aménagement et équipement de la culture en hydroponie (serre tunnel maraîcher, bacs, plateaux de culture, substrat, pompes, câblages, éléments de structure en bois, lombricomposteurs…)	2 523	Subvention Région Île-de-France	5 000
Graines et plants	167	Fonds propres	333
Kit solaire	500		
Vélo cargo électrique	2 143		
TOTAL	**5 333**	**TOTAL**	**5 333**

DOSSIER N° 20013351 - Une Seconde Nature en Ville - acquisition d'un vélo cargo électrique

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-78-20421-178001-200
Action : 17800101 – Réseaux verts et équipements cyclables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	4 000 € HT	100 %	4 000 €
	Montant total de la subvention		4 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : UNE SECONDE NATURE EN VILLE
Adresse administrative : 32 RUE JEAN JACQUES ROUSSEAU 92150 SURESNES
Statut juridique : Association
Représentant : Pauline COURCIER, PRESIDENTE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 01/12/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

L'association Une Seconde Nature en Ville, établie à Suresnes, s'est donnée pour objectif de promouvoir la nature en milieu urbain. Cette dernière exploite ainsi deux jardins partagés, l'un au sein d'une maison de quartier et l'autre sur une parcelle mise à disposition par la ville. Elle organise des ateliers de sensibilisation sur la thématique de la nature en ville au sein de la maison de quartier, lors du festival Jardins en Seine, végétalise les pieds d'arbres et fonc-tionne en synergie avec les autres associations écoresponsables (jardins partagés des Myo-sotis en Liberté, des Longs Réages et du Belvédère, Écoquartier Liberté-Mont-Valérien...). L'association souhaite acquérir un vélo cargo électrique, compte tenu du grand dénivelé qui caractérise Suresnes, pour limiter les émissions carbones lors du transport de matériel de jardinage et de produits récoltés et transformés (soupes, confitures, etc.) pour tous les acteurs environnant, y compris l'ESAT Ateliers de la Cité Jardins pour les semis, le service Parcs et Jardins de la commune pour l'apport de terre, les associations de jardinage voisines pour le matériel, le troc des plants et d'arbustes.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :
- Suresnes

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat d'un vélo cargo électrique triporteur	4 000 €	Subvention Région Île-de-France	4 000 €
TOTAL	**4 000 €**	**TOTAL**	**4 000 €**

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : Règlement de minimis entreprise 1407/2013 (publié au JOUE L 352 du 24 décembre 2013), relatif à : Aides de minimis entreprise

DOSSIER N° 20013225 - Des arbres dans mon école

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-204142-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	30 000 € HT	33,3 %	10 000 €
	Montant total de la subvention		10 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MONTGERON
Adresse administrative : 112 AV DE LA REPUBLIQUE 91230 MONTGERON
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Sylvie CARILLON, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/11/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 01/04/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

Le projet a pour but de planter 9 arbres dans les cours d'écoles de la ville de Montgeron afin de transmettre des valeurs écoresponsables (respecter le vivant et la planète) et sensibiliser à l'environnement.

Localisation géographique :

- Montgeron

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat et plantations d'arbres	30 000	Subvention Région Île-de-France	10 000
		Fonds propres	20 000
TOTAL	**30 000**	**TOTAL**	**30 000**

DOSSIER N° 20013090 - No mégots à Saint Denis !

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-72-20421-172001-1700
Action : 17200109 – Fonds propreté

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	9 715 € HT	84,6 %	8 215 €
	Montant total de la subvention		8 215 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ECO CITES
Adresse administrative : 14 ALL DE SEINE 93200 SAINT-DENIS
Statut juridique : Association
Représentant : MEHLOUL MOUNIR, PRESIDENT

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 15/10/2023
Démarrage anticipé : NON

Description :

Un mégot c'est plus de 4000 substances toxiques, 500 litres d'eau pollués et 15 ans nécessaires à sa dégradation dans la nature. Le mégot est également source de pollution de lacs, rivières… C'est pourquoi, le projet vise à installer 25 cendriers « solidaires », ludiques et de sondage ou bornes de collecte des mégots au sein du mobilier urbain de Saint-Denis, tout en en mettant en place des actions de sensibilisation et d'information à destination de la population. Tous les 2 mois, un nouveau design et sondage sera proposé pour animer et divertir les usagers. En étroite collaboration avec la commune et les associations de quartier, Eco Cités, structure de l'économie sociale et solidaire, propose également de collecter les mégots en vélo pour diminuer l'impact carbone, afin qu'l'objet d'un recyclage et d'une valorisation matière pour être transformés en plastique.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :
- Saint-Denis

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat équipement cendriers	8 215	Subvention Région Île-de-France	8 215
Vélo de collecte	1 500	Fonds propres	1 500
TOTAL	**9 715**	**TOTAL**	**9 715**

DOSSIER N° 20013226 - Familles développement durable - écocitoyenneté au quotidien

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-71-20421-171007-1700
Action : 17100701 – Soutien aux démarches de développement durable

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	7 754 € HT	100 %	7 754 €
	Montant total de la subvention		7 754 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CONNAITRE PROTEGER NATURE VAL DE SEINE
Adresse administrative : 29 RUE DE BABYLONE 75007 PARIS
Statut juridique : Association
Représentant : Alberto MARINO ROCHA, PRESIDENT

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 31/12/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

Le projet Familles développement durable est un projet qui se déroulera toute l'année 2021 et qui a été élaboré pour les familles parisiennes en concertation avec 3 centres sociaux parisiens dans les 12ème, 18ème et 19ème arrondissements afin de les encourager à adopter un mode de vie durable et des habitudes respectueuses de l'environnement. L'équipe du CPN Val de Seine viendra en appui technique pour la mise en place des ateliers et l'apport de connaissances et compétences nécessaires, en fonction des thématiques abordées : gestion des déchets au quotidien, alimentation, produits naturels et fait maison, accès à la nature… Durant les beaux jours, des ateliers en extérieur seront proposés aux familles, soit au sein de leur résidence, soit en sorties dans des milieux naturels proches. Certains centres sociaux disposant d'espaces extérieurs, le projet propose de les équiper en mobilier et outils et de les aménager afin de permettre des activités autour du jardinage, de la biodiversité et de l'alimentation.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :
- Île-de-France

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Mobilier extérieur	660	Subvention Région Île-de-France	7 754
Outillage et petit équipement	3 715		
Amendement sols	469		
Graines	1 829		
Hôtel insectes	1 081		
TOTAL	**7 754**	**TOTAL**	**7 754**

DOSSIER N° 20013352 - Développement des stationnements vélo à Jouars-Pontchartrain

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-78-204142-178001-200
Action : 17800101 – Réseaux verts et équipements cyclables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	28 663 € HT	34, 9 %	10 000 €
	Montant total de la subvention		10 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE JOUARS PONTCHARTRAIN
Adresse administrative : 1 RUE SAINTE ANNE 78760 JOUARS-PONTCHARTRAIN
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Philippe EMMANUEL, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 01/06/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

La municipalité de Jouars-Pontchartrain souhaite encourager l'usage du vélo comme moyen de déplacement, notamment à l'intérieur de la commune pour aller faire ses courses, pour aller à l'école, pour pratiquer ses loisirs. Parmi les nombreux avantages personnels et pour la société de la pratique du vélo, c'est pour la commune un moyen de rendre la ville plus apaisée, de favoriser les rencontres et la convivialité entre les habitants, de libérer de l'espace de voirie et de réduire les incivilités (stationnement sur les trottoirs). C'est aussi un moyen de dynamiser le commerce de proximité : à vélo on reste dans sa commune alors qu'en voiture, une fois démarré il est plus simple d'aller dans un centre commercial éloigné mais disposant d'un grand parking. Parallèlement au développement d'un programme de voies cyclables en centre-ville et entre les hameaux de notre commune étendue, il est important de disposer d'un réseau de bornes et d'abris de stationnement permettant de garer son vélo en sécurité. La visibilité de ces points de stationnement à proximité immédiate des lieux d'activités de la commune est aussi un encouragement à la pratique du vélo qui est ainsi mis en avant. Selon les emplacements et la durée prévisible d'arrêt, la commune souhaite implanter des abris pour les lieux où l'on stationne plusieurs heures (école, gymnases, lieux de loisir) ou des bornes à proximité immédiate des commerces. Les bornes choisies, de type « U » ou « A » permettent d'attacher son vélo de façon sûre (contrairement aux « râteliers pince-roue »).

Localisation géographique :
- Jouars-Pontchartrain

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat et montage abri 10 vélo site Foyer rural *	6 652	Subvention Région Île-de-France	10 000
Achat et montage abri 10 vélo site Gymnase Phelypeau *	6 652	Subvention programme CEE Alveole	10 064
Achat et montage abri 10 vélo site Gymnase La Bonde *	6 652	Fonds propres	8 599
Achat et montage abri 10 vélo site Parking de covoiturage *	6 652		
Achat de 15 bornes pour stationnement vélo extérieur (Epicerie, boulangerie, école, médiathèque)	2 055		
TOTAL	**28 663**	**TOTAL**	**28 663**

DOSSIER N° 20013227 - Découverte et protection de l'Effraie des clochers

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-20421-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	2 959 € HT	100 %	2 959 €
	Montant total de la subvention		2 959 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION DE GESTION DE LA RESERVE NATURELLE DE LA BASSEE
Adresse administrative : RUE DE LA MAIRIE 77157 EVERLY
Statut juridique : Association
Représentant : Jean Pierre PETIT, PRESIDENT

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/09/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 31/12/2021
Démarrage anticipé : OUI

Description :

Ce projet comporte 3 objectifs principaux : communiquer et sensibiliser le grand public à l'Effraie, disposer d'un état des lieux sur cette espèce patrimoniale sur le territoire, favoriser sa protection et son installation par la construction de nichoirs. Il s'agit d'un projet co-géré par des bénévoles de la réserve et l'ensemble des actions sera réalisé avec la population et encadré par le personnel de la réserve.
Le financement régional permettra d'acquérir le matériel et petit équipement nécessaires à la construction des nichoirs et à l'observation de l'Effraie afin de permettre la réalisation de l'état des lieux.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- EPCI Bassée Montois

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat petit équipement (caméras surveillance, pièges photo, échelles télescopiques…)	2 474	Subvention Région Île-de-France	2 959
Achat de bois pour nichoirs	302		
Achat matériel informatique	183		
TOTAL	**2 959**	**TOTAL**	**2 959**

DOSSIER N° 20013091 - Co-construction d'une maison témoin d'usages plus responsables pour demain

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-72-20421-172001-1700
Action : 17200106 – Economie circulaire et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	19 800 € HT	50,5 %	10 000 €
	Montant total de la subvention		10 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ET TOI, TU FAIS QUOI ?
Adresse administrative : 73 AV PAUL PAINLEVE 94290 VILLENEUVE-LE-ROI
Statut juridique : Association
Représentant : SANDY MARCHAND-BRIZIOU, PRESIDENTE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 15/10/2023
Démarrage anticipé : NON

Description :

Le projet prend appui sur le constat que le schéma linéaire « fabriquer – consommer – jeter » a atteint ses limites. Bon nombre d'objets jetés sont encore viables et susceptibles d'être réemployés. L'association propose ainsi de récolter toutes matières encore viables de manière à diminuer significativement le volume de déchets à incinérer ou à enfouir et la pollution induite, afin de les valoriser grâce à la fabrication artisanale de nouveaux objets, en fonction de leur potentiel. Lauréate de l'appel à projet pour l'occupation temporaire de la Ferme de Contin de Paray-Vieille-Poste, l'association a ainsi intégré des locaux de 250 m2 pour y développer son projet pendant 3 ans. Il s'agit de co-concevoir une maison témoin d'un mode de vie plus responsable à comprendre comme un parcours initiatique où découvrir toutes les alternatives de « consom'action » existantes à appliquer chez soi. Pour en citer quelques-unes : un potager, un composteur, des bacs de recyclage spécifiques, un bac de récupération de mégots de cigarette, des toilettes sèches, etc.
Des supports d'information seront disponibles, des expositions et projections proposées. Des collectes seront organisées chez les particuliers, dans les entreprises, sur la voie publique et un point d'apport volontaire sera également présent dans les locaux. Une boutique solidaire viendra prendre place qui présentera les objets collectés, rénovés, fabriqués et un espace sera consacré également à une « matériauthèque » (ou « chutothèque ») variée, ouverte à tous afin que chacun puisse se meubler ou bricoler sans contrainte budgétaire.
Soutenue par divers partenaires (l'Etablissement Public Territorial 12, la Municipalité de Paray-Vieille-Poste, le Conseil départemental du Val-de-Marne, l'association France Essonne Active, l'agence Paris and co via l'arc de l'innovation), l'association travaille à dynamiser le site avec plusieurs associations essonniennes : l'AMAP de Paray-Vieille-Poste, Zestes citoyens, Entre 2A Kfé et AEOLE 91. Elle sollicitera également le soutien de partenaires spécifiques à notre domaine d'intervention : fabricants d'outillages, boutique de vrac, etc.

Le financement régional permettra de remettre en état le local intégré dans un bâtiment des années 1960-70, inoccupé depuis 3 ans et qui nécessite de nombreux travaux de réhabilitation.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- Paray-Vieille-Poste

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Travaux remise aux normes électriques	8 600	Subvention Région Île-de-France	10 000
Travaux de plomberie	4 300	Fonds propres	4 080
Travaux d'isolation	4 600	Subvention commune	1 500
Achat logiciel gestion stocks	2 300	EPT Grand-Orly Seine Bièvre	4 220
TOTAL	**19 800**	**TOTAL**	**19 800**

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : Règlement de minimis entreprise 1407/2013 (publié au JOUE L 352 du 24 décembre 2013), relatif à : Aides de minimis entreprise

DOSSIER N° 20013092 - Dourdan, ma ville propre !

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-72-204141-172001-1700
Action : 17200109 – Fonds propreté

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	8 100 € HT	80 %	6 480 €
	Montant total de la subvention		6 480 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE DOURDAN
Adresse administrative : ESPLANADE JEAN MOULIN 91410 DOURDAN
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Paolo DE CARVALHO, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 15/10/2023
Démarrage anticipé : OUI

Description :

La ville de Dourdan souhaite développer une interface web « Dourdan, ma ville propre » dédiée à la propreté pour les citoyens ainsi qu'un tableau de bord de gestion, attribution et suivi. L'objectif est de proposer une solution facile et prête à l'emploi, sur le site internet de la com-mune ou immédiatement utilisable par les citoyens sur Android et sur iPhone. Un citoyen ou un employé municipal constate une dégradation sur la voie publique ou dans les rues de la ville. Il utilise son smartphone ou son ordinateur pour effectuer un signalement. Le gestion-naire reçoit une notification, et le transmet au responsable du service technique concer-né. Une fois l'action faite, le citoyen reçoit une notification par mail que son signalement a été résolu.

Localisation géographique :
- Dourdan

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Développement d'une application mobile compatible Android, iOS	8 100	Subvention Région Île-de-France	6 480
		Fonds propres	1 620
TOTAL	**8 100**	**TOTAL**	**8 100**

DOSSIER N° 20013228 - Implantation de cultures éco-citoyennes

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-20421-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	1 860 € HT	100 %	1 860 €
	Montant total de la subvention		1 860 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE SEINE ET MARNE
Adresse administrative : 1016 RUE DE FONTAINEBLEAU 77720 BREAU
Statut juridique : Association
Représentant : BENOIT CHEVRON, PRESIDENT

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 01/09/2022
Démarrage anticipé : NON

Description :

Le département de Seine-et-Marne se compose de 507 communes et nombreuses sont celles qui possèdent des espaces en friche ou des parcelles agricoles enclavées ou riveraines des habitations. L'importance environnementale et citoyenne de ces surfaces est majeure car elle concerne l'ensemble des synergies locales : collectivités, riverains, exploitants agricoles et usagers de la nature. C'est dans ce contexte que la Fédération Départementale des Chasseurs de Seine et Marne souhaite développer des C.I.E. (cultures d'intérêt éco-citoyennes) mellifères pluriannuelles sur les parcelles enclavées ou riveraines des habitations de la Commune de Villiers Sur Seine implantée dans la zone Natura 2000 de la Bassée.
Le projet a notamment pour objectifs de reconstituer une trame verte en périphérie de la commune, favorable au développement de la biodiversité, de créer un habitat apportant une nourriture abondante aux insectes pollinisateurs, de développer un espace de nidification favorable et protégé de toute interaction mécanique et chimique, d'embellir et de rendre le paysage plus attrayant en raison du caractère floral et naturel du mélange implanté, de créer un effet de lisière supplémentaire dans le paysage et de développer un espace de gestion collectif dans la commune, à la fois « gagnant pour la biodiversité, gagnant pour le monde agricole, gagnant pour la société civile ».
L'implantation des C.I.E sur ce village est un projet qui s'intègre directement dans les objectifs de la FDC77 en matière de préservation des écosystèmes, enjeu majeur pour la sauvegarde de la biodiversité et conforme aux orientations définies dans le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2020/2026. Il participe aussi au renforcement et à la conservation de la trame verte au sein de la strate agricole en recréant des continuités écologiques reliant les réservoirs de biodiversité conformément aux objectifs définis dans la cadre du Schéma Régional de Cohérence Ecologique d'Ile-de-France. Forte de cette expérience, la FDC 77 espère développer les surfaces C.I.E sur un maximum de communes seine-et-marnaises volontaires.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de

la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- Villiers-sur-Seine

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Ensemencement "fleurs, miel, papillon" de 3 hectares	1 860	Subvention Région Île-de-France	1 860
TOTAL	**1 860**	**TOTAL**	**1 860**

DOSSIER N° 20013229 - Des fruitiers pour préserver un espace vert de nouvelles constructions !

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-20421-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	4 000 € HT	100 %	4 000 €
	Montant total de la subvention		4 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : BIEN VIVRE À LA LOUVIÈRE
Adresse administrative : 54, rue Auguste-Moutié 78120 Rambouillet
Statut juridique : Association
Représentant : Jean-Pierre CANVA, PRESIDENT

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 28/02/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

Face à la crise climatique, le projet vise à redonner toute sa place à la nature en ville, en plantant des arbres, en convertissant le bitume en zones plantées, mais aussi en conservant des espaces de friches naturelles. Il tend à désartificialiser les sols pour faire baisser les températures et à faciliter l'infiltration des eaux. Afin de recréer des milieux favorables à la diversité et au vivant, le projet entend planter une quarantaine de d'arbres fruitiers et à aménager l'espace d'un quartier d'habitats collectifs (en y implantant des bancs) pour en faire un lieu convivial d'éducation et d'alimentation.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :
- Rambouillet

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
50 arbres fruitiers	2 500,00 €	Subvention Région Île-de-France	4 000,00 €
Bancs	1 500,00 €		
TOTAL	**4 000,00 €**	**TOTAL**	**4 000,00 €**

DOSSIER N° 20013230 - Morsang-sur-Orge Jardins et Vergers partagés

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-204142-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	47 000 € HT	21,3 %	10 000 €
	Montant total de la subvention		10 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MORSANG SUR ORGE
Adresse administrative : 72 RUE JEAN RAYNAL 91390 MORSANG-SUR-ORGE
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Marianne DURANTON, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 30/06/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 18/05/2021
Démarrage anticipé : OUI

Description :

Une convention de gestion pour des jardins et vergers partagés a été signée le 12 décembre 2019 entre le Centre communal d'Action sociale et la Ville de Morsang sur Orge. Sur un foncier peu valorisé, le projet souhaite donner aux habitants la capacité de s'insérer dans un projet collectif pour valoriser la faune et la flore en secteur urbain.Le terrain est divisé en une trentaine de lots de plus ou moins grande taille (25 à 60 m2) pour offrir à chacun la possibilité de réaliser son projet végétal. Le projet vise ainsi à réaménager et valoriser un terrain en friche de 2150 m2 en 30 jardins et vergers.

Localisation géographique :
- Morsang-sur-Orge

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Bassin eaux pluviales	20 000	Subvention Région Île-de-France	10 000
Terre végétale	10 000	Fonds propres	37 000
Clôtures	5 000		
Pépinières et Plantations	5 000		
Aménagement voirie	7 000		
TOTAL	**47 000**	**TOTAL**	**47 000**

DOSSIER N° 20013353 - Livrer et recevoir les plantes écologiques et solidaires des pépinières de quartier à travers le Grand Paris

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-78-20421-178001-200
Action : 17800101 – Réseaux verts et équipements cyclables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	6 125 € HT	100 %	6 125 €
	Montant total de la subvention		6 125 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PEPINS PRODUCTION LA PEPINIERE DE QUARTIER
Adresse administrative : 25 AV DE LAUMIERE 75019 PARIS
Statut juridique : Association
Représentant : Pierre PAQUOT, PRESIDENT

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/11/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 01/04/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

L'association « Pépins production la pépinière de quartier » souhaite acquérir un triporteur permettant la livraison de plantes issues des pépinières de quartier, et de matériel, et ceci à l'échelle : d'une copropriété, d'une rue végétalisée, de trois boutiques de quartier, d'un événe-ment de quartier, d'un espace de maraichage. Cela doit faciliter l'accès aux plantes de la filière locale, écologique et solidaire pour les projets citoyens franciliens. L'acquisition de vélos par l'association permettra de développer ses nouveaux moyens de déplacement en s'axant sur cette mobilité douce. L'association participera alors à limiter son empreinte carbone. Les vélos pourront aussi être mis à disposition pour différents acteurs situés à proximité des sites. Cela participera alors à son ouverture sur le quartier et à une mutualisation de ses propres outils, viendra soutenir l'atelier chantier d'insertion « Prendre Racine », et améliorer la logistique en permettant le transport de plantes à vélo, en circuit court. La distribution des jeunes plants, ainsi que la mise en œuvre d'une économie circulaire du végétal nécessitent le déplacement régulier de volumes important, restant généralement à l'échelle d'une remorque à vélo. Le vélo sera un outil fédérateur fort entre les différentes pépinières en mettant en réseau les différents lieux de production permettant le transport de plants et créant ainsi du lien humain entre les adhérents et les bénévoles opérant dans les différentes pépinières de quartier. Enfin, afin de s'inscrire dans une démarche durable, les vélos acquis pourront être mutualisés avec différents acteurs situés à proximité des sites de l'association.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- Paris

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat d'un triporteur VELOMA	6 000	Subvention Région Île-de-France	6 125
Achat de 9 caisses Euronorm de transport	125		
TOTAL	**6 125**	**TOTAL**	**6 125**

DOSSIER N° 20013231 - Végétalisation des allées principales du petit cimetière de Vanves

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-204142-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	33 669 € HT	29,7 %	10 000 €
	Montant total de la subvention		10 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VANVES
Adresse administrative : 23 RUE MARY BESSEYRE 92173 VANVES CEDEX
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Bernard GAUDUCHEAU, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/08/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 31/12/2020
Démarrage anticipé : OUI

Description :

Le petit cimetière de la ville de Vanves, dans son aspect actuel, présente un revêtement en dalle de béton et de gravillons roulés, envahie par les herbes, qui contribue à la définition d'une ambiance très minérale, dénué de marqueur lié au site. Afin de valoriser l'ensemble des allées principales, et de développer des aspects plus paysagés, le projet vise la plantation d'arbres à grand développement, l'engazonnement des allées principales et la mise en place de banquettes en point bas de la voirie, afin de recueillir les eaux de pluie et d'assurer un arrosage en période pluvieuse et de garder un volume humide en période plus sèche. Certaines banquettes seront plantées de plantes tapissantes, florales, mellifères. En invitant la nature à prendre place dans le cimetière de Vanves, la commune de Vanves participe à la densification du maillage vert global, au développement du potentiel d'accueil de la vie sauvage, à la prise en compte de la biodiversité, à la préservation de la santé des citoyens et au respect l'environnement. Dans cette nouvelle trame verte, des nichoirs naturels et des habitats, collectifs ou individuels, à insectes vont être confectionnés et installés par les écoles de la ville.

Localisation géographique :
- Vanves

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achats des végétaux	33 669	Subvention Région Île-de-France	10 000
		Fonds propres	23 669
TOTAL	**33 669**	**TOTAL**	**33 669**

DOSSIER N° 20013232 - Végétalisons la rue Marcadet Paris 18ème

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-20421-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	4 300 € HT	58,1 %	2 500 €
	Montant total de la subvention		2 500 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : VEGETALISONS LA RUE MARCADET
Adresse administrative : 4, rue du Square Carpeaux 75018 Paris
Statut juridique : Association
Représentant : Jiann-Yuh WANG, PRESIDENT

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 12/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 21/06/2021
Démarrage anticipé : OUI

Description :

Ce projet vise à mobiliser les habitants de la rue Marcadet et alentours pour une réappropriation citoyenne de l'espace public : végétaliser les trottoirs et les façades permet à la fois d'encourager le lien social local et de lutter contre le réchauffement climatique, en améliorant sensiblement l'environnement du quartier, avec l'assistance d'associations écologiques parisiennes.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :
- Paris 18

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Jardinières et bacs	500,00 €	Subvention Région Île-de-France	2 500,00 €
Arbustes et plants	1 300,00 €	Subvention Mairie de Paris	1 500,00 €
Graines	400,00 €	Fonds propres	300,00 €
Outillage jardinage	600,00 €		
Kits pour murs végétaux	700,00 €		
Terreau et paillage	800,00 €		
TOTAL	**4 300,00 €**	**TOTAL**	**4 300,00 €**

DOSSIER N° 20013093 - Corbeilles ludiques à proximité des écoles - Initiation des enfants au tri sélectif

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-72-204141-172001-1700
Action : 17200106 – Economie circulaire et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	9 947 € HT	44 %	4 376 €
	Montant total de la subvention		4 376 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SAINT BRICE SOUS FORET
Adresse administrative : 14 RUE DE PARIS 95350 SAINT-BRICE-SOUS-FORET
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Nicolas LELEUX, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 31/08/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

Dans un but éducatif, accompagnés par les enseignants, les parents et le personnel du ser-vice périscolaire de la Ville de Saint-Brice-sous-Forêt, le but de l'installation de ces corbeilles est d'inciter, former et sensibiliser les enfants au tri sélectif en les attirant grâce à une corbeille ludique sous la forme d'une grenouille. Des pictogrammes, très ludiques, permettent aux en-fants de comprendre aisément le type déchets que la corbeille accueille.

Localisation géographique :
- Saint-Brice-sous-Forêt

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat des poubelles	9 947	Subvention Région Île-de-France	4 376
		Fonds propres	5 571
TOTAL	**9 947**	**TOTAL**	**9 947**

DOSSIER N° 20013233 - Un square végétalisé et modulable pour les habitants

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-20421-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	12 000 € HT	83,3 %	10 000 €
	Montant total de la subvention		10 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION POUR LA GESTION D ESPACES TEMPORAIRES ARTISTIQUES-AGETA
Adresse administrative : 18 RUE RAMUS 75020 PARIS
Statut juridique : Association
Représentant : Vincent PRIEUR, PRESIDENT

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 30/12/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

Installé dans un ancien vestiaire et centre de formation appartenant à la SNCF, le Shakirail est un lieu de vie et de création artistique pluridisciplinaire aménagé et géré depuis 2011 par le collectif d'artistes Curry Vavart dans le 18ème arrondissement de Paris. Le Shakirail se situe le long des rails de la gare de l'est. Bordé d'un talus ferroviaire arboré, il est composé de deux bâtiments aménagés en espaces de travail artistiques partagés et de 350m2 d'extérieurs ouvrables sur l'espace public par un grand portail donnant sur le pont de la rue Riquet. Plusieurs centaines d'usagers développent leurs projets et se rencontrent chaque année au Shakirail. Les espaces extérieurs sont régulièrement ouverts au public (vide grenier, portes ouvertes, événements festifs et culturels).
Afin de mieux répondre aux besoins de projets écologiques et solidaires et d'offrir aux habitants un espace ressource, vert et convivial, permettant propositions, rencontres et échanges, le projet vise à aménager l'actuelle cour donnant sur la rue Riquet en square végétalisé et modulable ouvert toute l'année aux habitants et aux projets locaux. Mur de plantes, bacs à plantes, tonnelles sont prévues ainsi que du mobilier d'extérieur. Des toilettes sèches aux normes PMR seront installées de même qu'un atelier de réparation de vélos avec la constitution d'une outils-thèque dédiée. Enfin, le projet prévoie la constitution d'une bibliothèque autour de l'écologie, la biodiversité et la nature en ville.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :
- Paris

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Construction de bacs à végétaux	2 000	Subvention Région Île-de-France	10 000
Achats de semis, plants pour végétalisation	1 000	Fonds propres	2 000
Achat mobilier extérieur (tables, bancs, parasols etc.)	4 000		
Achats outils atelier vélo	1 000		
Installation de toilettes sèches aux normes PMR	4 000		
TOTAL	**12 000**	**TOTAL**	**12 000**

DOSSIER N° 20013234 - Potagers urbains collectifs

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-204142-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	5 050 € HT	80 %	4 040 €
	Montant total de la subvention		4 040 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SOUPPES SUR LOING
Adresse administrative : 19 Avenue du Maréchal Leclerc 77460 Souppes-sur-Loing
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Pierre BABUT, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 01/03/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

La commune de Souppes-sur-Loing souhaite permettre à ses concitoyens de pratiquer une agriculture solidaire, collective, et raisonnée en créant des points de rencontre matérialisés par des jardinières urbaines sur son territoire communal. A l'occasion des mises en culture libre, l'objectif est de favoriser les échanges intergénérationnels, les gestes écologiques, les animations de quartier. Pour démarrer ces potagers urbains, une aide sera fournie sous la forme d'affichages permanents, de livrets pédagogiques, avec un lien associatif. L'acquisition des jardinières et la création des points de rencontre sont l'objet de la présente demande de subvention tandis que la préparation des jardinières (installation, terres, terreau, ...) sera à la charge de la municipalité. Le déploiement s'effectuera sur le domaine public du ressort de la commune.

Localisation géographique :
- Souppes-sur-Loing

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
20 jardinières bois urbaines	2 600,00	Subvention Région Île-de-France	4 040,00
Terre végétale, terreau, paillage	1 000,00	Fonds propres	1 010
Matériel d'affichage permanent	1 200,00		
Bâche géotextile	250,00		
TOTAL	**5 050,00**	**TOTAL**	**5 050,00**

DOSSIER N° 20013094 - Ramasses d'invendus alimentaires pour personnes en précarité

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-72-20421-172001-1700
Action : 17200106 – Economie circulaire et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	10 700 € HT	93,5 %	10 000 €
	Montant total de la subvention		10 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : HOPHOPFOOD
Adresse administrative : 279 RUE DU FBG ST ANTOINE 75011 PARIS
Statut juridique : Association
Représentant : Michel MONTAGU, PRESIDENT

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 31/12/2022
Démarrage anticipé : NON

Description :

HopHopFood organise régulièrement des collectes alimentaires et souhaite à présent organiser des ramassages dans des commerces alimentaires (supermarchés, supérettes, commerces de quartier) qui sont des partenaires solidaires. L'association a donc besoin de s'équiper en matériels de transport et de collecte, notamment pour préserver la chaîne du froid. HopHopFood compte environ 140 bénévoles actifs en Île-de-France et est susceptible de faire une vingtaine de ramassages par semaine. La nourriture collectée est redistribuée à des personnes en situation de précarité, soit par l'intermédiaire de la plateforme digitale HopHopFood, soit des garde-mangers solidaires HopHopFood, soit des partenariats avec des structures ou lieux (type CHRS, foyers étudiants, etc.).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :
- Paris

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Tricycle électrique	7 800 €	Subvention Région Île-de-France	10 000 €
Vélo électrique	2 900 €	Fonds propres	700 €
TOTAL	**10 700 €**	**TOTAL**	**10 700 €**

DOSSIER N° 20013095 - Recyclerie – ressourcerie « l'ArgenTri »

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-72-20421-172001-1700
Action : 17200106 – Economie circulaire et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	12 970 € HT	77,1 %	10 000 €
	Montant total de la subvention		10 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION RESSOURCERIE : L'ARGENTRI
Adresse administrative : Chez Mme Touchaud 9 rue de Liège 95100 Argenteuil
Statut juridique : Association
Représentant : Francis THOUVENOT, PRESIDENT

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 30/06/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 31/12/2020
Démarrage anticipé : OUI

Description :

Le projet vise à créer une ressourcerie-recyclerie afin de participer à la réduction des déchets et à l'épuisement des ressources naturelles, d'optimiser la consommation d'énergie, de diminuer les émissions de gaz à effet de serre et la pollution. Sur le plan social, il entend permettre à tous et particulièrement aux personnes démunies d'acheter des produits à moindre coût, en donnant aux objets une seconde vie. Sur le plan économique, il ambitionne de créer de l'emploi pérenne non délocalisable et de la richesse. Le local est en cours de recherche et l'association souhaite développer de multiples partenariats avec les acteurs locaux (la mairie, les entreprises de recyclage, les bailleurs sociaux, syndicat de collecte des déchets…).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :
- Argenteuil

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat véhicule fourgon	9 000	Subvention Région Île-de-France	10 000
Achat équipement informatique	970	Subvention commune	2 970
Outils pour réparation	1 500		
Benne / conteneur occasion	1 500		
TOTAL	**12 970**	**TOTAL**	**12 970**

DOSSIER N° 20013010 - L'Ecole du marché

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-71-20421-171007-1700
Action : 17100701 – Soutien aux démarches de développement durable

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	12 250 € HT	73,5 %	9 000 €
	Montant total de la subvention		9 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : A DEFAUT DES MOTS
Adresse administrative : 4 rue de Bir-Hakeim 94100 Saint-Maur des Fossés
Statut juridique : Association
Représentant : Denis BROCHET, PRESIDENT

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 15/10/2023
Démarrage anticipé : NON

Description :

Le projet est porté par l'association « à défaut des mots » et consiste à aménager un espace dédié dans le marché de Saint-Maur-des-Fossés pour présenter des produits alimentaires (aliments « oubliés » et aux plantes cultivées et sauvages) et animer des ateliers dédiés.
L'objectif est de sensibiliser le public, prioritairement les enfants et adolescents, aux bonnes pratiques alimentaires : connaissance des produits, choix des aliments en fonction des besoins, réapprentissage des bonnes habitudes alimentaires et culinaires, reconnexion des connaissances théoriques avec la réalité de l'alimentation au quotidien, sensibilisation aux méthodes agricoles et d'élevage, compréhension de l'économie circulaire, des circuits locaux, de la consommation responsable, sensibilisation au gaspillage alimentaire, action contre les inégalités face à l'alimentation.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :
- Saint-Maur-des-Fossés

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Travaux : réfection du sol, enduit mural, raccordement eau froide et évacuation, éclairage et prises murales	8 500	Subvention Région Île-de-France	9 000
Aménagements : cloisons et panneau de communication structuré bois	1 500	Crowdfunding	2 000
Achat matériel présentoirs réfrigérés aux normes professionnelles	2 250	Contribution des partenaires du réseau	500
		Fonds propres	750
TOTAL	**12 250**	**TOTAL**	**12 250**

DOSSIER N° 20013356 - Un vélo cargo XXL partagé !

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-78-20421-178001-200
Action : 17800101 – Réseaux verts et équipements cyclables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	5 000 € HT	100 %	5 000 €
	Montant total de la subvention		5 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ATELIER SOLIDAIRE DE SAINT-OUEN
Adresse administrative : 18 rue Cage 93400 Saint-Ouen
Statut juridique : Association
Représentant : XAVIER REMONGIN, PRESIDENT

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 15/10/2023
Démarrage anticipé : OUI

Description :

L'Atelier solidaire est un atelier partagé autour du bricolage et de la réparation de vélos. Dans le cadre des ateliers proposés, il est nécessaire de transporter de nombreux matériaux recyclés ou à recycler (vélos, bois, outils…). L'association projette ainsi d'acquérir un vélo cargo électrique pour assurer la logistique avec un moyen de transport adapté et écologique qui pourra être mutualisé avec les associations du territoire et leurs adhérents.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :
- EPCI Plaine Commune

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat vélo douze cycle G4	4 000	Subvention Région Île-de-France	5 000
U sécurisé et traceur GPS	1 000		
TOTAL	**5 000**	**TOTAL**	**5 000**

DOSSIER N° 20013238 - Sentiers découverte de la biodiversité locale

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-204142-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	31 829 € HT	31,4 %	10 000 €
	Montant total de la subvention		10 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SAINT-PRIX
Adresse administrative : 45 rue d'Ermont 95390 Saint-Prix
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Céline VILLECOURT, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 30/06/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 01/05/2021
Démarrage anticipé : OUI

Description :

Le projet est porté par la commune de Saint-Prix, qui est déjà très engagée dans la mise en valeur de son patrimoine historique culturel et naturel (maison de Victor Hugo, église Saint-Germain du XIIè siècle, vieux village, galeries d'exposition d'art, forêt domaniale prochainement classée en forêt de protection) et la préservation de son cadre de vie : la commune a été reconnue par trois fois capitale française de la biodiversité par l'Agence Régionale pour la Biodiversité d'Ile-de-France.
Le projet consiste à aménager et mettre en valeur les sentes de la ville, en installant trois parcours pédagogiques présentant la faune et la flore locales au travers de supports ludiques : bornes à clapets, cubes rotatifs et totem à thème. Les panneaux seront ornés des aquarelles du peintre naturaliste Jean Chevallier. Ces parcours, pensés pour petits et grands, amèneront les promeneurs jusqu'à l'Espace Naturel Sensible d'Intérêt Local des Coteaux et Vergers de Saint-Prix, en orée du massif forestier de Montmorency ou au fameux sentier des Lisières, itinéraire de 30 km autour de la forêt et reliant 17 communes.

Localisation géographique :

- Saint-Prix

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Illustrations naturalistes en aquarelle	3 665	Subvention Région Île-de-France	10 000
Supports ludiques	22 164	Fonds propres	21 829
Conception graphique	6 000		
TOTAL	**31 829**	**TOTAL**	**31 829**

DOSSIER N° 20013104 - Achat d'une tondeuse autoportée électrique pour le village

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-204141-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	9 871 € HT	70 %	6 910 €
	Montant total de la subvention		6 910 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VILLIERS SOUS GREZ
Adresse administrative : 5 Rue de Larchant 77760 Villiers-sous-Grez
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Thierry MASSON, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/11/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 28/02/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

La commune de Villiers-sous-Grez souhaite convertir son matériel thermique en électrique et ainsi acquérir une tondeuse autoportée électrique pour la tonte des abords de l'église et du foyer rural en lieu et place du tracteur utilisé jusqu'ici.
Cette acquisition s'inscrit dans un projet global de revalorisation des espaces verts et de gestion du temps des employés pour qu'ils se consacrent davantage au le tri des déchets. L' idée est de pouvoir convertir en prairie fleurie un maximum d' espaces verts pour le bien des insectes et de traiter les petites et moyennes surface avec du matériel adapté et en énergie électrique. L'achat d'une tondeuse autoportée électrique, permettrait de traiter esthétiquement les abords, sans bruits, sans consommation de fuel et avec récupération des herbes de coupe pour les revaloriser en compostage et paillage.

Localisation géographique :
- Villiers-sous-Grez

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Tondeuse électrique autoportée	8 871,00 €	Subvention Région Île-de-France	6 910,00 €
Installation électrique	1 000,00 €	Fond propre	2 961,00 €
TOTAL	**9 871,00 €**	**TOTAL**	**9 871,00 €**

DOSSIER N° 20013243 - 4x4 benne électrique

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-75-204141-175001-1700
Action : 17500106 – Energies renouvelables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	19 035 € HT	43,7 %	8 324 €
	Montant total de la subvention		8 324 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VILLIERS SOUS GREZ
Adresse administrative : 5 Rue de Larchant 77760 Villiers-sous-Grez
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Thierry MASSON, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/11/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 28/02/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

La commune de Villiers-sous-Grez, située en bordure de la forêt de Fontainebleau et de la commanderie, souhaite convertir son matériel thermique en électrique et ainsi acquérir un 4X4 benne électrique pour nettoyer et entretenir les chemins de promenade et les petits sentiers.

Localisation géographique :
- Villiers-sous-Grez

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat véhicule E box électrique	19 035,00 €	Subvention Région Île-de-France	8 324,00 €
		Subvention gouvernementale	5 000,00 €
		Fonds propres	5 711,00 €
TOTAL	**19 035**	**TOTAL**	**19 035**

DOSSIER N° 20013244 - Véhicule électrique en autopartage

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-75-204141-175001-1700
Action : 17500106 – Energies renouvelables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	11 900 € HT	70 %	8 330 €
	Montant total de la subvention		8 330 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VILLIERS SOUS GREZ
Adresse administrative : 5 Rue de Larchant 77760 Villiers-sous-Grez
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Thierry MASSON, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/11/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 31/12/2020
Démarrage anticipé : NON

Description :

La commune souhaite mettre à disposition de ses habitants un véhicule électrique d'occasion pour des déplacements courts et ponctuels (recherche d'emploi , véhicule principal en réparation, test de véhicule électrique...). Ce véhicule sera également utilisé par les employés communaux en lieu et place de l'actuel véhicule essence, pour les achats de matériel dans les villages aux alentours.

Localisation géographique :

- Villiers-sous-Grez

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat d'une renault ZOE électrique	11 900,00 €	Subvention Région Île-de-France	8 330,00 €
		Fonds propres	3 570,00 €
TOTAL	**11 900,00 €**	**TOTAL**	**11 900,00 €**

DOSSIER N° 20012989 - L'école comestible

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-71-20421-171007-1700
Action : 17100701 – Soutien aux démarches de développement durable

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	25 580 € HT	39,1 %	10 000 €
	Montant total de la subvention		10 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : L'ECOLE COMESTIBLE
Adresse administrative : Chez Camille LABRO 5 Place Léon Blum 75011 PARIS
Statut juridique : Association
Représentant : Camille LABRO, PRESIDENTE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 02/11/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 31/07/2023
Démarrage anticipé : NON

Description :

L'école comestible est une association à but non-lucratif, composée d'un collectif de bénévoles (cuisiniers, enseignants, parents, agriculteurs, jardiniers, semenciers, nutritionnistes, chercheurs, gastronomes, etc.). Sa mission est de faire entrer gratuitement l'éducation alimentaire de la terre à l'assiette dans les classes, les cursus scolaires et les activités périscolaires, tout en améliorant la manière dont les enfants mangent au quotidien et le rapport qu'ils ont à la nourriture, à la terre, aux produits et aux producteurs en proposant des ateliers de jardinage, de cuisine, ainsi que des découvertes sensorielles et culturelles au sein des programmes préexistants et ce en co-construction avec les équipes pédagogiques. L'association permet notamment aux enfants de se familiariser avec leurs sens, d'apprendre comment poussent les fruits et légumes qu'ils consomment, d'explorer le monde du vivant, de comprendre les principes d'une alimentation durable et anti-gaspillage, tout en mettant le plus possible les mains à la pâte et dans la terre. Plusieurs chefs d'établissement ont répondu. Dès la rentrée 2020, L'école comestible sera présente dans une dizaine d'établissements.
Le soutien régional destiné à la réalisation des ateliers de jardinage, de cuisine et des sorties sensorielles et culturelles servira à financer du matériel de cuisine ainsi que du matériel de jardinage pour la création des potagers.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- Boulogne-Billancourt, Villejuif, Paris 11ème, Communauté d'agglomération de Roissy

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
12 bacs potager de 1,5m x 3m	20 000	Subvention Région Île-de-France	10 000
Matériel de jardinage et de cuisine pour les ateliers	5 580	Fonds propres	6 580
		Crowdfunding	9 000
TOTAL	**25 580**	**TOTAL**	**25 580**

DOSSIER N° 20013291 - Eco Run and Kids (ERéK)

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-78-20421-178001-200
Action : 17800101 – Réseaux verts et équipements cyclables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	16 776 € HT	59,6 %	10 000 €
	Montant total de la subvention		10 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SOUPPES BASE DE LOISIRS
Adresse administrative : 40 Route de Varennes 77460 Souppes-sur-Loing
Statut juridique : Association
Représentant : Denis PREVOST, PRESIDENT

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 31/10/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

L'objectif est de sensibiliser la population jeune à la mobilité propre, d'augmenter la pratique physique pour favoriser un bien-être physique et mental des enfants et des jeunes sulpiciens et d'inciter par l'effet de groupe à une utilisation plus fréquente du vélo pour accéder aux espaces de loisirs (développement de l'aménagement urbain, installation de bornes de recharge, de râteliers vélos…). Le public visé se concentre sur les enfants de 3 à 12 ans et les familles fréquentant les accueils de loisirs et le centre social. Les actions prévues concernent la mise en place et l'aménagement d'un réseau de liaison douce reliant les différentes structures Enfance/Jeunesse, la mise en place d'actions pédagogiques et de sensibilisation à la mobilité durable, l'installation d'un parc de VTTAE libre accès aux parents qui accompagnent leurs enfants dans le cadre de la vie quotidienne (scolaire ou périscolaire), la mise en place de sorties éducatives favorisant le déplacement via la mobilité durable.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :
- Souppes-sur-Loing

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat Vélos à Assistance Electrique Taille XS	10 000	Subvention Région Île-de-France	10 000
Abri vélo extérieur	6 776	Subvention commune	6 776
TOTAL	**16 776**	**TOTAL**	**16 776**

DOSSIER N° 20012990 - De la terre à l'assiette !

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-71-20421-171007-1700
Action : 17100701 – Soutien aux démarches de développement durable

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	8 177 € HT	100 %	8 177 €
	Montant total de la subvention		8 177 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SOUPPES BASE DE LOISIRS
Adresse administrative : 40 Route de Varennes 77460 Souppes-sur-Loing
Statut juridique : Association
Représentant : Denis PREVOST, PRESIDENT

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 31/10/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

L'objectif est de permettre aux adhérents de SBL et aux habitants de la ville de pouvoir découvrir le plaisir de cuisiner simple pour manger sain, en réaménageant la cuisine actuelle en cuisine pédagogique et partagée. Il s'agit d'encourager et de faciliter l'utilisation de l'outil « cuisine » pour une diversité et une meilleure maîtrise de son alimentation en proposant la mise en place d'ateliers cuisine, d'aborder la question du développement durable avec la préservation des liens entre la terre et l'assiette et la valorisation des produits locaux de qualité tout en impliquant les enfants du centre de loisirs et du centre social, les usagers du centre social, les adolescents.
Parmi les actions à mettre en place : équipement de la cuisine actuelle avec du matériel de type familial pouvant être utilisé par tous, animations cuisine organisées par tous et pour tous, jardinage et entretien du potager déjà existant. Il est nécessaire d'organiser l'espace de travail de la cuisine permettant une circulation fluide des participants, d'acheter du matériel de cuisine adapté à tous les âges, des plaques à induction à la hauteur des enfants ou personnes en situation de handicap.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :
- Souppes-sur-Loing

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat équipement cuisine	5 177	Subvention Région Île-de-France	8 177
Travaux d'aménagement cuisine	3 000		
TOTAL	**8 177**	**TOTAL**	**8 177**

DOSSIER N° 20013034 - Broyeur participatif pour déchets verts

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-72-204141-172001-1700
Action : 17200106 – Economie circulaire et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	15 500 € HT	64,5 %	10 000 €
	Montant total de la subvention		10 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VILLIERS SOUS GREZ
Adresse administrative : 5 Rue de Larchant 77760 Villiers-sous-Grez
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Thierry MASSON, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/11/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 28/02/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

La commune souhaite acquérir un broyeur pour déchets verts afin de pouvoir entrenir les zones boisées qui la composent. Située au sein du Parc Naturel Régional du Gâtinais, elle souhaite également le mettre à disposition de ses habitants afin de pouvoir transformer les déchets verts en paillage.
Jusqu'ici le PNR du Gâtinais mettait à disposition deux broyeurs aux communes mais l'un d'entre eux a été volé. Pourquoi ne pas financer plutôt le PNR pour qu'il le remplace et continue de mutualiser ?

Localisation géographique :
- Villiers-sous-Grez

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Broyeur de végétaux	15 500,00	Subvention Région Île-de-France	10 000
		Fonds propres	5 500
TOTAL	**15 500**	**TOTAL**	**15 500**

DOSSIER N° 20013125 - Dynamique Francilienne E3D-21

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-71-20421-171007-1700
Action : 17100701 – Soutien aux démarches de développement durable

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	4 100 € HT	100 %	4 100 €
	Montant total de la subvention		4 100 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ECOPHYLLE
Adresse administrative : 72 Rue du Pont de Créteil 94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES
Statut juridique : Association
Représentant : Sophie LENORMAND, PRESIDENTE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 17/03/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

Accompagner l'engagement des jeunes et des adultes qui les encadrent, dans la réflexion et les actions concrètes, c'est la finalité de la Dynamique E3D-21. Née d'un travail collaboratif,elle réunit depuis 2008 les représentants de 18 associations d'éducation au développement durable, collectivités locales et organismes associés, entreprises..., ce réseau vise l'amélioration des pratiques de réduction des impacts environnementaux et économiques tout en favorisant le lien social.
L'objectif du projet est de soutenir l'organisation du 3ème Forum de la Dynamique E3D-21, dont l'intitulé est « Grandir dans un monde durable », au service de l'engagement de tous et en particulier de celui des éco-délégués de toutes les écoles et établissements scolaires d'Île-de-France dans lesquels nous comptons les Lycées Eco-responsables mais aussi pour les jeunes des accueils de loisirs franciliens.
Le soutien régional servira à financer le développement d'un logiciel / appli de gestion "pré et post événement" afin notamment d'optimiser les inscriptions (génération de tickets automatiques, relances automatiques), de permettre à chaque participant de construire son programme sur mesure, de mesurer la satisfaction, de partager les comptes-rendus et synthèses des ateliers et des plénières. Il s'agira également de développer la partie CMS du site ainsi que sa sécurisation.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :
- Île-de-France

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Prestataire informatique (développement logiciel / appli de gestion d'évènement - CMS et sécurisation du site)	4 100	Subvention Région Île-de-France	4 100
TOTAL	**4 100**	**TOTAL**	**4 100**

DOSSIER N° 20013131 - Enherbement du cimetière

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-204142-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	5 414 € HT	70 %	3 789 €
	Montant total de la subvention		3 789 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE NOISY SUR ECOLE
Adresse administrative : 1 RUE DU PONT DE L'ARCADE 77123
Statut juridique : Organisme public
Représentant : CHRISTIAN BOURNERY, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 16/11/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 30/11/2020
Démarrage anticipé : NON

Description :

Pour compléter l'engagement zéro-phyto de la commune de Noisy sur Ecole et afin de faciliter l'entretien du cimetière (actuellement réalisé par des moyens mécaniques et thermiques), la solution d'enherber le cimetière a été retenue. De plus, l'enherbement contribuera à améliorer son insertion paysagère au regard de l'environnement forestier qui l'entoure.

Localisation géographique :

- Noisy-sur-École

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
ENHERBEMENT CIMETIERE	5 414	Subvention Région Île-de-France	3 789
		Financement communal	1 625
TOTAL	**5 414**	**TOTAL**	**5 414**

DOSSIER N° 20013043 - Les couturières de la Récup

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-72-20421-172001-1700
Action : 17200106 – Economie circulaire et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	9 209 € HT	100 %	9 209 €
	Montant total de la subvention		9 209 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PASSPORCHEVILLE
Adresse administrative : 16 BD DE LA REPUBLIQUE 78440 PORCHEVILLE
Statut juridique : Association
Représentant : Bruno MOROSINOTTO-HAMOT, PRESIDENT

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 15/10/2023
Démarrage anticipé : NON

Description :

« Les couturières de la Récup » est constituée d'une équipe de 10 bénévoles. Cette activité de l'association PassPorcheville a été créée pendant la crise du COVID et a permis de fournir 200 masques en tissu et 60 sur-blouses qui ont été distribués gratuitement à la population de Porcheville, aux auxiliaires de vie, kinésithérapeutes, dentistes, infirmières, médecins, à l'hôpital du secteur, aux soignants de l'EPAHD et à la Maison d'accueil spécialisée.
L'association propose désormais aux sociétés de recycler certains produits en leur donnant une deuxième vie (trousses, sacs à dos, housses de selle, pochettes et sacoches imperméables…). Chaque pièce est une création unique et de qualité. Les bénévoles sont pour la plupart équipés de leur propre machine à coudre. Le local mis à disposition sert pour le moment essentiellement de stockage.
L'association souhaite acheter du matériel plus professionnel afin de travailler des matériaux spécifiques (bâches, kakémonos commerciaux, toiles d'entreprises…). Les objets créés pourront être revendus aux sociétés partenaires à prix coûtant afin de permettre à l'association de lancer des projets sociaux locaux : cours de couture, conférences à vocation écologique…

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :
- Yvelines

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Cisaille 1110 IDEAL	1 459	Subvention Région Île-de-France	9 209
pfaff 1245-machine à coudre triple entrainement	2 130		
Machine triple entrainement a canon PFAFF 335	2 190		
Surjeteuse 4 fils, 2 aiguilles JUKI MO-6814S	1 300		
pfaff 1245-machine à coudre triple entrainement	2 130		
TOTAL	**9 209**	**TOTAL**	**9 209**

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : Règlement de minimis entreprise 1407/2013 (publié au JOUE L 352 du 24 décembre 2013), relatif à : Aides de minimis entreprise

DOSSIER N° 20013044 - Recyclage créatif à partir d'emballages et sacs en plastique

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-72-20421-172001-1700
Action : 17200106 – Economie circulaire et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	1 635 € HT	97,9 %	1 600 €
	Montant total de la subvention		1 600 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ALICE ET POPPY, L'EXPERIENCE CREATIVE
Adresse administrative : 2 RUE DE L YVELINE 91220 BRETIGNY-SUR-ORGE
Statut juridique : Association
Représentant : CHAHRA KAIMA, PRESIDENTE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 02/11/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 31/12/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

L'association Alice et Poppy dispose du local "Le Labo" situé dans un éco quartier dans le cadre d'une convention tripartite avec la SORGEM et la ville de Brétigny-sur-Orge afin d'apprendre à réutiliser les emballages et les sacs en plastique qu'ils soient recyclables ou non et à les transformer en un nouvel objet. Chaque Francilien pourra venir dans les locaux où seront installés les différents équipements pour "recycler" de façon créative ses emballages. Le principe est de former l'utilisateur aux machines, de l'accompagner à la réalisation du nouveau produit tout en le laissant autonome jusqu'au bout de son projet créatif éco-responsable. A ce titre, des ateliers "libre-service" seront mis en place. Par exemple, à partir de la fusion de plusieurs sacs en plastique, il est possible de concevoir une nouvelle matière à travailler à la portée de tous et d'en faire une pochette ou un sac plus solide, durable et personnalisé.
Le soutien régional servira à financer de nouveaux équipements (machines à coudre, presse à repasser, machine à découpe, presse à chaud...).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :
- Brétigny-sur-Orge

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat des machines à coudre	332	Subvention Région Île-de-France	1 600
Achat de la presse à repasser	208	Fonds propres	35
Achat de la presse à chaud	720		
Achat de la machine de découpe	375		
TOTAL	**1 635**	**TOTAL**	**1 635**

DOSSIER N° 20013045 - L'ÎLOCCAZ

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-72-20421-172001-1700
Action : 17200106 – Economie circulaire et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	5 994 € HT	100 %	5 994 €
	Montant total de la subvention		5 994 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SECOURS POPULAIRE FRANCAIS COMITE DE L'ILE SAINT DENIS
Adresse administrative : 5 RUE LENINE 93450 L'ILE-SAINT-DENIS
Statut juridique : Association
Représentant : Dominique KHELAFI

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 31/03/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

Le comité local du Secours populaire français de l'Ile Saint Denis souhaite développer une action de recyclage de vêtements et de petits objets (vaisselle, bibelots, petit électroménager) de seconde main et en bon état dans un objectif solidaire puisque les ressources de ces objets revendus à petits prix permettent de financer des actions de solidarité en direction des plus démunis, mais aussi écologique, en privilégiant le marché de la seconde main, plus particulièrement pour le vêtement. Cette action est engagée depuis 2 ans grâce à la municipalité qui a mis à la disposition de l'association un local qui sert à la récupération, au tri et au stockage des vêtements en vue de la préparation des braderies. Cependant cet espace est vite saturé et l'association se voit obligée de refuser des dons et a du mal à répondre rapidement à certaines demandes (ex : trousseau pour départ en colo), faute d'un rangement rationnel des vêtements. Le projet consiste à obtenir un financement permettant un réaménagement fonctionnel du local afin de développer l'activité qui s'inscrit dans une logique d'économie circulaire. Les dépenses portent notamment sur l'achat de mobilier de rangement adapté et de caisses de stockage. Le souten régional servira aussi à financer des travaux pour le réaménagement du local (déplacement d'une rampe électrique murale, dépose d'une ancienne, reprise de peinture) en partenariat avec deux associations œuvrant sur la ville, « Compagnons Bâtisseurs » et « Jeunesse Feu Vert » dans le cadre d'un chantier pédagogique avec des jeunes.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :
- L'Île-Saint-Denis

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Travaux	1 400	Subvention Région Île-de-France	5 994
Achat mobilier rayonnage	2 249		
Achat caisses de stockage	956		
Achat matériel pour braderie	1 389		
TOTAL	**5 994**	**TOTAL**	**5 994**

DOSSIER N° 20013050 - Des cendriers à disposition pour la propreté de l'espace public

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-72-20421-172001-1700
Action : 17200109 – Fonds propreté

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	6 000 € HT	100 %	6 000 €
	Montant total de la subvention		6 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : VITRIN'NEMOURS
Adresse administrative : 4 RUE GASTON DARLEY 77140 NEMOURS
Statut juridique : Association
Représentant : CHRISTINE LAMBERT, PRESIDENTE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 31/12/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

Afin d'inciter les fumeurs à ne pas jeter leur mégot par terre, l'association des commerçants sédentaires de Nemours (en collaboration avec la Ville de Nemours) souhaite mettre en place une soixantaine de cendriers devant et dans tous les hôtels, cafés, restaurants et commerces de bouche de la ville. Les gérants de ces établissements videront régulièrement ces cendriers et stockeront les mégots dans des containers en vue de leur recyclage. Les services des Architectes des bâtiments de France valideront ce mobilier urbain, qui sera adapté aux personnes à mobilité réduite. Cette initiative sera étendue à tous les quartiers de Nemours. Des cendriers de poche seront également proposés aux clients fumeurs des commerces. Cette action sera accompagnée d'une campagne de communication sur les sites Internet et les réseaux sociaux de l'association des commerçants les Vitrines de Nemours et de la municipalité. La Ville fera ensuite un bilan de cette initiative.
Acteurs concernés : Association des commerçants sédentaires Les Vitrines de Nemours, Ville de Nemours, professionnels des secteurs HCR et alimentaires et fumeurs. Partenaires qui accompagneront la démarche : Agence Régionale de la Santé, Association Seine-et-Marne Environnement, Association Groupement Ecologique Nemours Environnement, Association greenminded (associations de préservation de l'environnement), Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne , Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Seine-et-Marne, Communauté de Communes du Pays de Nemours et l'Office de Tourisme du Pays de Nemours.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- Nemours

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat et installation cendriers urbains	6 000	Subvention Région Île-de-France	6 000
TOTAL	**6 000**	**TOTAL**	**6 000**

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : Règlement de minimis entreprise 1407/2013 (publié au JOUE L 352 du 24 décembre 2013), relatif à : Aides de minimis entreprise

DOSSIER N° 20013142 - Amélioration du jardin potager écologique et pédagogique

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-20421-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	9 610 € HT	100 %	9 610 €
	Montant total de la subvention		9 610 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASS SAUVEGARDE DE L'ESPACE CHAMPOREUX
Adresse administrative : 17 RUE DES MELEZES 91540 MENNECY
Statut juridique : Association
Représentant : Christian PAUMIER, PRESIDENT

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 20/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 20/04/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

Le projet consiste à améliorer et agrandir un jardin potager pédagogique et écologique destiné aux élèves de CE1 de l'Ecole élémentaire de la Verville à Mennecy, aux enseignants et parents d'élèves encadrant les séances de jardinage avec les bénévoles de l'association de protection de l'environnement. Il est prévu d'installer un abri de jardin avec gouttières alimentant une récupération d'eau de pluie, la plantation d'une nouvelle haie gourmande (framboisiers, groseilliers, cassissiers, myrtilliers) et l'installation de nouveaux carrés dans le potager pédagogique actuel. Cette action mobilisera l'équipe enseignante, directrice et professeurs des écoles, parents d'élèves, centre technique municipal ainsi que les bénévoles de l'association de protection de l'environnement.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- Mennecy

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Abris de jardin et récupérateur eau	4 875	Subvention Région Île-de-France	9 610
Clôture bois et portillon	2 300		
Haie gourmande (framboisiers, groseilliers, cassissiers, myrtilliers et pyramide de fraisiers)	1 880		
Outils de jardinage pour jeunes écoliers	360		
Hôtel à insectes	120		
Nichoirs mésanges	75		
TOTAL	**9 610**	**TOTAL**	**9 610**

DOSSIER N° 20013054 - Développement du Repair Café et de la fablab de la Maison des Loisirs et de la Culture de Cesson et Vert-Saint-Denis (77)

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-72-20421-172001-1700
Action : 17200106 – Economie circulaire et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	9 982 € HT	100 %	9 982 €
	Montant total de la subvention		9 982 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MAISON DES LOISIRS ET DE LA CULTURE
Adresse administrative : RUE JANISSET SOEBER 77240 CESSON
Statut juridique : Association
Représentant : René LEBUCHOUX, PRESIDENT

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/09/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 31/12/2020
Démarrage anticipé : OUI

Description :

Le Repair Café est un atelier solidaire, pilier d'une économie circulaire locale. Pour assurer son activité, notamment fabriquer des pièces de rechange, l'association a besoin d'acquérir : une imprimante 3D, des machines à outils pour la menuiserie et le perçage, des pièces détachées et de l'outillage spécialisé (projet de réparation de vélos), un compresseur, des servantes et étagères à tiroirs.
L'atelier fonctionne en lien avec « La fablab », un lieu de réalisations technologiques implanté dans la Maison des Loisirs et de la Culture (MLC) depuis 3ans. Une bonne partie des besoins du Repair Café est utile à « La fablab ». Durant le confinement Covid 19, un millier de visières anti-projections ont été fabriquées pour le personnel soignants avec les imprimantes 3D. L'association forme les jeunes à l'électronique, la menuiserie, l'usinage, l'informatique, et les aînés dans l'utilisation de leur smartphone, leur tablette ou leur installation numérique à leur domicile.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :
- Seine-et-Marne

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Atelier 6 tiroirs et outillage à main	1 490	Subvention Région Île-de-France	9 982
Combinée 5 opérations 250 mm COM250	5 396		
Compresseur 200 Litres 3 CV 10 bars lubrifié courroie sur roues	549		
Perceuse d'établi SIDAMO 22BE 550W Mono - Avec étau, mandrin auto-serrant - 20501003	347		
Composants électroniques du prototypage	2 200		
TOTAL	**9 982**	**TOTAL**	**9 982**

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : Règlement de minimis entreprise 1407/2013 (publié au JOUE L 352 du 24 décembre 2013), relatif à : Aides de minimis entreprise

DOSSIER N° 20013148 - Intallation d'une tour à hirondelle

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-204142-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	5 000 € HT	50 %	2 500 €
	Montant total de la subvention		2 500 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE NOISY SUR ECOLE
Adresse administrative : 1 Rue du Pont de l'Arcade 77123 Noisy-sur-École
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Christian BOURNERY, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/12/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 31/12/2020
Démarrage anticipé : NON

Description :

Afin de maintenir la population d'hirondelles, le projet vise à l'installation d'une tour à hirondelles de 4m de haut munie d'un toit de 1,20m x 1,20m, dans les espaces verts qui jouxtent la Salle des Fêtes à proximité du groupe scolaire de Noisy sur Ecole. La tour sera également équipée d'un cône anti prédateur qui protégera les hirondelles ainsi que d'une repasse. Des actions pédagogiques y seront menées.

Localisation géographique :

- Noisy-sur-École

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Tour à Hirondelles	5 000	Subvention Région Île-de-France	2 500
		Fonds propres	2 500
TOTAL	**5 000**	**TOTAL**	**5 000**

DOSSIER N° 20013149 - Point de rencontre et parcours santé

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-204142-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	15 143 € HT	66 %	10 000 €
	Montant total de la subvention		10 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VILLIERS SOUS GREZ
Adresse administrative : 5 Rue de Larchant 77760 Villiers-sous-Grez
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Thierry MASSON, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/11/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 01/03/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

La commune souhaite mettre en place un parcours de santé et un point de rencontre. Le village est en lisière de forêt avec des chemins qui bordent le village, de nombreux randonneurs et joggeurs viennent pour prendre l'air. Un équipement léger est privligié afin d'éviter les risques de mise en cause en cas d'accident et pour limiter la charge d'entretien pour les employés communaux. Le parcours débutera par un "point rencontre zen" puis sera jalonné par des panneaux indicatifs tout le long du chemin.

Localisation géographique :

- Villiers-sous-Grez

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Travaux d'aménagement et équipement en mobilier du point rencontre Kompan	11 750	Subvention Région Île-de-France	10 000
Aménagement du circuit santé	3 393,00	Fonds propres	5 143
TOTAL	**15 143**	**TOTAL**	**15 143**

DOSSIER N° 20013151 - Parc ado sportif

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-71-204142-171007-1700
Action : 17100701 – Soutien aux démarches de développement durable

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	10 396 € HT	80 %	8 316 €
	Montant total de la subvention		8 316 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VILLIERS SOUS GREZ
Adresse administrative : 5 Rue de Larchant 77760 Villiers-sous-Grez
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Thierry MASSON, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/11/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 01/03/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

Le projet vise à réaliser une aire de sport pour les ados, aménagée avec des bancs, une table de pingpong, une table de dames, un babyfoot extérieur et un filet pour les jeux de volley ou de badminton.

Localisation géographique :
- Villiers-sous-Grez

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Kompan siège et bancs	4120	Subvention Région Île-de-France	8 316
Table ping pong UGAP	1780	Fonds propres	396
Table jeux UGAP	2909		
Baby Foot UGAP	987		
Antigraffity	600		
TOTAL	**10 396**	**TOTAL**	**10 396**

DOSSIER N° 20013263 - Rétrofutur Muséum - Un nouvel espace dédié aux énergies renouvelables

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-71-20421-171007-1700
Action : 17100701 – Soutien aux démarches de développement durable

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	13 500 € HT	66,7 %	9 000 €
	Montant total de la subvention		9 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ATELIER 21
Adresse administrative : 100 RUE DE CHARENTON 75012 PARIS
Statut juridique : Association
Représentant : Cédric CARLES

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 30/10/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

Le projet porté par l'association Atelier21 consiste à créer un tiers lieu à partir du programme de recherche Paléo-énergétique (https://paleo-energetique.org). Ce programme est dédié à la recherche ouverte sur les anciennes inventions utilisant les énergies renouvelables. Le but est de développer de nouvelles pistes pour la recherche et l'innovation dans une perspective de transition énergétique. Dans ce cadre, le Retrofutur Museum sera un lieu de rencontre hybride pour tous autour de la culture technique : expositions, animations festives, espaces ateliers sur la précarité énergétique, conférences, lieu de détente pour les habitants et visiteurs, visite virtuelle du musée.
Une résidence d'artiste dans le cadre du dispositif d'aide à la résidence de la région Ile-de-France de création sonore existe déjà. Atelier21 a réuni depuis 4 ans une collection modeste mais unique d'objets techniques du passé, retraçant les grandes inventions durables ou ayant trait aux énergies renouvelables. Le Musée-Atelier devra réunir un budget suffisant pour compléter cette collection au fur et à mesure de son développement.
Le soutien régional au titre du Budget participatif écologique servira à financer les aménagements nécessaires à ce nouveau lieu.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :
- Paris

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Réalisation de travaux d'aménagements dans le conteneur-musée	5 500	Subvention Région Île-de-France	9 000
Achat de matériel d'exposition (présentoirs, stands, vitrines...)	2 500	Co-financement partenaires projet (Plateau Urbain)	2 000
Achat de racks de stockage type échafaudage pour l'aménagement de l'espace convivial à l'extérieur du Musée	2 900	Co-financement mécène Fondation Schneider Electric	1 500
Création du site internet du Musée	2 600	Fonds Propres	1 000
TOTAL	**13 500**	**TOTAL**	**13 500**

DOSSIER N° 20013313 - Réalisation d'un abri écologique en bois pour tous types de vélos

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-78-20421-178001-200
Action : 17800101 – Réseaux verts et équipements cyclables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	8 735 € HT	100 %	8 735 €
	Montant total de la subvention		8 735 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASS SAUVEGARDE DE L'ESPACE CHAMPOREUX
Adresse administrative : 17 RUE DES MELEZES 91540 MENNECY
Statut juridique : Association
Représentant : Christian PAUMIER, PRESIDENT

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 30/03/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

Le projet consiste à développer l'utilisation des vélos et trottinettes en créant un abri sécurisé et écologique en bois, fabriqué par un ébéniste local. Ce modèle pourrait être adapté en fonction des besoins locaux et être dupliqué dans la commune et la communauté de communes. Le public visé concerne les habitants de la commune et des environs, les propriétaires de vélos classiques, vélos à assistance électrique et utilisateurs de trottinettes standards ou électriques. Un artisan ébéniste local ainsi qu'une entreprise spécialisée dans les installations d'abris à vélos couverts et sécurisés sont associés au projet, ainsi que plusieurs associations locales et le service technique de la Ville de Mennecy.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- Mennecy

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Abris à vélos en bois, fabrication locale	5 600	Subvention Région Île-de-France	8 735
2 Bornes de recharge pour VAE	1 255		
5 racks de stationnement vélos et 6 places de trottinettes	780		
Station de gonflage	1 100		
TOTAL	**8 735**	**TOTAL**	**8 735**

DOSSIER N° 20013063 - Centre de revalorisation des encombrants à Boulogne-Billancourt

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-72-20421-172001-1700
Action : 17200106 – Economie circulaire et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	9 249 € HT	100 %	9 249 €
	Montant total de la subvention		9 249 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ACACIA COWORKING SPACE
Adresse administrative : 149 RUE GALLIENI 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
Statut juridique : Entreprise
Représentant : DAMIEN MARIE LE NOURICHEL, GERANT

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 30/06/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 15/10/2023
Démarrage anticipé : OUI

Description :

La ville de Boulogne-Billancourt partage sa gestion des déchets avec les autres villes de la communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest (GPSO). La commune héberge 37% de la population du territoire sur lequel 8 900 tonnes d'encombrants ont été collectés en 2017 dont 20% de dépôts sauvages. La proportion d'encombrant est telle à Boulogne-Billancourt que le ramassage a lieu 4 jours par semaine, que la commune dispose des déchetteries de Meudon et de Paris XVe, ainsi que d'une déchetterie mobile. Il existe aussi à Boulogne-Billancourt, "la collecte solidaire d'appareils électriques" qui seront revalorisés, en partie, par Emmaüs.
Le projet Acacia coworking apporte son soutien à un groupement de boulonnais pour la création d'un centre de revalorisation des encombrants. Celui-ci sera géré à terme par l'association en création « Deux mains écolo ». Ils souhaitent créer ensemble une recyclerie à Boulogne-Billancourt avec pour objectifs : collecter, valoriser et distribuer des encombrants à prix solidaire (mobilier, électroménager, électronique, matière première), mettre en place un circuit de prêt d'objets (outils, puériculture, cuisine…), organiser du troc (livres, dvd…), développer des ateliers d'initiation au zéro déchet.
La demande d'aide porte sur 10 000 euros HT afin de pouvoir faire les investissements suivants : acquisition d'un camion 3.5T avec hayon pour le transport des encombrants, achat de chariots, diable, sangles, étagères, rangements. Le soutien de la commune est sollicité sur deux axes : la récupération d'encombrants et l'accueil d'une recyclerie sur un site communal en friche, adapté au stockage, à la présentation des objets, à leur remise en état et à l'accueil du public ; ceci permettrait de fidéliser une communauté de bénévoles et de visiteurs grâce aux animations proposées comme les ateliers zéro déchet, de bricolage, de couture et de recycl'art.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- Boulogne-Billancourt

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
1 camion 3,5T hayon occasion	8 500	Subvention Région Île-de-France	9 249
10 étagères charges lourdes 237cm	749		
TOTAL	**9 249**	**TOTAL**	**9 249**

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.40405 (Environnement) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26 juin 2014 tel que modifié par règlement 2017/1084 de la Commission européenne du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017, relatif à : aides à l'investissement en faveur du recyclage et du réemploi des déchets.

DOSSIER N° 20013319 - Agir sur le stationnement autour des lieux d'intermodalités

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-78-204142-178001-200
Action : 17800101 – Réseaux verts et équipements cyclables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	11 814 € HT	70 %	8 270 €
	Montant total de la subvention		8 270 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SAINT LEU LA FORET
Adresse administrative : 52 RUE DU GENERAL LECLERC 95320 SAINT-LEU-LA-FORET
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Sandra BILLET, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 05/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 30/11/2020
Démarrage anticipé : OUI

Description :

La commune de Saint-Leu-la-Forêt souhaite développer la pratique du vélo pour les déplacements domicile-travail (en lien avec la gare) ou de loisirs afin de contribuer à améliorer la qualité de l'air et à lutter contre le changement climatique. Le développement des mobilités douces permet également de rééquilibrer le partage de la voirie au profit des modes non motorisés, de satisfaire au principe du « droit à la mobilité » et, enfin, d'apporter un gain majeur en termes de santé publique.
Pour ce faire, la commune souhaite créer 8 stations de stationnements pouvant accueillir 52 vélos. Ces équipements seront créés près des transports collectifs, l'enjeu est de favoriser la complémentarité vélo / transports collectifs. Par rapport au piéton, le vélo multiplie par 10 la zone de rabattement ou de desserte autour d'une station. Aussi, leur implantation est prévue près des commerces et des services publics et privés.

Localisation géographique :
- Saint-Leu-la-Forêt

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
8 équipements ELYARCSPH-S-A-1-6005 - ARCEAU DUO SPHYNX, Fixation par Scellement	6 534,00 €	Subvention Région Île-de-France	8 270,00 €
Pose des arceaux vélo	5 280,00 €	Fonds propres	3 544,00 €
TOTAL	**11 814,00 €**	**TOTAL**	**11 814,00 €**

DOSSIER N° 20013168 - La Nature en Ville : 10 Bacs potagers participatifs en permaculture à L'Etang-la-Ville

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-204141-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	12 000 € HT	70 %	8 400 €
	Montant total de la subvention		8 400 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE L'ETANG LA VILLE
Adresse administrative : 8 RUE FONTON 78620 L'ETANG-LA-VILLE
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Daniel CORNALBA, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 15/10/2023
Démarrage anticipé : NON

Description :

L'objectif du projet « 10 bacs potagers pour l'Etang-la-Ville» est triple : sensibiliser la population à la culture potagère et à la saisonnalité des productions, associer différents publics à ce projet (enfants des écoles, adolescents du Pôle Ado, seniors, habitants de logements collectifs) qui à terme seront les maraîchers du village et susciter l'envie chez chacun de se lancer au sein de sa résidence, chez soi, dans cette démarche. 10 bacs puis 20…puis 100.La permaculture en bac permet jusqu'à 8 rotations par an. Les bacs sont fabriqués en France en bois de mélèze, solides, résistants (20 ans). Ils sont hauts, permettant de cultiver sans se baisser, de « voir » les légumes. Les 10 bacs seront installés en 5 lieux de la commune sur des espaces publics (écoles, du Parc Fonton, gares, place de l'église). Des récupérateurs d'eau pluviale seront mis en place à proximité immédiate des bacs. Les productions seront en libre-service.

Localisation géographique :
- L'Étang-la-Ville

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat des Bacs (370cm/140 avec couvertine)	9 500	Subvention Région Île-de-France	8 400
Achat des récupérateurs d'eau	2000	Fonds Propres	3 600
Achat terre végétale	200		
Achat plants et graines	300		
TOTAL	**12 000**	**TOTAL**	**12 000**

DOSSIER N° 20013265 - Le Vélolien de Mareil

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-75-204141-175001-1700
Action : 17500106 – Energies renouvelables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	3 398 € HT	70 %	2 379 €
	Montant total de la subvention		2 379 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MAREIL MARLY
Adresse administrative : RUE TELLIER FRERES 78750 MAREIL-MARLY
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Dominique LAFON, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/11/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 01/03/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

Le triporteur électrique "Vélolien de Mareil" est un projet fédérateur porté par la mairie de Mareil-Marly, à destination des différents collectifs communaux (associations, municipalité, citoyens, entreprises...), initié par l'association Les Vergers de Mareil. Basé sur un outil polyvalent, modulable et écologique, il se veut un lieu d'échanges alternatif en transportant des objets divers, outils pour les jardins familiaux, plants, arbustes, livres, médicaments, objets de première nécessité pour les personnes isolées ou âgées... "Point rencontre" mobile et visible des Mareillois, il servira à les informer des actualités ou à animer des événements festifs.Il pourrait être "customisé" avec des visuels ou des équipements en fonction des événements et des besoins des associations qui l'emprunteront.
Le soutien régional permettra de financer le vélo triporteur électrique, son lieu de stockage et de recharge sera un local existant au sein des services techniques de la Mairie.

Localisation géographique :
- Mareil-Marly

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Vélo triporteur électrique bimoteur	3 398	Subvention Région Île-de-France	2 379
		Fonds propres	1 019
TOTAL	**3 398**	**TOTAL**	**3 398**

DOSSIER N° 20013173 - Mon école plus verte

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-204141-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	1 107 € HT	70 %	775 €
	Montant total de la subvention		775 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE JANVRY
Adresse administrative : 2 Rue des Genévriers 91640 JANVRY
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Christian SCHOETTL, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 02/11/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 30/06/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

Janvry, village de 632 habitants en Essonne, propose de contribuer à rendre les 3 classes multi- niveaux de l'école plus vertes. Les élèves seront encouragés à se rendre à l'école à pied ou à vélo, des parkings à vélo seront installés à l'école pour favoriser ce mode de déplacement. De plus, les enfants auront à disposition des jardinières, du terreau, des billes d'argiles et tout le matériel nécessaire à des plantations. Ils s'occuperont de plantes aromatiques, utilisées pour agrémenter les repas de la cantine. Un atelier sera mis en place sur le cycle de l'eau. A l'aide du matériel demandé dans le cadre de ce projet, l'eau de pluie collectée permettra d'arroser le potager de l'école. Des petits pots seront remis aux élèves afin de fabriquer des oyas dans le jardin de l'école.

Localisation géographique :

- Janvry

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat parc à vélos	244	Subvention Région Île-de-France	775
Achat matériel de jardinage	862	Fonds propres	332
TOTAL	**1 107**	**TOTAL**	**1 107**

DOSSIER N° 20013069 - Samji - Le recyclage à portée de main

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-72-20421-172001-1700
Action : 17200106 – Economie circulaire et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	17 100 € HT	53,8 %	9 200 €
	Montant total de la subvention		9 200 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SAMJI
Adresse administrative : 72 RUE LAMARCK 75018 PARIS
Statut juridique : Association
Représentant : Edgar BAYLET FERNANDEZ, PRESIDENT

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 01/07/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

L'association Samji, issue du mouvement Precious Plastic, a pour objectif de démocratiser le recyclage et de sensibiliser sur les dangers de la pollution plastique. A travers des outils innovants, ludiques et accessibles, Samji offre un nouveau regard sur la transformation des déchets plastiques. En proposant l'aménagement d'un espace convivial dans le square Léon Serpollet, Samji souhaite sensibiliser les habitants du 18ème à l'importance du tri sélectif. L'espace sera composé de deux ou trois modules dont les structures, faites avec des briques en plastique 100% recyclé et recyclable, représentent plus de 100 kg de déchets plastique. De plus, le projet prévoie la réalisation et l'installation de cartels explicatifs illustrant le parcours des déchets, les différentes étapes du processus de fabrication et les dangers du plastique à usage unique sur notre environnement.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :
- Paris 18

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Production briques et aménagement d'espace	9 200	Subvention Région Île-de-France	9 200
Machine extrudeuse	6 000	Fond propres	7 900
Moules briques (grand et petit format)	1 900		
TOTAL	**17 100**	**TOTAL**	**17 100**

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.40405 (Environnement) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26 juin 2014 tel que modifié par règlement 2017/1084 de la Commission européenne du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017, relatif à : aides à l'investissement en faveur du recyclage et du réemploi des déchets.

DOSSIER N° 20013179 - Amélioration de la biodiversité et de la gestion des déchets au Parc des Huit Arpents

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-204142-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	10 000 € HT	70 %	7 000 €
	Montant total de la subvention		7 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'ANDILLY
Adresse administrative : 1 RUE RENE CASSIN 95580 ANDILLY
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Daniel FARGEOT, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 15/11/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

La commune d'Andilly a le projet d'améliorer la biodiversité et la gestion de déchets sur le Parc des Huit Arpents. Le bassin et parc des Huit Arpents constitue un bassin de retenue des eaux pluviales en vue de leur régulation pour lutter contre les inondations. L'équipement comprend un plan d'eau, des abords, situés en zones inondables interdits au public et des chemins de promenade piétons hors zone inondable, avec en partie supérieure, une aire de jeux pour enfants. Une réflexion globale est menée afin de d'améliorer la biodiversité dans ce Parc et d'optimiser la récupération des déchets. Trop souvent jetés au sol, débordant des poubelles, les déchets des visiteurs et les mégots de cigarette terminent leur course dans le bassin. C'est pourquoi, le projet prévoie l'installation de nouvelles poubelles pour favoriser la collecte des déchets et éviter leur transfert vers le bassin (6 poubelles), l'achat d'équipements sur batterie électrique de type aspirateur à mégots de cigarette et souffleurs afin de faciliter et maximiser le ramassage des petits déchets. Afin de favoriser le nichage des animaux et de développer la palette des espèces végétales, il est prévu l''installation d'un radeau flottant dans le bassin, refuge écologique et esthétique pour la flore et la faune aquatiques (nichage des poules d'eau notamment), la végétalisation de certains massifs et espaces libres avec des espèces variées favorisant la venue des insectes (plantes mellifères, nectarifères…), la réimplantation d'arbres en remplacement de ceux morts, tout en laissant en place les troncs ("futs") afin de favoriser le développement de la vie. Cela favorisera également le nichage des oiseaux cavernicoles et la végétalisation du fond de parcelle (actuellement en grillage nu) donnant sur la route départementale. Un dernier volet concerne la communication auprès du public. Afin de favoriser la compréhension du plan de gestion différencié de l'espace par les habitants, des panneaux pédagogiques seront installés.

Localisation géographique :
- EPCI La Plaine Vallée

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat et installation radeau flottant	3 500	Subvention Région Île-de-France	7 000
Achat des poubelles	1 500	Fonds Propres	3 000
Végétalisation de la clôture et des massifs	2 500		
Achat matériel (souffleur, aspirateur à mégots)	1 000		
Achat et installations de panneaux	1 500		
TOTAL	**10 000**	**TOTAL**	**10 000**

DOSSIER N° 20013182 - Création d'un verger communal

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-204142-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	10 450 € HT	70 %	7 315 €
	Montant total de la subvention		7 315 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'ANDILLY
Adresse administrative : 1 RUE RENE CASSIN 95580 ANDILLY
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Daniel FARGEOT, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 15/12/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

Les vergers constituent un patrimoine génétique et culturel qu'il faut préserver ou recréer. Il est important de conserver cet héritage pour de multiples raisons : ils participent à la formation d'un paysage rural, ils sont une source de grande biodiversité, ils permettent de sauvegarder des variétés fruitières locales qui sinon disparaîtraient. La commune d'Andilly souhaite implanter un verger communal, (en lien avec d'autres actions prévues sur la commune comme le « Jardin des semences oubliées »). Ce verger favorisera la conservation des espèces locales, espace convivial et pédagogique, réinvestissement de zones agricoles à l'abandon, amélioration de la biodiversité. Les arbres seront ainsi plantés de manière à ménager des espaces libres de détente, des espaces plus entretenus et d'autres plus sauvages. Créer ce verger permet de proposer un site d'animation pour les habitants de la commune à travers des ateliers concernant la greffe des arbres, la taille, le plessage des haies, la cueillette…Les enfants des écoles seront conviés à participer à différents ateliers de sensibilisation à la plantation et à l'entretien des arbres. Les travaux consisteront en un débroussaillage, le remplacement de la clôture, les plantations, les animations.

Localisation géographique :
- EPCI La Plaine Vallée

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Remplacement de la clôture avec aménagement d'un portillon	2 500	Subvention Région Île-de-France	7 315
Achat du matériel pour l'arrosage (tonne à eau, récupérateur …)	3 500	Fonds Propres	3 135
Achat de matériel pour plantation (tuteurs…)	600		
Achat matériel pour entretien du verger (débrousailleuse, taille-haie…)	2 000		
Achat des plants	1 850		
TOTAL	**10 450**	**TOTAL**	**10 450**

DOSSIER N° 20013269 - Citamoove

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-71-20421-171007-1700
Action : 17100701 – Soutien aux démarches de développement durable

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	15 000 € HT	66,7 %	10 000 €
	Montant total de la subvention		10 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MAKE OUR OCEANS CLEAN AGAIN
Adresse administrative : 49 AV ALBINE 78600 MAISONS-LAFFITTE
Statut juridique : Association
Représentant : Capucine BOURGEOIS, PRESIDENTE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/11/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 15/10/2023
Démarrage anticipé : NON

Description :

Citamoove a pour objet de sensibiliser différents publics aux problèmes liés à la pollution de l'air en dispensant des sessions d'information et de sensibilisation dans les écoles, associations et entreprises.
L'organisme souhaite prolonger ces sessions avec l'application Citamoove qui permettra à chacun de se renseigner sur la qualité de l'air. Cette application sera conçue pour inviter les utilisateurs à adapter leur comportement en fonction de la qualité de l'air et de leur localisation. D'abord testée exclusivement dans le 19ème arrondissement de Paris, l'application a vocation à être étendue à l'ensemble du territoire francilien. Les éléments quantitatifs en lien avec la pollution de l'air seront basés sur les mesures d'AirParif.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :
- Île-de-France

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Développement d'une appli	15 000	Subvention Région Île-de-France	10 000
		Subvention Mairie du 19ème arrondissement de Paris	1 000
		Subvention Arc innovation	4 000
TOTAL	**15 000**	**TOTAL**	**15 000**

DOSSIER N° 20013084 - Pour une transition '0 déchet' du campus de l'ICP

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-72-20421-172001-1700
Action : 17200106 – Economie circulaire et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	4 474 € HT	100 %	4 474 €
	Montant total de la subvention		4 474 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : INSTINCTS DURABLES - INITIATIVES ETUDIANTES POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE
Adresse administrative : 21 RUE D ASSAS 75006 PARIS
Statut juridique : Association
Représentant : Gabin DOURNELLE, PRESIDENT

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/11/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 01/12/2020
Démarrage anticipé : NON

Description :

Au fil des ans, l'association Instinct Durable, œuvrant sur le campus de l'Institut Catholique de Paris, a tissé des partenariats avec nombre d'associations, lui permettant d'étendre ses domaines de sensibilisation mais aussi d'apprécier à quel point la vie associative était loin d'être synonyme de sobriété. En effet, que cela soit pendant les soirées étudiantes, durant les compétitions sportives ou encore lors des repas, le plastique à usage unique est omniprésent dans la vie des étudiants. Le projet vise donc à sensibiliser à la question plastique à usage unique et à mettre à disposition des solutions alternatives : constituer un stock de mille écocups, démocratiser l'accès aux gourdes pour les adhérents et établir un stock de bentos afin de les mettre à disposition des étudiants contre caution. Dans ce cadre, l'association sollicite un financement pour l'achat de 1000 écocups, 140 gourdes et 50 bentos.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- Paris 6

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
1000 écocups - Atelier du gobelet	800	Subvention Région Île-de-France	4 474
140 gourdes sans bysphénol A - Nalgène	1 774		
50 bento MB original	1 900		
TOTAL	**4 474**	**TOTAL**	**4 474**

DOSSIER N° 20013204 - Jardin bio pédagogique avec mon "pot-âgé"

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-204142-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	8 117 € HT	70 %	5 682 €
	Montant total de la subvention		5 682 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE PRECY SUR MARNE
Adresse administrative : RUELLE DE LA MAIRIE 77410 PRECY-SUR-MARNE
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Christine AUGRY, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 31/03/2022
Démarrage anticipé : OUI

Description :

Le projet, porté par la commune de Précy-sur-Marne, consiste à aménager un terrain mis à disposition pour y implanter des carrés potagers, des tables de culture à hauteur pour les personnes à mobilité réduite mais aussi une marre naturelle, des hôtels à insectes et des nichoirs à oiseaux afin de favoriser la biodiversité et attirer les insectes, grenouilles, oiseaux, libellules…Ces équipements seront élaborés à partir de matériaux récupérés afin de développer une approche du "zéro déchets".
Le projet prévoit d'associer des binômes composés d'adultes et d'enfants, et serait également ciblé vers les jeunes de la Maison du possible de Charny (centre d'accueil de jeunes adultes handicapés) qui effectuent déjà des actions d'insertion au sein de la commune (dressage des tables à la cantine, travaux de jardinage, mise sous plis encadré par le personnel communal) et vers les enfants de l'école primaire.
Le budget participatif est sollicité pour le financement de la clôture du terrain, de l'aménagement le sol pour l'accès des fauteuils roulants et de l'achat d'oyas (diffuseurs d'eau en argile à implanter dans le sol), afin de limiter la consommation d'eau.

Localisation géographique :

- Précy-sur-Marne

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Clôture rondin bois	1 580	Subvention Région Île-de-France	5 682
Portillon	200	Fonds propres	2 435
Récupérateur eaux de pluie	417		
Oyas	4 800		
Abri de jardin	300		
Table / banc	320		
Aménagement sol pour accès fauteuils (lames bois lisses)	500		
TOTAL	**8 117**	**TOTAL**	**8 117**

DOSSIER N° 20013218 - Un rucher pédagogique et de production pour produire du miel pour les Franciliens

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-20421-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	13 900 € HT	64,8 %	9 000 €
	Montant total de la subvention		9 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ERIC LEBLOND
Adresse administrative : 99 rue Paul Padé 92140 Clamart
Statut juridique : Entreprise
Représentant : Eric LEBLOND

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 30/09/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

Le projet vise à mettre en œuvre un rucher pédagogique, de production et d'élevage de reines d'une vingtaine de ruches dans une zone péri-urbaine, sur la zone d'activité de la Boursidière au Plessis-Robinson (92350), en lisière de forêt, sous réserve d'un accord de partenariat avec le propriétaire de cette zone d'activité (ou d'une autre) afin de disposer du terrain pour installer le rucher. Le porteur de projet est déjà propriétaire de ruches mais celles-ci dispersées à plusieurs endroits et par ailleurs, sa production ne permet pas de répondre à la demande qui lui est faite (en lien notamment avec l'AMAP de Clamart).
Le second volet du projet est d'ouvrir ce lieu, d'une part aux entreprises présentes sur la zone d'activité mais également au public. L'idée est d'associer le monde économique au monde agricole afin de disposer d'une fenêtre sur la biodiversité sur son lieu de travail. Des activités d'éducation à l'environnement seront proposées dans ce cadre, à travers des découvertes de l'abeille, de la biodiversité, de la pollinisation et de la formation pour pratiquer de l'apiculture de loisir. Le soutien régional servira à financer l'achat des ruches et des essaims de production, le matériel pour réaliser de l'élevage de reine, pour extraire une production annuelle d'environ 500 kilos ainsi que l'aménagement du lieu avec un espace de stockage et un enclos.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :
- Le Plessis-Robinson

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat de 20 ruches en bois fabriquées en ESAT	3 000	Subvention Région Île-de-France	9 000
Achat de 20 essaims d'abeilles élevés en Ile de France	2 600	Financement par la zone d'activité qui hébergera le rucher	2 500
Achat d'un extracteur de miel électrique et du matériel de stockage du miel	1 800	Fonds propres	2 400
Achat du matériel d'élevage de reines (ruchette, nucléis, picking…)	500		
Achat d'une ruche vitrée de démonstration	500		
Aménagement du rucher (enclos et lieu de stockage de matériel)	2 500		
Aménagement de la miellerie (carrelage, point d'eau, plan de travail inox)	3 000		
TOTAL	**13 900**	**TOTAL**	**13 900**

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : Règlement de minimis entreprise 1407/2013 (publié au JOUE L 352 du 24 décembre 2013), relatif à : Aides de minimis entreprise

DOSSIER N° 20013220 - Création d'un rucher-école

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-204151-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	10 000 € HT	70 %	7 000 €
	Montant total de la subvention		7 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SYND MIXTE ETUDES BASE PLEIN AIR LOISIRS
Adresse administrative : RUE DU PORT AUX CERISES 91210 DRAVEIL
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Georges TRON, PRESIDENT

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 15/10/2023
Démarrage anticipé : NON

Description :

Le projet vise à installer un rucher-école de 15 ruches, au sein de l'Ile de Loisirs Le Port aux Cerises afin de maintenir un champ pollinique et nectarifère déjà existant, le répertorier et le développer, afin de susciter des vocations et entretenir la transmission et de contribuer à l'éducation à l'environnement.
Des collaborations sont envisagées avec la Chambre d'agriculture, les lycées agricoles et collèges ainsi que des associations environnementales et des associations oeuvrant dans le domaine de l'insertion (type CAT) qui possèdent un terrain, et qui forment aux métiers de la terre et à la création de jardin.
Les essaims seront achetés à un éleveur local sur une race d'abeilles endémique, soit ramassés en collaboration avec les pompiers durant la période d'essaimages à l'état sauvage. Le financement régional permettra l'acquisition de ruches neuves. La création d'un Apier ou mur en pierres sèches est indispensable afin de préserver une abeille locale sur une ruche traditionnelle en paille.

Localisation géographique :
- Essonne

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Création talus et plateforme surélevés	2 000	Subvention Région Île-de-France	7 000
Travaux de clôturage	3 000	Fonds propres	3 000
15 ruches et colonies	2 500		
Hôtel à insectes	500		
Plantations	1 250		
Panneaux d'information	750		
TOTAL	**10 000**	**TOTAL**	**10 000**

DOSSIER N° 20013223 - Un Potager Pédagogique : La biodiversité, un lieu pour en parler

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-204142-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	3 902 € HT	70 %	2 731 €
	Montant total de la subvention		2 731 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'ABBEVILLE LA RIVIERE
Adresse administrative : PL DE L'EGLISE 91150 ABBEVILLE-LA-RIVIERE
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Eric MEYER, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/11/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 01/07/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

La commune rurale d'Abbeville La Rivière s'est engagée dans une démarche "zéro-phyto" mais aussi de recensement et de protection de ses zones humides (vallée de la Juine). Dans la continuité de ces actions, le projet porté par la municipalité vise à la mise en place d'un "potager pédagogique", intégré au tiers-lieu (ancienne école) de la commune, afin de créer un espace de dialogue et de pédagogie autour de la biodiversité en général et celle des zones humides locales en particulier, autour des bonnes pratiques de jardinage naturel et du lien intergénérationnel. Le projet débutera avec les étapes de préparation des sols et l'installation des serres pour aboutir le printemps prochain.

Localisation géographique :
- Abbéville-la-Rivière

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Outillage pour les sols (bêches, transplantoires, pelles, filets, brouettes…)	1 087	Subvention Région Île-de-France	2 731
Serre 20 m2, Abri à outils, composteurs bois 400l, bâche noire d'occultation	2 000	Fonds propres	1 171
Gestion de l'eau (tuyau 25 m, goutte à goutte, arroseur oscillant, programmateur d'arrosage…)	315		
Intrans (fertilisation, semences, plants)	500		
TOTAL	**3 902**	**TOTAL**	**3 902**

DOSSIER N° 20013355 - Nos Quartiers se baladent

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-78-20421-178001-200
Action : 17800101 – Réseaux verts et équipements cyclables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	10 000 € HT	90 %	9 000 €
	Montant total de la subvention		9 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CLUB SPORTIF MULTI-ACTIVITES
Adresse administrative : 24 RUE ARNOLD GERAUX 93450 L'ILE-SAINT-DENIS
Statut juridique : Association
Représentant : ANDREAZZOLI MARINO, PRESIDENT

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 01/09/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

En Seine-Saint-Denis, le seuil limite de particules PM10 est dépassé un jour sur quatre. Dans ce cadre, la section Football du CSM Île-Saint-Denis souhaite sensibiliser l'ensemble de ses adhérents aux mobilités douces comme moyen de substitution aux véhicules polluants, au service des missions portées par l'association. Ainsi, le projet vise à organiser des sorties vélo avec des jeunes issus des quartiers politique de la ville afin de distribuer des denrées alimentaires aux plus démunis, ramasser des déchets et entretenir les potagers que l'association souhaite implanter dans la ville de Île-Saint-Denis, sous réserve de l'accord de la municipalité et en partenariat avec des associations écologiques et de jardinage.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :
- Seine-Saint-Denis

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Achat vélos équipés	7 000	Subvention Région Île-de-France	9 000
Matériel jardinage	3 000	CAF	1 000
TOTAL	**10 000**	**TOTAL**	**10 000**

DOSSIER N° 20013096 - La friperie Rambolitaine

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-72-20421-172001-1700
Action : 17200106 – Economie circulaire et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	21 000 € HT	47,6 %	10 000 €
	Montant total de la subvention		10 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : RESSOURCES ET VOUS
Adresse administrative : 7 RUE DE L'EGLISE 78610 LE PERRAY-EN-YVELINES
Statut juridique : Association
Représentant : Stéphanie AVELLA

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 02/09/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 02/01/2021
Démarrage anticipé : OUI

Description :

Le projet de friperie rambolitaine prévoie de collecter tout type de textile et de les trier selon leur qualité afin de les destiner à la revente en boutique ou au recyclage avec des éco-organismes ou entreprises (par exemple, la transformation en chiffons d'essuyage ou effilochage). Pour les textiles sales ou inutilisables, ils seront envoyés à la déchetterie et utilisés pour produire de l'énergie.
L'objectif est de réussir à écouler la grande quantité de textile collecté dans le centre logistique de l'association, les 3 boutiques solidaires déjà en place ne suffisant pas, et de permettre une sensibilisation à la prévention des déchets et au réemploi du textile en particulier.
Pour cela, l'association entend trouver un nouveau local (rendez-vous a été pris avec plusieurs collectivités locales dont la municipalité de Rambouillet) afin de l'aménager en 4 espaces (collecte, tri, sensibilisation, vente). Une fois ce local trouvé, le financement régional servira aux travaux d'aménagement éventuellement nécessaires mais aussi à l'achat d'équipements (présentoirs, rangements, matériel de vente) ainsi que d'un véhicule utilitaire pour les collectes et livraisons.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- Rambouillet

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Travaux de transformation	5 000	Subvention Région Île-de-France	10 000
Matériel de présentation des vêtements (portants, étagères, chariots...)	4 000	Fonds propres	11 000
Matériel pour la vente (comptoir, caisse enregistreuse, terminal de paiement, balance...)	1 000		
Signalétique (enseignes à partir de matériaux bio-ressourcés, habillage vitrine...)	1 000		
Camion 12m3 d'occasion pour le transport des matières	10 000		
TOTAL	**21 000**	**TOTAL**	**21 000**

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : Règlement de minimis entreprise 1407/2013 (publié au JOUE L 352 du 24 décembre 2013), relatif à : Aides de minimis entreprise

DOSSIER N° 20013097 - Le restaurant solidaire de Ressources&Vous

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-72-20421-172001-1700
Action : 17200106 – Economie circulaire et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	17 000 € HT	58,8 %	10 000 €
	Montant total de la subvention		10 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : RESSOURCES ET VOUS
Adresse administrative : 7 RUE DE L'EGLISE 78610 LE PERRAY-EN-YVELINES
Statut juridique : Association
Représentant : Stéphanie AVELLA

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 30/06/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 31/12/2020
Démarrage anticipé : OUI

Description :

L'association Ressources&Vous a pour objet la gestion d'une ressourcerie qui a pour objectif la récupération des objets en vue de leur réemploi ou leur réutilisation, tout en sensibilisant sur la réduction des déchets. Elle porte le projet de restaurant solidaire avec pour objectifs de récupérer « toute nourriture destinée à la consommation humaine qui, à une étape de la chaîne alimentaire, est perdue, jetée, dégradée » et de favoriser l'insertion sociale et l'anti gaspi.
Au sortir de la période de confinement, l'association a noué plusieurs partenariats avec des enseignes de la grande distribution afin de récupérer les invendus alimentaires que les associations traditionnelles ne collectaient plus, pour les redistribuer aux EHPAD, aux hôpitaux et aux CCAS. L'idée de restaurant solidaire a émergé afin de pérenniser ces partenariats et d'associer le plaisir culinaire avec les logiques d'insertion et la réduction des déchets. De plus, le restaurant solidaire rejoindra le chantier d'insertion de Ressources&Vous, en permettant la création d'un espace d'inclusion par l'emploi et la formation de 4 personnes par an.
Le financement régional servira à aménager la cuisine existante dans le local pour répondre aux besoins d'un restaurant solidaire ainsi qu'un comptoir pour le service. Il servira également à l'achat d'un camion frigorifique.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :
- Le Perray-en-Yvelines

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Camion frigorifique	10 000	Subvention Région Île-de-France	10 000
Aménagements de la cuisine	5 000	Fonds propres	7 000
Conserverie	2 000		
TOTAL	**17 000**	**TOTAL**	**17 000**

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : Règlement de minimis entreprise 1407/2013 (publié au JOUE L 352 du 24 décembre 2013), relatif à : Aides de minimis entreprise

DOSSIER N° 20013098 - Organisation d'une filière de livraison de broyat pour les composteurs partagés

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-72-20421-172001-1700
Action : 17200106 – Economie circulaire et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	9 900 € HT	69,7 %	6 900 €
	Montant total de la subvention		6 900 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMPOS13
Adresse administrative : 163 RUE DU CHEVALERET 75013 PARIS
Statut juridique : Association
Représentant : Isabelle GATON MORETEAU, PRESIDENTE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 30/06/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 31/12/2020
Démarrage anticipé : OUI

Description :

Le projet vise à mettre en place une organisation pérenne d'approvisionnement en broyat des composteurs partagés du 13ème arrondissement de Paris. En effet, le manque d'apport en broyat et la difficulté à en trouver sur place constituent un frein commun au compostage collectif et au compostage de quartier à Paris. Il s'agit ainsi de favoriser l'autonomie des composteurs de proximité tout en suscitant les initiatives.
Les actions prévues sont les suivantes :
- Identifier les composteurs partagés dans le 13ème arrondissement qui ont des besoins réguliers et durables en broyat.
- Identifier des acteurs qui pourront assurer la fourniture et la livraison de broyat de production locale et de qualité sur des sites dédiés.
- Etudier des solutions alternatives au broyat (bois de cagette, carton...)
- Créer des sites dédiés au stockage du broyat, éventuellement dotés de broyeurs pour les déchets verts ligneux apportés par les usagers.
- Organiser la distribution de broyat entre les composteurs partagés
- Expérimenter, évaluer et pérenniser le dispositif.

L'équipe est constituée de bénévoles mobilisés dans le projet d'essaimage de nouveaux pavillons de compostage conduit par l'association Compos'13 dans le 13ème arrondissement de Paris.
Les partenaires associés pourront être : Les élagueurs et paysagistes de la région qui souhaitent fournir et livrer du broyat sur des espaces dédiés, des structures associatives qui souhaitent créer et partager des espaces de stockage du broyat, la Mairie du 13ème arrondissement de Paris qui peut mettre à disposition des sites dédiés au broyat. Il sera fait appel à des prestataires assurant la livraison du broyat depuis ces sites de stockage jusqu'aux sites de compostage partagé, si cette option est retenue.
Ainsi, le projet nécessite la création de sites dédiés à l'entreposage de déchets ligneux apportés par les usagers qui seront ensuite broyés, et au stockage du broyat. Il nécessite également l'utilisation de broyeurs

ainsi que l'utilisation de vélos cargo pour permettre le transport du broyat vers les différents sites de compostage partagés, si ce service n'est pas délivré par un prestataire extérieur.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- Paris

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Frais aménagement / installation des sites dédiés au broyat	3 000	Subvention Région Île-de-France	6 900
Achat d'un vélo cargo	6 000	Fonds propres	3 000
Broyeur	900		
TOTAL	**9 900**	**TOTAL**	**9 900**

DOSSIER N° 20013099 - Projet de gestion des entretiens de déchets verts sur la commune de Videlles

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-72-204141-172001-1700
Action : 17200106 – Economie circulaire et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	10 230 € HT	80 %	8 184 €
	Montant total de la subvention		8 184 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VIDELLES
Adresse administrative : RUE DE LA CROIX BOISSIE 91890 VIDELLES
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Gino BERTOL, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/12/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 01/02/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

Le projet vise à mettre en place un broyeur afin de réaliser des copeaux pour l'étalage en guise de paillage mais aussi à créer des points de compost pour les habitants mais aussi pour y déposer les résidus de tontes communales. La municipalité envisage d'installer ces équipements dans le cimetière où du foncier reste disponible et où les personnes venant faire l'entretien des sépultures pourront jeter leurs déchets verts directement sur le site plutôt qu'en bacs traditionnels pour une évacuation en déchets ménagés. Ceci permettra également de réduire le volume des déchets collectés.

Localisation géographique :
- Videlles

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Acquisition broyeur compatible avec tracteur existant	5 250	Subvention Région Île-de-France	8 184
Acquisition broyeur pour réalisation de copeaux	600	Fonds propres	2 046
Panneaux d'information	780		
Réalisation de bac de compostage (accès public et communal) avec identification de la zone de tri sélectif	3 600		
TOTAL	**10 230**	**TOTAL**	**10 230**

DOSSIER N° 20013012 - Projet de maintien d'un marché « Circuit court » par l'Association Videlles en Fête

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-71-20421-171007-1700
Action : 17100701 – Soutien aux démarches de développement durable

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	9 880 € HT	100 %	9 880 €
	Montant total de la subvention		9 880 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : VIDELLES EN FETE
Adresse administrative : 5 CHE DE LA CORNEILLE 91890 VIDELLES
Statut juridique : Association
Représentant : Florence BERTOL

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/12/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 01/04/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

Un marché en circuit court a été mis en place à Videlles courant 2020 et de nouvelles ventes de produits locaux sont désormais proposées dans le cadre des étals. Cependant, l'encombrement du site du marché ne permet pas d'augmenter la surface d'exposition. Par ailleurs, l'association Videlles en Fête ne possède pas de local afin de remiser le matériel qui est régulièrement utilisé. C'est pourquoi, le projet vise à acquérir un « ALGECO » d'occasion ainsi que du matériel électrique pour la zone arrière communale mise à disposition. Le choix du matériel électrique a pour but de supprimer l'utilisation de produits pétroliers pour alimenter les machines et outils mais aussi pour diminuer le volume des émissions sonores. Le projet prévoie également la réalisation de panneaux signalétiques afin d'indiquer le lieu quand il sera aménagé.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :
- Videlles

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Acquisition d'un "Algeco" d'occasion pour stockage et libération de la zone "marché circuit court"	4 800	Subvention Région Île-de-France	9 880
Livraison et pose du module (compris scellement sur plots bétons)	1 450		
Panneaux d'information	895		
Matériel de jardinage (taille haies à batterie, coupe-herbes à batterie, souffleur tronçonneuse…)	1 785		
Mise aux normes de l'éclairage (pour faible consommation)	950		
TOTAL	**9 880**	**TOTAL**	**9 880**

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : Règlement de minimis entreprise 1407/2013 (publié au JOUE L 352 du 24 décembre 2013), relatif à : Aides de minimis entreprise

DOSSIER N° 20013357 - Cyclonade - promouvoir la pratique du vélo

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-78-20421-178001-200
Action : 17800101 – Réseaux verts et équipements cyclables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	600 € HT	100 %	600 €
	Montant total de la subvention		600 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CYCLONADE
Adresse administrative : 2 rue Carnot 92150 Suresnes
Statut juridique : Association
Représentant : Emmanuel HUE, PRESIDENT

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 15/10/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 01/12/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

L'association Cyclonade a pour objet de promouvoir la pratique du vélo à Suresnes et dans les villes avoisinantes. Elle sensibilise ainsi les altoséquanais en organisant des ateliers d'entretien et de réparation de cycles et des sorties en vélo. L'association fonctionne également en synergie avec les associations éco responsables du territoire suresnois et les associations de vélo du département et de la région. L'association accompagne la Ville de Suresnes dans le déploiement des aménagements cyclables sur le territoire et les villes alentours afin de faciliter la vie du cycliste au quotidien. Elle souhaite à ce titre investir en 2021 dans du matériel d'entretien ainsi que des pieds de réparation.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- Suresnes

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
10 boîtes à outils vélo	400	Subvention Région Île-de-France	600
4 pieds de réparation	200		
TOTAL	**600**	**TOTAL**	**600**

DOSSIER N° 20013235 - Végétalisation des toits et des balcons en plantes mellifères pour les abeilles

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-20421-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	10 000 € HT	100 %	10 000 €
	Montant total de la subvention		10 000 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : A DEGUELDRE P DEGUELDRE ET CIE
Adresse administrative : 40 AV DE VILLIERS 75017 PARIS
Statut juridique : Autre organisme privé
Représentant : ERIC DEGUELDRE, PRESIDENT

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 31/12/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 31/12/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

Aujourd'hui, Paris compte près de 2 000 ruches sur ses toits. Ce nombre grandit chaque année et pourtant le nombre d'espaces verts, d'arbres, de plantes et de fleurs mellifères lui, n'augmente pas aussi vite, alors qu'à priori une abeille peut butiner jusqu'à 500 fleurs par jour et qu'en été chaque ruche abrite plus de 60 000 abeilles. Plusieurs études semblent montrer une baisse de la production de miel des abeilles urbaines et font le lien direct avec la multiplication (trop) rapide du nombre de ruches.
Le projet vise donc à planter des plantes mellifères sur les toits et les balcons d'une copropriété située au 94 rue Saint Lazare à Paris, constituée de 5 bâtiments essentiellement occupés par des entreprises de secteurs très divers. Cette copropriété est idéalement positionnée puisqu'elle se situe entre l'Opéra Garnier et la Gare Saint Lazare qui abritent des ruches sur leurs toits. Près de 350 m2 de toits et de balcons pourraient être couverts de plantes mellifères participants ainsi à l'accompagnement de l'augmentation des ruches en ville. Les nombreux échanges préalables avec les entreprises présentes au 94 rue Saint Lazare montrent un vrai intérêt et beaucoup d'enthousiasme à l'idée de s'investir dans ce type de projet.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Localisation géographique :

- Paris 9

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Installation de plantes mellifères en pot et système d'arrosage	10 000	Subvention Région Île-de-France	10 000
TOTAL	**10 000**	**TOTAL**	**10 000**

DOSSIER N° 20013237 - Des ruches municipales pour la biodiversité à Pontault Combault

Dispositif : Budget participatif écologique : projets locaux (n° 00001216)
Délibération Cadre : CP2020-100 du 23/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-204141-176003-1700
Action : 17600307 – Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Budget participatif écologique - Projets locaux	10 313 € HT	70 %	7 219 €
	Montant total de la subvention		7 219 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE PONTAULT-COMBAULT
Adresse administrative : 107 Avenue de la République 77340 Pontault combault
Statut juridique : Organisme public
Représentant : Gilles BORD, MAIRE

PRESENTATION DU PROJET

Date de démarrage de l'éligibilité des dépenses : 01/12/2020
Date prévisionnelle de demande du solde : 01/12/2021
Démarrage anticipé : NON

Description :

Situé au centre-ville de Pontault-Combault, au carrefour de la mairie, de la médiathèque, du conservatoire et du parc boisé, le rucher communal a vocation à être visible et accessible de toutes et tous. Le souhait de la commune est de vulgariser l'apiculture et de placer les abeilles comme vecteur de sensibilisation à l'écologie urbaine. Accompagnée par l'association des apiculteurs d'Ile de France, l'installation d'un rucher - avec une ruche pédagogique à cheminée- et d'une miellerie, permettra aux habitantes et habitants de tout âge :
- De se familiariser avec la présence des abeilles sur leur territoire ;
- D'observer leur travail et comprendre leur rôle pour notre environnement (pollinisation…) ;
- D'agir concrètement en faveur de la biodiversité en agissant sur leur environnement local ;
- De participer régulièrement à l'accompagnement et à la sauvegarde de l'abeille locale Apis mellifera mellifera (croissance, développement, multiplication, suivi et soins des colonies) ;
- D'observer la santé des colonies d'abeilles en lien avec la diversité et la qualité des ressources qu'elles trouvent dans les espaces naturels de la commune et dans les champs aux alentours ;
- De mener des actions pédagogiques de sensibilisation (animations, interventions, démonstrations, etc.) et tisser des liens intergénérationnels (écoles, EPADH, associations…) ;
- De comprendre et participer à la création du miel au sein d'une miellerie municipale ;
- De susciter des vocations (apiculture, défense de l'environnement, écologie, protection de la biodiversité, etc.).

Localisation géographique :
- Pontault-Combault

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Seules les dépenses HT sont éligibles.

Libellé des dépenses	Montant des dépenses (en € HT)	Libellé des recettes	Montant des recettes (en €)
Ruche pédagogique	4 230	Subvention Région Île-de-France	7 219
Hôtels à insectes	1 508	Fonds propres	3 094
Ruches, miellerie et matériel apiculture	3 388		
Essaims d'abeilles noires	1 187		
TOTAL	**10 313**	**TOTAL**	**10 313**

Dispositifs de droit commun concourant au Budget participatif

Liste des dispositifs concourant au Budget participatif écologique

Liste des dispositifs de droit commun concourant au budget participatif	Délibérations cadre	Délibérations relatives à l'adoption des conventions-type
1. **Reconquête de la biodiversité**	**VU** la délibération n° CR 2019-060 du 21 novembre 2019 portant approbation de la Stratégie régionale pour la biodiversité 2020-2030 ;	**VU** la délibération n° CP 2020-068 du 31 janvier 2020 portant approbation du Règlement d'intervention de la Stratégie régionale pour la biodiversité 2020-2030 ;
2. **Création d'espaces verts**	**VU** délibération n° CR 2017-50 du 9 mars 2017 modifiée, approuvant le « Plan Vert d'Île-de-France : la nature pour tous et partout » ; **VU** la délibération n° CR 2017-119 du 6 juillet 2017 modifiée portant adoption du règlement d'intervention du Plan vert ;	**VU** la délibération n° CP 2017-580 du 22 novembre 2017 approuvant la convention type du Plan vert;
3. **Stratégie régionale en faveur de l'eau et des milieux aquatiques et humides**	**VU** la délibération n° CR 103-16 du 22 septembre 2016, portant sur la nouvelle stratégie régionale dans le domaine de l'eau, des milieux aquatiques et humides ;	**VU** la délibération n° CP 16-313 du 16 novembre 2016 modifiée approuvant les nouvelles conventions types dans le domaine de l'eau, des milieux aquatiques et humides ;
4. **Soutenir les actions et les programmes d'actions pour la prévention des déchets**	**VU** la délibération n° CR 105-11 du 17 novembre 2011 modifiée portant approbation de la politique régionale pour la prévention et la valorisation des déchets ;	**VU** la délibération n° CP 16-158 du 18 mai 2016 relative l'attribution de subventions et à l'adoption de nouvelles conventions types relatives à la prévention et à la valorisation des déchets ; modifiée par les délibérations n° CR 2017-51 du 9 mars 2017 et n° CP 2017-191 du 17 mai 2017 ;
5. **Accompagner le développement des ressourceries, du réemploi et de la réutilisation**	**VU** la délibération n° CR 105-11 du 17 novembre 2011 modifiée portant approbation de la politique régionale pour la prévention et la valorisation des déchets ;	**VU** la délibération n° CP 16-158 du 18 mai 2016 relative l'attribution de subventions et à l'adoption de nouvelles conventions types relatives à la prévention et à la valorisation des déchets ; modifiée par les délibérations n° CR 2017-51 du 9 mars 2017 et n° CP 2017-191 du 17 mai 2017 ;
6. **Soutenir la recherche et les projets innovants dans la prévention et la gestion des déchets**	**VU** la délibération n° CR 105-11 du 17 novembre 2011 modifiée portant approbation de la politique régionale pour la prévention et la valorisation des déchets ;	**VU** la délibération n° CP 16-158 du 18 mai 2016 relative l'attribution de subventions et à l'adoption de nouvelles conventions types relatives à la prévention et à la valorisation des déchets ; modifiée par les délibérations n° CR 2017-51 du 9 mars 2017 et n° CP 2017-191 du 17 mai 2017 ;
7. **Renforcer les performances de recyclage et valorisation organique des déchets ménagers et assimilés**	**VU** la délibération n° CR 105-11 du 17 novembre 2011 modifiée portant approbation de la politique régionale pour la prévention et la valorisation des déchets ;	**VU** la délibération n° CP 16-158 du 18 mai 2016 relative l'attribution de subventions et à l'adoption de nouvelles conventions types relatives à la prévention et à la valorisation des déchets ; modifiée par les délibérations n° CR 2017-51 du 9 mars 2017 et n° CP 2017-191 du 17 mai 2017 ;
8. **Mobiliser les entreprises et développer le tri et la valorisation de leurs déchets**	**VU** la délibération n° CR 105-11 du 17 novembre 2011 modifiée portant approbation de la politique régionale pour la prévention et la valorisation	**VU** la délibération n° CP 16-158 du 18 mai 2016 relative l'attribution de subventions et à l'adoption de nouvelles conventions types relatives à la prévention et à la valorisation

	des déchets ;	des déchets ; modifiée par les délibérations n° CR 2017-51 du 9 mars 2017 et n° CP 2017-191 du 17 mai 2017 ;
9. **Projets territoriaux de prévention et lutte contre les dépôts sauvages**	**VU** la délibération n° CR 127-16 du 7 juillet 2016 modifiée portant approbation du dispositif Île-de-France propre et à la mise en œuvre du fonds propreté ;	**VU** la délibération n° CP 16-581 du 16 novembre 2016 relative à l'adoption de nouvelles conventions types dans le cadre du fonds propreté ;
10. **Dépôts de déchets d'importance régionale et situations exceptionnelles**	**VU** la délibération n° CR 127-16 du 7 juillet 2016 modifiée portant approbation du dispositif Île-de-France propre et à la mise en œuvre du fonds propreté ;	**VU** la délibération n° CP 16-581 du 16 novembre 2016 relative à l'adoption de nouvelles conventions types dans le cadre du fonds propreté ;
11. **Dépôts de déchets sur les terres agricoles**	**VU** la délibération n° CR 127-16 du 7 juillet 2016 modifiée portant approbation du dispositif Île-de-France propre et à la mise en œuvre du fonds propreté ;	**VU** la délibération n° CP 16-581 du 16 novembre 2016 relative à l'adoption de nouvelles conventions types dans le cadre du fonds propreté ;
12. **Réduire l'impact environnemental, maîtriser les coûts et accompagner l'évolution de la tarification**	**VU** la délibération n° CR 105-11 du 17 novembre 2011 modifiée portant approbation de la politique régionale pour la prévention et la valorisation des déchets ;	**VU** la délibération n° CP 16-158 du 18 mai 2016 relative l'attribution de subventions et à l'adoption de nouvelles conventions types relatives à la prévention et à la valorisation des déchets ; modifiée par les délibérations n° CR 2017-51 du 9 mars 2017 et n° CP 2017-191 du 17 mai 2017 ;
13. **Innovation et structuration de la filière Hydrogène**	**VU** la délibération n° CR 2019-055 du 21 novembre 2019 portant approbation de la Stratégie régionale énergie climat : Île-de-France, territoire hydrogène ;	**VU** la délibération n° CP 2020-056 du 31 janvier 2020 modifiée portant approbation de conventions type
14. **Production de chaleur renouvelable et réseaux**	**VU** la délibération n° CR 2018-016 du 3 juillet 2018 portant approbation la stratégie énergie climat de la région Île-de-France ;	**VU** la délibération n° CP 2020-056 du 31 janvier 2020 modifiée portant approbation de conventions type ;
15. **Production d'électricité renouvelable**	**VU** la délibération n° CR 2018-016 du 3 juillet 2018 portant approbation la stratégie énergie climat de la région Île-de-France ;	**VU** la délibération n° CP 2020-056 du 31 janvier 2020 modifiée portant approbation de conventions type ;
16. **Appel à projets citoyens d'énergies renouvelables**	**VU** la délibération n° CR 2018-016 du 3 juillet 2018 portant approbation la stratégie énergie climat de la région Île-de-France ;	**VU** la délibération n° CP 2020-056 du 31 janvier 2020 modifiée portant approbation de conventions type ;
17. **Solutions innovantes de rupture**	**VU** la délibération n° CR 2018-016 du 3 juillet 2018 portant approbation la stratégie énergie climat de la région Île-de-France ;	**VU** la délibération n° CP 2020-056 du 31 janvier 2020 modifiée portant approbation de conventions type ;
18. **Bâtiments publics durables**	**VU** la délibération n° CR 2018-016 du 3 juillet 2018 portant approbation la stratégie énergie climat de la région Île-de-France ;	**VU** la délibération n° CP 2020-056 du 31 janvier 2020 modifiée portant approbation de conventions type ;
19. **Réduction de la pollution lumineuse et création d'une trame noire**	**VU** la délibération n° CR 2018-016 du 3 juillet 2018 portant approbation la stratégie énergie climat de la région Île-de-France ;	**VU** la délibération n° CP 2020-056 du 31 janvier 2020 modifiée portant approbation de conventions type ;

20. Construction de chaufferies biomasse	**VU** la délibération n° CR 2018-016 du 3 juillet 2018 portant approbation la stratégie énergie climat de la région Île-de-France ;	**VU** la délibération n° CP 2020-056 du 31 janvier 2020 modifiée portant approbation de conventions type ;
21. **Réflexe bois-biosourcés**	**VU** la délibération n° CR 2018-048 du 22 novembre 2018 portant adoption de la stratégie régionale pour l'essor des filières de matériaux et produits biosourcés en Île-de-France ;	**VU** la délibération n° CP 2018-228 du 30 mai 2018 portant approbation du règlement d'intervention Réflexe Bois-Biosourcés ;
22. **Agriculture urbaine**	**VU** la délibération n° CR 2018-014 du 31 mai 2018 portant adoption du Pacte Agricole : un livre blanc pour l'agriculture francilienne à l'horizon 2030 ;	**VU** la délibération n° CP 2019-093 du 19 mars 2019 relative à la mise en oeuvre du Pacte Agricole : règlement d'intervention et conventions avec les partenaires ;
23. Soutien à l'agriculture dans les zones périurbaines	**VU** la délibération n° CR 2018-014 du 31 mai 2018 portant adoption du Pacte Agricole : un livre blanc pour l'agriculture francilienne à l'horizon 2030 ;	**VU** la délibération n° CP 2019-093 du 19 mars 2019 relative à la mise en oeuvre du Pacte Agricole : règlement d'intervention et conventions avec les partenaires ;
24. **Plan Vélo régional et convention type**	**VU** la délibération n° CR 2017-77 du 18 mai 2017 portant approbation du Plan Vélo régional ;	**VU** la délibération n° CR 2017-77 du 18 mai 2017 portant approbation du Plan Vélo régional ;
25. **Réseau Express Régional Vélo et adaptation de la convention type**	**VU** la délibération n° CP 2019-084 du 19 mars 2019 relative à l'appel à projet « Vélo du ... *RER Vélo* et l'adaptation du plan vélo régional » ;	**VU** la délibération n° CP 2019-084 du 19 mars 2019 relative à l'appel à projet « Vélo du ... *RER Vélo* et l'adaptation du plan vélo régional » ;

Fiches grands projets

DOSSIER N° EX052361 - DESIMPERMEABILISATION DU PARKING RESIDENTIEL BRETONNEAU DANS LE QUARTIER DU VAL FOURRE A MANTES-LA-JOLIE – LAUREAT DU BPE 1ERE SESSION

Dispositif : Politique de l'eau-Investissement (n° 00000215)
Délibération Cadre : CP16-546 du 13/12/2016
Imputation budgétaire : 907-74-204142-474006-1700
Action : 474006013- Milieux aquatiques et humides

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique de l'eau-Investissement	41 008,00 € HT	44,00 %	18 043,52 €
	Montant total de la subvention		18 043,52 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MANTES-LA-JOLIE
Adresse administrative : 31 RUE LEON GAMBETTA
78200 MANTES-LA-JOLIE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Raphaël COGNET, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 décembre 2019 - 31 juillet 2021
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Contraintes temporelles liées à la rétrocession de la parcelle au bailleur social à la suite des travaux de remise en état.

Description :
Reconnu quartier prioritaire d'intérêt national dans le cadre de la politique de la Ville, le quartier du Val Fourré fait l'objet depuis plusieurs années d'importants efforts de renouvellement avec une attention forte portée aux enjeux environnementaux. En particulier, une réflexion est menée par la Ville de Mantes-la-Jolie et les partenaires du Nouveau Projet de Renouvellement Urbain (NPRU) sur la réduction des surfaces imperméabilisées et la végétalisation pour améliorer le cadre de vie, lutter contre l'effet d'îlot de chaleur et favoriser l'infiltration des eaux de pluie à la parcelle.

Dans ce cadre, la Ville de Mantes-la-Jolie souhaite réaliser une opération de désimperméabilisation d'un parking résidentiel localisé au 1-3 rue du Docteur Bretonneau, afin de le remettre en état avant sa rétrocession au bailleur social gérant les immeubles d'habitation concernés. L'opération concerne une parcelle de 1 440 m2 dont la surface est actuellement entièrement couverte d'enrobé. Il est proposé de désimperméabiliser 1 210 m2 selon les modalités suivantes :
- 280 m2 avec un revêtement drainant en concassé minéral pour les places de stationnement ;
- 125 m2 avec un revêtement végétalisé pour les noues situées entre les rangées de stationnement ;
- 805 m2 avec un revêtement de type pavage pour les allées secondaires du parking et les espaces latéraux entre les places de stationnement.
230 m2 seront maintenus en enrobé pour la voie principale de parking.

Cette opération permettra l'infiltration des eaux de pluies sur le site et réduira les ruissellements, ainsi que la surcharge des réseaux du quartier en cas de forte pluie.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Dispositif II. B : Dispositifs paysagers végétalisés concourant à la maîtrise à la source des ruissellements, à l'adaptation au changement climatique, et à la biodiversité

Le taux de subvention est plafonné à 40% maximum des dépenses subventionnables hors taxe. Le montant de la subvention est plafonné à 300 000 €.

Le montant de base subventionnable a été calculé en excluant les dépenses portant sur les revêtements minéraux perméables et les dépenses d'éclairage, le dispositif visant la végétalisation des espaces. Les études préalables et les premières phases de maîtrise d'œuvre ont également été écartées afin de ne maintenir que les dépenses liées à la réalisation des travaux. Le taux de 40% a ensuite été appliqué sur cette base.

Dans le cadre du budget participatif écologique, le projet a été retenu pour recevoir une prime citoyenne d'un montant de 10% de la subvention régionale.

Localisation géographique :
- MANTES-LA-JOLIE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Restauration des milieux

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Maîtrise d'œuvre (phase élaboration du dossier de consultation des entreprises et phase direction de l'exécution des travaux)	10 000,00	3,08%
Travaux de désimperméabilisation pour les 125 m2 végétalisés (démolition, création des tranchées d'infiltration, préparation des sols, fourniture et pose du revêtement végétalisé)	31 008,00	9,55%
Non retenu : études préalables	10 000,00	3,08%
Non retenu : maîtrise d'œuvre (phase AVP et phase PRO)	10 000,00	3,08%
Non retenu : travaux de désimperméabilisation pour les 1 085 m2 non végétalisés	206 942,00	63,76%
Non retenu : dépenses liées à l'éclairage	56 600,00	17,44%
Total	324 550,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France	16 403,20	5,05%
Prime citoyenne écologique régionale	1 640,32	0,51%
Autres financements (Dotation Politique de la Ville, AESN)	182 956,00	56,37%
Fonds propres	123 550,48	38,07%
Total	324 550,00	100,00%

DOSSIER N° EX052362 - VEGETALISATION DU CIMETIERE COMMUNAL ANCIEN – LAUREAT DU BPE 1ERE SESSION

Dispositif : Politique de l'eau-Investissement (n° 00000215)
Délibération Cadre : CP16-546 du 13/12/2016
Imputation budgétaire : 907-74-204142-474006-1700
Action : 474006013- Milieux aquatiques et humides

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique de l'eau-Investissement	27 020,00 € HT	44,00 %	11 888,80 €
	Montant total de la subvention		11 888,80 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	COMMUNE DE PONTAULT-COMBAULT
Adresse administrative	:	107 AVENUE DE LA REPUBLIQUE 77340 PONTAULT COMBAULT
Statut Juridique	:	Commune
Représentant	:	Monsieur Gilles BORD, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 octobre 2020 - 31 décembre 2020
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Pour semis à la bonne période en automne.

Description :
En 2018, la commune s'est engagée dans la suppression progressive de l'utilisation des produits phyto-toxiques avec le soutien de l'association AQUI' Brie pour la préservation de la nappe du Champigny. Le dernier suivi en 2019 fait état d'une baisse de 94% de l'utilisation de ces produits par rapport à l'année 2014 prise comme référence. Trois cimetières communaux s'y trouvent et couvrent 5,05ha, dont 1,5ha pour le cimetière ancien (rue du Pré Fuse), revêtu de terre compactée recouverte de gravillons.
Son désherbage est aujourd'hui en grande partie chimique, sans pour autant donner satisfaction. Un réaménagement complet avec végétalisation partielle a donc été décidé pour passer durablement au zéro-phyto.
1500 m2 d'allées principales seront partiellement bétonnées avec une large noue centrale enherbée pour l'infiltration des eaux. La principale opération est cependant la végétalisation des 5000 m2 d'allées secondaires qui seront décapées en surface puis enherbées par un gazon peu poussant. L'entretien se limitera au désherbage mécanique (achat d'une tondeuse et d'une débrousailleuse) sans plus aucun produit herbicide.
Il est à noter que ces aménagements sont complétés par des dispositions relatives à l'entretien des sépultures (concessions qui sont parties privatives), pour lequel les désherbants, eau de javel, acides, seront également proscrits par modification du règlement. Des panneaux d'explication accompagneront le tout.
Les travaux objet de la subvention sont donc la végétalisation des allées secondaires et l'achat d'une

débrousailleuse et d'une tondeuse à batterie.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Dispositif II. D : Mesures alternatives à l'usage des produits phytosanitaires pour la protection des milieux aquatiques, de la biodiversité et des personnes

Le taux de subvention est plafonné à 40% maximum des dépenses subventionnables hors taxe. Il est ajusté dans le plan de financement pour ne pas dépasser 70% d'aide publique.
Il n'y a pas de plafond.

Dans le cadre du budget participatif écologique, le projet a été retenu pour recevoir une prime citoyenne d'un montant de 10% de la subvention régionale.

Localisation géographique :
- PONTAULT-COMBAULT

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Restauration des milieux

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Végétalisation des allées secondaires	21 980,00	10,34%
Débrousailleuse	1 790,00	0,84%
Tondeuse à batterie	3 250,00	1,53%
Non retenu : réaménagement des allées principales	185 547,80	87,29%
Total	212 567,80	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	91 878,10	43,22%
Région Île-de-France	10 808,00	5,08%
Prime citoyenne écologique régionale	1 080,80	0,51%
MGP	103 763,90	48,81%
Déptartement 77	5 037,00	2,37%
Total	212 567,80	100,00%

DOSSIER N° EX052365 - DEMARCHE ZERO PHYTO GRACE A L'ACHAT DE MATERIEL ALTERNATIF A RUBELLES - LAUREAT DU BPE 1ERE SESSION

Dispositif : Politique de l'eau-Investissement (n° 00000215)
Délibération Cadre : CP16-546 du 13/12/2016
Imputation budgétaire : 907-74-204142-474006-1700
Action : 474006013- Milieux aquatiques et humides

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique de l'eau-Investissement	13 290,00 € HT	44,00 %	5 847,00 €
		Montant total de la subvention	5 847,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	COMMUNE DE RUBELLES
Adresse administrative	:	27 RUE DE LA FAIENCERIE 77950 RUBELLES
Statut Juridique	:	Commune
Représentant	:	Madame Françoise LEFEVRE, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 16 juin 2020 - 31 décembre 2020
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Pour tenir les objectifs du zéro phyto en 2020, les Services Techniques ont besoin de cet outil.

Description :
Depuis 2017 et avec l'appui d'Aqui'Brie, la ville de Rubelles réduit son utilisation de produits phytosanitaires.
De nombreux progrès ont été accomplis et demandent à être complétés par l'acquisition d'une machine de désherbage mécanique (automotrice hydrostatique) afin d'optimiser le travaux d'entretien des bordures, caniveaux et pieds de mur, de diminuer la pénibilité des taches pour les services techniques et de réaliser des économies de transport, cette machine permettant de réduire le passage des équipes de 6 à 10 fois selon les endroits.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Dispositif II. D : Mesures alternatives à l'usage des produits phytosanitaires pour la protection des milieux aquatiques, de la biodiversité et des personnes

Le taux de subvention est plafonné à 40% maximum des dépenses subventionnables hors taxe. Il est ajusté dans le plan de financement pour ne pas dépasser 70% d'aide publique.
Il n'y a pas de plafond.

Dans le cadre du budget participatif écologique, le projet a été retenu pour recevoir une prime citoyenne d'un montant de 10% de la subvention régionale.

Localisation géographique :

- RUBELLES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Restauration des milieux

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Machine de désherbage mécanique	13 290,00	100,00%
Total	13 290,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	4 743,00	35,69%
Région Île-de-France	5 316,00	40,00%
Prime citoyenne écologique régionale	531,00	4,00%
Département 77	2 700,00	20,32%
Total	13 290,00	100,00%

Commission permanente du 15 octobre 2020 - CP2020-459

DOSSIER N° EX052372 - CREATION DE 5 NOUVEAUX SITES D'ECOPATURAGE – LAUREAT DU BPE 1ERE SESSION

Dispositif : Politique de l'eau-Investissement (n° 00000215)
Délibération Cadre : CP16-546 du 13/12/2016
Imputation budgétaire : 907-74-204142-474006-1700
Action : 474006013- Milieux aquatiques et humides

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique de l'eau-Investissement	81 720,00 € HT	44,00 %	35 956,80 €
	Montant total de la subvention		35 956,80 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SARTROUVILLE
Adresse administrative : 2 RUE BUFFON
78500 SARTROUVILLE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Pierre FOND, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2021 - 31 décembre 2021
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Engagée depuis plusieurs années dans une démarche globale de valorisation de la nature en ville, la commune de Sartrouville a adopté diverses mesures favorables à la biodiversité, notamment dans la gestion de ses espaces verts : gestion différenciée, économie d'eau, entretien raisonné…

En vue d'entretenir ses espaces publics sans produits phytosanitaires, La commune souhaite mettre en place 5 nouveaux sites d'écopâturage sur son territoire, qui en accueille déjà 4.
Les sites seraient situés :
- Site 1 : angle rues de la Frette et Guy de Maupassant (3 300m²) à proximité d'un collège ;
- Site 2 : carrefour batterie/les vignes à proximité de l'église Saint-Martin (3 200m²) ;
- Site 3 : quai de Seine (2 000m²) le long de la promenade de 2,5 km des berges de Seine ;
- Site 4 : square Guériot (2 400m²) à proximité du secteur centre-ville ;
- Site 5 : square Dijou (2 400m²) à proximité également d'une école.

Ces sites accueilleront des ovins (moutons et brebis des marais et landes de Bretagne, moutons et brebis d'Ouessant) et caprins (chèvres/boucs des fossés) à raison d'un individu pour 1000 m².

Le présent projet concerne les dépenses d'investissement liées à la mise en place de ces nouveaux sites.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Dispositif II. D : Mesures alternatives à l'usage des produits phytosanitaires pour la protection des milieux aquatiques, de la biodiversité et des personnes

Le taux de subvention est plafonné à 40% maximum des dépenses subventionnables hors taxe. Il est ajusté dans le plan de financement pour ne pas dépasser 70% d'aide publique.
Il n'y a pas de plafond.

- Au titre du dispositif II. D du règlement d'intervention n° CP 16-546, 40% des dépenses éligibles en investissement, soit un soutien "de droit commun" de 32 688 € H.T.
- Au titre du budget participatif écologique et solidaire régional : prime citoyenne de 10% sur la subvention, soit 3 268,8€ H.T.

Localisation géographique :
- SARTROUVILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Restauration des milieux

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Fourniture et mise en place de clôtures	62 720,00	76,75%
Fourniture et mise en place de portillons d'accès	6 000,00	7,34%
Création d'abris pour animaux	7 500,00	9,18%
Abreuvoirs	1 500,00	1,84%
Panneaux de sensibilisation et communication	4 000,00	4,89%
Total	81 720,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France	32 688,00	40,00%
Prime citoyenne écologique régionale	3 268,80	4,00%
Fonds propres	45 763,20	56,00%
Total	81 720,00	100,00%

Commission permanente du 15 octobre 2020 - CP2020-459

DOSSIER N° EX052383 - CREATION DE ZONES HUMIDES ET D'UN CHEMIN DE L'EAU - LAUREAT DU BPE 1ERE SESSION

Dispositif : Politique de l'eau-Investissement (n° 00000215)
Délibération Cadre : CP16-546 du 13/12/2016
Imputation budgétaire : 907-74-204142-474006-1700
Action : 474006013- Milieux aquatiques et humides

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique de l'eau-Investissement	96 070,00 € HT	44,00 %	42 270,80 €
		Montant total de la subvention	42 270,80 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BEAUCHERY SAINT MARTIN
Adresse administrative : 2 RUE TOUR MAUROUARD
77560 BEAUCHERY-SAINT-MARTIN
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Claire CRAPART, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 15 décembre 2020 - 31 décembre 2021
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
L'objectif est le renforcement de la trame verte et bleue reliant le bourg et les hameaux de la commune par la création de zones humides autour de mares et la création d'un chemin d'eau.
Autour de deux mares : aménagement des berges en pente douce, réhabilitation de frayères et mares temporaires, aménagement du fossé en noue avec méandres diversifiant les habitats, coupe d'espèces non appropriées (thuya, peupliers italiens) et plantation d'espèces locales, renforcement des haies champêtres et création d'une prairie fleurie et d'un verger (espèces à valeur patrimoniale); l'installation de pontons et passerelles, complétée par un poste d'observation, permettra de cheminer sans abîmer les milieux. Le projet comprend également la réfection/reconstruction d'un mur/digue.
Il s'intègre dans la réalisation d'un chemin d'eau desservant 6 points remarquables ou fréquentés : jardin communal, jardin de l'église, nouveau verger, etc. dont la biodiversité sera enrichie par la pose d'hibernaculums pour oiseaux cavernicoles, chauves-souris et autres animaux. Il est complété par des équipements légers d'accueil du public.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Dispositif II. A : Protection, restauration et valorisation des milieux aquatiques, humides et des berges

Le taux de subvention est plafonné à 40% maximum des dépenses subventionnables hors taxe. Il est ajusté dans le plan de financement pour ne pas dépasser 70% d'aide publique.
Le montant de la subvention est plafonné à 400 000 €.

Dans le cadre du budget participatif écologique, le projet a été retenu pour recevoir une prime citoyenne d'un montant de 10% de la subvention régionale.

Localisation géographique :
- BEAUCHERY-SAINT-MARTIN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Restauration des milieux

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Réhabilitations de mares (berges, noue méandrée, panneaux pédagogiques)	27 000,00	8,54%
Cheminements, observatoire et équipements associés	41 250,00	13,05%
Plantations, aménagements pour la biodiversité	27 820,00	8,80%
Non retenu : réfection / reconstruction d'un mur/digue	220 000,00	69,60%
Total	316 070,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	160 443,20	50,76%
Région Île-de-France	38 428,00	12,16%
Prime citoyenne écologique régionale	3 842,80	1,22%
Département 77	113 356,00	35,86%
Total	316 070,00	100,00%

Commission permanente du 15 octobre 2020 - CP2020-459

DOSSIER N° EX052401 - DESIMPERMEABILISATION DANS LA COUR DE L'ECOLE RENE DESCARTES - LAUREAT DU BPE 1ERE SESSION

Dispositif : Politique de l'eau-Investissement (n° 00000215)
Délibération Cadre : CP16-546 du 13/12/2016
Imputation budgétaire : 907-74-204142-474006-1700
Action : 474006013 - Milieux aquatiques et humides

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique de l'eau-Investissement	164 441,00 € HT	44,00 %	72 354,00 €
		Montant total de la subvention	72 354,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MASSY
Adresse administrative : 1 AVENUE DU G N RAL DE GAULLE
91300 MASSY
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Nicolas SAMSOEN, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2021 - 31 août 2021
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Depuis plusieurs années maintenant, la commune de Massy s'est engagée dans une démarche de renforcement de sa trame verte, au travers notamment de plantations de haies et îlots de biodiversité, de permis de végétaliser ou encore de gestion différenciée de ses espaces verts.

La commune de Massy vise aujourd'hui à s'inscrire dans les objectifs régionaux de zéro artificialisation nette, en créant des projets pédagogiques fédérateurs autour de la biodiversité.
La ville propose à cet effet de créer des îlots de désartificialisation dans 7 cours d'écoles, avec deux objectifs :
- Faire de la cour de récréation un espace d'éducation et de sensibilisation à la biodiversité
- Réduire l'artificialisation des sols, en accord avec les objectifs de Zéro Artificialisation Nette, en augmentant la part d'espaces verts intéressants pour la biodiversité, en lien avec la trame verte.

L'école René Descartes, établissement pilote dans cette démarche, souhaite mettre en place un programme d'aménagement permettant de :
- Désimperméabiliser des parkings et sols au bénéfice d'un sol favorisant l'infiltration des eaux pluviales ;
- Débitumer plusieurs espaces de la cour d'école pour un retour à la pleine terre ;
- Végétaliser la cour (îlot de fraîcheur, plantations, jardin pédagogique) ;
- Sensibiliser les enfants sur les enjeux de la biodiversité et du développement durable.

Au total, environ 1 400 m² seront désimperméabilisés dans le cadre de ce projet pilote, qui vise à être démonstrateur auprès des autres écoles de la commune. Six autres écoles pourraient en effet mettre en place ce type de démarche, dont trois pour lesquelles les réflexions sont déjà engagées.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Dispositif II. B : Dispositifs paysagers végétalisés concourant à la maîtrise à la source des ruissellements, à l'adaptation au changement climatique, et à la biodiversité

Le taux de subvention est plafonné à 40% maximum des dépenses subventionnables hors taxe. Il est ajusté dans le plan de financement pour ne pas dépasser 70% d'aide publique.
Le montant de la subvention est plafonné à 300 000 €.

- Au titre du dispositif II. B du règlement d'intervention n°CP 16-546, 40% des dépenses éligibles en investissement, soit un soutien "de droit commun" de 65 776,40 € H.T.
- Au titre du budget participatif écologique et solidaire régional : prime citoyenne de 10% sur la subvention, soit 6 577,60 € H.T.

Localisation géographique :
- MASSY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Restauration des milieux

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Désimperméabilisation (parking, enrobé, terrains Nord et Sud) et revêtement perméable	110 374,00	65,27%
Création d'un jardin pédagogique (débitumage, bordurettes, terre végétale)	26 687,00	15,78%
Débitumage pour mise en place du poulailler	2 963,00	1,75%
Création d'un îlot de fraîcheur	4 997,00	2,95%
Débitumage et plantations	8 920,00	5,27%
Mobilier pédagogique (bancs-refuges à insectes, panneaux)	10 500,00	6,21%
Non retenu : poulailler (clôtures, fourniture et pose du poulailler, accompagnement associatif)	4 670,00	2,76%
Total	169 111,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France	65 776,40	38,90%
Prime citoyenne écologique régionale	6 577,60	3,89%
Fonds propres	96 757,00	57,22%
Total	169 111,00	100,00%

Commission permanente du 15 octobre 2020 - CP2020-459

DOSSIER N° EX052428 - VEGETALISATION PARTIELLE DU CIMETIERE VOLTAIRE A SURESNES - LAUREAT DU BPE 1ERE SESSION

Dispositif : Politique de l'eau-Investissement (n° 00000215)
Délibération Cadre : CP16-546 du 13/12/2016
Imputation budgétaire : 907-74-204142-474006-1700
Action : 474006013- Milieux aquatiques et humides

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique de l'eau-Investissement	81 573,00 € HT	44,00 %	35 892,12 €
	Montant total de la subvention		35 892,12 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SURESNES
Adresse administrative : 2 RUE CARNOT
92150 SURESNES
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Guillaume BOUDY, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 février 2020 - 31 mai 2020
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'opération a débuté en février en raison de la nécessité de planter au tout début de la saison de végétation pour un développement approprié des végétaux plantés.

Description :
Le cimetière Voltaire est situé au coeur du quartier Liberté / Mont-Valérien. Dans le cadre de son plan zéro phyto, la commune de Suresnes poursuit la végétalisation de ce cimetière, qui permettra également de lutter contre l'effet îlot de chaleur et l'imperméabilisation du sol.
Sont prévus : l'enherbement d'une partie des allées secondaires, la végétalisation de certains secteurs de concession et la plantation d'arbres. Au total, 11 arbres seront plantés et 1 500 m2 de trèfle et sedum implantés sur des allées et un secteur correspondant à 2 200 sépultures. Ces aménagements permettront d'éviter le ruissellement d'environ 40 m3 par an qui seront infiltrés et évapotranspirés au lieu d'aller dans les réseaux. Une phase ultérieure est prévue pour compléter l'opération sur un autre secteur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Dispositif II. D : Mesures alternatives à l'usage des produits phytosanitaires pour la protection des milieux aquatiques, de la biodiversité et des personnes

Le taux de subvention est plafonné à 40% maximum des dépenses subventionnables hors taxe. Il est ajusté dans le plan de financement pour ne pas dépasser 70% d'aide publique.
Il n'y a pas de plafond.

Dans le cadre du budget participatif écologique, le projet a été retenu pour recevoir une prime citoyenne d'un montant de 10% de la subvention régionale.

Localisation géographique :

- SURESNES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Restauration des milieux

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Réfection et enherbement des allées secondaires (dépose des revêtements en dur, enherbement)	17 450,00	17,61%
Pose de sédum	47 623,00	48,07%
Plantation d'arbres	16 500,00	16,65%
Non retenu : réfection de voirie principale	17 506,00	17,67%
Total	99 079,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France	32 629,20	32,93%
Prime citoyenne écologique régionale	3 262,92	3,29%
MGP ou AESN (Sub. prévisionnelle)	33 463,18	33,77%
Fonds propres	29 723,70	30,00%
Total	99 079,00	100,00%

Commission permanente du 15 octobre 2020 - CP2020-459

DOSSIER N° 20012310 - DESIMPERMEABILISATION ET REAMENAGEMENT DU CIMETIERE COMMUNAL – LAUREAT DU BPE 1ERE SESSION

Dispositif : Politique de l'eau-Investissement (n° 00000215)
Délibération Cadre : CP16-546 du 13/12/2016
Imputation budgétaire : 907-74-204142-474006-1700
Action : 474006013- Milieux aquatiques et humides

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique de l'eau-Investissement	81 365,00 € HT	44,00 %	35 800,60 €
		Montant total de la subvention	35 800,60 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BIEVRES
Adresse administrative : PLACE DE LA MAIRIE
91570 BIEVRES
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame ANNE PELLETIER-LE BARBIER, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 septembre 2020 - 31 décembre 2020
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Le marché prévoit un démarrage de la maîtrise d'œuvre en septembre.

Description :
Depuis 2008, la commune s'engage pour favoriser et préserver la biodiversité sur son territoire, se traduisant par l'obtention du label « Terre Saine » en 2016 et la signature de la convention « Nature en ville » avec le Département de l'Essonne.

Afin de permettre un entretien raisonné de son cimetière, compatible avec les moyens de la commune d'une part, et favorable au recueillement et à la biodiversité d'autre part, la commune souhaite repenser l'aménagement de son cimetière.
Pour cela, la redéfinition des espaces du cimetière intègre plusieurs volets :
- la gestion de l'eau par des techniques alternatives : la désimperméabilisation des allées minérales et la mise en place d'allées enherbées ou en grave perméables, et la mise en place d'une noue végétalisée à l'aval du cimetière pour recueillir et stocker l'excédent d'eau pluviale ;
- l'évolution des espaces pour la mise en place d'une gestion différenciée ;
- la communication pour sensibiliser les usagers à la mutation du paysage du cimetière et faire accepter les changements de pratique.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2

mois.

Détail du calcul de la subvention :
Dispositif II. B : Dispositifs paysagers végétalisés concourant à la maîtrise à la source des ruissellements, à l'adaptation au changement climatique, et à la biodiversité

Le taux de subvention est plafonné à 40% maximum des dépenses subventionnables hors taxe. Il est ajusté dans le plan de financement pour ne pas dépasser 70% d'aide publique.
Le montant de la subvention est plafonné à 300 000 €.

Au titre du dispositif II. B du règlement d'intervention n° CP 16-546, 40% des dépenses éligibles en investissement, soit un soutien "de droit commun" de 32 546 € H.T.
- Au titre du budget participatif écologique et solidaire régional : prime citoyenne de 10% sur la subvention, soit 3 254,60€ H.T.

Localisation géographique :
- BIEVRES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Restauration des milieux

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Etude de maîtrise d'œuvre	20 000,00	18,77%
Panneaux de sensibilisation	1 000,00	0,94%
Désimperméabilisation des allées et création d'une noue végétalisée (Terrassement, puisard, plantations)	30 365,00	28,49%
Végétalisation du columbarium (aménagement du sol et végétalisation)	30 000,00	28,15%
Non retenu : Fourniture et mise en œuvre de cases pour el columbarium	25 200,00	23,65%
Total	106 565,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France	32 546,00	30,54%
Prime citoyenne et écologique régionale	3 254,60	3,05%
Fonds propres	70 764,40	66,40%
Total	106 565,00	100,00%

Commission permanente du 15 octobre 2020 - CP2020-459

DOSSIER N° 20012311 - DESIMPERMEABILISATION DE LA COUR D'ECOLE CASTOR BAS – LAUREAT DU BPE 1ERE SESSION

Dispositif : Politique de l'eau-Investissement (n° 00000215)
Délibération Cadre : CP16-546 du 13/12/2016
Imputation budgétaire : 907-74-204142-474006-1700
Action : 474006013- Milieux aquatiques et humides

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Politique de l'eau-Investissement	19 720,00 € HT	44,00 %	8 676,80 €
		Montant total de la subvention	8 676,80 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BIEVRES
Adresse administrative : PLACE DE LA MAIRIE
91570 BIEVRES
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame ANNE PELLETIER-LE BARBIER, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 août 2020 - 31 décembre 2020
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Urgence, pour réaliser les travaux en période de vacances scolaires en l'absence des enfants.

Description :
Depuis 2008, la commune s'engage pour favoriser et préserver la biodiversité sur son territoire, se traduisant par l'obtention du label « Terre Saine » en 2016 et la signature de la convention « Nature en ville » avec le Département de l'Essonne.

La commune souhaite réaménager la cour de l'école Castor Bas pour offrir aux élèves et enseignants un espace végétalisé pour lutter contre l'effet « îlot de chaleur », et protéger et mettre en valeur le patrimoine arboré de cette cour.
Le programme d'aménagements intègre :
- la déminéralisation d'une partie de la cour, et notamment de pieds d'arbres ;
- la végétalisation des espaces déminéralisés et des abords par mise en place d'arbres fruitiers, de haies, et par semis d'une prairie herbacée ;
- la protection des pieds d'arbres par le paillage ou la mise en place de plateformes perméables en bois ;
- l'aménagement du potager (ouverture, protection des sols par pas japonais).

Dans le cadre de ce projet, 150 m² seront désimperméabilisés.

Le programme s'accompagne d'une signalétique pédagogique à destination des enfants.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Dispositif II. B : Dispositifs paysagers végétalisés concourant à la maîtrise à la source des ruissellements, à l'adaptation au changement climatique, et à la biodiversité

Le taux de subvention est plafonné à 40% maximum des dépenses subventionnables hors taxe. Il est ajusté dans le plan de financement pour ne pas dépasser 70% d'aide publique.
Le montant de la subvention est plafonné à 300 000 €.

- Au titre du dispositif II. B du règlement d'intervention n°CP 16-546, 40% des dépenses éligibles en investissement, soit un soutien "de droit commun" de 7 888,00 € H.T.
- Au titre du budget participatif écologique et solidaire régional : prime citoyenne de 10% sur la subvention, soit 788,80 € H.T.

Localisation géographique :
- BIEVRES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Restauration des milieux

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Désimperméabilisation	5 250,00	26,49%
Installation de plateformes en bois	7 000,00	35,32%
Plantations	4 470,00	22,55%
Ouverture de l'espace potager (terrassement, suppression clôture, pas japonais)	2 500,00	12,61%
Signalétique pédagogique	500,00	2,52%
Non retenu : vigne	100,00	0,50%
Total	19 820,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France	7 888,00	39,80%
Prime citoyenne et écologique régionale	788,80	3,98%
Fonds propres	11 143,20	56,22%
Total	19 820,00	100,00%

DOSSIER N° EX052395 - DEVELOPPER LA TRAME VERTE PAR L'AGROFORESTERIE VITICOLE - LAUREAT DU BPE - 1ERE SESSION

Dispositif : Appel à projet biodiversité investissement (n° 00000255)
Délibération Cadre : CP2020-068 du 31/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-20421-476005-1700
Action : 476005013- Investissements pour la biodiversité en lien avec l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense Inventaires locaux, régionaux et programmes de recherche	133 143,00 € TTC	77,00 %	102 520,11 €
	Montant total de la subvention		102 520,11 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	AGROF'ILE
Adresse administrative	:	2 HAMEAU DE CHALMONT 77930 FLEURY-EN-BIERE
Statut Juridique	:	Association
Représentant	:	Madame AGNES SOURISSEAU

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 30 octobre 2020 - 30 avril 2022
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Afin de réimplanter la vigne, culture historique en Île-de-France mais ne subsistant aujourd'hui que dans des vignobles conservatoires, et de développer des trames vertes en milieu agricole, l'association Agrof'Ile propose d'aménager des parcelles d'agroforesterie viticole au sein de trois exploitations agricoles en Seine-et-Marne.

En complément de l'implantation de vignes, il s'agit de développer des infrastructures agro-écologiques favorables à la biodiversité et bénéfiques pour les cultures : haies, arbres (forestiers, fruitiers ou truffiers) isolés ou en rangée, ou encore couverts herbacés.

Le projet sera également l'occasion de tester des modalités de culture de la vigne selon les principes de l'agroforesterie en expérimentant différents types de couverts herbacés pour l'inter-rang, types de paillage des rangs de vigne, modalités d'implantation des vignes et d'arbres associés (espacement, hauteur, essences)...

Au total, le projet concerne 8,5 hectares et prévoit la plantation de plus de 1 000 arbres forestiers, fruitiers et truffiers, et de plus d'1,5 km de haies dédiées à la biodiversité.

La présente subvention est proposée pour l'accompagnement des aménagements directement favorables à la biodiversité, et concerne le volet Investissement de la subvention accordée à ce projet et sera complétée par un volet en Fonctionnement proposé au vote lors d'une prochaine commission.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
- Au titre de l'action 2 du règlement d'intervention n°CP 2020-068, 70% des dépenses éligibles en investissement, soit un soutien "de droit commun" de 93 200,10 €.
- Au titre du budget participatif écologique et solidaire régional : prime citoyenne de 10% sur la subvention, soit 9 320,01 €.

Localisation géographique :
- MELZ-SUR-SEINE
- CHELLES
- FRESNES-SUR-MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Continuités terrestres

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Aménagements agro-forestiers (travaux préparatoires, fourniture plants et mise en œuvre, paillage)	126 393,00	39,20%
Suivi de chantier	6 750,00	2,09%
Non retenu : Aménagements liés aux plantations de vignes	187 152,00	58,05%
Non retenu : aménagements EARL Boudignat (financements FEADER)	2 100,00	0,65%
Total	322 395,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France	93 200,10	28,91%
Prime citoyenne écologique régionale	9 320,01	2,89%
Fonds propres	179 876,89	55,79%
Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN)	11 428,00	3,54%
Collectivités territoriales	14 285,00	4,43%
FEADER	14 285,00	4,43%
Total	322 395,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.50388 (2018/N) (agriculture) autorisé par lettre de la Commission européenne du 26 février 2018 (réf. C(2018) 1286 final), relatif à : Aides aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production primaire

Commission permanente du 15 octobre 2020 - CP2020-459

DOSSIER N° EX052402 - REDECOUVRIR LES BERGES D'ÎLE-DE-FRANCE - VOLET INVESTISSEMENT - LAUREAT DU BPE - 1ERE SESSION

Dispositif : Appel à projet biodiversité investissement (n° 00000255)
Délibération Cadre : CP2020-068 du 31/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-20421-476005-1700
Action : 476005013- Investissements pour la biodiversité en lien avec l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense Animation des réseaux écologiques franciliens	67 000,00 € TTC	77,00 %	51 590,00 €
		Montant total de la subvention	51 590,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	ASSOCIATION REGIONALE DE PECHE D'ILE-DE-FRANCE
Adresse administrative	:	28 RUE DU GENERAL DE GAULLE 95810 GRISY-LES-PLATRES
Statut Juridique	:	Association
Représentant	:	Monsieur BERNARD BRETON, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2021 - 31 décembre 2022
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
L'Ile-de-France est irriguée par plus de 6000 km de cours d'eau prenant en compte le dense réseau de rivières (environ 4000 km) et les cours d'eau temporaires ainsi que les fossés (environ 2651 km). Le réseau hydrographique régional est dense et riche et souvent sources de nombreuses aménités environnementales.

L'Ile-de-France se caractérise également par de multiples pressions anthropiques sur le réseau hydrographique, ses milieux aquatiques et ses berges et plus largement la ressource en eau.

En plus des missions d'organisation et de surveillance du loisir pêche et des missions dévolues à la préservation des milieux aquatiques et de la biodiversité, l'association souhaite porter une dimension de sensibilisation et de découverte plus affirmée à travers plusieurs propositions de supports pédagogiques :
- panneaux pédagogiques ;
- livret (10 000 exemplaires) et plaquettes en lien avec une maquette ;
- une bande-dessinée ;
- une video animation et une application mobile.

La présente affectation concerne le volet Investissement de la subvention accordée à ce projet et sera complétée par un volet en Fonctionnement proposé au vote lors d'une prochaine commission.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
- Au titre de l'action 2 du règlement d'intervention n°CP 2020-068, 70% des dépenses éligibles en investissement, soit un soutien "de droit commun" de 46 900 .€
- Au titre du budget participatif écologique et solidaire régional : prime citoyenne de 10% sur la subvention, soit 4 690 €.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Connaissance et animation

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Création et fabrication de panneaux déroulants	3 000,00	3,53%
Création d'une maquette	12 000,00	14,12%
Création d'une vidéo de sensibilisation	17 000,00	20,00%
Création d'une application mobile	35 000,00	41,18%
Non retenu : Création d'un livret et impressions	10 000,00	11,76%
Non retenu : Création et impression d'une plaquette	3 000,00	3,53%
Non retenu : Création et impression d'une BD	2 000,00	2,35%
Non retenu : Création et impression de fiches pédagogiques	3 000,00	3,53%
Total	85 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France	46 900,00	55,18%
Prime citoyenne écologique régionale	4 690,00	5,52%
Fonds propres	33 410,00	39,31%
Total	85 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX052403 - COMMUNE DE JANVRY - RECONQUERIR LA BIODIVERSITE DU PARC ANIMALIER - LAUREAT DU BPE - 1ERE SESSION

Dispositif : Appel à projet biodiversité investissement (n° 00000255)
Délibération Cadre : CP2020-068 du 31/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-204141-476005-1700
Action : 476005013- Investissements pour la biodiversité en lien avec l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense Etudes, créations, restaurations, aménagements et entretien des continuités écologiques	56 695,00 € HT	77,00 %	43 655,15 €
	Montant total de la subvention		43 655,15 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE JANVRY MAIRIE
Adresse administrative : RUE DES GENEVRIERS
91640 JANVRY
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Christian SCHOETTL, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 4 janvier 2021 - 30 décembre 2021
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Pour améliorer la qualité des infrastructures écologiques et proposer au public de plus en plus nombreux un espace sécurisé de découverte de la biodiversité, la commune souhaite réaliser les travaux suivants dans son parc animalier :
- La plantation d'espèces végétales locales ;
- La création d'îlots de biodiversité non accessibles aux visiteurs et animaux du parc, et la diversification des strates ;
- La création d'une ceinture végétale doublant la clôture du parc ;
- L'aménagement et la végétalisation de mares ;
- L'installation de nichoirs.

Le projet prévoit également des infrastructures dédiées à l'aménagement du parc et à la sécurisation de l'accueil du public :
- La mise en place d'une clôture d'enceinte et de portes/portillons d'accès, ainsi que de nouveaux dessins d'enclos ;
- L'aménagement de ponts, le balisage des chemins et la réfection de la couche de surface des chemins ;
- La réfection du parking.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
- Au titre de l'action 2 du règlement d'intervention n°CP 2020-068, 77% des dépenses éligibles en investissement, soit un soutien "de droit commun" de 39 686,50 €.
- Au titre du budget participatif écologique et solidaire régional : prime citoyenne de 10% sur la subvention, soit 3 968,65 €.

Localisation géographique :
- JANVRY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Restauration des milieux

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Végétalisation du site	29 140,00	19,30%
Clôtures périphériques	27 555,00	18,25%
Non retenu : Clôture enclos	31 132,00	20,62%
Non retenu : Création des chemins	63 142,00	41,82%
Total	150 969,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France	39 686,50	26,29%
Prime citoyenne écologique régionale	3 968,65	2,63%
Fonds propres	80 598,80	53,39%
Département de l'Essonne	26 715,00	17,70%
Total	150 968,95	100,00%

DOSSIER N° EX052405 - COMMUNE DE MASSY - SIGNALETIQUE BIODIVERSITE - LAUREAT DU BPE - 1ERE SESSION

Dispositif : Appel à projet biodiversité investissement (n° 00000255)
Délibération Cadre : CP2020-068 du 31/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-204141-476005-1700
Action : 476005013- Investissements pour la biodiversité en lien avec l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense Supports, équipements pédagogiques et actions d'animation	70 000,00 € HT	70,00 %	49 000,00 €
	Montant total de la subvention		49 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	COMMUNE DE MASSY
Adresse administrative	:	1 AVENUE DU G N RAL DE GAULLE 91300 MASSY
Statut Juridique	:	Commune
Représentant	:	Monsieur Nicolas SAMSOEN, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 décembre 2020 - 31 décembre 2020
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Engagée dans une démarche de valorisation écologique de ses espaces publics, la ville de Massy souhaite désormais mettre en valeur l'ensemble des actions menées au travers d'une signalétique dédiée sur l'ensemble des parcs et jardins et îlots de biodiversité de la commune.

Cette signalétique aura pour objets de mettre en valeur :
- les spots de biodiversité (haies mélangées) installées depuis 2016 par l'association Haie Magique en partenariat avec les habitants ;
- les arbres remarquables ;
- la gestion écologique des espaces publics ;
- les entrées de parcs et jardins.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2

mois.

Détail du calcul de la subvention :
- Au titre de l'action 2 du règlement d'intervention n°CP 2020-068, 70% des dépenses éligibles en investissement, soit un soutien "de droit commun" de 45 500 €.
- Au titre du budget participatif écologique et solidaire régional : prime citoyenne de 10% sur la subvention dans la limite de 70% d'aides publiques cumulées sur l'ensemble projet, soit 3 500 €.

Localisation géographique :
- MASSY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Connaissance et animation

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Création et installation bordes "Arbres remarquables"	6 000,00	8,57%
Panneaux de sensibilisation "Haie Magique"	12 000,00	17,14%
Panneaux d'entrée de parc et pose	35 000,00	50,00%
Panneaux de sensibilisation gestion différenciée	12 000,00	17,14%
Non retenu : Valorisation jardin mellifère	5 000,00	7,14%
Total	70 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France	45 500,00	65,00%
Prime citoyenne écologique régionale	3 500,00	5,00%
Fonds propres	21 000,00	30,00%
Total	70 000,00	100,00%

Commission permanente du 15 octobre 2020 - CP2020-459

DOSSIER N° EX052465 - REAMENAGEMENT DU PARC RATEL - LAUREAT DU BPE - 1ERE SESSION

Dispositif : Appel à projet biodiversité investissement (n° 00000255)
Délibération Cadre : CP2020-068 du 31/01/2020
Imputation budgétaire : 907-76-204141-476005-1700
Action : 476005013- Investissements pour la biodiversité en lien avec l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense Etudes, créations, restaurations, aménagements et entretien des continuités écologiques	64 582,00 € HT	70,00 %	45 207,40 €
	Montant total de la subvention		45 207,40 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BIEVRES
Adresse administrative : PLACE DE LA MAIRIE
91570 BIEVRES
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame ANNE PELLETIER-LE BARBIER, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 novembre 2020 - 1 avril 2021
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
La commune de Bièvres, dans la continuité de ses actions sur le cimetière communal et la cour d'école Castor Bas, souhaite entreprendre une valorisation d'espaces communaux en adéquation avec les enjeux de biodiversité.
Le projet de redynamisation et revalorisation du Parc Ratel s'organise autour de plusieurs actions :
- Réaménagement du verger, avec l'installation de plants de haute tige, d'abris à insectes (hôtel à insecte, butte à fouisseurs, spirale à aromatiques), de refuges à oiseaux et petits mammifères, et d'une prairie fleurie diversifiée ;
- Le reprofilage des berges des deux pièces d'eau du parc, pour l'installation d'une flore diversifiée favorable à la biodiversité ;
- La sensibilisation au travers de l'installation de panneaux pédagogiques.
Une partie des aménagements est réalisée en régie.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
- Au titre de l'action 2 du règlement d'intervention n°CP 2020-068, 70% des dépenses éligibles en investissement, soit un soutien "de droit commun" de 42 757,40 €.
- Au titre du budget participatif écologique et solidaire régional : prime citoyenne de 10% sur la subvention dans la limite de 70% d'aides publiques cumulées sur l'ensemble projet, soit 2 450 €.

Localisation géographique :
- BIEVRES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Restauration des milieux

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Aménagement prairie	8 616,00	13,34%
Habitats à insectes	4 397,00	6,81%
Réaménagement des berges	45 000,00	69,68%
Acquisition et pose de panneaux pédagogiques	3 069,00	4,75%
Non retenu : Aménagements verger et amendement prairie	3 500,00	5,42%
Total	64 582,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France	42 757,40	66,21%
Prime citoyenne écologique régionale	2 450,00	3,79%
Fonds propres	19 374,60	30,00%
Total	64 582,00	100,00%

DOSSIER N° EX050193 - CREATION DE 500 M² DE JARDINS FAMILIAUX SUR LE SITE DU BELVEDERE A SURESNES (92) - LAUREAT DU BPE 1ERE SESSION

Dispositif : Soutien à la création d'espaces verts en Ile-de-France - Investissement (n° 00001051)
Délibération Cadre : CP2018-101 du 24/01/2018
Imputation budgétaire : 907-76-204142-176003-1700
Action : 17600307- Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la création d'espaces verts en Ile-de-France - Investissement	208 797,00 € HT	55,00 %	114 838,90 €
	Montant total de la subvention		114 838,90 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SURESNES
Adresse administrative : 2 RUE CARNOT
92150 SURESNES
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Guillaume BOUDY, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 mai 2020 - 31 octobre 2020
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La Commune de Suresnes souhaite démarrer au plus vite son programme de résorption de l'effet d'îlot de chaleur et de désimperméabilisation des sols en donnant la possibilité aux Suresnois qui n'ont pas d'espace pour jardiner pour le faire dans des conditions optimales. Ainsi, les travaux doivent démarrer en mai 2020.

Description :
La ville compte 70 parcelles de jardins familiaux, réparties entre le site Belvédère (2 500 m²), et le site des Long Réages (2 800 m²). La gestion de ces jardins partagés est accompagnée par des associations et promeut les écogestes (récupération d'eau pluviale pour arrosage, désherbage manuel...). La Ville s'est engagée dans une démarche éco-exemplaire initiée en 2009 qui répond aux problématiques de préservation de la biodiversité et de la végétalisation de la ville, ainsi qu'une meilleure infiltration de l'eau pluviale par la désimperméabilisation. La Municipalité souhaite agrandir la zone de jardins partagés du site Belvédère afin de proposer de nouvelles parcelles aux habitants et favoriser la végétalisation et la désimperméabilisation des espaces.

Ce site est une aire plane actuellement imperméable (dalle de béton) qui sera démolie, située au pied d'un talus de voie ferroviaire dont un renforcement du soutènement ainsi fragilisé est prévu.

Le projet permettra de créer 10 parcelles de jardins familiaux de 50 m² chacune, desservies par un

chemin, et agrémentées d'arbres fruitiers (pommiers, poiriers, abricotiers, kiwis).

Ainsi, ce projet, situé en zone très carencée, permet la création de 500m² de nouveaux espaces verts. Le projet est favorable à la biodiversité, à la lutte contre l'effet d'îlot de chaleur, aux liens sociaux et à la maîtrise des ruissellements.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Les dépenses retenues dans la base subventionnable (208 797€ HT) sont les suivantes : travaux de démolition de la dalle en béton, terrassements, soutènements, installation d'abris de jardin, de ganivelles et portillons, apport de terre végétale, alimentation en eau potable (dépenses éligibles conformément au règlement d'intervention).

Le territoire est très carencé. Le taux maximum de subvention est donc de 50%.

Le plan de financement est conforme à la règle de 70% maximum d'aide publique.

Dans le cadre du budget participatif écologique, le projet a été retenu pour recevoir une prime citoyenne d'un montant de 10% de la subvention régionale.

Localisation géographique :
- SURESNES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Démolition dalle béton	19 530,00	6,16%
Terrassements	27 036,00	8,53%
Soutènements	90 845,00	28,67%
Abris de jardin	30 750,00	9,70%
Ganivelles et portillons	13 716,00	4,33%
Terre végétale	17 280,00	5,45%
Alimentation EP	9 640,00	3,04%
NON RETENU : Dalle béton des abris de jardin	8 800,00	2,78%
NON RETENU : Sanitaires classiques et bureau (hors emprise du projet)	99 305,00	31,34%
Total	316 902,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	102 424,10	32,32%
Région Île-de-France	104 399,00	32,94%
Prime citoyenne écologique régionale	10 439,90	3,29%
Métropole du Grand Paris	87 039,00	27,47%
AESN	12 600,00	3,98%
Total	316 902,00	100,00%

Commission permanente du 15 octobre 2020 - CP2020-459

DOSSIER N° EX050203 - CREATION D'UNE FORET-JARDIN DE 8 879 M² DANS L'ARBORETUM DE LA BERGERIE NATIONALE À RAMBOUILLET (78) - LAUREAT DU BPE 1ERE SESSION

Dispositif : Soutien à la création d'espaces verts en Ile-de-France - Investissement (n° 00001051)
Délibération Cadre : CP2018-101 du 24/01/2018
Imputation budgétaire : 907-76-204182-176003-1700
Action : 17600307- Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la création d'espaces verts en Ile-de-France - Investissement	45 448,33 € HT	44,00 %	19 997,26 €
	Montant total de la subvention		19 997,26 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	CEZ CENTRE D'ENSEIGNEMENT ZOOTECHNIQUE
Adresse administrative	:	PARC DU CHATEAU 78514 RAMBOUILLET
Statut Juridique	:	Etablissement Public National d'Enseignement
Représentant	:	Monsieur ROLAND DELON, Directeur

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2020 - 17 avril 2021
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Certains travaux (mise en sécurité et lutte contre la renouée du Japon) ont démarré en début d'année : un certain nombre d'arbres, en très mauvais état sanitaire, devenaient dangereux et ont nécessité un abattage rapide ou un élagage puis un débardage à cheval pour rendre les lieux accessibles en toute sécurité.

Description :
L'objectif du projet est de créer une forêt-jardin au sein de l'arboretum de la Bergerie nationale. Il s'agit tout d'abord de remettre en état et sécuriser les espaces boisés de l'arboretum, à l'état d'abandon et non ouverts au public depuis 25 ans. Le principe d'une "forêt-jardin", "forêt comestible" ou « forêt nourricière », est une forme d'agroforesterie qui consiste à planter une large palette de plantes comestibles, en particulier des arbres et buissons à fruits et à baies à différentes hauteurs, en s'inspirant des systèmes forestiers.
Le projet prévoit également la création d'un parcours « pieds nus » d'une longueur d'environ 300 mètres, proposant 20 « cases » contenant chacune un paillis végétal ou minéral : herbe, paille, coques de cacao, bois raméal fragmenté, coques d'abricots, écorces broyées de conifères, toile végétale, cosses de sarrasin, sable, pouzzolane, galets, billes d'argile, vermiculite, galets et laine. Réalisé intégralement en bois issu de forêts durablement gérées, ce parcours sera accompagné de mobiliers et signalétique adaptés.

L’arboretum sera aussi un lieu de partages, d’échanges et de rencontres où se mêlent expériences botaniques, nouvelles pratiques du jardinage et animations participatives à destination de tous. C’est un espace de convivialité offert à tous les utilisateurs.

Il est enfin prévu d’étendre à l’arboretum l'accès en calèche pour les PMR, déjà en place sur le reste du site.

L’arboretum sera ouvert au public d’avril à octobre, et aux groupes toute l’année. L’accès sera gratuit un dimanche par mois et à l’occasion d’évènements tels que les journées du patrimoine, le festival de la Bergerie, les rendez-vous au jardin, etc.

Ainsi, ce projet, situé en zone non carencée, permet la création de 8 879 m² de nouveaux espaces verts.

Le projet est favorable à la biodiversité, aux liens sociaux et à la maîtrise des ruissellements. Il permet l’accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s’est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Les dépenses retenues dans la base subventionnable (45.448,33 €) sont les suivantes : travaux de nettoyage et remise en état de l’arboretum, travaux forestiers, aménagement du sentier pieds nus, du ru et de la mare, achat et plantation des 7 strates de jardin, achats et travaux de sécurisation, de mise en accessibilité et matériel favorisant la biodiversité animale (conformément au règlement d’intervention) ; ainsi que les travaux d’aménagement de l’accueil et de signalétique (retenu dans la limite de 20 %, conformément au règlement d’intervention).

Le territoire est non carencé. Le taux maximum de subvention est donc de 40%.

Le plan de financement est conforme à la règle de 70% maximum d'aide publique.

Dans le cadre du budget participatif écologique, le projet a été retenu pour recevoir une prime citoyenne d’un montant de 10% de la subvention régionale.

Localisation géographique :
- RAMBOUILLET

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L’organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Nettoyage et remise en état de l'arboretum	4 083,33	7,61%
Travaux forestiers	10 741,66	20,03%
Aménagement sentier pieds nus, ru et mare	7 062,50	13,17%
Achat et plantation des 7 strates de jardin	5 333,33	9,94%
Achats et travaux annexes (sécurité et accessibilité de l'espace en général, matériel favorisant la biodiversité animale)	8 750,00	16,31%
RETENU à 20 % : Achats et travaux annexes d'aménagement de l'accueil, signalétique	9 477,51	17,67%
NON RETENU : Ingénierie et développement du projet	5 583,33	10,41%
NON RETENU : adduction d'eau (lavage des pieds)	666,66	1,24%
NON RETENU car dépassant la limite de 20% : aménagement et signalétique	1 939,17	3,62%
Total	53 637,49	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	13 640,23	25,43%
Région Île-de-France	18 179,33	33,89%
Prime citoyenne écologique régionale	1 817,93	3,39%
Harlay Paysages	833,33	1,55%
Terrassement Véolia	833,33	1,55%
Jardinerie Poullain	1 666,67	3,11%
Century 21	1 250,00	2,33%
Hotel Mercure	833,33	1,55%
Groupama	416,67	0,78%
Smart City	416,67	0,78%
Maison de la Détection	416,67	0,78%
CA Rambouillet Territoires	13 333,33	24,86%
Total	53 637,49	100,00%

DOSSIER N° EX052474 - CREATION DES JARDINS PARTAGES DE LA FONTAINE A BIEVRES (91) – LAUREAT DU BPE 1ERE SESSION

Dispositif : Soutien à la création d'espaces verts en Ile-de-France - Investissement (n° 00001051)
Délibération Cadre : CP2018-101 du 24/01/2018
Imputation budgétaire : 907-76-204142-176003-1700
Action : 17600307- Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la création d'espaces verts en Ile-de-France - Investissement	159 700,00 € HT	44,00 %	70 268,00 €
	Montant total de la subvention		70 268,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BIEVRES
Adresse administrative : PLACE DE LA MAIRIE
91570 BIEVRES
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame ANNE PELLETIER-LE BARBIER, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 septembre 2020 - 1 mars 2021
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La Ville souhaite démarrer les travaux d'aménagement dès la rentrée, afin qu'ils soient achevés avant 2021 pour pouvoir accueillir les nouveaux jardiniers pour une année civile complète.

Description :
La commune de Bièvres a acquis le terrain des jardins de la Fontaine (superficie de 7071 m²) par actes notariés du 22 février 2018 et du 20 décembre 2019. Ce terrain de jardins familiaux est cultivé depuis de nombreuses décennies et la commune souhaite perpétuer cette vocation nourricière en mettant cet espace à disposition des Biévrois. Aujourd'hui, ces jardins situés dans le site classé de la vallée de la Bièvre, en ENS et au cœur du village sont enclavés et inaccessibles.

L'objectif de la commune est de mettre en place une cinquantaine de jardins mixant des espaces partagés et familiaux et de rendre accessibles les lieux via un cheminement qui permet de connecter la rue de la Fontaine (ville haute) à la Bièvres.

La commune prévoit un certain nombre d'aménagements structurants afin de rendre ces jardins accessibles :
- l'installation d'une plateforme et d'un escalier en partie haute des jardins, rue de la Fontaine ;
- la création d'un cheminement traversant afin de rejoindre la promenade piétonne des bords de la

Bièvre ;
- l'installation de clôtures pour sécuriser les jardins et les propriétés voisines ;
- trois points d'accès à l'eau (puisage en sous-sol par un système de pompes manuelles).
Des aménagements complémentaires, basés principalement sur le réemploi et l'auto-construction, permettront aux jardiniers, rassemblés en association, de bénéficier d'espaces partagés fonctionnels et esthétiques.
Ainsi, ce projet, situé en zone non carencée, permet la création de 7071 m² de nouveaux espaces verts.

Le projet est favorable à la biodiversité, à la lutte contre l'effet d'îlot de chaleur et aux liens sociaux.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Le territoire est non carencé. Le taux maximum de subvention est donc de 40%.

Le plan de financement est conforme à la règle de 70% maximum d'aide publique.

Dans le cadre du budget participatif écologique, le projet a été retenu pour recevoir une prime citoyenne d'un montant de 10% de la subvention régionale.

Localisation géographique :
- BIEVRES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Etude paysagère	3 000,00	1,88%
Destruction des cabanes et nettoyage parcelle	7 000,00	4,38%
Délimitation (clôtures, portillons, haies) et mise en sécurité	24 200,00	15,15%
Mise en accessibilité (travaux préparatoire, plateforme, escalier, grue d'atelier chèvre manuelle)	74 500,00	46,65%
Aménagement des jardins (pompe hydraulique manuelle, récupérateurs d'eau de pluie, cabanons collectifs, coffres/bancs, cheminements perméables)	46 000,00	28,80%
Accueil du public : mobilier urbain durable, équipements favorables à la biodiversité, matériel pédagogique	5 000,00	3,13%
Total	159 700,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France	63 880,00	40,00%
Prime citoyenne et écologique régionale	6 388,00	4,00%
Département 91	41 522,00	26,00%
Fonds propres	47 910,00	30,00%
Total	159 700,00	100,00%

Commission permanente du 15 octobre 2020 - CP2020-459

DOSSIER N° EX052476 - CREATION DE LA FERME DE LA GAITE A BOBIGNY (93) – LAUREAT DU BPE 1ERE SESSION

Dispositif : Soutien à la création d'espaces verts en Ile-de-France - Investissement (n° 00001051)
Délibération Cadre : CP2018-101 du 24/01/2018
Imputation budgétaire : 907-76-204142-176003-1700
Action : 17600307- Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la création d'espaces verts en Ile-de-France - Investissement	90 062,80 € HT	55,00 %	49 534,54 €
	Montant total de la subvention		49 534,54 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BOBIGNY
Adresse administrative : 31 AV DU PRESIDENT SALVADOR ALLENDE
93000 BOBIGNY
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur ABDEL SADI, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 novembre 2020 - 1 février 2023
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Le projet de la ferme de la gaité vise à développer le concept d'oasis nourricière, constitué de petits espaces de culture et d'une riviera comestible au service d'un même projet : produire localement, tout en favorisant la biodiversité et le développement d'activités notamment récréatives avec les habitants, associations locales et établissements scolaires. Le projet se situe sur deux parcelles attenantes actuellement en friche, situées en plein centre-ville près de l'axe principal de la rue Jean Jaurès.

Le projet aspire à fédérer l'ensemble des acteurs autour d'un projet de territoire en faveur du développement des espaces agricoles. Il s'agit de créer des liens entre agriculteurs urbains et habitants, de valoriser les productions et de faire connaître le patrimoine agricole et paysager de Bobigny. Pour que les Balbyniens s'emparent de ces nouveaux enjeux, le projet cherchera à associer des familles et les associations locales. Les habitants vont ainsi pouvoir prendre part au zonage des différents espaces dont certains en permaculture.

Le projet prévoit notamment un local de formation, une serre de quartier pour produire des plants à destination des projets citoyens, une zone de production agricole multiculturelle avec un jardin partagé, un jardin pédagogique, un espace bien être ou carré des simples, une zone naturelle pour la biodiversité.
Des ateliers seront proposés tout au long de l'année, sur des thématiques différentes telles que : savoir-

faire artisanaux de conservation, fabrique de jeux et de jouets nature, arts plastiques nature et land art, découverte des plantes sauvages et de leurs usages, découverte des aromatiques qui soignent, etc.

Ainsi, ce projet, situé en zone carencée, permet la création de 559 m² de nouveaux espaces verts.

Le projet est favorable à la biodiversité, à la lutte contre l'effet d'ilot de chaleur, aux liens sociaux. Il permet l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Le territoire est très carencé. Le taux maximum de subvention est donc de 50%.

Le plan de financement est conforme à la règle de 70% maximum d'aide publique.

Dans le cadre du budget participatif écologique, le projet a été retenu pour recevoir une prime citoyenne d'un montant de 10% de la subvention régionale.

Localisation géographique :
- BOBIGNY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Conception technique	2 500,00	2,50%
Aménagement paysager et coffrage des buttes	12 000,00	12,00%
Aménagement d'un espace potager bien-être	9 000,00	9,00%
Système irrigation buttes	5 000,00	5,00%
Potagers mobiles	18 000,00	18,00%
Achat et installation d'un portail	4 219,00	4,22%
Équipement et pose d'une serre et d'un appentis (matériaux durable)	19 500,00	19,50%
Équipement de récupération des eaux de pluie	1 000,00	1,00%
RETENU DANS LA LIMITE DE 20% : Salle pour l'accueil du public (hangar ouvert) et cuisine pédagogique	18 843,80	18,84%
NON RETENU : Viabilité réseau et autres	9 937,20	9,94%
Total	100 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France	45 031,40	45,03%
Prime écologique et citoyenne régionale	4 503,14	4,50%
EPT Est Ensemble	15 000,00	15,00%
Fonds propres	35 465,46	35,47%
Total	100 000,00	100,00%

Commission permanente du 15 octobre 2020 - CP2020-459

DOSSIER N° EX052479 - CREATION DU BOIS BARRACHIN A BEAUCHAMP (95) – LAUREAT DU BPE 1ERE SESSION

Dispositif : Soutien à la création d'espaces verts en Ile-de-France - Investissement (n° 00001051)
Délibération Cadre : CP2018-101 du 24/01/2018
Imputation budgétaire : 907-76-204142-176003-1700
Action : 17600307- Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la création d'espaces verts en Ile-de-France - Investissement	917 874,00 € HT	44,00 %	403 865,00 €
	Montant total de la subvention		403 865,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CAVP COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS
Adresse administrative : 271 CHAUSSEE JULES CESAR 95250 BEAUCHAMP
Statut Juridique : Communauté d'Agglomération
Représentant : Monsieur YANNICK BOËDEC, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2021 - 15 mars 2022
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Dans le cadre de leurs compétences respectives, l'agglomération et la commune de Beauchamp ont négocié auprès du repreneur de l'ancien site industriel de l'entreprise 3M (près de 40 ha, dont 18 ha dédiés aux activités économiques) une partie de l'assiette foncière constituée de boisements. L'objectif des 2 collectivités est d'ouvrir au public un espace naturel et de loisirs (fermé depuis 70 ans) de plus de 48 000 m² au cœur d'un territoire urbain mixte composé d'habitats individuels, collectifs et de zones économiques.

Ce projet de régénération des boisements et d'aménagement du Bois Barrachin en vue de son ouverture au public prévoit la réalisation d'un diagnostic sur l'état du site puis s'articulera autour de 3 principes d'aménagement :
- Intégrer le Bois Barrachin dans le tissu urbain par la création de cheminements piétons tout en préservant le caractère naturel du site et les lisières. Le site se doit d'être accessible à tous les habitants. Il sera à la fois un lieu de promenade adapté aux PMR, de parcours plus escarpés pour les sportifs, mais également un cheminement permettant de relier le nord et le sud de Beauchamp par une voie piétonne. Le bois reprendra ainsi une place dans la continuité du maillage urbain tel qu'il existait dans les années 1950.

- Conserver un rideau de verdure pour préserver cet espace de quiétude. En effet le bois doit être un lieu de détente, coupé de la vie « bruyante » de la ville. Il s'agira de créer un écrin de nature au sein de la ville.
- Mettre la Lande à Callune au cœur de la balade. La flore de lande offre une mosaïque de milieux inattendus dans un contexte forestier : il s'agit d'une végétation relictuelle qui témoigne des pratiques agro-pastorales traditionnelles. C'est un habitat qui représente un fort impact paysager et un intérêt écologique majeur pour la faune et la flore. Au détour d'un chemin, le promeneur découvrira ce milieu atypique en contexte urbain. La lande sera l'élément majeur à mettre au cœur de la balade.

Ainsi, ce projet, situé en zone carencée, permet la création de 4,8 hectares de nouveaux espaces verts.

Le projet est favorable à la biodiversité, à la lutte contre l'effet d'ilot de chaleur, aux liens sociaux et à la maitrise des ruissellements. Il permet l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Le territoire est carencé. Le taux maximum de subvention est donc de 40%.

Le plan de financement est conforme à la règle de 70% maximum d'aide publique.

Dans le cadre du budget participatif écologique, le projet a été retenu pour recevoir une prime citoyenne d'un montant de 10% de la subvention régionale.

Localisation géographique :
- BEAUCHAMP

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Création de cheminements et aménagement de trois entrées	368 629,00	36,51%
Création d'espaces de repos	52 384,00	5,19%
Mobilier, bornage et clôtures	66 300,00	6,57%
Traitement sur la processionnaire du chêne	192 000,00	19,02%
Restauration de la lande	125 736,00	12,45%
Diversification du boisement	32 825,00	3,25%
Traitement des espèces exotiques envahissantes	80 000,00	7,92%
Aléas, imprévus (10%)	91 788,00	9,09%
Total	1 009 662,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France	367 150,00	36,36%
Prime écologique et citoyenne régionale	36 715,00	3,64%
Financeur privé (SCI LUCIA)	400 000,00	39,62%
Fonds propres	205 797,00	20,38%
Total	1 009 662,00	100,00%

DOSSIER N° EX052487 - CRÉATION DE JARDINS FAMILIAUX ET DÉSIMPERMÉABILISATION DE L'ESPACE PUBLIC A CHELLES (77) – LAUREAT DU BPE 1ERE SESSION

Dispositif : Soutien à la création d'espaces verts en Ile-de-France - Investissement (n° 00001051)
Délibération Cadre : CP2018-101 du 24/01/2018
Imputation budgétaire : 907-76-204142-176003-1700
Action : 17600307- Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la création d'espaces verts en Ile-de-France - Investissement	205 300,00 € HT	44,00 %	90 332,00 €
	Montant total de la subvention		90 332,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE CHELLES
Adresse administrative : PARC DU SOUVENIR EMILE FOUCHARD
77500 CHELLES
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur BRICE RABASTE, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 novembre 2020 - 31 décembre 2021
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Le projet propose la création de 2 jardins familiaux comportant chacun 17 parcelles à cultiver, d'une surface comprise entre 51 et 56 m², afin de répondre à une demande forte de pratique du jardinage. Le but du projet est aussi de créer du lien social. Des animations seront organisées, notamment sur les bonnes pratiques à mettre en œuvre pour cultiver, la sensibilisation à la nécessité d'une alimentation équilibrée et de qualité et une sensibilisation plus globale à l'environnement et à la biodiversité.

Les jardins seront réalisés sur deux parcelles communales qui sont actuellement des friches urbaines. La première située rue des Cressonnières, est ceinturée par les immeubles du bailleur social Marne et Chantereine Habitat et une telle réalisation permettrait à certains locataires d'avoir accès à un jardin à cultiver. La seconde est située quai des Mariniers dans le Sud de la ville, sur un secteur excentré et un peu délaissé. La création de jardins familiaux permettrait d'animer ce secteur, en permettant l'accès au jardinage pour certains habitants demeurant dans des habitations collectives.

Ainsi, ce projet, situé en zone non carencée, permet la création de 2 600 m² de nouveaux espaces verts.

Le projet est favorable à la lutte contre l'effet d'ilot de chaleur, aux liens sociaux et à la maitrise des ruissellements. Il permet l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Le territoire est non carencé. Le taux maximum de subvention est donc de 40%.

Le plan de financement est conforme à la règle de 70% maximum d'aide publique.

Dans le cadre du budget participatif écologique, le projet a été retenu pour recevoir une prime citoyenne d'un montant de 10% de la subvention régionale.

Localisation géographique :
- CHELLES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux préparatoires	23 460,00	9,78%
Démolitions, terrassements hors terrassements pour surfaces imperméables	59 800,00	24,92%
Sols, revêtement drainant, bordure et voliges châtaigniers	21 700,00	9,04%
Clôtures	74 840,00	31,18%
Équipements et mobiliers en bois	25 500,00	10,63%
NON RETENU : équipements, jeux et mobilier non durable	14 700,00	6,13%
NON RETENU : Réseaux, adduction eau potable (bornes fontaines, etc.)	20 000,00	8,33%
Total	240 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France	82 120,00	34,22%
Prime écologique et citoyenne régionale	8 212,00	3,42%
Fonds propres	149 668,00	62,36%
Total	240 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX052497 - CRÉATION D'UN SENTIER DE DÉCOUVERTE DE L'ESPACE NATUREL SENSIBLE « LA VALLÉE DE LA NÉBOURG » A VILLENEUVE SUR BELLOT (77) – LAUREAT DU BPE 1ERE SESSION

Dispositif : Soutien à la création d'espaces verts en Ile-de-France - Investissement (n° 00001051)
Délibération Cadre : CP2018-101 du 24/01/2018
Imputation budgétaire : 907-76-204142-176003-1700
Action : 17600307- Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la création d'espaces verts en Ile-de-France - Investissement	35 936,63 € HT	20,00 %	7 187,33 €
	Montant total de la subvention		7 187,33 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VILLENEUVE SUR BELLOT
MAIRIE
Adresse administrative : 25 PLACE MAURICE JAQUET
77510 VILLENEUVE SUR BELLOT
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Jean-Claude LAPLAIGE, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 30 octobre 2020 - 1 mars 2021
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
La commune de Villeneuve-sur-Bellot prévoit l'aménagement d'un ENS de près de 7 hectares, dont 4 ha de propriété communale, à des fins d'ouverture au public. Il s'agit d'une zone humide incluse dans la vallée du Petit Morin, située dans le périmètre Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr sur Morin».

Les orientations d'aménagement et de gestion, établies par la commune assistée de Seine-et-Marne Environnement, ont été établies et présentées à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN). Le projet est conduit en partenariat avec le conseil départemental de Seine-et-Marne, ID 77, Seine-et-Marne Environnement, Initiatives 77, FDPPMA77 (animatrice Natura 2000), la communauté de communes des Deux Morin, le Syndicat des Deux Morin, le Syndicat Mixte d'aménagement et de gestion des eaux des Deux Morin et l'AESN. Le projet intègre un objectif de réinsertion sociale.

Le projet vise à optimiser la qualité de l'eau du Petit Morin et son fonctionnement, obtenir une zone humide fonctionnelle écologiquement, maximiser la biodiversité de la zone humide, obtenir une biodiversité à caractère indigène et rendre le site accessible au public.

Ainsi, ce projet, situé en zone carencée, permet la création de 6,6 hectares de nouveaux espaces verts (espace existant mais jusqu'à présent non ouvert au public).

Le projet est favorable à la biodiversité, à la lutte contre l'effet d'îlot de chaleur, aux liens sociaux et à la maîtrise des ruissellements.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Le territoire est carencé. Le taux maximum de subvention est donc de 40%.

Le plan de financement est conforme à la règle de 70% maximum d'aide publique.

Dans le cadre du budget participatif écologique, le projet a été retenu pour recevoir une prime citoyenne d'un montant de 10% de la subvention régionale.

Localisation géographique :
- VILLENEUVE-SUR-BELLOT

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Platelage	25 681,83	71,46%
Débroussaillage, bûcheronnage et cheminement	683,60	1,90%
Chantier d'insertion	9 571,20	26,63%
Total	35 936,63	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France	6 533,94	18,18%
Prime écologique et citoyenne régionale	653,39	1,82%
Département 77	17 968,31	50,00%
Fonds propres	10 780,99	30,00%
Total	35 936,63	100,00%

Commission permanente du 15 octobre 2020 - CP2020-459

DOSSIER N° EX052563 - CREATION DU SQUARE CHANTECLER EN CENTRE-VILLE D'EVRY (91) – LAUREAT DU BPE 1ERE SESSION

Dispositif : Soutien à la création d'espaces verts en Ile-de-France - Investissement (n° 00001051)
Délibération Cadre : CP2018-101 du 24/01/2018
Imputation budgétaire : 907-76-204142-176003-1700
Action : 17600307- Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la création d'espaces verts en Ile-de-France - Investissement	220 071,00 € HT	44,00 %	96 831,00 €
	Montant total de la subvention		96 831,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE EVRY COURCOURONNES
Adresse administrative : PLACE DROITS DE L HOMME ET DU CITOYE
91000 EVRY
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur STEPHANE BEAUDET, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 novembre 2020 - 31 décembre 2021
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
La ville d'Évry-Courcouronnes souhaite reconvertir une friche située en centre-ville en espace vert paysager accessible au public. Le site accueillait en effet un ancien restaurant dénommé « Chantecler » qu'il a fallu démolir.

Ce terrain est aujourd'hui désaffecté, et représente une « pollution visuelle » au cœur du centre-ville et visible depuis l'un des axes principaux de la ville. C'est pourquoi, aujourd'hui, propriétaire du terrain (depuis 2019), la ville souhaite le requalifier en un espace paysager de qualité répondant par ailleurs aux attentes des habitants de ce quartier.

Ce projet vise à améliorer la cohérence urbaine en renforçant une trame verte d'espaces publics plus lisible et sécurisée ; en créant une liaison douce paysagère structurante. Les cheminements piétons et les espaces verts doivent contribuer dans ce cadre à donner du sens au cœur de ville où l'accessibilité et la promotion des mobilités actives (vélo, marche…) doivent être une priorité pour dynamiser le centre urbain et le rendre plus attractif et agréable au quotidien et permettre une pause naturelle entre les différents lieux de bassin de vie qu'offre ce quartier.

Ainsi, ce projet, situé en zone non carencée, permet la création de 1 000 m² de nouveaux espaces verts.

Le projet est favorable à la biodiversité, à la lutte contre l'effet d'îlot de chaleur, aux liens sociaux et à la maîtrise des ruissellements. Il permet l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Le territoire est non carencé. Le taux maximum de subvention est donc de 40%.

Le plan de financement est conforme à la règle de 70% maximum d'aide publique.

Dans le cadre du budget participatif écologique, le projet a été retenu pour recevoir une prime citoyenne d'un montant de 10% de la subvention régionale.

Localisation géographique :
- EVRY-COURCOURONNES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux préparatoires et terrassements	53 311,75	7,22%
Terre végétale, gazon, paillage	17 440,40	2,36%
Arbres, arbustes	38 626,50	5,23%
Revêtements perméables et maçonnerie	32 325,00	4,38%
Mobilier (bancs, corbeilles, brumisateurs)	20 800,00	2,82%
Arrosage et réseaux	35 880,00	4,86%
AMO aménagements paysagers	21 687,35	2,94%
NON RETENU : acquisition terrain et frais de notaire	405 103,00	54,87%
NON RETENU : études déjà réalisées	22 815,00	3,09%
NON RETENU : démolitions déjà réalisées	41 900,00	5,67%
NON RETENU : revêtements non perméables, réseaux divers EU	13 500,00	1,83%
NON RETENU : aléas, divers et imprévus	34 937,00	4,73%
Total	738 326,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France	88 028,00	11,92%
Prime écologique et citoyenne régionale	8 803,00	1,19%
Etat Action Cœur de Ville	200 000,00	27,09%
Fonds propres	441 495,00	59,80%
Total	738 326,00	100,00%

Commission permanente du 15 octobre 2020 - CP2020-459

DOSSIER N° EX052569 - CREATION D'UN ESPACE VERT DE PROXIMITE OUVERT A TOUS « LES PRAIRIES DU FORT » A VITRY-SUR-SEINE (94) – LAUREAT DU BPE 1ERE SESSION

Dispositif : Soutien à la création d'espaces verts en Ile-de-France - Investissement (n° 00001051)
Délibération Cadre : CP2018-101 du 24/01/2018
Imputation budgétaire : 907-76-204142-176003-1700
Action : 17600307- Plan vert et biodiversité

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la création d'espaces verts en Ile-de-France - Investissement	622 000,00 € HT	55,00 %	342 100,00 €
	Montant total de la subvention		342 100,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VITRY SUR SEINE
Adresse administrative : 2 AVENUE YOURI GAGARINE
94407 VITRY SUR SEINE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Pierre BELL LLOCH, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 novembre 2020 - 31 décembre 2021
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
L'objectif du projet est d'ouvrir un site appartenant à la Ville, aujourd'hui clos au public, dans un quartier très carencé en espaces verts. Situé en espace naturel sensible (ENS), le projet vise à transformer des jardins familiaux abandonnés et actuellement non ouverts au public en espace vert de proximité ouvert à tous avec des sols 100 % perméables. Le projet vise à conserver les milieux existants mais également à augmenter le nombre d'écosystèmes présents en favorisant l'implantation de nouveaux types de végétations. La Ville souhaite tester une gestion innovante d'espace vert public en milieu urbain dense, la plus écologique et économique possible.

Les résultats des études géotechniques et des relevés géomètres justifient la nécessité d'effectuer un renforcement du sous-sol (zone de carrières). De même, des terrassements et soutènements importants sont à prévoir pour permettre l'accès aux PMR. La Ville de Vitry est accompagnée par le CEREMA et la CDC Biodiversité.

Ainsi, ce projet, situé en zone très carencée, permet la création de 6 800 m² de nouveaux espaces verts.

Le projet est favorable à la biodiversité, à la lutte contre l'effet d'îlot de chaleur, aux liens sociaux et à la maîtrise des ruissellements. Il permet l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Le territoire est très carencé. Le taux maximum de subvention est donc de 50%.

Le plan de financement est conforme à la règle de 70% maximum d'aide publique.

Dans le cadre du budget participatif écologique, le projet a été retenu pour recevoir une prime citoyenne d'un montant de 10% de la subvention régionale.

Localisation géographique :
- VITRY-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
NON RETENU : Travaux préparatoires, dépollution et renforcement carrières	415 000,00	17,54%
NON RETENU : Terrassements	182 000,00	7,69%
Cheminements drainants	270 000,00	11,41%
NON RETENU : Réseaux divers	80 000,00	3,38%
NON RETENU : Surfaces minérales drainantes	170 000,00	7,19%
NON RETENU : Système récupération eaux pluviales (noues)	150 000,00	6,34%
NON RETENU : Terrassements dus aux carrières et aux pollutions	280 000,00	11,83%
Espaces verts	252 000,00	10,65%
Mobilier bois	40 000,00	1,69%
NON RETENU : Clôtures du parc en acier	150 000,00	6,34%
Platelage métallique et observatoires de prairies	60 000,00	2,54%
NON RETENU : Bâtiment d'accueil durable (structure ossature bois et toilettes)	150 000,00	6,34%
NON RETENU : Aléas, adaptation à l'usage	80 000,00	3,38%
NON RETENU : Etudes préalables, relevés géomètres et AMO carrières (déjà réalisées)	87 000,00	3,68%
Total	2 366 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France	311 000,00	13,14%
Prime écologique et citoyenne régionale	31 100,00	1,31%
Métropole Grand Paris	446 000,00	18,85%
Département 94 (ENS)	660 000,00	27,90%
Fonds propres	917 900,00	38,80%
Total	2 366 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX050992 - VELO - ELABORATION DU SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE DE LA COMMUNE DE MAISONS LAFFITTE (78) - LAUREAT DU BPE

Dispositif : Plan Vélo Régional-Soutien régional aux projets cyclables (n° 00001061)
Délibération Cadre : CR2017-77 du 18/05/2017
Imputation budgétaire : 907-78-204142-178001-200
Action : 17800101- Réseaux verts et équipements cyclables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Plan Vélo Régional-Soutien régional aux projets cyclables	14 100,00 € HT	60,00 %	8 460,00 €
	Montant total de la subvention		8 460,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MAISONS LAFFITTE
Adresse administrative : 48 AVENUE LONGUEIL
78600 MAISONS LAFFITTE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Jacques MYARD, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 24 septembre 2020 - 24 mai 2021
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Dérogation sollicitée dans le cadre de la crise sanitaire Covid 19 et du report du lancement du Budget participatif.

Description :
La commune de Maisons Laffitte souhaite se doter d'un schéma directeur cyclable, afin de promouvoir le vélo comme mode de déplacement du quotidien.

Ce schéma directeur sera axé autour de quatre thématiques :
- une réflexion globale sur le maillage et les itinéraires ;
- le stationnement, équipement et jalonnement ;
- les services ;
- la promotion du vélo.

L'objectif est d'avoir un document complémentaire à celui de la Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucles de Seine, qui traite des grands axes intercommunaux, et dont la déclinaison opérationnelle couvre la période 2019-2026.

Le schéma directeur sera ensuite décliné en un plan opérationnel sur trois ans, afin de prioriser les aménagements à réaliser par la commune pour accompagner le développement du vélo sur son territoire.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Le coût total des études est estimé à environ 14 100 € HT.

Le taux de subvention régionale est fixé à 50% pour les études de définition d'une stratégie cyclable avec un montant de dépenses subventionnables plafonné à 50 000 €.

Le coût des études ne dépassant pas ce plafond, le montant de la subvention régionale s'élève donc à 7050 €, soit 50% du coût total de l'opération.

En complément, le projet étant lauréat du Budget Participatif et Environnemental - session n°1, la prime écologique de 10% est attribuée à la présente opération, soit 1410€.

Ainsi, la présente subvention s'élève à 8460€ (7050+1410).

Localisation géographique :
- MAISONS-LAFFITTE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
phase 1 : définition d'un plan stratégique communal cyclable	7 425,00	52,66%
phase 2 : réalisation d'un plan d'action opérationnel	6 675,00	47,34%
Total	14 100,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Île-de-France (sollicitée)	7 050,00	50,00%
Fonds propres restant à la charge du maitre d'ouvrage	5 640,00	40,00%
Prime citoyenne écologique régionale	1 410,00	10,00%
Total	14 100,00	100,00%

Commission permanente du 15 octobre 2020 - CP2020-459

DOSSIER N° EX051286 - VELO - VARENNES SUR SEINE - PLAN TRIENNAL - ANNEE 2 (77) - LAUREAT DU BPE

Dispositif : Plan Vélo Régional-Soutien régional aux projets cyclables (n° 00001061)
Délibération Cadre : CR2017-77 du 18/05/2017
Imputation budgétaire : 907-78-204142-178001-200
Action : 17800101- Réseaux verts et équipements cyclables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Plan Vélo Régional-Soutien régional aux projets cyclables	192 200,00 € HT	60,00 %	115 320,00 €
	Montant total de la subvention		115 320,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VARENNES-SUR-SEINE
Adresse administrative : PLACE JEAN SEJOURN
77130 VARENNES-SUR-SEINE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur JOSE RUIZ, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 16 octobre 2020 - 31 décembre 2020
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
La commune de Varennes-sur-Seine a élaboré en 2019 un document stratégique pour sa politique vélo, intégrant les volets infrastructure, stationnement et promotion du vélo. Elle s'est engagée par délibération dans un plan d'action triennal.

La présente demande concerne la deuxième année du plan d'action et porte sur la réalisation de plusieurs voies vertes sur le site de la Grande Garenne, en prolongement des aménagements réalisés en année 1 et qui permettent de rejoindre la gare de Montereau-Fault-Yonne :

- L'aménagement d'une voie verte d'environ 3 m de large, avec un revêtement en enrobé entre la piste cyclable existante Avenue Albert Grave, et la rue Nelson Mandela.
- L'aménagement d'une voie verte d'environ 3 m de large, avec un revêtement en enrobé, entre l'école maternelle Louis Aragon et le collège Elsa Triolet.

Pour l'année 2, la commune de Varennes-sur-Seine a également prévu d'installer 5 arceaux pour faciliter le stationnement cyclable sur le site de la Grande Garenne.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
La commune de Varennes-sur-Seine ayant réalisé un document stratégique cyclable et un plan opérationnel de développement de la pratique cyclable, la Région peut apporter une subvention aux taux maximum prévus par son plan vélo. Les aménagements cyclables ainsi que le stationnement cyclable sont subventionnés à 50%.

Le coût des aménagements de voie verte est estimé à 190 800 € HT. Il inclut l'aménagement de la placette, traitée en aire piétonne, qui permettra la connexion entre les deux voies vertes.
Le montant plafond des dépenses subventionnables n'est pas atteint.

Le coût d'aménagement des arceaux est estimé à 1 400 € HT. Le montant plafond des dépenses subventionnables n'est pas atteint.

Le montant total des dépenses subventionnables est donc de 192 200 €.

Considérant la participation régionale de 50%, le montant de la subvention est de 96 100 € (192 200 € X 50%).

En complément, le projet étant lauréat du Budget Participatif et Environnemental - session n°1, la prime écologique de 10% est attribuée à la présente opération, soit 19 220 €.

Ainsi, la présente subvention s'élève à 115 320 € (96 100 + 19 220).

Localisation géographique :
- VARENNES-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux	192 200,00	100,00%
Total	192 200,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	96 100,00	50,00%
Fonds propres restant à la charge du maitre d'ouvrage	76 880,00	40,00%
Prime citoyenne écologique régionale	19 220,00	10,00%
Total	192 200,00	100,00%

DOSSIER N° EX051438 - VELO - RD113 ROSNY SUR SEINE - TRANCHE 2 - COMMUNAUTE URBAINE GRAND PARIS SEINE ET OISE (78) - LAUREAT DU BPE

Dispositif : Plan Vélo Régional-Soutien régional aux projets cyclables (n° 00001061)
Délibération Cadre : CR2017-77 du 18/05/2017
Imputation budgétaire : 907-78-204142-178001-200
Action : 17800101- Réseaux verts et équipements cyclables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Plan Vélo Régional-Soutien régional aux projets cyclables	397 500,00 € HT	50,00 %	198 750,00 €
	Montant total de la subvention		198 750,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : GRAND PARIS SEINE ET OISE
Adresse administrative : RUE DES CHEVRIES
78410 AUBERGENVILLE
Statut Juridique : Communauté Urbaine
Représentant : Monsieur RAPHAEL COGNET, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 octobre 2020 - 1 décembre 2020
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Dérogation sollicitée dans le cadre de la crise sanitaire Covid 19 et du report du lancement du Budget participatif.

Description :
La demande entre dans le cadre de l'année 1 du plan vélo de la Communauté Urbaine et concerne l'aménagement de la tranche 2 de la RD113 à Rosny-sur-Seine.
Cet aménagement a pour vocation de favoriser le rabattement vélo vers le pôle gare de Rosny-sur-seine en cours de de réaménagement, de permettre une liaison sécurisée vers les berges de la Seine, de favoriser les déplacements courtes distances utilitaires en vélo à destination du centre-ville et de la zone d'activités des Marceaux sur la commune de Rosny-sur-Seine et de sécuriser les déplacements piétons et cycles sur une section de voie à fort trafic supportant des circulations poids lourds importants.

La tranche 1 a été réalisée à l'été 2020 ; la demande porte sur la tranche 2, comprenant 3 sous-sections.

La sous-section 1 (de la rue de la Vallée des Près jusqu'au chemin des Noisetiers) est éligible au Plan Vélo Régional. Le projet consiste en l'aménagement d'une piste cyclable bi-directionnelle de 2,5m de large, située en rive sud de la RD113.

Les sous-sections 2 et 3 (du chemin des Noisetiers jusqu'au chemin du Belvédère de Châtillon) ne sont pas éligibles.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Montant estimatif total des travaux de la tranche 2 : 479 000 € HT
dont dépenses subventionnables (arrondies) : 397 500 € HT
- Fonds propres à la charge du Maitre d'Ouvrage : 30%, soit 119 250 € ;
- Soutien régional - dispositif de droit commun : 40%, soit 159 000 € ;
- Prime écologique de 10% au titre du Budget Participatif et Environnemental - session n°1, soit 39 750 € ;
- Subvention du Département des Yvelines (sollicitée), 20% : 79 500€.

Ansi, la présente subvention s'élève à 198 750 € (159 000 + 39 750).

Localisation géographique :
- COMMUNAUTE URBAINE GRAND PARIS SEINE ET OISE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux subventionnables (sous-section 1)	397 500,00	100,00%
Total	397 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Île-de-France (sollicitée)	159 000,00	40,00%
Subvention Département (sollicitée)	79 500,00	20,00%
Fonds propres restant à la charge du maitre d'ouvrage	119 250,00	30,00%
Prime citoyenne écologique régionale	39 750,00	10,00%
Total	397 500,00	100,00%

Commission permanente du 15 octobre 2020 - CP2020-459

DOSSIER N° EX051507 - VELO - ELABORATION SCHEMA STRATEGIQUE CYCLABLE - MENNECY (91) - LAUREAT DU BPE

Dispositif : Plan Vélo Régional-Soutien régional aux projets cyclables (n° 00001061)
Délibération Cadre : CR2017-77 du 18/05/2017
Imputation budgétaire : 907-78-204142-178001-200
Action : 17800101- Réseaux verts et équipements cyclables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Plan Vélo Régional-Soutien régional aux projets cyclables	16 500,00 € HT	60,00 %	9 900,00 €
	Montant total de la subvention		9 900,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MENNECY
Adresse administrative : PLACE DE LA MAIRIE
91540 MENNECY
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : attribution d'une subvention pour la réalisation du schéma stratégique cyclable de la commune de Mennecy (91).

Dates prévisionnelles : 18 octobre 2020 - 31 décembre 2020
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
La commune de Mennecy souhaite se doter d'un schéma directeur cyclable afin d'accompagner les changements de mobilités et de garantir le partage des espaces publics et la sécurité de tous les usagers.

L'étude se déroulera en trois phases (diagnostic / scenarii / programme d'actions).

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Le coût total de l'élaboration du schéma stratégique cyclable est estimé à 16 500 € HT.
Le taux de subvention régionale est fixé à 50% pour les études de définition d'une stratégie cyclable, avec un montant de dépenses subventionnables plafonné à 50 000 € HT.

Le montant de la subvention régionale s'élève donc à 8 250 €.

En complément, le projet étant lauréat du Budget Participatif et Environnemental - session n°1, la prime écologique de 10% est attribuée à la présente opération, soit 1 650 €.

Ainsi, la présente subvention s'élève à 9 900 € (8 250 € + 1 650 €).

Localisation géographique :

- MENNECY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Etudes	16 500,00	100,00%
Total	16 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France (sollicitée)	8 250,00	50,00%
Prime citoyenne écologique régionale	1 650,00	10,00%
Département de l'Essonne (sollicitée)	1 650,00	10,00%
Fonds propres restant à la charge du maitre d'ouvrage	4 950,00	30,00%
Total	16 500,00	100,00%

Commission permanente du 15 octobre 2020 - CP2020-459

DOSSIER N° EX051983 - VELO - PASSERELLE CYCLABLE ENTRE POISSY ET CARRIERES-SOUS-POISSY - SMSO (78) - LAUREAT DU BPE

Dispositif : Plan Vélo Régional-Soutien régional aux projets cyclables (n° 00001061)
Délibération Cadre : CR2017-77 du 18/05/2017
Imputation budgétaire : 907-78-204182-178001-200
Action : 17800101- Réseaux verts et équipements cyclables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Plan Vélo Régional-Soutien régional aux projets cyclables	4 000 000,00 € HT	57,50 %	2 300 000,00 €
	Montant total de la subvention		2 300 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SMSO SYNDICAT MIXTE SEINE OUEST
Adresse administrative : 2 PL ANDRE MIGNOT
78000 VERSAILLES
Statut Juridique : Syndicat Mixte
Représentant : Monsieur DANIEL LEVEL, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : aménagement de la passerelle entre Poissy et Carrières-sous-Poissy

Dates prévisionnelles : 16 octobre 2020 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Le projet de passerelle entre Poissy et Carrières-sous-Poissy doit permettre de créer un franchissement de la Seine réservé aux modes actifs pour relier les deux communes, et favoriser l'usage de ces modes de déplacement. Elle permet notamment le rabattement vers le pôle de Poissy, desservi par le RER E à l'horizon 2024 et terminus du RER A, et également la desserte de nombreux emplois et équipements scolaires, commerciaux et de loisirs présents en bord de Seine.

Dans ce secteur, la Seine représente en effet une véritable coupure pour les cyclistes, le pont existant (la RD190) étant une 2x2 voies sans espace dédié à la circulation des vélos. Leur circulation y est donc peu sécurisée.

La passerelle d'une longueur d'environ 425 mètres aura une largeur de 5 mètres pour permettre la bonne cohabitation des piétons et des cyclistes. En face sud, l'aménagement sera prolongé jusqu'au pôle de Poissy où du stationnement vélo est prévu pour permettre une bonne intermodalité vélos-transports collectifs. Le revêtement de la passerelle en asphalte est adapté à la circulation des vélos et un éclairage LED est prévu. La passerelle s'appuie sur les vestiges du vieux pont.

La passerelle est réalisée, comme convenu par convention approuvée par délibération du conseil communautaire du 27 septembre 2018, dans le cadre d'une co-maîtrise d'ouvrage avec le SMSO désigné comme maître d'ouvrage unique du projet. L'EPAMSA (Etablissement public d'aménagement du Mantois Seine Aval) apporte son appui dans le cadre d'un mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Le coût du projet de passerelle est estimé à 19,9M€.

Conformément au rapport CR 2017-77, la participation régionale est plafonnée à 4M€ de dépenses subventionnables pour les ouvrages d'art participant à la résorption des coupures.

La Communauté urbaine ayant inscrit ce projet dans son schéma directeur cyclable approuvé le 12 juillet 2019 et dans son plan d'actions, le taux de subvention est porté à 50%.

Ainsi, la subvention régionale au titre du dispositif de droit commun est donc de 2M€, ce qui correspond au plafond subventionnable pour des opérations cyclables.

En complément, le projet étant lauréat du Budget Participatif et Environnemental - session n°1, la prime écologique de 10% plafonnée à 300 000€ est attribuée à la présente opération, soit 300 000€ supplémentaire.

Ainsi, la subvention attribuée représente 2 300 000 € (2 000 000 + 300 000).

Localisation géographique :
- CARRIERES-SOUS-POISSY
- POISSY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Maitrise d'œuvre	634 000,00	3,19%
Etudes (MOE, CSPS, contrôle technique, géomètre, etc)	3 842 000,00	19,31%
Travaux	15 424 000,00	77,51%
Total	19 900 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Île-de-France (sollicitée)	2 000 000,00	10,05%
Subvention État (attribuée)	3 726 375,00	18,73%
Subvention Département (attribuée)	7 333 680,00	36,85%
Subvention Région au titre du GP3 (attribuée)	202 500,00	1,02%
Subvention des communes	367 445,00	1,85%
Fonds propres restant à la charge du maitre d'ouvrage	5 970 000,00	30,00%
Prime citoyenne écologique régionale	300 000,00	1,51%
Total	19 900 000,00	100,00%

Commission permanente du 15 octobre 2020 - CP2020-459

DOSSIER N° EX052166 - VELO - SPLA CERGY PONTOISE AMENAGEMENT - PLAN TRIENNAL ANNEE 1 (95) - LAUREAT DU BPE

Dispositif : Plan Vélo Régional-Soutien régional aux projets cyclables (n° 00001061)
Délibération Cadre : CR2017-77 du 18/05/2017
Imputation budgétaire : 907-78-20422-178001-200
Action : 17800101- Réseaux verts et équipements cyclables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Plan Vélo Régional-Soutien régional aux projets cyclables	1 247 200,00 € HT	45,36 %	565 700,00 €
	Montant total de la subvention		565 700,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SPLA CERGY PONTOISE CERGY PONTOISE AMENAGEMENT
Adresse administrative : RUE DE LA GARE
95000 CERGY
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant : Monsieur Bruno TRANCART, Directeur général

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 2 novembre 2020 - 31 décembre 2021
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
La Société publique locale d'aménagement Cergy-Pontoise Aménagement (CPA) aménage des zones d'aménagement concerté (ZAC) pour le compte de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise.
CPA a réalisé pour 4 ZAC un schéma stratégique complémentaire à celui de la communauté d'agglomération, ainsi qu'un plan triennal pour 2021, 2022 et 2023. Les actions de CPA s'articulent avec la stratégie cyclable de l'agglomération. L'objectif est de créer de nouveaux maillages pour les cycles afin de faciliter les liaisons domicile-gare, domicile- travail, ou entre zones d'activités.

Le présent dossier concerne la demande de subvention pour l'année 1 du plan d'actions des 4 ZAC : Linandes (Cergy), Bossut (Pontoise), Pièce d'Alçon (Menucourt), Liesse 2 (Saint-Ouen-l'Aumône).
CPA y prévoit la création de bandes cyclables, de pistes cyclables, de chaussée à voie centrale banalisée, de voies vertes, de stationnements, de station vélo en libre-service, de voies apaisées (zone 30 et de rencontre).

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
La SPLA Cergy-Pontoise Aménagement s'appuyant sur le document stratégique cyclable de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise qu'elle a complété, et s'étant engagée dans un plan d'actions sur trois ans, la Région apporte une subvention aux taux maximum prévus par son Plan vélo.

Ainsi, sont subventionnées à hauteur de 50% des dépenses subventionnables (plafond fixé à 550 €/m.l.) les opérations de complétion du maillage cyclable (bandes, pistes, voies vertes, chaussée à voie centrale banalisée...), dont le montant cumulé est estimé à 766 000 € HT pour environ 3,6 km de linéaire.
Certains aménagements dépassent le plafond des dépenses subventionnables. Les dépenses subventionnables s'élèvent ainsi à 681 200 € HT.
La subvention au titre de la complétion du maillage cyclable est donc de 340 600 € (50% x 681 200 €).

Sont subventionnées à hauteur de 30% des dépenses subventionnables (plafond fixé à 550 €/m.l.) les opérations d'apaisement de la circulation (aménagements en zone 30, doubles-sens cyclables, zones de rencontre), dont le montant cumulé est estimé à 375 100 € HT pour près de 2 km de linéaire.
Au regard des linéaires respectifs de ces opérations, les plafonds des dépenses subventionnables ne sont pas atteints.
La subvention au titre de l'apaisement de la circulation s'élève ainsi à 112 530 € (30% x 375 100 €).

Sont subventionnées à hauteur de 50% des dépenses subventionnables (plafond fixé à 1000 €/place pour le stationnement en arceau) les opérations au titre du stationnement cyclable, dont le montant cumulé est estimé à 29 680 € HT pour 78 arceaux (156 places).
Les plafonds des dépenses subventionnables ne sont pas atteints.
La subvention au titre du stationnement s'élève ainsi à 14 840 € (50% x 29 680 €).

Enfin, est subventionnée à hauteur de 50% (avec un plafond de dépenses subventionnables de 80 000 €) au titre des services, l'installation d'une station de vélos en libre-service VélO2, dont le montant est estimé à 4 800 € HT. Le plafond des dépenses subventionnables n'est pas atteint.
La subvention au titre des services s'élève donc à 2 400 € (50% x 4 800 €).

La ZAC des Bossut bénéficiant par ailleurs d'une subvention régionale au titre des NQU, il convient de plafonner la subvention. Cela correspond à une diminution de la subvention de 13 750 €.

La subvention régionale totale au titre du plan vélo pour l'année 1 s'élève ainsi à 456 620 € (340 600 + 112 530 + 14 840 + 2 400 - 13 750).

En complément, le projet étant lauréat du Budget Participatif et Environnemental - session n°1, la prime écologique de 10% est attribuée à la présente opération, soit 109 080 € (10% x 1 090 800 €).

La subvention proposée s'élève donc au total à 565 700 € (456 620 + 109 080).

Localisation géographique :
- CERGY
- MENUCOURT
- PONTOISE
- SAINT-OUEN-L'AUMONE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Maitrise d'œuvre	113 400,00	9,09%
Travaux	1 133 800,00	90,91%
Total	1 247 200,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Île-de-France (sollicitée)	456 620,00	36,61%
Subvention Région (attribuée dans le cadre des NQU)	99 000,00	7,94%
Fonds propres restant à la charge du maitre d'ouvrage	582 500,00	46,70%
Prime citoyenne écologique régionale	109 080,00	8,75%
Total	1 247 200,00	100,00%

Commission permanente du 15 octobre 2020 - CP2020-459

DOSSIER N° EX052298 - VELO - TOUS A VELO SUR LES HOPITAUX DU GHU APHP NORD - LAUREAT DU BPE

Dispositif : Plan Vélo Régional-Soutien régional aux projets cyclables (n° 00001061)
Délibération Cadre : CR2017-77 du 18/05/2017
Imputation budgétaire : 907-78-204182-178001-200
Action : 17800101- Réseaux verts et équipements cyclables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Plan Vélo Régional-Soutien régional aux projets cyclables	460 000,00 € HT	60,00 %	276 000,00 €
	Montant total de la subvention		276 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	HOPITAL BICHAT CLAUDE BERNARD APHP ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS
Adresse administrative	:	46 RUE HENRI HUCHARD 75018 PARIS 18E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique	:	Etablissement Public Hospitalier
Représentant	:	Monsieur LOUIS POTIER, Chargé de mission

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 décembre 2020 - 1 octobre 2021
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Mise en place d'un écosystème vélo au sein des différents sites du groupe hospitalo-universitaire (GHU) APHP-Nord (qui réunit les hôpitaux suivants : hôpital Louis Mourier, hôpital Beaujon, hôpital Bichat Claude Bernard, hôpital Bretonneau, hôpital Lariboisière, hôpital Fernand Widal, hôpital Saint louis et hôpital universitaire Robert Debré).

Cet écosystème sera composé de :
- Offre de stationnement adapté et sécurisé : abris vélos sécurisés et fermés, abris ouverts avec arceaux, arceaux seuls,.... Le nombre de places disponibles sera adapté à la demande. Le stationnement sera prévu à la fois pour les professionnels (stationnement sécurisé avec accès contrôlé) mais aussi pour les usagers (patients, visiteurs, étudiants,...)
- Station de gonflage et de réparation
- Atelier de réparation et d'entretien sur site périodique.

Ce projet a pour objectif de proposer à l'ensemble des professionnels et des usagers du GHU APHP-Nord, des conditions les plus optimales possibles pour la pratique du vélo au quotidien afin d'en encourager sa pratique.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Les dépenses éligibles au plan vélo régional s'élèvent à 460 000 € HT.

Le plafond de dépenses subventionnables fixé par le dispositif de soutien aux projets cyclables n'est pas atteint par le projet à:
1000€ / place
2000€ / place pour le stationnement sécurisé (de types locaux collectifs ou box individuels)

Après application du taux de 50%, le montant de la subvention s'élève donc à 230 000€.

Une prime écologique de 10 % a été attribuée dans le cadre de la première édition du budget participatif et écologique régional, soit 46 000€.

La subvention proposée s'élève donc au total à 276 000 € (230 000+46 000).

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Maîtrise d'œuvre	30 000,00	6,52%
Etudes	10 000,00	2,17%
Travaux	420 000,00	91,30%
Total	460 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Île-de-France (sollicitée)	230 000,00	50,00%
Prime citoyenne écologique régionale	46 000,00	10,00%
Subventions attendues partenaire extérieur 2 (ALVEOLE)	100 000,00	21,74%
Fonds propres	84 000,00	18,26%
Total	460 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX052956 - VELO - TAVERNY - VOIE VERTE STADE JULES LADOUMEGUE (95) - LAUREAT DU BPE

Dispositif : Plan Vélo Régional-Soutien régional aux projets cyclables (n° 00001061)
Délibération Cadre : CR2017-77 du 18/05/2017
Imputation budgétaire : 907-78-204142-178001-200
Action : 17800101- Réseaux verts et équipements cyclables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Plan Vélo Régional-Soutien régional aux projets cyclables	69 335,00 € HT	35,00 %	24 268,00 €
	Montant total de la subvention		24 268,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE TAVERNY
Adresse administrative : 2 PLACE CHARLES DE GAULLE
95150 TAVERNY
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Florence PORTELLI, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 16 octobre 2020 - 31 mars 2021
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
L'opération consiste à créer une voie verte d'une longueur de 200 m, le long du stade Jules Ladoumègue à Taverny.

Cette voie verte permettra une continuité cyclable en reliant des pistes existantes, d'une part dans le parc François Mitterrand et d'autre part dans la rue des écoles.

Le projet améliorera donc la desserte cyclable du quartier situé à proximité de la gare Montigny Beauchamp, et de ses équipements d'éducation et culturels.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
La Ville de Taverny ne possède pas de stratégie cyclable ni de plan triennal. Le taux de participation régionale au titre du plan vélo est donc de 25% pour les aménagements de complétion du maillage cyclable.

Le coût de réalisation de la voie verte est estimé à 69 335 € HT pour un linéaire de 200 m. Le plafond des dépenses subventionnables n'est pas atteint.

La subvention régionale au titre du plan vélo s'élève donc à 17 334 € (25% x 69 335).

En complément, le projet étant lauréat du Budget Participatif et Environnemental - session n°1, la prime écologique de 10% est attribuée à la présente opération, soit 6 934 € (10% x 69 335 €).

La participation régionale s'élève donc au total à 24 268 € (17 334 + 6 934).

Localisation géographique :

- TAVERNY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux	69 335,00	100,00%
Total	69 335,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Île-de-France (sollicitée)	17 334,00	25,00%
Fonds propres restant à la charge du maitre d'ouvrage	45 067,00	65,00%
Prime citoyenne écologique régionale	6 934,00	10,00%
Total	69 335,00	100,00%

Commission permanente du 15 octobre 2020 - CP2020-459

DOSSIER N° 20007120 - VELO - COMMUNE DE MASSY - PLAN TRIENNAL - ANNEE 3 (91) - LAUREAT DU BPE

Dispositif : Plan Vélo Régional-Soutien régional aux projets cyclables (n° 00001061)
Délibération Cadre : CR2017-77 du 18/05/2017
Imputation budgétaire : 907-78-204142-178001-200
Action : 17800101- Réseaux verts et équipements cyclables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Plan Vélo Régional-Soutien régional aux projets cyclables	788 000,00 € HT	45,32 %	357 100,00 €
		Montant total de la subvention	357 100,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MASSY
Adresse administrative : 1 AVENUE DU G N RAL DE GAULLE
91300 MASSY
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Nicolas SAMSOEN, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Attribution d'une subvention pour la mise en œuvre de la troisième année du plan d'actions triennal.

Dates prévisionnelles : 18 octobre 2020 - 31 juillet 2021
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

La commune de Massy a élaboré en 2018 un document stratégique pour sa politique vélo, intégrant les volets infrastructure, stationnement et promotion du vélo. Elle s'est engagée par délibération dans un plan d'actions triennal. La présente demande de subvention porte sur la troisième et dernière année de ce plan d'actions et concerne les opérations suivantes :

* Traitement des discontinuités cyclables :
- création d'une piste cyclable bidirectionnelle d'environ 2,50 m de large dans le prolongement des aménagements existants, sur environ 100 mètres linéaires.
- poursuite de l'aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle d'environ 2,50 m de large sur l'avenue Carnot, lot 23, face au pôle gare de Massy-Palaiseau, sur environ 40 mètres linéaires.
- réalisation d'une étude de faisabilité pour traiter le passage sous le pont SNCF de la rue de la Division Leclerc permettant de relier la place Mandela et la rue de la Division Leclerc.
- aménagement de 20 rues en double-sens cyclable.

* Création de voies vertes :
- création d'une voie verte allée Anita Conti sur un linéaire d'environ 120 mètres.
- création d'une voie verte Chemin du Trou de l'Hôtel sur un linéaire d'environ 120 mètres.

* Généralisation de zones de circulation apaisée :
- Mise en zone 30 du quartier "Atlantis"
- Mise en zone 30 du quartier "Vilmorin - Graviers"

* Poursuite du déploiement du jalonnement cyclable sur la commune :
Pour 2020, il est prévu :
- des panneaux de signalisation directionnelle cyclable des rues Nicolas Appert - Périgord, Parc Georges Brassens entre l'allée du Marathon et l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, entre la rue Georges Mandel et la voie de la Vallée de la Bièvre.
- poursuite du déploiement des panneaux "Cédez-le-passage cyclistes au feu".

* Poursuite du déploiement du stationnement cyclable sur la commune.
Pour 2020, il est prévu l'implantation de 70 arceaux vélo et 5 abris.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

La commune de Massy ayant réalisé un document stratégique cyclable et un plan opérationnel de développement de la pratique cyclable, la Région apporte une subvention aux taux maximaux prévus par son plan vélo.

Les dépenses subventionnables au titre de la complétion du maillage cyclable intègrent les aménagements, permettant de mettre en place des itinéraires de desserte des gares et les principaux grands équipements générateurs de flux, et sont subventionnées à hauteur de 50% dans la limite du plafond de dépense subventionnable fixé à 550 € / ml.

- piste cyclable avenue Carnot : le montant des travaux est estimé à 10 620 € HT.
Au regard du linéaire prévu de 40 ml environ, le plafond des dépenses subventionnables est de 22 000 € HT.
Le montant de la subvention est donc de 5 310 € (50% x 10 620 €).

- piste cyclable avenue Raymond Aron : le montant des travaux est estimé à 188 900 € HT.
Au regard du linéaire prévu de 100 ml environ, le plafond des dépenses subventionnables est de 55 000 € HT.
Le montant de la subvention est donc de 27 500 € (50% x 55 000 €).

- voie verte Chemin du Trou de l'Hôtel : le montant des travaux est estimé à 10 510 € HT.
Au regard du linéaire prévu de 120 ml environ, le plafond des dépenses subventionnables est de 66 000 € HT.
Le montant de la subvention est donc de 5 255 € (50% x 10 510 €)

Les dépenses subventionnables au titre des études préalables de faisabilité sont subventionnées à hauteur de 50 % dans la limite du plafond de dépense subventionnable fixé à 50 000 € HT.

- Etude de faisabilité sous le pont SNCF rue de la Division Leclerc : le montant de l'étude est estimé à 200 000 € HT.
Le plafond des dépenses subventionnables étant de 50 000 € HT, le montant de la subvention est de 25 000 € (50 % x 50 000 €).

Les dépenses subventionnables au titre de l'apaisement de la circulation, les aménagements de zone 30 et de double-sens cyclable, sont subventionnées à hauteur de 30 % dans la limite du plafond de dépense subventionnable fixé à 550 € / ml. Les aménagements proposés n'atteignent pas ce plafond de dépense subventionnable.

- Mise en zone 30 "Atlantis"
- Mise en zone 30 "Vilmorin - Graviers"
- Voie verte allée Anita Conti
- Aménagement de 20 rues en double-sens-cyclable

Le montant des travaux pour ces aménagements étant estimé à 578 350 € HT, le montant de la participation régionale est de 173 505 €.

La poursuite du déploiement du stationnement cyclable est subventionnée à 50% des dépenses subventionnables dans la limite du plafond de dépense subventionnable fixé à 1000 € / place.

- 75 places (70 arceaux vélos + 5 abris) : le montant des travaux est estimé à 59 500 € HT.
Le plafond des dépenses subventionnables est de 75 000 € HT.
Le montant de la subvention est donc de 29 750 € (50% x 59 500 €).

La poursuite du déploiement du jalonnement cyclable est également subventionnée à 50 % des dépenses subventionnables. Le plafond applicable de 50 € / ml n'est pas atteint.
Le coût des travaux étant estimé à 23 960 € HT, le montant de la participation régionale est de 11 980 €.

Au total, le montant de la subvention s'élève à 5 310 € + 27 500 € + 5 255 € + 25 000 € + 173 505 € + 29 750 € + 11 980 € = 278 300 €.

En complément, le projet étant lauréat du Budget Participatif et Environnemental - session n°1, la prime écologique de 10% est attribuée à la présente opération, soit 78 800 €.

Ainsi, la présente subvention s'élève à 357 100 € (278 300 € + 78 800 €).

Localisation géographique :

- MASSY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L’organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux	788 000,00	100,00%
Total	788 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subventions Région Île-de-France (sollicitée)	278 300,00	35,32%
Prime citoyenne écologique régionale	78 800,00	10,00%
Subventions attendues partenaire extérieur (CD91)	157 600,00	20,00%
Fonds propres restant à la charge du maître d'ouvrage	273 300,00	34,68%
Total	788 000,00	100,00%

DOSSIER N° 20010341 - VELO - CD95 - ETUDE COMPLEMENTAIRE AU SCHEMA CYCLABLE (95) - LAUREAT DU BPE

Dispositif : Plan Vélo Régional-Soutien régional aux projets cyclables (n° 00001061)
Délibération Cadre : CR2017-77 du 18/05/2017
Imputation budgétaire : 907-78-204132-178001-200
Action : 17800101- Réseaux verts et équipements cyclables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Plan Vélo Régional-Soutien régional aux projets cyclables	100 000,00 € HT	30,00 %	30 000,00 €
	Montant total de la subvention		30 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
Adresse administrative : AVENUE RICHARD DE TOUR
95310 SAINT OUEN L'AUMONE
Statut Juridique : Département
Représentant : Madame Marie-Christine CAVECCHI, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 24 septembre 2020 - 1 septembre 2021
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Dérogation sollicitée dans le cadre de la crise sanitaire Covid 19 et du report du lancement du Budget participatif.

Description :
Le conseil départemental a adopté le Plan vélo du Val d'Oise le 20 décembre 2019.
Ce plan s'articule autour de 4 objectifs :
- Mailler le département du Val d'Oise d'itinéraires cyclables ;
- Développer des services à destination des cyclistes (stationnement…) ;
- Développer la pratique du vélo des agents du Département ;
- Promouvoir l'usage du vélo comme moyen de transport du quotidien.

Le Plan vélo identifie des liaisons à réaliser entre les pôles d'enjeux majeurs du département et des territoires limitrophes (ex. : La Défense…) pour assurer un maillage optimal entre les territoires.

Le programme d'actions sous maîtrise d'ouvrage du Département (approuvé par l'Assemblée départemental du 29 mai 2020) prévoit l'engagement d'une étude de définition sur ces liaisons, afin de préciser leurs tracés.

L'objectif de l'étude est de confirmer l'opportunité de ces itinéraires et de définir les tracés et aménagements réalisables.

L'étude prendra en compte les itinéraires existants ainsi que les projets (du Département et des territoires)

pour garantir la meilleure connexion au réseau cyclable.

Dans le cadre d'une convention ad hoc relative à la mesure 100 000 stages signée avec la Région, le bénéficiaire s'est engagé à recruter des stagiaires ou alternants.

Détail du calcul de la subvention :
Pour la réalisation de son étude complémentaire au schéma stratégique cyclable, la Région subventionne le Département du Val d'Oise, dans le cadre du plan vélo régional, à hauteur de 50% de la dépense subventionnable.
Le département du Val d'Oise estime le coût des études à 100 000 € HT, au-dessus du plafond de la dépense subventionnable fixé à 50 000 € HT.

Le montant de la subvention au titre du plan vélo est de donc de 25 000 € (50% x 50 000 €).

En complément, le projet étant lauréat du Budget Participatif et Environnemental - session n°1, la prime écologique de 10% est attribuée à la présente opération, soit 5 000 € (10% x 50 000 €).

Le montant de la participation régionale s'élève donc à 30 000 € (25 000 + 5 000).

Localisation géographique :
- VAL D'OISE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Etudes et recherches	100 000,00	100,00%
Total	100 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région (sollicitée)	25 000,00	25,00%
Fonds propres	70 000,00	70,00%
Prime citoyenne écologique régionale	5 000,00	5,00%
Total	100 000,00	100,00%

DOSSIER N° 20010457 - VELO - CD 93 - PLAN TRIENNAL 3EME ANNEE - RD20 A BAGNOLET (93) - LAUREAT DU BPE

Dispositif : Plan Vélo Régional-Soutien régional aux projets cyclables (n° 00001061)
Délibération Cadre : CR2017-77 du 18/05/2017
Imputation budgétaire : 907-78-204132-178001-200
Action : 17800101- Réseaux verts et équipements cyclables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Plan Vélo Régional-Soutien régional aux projets cyclables	779 600,00 € HT	30,90 %	240 900,00 €
	Montant total de la subvention		240 900,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS
Adresse administrative	:	ESPLANADE JEAN-MOULIN 93000 BOBIGNY
Statut Juridique	:	Département
Représentant	:	Monsieur STEPHANE TROUSSEL, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 mars 2021 - 31 juillet 2021
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Le Département de la Seine Saint-Denis s'est doté d'un schéma stratégique de développement du vélo visant à rendre cyclable la totalité des voiries départementales en 2024, et d'un plan triennal d'actions, conformément aux dispositions du plan vélo régional. L'aménagement de la RD20 à Bagnolet fait partie des opérations prévues en 3ème année de ce plan d'investissement. Elle vise à établir une continuité cyclable tout le long de la RD20 sur les communes de Montreuil, de Bagnolet et des Lilas sur un axe intéressant pour les liaisons nord-sud à vélo, à l'échelle d'Est Ensemble.
Sur la commune de Bagnolet, cette opération permettra l'amélioration de la desserte à pied et à vélo du quartier du Clos Français, de la Noue et des Malassis qui sont situés à l'écart des réseaux structurants de transports en commun lourds.

Dans le cadre d'une convention ad hoc relative à la mesure 100 000 stages signée avec la Région, le bénéficiaire s'est engagé à recruter des stagiaires ou alternants.

Détail du calcul de la subvention :
Le Département de la Seine Saint-Denis s'étant doté d'un schéma stratégique cyclable et d'un plan d'action triennal, l'opération présentée est éligible aux taux maximaux prévus par le plan vélo régional.
Le coût total de l'opération s'élève à 779 600 € HT, pour l'aménagement de deux pistes cyclables latérales sur un linéaire de 365m, soit 1 068 €/ml. Le plafond des dépenses subventionnables étant de

550€/ml, les dépenses subventionnables sont donc de 401 500€ (365 mètres x 2 x 550€/mètre).
La subvention régionale au titre du dispositif de droit commun s'élève donc à 401 500 x 50% = 200 750 euros.

En complément, le projet étant lauréat du Budget Participatif et Environnemental - session n°1, la prime écologique de 10% est attribuée à la présente opération, soit 40 150 €.
Ainsi, la présente subvention s'élève à 240 900 € (200 750 + 40 150).

Localisation géographique :

- BAGNOLET

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux	779 600,00	100,00%
Total	779 600,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région (sollicitée)	200 750,00	25,75%
Etat - AFITF - AAP Continuités cyclables	155 920,00	20,00%
Fonds propres	382 780,00	49,10%
Prime citoyenne écologique régionale	40 150,00	5,15%
Total	779 600,00	100,00%

DOSSIER N° 20012187 - VELO - CA GRAND PARIS SUD - ITINÉRAIRE CYCLABLE LE LONG DE LA RD82 À CESSON - ANNÉE 2 (77) - LAUREAT DU BPE

Dispositif : Plan Vélo Régional-Soutien régional aux projets cyclables (n° 00001061)
Délibération Cadre : CR2017-77 du 18/05/2017
Imputation budgétaire : 907-78-204142-178001-200
Action : 17800101- Réseaux verts et équipements cyclables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Plan Vélo Régional-Soutien régional aux projets cyclables	440 000,00 € HT	60,00 %	264 000,00 €
	Montant total de la subvention		264 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CA GRAND PARIS SUD SEINE ESSONNE SENART
Adresse administrative : 500 PLACE DES CHAMPS ELYSEES 91054 EVRY CEDEX
Statut Juridique : Communauté d'Agglomération
Représentant : Monsieur Michel BISSON, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 16 octobre 2020 - 31 mars 2022
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
La CA Grand Paris Sud a réalisé un schéma stratégique de développement de la pratique cyclable sur son territoire, avec un plan d'action opérationnel sur trois ans.

La présente demande de subvention porte sur une opération incluse dans la deuxième année du plan d'action :

La CA aménagera une voie verte le long de la RD82 à Cesson, entre la voie verte existante à l'intersection entre la Rue de Melun et la Route de Mormant, et la piste cyclable existante à l'entrée de Saint-Leu. Elle sera implantée sur la rive nord de la RD82.
La voie verte aura une largeur de 3 m et un revêtement en enrobé, sauf en traversée de la parcelle boisée ou sa largeur sera réduite à 2,50 m et où un revêtement en béton désactivé sera appliqué.

Détail du calcul de la subvention :
La communauté d'agglomération Grand Paris Sud ayant réalisé un schéma stratégique cyclable et un plan opérationnel de développement de la pratique cyclable, la Région apporte une subvention aux taux maximum prévus par son plan vélo.

Le projet de voie verte est ainsi financé à un taux de financement de 50%, au titre de la complétion du maillage cyclable, dans la limite du plafond de dépenses subventionnables fixé à 550 € / ml.

Le coût de l'aménagement est estimé à 835 970 € HT. Considérant la longueur de la voie verte de 800 ml, le plafond de dépenses subventionnables est de 440 000 €.
Le montant de la subvention au titre du dispositif de droit commun est donc de 220 000 € (440 000 € X 50%).

En complément, le projet étant lauréat du Budget Participatif et Environnemental - session n°1, la prime écologique de 10% est attribuée à la présente opération, soit 44 000 €.

Ainsi, la présente subvention s'élève à 264 000 € (220 000 + 44 000).

Localisation géographique :

- CESSON

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux	835 970,00	100,00%
Total	835 970,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention région Île-de-France (sollicitée)	220 000,00	26,32%
État (subvention obtenue)	163 336,00	19,54%
CA Grand Paris Sud (fonds propres)	408 634,00	48,88%
Prime citoyenne écologique régionale	44 000,00	5,26%
Total	835 970,00	100,00%

DOSSIER N° 20012355 - VELO - EPT GOSB - VOIE VERTE AQUEDUC DE LA VANNE - SAVIGNY-SUR-ORGE (91) - LAUREAT DU BPE

Dispositif : Plan Vélo Régional-Soutien régional aux projets cyclables (n° 00001061)
Délibération Cadre : CR2017-77 du 18/05/2017
Imputation budgétaire : 907-78-204142-178001-200
Action : 17800101- Réseaux verts et équipements cyclables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Plan Vélo Régional-Soutien régional aux projets cyclables	1 760 000,00 € HT	49,50 %	871 200,00 €
	Montant total de la subvention		871 200,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : GRAND ORLY SEINE BIEVRE
Adresse administrative : 2 AVENUE YOURI GAGARINE
94400 VITRY SUR SEINE
Statut Juridique : Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple
Représentant : Monsieur Michel LEPRETRE, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Attribution d'une subvention pour la création d'une voie verte et d'une voie cyclable sur l'axe nord/Sud de l'Aqueduc de la Vanne à Savigny-sur-Orge.

Dates prévisionnelles : 15 octobre 2020 - 31 décembre 2021
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

L'EPT Grand Orly Seine Bièvre a élaboré en 2020 un schéma stratégique cyclable sur la commune de Savigny-sur-Orge, intégrant les volets infrastructure, stationnement et promotion du vélo, traduits dans un plan d'actions triennal.

La présente demande de subvention porte sur l'aménagement d'une voie verte et voie cyclable sur un linéaire de 2 640 ml environ sur l'axe nord / sud de l'Aqueduc de la Vanne à Savigny-sur-Orge.

La commune de Savigny-sur-Orge et l'EPT Grand Orly Seine Bièvre ont établi un partenariat avec Eau de Paris afin d'occuper une partie de l'emprise des aqueducs de la Vanne et du Loing pour réaliser des promenades destinées aux piétons et aux cyclistes.

Le projet est décomposé comme suit :

- section 1 = création d'une voie verte d'une largeur de 3,50 m entre le boulevard des Belges et la rue des Palombes sur environ 1 220 ml

- section 2 = création d'une piste bidirectionnelle sur chaussée d'une largeur de 3,00 m rue de Champagne entre la rue des Pervenches et le boulevard Aristide Briand sur environ 540 ml

- section 3 = création d'une voie verte d'une largeur de 3,50 m rue de Champagne entre le boulevard Aristide Briand et la rue de la Montagne Pavée sur environ 575 ml

- section 4 = création d'une voie verte d'une largeur de 3,50 m sur le tracé de l'Aqueduc de la Vanne entre la rue de la Montagne Pavée et l'avenue des Belles Fontaines sur environ 305 ml

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

L'EPT Grand Orly Seine Bièvre ayant réalisé un document stratégique cyclable sur la commune de Savigny-sur-Orge et un plan opérationnel de développement de la pratique cyclable, la Région apporte une subvention au taux maximal prévu par son plan vélo.

Ainsi les travaux d'aménagements de voies vertes, bandes cyclables, chaussée à voie centrale banalisée sont subventionnés à hauteur de 50% des dépenses subventionnables au titre de la complétion du maillage cyclable.

SECTION 1 // boulevard des Belges - rue des Palombes
Le montant des travaux est estimé à 800 000 € HT. Au regard du linéaire prévu de 1 220 ml environ, le plafond des dépenses subventionnables est de 671 000 € HT.
Le montant de la subvention est donc de 335 500 € (50% x 671 000 €).

SECTION 2 // rue de Champagne entre rue des Pervenches et boulevard Aristide Briand
Le montant des travaux est estimé à 320 000 € HT. Au regard du linéaire prévu de 540 ml environ, le plafond des dépenses subventionnables est de 297 000 € HT.
Le montant de la subvention est donc de 148 500 € (50% x 297 000 €).

SECTION 3 // rue de Champagne entre boulevard Aristide Briand et rue de la Montagne Pavée
Le montant des travaux est estimé à 380 000 € HT. Au regard du linéaire prévu de 575 ml environ, le plafond des dépenses subventionnables est de 316 250 € HT.
Le montant de la subvention est donc de 158 125 € (50% x 316 250 €).

SECTION 4 // Aqueduc de la Vanne entre rue de la Montagne Pavée et avenue des Belles Fontaines sur environ 305 ml
Le montant des travaux est estimé à 260 000 € HT. Au regard du linéaire prévu de 305 ml environ, le plafond des dépenses subventionnables est de 167 750 € HT.
Le montant de la subvention est donc de 83 875 € (50% x 167 750 €).

Le montant de la subvention régionale est donc de 726 000 € (335 500 € + 148 500 € + 158 125 € + 83 875 €).

En complément, le projet étant lauréat du Budget Participatif et Environnemental - session n°1, la prime écologique de 10% est attribuée à la présente opération, soit 145 200 €.

Ainsi, la présente subvention s'élève à 871 200 € (726 000 € + 145 200 €).

Localisation géographique :

- SAVIGNY-SUR-ORGE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
BD DES BELGES / RUE DES PALOMBES	800 000,00	45,45%
RUE DE CHAMPAGNE ENTRE RUE DES PERVENCHES ET BD ARISTIDE BRIAND	320 000,00	18,18%
RUE DE CHAMPAGNE ENTRE RUE ARISTIDE BRIAND ET RUE DE LA MONTAGNE PAVEE	380 000,00	21,59%
AQUEDUC DE LA VANNE ENTRE RUE MONTAGNE PAVEE ET BD DE L'ORGE	260 000,00	14,77%
Total	1 760 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ÎLE-DE-FRANCE (sollicitée)	726 000,00	41,25%
PRIME CITOYENNE ECOLOGIQUE REGIONALE	145 200,00	8,25%
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE (sollicitée)	360 800,00	20,50%
FONDS PROPRES	528 000,00	30,00%
Total	1 760 000,00	100,00%

DOSSIER N° 20012668 - VELO - CD95 - PLAN TRIENNAL ANNEE 1 PHASE 2 - VOIE VERTE RD10 BOUQUEVAL/VILLIERS-LE-BEL (95) - LAUREAT DU BPE

Dispositif : Plan Vélo Régional-Soutien régional aux projets cyclables (n° 00001061)
Délibération Cadre : CR2017-77 du 18/05/2017
Imputation budgétaire : 907-78-204132-178001-200
Action : 17800101- Réseaux verts et équipements cyclables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Plan Vélo Régional-Soutien régional aux projets cyclables	1 249 700,00 € HT	26,41 %	330 000,00 €
	Montant total de la subvention		330 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
Adresse administrative : 2 AV DU PARC
95032 CERGY PONTOISE CEDEX
Statut Juridique : Département
Représentant : Madame Marie-Christine CAVECCHI, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 août 2020 - 30 juin 2021
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Dérogation sollicitée dans le cadre de la crise sanitaire Covid 19 et du report du lancement du Budget participatif.

Description :
Le département du Val d'Oise a voté son plan vélo le 20 décembre 2019.
Son objectif est notamment de développer l'usage quotidien du vélo. Pour son élaboration, le Département a mené une concertation avec les collectivités et les associations d'usagers.
Ce plan vélo fait l'objet d'une programmation pluriannuelle, et la présente subvention porte sur une opération de la deuxième phase de la première année.

L'opération consiste à aménager une voie verte d'environ 3 m de large à Bouqueval et Villiers le Bel, le long de la RD10, entre l'intersection avec la Route de Bouqueval au nord, et la RD970 au sud.
Pour favoriser les déplacements utilitaires, un revêtement en enrobé sera appliqué (sauf en cas de contrainte environnementale ou paysagère non identifiée à ce jour).

A l'approche de l'intersection entre la RD10 et la route de Bouqueval, une traversée cyclable sera matérialisée afin de faire la jonction avec les deux pistes cyclables unidirectionnelles existantes qui débouchent sur le giratoire.

Cet aménagement permettra de relier les zones d'activités économiques Maréchal Juin, Patte d'Oie et Grande Couture à Gonesse, en se connectant avec l'aménagement cyclable existant le long de la RD970.

Dans le cadre d'une convention ad hoc relative à la mesure 100 000 stages signée avec la Région, le bénéficiaire s'est engagé à recruter des stagiaires ou alternants.

Détail du calcul de la subvention :
Le Département du Val d'Oise a réalisé un schéma stratégique de développement de la pratique cyclable, décliné en programmation pluriannuelle.
Le projet de la présente subvention étant une opération de complétion du maillage cyclable, il bénéficie, au titre du plan vélo régional, d'un taux de financement maximum de 50% des dépenses éligibles.

Le coût du projet est estimé à 1 249 700 € HT pour 1000 ml, soit un coût supérieur au plafond de la dépense subventionnable qui est de 550 000 € HT (550 € x 1000 ml).

La participation régionale au titre du plan vélo s'élève à donc à 275 000 € (50% x 550 000 €).

En complément, le projet étant lauréat du Budget Participatif et Environnemental - session n°1, la prime écologique de 10% est attribuée à la présente opération, soit 55 000 € (10% x 550 000 €).

La subvention totale pour ce projet s'élève donc à 330 000 € (275 000 + 55 000).

Localisation géographique :
- VILLIERS-LE-BEL
- BOUQUEVAL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux	1 249 700,00	100,00%
Total	1 249 700,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région - Plan Vélo (sollicitée)	275 000,00	22,01%
Prime citoyenne écologique régionale (sollicitée)	55 000,00	4,40%
Fonds propres	919 700,00	73,59%
Total	1 249 700,00	100,00%

Commission permanente du 15 octobre 2020 - CP2020-459

DOSSIER N° 20012669 - VELO - CD95 - PLAN TRIENNAL ANNEE 1 PHASE 2 - VOIE VERTE PARMAIN (95) - LAUREAT DU BPE

Dispositif : Plan Vélo Régional-Soutien régional aux projets cyclables (n° 00001061)
Délibération Cadre : CR2017-77 du 18/05/2017
Imputation budgétaire : 907-78-204132-178001-200
Action : 17800101- Réseaux verts et équipements cyclables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Plan Vélo Régional-Soutien régional aux projets cyclables	250 000,00 € HT	26,40 %	66 000,00 €
	Montant total de la subvention		66 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
Adresse administrative : 2 AV DU PARC
95032 CERGY PONTOISE CEDEX
Statut Juridique : Département
Représentant : Madame Marie-Christine CAVECCHI, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 août 2020 - 31 décembre 2020
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Dérogation sollicitée dans le cadre de la crise sanitaire Covid 19 et du report du lancement du Budget participatif.

Description :
Le département du Val d'Oise a voté son plan vélo le 20 décembre 2019.
Son objectif est notamment de développer l'usage quotidien du vélo. Pour son élaboration, le Département a mené une concertation avec les collectivités et les associations d'usagers.

Ce plan vélo fait l'objet d'une programmation pluriannuelle, et la présente subvention porte sur une opération de la deuxième phase de la première année.

L'opération consiste à aménager une voie verte d'environ 4,5 m de large à Parmain le long de la voie ferrée, entre la Rue du Val d'Oise au sud et la voie verte existante le long de l'Allée des Peupliers.

Ce projet constitue le dernier tronçon manquant pour créer une continuité cyclable entre la gare Valmondois au sud, et celle de L'Isle-Adam - Parmain au nord.

Dans le cadre d'une convention ad hoc relative à la mesure 100 000 stages signée avec la Région, le bénéficiaire s'est engagé à recruter des stagiaires ou alternants.

Détail du calcul de la subvention :
Le Département du Val d'Oise a réalisé un schéma stratégique de développement de la pratique cyclable, décliné en programmation pluriannuelle.
Le projet de la présente subvention étant une opération de complétion du maillage cyclable, il bénéficie, au titre du plan vélo régional, d'un taux de financement maximum de 50% des dépenses éligibles.

Le coût du projet est estimé à 250 000 € HT pour 200 ml, soit un coût supérieur au plafond de la dépense subventionnable (550 € x 200 ml = 110 000 €).

La participation régionale au titre du plan vélo s'élève à donc à 55 000 € (50% x 110 000 €).

En complément, le projet étant lauréat du Budget Participatif et Environnemental - session n°1, la prime écologique de 10% est attribuée à la présente opération, soit 11 000 € (10% x 110 000 €).

La subvention totale pour ce projet s'élève donc à 66 000 € (55 000 + 11 000).

Localisation géographique :
- PARMAIN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux	250 000,00	100,00%
Total	250 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région - Plan Vélo (sollicitée)	55 000,00	22,00%
Prime citoyenne écologique régionale (sollicitée)	11 000,00	4,40%
Fonds propres	184 000,00	73,60%
Total	250 000,00	100,00%

DOSSIER N° 20012670 - VELO - CD95 - PLAN TRIENNAL ANNEE 1 PHASE 2 - PISTES CYCLABLES RD144 ANDILLY/SOISY-SOUS-MONTMORENCY (95) - LAUREAT DU BPE

Dispositif : Plan Vélo Régional-Soutien régional aux projets cyclables (n° 00001061)
Délibération Cadre : CR2017-77 du 18/05/2017
Imputation budgétaire : 907-78-204132-178001-200
Action : 17800101- Réseaux verts et équipements cyclables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Plan Vélo Régional-Soutien régional aux projets cyclables	250 000,00 € HT	60,00 %	150 000,00 €
	Montant total de la subvention		150 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
Adresse administrative : 2 AV DU PARC
95032 CERGY PONTOISE CEDEX
Statut Juridique : Département
Représentant : Madame Marie-Christine CAVECCHI, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 16 octobre 2020 - 31 décembre 2020
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Le département du Val d'Oise a voté son plan vélo le 20 décembre 2019.
Son objectif est notamment de développer l'usage quotidien du vélo. Pour son élaboration, le Département a mené une concertation avec les collectivités et les associations d'usagers.

Ce plan vélo fait l'objet d'une programmation pluriannuelle, et la présente subvention porte sur une opération de la deuxième phase de la première année.

L'opération consiste à aménager deux pistes cyclables unidirectionnelles d'1,5 m de large environ le long de la RD144 à Soisy-sous-Montmorency, entre l'intersection de la RD144 avec la RD109P et avec l'avenue des Cures.

Ce projet permet de desservir la zone industrielle des Cures.

Dans le cadre d'une convention ad hoc relative à la mesure 100 000 stages signée avec la Région, le bénéficiaire s'est engagé à recruter des stagiaires ou alternants.

Détail du calcul de la subvention :
Le Département du Val d'Oise a réalisé un schéma stratégique de développement de la pratique cyclable, décliné en programmation pluriannuelle.
Le projet de la présente subvention étant une opération de complétion du maillage cyclable, il bénéficie, au titre du plan vélo régional, d'un taux de financement maximum de 50% des dépenses éligibles.

Le coût du projet est estimé à 250 000 € HT pour 600 ml. Le plafond de dépense subventionnable (550 € /ml) n'est pas atteint.

La participation régionale au titre du plan vélo s'élève à donc à 125 000 € (50% x 250 000 €).

En complément, le projet étant lauréat du Budget Participatif et Environnemental - session n°1, la prime écologique de 10% est attribuée à la présente opération, soit 25 000 € (10% x 250 000 €).

La subvention totale pour ce projet s'élève donc à 150 000 € (125 000 + 25 000).

Localisation géographique :
- ANDILLY
- SOISY-SOUS-MONTMORENCY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux	250 000,00	100,00%
Total	250 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région - Plan Vélo (sollicitée)	125 000,00	50,00%
Prime citoyenne écologique régionale (sollicitée)	25 000,00	10,00%
Fonds propres	100 000,00	40,00%
Total	250 000,00	100,00%

Commission permanente du 15 octobre 2020 - CP2020-459

DOSSIER N° 20012671 - VELO - CD95 - PLAN TRIENNAL ANNEE 1 PHASE 2 - PISTE CYCLABLE RD14 PIERRELAYE/SAINT-OUEN-L'AUMONE (95) - LAUREAT DU BPE

Dispositif : Plan Vélo Régional-Soutien régional aux projets cyclables (n° 00001061)
Délibération Cadre : CR2017-77 du 18/05/2017
Imputation budgétaire : 907-78-204132-178001-200
Action : 17800101- Réseaux verts et équipements cyclables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Plan Vélo Régional-Soutien régional aux projets cyclables	501 498,00 € HT	42,77 %	214 500,00 €
	Montant total de la subvention		214 500,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
Adresse administrative : 2 AV DU PARC
95032 CERGY PONTOISE CEDEX
Statut Juridique : Département
Représentant : Madame Marie-Christine CAVECCHI, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 15 octobre 2020 - 31 décembre 2020
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Le département du Val d'Oise a voté son plan vélo le 20 décembre 2019.
Son objectif est notamment de développer l'usage quotidien du vélo. Pour son élaboration, le Département a mené une concertation avec les collectivités et les associations d'usagers.

Ce plan vélo fait l'objet d'une programmation pluriannuelle, et la présente subvention porte sur une opération de la deuxième phase de la première année.

L'opération consiste à aménager une piste cyclable unilatérale bidirectionnelle en bordure de la RD14 entre Pierrelaye et Saint-Ouen-L'Aumône (entre la sortie de Pierrelaye et la ZAC Liesse II à Saint-Ouen-L'Aumône : 900 logements et 126 000 m² d'activités prévus).

Côté Pierrelaye, le projet se raccordera à une piste bidirectionnelle existante.
Côté Saint-Ouen-l'Aumône, le projet débouchera sur une section de la RD14 qui sera prochainement fermée à la circulation routière. En effet, dans le cadre de la ZAC Liesse II portée par la CA Cergy-Pontoise, de nouvelles voiries seront créées d'ici fin 2020 qui permettront une désaffection de ce tronçon RD14.
Le Département, en collaboration avec la CACP, s'engage à réaliser, en provisoire si nécessaire, un marquage "piste cyclable" sur cette voie désaffectée en attendant la fin des travaux de la ZAC.

Avec les continuités créées, le projet proposé à la subvention permet donc de relier la zone urbaine de Pierrelaye à la gare de Saint-Ouen-l'Aumône (RER C – Transilien H).

Dans le cadre d'une convention ad hoc relative à la mesure 100 000 stages signée avec la Région, le bénéficiaire s'est engagé à recruter des stagiaires ou alternants.

Détail du calcul de la subvention :
Le Département du Val d'Oise a réalisé un schéma stratégique de développement de la pratique cyclable, décliné en programmation pluriannuelle.
Le projet de la présente subvention étant une opération de complétion du maillage cyclable, il bénéficie, au titre du plan vélo régional, d'un taux de financement maximum de 50% des dépenses éligibles.

Le coût du projet est estimé à 501 500 € HT pour 650 ml, soit un coût supérieur au plafond de la dépense subventionnable qui est de 357 500 € HT (550 € x 650 ml).

La participation régionale au titre du plan vélo s'élève à donc à 178 750 € (50% x 357 500 €).

En complément, le projet étant lauréat du Budget Participatif et Environnemental - session n°1, la prime écologique de 10% est attribuée à la présente opération, soit 35 750 € (10% x 357 500 €).

La subvention totale pour ce projet s'élève donc à 214 500 € (178 750 + 35 750).

Localisation géographique :
- SAINT-OUEN-L'AUMONE
- PIERRELAYE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux	501 498,00	100,00%
Total	501 498,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région - Plan Vélo (sollicitée)	178 750,00	35,64%
Prime citoyenne écologique régionale (sollicitée)	35 750,00	7,13%
Fonds propres	286 998,00	57,23%
Total	501 498,00	100,00%

DOSSIER N° EX049327 - SOUTIEN AUX PROJETS D'AGRICULTURE URBAINE ET PERIURBAINE - COMMUNE DE MOUSSY LE NEUF – LAUREAT DU BPE 1ERE SESSION

Dispositif : Soutien aux projets d'agriculture urbaine et péri-urbaine (n° 00001153)
Délibération Cadre : CP2019-093 du 19/03/2019
Imputation budgétaire : 909-93-204141-193004-1700
Action : 19300407- Agriculture urbaine

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux projets d'agriculture urbaine et péri-urbaine	109 913,20 € HT	50,04 %	55 000,00 €
	Montant total de la subvention		55 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MOUSSY LE NEUF
Adresse administrative : PLACE CHARLES DE GAULLE
77230 MOUSSY LE NEUF
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Bernard RIGAULT, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2020 - 1 juillet 2021
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Urgence à réaliser l'opération.

Description :
La commune de Moussy-le-Neuf est située au nord du département de Seine-et-Marne, à 30 km de Paris et 5 km de l'aéroport de Roissy-CDG. Elle fait partie de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France. Bénéficiant d'une réserve foncière, la commune décide d'installer un maraîcher bio sur ses terres (4ha) et plus tard une zone de verger bio (5ha) qui sera gérée par une association d'insertion. Depuis le printemps 2019, les 4 ha sont mis à disposition d'un maraîcher bio, l'entreprise Chatelain Maraichage, ce sont ainsi 25% des besoins de la restauration scolaire en fruits et légumes qui ont été satisfaits grâce à la production maraîchère du village. Afin de compléter l'offre de légumes, la commune a acquis 5 ha supplémentaire de terres afin d'implanter un verger biologique et des jardins pédagogiques.

Seront produites sur le verger, en collaboration avec des pépiniéristes et des associations, des variétés anciennes propres à la Région ainsi que des variétés locales connues pour leurs caractéristiques plus productives. Un partenariat avec les associations Croqueurs de Pommes d'Ile-de-France et Agrof'Ile est en cours de signature. La commune a enfin pour projet d'investir dans la réalisation d'un équipement structurant type « halle maraîchère ».

La commune s'est d'autre part investie dans un projet européen INTERREG-IMAGINE « Inclusive Agriculture Incubator in North-west Europe » soutenant la formation aux métiers du maraîchage

biologique des jeunes (18-34 ans) en difficulté et sans emploi.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Selon les modalités suivantes :
- taux maximum de participation régionale : 50% ;
- plafond maximum de la subvention régionale : 50.000 € ;
- seuil minimal d'intervention : 5.000 €.

Dans le cadre du budget participatif écologique, le projet a été retenu pour recevoir une prime citoyenne d'un montant de 10% de la subvention régionale.

Localisation géographique :
- MOUSSY-LE-NEUF

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Etudes pré-opérationnelles	1 248,00	1,14%
Implantation de haies	17 500,00	15,92%
Clotures	32 000,00	29,11%
Plants pour verger	59 165,20	53,83%
Total	109 913,20	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France	50 000,00	45,49%
Autofinancement	54 913,20	49,96%
Prime citoyenne écologique régionale	5 000,00	4,55%
Total	109 913,20	100,00%

DOSSIER N° EX049329 - SOUTIEN AUX PROJETS D'AGRICULTURE URBAINE ET PERIURBAINE - COMMUNES DE BIÈVRES – LAUREAT DU BPE 1ERE SESSION

Dispositif : Soutien aux projets d'agriculture urbaine et péri-urbaine (n° 00001153)
Délibération Cadre : CP2019-093 du 19/03/2019
Imputation budgétaire : 909-93-204141-193004-1700
Action : 19300407- Agriculture urbaine

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux projets d'agriculture urbaine et péri-urbaine	27 984,00 € TTC	55,00 %	15 391,20 €
		Montant total de la subvention	15 391,20 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	COMMUNE DE BIEVRES
Adresse administrative	:	PLACE DE LA MAIRIE 91570 BIEVRES
Statut Juridique	:	Commune
Représentant	:	Madame ANNE PELLETIER-LE BARBIER, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2020 - 1 juillet 2021
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Urgence à réaliser l'opération

Description :
Le projet d'implantation d'un exploitant en agriculture périurbaine biologique et d'un apiculteur s'est développé à Bièvres en réponse à la demande de ses habitants pour des produits alimentaires biologiques en circuit court.

Le présent projet consiste en la remise en état de la parcelle en voie d'enfrichement afin d'y installer un maraîcher à même de fournir les établissements scolaires de la ville et une amap. Dans ce sens, la ville fait appel à une entreprise d'écopaturage afin de supprimer la présence de ronces et d'espèces végétales ligneuses, d'enrichir le sol mais également de réaliser des ateliers pédagogiques qui permettront de faire parler du projet avant son installation et de créer une émulation autour de celui-ci. Le futur porteur de projet sera ainsi convenablement accueilli.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :

Selon les modalités suivantes :
- taux maximum de participation régionale : 50% ;
- plafond maximum de la subvention régionale : 50.000 € ;
- seuil minimal d'intervention : 5.000 €.
Dans le cadre du budget participatif écologique, le projet a été retenu pour recevoir une prime citoyenne d'un montant de 10% de la subvention régionale.

Localisation géographique :
- BIEVRES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Materiel nécessaire à l'installation des animaux et entretien de la parcelle	27 984,00	100,00%
Total	27 984,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France	13 992,00	50,00%
Autofinancement	12 592,80	45,00%
Prime citoyenne écologique régionale	1 399,20	5,00%
Total	27 984,00	100,00%

Commission permanente du 15 octobre 2020 - CP2020-459

DOSSIER N° EX049344 - SOUTIEN AUX PROJETS D'AGRICULTURE URBAINE ET PERIURBAINE - VENI VERDI – LAUREAT DU BPE 1ERE SESSION

Dispositif : Soutien aux projets d'agriculture urbaine et péri-urbaine (n° 00001153)
Délibération Cadre : CP2019-093 du 19/03/2019
Imputation budgétaire : 909-93-20421-193004-1700
Action : 19300407- Agriculture urbaine

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux projets d'agriculture urbaine et péri-urbaine	68 860,00 € TTC	55,00 %	37 873,00 €
	Montant total de la subvention		37 873,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : VENI VERDI
Adresse administrative : 18 RUE RAMUS
75020 PARIS 20E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur FLORIAN HEDON, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : développement des projets d'agriculture urbaine de Veni Verdi

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2020 - 1 juillet 2021
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Urgence à réaliser l'opération.

Description :
Veni Verdi développe des projets d'agriculture urbaine au plus proche de tous, se spécialisant particulièrement dans les établissements scolaires. A ce titre, les différents sites de l'association constituent des supports de production et d'apprentissage à ciel ouvert accueillant enfants, adolescents, étudiants, chercheurs, habitants et entreprises pour les sensibiliser aux problématiques environnementales, agricoles et alimentaires.
L'association Veni Verdi propose un dossier pour 4 de ses 9 sites parisiens : espace sportif Pailleron 75019, college Pierre Mendes France 75020, collège Germaine Tillon 75012, conservatoire Georges Bizet 75020 .

L'association concentre son activité autour de 3 pôles :
- la production, vendue aux partenaires de l'association : agents des établissements hôtes des jardins, vente hebdomadaire au public dans un café de quartier, vente à des épiceries/restaurants de quartier ;
- l'animation et la pédagogie ;
- la formation (auprès de publics professionels demandeurs d'emploi, ou citoyens souhaitant découvrir l'agriculture).

Sur tous ces sites, l'association emploie au total 13 salariés et 4 services civiques.
Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
La subvention est calculée selon les modalités suivantes :
- taux maximum de participation régionale : 50% ;
- plafond maximum de la subvention régionale : 50.000 € ;
- seuil minimal d'intervention : 5.000 €.

Dans le cadre du budget participatif écologique, le projet a été retenu pour recevoir une prime citoyenne d'un montant de 10% de la subvention régionale.

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Panneau d'accueil	3 800,00	5,52%
Substrat	9 774,00	14,19%
Oyas d'irrigation	2 985,00	4,33%
Equipements extérieurs	8 900,00	12,92%
Construction d'un escalier	8 820,00	12,81%
Planches de bois	33 172,00	48,17%
Impressions	337,00	0,49%
Assises extérieures	1 072,00	1,56%
Total	68 860,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région île-de-France	34 430,00	50,00%
Autofinancement	30 987,00	45,00%
Prime citoyenne écologique régionale	3 443,00	5,00%
Total	68 860,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
Règlement de minimis entreprise 1407/2013 (publié au JOUE L 352 du 24 décembre 2013), relatif à : Aides de minimis entreprise
SA.50388 (2018/N) (agriculture) autorisé par lettre de la Commission européenne du 26 février 2018 (réf. C(2018) 1286 final), relatif à : Aides aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production primaire

Commission permanente du 15 octobre 2020 - CP2020-459

DOSSIER N° EX049345 - SOUTIEN AUX PROJETS D'AGRICULTURE URBAINE ET PERIURBAINE - LA SAUGE (SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE URBAINE GÉNÉREUSE ET ENGAGÉE) – LAUREAT DU BPE 1ERE SESSION

Dispositif : Soutien aux projets d'agriculture urbaine et péri-urbaine (n° 00001153)
Délibération Cadre : CP2019-093 du 19/03/2019
Imputation budgétaire : 909-93-20421-193004-1700
Action : 19300407- Agriculture urbaine

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux projets d'agriculture urbaine et péri-urbaine	92 409,00 € TTC	55,00 %	50 824,95 €
		Montant total de la subvention	50 824,95 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LA SOCIETE D'AGRICULTURE URBAINE GENEREUSE ET ENGAGEE LA SAUGE
Adresse administrative : 20 RUE EDOUARD PAILLERON 75019 PARIS 19E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame HELENE BINET, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2020 - 1 juillet 2021
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé :

Description :
Le projet Terre Terre, situé sur une friche à Aubervilliers, a pour objectif de recréer des espaces de biodiversité en développant à la fois des techniques de culture respectueuses de l'environnement, mais également en recréant des espaces présents à l'état naturel. Le projet développera 3 volets d'action, un volet productif respectant les principes de l'agroécologie, un volet pédagogique et éducatif dont le but est de reconnecter les habitants à la nature via des activités de jardinage et un programme "De la graine à l'assiette" dédié aux enfants du territoire ainsi qu'un volet récréatif d'accueil des habitants du quartier et des alentours pour des activités diverses (création d'une pizzeria et concerts par exemple).

L'espace agricole de la friche de 3132m² sera distribué comme suit : une serre maraîchère en pleine terre (salade mesclun, tomates et concombres pour le restaurant), un démonstrateur dédié à la démonstration des différentes techniques de culture en milieu urbain : spiruline, robot maraîchers, bottes de pailles, hydroponie, aquaponie… une forêt comestible dédiée à la production de fruitiers, aromates, houblon, petits fruits, vigne.
Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Selon les modalités suivantes :
- taux maximum de participation régionale : 50% ;
- plafond maximum de la subvention régionale : 50.000 € ;
- seuil minimal d'intervention : 5.000 €.

Dans le cadre du budget participatif écologique, le projet a été retenu pour recevoir une prime citoyenne d'un montant de 10% de la subvention régionale.

Localisation géographique :
- AUBERVILLIERS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Micro Serre	29 223,00	31,62%
Etude paysagère et topographique	10 680,00	11,56%
Etude réseau d'eau	8 194,00	8,87%
Etude architecturale	13 100,00	14,18%
Conception et aménagement de l'espace de vie	18 240,00	19,74%
Achat container	2 568,00	2,78%
Paille	924,00	1,00%
Terreau	3 528,00	3,82%
Tables de culture	5 952,00	6,44%
Total	92 409,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France	46 204,50	50,00%
Autofinancement	41 584,05	45,00%
Prime citoyenne écologique régionale	4 620,45	5,00%
Total	92 409,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
Règlement de minimis entreprise 1407/2013 (publié au JOUE L 352 du 24 décembre 2013), relatif à : Aides de minimis entreprise
SA.50388 (2018/N) (agriculture) autorisé par lettre de la Commission européenne du 26 février 2018 (réf. C(2018) 1286 final), relatif à : Aides aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production primaire

Commission permanente du 15 octobre 2020 - CP2020-459

DOSSIER N° EX049346 - SOUTIEN AUX PROJETS D'AGRICULTURE URBAINE ET PERIURBAINE - ELLSA ENSEMBLE UN LIEU POUR DES LIENS SOLIDAIRES A ACHERES – LAUREAT DU BPE 1ERE SESSION

Dispositif : Soutien aux projets d'agriculture urbaine et péri-urbaine (n° 00001153)
Délibération Cadre : CP2019-093 du 19/03/2019
Imputation budgétaire : 909-93-20421-193004-1700
Action : 19300407- Agriculture urbaine

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux projets d'agriculture urbaine et péri-urbaine	25 800,00 € HT	55,00 %	14 190,00 €
	Montant total de la subvention		14 190,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	: ELLSA ENSEMBLE UN LIEU POUR DES LIENS SOLIDAIRES A ACHERES
Adresse administrative	: 3 AV DU GENERAL DE GAULLE 78260 ACHERES
Statut Juridique	: Association
Représentant	: Madame MARTINE DELTOUR, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 27 mai 2020 - 27 mai 2021
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Urgence à réaliser l'opération.

Description :
Le site du projet Intégraterre se situe entre la forêt de Saint-Germain-en-Laye et la Seine, à Achères, sur une friche de 7,7 Ha. Le projet consiste en la revalorisation de la friche par un ensemble d'activités en lien avec le quartier dans lequel il est implanté. Le projet suit généralement les principes de la permaculture et de l'économie circulaire. Intégraterre souhaite aborder conjointement les enjeux de solidarité, d'environnement et d'activité économique du territoire sur lequel il est situé.

Le projet est orienté selon 4 pôles d'activités :
- une unité de tri collective de quartier (compostage) ;
- une ferme urbaine avec production maraichère (agroforesterie et permaculture) ;
- une unité de transformation et de vente ;
- un espace de formation et d'expérimentation autour de l'agriculture, l'alimentation et l'environnement.

Il existe des pollutions plus ou moins importantes sur la parcelle localisées en différentes zones. Il existe toutefois une surface non polluée sur le site qui est actuellement cultivée. L'association s'engage par ailleurs à cultiver en hors-sol sur toutes les surfaces identifiées comme polluées. L'association ELLSA est

accompagnée pour gérer cette contrainte par le bureau d'étude Exp'Au d'AgroParisTech, partenaire du projet de recherche de l'INRAE REFUGE, spécialisé sur la maitrise des risques liés à la pollution des terres agricoles.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Selon les modalités suivantes :
- taux maximum de participation régionale : 50% ;
- plafond maximum de la subvention régionale : 50.000 € ;
- seuil minimal d'intervention : 5.000 € ;

Dans le cadre du budget participatif écologique, le projet a été retenu pour recevoir une prime citoyenne d'un montant de 10% de la subvention régionale.

Localisation géographique :
- ACHERES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Matériel de culture	25 800,00	100,00%
Total	25 800,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	12 900,00	50,00%
Autofinancement	11 610,00	45,00%
Prime citoyenne écologique régionale	1 290,00	5,00%
Total	25 800,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.50388 (2018/N) (agriculture) autorisé par lettre de la Commission européenne du 26 février 2018 (réf. C(2018) 1286 final), relatif à : Aides aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production primaire

DOSSIER N° EX049347 - SOUTIEN AUX PROJETS D'AGRICULTURE URBAINE ET PERIURBAINE-RÉGIE DE QUARTIER SAINT BLAISE CHARONNE – LAUREAT DU BPE 1ERE SESSION

Dispositif : Soutien aux projets d'agriculture urbaine et péri-urbaine (n° 00001153)
Délibération Cadre : CP2019-093 du 19/03/2019
Imputation budgétaire : 909-93-20421-193004-1700
Action : 19300407- Agriculture urbaine

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux projets d'agriculture urbaine et péri-urbaine	24 900,00 € TTC	55,00 %	13 695,00 €
	Montant total de la subvention		13 695,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : REGIE DE QUARTIER SAINT BLAISE CHARONNE
Adresse administrative : 88 RUE DE LA REUNION
75020 PARIS 20
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame DANIELLA GHACHAM, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2020 - 1 juillet 2021
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Urgence à réaliser l'opération.

Description :
Afin de répondre aux problèmes d'incivilités, à une sous-utilisation des espaces extérieurs et des parkings et à un manque d'appropriation de leur espace de la part des locataires, CDC Habitat s'est réuni avec la Régie de Quartier Saint-Blaise Charonne et l'entreprise Upcycle pour proposer un projet innovant.

Dans le parking d'une résidence, une ferme cavernicole de production de pleurotes ainsi qu'une production d'endives et de micro-pousses comprendra :
- un composteur électro-mécanique², dans la cour intérieure de la résidence permettant de collecter de 500kg à 1t de bio déchets/semaine ;
- 5 bacs potagers autonomes avec pompe solaire et une mini serre hivernale intégrant un lombricomposteur qui serviront d'outils de sensibilisation ;
- un programme d'animation pour sensibiliser les locataires et les habitants aux enjeux du Développement Durable autour de sujets allant de la réduction des déchets, la consommation locale jusqu'à la protection de la biodiversité.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de

la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Selon les modalités suivantes :
- taux maximum de participation régionale : 50% ;
- plafond maximum de la subvention régionale : 50.000 € ;
- seuil minimal d'intervention : 5.000 €.

Dans le cadre du budget participatif écologique, le projet a été retenu pour recevoir une prime citoyenne d'un montant de 10% de la subvention régionale.

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Etudes pré-opérationnelles	14 400,00	57,83%
Modules de culture	1 800,00	7,23%
Bacs de culture	8 400,00	33,73%
Plaques de culture	300,00	1,20%
Total	24 900,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Ile-de-France	12 450,00	50,00%
Autofinancement	11 205,00	45,00%
Prime citoyenne écologique régionale	1 245,00	5,00%
Total	24 900,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.50388 (2018/N) (agriculture) autorisé par lettre de la Commission européenne du 26 février 2018 (réf. C(2018) 1286 final), relatif à : Aides aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production primaire

Commission permanente du 15 octobre 2020 - CP2020-459

DOSSIER N° 20007372 - SOUTIEN AUX PROJETS D'AGRICULTURE URBAINE ET PERIURBAINE - LA FERME DE LA CHARBONNIERE – LAUREAT DU BPE 1ERE SESSION

Dispositif : Soutien aux projets d'agriculture urbaine et péri-urbaine (n° 00001153)
Délibération Cadre : CP2019-093 du 19/03/2019
Imputation budgétaire : 909-93-20421-193004-1700
Action : 19300407- Agriculture urbaine

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux projets d'agriculture urbaine et péri-urbaine	53 750,00 € HT	55,00 %	29 562,50 €
	Montant total de la subvention		29 562,50 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LA FERME DE LA CHARBONNIERE LOCAL ET BIO
Adresse administrative : CHEMIN DES CAVES 77860 COUILLY PONT AUX DAMES
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Monsieur Jean-Louis VAUDESCAL, Gérant

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : développement du projet d'agriculture urbaine de La ferme de la Charbonnière

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2020 - 1 juillet 2021
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Urgence à réaliser l'opération.

Description :
Dans le cadre de l'opération "Cœur agro-urbain de Montévrain", Jean Louis Vaudescal est l'un des agriculteurs s'installant sur la surface qui lui est personnellement dédiée, soit 9ha.

Monsieur Vaudescal est installé dans sa ferme biologique en maraîchage depuis plus de 5 ans. Il créé la ferme de la charbonnière, en lien avec Laura Perretti qui s'installera sur l'autre partie agricole qui lui est attribuée. Ils cultiveront en agriculture biologique des surfaces différentes mais leurs projets seront complémentaires du point de vue des variétés cultivées et des activités d'accueil et de transformation à la ferme.
Monsieur Vaudescal sera responsable de l'accueil pédagogique et de la vente en circuits courts et Madame Perretti de la transformation des productions.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de

cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Selon les modalités suivantes :
- taux maximum de participation régionale : 50% ;
- plafond maximum de la subvention régionale : 50.000 € ;
- seuil minimal d'intervention : 5.000 €.

Dans le cadre du budget participatif écologique, le projet a été retenu pour recevoir une prime citoyenne d'un montant de 10% de la subvention régionale.

Localisation géographique :
- SEINE ET MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Voierie et réseaux divers	10 000,00	18,60%
Protections (portail et clôtures)	43 750,00	81,40%
Total	53 750,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France	26 875,00	50,00%
Autofinancement	24 187,50	45,00%
Prime citoyenne écologique régionale	2 687,50	5,00%
Total	53 750,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.50388 (2018/N) (agriculture) autorisé par lettre de la Commission européenne du 26 février 2018 (réf. C(2018) 1286 final), relatif à : Aides aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production primaire

Commission permanente du 15 octobre 2020 - CP2020-459

DOSSIER N° EX049933 - Restructuration complète de la déchèterie de Coulommiers (77) - LAUREAT DU BPE (1ère session)

Dispositif : Soutien régional à la gestion des déchets (investissement) (n° 00000353)
Délibération Cadre : CR105-11 modifiée du 17/11/2011
Imputation budgétaire : 907-72-204141-472001-1700
Action : 472001063- Economie circulaire et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	1 073 400,00 € TTC	30,74 %	330 000,00 €
	Montant total de la subvention		330 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SMITOM SYNDICAT MIXTE TRAIT ORDURES NORD SEINE ET MARNE
Adresse administrative : 14 RUE DE LA CROIX GILLET 77122 MONTHYON
Statut Juridique : Syndicat Mixte
Représentant : Monsieur JEAN-FRANCOIS PARIGI, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2020 - 31 décembre 2021
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Dérogation sollicitée dans le cadre de la crise sanitaire Covid 19 et du report du lancement du Budget participatif.

Description :
Le SMITOM du Nord Seine-et-Marne est le syndicat intercommunal en charge du traitement des déchets ménagers et assimilés de 168 communes pour environ 324 837 habitants. Le SMITOM gère 10 déchèteries.

Afin de répondre aux besoins de son territoire, le SMITOM a le projet de restructurer complètement la déchèterie de Coulommiers afin de :
- collecter l'ensemble des flux de déchets ;
- améliorer la circulation des usagers et l'enlèvement des déchets ;
- proposer un nouveau système de dépose à plat.
La déchèterie continuera d'accueillir les déchets des professionnels.

Pour ce faire, des travaux et aménagements seront réalisés pour :
- créer des voies d'entrée différenciées pour les poids lourds et les véhicules légers, et réaménager les zones de circulation des poids lourds ;
- augmenter la capacité d'attente au niveau du contrôle de l'accès, et créer une voie de sortie pour les

véhicules refusés ;
- créer un nouvel espace pour l'apport de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), et une nouvelle zone de dépôt à plat, avec la mise en place de deux conteneurs spéciaux possédant un système d'élévation pour la collecte ;
- construire un nouveau local sur rétention pour les déchets dangereux (DD).

Certains équipements seront maintenus comme la benne compactrice de cartons, les caissons DEEE et de réemploi, et le local actuel pour le gardien.

Afin d'empêcher toute intrusion, la clôture actuelle sera déposée et remplacée par une clôture électrifiée. En complément, un système de vidéosurveillance sera déployé au niveau des deux entrées du site ainsi qu'à proximité des zones sensibles (caissons DEEE et benne ferraille).

La Région apporte son soutien financier à la réalisation des études et travaux, à l'acquisition de matériels, conteneurs et l'aménagement des locaux.

Ce projet permet de contribuer à l'objectif du PRPGD d'optimisation et de renforcement du parc des déchèteries publiques.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
- Au titre de la mesure 3 : soutien "de droit commun" plafonné à 300 000 €, soit 27,95% des dépenses éligibles en investissement
- Au titre du budget participatif écologique et solidaire régional : une prime citoyenne de 10% de la subvention, soit 30 000 €
Soit un soutien total de 330 000 €.

Localisation géographique :
- COULOMMIERS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Recyclage et valorisation des déchets

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Etudes et assistance à maîtrise d'ouvrage	103 200,00	9,61%
Travaux et matériels	663 960,00	61,86%
Stockage déchets (local DD et conteneurs)	306 240,00	28,53%
Total	1 073 400,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	743 400,00	69,26%
Subvention région Île-de-France	300 000,00	27,95%
Prime citoyenne écologique régionale	30 000,00	2,79%
Total	1 073 400,00	100,00%

DOSSIER N° EX050108 - Expérimentation de la tarification éco-responsable sur un territoire à dominante urbaine (78) - LAUREAT DU BPE (1ère session)

Dispositif : Soutien régional à la gestion des déchets (investissement) (n° 00000353)
Délibération Cadre : CR105-11 modifiée du 17/11/2011
Imputation budgétaire : 907-72-204141-472001-1700
Action : 472001063- Economie circulaire et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	767 513,00 € HT	21,50 %	165 000,00 €
		Montant total de la subvention	165 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CAVGP COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VERSAILLES GRAND PARC
Adresse administrative : 6 AVENUE DE PARIS 78009 VERSAILLES
Statut Juridique : Communauté d'Agglomération
Représentant : Monsieur François DE MAZIERES, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 15 octobre 2020 - 1 janvier 2023
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
L'objectif du projet est d'expérimenter la tarification éco-responsable dans un milieu urbain présentant un taux d'habitat vertical très important (70% des logements), d'en évaluer l'impact puis d'étendre le dispositif à l'ensemble du territoire intercommunal. L'expérimentation permettra notamment de tester les dispositifs techniques, de les éprouver avant de les déployer sur l'ensemble de la Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (CAVGP).

Ce projet s'inscrit dans la continuité des actions de prévention déployées depuis 2010 dans le cadre du programme local de prévention des déchets et plus récemment dans le cadre du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés 2018-2023. L'objectif est de créer une synergie avec les actions de prévention proposées afin de conduire les usagers à repenser leurs rapports à la production de déchets et leurs modes de consommation. Compte tenu du contexte (hausse de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) sur l'incinération, extension des consignes de tri, obligation de tri à la source des biodéchets…), ce projet s'inscrit également dans une logique de maîtrise des coûts et d'optimisation du service public de gestion des déchets.

Le territoire d'expérimentation concerne 8 communes sur les 18 que constitue la CAVGP : Bougival, Châteaufort, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas, Noisy-le-Roi, Rennemoulin, Saint-Cyr-l'Ecole et Fontenay-le-Fleury.

Pour mettre en place, la tarification éco-responsable, il est nécessaire d'adapter les contenants liés à la gestion des déchets. La Région apporte son soutien financier aux investissements (comprenant le génie civil le cas échéant) qui rentrent dans le cadre du projet :
• Adaptation des points d'apport volontaire existants : mise en place de contrôle d'accès, de limitateurs d'apport, adaptation des bornes RSHV (recyclables secs hors verre) et verre…;
• Remplacement de points d'apport volontaire OMR (ordures ménagères résiduelles), RSHV, verre) ;
• Création de nouveaux points d'apport volontaire (OMR, RSHV, verre) ;
• Rétrofitage de bacs OMR et RSHV afin de suivre l'utilisation du service et de permettre la facturation ;
• Fourniture de bacs OMR et RSHV pucés afin d'adapter le parc de bacs en vue de la bonne conduite du projet.

Ce projet d'expérimentation de la tarification éco-responsable fait partie des premiers en France sur un territoire à dominante urbaine dense. La gestion de l'habitat collectif permettra de prendre la mesure des enjeux et de tester différentes solutions possibles, qui pourront par la suite être mises en œuvre sur d'autres territoires similaires, notamment en Île-de-France. Le projet servira donc de vitrine régionale pour la tarification éco-responsable.
Cela contribue directement à l'objectif du PRPGD de couvrir en tarification incitative 1 800 000 de franciliens en 2025.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
- Au titre de la mesure 5 : 19,54% des dépenses éligibles en investissement, soit un soutien « de droit commun » de 150 000 € (plafond atteint).
- Au titre du budget participatif écologique et solidaire régional : prime citoyenne de 10% sur la subvention, soit 15 000 €.
Soit un soutien total de 165 000 €.
CAVGP récupérant partiellement la TVA, la subvention est calculée sur la base des dépenses éligibles HTR (hors taxes récupérables).

Localisation géographique :
- CA VERSAILLES GRAND PARC (78-YVELINES)

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Stratégie de prévention des déchets

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achat nouveaux bacs pucés	174 456,00	22,73%
Rétrofit de bacs existants	11 294,00	1,47%
Abribacs à contrôle d'accès	147 993,00	19,28%
Génie civil	388 628,00	50,63%
Badges	45 142,00	5,88%
Total	767 513,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	410 138,00	53,44%
ADEME	192 375,00	25,06%
Subvention Région Île-de-France	150 000,00	19,54%
Prime citoyenne écologique régionale	15 000,00	1,95%
Total	767 513,00	100,00%

DOSSIER N° EX050128 - Construction d'une déchèterie-ressourcerie à Montreuil (93) – LAUREAT DU BPE (1ère session)

Dispositif : Soutien régional à la gestion des déchets (investissement) (n° 00000353)
Délibération Cadre : CR105-11 modifiée du 17/11/2011
Imputation budgétaire : 907-72-204141-472001-1700
Action : 472001063- Economie circulaire et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	2 279 988,00 € HT	15,37 %	350 368,00 €
	Montant total de la subvention		350 368,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : EST ENSEMBLE
Adresse administrative : 100 AVENUE GASTON ROUSSEL
93232 ROMAINVILLE
Statut Juridique : Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple
Représentant : Monsieur Patrice BESSAC, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 septembre 2020 - 1 juin 2022
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La construction du nouvel équipement à Montreuil étant liée aux travaux du tramway allant se dérouler sur l'ancienne emprise de la déchèterie, il est nécessaire d'anticiper suffisamment le déplacement de l'équipement.

Description :
Est Ensemble gère actuellement 2 déchèteries fixes à Montreuil et à Bondy, ainsi que 4 sites de déchèteries mobiles par mois. L'actuelle déchèterie de Montreuil installée sur un terrain propriété du Département de Seine-Saint-Denis, se trouve sur les emprises du futur tramway T1. Ainsi, afin de remplacer cet équipement, une nouvelle implantation est prévue sur la rue Paul Doumer à Montreuil.

Est Ensemble souhaite avec ce nouvel équipement s'inscrire dans un programme de performance et atteindre des objectifs ambitieux de valorisation et réemploi, notamment en :
- présentant des solutions in situ en termes d'initiation des usagers au tri, au réemploi, au recyclage et à la valorisation des déchets, avec une signalétique fonctionnelle ;
- proposant un équipement moderne et évolutif qui permettra d'assurer un service de qualité à l'usager et une parfaite intégration architecturale et fonctionnelle vis-à-vis de l'environnement et du voisinage ;
- anticipant le développement de nouvelles filières de valorisation afin de répondre aux objectifs réglementaires, voire les dépasser.

Il s'agit de mettre en œuvre un équipement innovant et évolutif avec la possibilité de s'adapter à l'accroissement permanent du nombre d'usagers et du nombre de flux à trier en vue de permettre

l'intégration de déchets issus de filières à responsabilité élargie du producteur (REP).

La ressourcerie associée à la nouvelle déchèterie permettra de :
- favoriser l'émergence de comportements éco-citoyens ;
- développer des services de proximité créateurs de lien social et des activités économiques innovantes, avec un focus spécifique sur les activités du réemploi.
La mise en œuvre de la ressourcerie se fera par l'intégration économiquement viable au projet de partenaires de l'Économie Sociale et Solidaire.
L'accès à la déchèterie sera à destination des habitants du territoire d'Est Ensemble.

La Région apporte son soutien à l'ensemble des travaux de la double installation déchèterie-ressourcerie, ainsi que leur équipement (bennes pour la déchèterie, équipements de la ressourcerie).

Ce projet s'inscrit dans les objectifs suivants du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) :
- relever le défi du tri et du recyclage en améliorant le maillage du territoire en déchèteries ;
- doubler l'offre de réemploi, réutilisation et réparation à destination des franciliens en 2031.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
- Pour la partie déchèterie : mesure 3 - Aide plafonnée à 200 000 €, soit 10,61% des dépenses éligibles.
- Pour la partie recyclerie : mesure 2 - 30 % des dépenses éligibles, soit une aide de 118 516 €.
NB : l'aide de l'ADEME ne concerne que ce volet recyclerie.
- Au titre du budget participatif écologique et solidaire régional : prime citoyenne de 10% de la subvention, soit 31 852€.
Soit un soutien total de 350 368€.

Localisation géographique :
- MONTREUIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Recyclage et valorisation des déchets

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux	1 764 988,00	77,41%
Equipements	515 000,00	22,59%
Total	2 279 988,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	1 459 620,00	64,02%
SYCTOM	420 000,00	18,42%
ADEME (aide portant sur la ressourcerie)	50 000,00	2,19%
Subvention Région Île-de-France	318 516,00	13,97%
Prime citoyenne écologique régionale	31 852,00	1,40%
Total	2 279 988,00	100,00%

Commission permanente du 15 octobre 2020 - CP2020-459

DOSSIER N° EX050305 - Création d'une déchèterie-recyclerie avec embranchement fluvial à Bonneuil-sur-Marne (94) - LAUREAT DU BPE (1ère session)

Dispositif : Soutien régional à la gestion des déchets (investissement) (n° 00000353)
Délibération Cadre : CR105-11 modifiée du 17/11/2011
Imputation budgétaire : 907-72-204141-472001-1700
Action : 472001063- Economie circulaire et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	1 856 000,00 € HT	25,47 %	472 670,00 €
	Montant total de la subvention		472 670,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PARIS EST MARNE ET BOIS
Adresse administrative : 14 RUE LOUIS TALAMONI
94340 JOINVILLE LE PONT
Statut Juridique : Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple
Représentant : Monsieur JACQUES JP MARTIN, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2020 - 1 juillet 2021
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Dérogation sollicitée dans le cadre de la crise sanitaire Covid 19 et du report du lancement du Budget participatif.

Description :
L'Etablissement Public Paris Est Marne et Bois (EPT 10 – 13 communes et 510 000 Habitants) souhaite améliorer son réseau de déchèteries (4 fixes et une mobile) en créant sur son territoire un éco-site composé d'une nouvelle déchèterie / recyclerie et d'un quai fluvial. Ce site prendra le relais de la déchèterie de Saint-Maur-les-Fossés actuellement uniquement ouverte aux particuliers et qui ne répond plus aux besoins.
Le nouvel éco-site accueillera aussi un bâtiment pour le personnel et les véhicules de collecte et sera ouvert aux habitants dans un premier temps puis aux professionnels dans un second temps.
Cet éco-site est situé hors du territoire de l'EPT sur le port de Bonneuil-sur-Marne. L'EPT et l'entreprise SUEZ ont répondu en tant que co-gérants à l'appel à candidature d'Haropa Port de Paris. Grâce à cette implantation et à l'aménagement d'un quai fluvial, les déchets de la déchèterie et des collectes pourront être évacués par voie fluviale.
La recyclerie fonctionnera de manière indépendante des autres entités. Les utilisateurs souhaitant se débarrasser d'un objet en bon état ou qui ne nécessite pas des grosses réparations pourront le déposer dans cet espace spécifique plutôt que de le jeter. Cet espace devrait être géré par l'association APPROCHE. Une étude préalable a été confiée au Bureau d'étude SAGE pour définir les modalités de fonctionnement de la recyclerie et lien avec les acteurs du territoire.
La déchèterie comprendra 7 alvéoles de plein-pied : 6 espaces pour les déchets verts, gravats, cartons,

métaux, plastiques, verre et un espace pour la dépose des DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques), textiles, bouchons en plastiques et en liège. Des locaux sont également prévus pour les déchets spécifiques dangereux. Une signalétique permettra d'identifier clairement la nature de chaque zone de tri ou point de collecte. La déchèterie sera complétée par un bâtiment « collecte » qui participera sur 30% de sa surface à l'accueil des véhicules nécessaires au fonctionnement de la déchèterie.

Le soutien de la Région porte :
- sur les travaux et aménagements nécessaires à la construction de la déchèterie et du bâtiment associé, de la ressourcerie, et du quai fluvial ;
- sur des équipements, véhicules ou matériels spécifiques à chaque installation de l'éco-site.

Ce projet répond aux objectifs du Plan Régional de prévention et de Gestion des déchets d'Île-de-France qui fixe un objectif de doublement de l'offre de réemploi et de densification du réseau de déchèterie notamment en les ouvrants aux professionnels.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
- Pour la déchèterie (accueil particuliers et professionnels) : aide plafonnée à 300 000 € (mesure 3)
- Pour la recyclerie : 30% des dépenses éligibles en investissement, soit 73 800 € (mesure 2)
- Pour le quai fluvial : 10 % des dépenses éligibles en investissement, soit 55 900 € (mesure 5).
- Au titre du budget participatif écologique et solidaire régional : prime citoyenne de 10% de la subvention, soit 42 970 €.

Soit un soutien total de 472 670 €

L'EPT a déposé des demandes de subventions auprès du SYCTOM pour la déchèterie et la recyclerie, et auprès de l'ADEME pour la recyclerie, qui sont en cours d'instruction.

Localisation géographique :
- BONNEUIL-SUR-MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Recyclage et valorisation des déchets

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Quai fluvial : travaux, aménagements, équipement et véhicule	559 000,00	30,12%
Déchèterie : travaux, aménagements, véhicules et matériels	1 051 000,00	56,63%
Recyclerie : travaux, aménagements, matériels (signalétique et mobilier)	246 000,00	13,25%
Total	1 856 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	1 383 330,00	74,53%
Subvention Région Île-de-France	429 700,00	23,15%
Prime citoyenne écologique régionale	42 970,00	2,32%
Total	1 856 000,00	100,00%

Commission permanente du 15 octobre 2020 - CP2020-459

DOSSIER N° EX052495 - Etude de faisabilité pour la modernisation du parc de déchèteries de l'EPT Grand Paris Grand Est (93) – LAUREAT DU BPE (1ère session)

Dispositif : Soutien régional à la gestion des déchets (investissement) (n° 00000353)
Délibération Cadre : CR105-11 modifiée du 17/11/2011
Imputation budgétaire : 907-72-204141-472001-1700
Action : 472001063- Economie circulaire et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	50 000,00 € HT	55,00 %	27 500,00 €
	Montant total de la subvention		27 500,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : GRAND PARIS GRAND EST
Adresse administrative : 11 BOULEVARD DU MONT D'EST
93160 NOISY LE GRAND
Statut Juridique : Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple
Représentant : Monsieur Xavier LEMOINE, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 15 octobre 2020 - 31 janvier 2021
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Les déchèteries de Grand Paris Grand Est (GPGE) sont aujourd'hui au nombre de 6 : Gagny, Villemomble, Les Pavillons-sous-Bois, Vaujours, Livry-Gargan et Noisy-le-Grand, soit un ratio d'une déchèterie pour 55 700 habitants contre 1 déchèterie pour 69 000 habitants en Ile-de-France.
GPGE souhaite lancer une étude de faisabilité pour la modernisation de son parc de déchèteries, qui comportera un volet réglementaire et technique, une analyse du maillage territorial, une analyse des implications en termes d'investissement de l'élargissement des usagers aux professionnels et un volet sur le développement de la thématique du réemploi.

Cette étude aura pour vocation d'être un outil d'aide à la décision pour accompagner le territoire dans les travaux à engager sur ses déchèteries afin :
- d'assurer un service public de qualité à tous les usagers du territoire tout en maîtrisant les coûts d'élimination des déchets ménagers et assimilés ;
- d'améliorer qualitativement et quantitativement les matériaux collectés, pour répondre à la règlementation ;
- d'intégrer les besoins des communes (centres techniques municipaux) et les besoins liés à la mise en œuvre de la compétence propreté.

Elle comportera 4 axes thématiques :
- Mise aux normes des équipements et entretien technique ;
- Hygiène et sécurité ;
- Signalétique, identification du site, communication ;
- Optimisation et développement d'activités : optimisation du maillage du territoire en sites de déchèteries fixes ou mobiles, développement de nouvelles activités type recyclerie / zone réemploi et de nouvelles filières de traitement sur les déchèteries.

La Région apporte son soutien financier à cette étude de faisabilité, confiée à un bureau d'études.
Les conclusions de cette mission seront ensuite déclinées notamment en marchés de travaux qui feront l'objet d'une demande de subvention complémentaire dans un second temps.
Ce projet s'inscrit dans l'objectif du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) de renforcer les performances de recyclage des déchets ménagers et assimilés.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
- Au titre de la mesure 3 : 50% des dépenses éligibles relatives aux études pour le développement du projet, soit un soutien « de droit commun » de 25 000€.
- Au titre du budget participatif écologique et solidaire régional : prime citoyenne de 10% sur la subvention, soit 2 500€.
Soit un soutien total de 27 500€.

Localisation géographique :
- SEINE SAINT DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Recyclage et valorisation des déchets

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Etude de faisabilité	50 000,00	100,00%
Total	50 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	22 500,00	45,00%
Subvention Région Île-de-France	25 000,00	50,00%
Prime citoyenne écologique régionale	2 500,00	5,00%
Total	50 000,00	100,00%

Commission permanente du 15 octobre 2020 - CP2020-459

DOSSIER N° EX052499 - Mise en œuvre de la tarification incitative sur le territoire de la Communauté de Communes Plaines et Monts de France (77) – LAUREAT DU BPE (1ère session)

Dispositif : Soutien régional à la gestion des déchets (investissement) (n° 00000353)
Délibération Cadre : CR105-11 modifiée du 17/11/2011
Imputation budgétaire : 907-72-204141-472001-1700
Action : 472001063- Economie circulaire et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	900 000,00 € TTC	18,33 %	165 000,00 €
		Montant total de la subvention	165 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINES ET MONTS DE FRANCE
Adresse administrative : 6 RUE DU GENERAL DE GAULLE 77230 DAMMARTIN EN GOELE
Statut Juridique : Communauté de Communes
Représentant : Monsieur JEAN-LOUIS DURAND, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 15 octobre 2020 - 31 décembre 2022
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
En 2019, la Communauté de Communes Plaines et Monts de France (20 communes, 23 500 habitants) a réalisé une étude de faisabilité (financée par la Région) pour mettre en place la tarification incitative (TI). A la suite de ses conclusions, la CCPMF a décidé d'instaurer la TI en remplacement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Les objectifs sont les suivants :
- introduire une proportionnalité entre la production de déchets et son financement par les usagers ;
- maîtriser les coûts ;
- encourager au tri et à la réduction des déchets.

La CCPMF équipera chaque producteur de déchets de 3 conteneurs (ordures ménagères, collecte sélective multimatériaux, déchets verts) équipés de puces permettant de comptabiliser le nombre de levées ; les camions de collecte seront équipés de lecteurs pour enregistrer les données et permettre la facturation au service rendu.
La CCPMF déploiera toute une campagne de communication pour présenter la mise en œuvre de la TI aux usagers, élus, agents communaux et public relais.
La mise en place de la TI permettra d'harmoniser le parc de bacs (capacités, couleurs) et de l'adapter aux nouvelles fréquences de collecte.

Ce projet permettra de contribuer aux objectifs du PRPGD de réduction et de valorisation des déchets, ainsi qu'à l'objectif de déploiement de la TI (1,8 M hab en 2025, 3,6 M hab en 2031).

La Région apporte son soutien financier à l'acquisition des conteneurs et à l'équipement des camions de collecte.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
- Au titre de la mesure 5 : aide plafonnée à 150 000 €
- Au titre du budget participatif écologique et solidaire régional : prime citoyenne de 10% de la subvention, soit 15 000 €.

Soit un soutien total de 165 000 €.

Localisation géographique :
- CC PLAINES ET MONTS DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Stratégie de prévention des déchets

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Acquisition des conteneurs	800 000,00	88,89%
Equipement des camions de collecte	100 000,00	11,11%
Total	900 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	501 000,00	55,67%
Subvention ADEME prévisionnelle	234 000,00	26,00%
Subvention Région Île-de-France	150 000,00	16,67%
Prime citoyenne écologique régionale	15 000,00	1,67%
Total	900 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX052512 - Acquisition de composteurs collectifs et individuels – LAUREAT DU BPE (1ère session)

Dispositif : Soutien régional à la gestion des déchets (investissement) (n° 00000353)
Délibération Cadre : CR105-11 modifiée du 17/11/2011
Imputation budgétaire : 907-72-204141-472001-1700
Action : 472001063- Economie circulaire et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	39 000,00 € TTC	38,50 %	15 015,00 €
	Montant total de la subvention		15 015,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SICTOMIA SICTOM DE LA REGION DE L ISLE-ADAM
Adresse administrative : RUE PASTEUR PROLONGEE
95660 CHAMPAGNE SUR OISE
Statut Juridique : Syndicat Mixte
Représentant : Madame JOELLE HARNET, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 15 octobre 2020 - 31 décembre 2023
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Le programme local de prévention des déchets mis en œuvre par le syndicat de collecte et traitement des déchets Tri Or de 2014 à 2018 a permis l'équipement en composteurs individuels de 11 % des foyers du territoire (3 191 foyers), avec la dotation de 80 foyers par an en moyenne.
Dans le cadre de son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) en cours de préparation, le syndicat souhaite poursuivre l'équipement des foyers de son territoire en composteurs de proximité, avec un objectif de 500 foyers supplémentaires en 5 ans et d'une vingtaine de composteurs qui seront installés en habitat collectif ou dans des administrations.

Cette nouvelle campagne de promotion du compostage de proximité est à présent élargie aux établissements d'enseignement (de la maternelle au lycée) qui souhaitent composter leurs déchets dans le cadre de leurs projets pédagogiques, mais également aux administrations, cantines et habitats collectifs.
Afin de sensibiliser de nouveaux foyers à la pratique du compostage, des affiches de promotion du compostage sont réalisées et affichées dans des lieux publics afin de faire connaitre cette pratique aux administrés. En complément, les deux conseillères en collectes sélectives effectueront toute l'année des animations auprès de nombreux publics (écoles, marchés, brocantes, fêtes de villages, etc.). La campagne d'inscription de demande de composteurs sera lancée dès l'été 2020 pour des premières

distributions à partir d'octobre 2020.

La région Île-de-France apporte son soutien financier à l'acquisition de composteurs de 400 litres destinés aux particuliers et de composteurs 800 litres pour les administrations et immeubles collectifs, ainsi qu'à l'acquisition de panneaux explicatifs.

Ce projet s'inscrit dans la mise en œuvre de l'objectif du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) d'Île-de-France de déploiement de la pratique du compostage de proximité sur le territoire francilien.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
- Au titre de la mesure 1 : 35 % des dépenses éligibles en investissement, soit un soutien de droit commun de 13 650 €.
- Au titre du budget participatif écologique et solidaire régional : prime citoyenne de 10 % de la subvention, soit 1 365 €.
Soit un soutien total de 15 015 €.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Stratégie de prévention des déchets

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achat de composteurs	38 000,00	97,44%
Panneaux explicatifs	1 000,00	2,56%
Total	39 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	23 985,00	61,50%
Subvention région Ile-de-France	13 650,00	35,00%
Prime citoyenne écologique régionale	1 365,00	3,50%
Total	39 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX052647 - Déploiement d'un réseau de bornes mobiles destinées à la collecte des surplus de production de cartons en habitat collectif – LAUREAT DU BPE (1ère session)

Dispositif : Soutien régional à la gestion des déchets (investissement) (n° 00000353)
Délibération Cadre : CR105-11 modifiée du 17/11/2011
Imputation budgétaire : 907-72-204141-472001-1700
Action : 472001063- Economie circulaire et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	16 500,00 € HT	22,00 %	3 630,00 €
	Montant total de la subvention		3 630,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SYNDICAT TRI ACTION
Adresse administrative : 2 PLACE CHARLES DE GAULLE
95150 TAVERNY
Statut Juridique : Syndicat Mixte
Représentant : Monsieur Jean-Charles RAMBOUR, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 15 octobre 2020 - 31 décembre 2021
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Pour répondre à la problématique de gestion des déchets lors des phases d'emménagement et de gestion des grands cartons présentés en vrac, le syndicat de collecte et de traitement des déchets Tri Action s'est doté de deux bornes aériennes de 4 m3 avec large opercule pour les cartons : une borne dédiée aux emménagements et une borne afin de répondre aux surproductions ponctuelles dans les quartiers d'habitat collectif.

La grande surface des bornes permet de communiquer sur le tri et les services proposés par la déchèterie par le biais d'un covering (film adhésif signalétique) adapté recouvrant l'intégralité de la borne.

Depuis un an :
- la borne dite « déménagement » a été déployée à proximité de résidences neuves pour des durées d'un à deux mois pendant les phases de livraison des logements ;
- la borne « cartons volumineux » est utilisée sur un éco-quartier à forte densité d'habitat collectif avec activités commerciales en rez-de-chaussée.

A l'appui de cette expérimentation et des résultats obtenus, le syndicat souhaite augmenter son parc de bornes disponibles en faisant l'acquisition de quatre bornes supplémentaires : 1 deuxième borne « déménagement » et 3 nouvelles bornes « cartons volumineux » pour les installer de façon temporaire à

l'occasion de fêtes ponctuelles où il y a une surproduction de cartons des particuliers et commerçants.

La Région apporte son soutien à l'acquisition de ces 4 bornes ainsi que le covering signalétique qui sera apposé sur les façades.

Ce projet s'inscrit dans l'objectif dans l'objectif du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) d'amélioration des performances de collecte sélective des emballages ménagers et assimilés.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
- Au titre de la mesure 3 : 20 % des dépenses éligibles en investissement, soit un soutien « de droit commun » de 3 300 €.
- Au titre du budget participatif écologique et solidaire régional : prime citoyenne de 10% sur la subvention, soit 330 €.
Soit un soutien total de 3 630 €.

Localisation géographique :
- VAL D'OISE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Recyclage et valorisation des déchets

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Acquisition de bornes aériennes	11 000,00	66,67%
Signalétique (covering) des bornes	5 500,00	33,33%
Total	16 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	12 870,00	78,00%
Subvention région Île-de-France	3 300,00	20,00%
Prime citoyenne écologique régionale	330,00	2,00%
Total	16 500,00	100,00%

Commission permanente du 15 octobre 2020 - CP2020-459

DOSSIER N° EX052672 - Etude faisabilité ressourcerie (78) – LAUREAT DU BPE (1ère session)

Dispositif : Soutien régional à la gestion des déchets (investissement) (n° 00000353)
Délibération Cadre : CR105-11 modifiée du 17/11/2011
Imputation budgétaire : 907-72-204141-472001-1700
Action : 472001063- Economie circulaire et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	50 000,00 € HT	33,00 %	16 500,00 €
	Montant total de la subvention		16 500,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : GRAND PARIS SEINE ET OISE
Adresse administrative : RUE DES CHEVRIES
78410 AUBERGENVILLE
Statut Juridique : Communauté Urbaine
Représentant : Monsieur RAPHAEL COGNET, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 15 octobre 2020 - 31 mai 2021
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
A la suite du vote du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) en juillet 2019, et pour mettre en œuvre l'axe dédié au réemploi, la communauté urbaine a identifié le besoin de créer une ressourcerie supplémentaire sur l'est du territoire. L'étude à mener permettra d'identifier les formes et les porteurs potentiels du projet de ressourcerie, d'adapter le projet aux besoins du bassin de vie, que ce soit pour la clientèle que pour l'emploi.

Le territoire de Grand Paris Seine et Oise (GPS&O) est doté de 2 ressourceries, pour une population totale de 410 000 habitants. Les ressourceries existantes sont situées à Mantes-la-Jolie (Apti'prix) et aux Mureaux (La Gerbe). L'est du territoire n'a donc pas d'alternative construite pour le réemploi sur laquelle s'appuyer.

Le syndicat de traitement SIDRU et les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) du territoire sont mobilisées pour suivre l'étude.

La Région apporte son soutien financier à la réalisation d'une étude de faisabilité nécessaire à la création de cette nouvelle ressourcerie

Ce projet contribue à l'objectif du PRPGD de doubler l'offre de réemploi, réutilisation et réparation à destination des franciliens en 2031.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
- Au titre de la mesure 2 : 30 % des dépenses éligibles en investissement, soit un soutien « de droit commun » de 15 000 €.
- Au titre du budget participatif écologique et solidaire régional : prime citoyenne de 10% de la subvention, soit 1 500 €.

Soit un soutien total de 16 500 €.

Localisation géographique :
- COMMUNAUTE URBAINE GRAND PARIS SEINE ET OISE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Stratégie de prévention des déchets

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Etude de faisabilité	50 000,00	100,00%
Total	50 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	18 500,00	37,00%
ADEME (prévisionnel)	15 000,00	30,00%
Subvention Région Île-de-France	15 000,00	30,00%
Prime citoyenne écologique régionale	1 500,00	3,00%
Total	50 000,00	100,00%

Commission permanente du 15 octobre 2020 - CP2020-459

DOSSIER N° EX052724 - Zéro déchet – Extension du centre de tri des collectes sélectives de Vert-le-Grand (91) – LAUREAT DU BPE (1ère session)

Dispositif : Soutien régional à la gestion des déchets (investissement) (n° 00000353)
Délibération Cadre : CR105-11 modifiée du 17/11/2011
Imputation budgétaire : 907-72-204141-472001-1700
Action : 472001063- Economie circulaire et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	4 500 000,00 € HT	4,89 %	220 000,00 €
	Montant total de la subvention		220 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	SIREDOM SYND INNOVATION RECYCLAGE ENERGIE PAR LES DECHETS ORDURES MENAGERES AGENCE SUD FRANCILIENNE
Adresse administrative	:	63 RUE DU BOIS CHALAND 91090 LISSES
Statut Juridique	:	Syndicat Mixte
Représentant	:	Monsieur XAVIER DUGOIN, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2020 - 12 juillet 2021
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Dérogation sollicitée dans le cadre de la crise sanitaire Covid 19 et du report du lancement du Budget participatif.

Description :
Le SIREDOM, Syndicat Intercommunal pour le Recyclage et l'Energie par les Déchets et Ordures Ménagères regroupe 13 EPCI (175 communes) et représente 901 833 habitants répartis en Essonne et en Seine-et-Marne. Au travers de son contrat de délégation de service public pour l'exploitation du Centre Intégré de Traitement des Déchets (CITD) situé à Vert le Grand, le SIREDOM a le projet d'atteindre une capacité de tri de la collecte sélective de 70 000T/an. Le projet est piloté par la société SERIVEL, filiale du groupe SEMARDEL, sous le contrôle du SIREDOM.
Ce projet consiste en la construction d'une nouvelle ligne de tri d'une capacité de 55 000 T/an adossée à la ligne de tri actuelle, sur laquelle des travaux de modernisation auront également lieu, afin d'en améliorer les performances.

Le CITD comprend une ligne de tri des collectes sélectives, d'une capacité de 35 000T/an (en 2 postes), permettant de trier notamment les emballages en plastique en extension de consignes de tri. Avec la mise en place de l'extension des consignes de tri en 2016 sur le territoire du SIREDOM, les tonnages ont augmenté de 17% en passant de 33 800T à 39 700T entre 2016 et 2017 (43.8 kg/hab/an à 48.1 kg/hab/an). En 2018, le périmètre du SIREDOM a évolué du fait de la fusion avec le SICTOM du

Hurepoix. Le tonnage de collecte sélective à traiter est alors passé à 43 600T/an (48.8 kg/hab/an). Afin d'harmoniser les gestes de tri sur l'ensemble de son territoire, le syndicat a alors étendu les consignes de tri à tous les emballages en plastique sur les communes de l'ex-SICTOM du Hurepoix. Le tonnage de collecte sélective a donc à nouveau augmenté et est passé à 46 600T en 2019 pour un ratio de 51.7 kg/hab/an.

Afin de répondre à ces nouveaux besoins et d'apporter une solution de tri à d'autres territoires adjacents (RIVED), une nouvelle ligne de tri est indispensable. Elle permettra la séparation fibreux/plastiques avec une extrême souplesse dans la séparation des résines plastiques. Elle anticipe la mise en place de la consigne et est indispensable à l'atteinte des objectifs ambitieux de valorisation de ces matériaux. La RIVED, Régie personnalisée de traitement des déchets ménagers et assimilés, regroupant 231 000 habitants du sud-ouest du département du Val de Marne, a besoin de nouvelles capacités de traitement pour étendre ses consignes de tri sur son territoire. En effet, le centre de tri de la RIVED, non automatisé, ne peut recevoir les collectes sélectives en extension des consignes de tri. A la suite de plusieurs études, la RIVED n'a pu réaliser de travaux de modernisation sur son site foncièrement contraint et pourrait donc choisir de le transformer en centre de transfert des collectes sélectives. Le SIREDOM et la RIVED pourraient ainsi mutualiser certaines de leurs installations, dont le centre de tri, au bénéfice tout à la fois des populations desservies et du respect des normes environnementales.

La Région apporte son soutien financier à l'acquisition et l'installation des équipements suivants : trommels, griffe, aéraulique aspirateur de plat, cribles balistiques, trieurs optiques, défineur, overband, courant de Foucault, robots, presse à paquets et presse à balles.
Ce projet s'inscrit dans l'objectif dans l'orientation du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) « relever le défi du tri et du recyclage ».

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
- Au titre de la mesure 3, un soutien « de droit commun » plafonné à 200 000,00 €, ce qui correspond à 4,44% des dépenses éligibles en investissement
- Au titre du budget participatif écologique et solidaire régional : prime citoyenne de 10% sur la subvention, soit 20 000,00 €.
Soit un soutien total de 220 000,00 €.

Localisation géographique :
- VERT-LE-GRAND

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Recyclage et valorisation des déchets

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux et équipements	4 500 000,00	100,00%
Total	4 500 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	4 280 000,00	95,11%
Subvention Région Île-de-France	200 000,00	4,44%
Prime citoyenne écologique régionale	20 000,00	0,44%
Total	4 500 000,00	100,00%

Commission permanente du 15 octobre 2020 - CP2020-459

DOSSIER N° EX050088 - Création d'un centre de tri mécanisé pour les déchets d'activités économiques à Morangis (91) - Lauréat du BPE (1ère session)

Dispositif : Soutien régional à la gestion des déchets (investissement) (n° 00000353)
Délibération Cadre : CR105-11 modifiée du 17/11/2011
Imputation budgétaire : 907-72-20421-472001-1700
Action : 472001063- Economie circulaire et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	1 248 653,00 € HT	26,43 %	330 000,00 €
	Montant total de la subvention		330 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CPR CENTRE PARISIEN DE RECYCLAGE
Adresse administrative : 3 AVENUE GAY-LUSSAC
91420 MORANGIS
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant : Monsieur FREDERIC GELGON, Directeur général

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2020 - 31 décembre 2021
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Dérogation sollicitée dans le cadre de la crise sanitaire Covid 19 et du report du lancement du Budget participatif.

Description :
L'entreprise CPR (Centre Parisien de Recyclage) installée sur la commune de Morangis (91) est une entreprise familiale de 41 salariés qui assure des prestations spécialisées (enlèvements d'archives, destruction des documents confidentiels, collecte des papiers de bureaux…), et qui a diversifié son activité avec la gestion des déchets produits par les entreprises (collecte, tri à la pelle et massification des flux de papiers, plastique, métal, verre, bois) et celle des DEEE (Déchets d'Equipement Electriques et Electroniques).

CPR a réalisé une étude de faisabilité (financée par la Région, CP du 20 novembre 2019) pour installer sur son site une chaîne de tri mécanisée, qui pourra trier davantage et atteindre un taux de valorisation cible d'au moins 75%, au lieu de 18% aujourd'hui.
Grâce à la mise en place de cette chaîne de tri mécanisée, CPR élargira ses capacités d'accueil des professionnels en dépôts directs. Son site sera aménagé pour permettre un tri sur place des flux valorisables, qui seront triés et mis en balles selon les matières par la chaîne de tri avant d'être envoyés vers les filières de valorisation. Il est prévu de recruter 5 à 10 personnes à terme.

La Région apporte son soutien à la totalité du projet comprenant les études de faisabilité et la maîtrise

d'œuvre, les travaux et aménagements, la chaîne de tri, la presse à balles, ainsi que le matériel roulant d'exploitation.

Le projet permet de contribuer aux objectifs du PRPGD suivants :
- augmenter l'offre de collecte des déchets des professionnels ;
- optimiser et adapter le parc des centres de tri franciliens des déchets d'activités économiques ;
- recycler 55% des déchets non dangereux non inertes en 2025 et 65% en 2031.

CPR s'engage à répondre aux enquêtes menées par l'IPR/ORDIF (observatoire régional des déchets en Île de France) auprès des installations franciliennes de gestion des déchets.
Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
- Au titre de la mesure 4 : subvention régionale plafonnée à 300 000,00 €, soit un soutien « de droit commun » de 19,12% des dépenses éligibles en investissement
- Au titre du budget participatif écologique et solidaire régional : prime citoyenne de 10% de la subvention, soit 30 000 €.

Localisation géographique :
- MORANGIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Recyclage et valorisation des déchets

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Chaîne de tri mécanisée	620 170,00	49,67%
Matériel roulant d'exploitation	94 000,00	7,53%
Travaux et aménagements	480 000,00	38,44%
Etudes, maîtrise d'œuvre	54 483,00	4,36%
Total	1 248 653,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propre	668 923,00	53,57%
ADEME	249 730,00	20,00%
Subvention Région Île-de-France	300 000,00	24,03%
Prime citoyenne écologique régionale	30 000,00	2,40%
Total	1 248 653,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.40405 (Environnement) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26 juin 2014 tel que modifié par règlement 2017/1084 de la Commission européenne du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017, relatif à : aides à l'investissement en faveur du recyclage et du réemploi des déchets

DOSSIER N° EX050215 - Création d'une filière de collecte et de valorisation des cagettes en bois (93) – LAUREAT DU BPE (1ère session)

Dispositif : Soutien régional à la gestion des déchets (investissement) (n° 00000353)
Délibération Cadre : CR105-11 modifiée du 17/11/2011
Imputation budgétaire : 907-72-20421-472001-1700
Action : 472001063- Economie circulaire et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	218 790,00 € TTC	16,50 %	36 100,00 €
	Montant total de la subvention		36 100,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : REGIE DE QUARTIER DU CLOS SAINT LAZARE CITE JARDIN
Adresse administrative : REUSSICITE CITE
93240 STAINS
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame ELIANE PETIOT, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 15 mai 2020 - 31 décembre 2020
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Dérogation sollicitée dans le cadre de la crise sanitaire Covid 19 et du report du lancement du Budget participatif.

Description :
En 2016, le Petit Plus (entreprise adaptée) & les Régies de quartier d'Aubervilliers, Pierrefitte, Saint-Denis et Stains se sont constituées en Groupement Momentané d'Entreprise (GME) afin de répondre au marché de collecte de cartons et de cagettes de l'ETP Plaine Commune sur les marchés forains et les zones commerçantes du territoire. Or les cagettes ne sont aujourd'hui pas encore collectées, faute de filière de recyclage francilienne.
Le GME a alors réalisé une étude afin d'analyser la faisabilité et les modalités opérationnelles de chaque piste de valorisation des cagettes. L'objectif majeur de cette étude pré-opérationnelle était d'arriver à déterminer localement les opportunités de valorisation des cagettes en bois et de créer, à terme, une filière structurée et durable de valorisation, en créant des emplois solidaires. Elle a permis d'élaborer un plan d'actions pour une alternative plus écologique que l'incinération et permettant un recyclage des cagettes en bois. Cette démarche est motivée par la volonté des parties prenantes de rester dans une logique de recyclage optimisé des déchets des professionnels et une valorisation structurée en faveur du développement durable.

Ainsi, la régie de quartier de Stains souhaite transformer en broyat les cagettes collectées par le GME sur les marchés forains, les zones commerçantes voire les grandes et moyennes surfaces, à l'aide d'un

broyeur-déferrailleur. Celui-ci permet de retirer les agrafes et de broyer les cagettes au bon calibrage pour du broyat utilisable pour différents usages : paillage d'espaces verts et apport pour le compostage de bio-déchets.
La valorisation concernera dans un premier temps le territoire de Plaine Commune dans le cadre du marché passé par l'EPT, mais le projet a vocation à servir de démonstrateur pour développer le même procédé sur d'autres territoires.
L'ambition du projet est ainsi de créer la première filière francilienne de valorisation des cagettes en bois.

La Région apporte son soutien financier à l'acquisition du broyeur-déferrailleur, à la construction d'un abri permettant de l'accueillir, ainsi qu'aux équipements annexes (big-bags, équipements de protection des agents).
Ce projet s'inscrit dans l'objectif du PRPGD de relever le défi du tri et du recyclage matière et organique.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
- Au titre de la mesure 4 : 15% des dépenses éligibles en investissement, soit un soutien « de droit commun » de 32 818€.
- Au titre du budget participatif écologique et solidaire régional : prime citoyenne de 10% de la subvention, soit 3 282€.
Soit un soutien total de 36 100€.

Localisation géographique :
- AUBERVILLIERS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Recyclage et valorisation des déchets

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Machine	58 686,00	26,82%
Construction de l'abri machine	86 280,00	39,44%
Chargeuse	66 960,00	30,60%
Equipements	6 864,00	3,14%
Total	218 790,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	42 054,00	19,22%
ADEME	65 636,00	30,00%
Financeurs privés	75 000,00	34,28%
Subvention Région Île-de-France	32 818,00	15,00%
Prime citoyenne écologique régionale	3 282,00	1,50%
Total	218 790,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.40405 (Environnement) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26 juin 2014 tel que modifié par règlement 2017/1084 de la Commission européenne du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017, relatif à : aides à l'investissement en faveur du recyclage et du réemploi des déchets

DOSSIER N° EX050236 - Création d'une plateforme de valorisation de terres inertes en terres fertiles (78) - LAUREAT DU BPE (1ère session)

Dispositif : Soutien régional à la gestion des déchets (investissement) (n° 00000353)
Délibération Cadre : CR105-11 modifiée du 17/11/2011
Imputation budgétaire : 907-72-20421-472001-1700
Action : 472001063- Economie circulaire et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	392 180,00 € HT	33,00 %	129 419,00 €
	Montant total de la subvention		129 419,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : VALORHIZ
Adresse administrative : 1900 BOULEVARD DE LA LIRONDE
34980 MONTFERRIER SUR LEZ
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : Monsieur HASSAN BOUKCIM, Directeur général

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juin 2020 - 1 juin 2022
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Dérogation sollicitée dans le cadre de la crise sanitaire Covid 19 et du report du lancement du Budget participatif.

Description :
Le projet porté par la société Valorhiz a pour objectif de mettre en œuvre une unité pilote de transformation-valorisation innovante de terres excavées en terres fertiles (procédé TerraGenese©). La plateforme doit permettre de traiter 50 000 tonnes par an à son démarrage avec une montée en charge en fonction des retours marché. Elle sera alimentée notamment par les déblais du chantier du Grand Paris Express (GPE) mais aussi d'autres chantiers d'Île-de-France. La zone de chalandise est estimée à 35 km par voie routière et pourra s'étendre davantage par la voie fluviale.

La plateforme permettra d'atteindre un taux de valorisation de 90%, contribuant ainsi à atteindre les objectifs de valorisation que la Région s'est fixé pour les déblais (70% en 2020, 80% en 2025 et 90% en 2031). Les déblais, transformés en terres fertiles pourront en retour alimenter les nombreux projets d'aménagements franciliens comme la végétalisation des différents sites olympiques, et bien d'autres. La traçabilité des déblais sera assurée depuis le chantier d'origine jusqu'à l'exutoire en sortie de plateforme.

La plateforme sera aménagée sur un terrain de 2ha qui appartient à l'entreprise SARTORI, partenaire du projet. Des équipements en place pourront être réutilisés, mais des investissements sont cependant nécessaires pour adapter le site à cette nouvelle activité, avec l'acquisition d'un crible et d'un godet. Des analyses devront être réalisées pour définir les fiches des nouveaux produits et pouvoir les

commercialiser. Enfin, l'appui d'un chargé de projet s'avère nécessaire pour coordonner le développement et le lancement de cette nouvelle plateforme.

Le soutien de la Région portera sur :
- l'acquisition d'équipement pour la plateforme ;
- les prestations d'ingénierie liées à la mise en œuvre de la plateforme.

Cette première installation de type industrielle permettra de contribuer à structurer la filière de valorisation des déblais en terres fertiles en Île-de-France et contribuera ainsi à l'objectif du PRPGD de produire au niveau régional 600 000 t de terres fertiles à partir de déblais inertes à l'horizon 2025.
Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
- Au titre de la mesure 4 : 30 % des dépenses éligibles en investissement, soit un soutien « de droit commun » de 117 654 €.
- Au titre du budget participatif écologique et solidaire régional : prime citoyenne de 10% sur la subvention, soit 11 765 €.
Soit un soutien total de 129 419 €.

Localisation géographique :
- ACHERES
- CONFLANS-SAINTE-HONORINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Recyclage et valorisation des déchets

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Equipements (crible, godet...)	332 180,00	84,70%
Prestation d'ingénierie liée au développement du projet	50 000,00	12,75%
Rémunération de personnel liée au développement du projet	10 000,00	2,55%
Total	392 180,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	137 761,00	35,13%
ADEME	125 000,00	31,87%
Subvention région Île-de-France	117 654,00	30,00%
Prime citoyenne écologique régionale	11 765,00	3,00%
Total	392 180,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.40405 (Environnement) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26 juin 2014 tel que modifié par règlement 2017/1084 de la Commission européenne du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017, relatif à : aides à l'investissement en faveur du recyclage et du réemploi des déchets

DOSSIER N° EX050300 - Installation d'une chaîne de tri mécanisée pour les déchets de chantiers à Massy (91) - LAUREAT DU BPE (1ère session)

Dispositif : Soutien régional à la gestion des déchets (investissement) (n° 00000353)
Délibération Cadre : CR105-11 modifiée du 17/11/2011
Imputation budgétaire : 907-72-20421-472001-1700
Action : 472001063- Economie circulaire et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	2 300 000,00 € HT	14,35 %	330 000,00 €
	Montant total de la subvention		330 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LUXO BENNES
Adresse administrative : 37 RUE DE SEINE
94400 VITRY-SUR-SEINE
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Monsieur ANTONIO RODRIGUES, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2020 - 31 décembre 2020
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Dérogation sollicitée dans le cadre de la crise sanitaire Covid 19 et du report du lancement du Budget participatif.

Description :
L'entreprise LUXO BENNES collecte et trie les déchets du BTP et possède 4 sites en Île-de-France. Sa clientèle est principalement constituée d'entreprises artisanales.

L'un de ses sites, situé à Massy, permet actuellement de collecter et trier 30 000 tonnes de déchets par an, par un tri manuel réalisé par 3 salariés.

L'objectif du projet est de développer une chaîne de tri mécanique, qui permettra de passer à une capacité de tri de 200 000 tonnes par an. Le taux de valorisation matière passera à 90 % contre 75-80% aujourd'hui. Les flux suivants pourront être triés sur le site :
- Déchets inertes ;
- Bois ;
- Cartons/plastiques ;
- Métaux ;
- Plâtre.

Le site permet également aux artisans de faire des apports de déchets triés et propose une grille tarifaire incitative pour favoriser les déchets triés par rapport aux déchets en mélange.
Cet investissement permettra le recrutement de 12 agents de collecte supplémentaires.

La Région apporte son soutien financier à la réalisation des travaux et à l'acquisition des matériaux et équipements nécessaires à l'installation de la chaîne de tri.

Le développement de la capacité de tri des déchets du BTP contribue à augmenter la part des déchets valorisée et ainsi atteindre l'objectif du PRPGD de les valoriser à hauteur de 70% en 2020. Cela est d'autant plus pertinent que le flux capté est principalement issu d'entreprises artisanales réalisant des apports en mélange nécessitant d'être triés secondairement.
La zone de chalandise prévue porte sur l'ensemble du département de l'Essonne.

Le bénéficiaire s'engage à répondre aux enquêtes menées par l'ORDIF (observatoire régional des déchets en Île-de-France) auprès des installations franciliennes de gestion des déchets.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
- Au titre de la mesure 4 : un soutien « de droit commun » de 300 000 € (plafond atteint), soit 14% des dépenses éligibles.
- Au titre du budget participatif écologique et solidaire régional : prime citoyenne de 10% sur la subvention, soit 30 000 €.
Soit un soutien total de 330 000 €.

Localisation géographique :
- MASSY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Recyclage et valorisation des déchets

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Gros œuvre	500 000,00	21,74%
Matériaux	100 000,00	4,35%
Travaux d'aménagement	50 000,00	2,17%
Chaîne de tri	1 650 000,00	71,74%
Total	2 300 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	1 970 000,00	85,65%
Subvention Région Île-de-France	300 000,00	13,04%
Prime citoyenne écologique régionale	30 000,00	1,30%
Total	2 300 000,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.40405 (Environnement) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26 juin 2014 tel que modifié par règlement 2017/1084 de la Commission européenne du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017, relatif à : aides à l'investissement en faveur du recyclage et du réemploi des déchets

DOSSIER N° EX051808 - Projet SEVALOR de valorisation des biodéchets à Réau (77) – LAUREAT DU BPE (1ère session)

Dispositif : Soutien régional à la gestion des déchets (investissement) (n° 00000353)
Délibération Cadre : CR105-11 modifiée du 17/11/2011
Imputation budgétaire : 907-72-20421-472001-1700
Action : 472001063- Economie circulaire et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	2 178 056,00 € HT	15,15 %	330 000,00 €
	Montant total de la subvention		330 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : NORMAL SOUPE SEVALOR
Adresse administrative : 1 LE PARC AUX POULAINS RD49
77114 NOYEN SUR SEINE
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : Madame CARINE MALLIER, Directrice générale

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 15 octobre 2020 - 31 décembre 2022
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
L'entreprise Normal Soup regroupe 5 méthaniseurs agricoles implantés majoritairement en Seine et Marne et l'entreprise sociale et solidaire Moulinot Compost et Biogaz spécialisée dans la collecte et la valorisation des déchets alimentaires. Le projet SEVALOR correspond à une duplication du site de Stains (93) constitué d'un quai de transfert et d'une plateforme de prétraitement qui permet de préparer une soupe organique de qualité, issue de biodéchets, acheminée vers les unités de méthanisation de Normal Soup.
Ainsi le projet SEVALOR sera également constitué d'un quai de transfert et d'une plateforme de prétraitement. L'objectif double est de contribuer à un meilleur maillage de la collecte des biodéchets en Île de France (optimisation du schéma logistique de collecte) et d'augmenter les capacités de préparation des biodéchets en vue de leur valorisation.
Il s'agira de :
- massifier les collectes de proximité réalisées en petits et moyens porteurs avant de les acheminer par des véhicules de capacité plus importante vers les sites de valorisation
- prétraiter les collectes de biodéchets afin de préparer une matière de qualité qui puisse être directement valorisée sur les unités de méthanisation agricoles partenaires déjà existantes.
La plateforme de prétraitement, d'une capacité de 40 000 tonnes par an (montée en charge sur 5 ans), sera équipée :
- d'une ligne de déconditionnement pour extraire la fraction organique à valoriser des matières indésirables (sacs plastiques, emballages et éventuelles erreurs de tri), permettant ainsi d'obtenir une

soupe organique de qualité
- d'une unité d'hygiénisation pour chauffer la matière à 70°C pendant au moins 1h afin de garantir l'innocuité de la soupe organique et ainsi répondre aux exigences sanitaires liées à la gestion des sous-produits animaux.
Les biodéchets traités sur le site seront ceux produits par les établissements scolaires, la restauration d'entreprises et la restauration rapide, les hôtels, les hôpitaux, les restaurants, les marchés alimentaires et les particuliers si les collectivités mettent en place une collecte en porte à porte des biodéchets.
Le site aura également une vocation pédagogique et sera conçu de manière à accueillir différents publics (élus, collectivités, publics scolaires et en formation, habitants, entreprises…).

La Région apporte son soutien financier aux études, équipements et travaux pour le quai de transfert et pour la plateforme de prétraitement.
Ce projet permet de contribuer à l'atteinte des objectifs du PRPGD de valorisation matière et organique des déchets non dangereux non inertes (61% en 2025, 65% en 2031).

Normal Soup s'engage à répondre aux enquêtes menées par l'ORDIF (observatoire régional des déchets en Île-de-France) auprès des installations franciliennes de gestion des déchets.
Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
- Au titre de la mesure 4 : subvention plafonnée à 150 000 € pour le quai de transfert
et à 150 000 € pour la plateforme de prétraitement.
- Au titre du budget participatif écologique et solidaire régional : prime citoyenne de 10% de la subvention, soient 30 000 €.
Soit un soutien total de 330 000 €.

Localisation géographique : REAU

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Recyclage et valorisation des déchets

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Quai de transfert : études, équipements, travaux)	1 013 779,00	46,55%
Plateforme de prétraitement (équipements, travaux)	1 164 277,00	53,45%
Total	2 178 056,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	1 214 766,00	55,77%
ADEME	633 290,00	29,08%
Subvention Région Île-de-France	300 000,00	13,77%
Prime citoyenne écologique régionale	30 000,00	1,38%
Total	2 178 056,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.40405 (Environnement) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26 juin 2014 tel que modifié par règlement 2017/1084 de la Commission européenne du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017, relatif à : aides à l'investissement en faveur du recyclage et du réemploi des déchets

Commission permanente du 15 octobre 2020 - CP2020-459

DOSSIER N° EX052429 - Développement de chantiers de construction en terre crue issue de déblais (93) – LAUREAT DU BPE (1ère session)

Dispositif : Soutien régional à la gestion des déchets (investissement) (n° 00000353)
Délibération Cadre : CR105-11 modifiée du 17/11/2011
Imputation budgétaire : 907-72-20421-472001-1700
Action : 472001063- Economie circulaire et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	190 000,00 € HT	33,00 %	62 700,00 €
	Montant total de la subvention		62 700,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : APIJ BAT COOPERATIVE
Adresse administrative : 5 PLACE YOURI GAGARINE
93200 SAINT DENIS
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant : Monsieur MATHIEU DEHAUDT, Directeur général

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 15 octobre 2020 - 30 novembre 2021
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
APIJ-BAT Coopérative est une entreprise d'insertion spécialiste d'éco-construction, pionnière de la transition écologique. APIJ-BAT se place dans une démarche de recherche et d'expérimentation pour la mise en œuvre de matériaux bio-sourcés, géo-sourcés et de réemploi.
Forte de son expérience dans la réalisation de construction en bois-paille-terres de réemploi, l'entreprise cherche à développer sa capacité à réaliser des chantiers adaptés aux gisements de matériaux de terres crues en proposant une ingénierie de chantier de construction.
Pour ce faire APIJ-BAT Coopérative souhaite convertir son atelier actuel du Fort d'Aubervilliers en un lieu emblématique de la construction en matériaux de réemploi de terres issues des chantiers de construction et de déconstruction du Grand Paris, tout en fiabilisant son atelier nomade.
Pour pouvoir construire des bâtiments avec des matériaux de réemploi, il est nécessaire d'aménager au Fort d'Aubervilliers des installations spécifiques, équipées de matériels adaptés autant pour le travail des matériaux que pour la manutention, et de structurer et équiper l'Atelier Nomade.

L'objectif de l'entreprise est de faire du Fort d'Aubervilliers la base de ses ateliers de préfabrication de bâtiments publics, comme des groupes scolaires pour des collectivités de la petite couronne, avec des matériaux issus du réemploi de terres, et de former ainsi une boucle vertueuse au sein de l'Île-de-France. Ainsi l'entreprise sera en mesure de réaliser la préfabrication de plusieurs bâtiments publics chaque année via la construction en murs bois-paille-terre avec des terres issues des travaux d'excavation du Grand Paris Express via Cycle Terre pour plusieurs groupes scolaires dans les prochaines années.

Ceci permettrait de valoriser sur 2021 / 2022 :
- 3 000 m3 de paille de blé cultivé en Île-de-France ;
- 1 000 m3 de terres issues de l'excavation des chantiers du Grand Paris, via Cycle Terre.

La Région apporte son soutien financier à l'acquisition des équipements et machines (pont roulant, chariot élévateur, bloc à moiser, machines d'aspiration), d'une grue araignée et d'un camion plateau 3 m.

Ce projet s'inscrit dans l'orientation du Plan régional de Prévention et de gestion des déchets d'Île-de-France de « mettre l'économie circulaire au cœur des chantiers franciliens » et contribue à l'atteinte des objectifs de valorisation du plan.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
- Au titre de la mesure 8 - Soutenir la recherche et les projets innovants dans la prévention et la gestion des déchets : 30% des dépenses éligibles en investissement, soit un soutien « de droit commun » de 57 000€.
- Au titre du budget participatif écologique et solidaire régional : prime citoyenne de 10% sur la subvention, soit 5 700€.
Soit un soutien total de 62 700€.

Localisation géographique :
- AUBERVILLIERS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Eco circulaire BTP

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Equipements / machines	90 000,00	47,37%
Grue	72 000,00	37,89%
Véhicule	28 000,00	14,74%
Total	190 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	79 800,00	42,00%
ADEME	47 500,00	25,00%
Subvention région Île-de-France	57 000,00	30,00%
Prime citoyenne écologique régionale	5 700,00	3,00%
Total	190 000,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.40405 (Environnement) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26 juin 2014 tel que modifié par règlement 2017/1084 de la Commission européenne du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017, relatif à : aides à l'investissement en faveur du recyclage et du réemploi des déchets

DOSSIER N° EX052466 - Epicerie zéro déchet et café associatif par l'association BOKAWA (93) – LAUREAT DU BPE (1ère session)

Dispositif : Soutien régional à la gestion des déchets (investissement) (n° 00000353)
Délibération Cadre : CR105-11 modifiée du 17/11/2011
Imputation budgétaire : 907-72-20421-472001-1700
Action : 472001063- Economie circulaire et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	102 200,00 € HT	53,82 %	55 000,00 €
	Montant total de la subvention		55 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION BOKAWA
Adresse administrative : 11 RUE SIMONE DE BEAUVOIR
93100 MONTREUIL
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame AMELIE MEYER, Trésorière

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 15 octobre 2020 - 31 décembre 2020
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Le projet de l'association BOKAWA consiste à créer un lieu de vie, implanté aux Lilas ou à Romainville, dont l'objectif sera de réduire la production de déchets, donner accès à une consommation responsable, sensibiliser à l'environnement et créer du lien social. Concrètement, le lieu sera composé de :
- une épicerie zéro déchet qui proposera à la vente des produits locaux, issus d'une production raisonnée ou artisanale, vendus sans emballage ;
- un café associatif où prendront place des événements, ateliers, conférences autour de la thématique de l'environnement et/ou répondant aux besoins des habitants du quartier.
Au-delà du partage de savoir, le café sera également un lieu de partage/troc/mise en commun de ressources matérielles. Certaines fonctionnalités seront développées en ce sens : mise à disposition d'outils en libre-service (machine à coudre, matériel de bricolage), organisation d'événements pour promouvoir la vente de seconde main, mise en place d'une boite à dons et d'une objetothèque (plateforme permettant le prêt d'objets entre voisins).

Le lieu aura vocation à sensibiliser à l'environnement, aux modes de consommation durable et à une économie circulaire du quotidien :
- il donnera accès à une consommation sans emballages : 100% des produits seront vendus en vrac ou dans des emballages consignés en verre ;
- il valorisera la production bio, raisonnée ou artisanale ;
- il privilégiera les produits locaux et français : 60% de produits proposés seront français et 80% des fruits

et légumes proviendront d'un rayon de maximum 250 km ;
- il valorisera ses déchets : les invendus de l'épicerie seront valorisés (via des partenariats avec des associations ou vers le café...) ;
- il proposera des ateliers de sensibilisation à l'environnement, permettant de réduire la consommation d'emballage, faciliter la réparation ou le réemploi d'objets et textiles ou prendre conscience des enjeux environnementaux dans leur ensemble ;
- il permettra le partage des bonnes pratiques en matière d'utilisation d'objets / textiles ;
- il permettra la mutualisation, le troc et la vente de seconde main : via la mise en place d'outils et matériel en libre-service, d'une boite à dons (bibelots, livres, vêtements, etc), de petites annonces entre voisins pour prêt/don/vente de matériel.

La Région apporte son soutien financier aux travaux d'aménagement du futur local ainsi qu'à l'acquisition des équipements, du matériel de stockage et de vente, du matériel sono/projection et informatique.

Ce projet s'inscrit dans les objectifs du PRPGD de mobiliser l'ensemble des acteurs pour réduire les déchets de la Région.
Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
- Au titre de la mesure 1 - soutenir les actions et les programmes d'actions pour la prévention des déchets : jusqu'à 50% des dépenses éligibles en investissement, soit un soutien « de droit commun » sollicité de 50 000€.
- Au titre du budget participatif écologique et solidaire régional : prime citoyenne de 10% sur la subvention, soit 5 000€.
Soit un soutien total de 55 000€.

Localisation géographique : SEINE SAINT DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Stratégie de prévention des déchets

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux d'aménagement	48 000,00	46,97%
Matériels et équipements	45 200,00	44,23%
Matériel informatique	9 000,00	8,81%
Total	102 200,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	39 200,00	38,36%
Financements privés	8 000,00	7,83%
Subvention Région Île-de-France	50 000,00	48,92%
Prime citoyenne écologique régionale	5 000,00	4,89%
Total	102 200,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.40405 (Environnement) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26 juin 2014 tel que modifié par règlement 2017/1084 de la Commission européenne du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017, relatif à : aides à l'investissement en faveur du recyclage et du réemploi des déchets

Commission permanente du 15 octobre 2020 - CP2020-459

DOSSIER N° EX052483 - Création d'un local de vente à Paris par ENVIE AUTONOMIE – LAUREAT DU BPE (1ère session)

Dispositif : Soutien régional à la gestion des déchets (investissement) (n° 00000353)
Délibération Cadre : CR105-11 modifiée du 17/11/2011
Imputation budgétaire : 907-72-20421-472001-1700
Action : 472001063- Economie circulaire et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	130 000,00 € HT	33,00 %	42 900,00 €
	Montant total de la subvention		42 900,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ENVIE AUTONOMIE
Adresse administrative : 10 RUE JULIEN LACROIX
75020 PARIS 20E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant : Monsieur PHILIPPE ROBIN, Directeur général

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 15 octobre 2020 - 31 décembre 2021
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Envie Autonomie est une activité développée par le réseau ENVIE. En plus de sa mission de requalification professionnelle et sociale de personnes en situation d'exclusion du monde du travail, Envie Autonomie distribue (8 sites actuels sur 5 régions, 9 sites en projet) du matériel médical réutilisé et reconditionné qui constitue une offre accessible à toutes les personnes qui ont des difficultés à s'équiper en matériel médical indispensable à la compensation du handicap ou de la perte d'autonomie (ressources financières insuffisantes, dépenses non totalement couvertes par les mutuelles, besoin d'un double équipement). Envie Autonomie développe également des services de prêt, de location, de financement, ainsi que des partenariats avec des associations, établissements, institutions intervenant auprès de personnes âgées ou en situation de handicap. Chacun des sites est un outil complet de collecte, de reconditionnement et de distribution comprenant une offre de service (conseil à l'appropriation, livraison, maintenance, réparation…). Cette filière de récupération et de reconditionnement permet de développer un mode de distribution de matériel médical économiquement durable et non délocalisable tout en réduisant les dépenses de santé.
Envie Autonomie souhaite déployer une offre sur l'ensemble du territoire francilien. Ainsi, un premier magasin doit ouvrir dans le 20ème arrondissement de Paris (anciens locaux de la fédération ENVIE) et proposera, dans un premier temps du matériel en provenance d'autres régions, et dans un deuxième temps le matériel en provenance des futurs sites franciliens qui comprendront l'ensemble des actions de collecte, stockage et reconditionnement. Ce magasin comportera également un atelier pour des prestations de maintenance et de service après-vente.

Ce projet contribue à l'objectif du PRPGD de réduction de la production de déchets, ainsi qu'à l'objectif de doubler l'offre de réemploi sur le territoire francilien.

La Région apporte son soutien financier à l'aménagement des locaux, ainsi qu'à l'achat d'équipements (table élévatrice, desserte, outillage, matériel informatique) et d'un véhicule.

Envie Autonomie s'engage à répondre aux enquêtes menées par l'ORDIF (observatoire régional des déchets en Île de France) auprès des installations franciliennes de gestion des déchets.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
- Au titre de la mesure 2 : 30% des dépenses éligibles en investissement, soit un soutien de 39 000 €HT.
- Au titre du budget participatif écologique et solidaire régional : prime citoyenne de 10% sur la subvention, soit 3 900 €.
Soit un soutien total de 42 900 €.

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Stratégie de prévention des déchets

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux d'aménagement des locaux	100 000,00	76,92%
Achat équipements	5 000,00	3,85%
Achat véhicule	25 000,00	19,23%
Total	130 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	61 100,00	47,00%
ADEME (prévisionnel)	26 000,00	20,00%
Subvention Région Île-de-France	39 000,00	30,00%
Prime citoyenne écologique régionale	3 900,00	3,00%
Total	130 000,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.40405 (Environnement) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26 juin 2014 tel que modifié par règlement 2017/1084 de la Commission européenne du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017, relatif à : aides à l'investissement en faveur du recyclage et du réemploi des déchets

Commission permanente du 15 octobre 2020 - CP2020-459

DOSSIER N° EX052491 - Bibliothèque d'Objets de Montreuil (93) – LAUREAT DU BPE (1ère session)

Dispositif : Soutien régional à la gestion des déchets (investissement) (n° 00000353)
Délibération Cadre : CR105-11 modifiée du 17/11/2011
Imputation budgétaire : 907-72-20421-472001-1700
Action : 472001063- Economie circulaire et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	600 000,00 € TTC	33,00 %	198 000,00 €
	Montant total de la subvention		198 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : OP L OBSERVATOIRE DU PARTAGE
Adresse administrative : 7 RUE DU CAPITAINE DREYFUS
93100 MONTREUIL
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur SYLVAIN MUSTAKI, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 15 octobre 2020 - 31 décembre 2022
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Le projet de la Bibliothèque d'Objets de Montreuil (BOM) est de permettre à tout un chacun d'emprunter plutôt que d'acheter des objets d'utilisation rare ou ponctuelle. Outre l'activité de prêt, la BOM proposera plusieurs types d'animations et d'ateliers permettant aux usagers de lutter contre l'obsolescence programmée, de promouvoir l'idée du réemploi d'objets en fin de vie, de la valorisation du faire soi-même, du partage de connaissances et savoir-faire, de sensibilisation aux enjeux environnementaux…

Il n'existe encore que très peu de « bibliothèque d'objets » avec une offre riche et intégrée, et encore aucune sur le territoire national. Au regard des solutions existantes, la force et le caractère différenciant de la BOM tiennent à plusieurs éléments :

- Un concept qui va au-delà de la mise à disposition d'objets : création d'une communauté d'usagers, organisation d'animations, d'ateliers pour former et sensibiliser sur le bon emploi des objets, la réparation, le faire soi-même
- Un concept qui permet de sortir complètement de la logique d'achat et qui engage une réflexion sur notre façon de consommer plus généralement
- Un lieu physique, unique, d'une grande superficie (600 m2), favorablement situé (centre-ville et proximité du métro)
- Une grande accessibilité : coût de location bas, non nécessité de mettre à disposition soi-même des

objets ni de passer par un site internet
- Une offre d'objets riche (objectif de 2000-3000 objets disponibles au bout de 3 ans) et diversifiée (pas seulement des outils : cuisine, sport, plein air, événements, ...)

La Mairie de Montreuil, activement impliquée sur le projet, met à disposition de l'association un local de 600m2.
La Région apporte son soutien financier auxl travaux d'aménagement, à l'achat des équipements nécessaires à l'exploitation du lieu (transpalette, chariots, étagères, …) ainsi qu'à l'acquisition du premier stock d'objets pour alimenter la bibliothèque d'objets, via en priorité le réemploi.

Ce projet permet de contribuer aux objectifs du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) de doubler l'offre de réemploi, réutilisation et réparation et de diminuer les quantités de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA).
Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
- Au titre de la mesure 2 - Accompagner le développement des ressourceries, du réemploi et de la réutilisation : 30% des dépenses éligibles en investissement, soit un soutien « de droit commun » de 180 000 €.
- Au titre du budget participatif écologique et solidaire régional : prime citoyenne de 10% sur la subvention, soit 18 000 €.
Soit un soutien total de 198 000 €.

Localisation géographique :
- MONTREUIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Stratégie de prévention des déchets

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux d'aménagement	350 000,00	58,33%
Equipements	250 000,00	41,67%
Total	600 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	117 000,00	19,50%
Financements privés	25 000,00	4,17%
Ville de Montreuil	70 000,00	11,67%
ADEME	190 000,00	31,67%
Subvention Région Île-de-France	180 000,00	30,00%
Prime citoyenne écologique régionale	18 000,00	3,00%
Total	600 000,00	100,00%

Commission permanente du 15 octobre 2020 - CP2020-459

DOSSIER N° EX052513 - Projet RepAreSeb de réparation de petit électroménager (75) – LAUREAT DU BPE (1ère session)

Dispositif : Soutien régional à la gestion des déchets (investissement) (n° 00000353)
Délibération Cadre : CR105-11 modifiée du 17/11/2011
Imputation budgétaire : 907-72-20421-472001-1700
Action : 472001063- Economie circulaire et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	251 000,00 € HT	22,35 %	56 100,00 €
		Montant total de la subvention	56 100,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ARES SERVICES
Adresse administrative : 14 RUE LESAULT
93500 PANTIN
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : Monsieur PHILIPPE CROUZET, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 30 juin 2020 - 31 décembre 2021
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Une partie des travaux d'aménagement du local ont démarré au début de l'été pour ne pas pénaliser le projet déjà fragilisé économiquement par la crise sanitaire.

Description :
Le projet RépareSeb résulte d'un partenariat entre le Groupe Ares, premier acteur de l'insertion par l'activité économique en Ile-de-France, et le Groupe SEB, qui représente 30% du marché du petit électroménager en France.
Le Groupe SEB a développé une démarche pour que ses produits soient réparables pendant 10 ans, cependant cet engagement de réparabilité est aujourd'hui difficile à tenir en Île-de-France car il existe peu de services qualitatifs de proximité, et les ateliers de réparation présents disparaissent progressivement en raison du coût du foncier et du manque de personnel qualifié pour faire les réparations. Ainsi, aujourd'hui, beaucoup de produits de petit électro-ménager sont jetés alors qu'une réparation serait facile.
L'objectif du projet RepareSeb est donc de créer un atelier de maintenance du petit-électroménager sous forme d'entreprise d'insertion, basé porte de la Chapelle, un quartier à fort enjeu avec des problématiques sociales et économiques, et d'importants projets de développement autour des départements de Paris et de la Seine-Saint-Denis. Le projet RepareSeb permet ainsi d'accompagner le changement des pratiques et des mentalités et de favoriser une consommation plus raisonnée : entretien du matériel, techniques de réparation, priorité à l'achat de seconde main, offres de location d'appareils plutôt qu'achat systématique…

Le projet RepareSeb sera articulé autour de plusieurs activités centrées autour de la réparation et du

réemploi :
- réparation et remise en état de petit électro-ménager de marques SEB et d'autres fabricants ;
- location de petit électro-ménager ;
- vérification et reconditionnement de matériel retourné auprès du service après vente du groupe SEB ;
- vente de petit électro-ménager d'occasion ;
- activités pédagogiques sur la réparation et espace d'auto-réparation.

Ainsi, la Région apporte son soutien à la réalisation des travaux d'aménagement et à l'acquisition des machines et de l'outillage nécessaires au démarrage de l'activité.

Ce projet permet de contribuer à l'objectif du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) de doubler l'offre de réemploi, réutilisation et réparation et de diminuer les quantités de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
- Au titre de la mesure 2 - Accompagner le développement des ressourceries, du réemploi et de la réutilisation : 20,32% des dépenses éligibles en investissement, soit un soutien « de droit commun » de 51 000 €.
- Au titre du budget participatif écologique et solidaire régional : prime citoyenne de 10% sur la subvention, soit 5 100 €.
Soit un soutien total de 56 100 €.

Localisation géographique : PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Stratégie de prévention des déchets

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux	172 000,00	68,53%
Equipements	79 000,00	31,47%
Total	251 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	24 900,00	9,92%
Financements privés	20 000,00	7,97%
Mairie de Paris	150 000,00	59,76%
Subvention région Île-de-France	51 000,00	20,32%
Prime citoyenne écologique	5 100,00	2,03%
Total	251 000,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.40405 (Environnement) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26 juin 2014 tel que modifié par règlement 2017/1084 de la Commission européenne du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017, relatif à : aides à l'investissement en faveur du recyclage et du réemploi des déchets

DOSSIER N° EX052516 - Plateformes de réemploi et recyclage de déchets du BTP – LAUREAT DU BPE (1ère session)

Dispositif : Soutien régional à la gestion des déchets (investissement) (n° 00000353)
Délibération Cadre : CR105-11 modifiée du 17/11/2011
Imputation budgétaire : 907-72-20421-472001-1700
Action : 472001063- Economie circulaire et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	277 000,00 € HT	33,00 %	91 410,00 €
	Montant total de la subvention		91 410,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ARES SERVICES
Adresse administrative : 14 RUE LESAULT
93500 PANTIN
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : Monsieur PHILIPPE CROUZET, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 15 octobre 2020 - 30 septembre 2023
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Le Groupe Ares est le premier acteur de l'insertion par l'activité économique en Ile-de-France. Avec la création d'une plateforme «R4» de réemploi et de recyclage des matériaux du BTP, son objectif est de proposer aux acteurs du secteur du BTP des solutions circulaires et solidaires permettant d'offrir des voies de sorties aux matériaux du BTP et d'allonger la durée de vie des matériaux utilisés via 4 activités principales (les « R4 » du projet) :
- La réinsertion : accompagnement des personnes en situation d'exclusion en leur proposant un travail et un accompagnement social et professionnel adapté et personnalisé (formation-action sur les matériaux et leur transformation).
- Le réemploi : gestion de la logistique des matériaux neufs restant en fin de chantier en les récupérant, en les stockant et en les réinjectant sur d'autres chantiers.
- La réutilisation : dépose sélective, récupération et transformation des matériaux issus du curage en matières premières pour équiper de futurs projets.
- Le recyclage : valorisation et réintégration dans la chaine de valeur de la production de matières premières des matériaux qui ne peuvent être ni réemployés ni réutilisés, notamment le verre plat issu des portes et fenêtres des déconstructions.

Les activités de la plateforme seront réparties sur plusieurs sites où intervient déjà le groupe ARES, notamment à Bonneuil-sur Marne (94), à Saint-Denis (93) et à Paris (75).

La Région apporte son soutien aux travaux d'aménagement, à l'acquisition du matériel et du logiciel de gestion des stocks nécessaires au démarrage de l'activité.

Ce projet s'inscrit dans l'objectif du PRPGD de mettre l'économie circulaire au cœur des chantiers.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
- Au titre de la mesure 2 - Accompagner le développement des ressourceries, du réemploi et de la réutilisation : 30% des dépenses éligibles en investissement, soit un soutien « de droit commun » de 83 100 €.
- Au titre du budget participatif écologique et solidaire régional : prime citoyenne de 10% de la subvention, soit 8 310 €.
Soit un soutien total de 91 410 €.

Localisation géographique :
- SAINT-DENIS
- PANTIN
- BONNEUIL-SUR-MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Eco circulaire BTP

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux	125 000,00	45,13%
Matériel	102 000,00	36,82%
Logiciel	50 000,00	18,05%
Total	277 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	120 590,00	43,53%
Financements privés	65 000,00	23,47%
Subvention région Île-de-France	83 100,00	30,00%
Prime citoyenne écologique régionale	8 310,00	3,00%
Total	277 000,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.40405 (Environnement) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26 juin 2014 tel que modifié par règlement 2017/1084 de la Commission européenne du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017, relatif à : aides à l'investissement en faveur du recyclage et du réemploi des déchets

Commission permanente du 15 octobre 2020 - CP2020-459

DOSSIER N° EX052639 - Recyclage de déchets plastiques en matériaux de construction (93) – LAUREAT DU BPE (1ère session)

Dispositif : Soutien régional à la gestion des déchets (investissement) (n° 00000353)
Délibération Cadre : CR105-11 modifiée du 17/11/2011
Imputation budgétaire : 907-72-20421-472001-1700
Action : 472001063- Economie circulaire et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	710 000,00 € HT	30,99 %	220 000,00 €
	Montant total de la subvention		220 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SASMINIMUM
Adresse administrative : 14 AVENUE EDOUARD VAILLANT
93500 PANTIN
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : Monsieur MARIUS HAMELOT, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 15 octobre 2020 - 20 octobre 2022
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
La SASMINIMUM a implanté en 2019 à Pantin (93) un prototype d'unité de recyclage de matières plastiques récupérées localement en matériaux de construction se présentant sous forme de plaques, le « Pavé ».
Elle est actuellement hébergée dans les locaux d'une autre entreprise (Lemontri) et souhaite développer dans ses propres locaux une unité de production au dimensionnement industriel, ajuster son procédé, l'optimiser et automatiser la ligne de production. Elle poursuit ainsi le but de fédérer des éco-systèmes franciliens entre les acteurs de la collecte des déchets d'une part, et des besoins en éco-conception (JOP 2024 notamment), d'autre part, avec les acteurs de la construction. La pré-sélection de SASMINIMUM au sein de différents projets d'envergure pour les JOP 2024 permet de quantifier les premiers impacts en termes de tonnage valorisé et d'anticiper un impact médiatique qui permettra alors d'étendre la portée du projet.

La société est actuellement à la recherche de locaux aux portes de Paris, en Seine-Saint-Denis, à proximité des futurs sites des JOP 2024. Un premier site est identifié à Pantin à proximité du site actuel.

La Région apporte son soutien financier aux travaux des futurs locaux, à l'acquisition des équipements et à la réalisation des phases de tests des nouvelles lignes de production.

Ce projet s'inscrit dans l'objectif du PRPGD de relever le défi du tri et du recyclage matière et organique.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
- Au titre de la mesure 8 – un soutien « de droit commun » de 200 000 € (plafond atteint), soit 28,17% des dépenses éligibles en investissement
- Au titre du budget participatif écologique et solidaire régional : prime citoyenne de 10% de la subvention, soit 20 000 €.

Soit un soutien total de 220 000 €.

Localisation géographique :
- SEINE SAINT DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Recyclage et valorisation des déchets

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux	110 000,00	15,49%
Equipement	515 000,00	72,54%
Tests de production	85 000,00	11,97%
Total	710 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	490 000,00	69,01%
Subvention Région Île-de-France	200 000,00	28,17%
Prime citoyenne écologique régionale	20 000,00	2,82%
Total	710 000,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.40405 (Environnement) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26 juin 2014 tel que modifié par règlement 2017/1084 de la Commission européenne du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017, relatif à : aides à l'investissement en faveur du recyclage et du réemploi des déchets

Commission permanente du 15 octobre 2020 - CP2020-459

DOSSIER N° EX052653 - Organisation d'une filière de collecte de bouteilles de verre consignées pour réemploi – LAUREAT DU BPE (1ère session)

Dispositif : Soutien régional à la gestion des déchets (investissement) (n° 00000353)
Délibération Cadre : CR105-11 modifiée du 17/11/2011
Imputation budgétaire : 907-72-20421-472001-1700
Action : 472001063- Economie circulaire et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	170 000,00 € HT	33,00 %	56 100,00 €
	Montant total de la subvention		56 100,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LA BOUTEILLE MERCI
Adresse administrative : 6 RUE PIERRE LESCOT
78000 VERSAILLES
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : Monsieur MARC ITHURBIDE, Directeur général

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 15 octobre 2020 - 31 décembre 2021
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
La Bouteille Merci (LBM), est une entreprise de l'Economie Sociale et Solidaire qui propose au grand public une gamme d'eaux et de sodas bio en bouteille de verre consignée pour réemploi.

L'utilisation de verre consigné est la solution la plus respectueuse de l'environnement pour réduire la production d'emballage et qui bénéficie en outre du soutien du grand public. Cette solution nécessite néanmoins de développer la chaine logistique pour collecter le verre, le laver et le redistribuer. La collecte constitue actuellement un frein économique pour cette solution et nécessite de gérer de gros volumes pour être économiquement soutenable.

LBM souhaite ainsi développer sa propre chaine logistique afin de collecter ses contenants d'une part, mais également de proposer ce service à destination d'autres acteurs de la consigne, permettant ainsi à d'autres distributeurs de boisson d'opter pour des contenants en verre consignés.
LBM a déjà identifié un site de logistique/massification à Paris Nord et prévoit de se focaliser sur l'Île-de-France dans un 1er temps.

LBM dispose déjà d'un partenariat avec l'enseigne Franprix pour distribuer ses produits dans 50 magasins parisiens, qui serviront de 1er maillon pour la collecte des contenants en verre. Actuellement 3 personnes sont mobilisées sur le projet et LBM prévoit l'embauche de 7 personnes supplémentaires d'ici 2023.

La Région apporte son soutien financier à l'aménagement de la plateforme et à l'acquisition des équipements nécessaires à la logistique :
- véhicules de collecte
- casiers pour stocker les produits au niveau des points de collecte
- sacs pour faciliter l'apport du consommateur au point de collecte.

Ce projet s'inscrit dans l'objectif du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) de déploiement de la consigne pour réemploi.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
- Au titre de la mesure 3 : 30 % des dépenses éligibles en investissement, soit un soutien « de droit commun » de 51 000 €.
- Au titre du budget participatif écologique et solidaire régional : prime citoyenne de 10% sur la subvention, soit 5 100 €.
Soit un soutien total de 56 100 €.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Stratégie de prévention des déchets

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Véhicules de collecte	100 000,00	58,82%
Aménagement plateforme	25 000,00	14,71%
Equipements de collecte	45 000,00	26,47%
Total	170 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	113 900,00	67,00%
Subvention Région Île-de-France	51 000,00	30,00%
Prime citoyenne écologique régionale	5 100,00	3,00%
Total	170 000,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.40405 (Environnement) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26 juin 2014 tel que modifié par règlement 2017/1084 de la Commission européenne du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017, relatif à : aides à l'investissement en faveur du recyclage et du réemploi des déchets

DOSSIER N° EX052654 - Plateformes de compostage locales (78) – LAUREAT DU BPE (1ère session)

Dispositif : Soutien régional à la gestion des déchets (investissement) (n° 00000353)
Délibération Cadre : CR105-11 modifiée du 17/11/2011
Imputation budgétaire : 907-72-20421-472001-1700
Action : 472001063- Economie circulaire et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	204 000,00 € TTC	22,00 %	44 880,00 €
	Montant total de la subvention		44 880,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ALLIANCES POUR LES SOLS
Adresse administrative : 14 RUE DE LORRAINE
78100 SAINT GERMAIN EN LAYE
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur NICOLAS BERIOT, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 15 octobre 2020 - 31 décembre 2021
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
La mission d'Alliances pour les sols (APLS) est de revitaliser les sols par un compostage éthique, en récoltant, en vélo-remorque, les « bio-ressources » (ou biodéchets) des collectivités et restaurants ; dans le respect de l'emploi solidaire et avec le concours des municipalités.

Pour ce faire, APLS a développé une plateforme locale, simple, autonome, dimensionnée pour collecter 50 t/an de biodéchets (soit la production de 500 à 1000 habitants), dans un rayon de 2 km.
La plateforme occupe un espace de 100 m², dont 60 m² sont aménagés pour accueillir 5 composteurs de 6000 L chacun, ainsi que les opérations d'apport des biodéchets et d'enlèvement du compost. La collecte s'effectue par vélo-remorque. Le fonctionnement de la plateforme nécessite un emploi temps plein (ETP) réparti sur 2 personnes.

Cette plateforme a vocation à s'étendre et à se multiplier par croissance interne ou par partenariat avec d'autres structures. L'APLS prévoit de réaliser un premier test au sein du Parc de la Charmeraie, en partenariat avec l'Office National des Forêts (ONF) et un site d'accrobranche. La ville de Saint-Germain-en-Laye s'est déjà montrée intéressée et des études ont été menées pour une deuxième plateforme sur le site du Parc du château de Saint-Germain-en-Laye. Enfin, un troisième site est à l'étude à Maisons-Laffitte.

En fonction des résultats qui auront été obtenus, l'APLS espère pouvoir atteindre l'installation de 12 plateformes d'ici 2023, soit 600 t/an de biodéchets, 300 t/an de compost et la création de 7 emplois rémunérés.

La demande de soutien auprès de la Région porte sur la première phase du projet, correspondant à l'installation de 3 plateformes. La Région apporte son soutien financier pour la réalisation des travaux d'aménagement des sites et d'ingénierie, l'acquisition des équipements pour la collecte (vélos-remorques, biosceaux…), des équipements pour la valorisation des biodéchets (composteurs, chargeurs…) et du petit matériel.

Ce projet contribue directement à l'objectif de tri à la source des biodéchets, et du développement de filière de valorisation avec retour au sol. La présence d'une personne de l'association au moment de la collecte permet d'instaurer un dialogue permanent avec les particuliers et les entreprises et de garantir un gisement de qualité. Il s'inscrit ainsi dans l'objectif du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) de valorisation matière des DNDNI de 60% en 2025, et de réduction des DMA de -10% en 2025 par rapport à 2010.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
- Au titre de la mesure 3 : 20 % des dépenses éligibles en investissement, soit un soutien « de droit commun » de 40 800 €.
- Au titre du budget participatif écologique et solidaire régional : prime citoyenne de 10% sur la subvention, soit 4 080 €.
Soit un soutien total de 44 880 €.

Localisation géographique :
- CA SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE (78-YVELINES)

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Recyclage et valorisation des déchets

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux d'aménagement	68 000,00	33,33%
Equipements	80 000,00	39,22%
Rémunération du personnel lié au développement du projet	48 000,00	23,53%
Petit matériel	8 000,00	3,92%
Total	204 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	94 120,00	46,14%
ADEME (prévisionnel)	65 000,00	31,86%
Subvention région Île-de-France	40 800,00	20,00%
Prime citoyenne écologique régionale	4 080,00	2,00%
Total	204 000,00	100,00%

Commission permanente du 15 octobre 2020 - CP2020-459

DOSSIER N° EX052662 - Développement d'une série de mobilier éco conçue destinée aux espaces de travail partagés de Morning Coworking – LAUREAT DU BPE (1ère session)

Dispositif : Soutien régional à la gestion des déchets (investissement) (n° 00000353)
Délibération Cadre : CR105-11 modifiée du 17/11/2011
Imputation budgétaire : 907-72-20421-472001-1700
Action : 472001063- Economie circulaire et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	176 500,00 € HT	33,00 %	58 245,00 €
	Montant total de la subvention		58 245,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LESPACE
Adresse administrative : 21 PLACE DE LA REPUBLIQUE
75003 PARIS 3E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : Monsieur GUILLAUME BERTAUD, Responsable Aménagement

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juin 2020 - 31 décembre 2021
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : La mobilisation d'entreprises nécessite un travail très en amont.

Description :
L'Espace (nom de marque : Morning Coworking) est un gestionnaire d'espaces de travail partagés franciliens qui internalise ses moyens techniques et humains (chefs de chantiers, architectes d'intérieur, designers…) dans l'objectif de gérer l'ensemble du cycle de vie des produits utilisés dans ses espaces de travail.
L'entreprise souhaite aujourd'hui accentuer cette démarche en développant sa propre gamme de mobilier professionnel éco-conçue pour équiper ses nouveaux espaces d'une superficie de 40 000 m² supplémentaires en 2020, et de 200 000 m² d'ici à 2030. Ce volume permet en effet d'envisager une production de mobilier en réemploi, en moyenne et grande série, intégrant dès la conception, des matières premières secondaires.
Elle s'appuiera sur la valorisation de matières premières secondaires issues du réemploi de flux de déchets industriels et de Déchets d'Eléments d'Ameublement, ainsi que sur des matières recyclées et éco-sourcées locales.

Ce projet à grande échelle permettra de :
- réaliser un diagnostic territorial de flux continus de déchets à fort potentiel de réemploi de plusieurs industriels « émetteurs », afin de définir des plans d'approvisionnement pérennes ;
- caractériser les déchets et matériaux à travers une base de données type « déchethèque» ;
- créer des synergies en créant des boucles vertueuses sur des typologies de flux (métaux et bois) ;
- faire monter en compétences les acteurs de la conception et de la fabrication à travers des formations

dédiées, et sensibiliser les coworkers et les clients à l'impact du mobilier utilisé dans les espaces (consommation responsable) ;
- réduire d'au moins 70 % les impacts du mobilier par rapport à un mobilier standard.

La région Île-de-France apporte son soutien financier à :
- la cartographie du diagnostic territorial, le sourcing des acteurs et la base de données matériaux ;
- l'étude de faisabilité technico économique visant à définir le plan d'approvisionnement (flux de matériaux concernés, définition moyens humains et techniques, mise en place de partenariats…) ;
- l'étude de faisabilité pour l'éco-conception de la gamme de mobilier intégrant des matières premières secondaires (mesures d'impact multi-étapes et multicritères, analyses usages intensifs et fin de vie du mobilier) ;
- l'étude de faisabilité du déploiement des techniques des lignes de production et la certification ;
- la rémunération en partie du personnel et des prestations d'ingénierie liés au développement du projet.

Ce projet s'inscrit dans la mise en œuvre de l'objectif du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) d'Île-de-France de doublement de l'offre de réemploi sur le territoire francilien.
Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
- Au titre de la mesure 1 : 30 % des dépenses éligibles en investissement, soit un soutien « de droit commun » de 52 950 euros.
- Au titre du budget participatif écologique et solidaire régional : prime citoyenne de 10 % sur la subvention, soit 5 295 euros.
Soit un soutien total de 58 245 euros.

Localisation géographique : REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Stratégie de prévention des déchets

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Prestations d'ingénierie des études de faisabilité, cartographie, sourcing...	160 500,00	90,93%
Rémunération de personnels liée au développement du projet	16 000,00	9,07%
Total	176 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	68 255,00	38,67%
ADEME	50 000,00	28,33%
Subvention Région Île-de-France	52 950,00	30,00%
Prime citoyenne écologique régionale	5 295,00	3,00%
Total	176 500,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.40405 (Environnement) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26 juin 2014 tel que modifié par règlement 2017/1084 de la Commission européenne du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017, relatif à : aides à l'investissement en faveur du recyclage et du réemploi des déchets

DOSSIER N° EX052663 - Création d'outils web pour le déploiement d'ateliers en Île-de-France – LAUREAT DU BPE (1ère session)

Dispositif : Soutien régional à la gestion des déchets (investissement) (n° 00000353)
Délibération Cadre : CR105-11 modifiée du 17/11/2011
Imputation budgétaire : 907-72-20421-472001-1700
Action : 472001063- Economie circulaire et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	35 000,00 € HT	55,00 %	19 250,00 €
	Montant total de la subvention		19 250,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ECOFRUGAL PROJECT
Adresse administrative : 52 RUE POLONCEAU
75018 PARIS 18E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : Monsieur PHILIPPE LEVEQUE, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 15 octobre 2020 - 31 décembre 2022
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
La société Ecofrugal Project développe des ateliers gratuits de partage et de solutions entre citoyens qui visent à accélérer la diffusion à grande échelle de pratiques éco-responsables grâce au mimétisme social et à l'intelligence collective.

Mon Atelier Ecofrugal Zéro Déchet permet de sensibiliser à la réduction des quantités de déchets de toutes sortes (électroniques, emballages, alimentaires...) par la création de groupes d'entraide à compétences multiples (compost mutualisé, ateliers de réparation, don, mutualisation…), par la valorisation des savoirs propres à chaque participant, et par tous les bénéfices susceptibles d'émerger de la coopération entre habitants.

Ce sont des ateliers d'une à deux heures, animés par un ambassadeur bénévole formé et qui accueille entre 8 à 13 personnes réunies chez les participants ou dans le lieu de leur choix. Chaque participant reçoit en amont un kit de participation comprenant des objets utiles et écologiques ainsi qu'un kit d'animation pour les accompagner. A l'issue de la séance, ils repartent avec une liste de 10 actions à mettre en œuvre dont ils partagent les résultats sur le site Internet.

Ecofrugal Project s'est fixé pour objectif la participation de 20 000 Franciliens à « mon atelier zéro déchet » d'ici à la fin de l'année 2022 et la réduction, pour chaque participant, de 15 % de ses déchets par

application des gestes qu'il aura appris.

La Région apporte son soutien financier :
- au développement d'outils web pour le suivi et la mesure d'impact des ateliers zéro déchet auprès du grand public et des collégiens ;
- à la création et la mise en ligne d'une application web et mobile « mon guide écofrugal zéro déchet Île-de-France », et sa version junior, afin que le guide comporte des exemples et des adresses propres au territoire francilien complétés par les participants.

Ce projet s'inscrit dans l'objectif dans l'objectif du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) de réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
- Au titre de la mesure 1 : 50 % des dépenses éligibles en investissement, soit un soutien « de droit commun » de 17 500 €.
- Au titre du budget participatif écologique et solidaire régional : prime citoyenne de 10% sur la subvention, soit 1 750 €.
Soit un soutien total de 19 250 €.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Stratégie de prévention des déchets

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Développement outils web	15 000,00	42,86%
Développement application et site web version francilienne	20 000,00	57,14%
Total	35 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	7 750,00	22,14%
ADEME	8 000,00	22,86%
Subvention région Île-de-France	17 500,00	50,00%
Prime citoyenne écologique régionale	1 750,00	5,00%
Total	35 000,00	100,00%

Commission permanente du 15 octobre 2020 - CP2020-459

DOSSIER N° EX052664 - Création d'une déchèterie professionnelle pour les déchets de chantier (91) - LAUREAT DU BPE (1ère session)

Dispositif : Soutien régional à la gestion des déchets (investissement) (n° 00000353)
Délibération Cadre : CR105-11 modifiée du 17/11/2011
Imputation budgétaire : 907-72-20421-472001-1700
Action : 472001063- Economie circulaire et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	1 370 000,00 € HT	24,09 %	330 000,00 €
	Montant total de la subvention		330 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ECO BTP ENVIRONNEMENT
Adresse administrative : 14 RUE DE LA PORTE ECLUSE
91270 VIGNEUX-SUR-SEINE
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : Monsieur CHRISTOPHE FERNANDES, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 15 octobre 2020 - 30 juin 2021
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
L'entreprise ECO BTP collecte des déchets du BTP sur le sud de la région et exploite une installation de tri et de valorisation de déchets du BTP à Vigneux-sur-Seine depuis 2013. L'entreprise est certifiée ISO 9001/14001 depuis mars 2014.

Afin de diversifier ses apports, elle souhaite augmenter la surface de son site pour y accueillir une déchèterie pour les professionnels du BTP, comprenant :
- une aire de mise à disposition de matériels de réemploi pour le BTP ;
- des alvéoles de stockage des différents matériaux recyclables (en particulier les 5 flux) ;
- des alvéoles de stockage de déchets inertes et de déchets à trier, qui seront ensuite transférés sur la chaine de tri existante sur le site mitoyen ;
- une aire de réception de déchets dangereux ;
- des points de collecte d'eco-organismes (Valdelia, Ecologic…) ;
- un stockage de granulats recyclés produits sur le site et mis à disposition.

Cette extension occupe une surface de 4 656 m2, ce qui double quasiment la surface du site. La capacité actuelle du site est de 75 000 T/an. Ce projet vise une capacité complémentaire de 6 000 T/an de déchets apportés directement par les artisans et les entreprises du BTP.

Le site permettra la réception des « 5 flux » apportés en petite quantité et ne pouvant être entreposés

triés dans des contenants séparés sur les chantiers. Elle disposera d'une case de stockage pour le plâtre et pourra être référencée comme point de collecte par des éco-organismes (ex : Valdelia, Ecologic…).
Une zone de réemploi sur 45 m² est prévue pour stocker les éléments susceptibles de faire du réemploi.
Une démarche partenariale avec les collectivités locales de ce secteur géographique, avec la Fédération du BTP, la CCI et la Chambre des Métiers pourra être engagée afin de faciliter l'orientation des déchets des entreprises du BTP sur la déchèterie professionnelle d'ECOBTP Environnement.

La Région apporte son soutien financier aux travaux d'aménagements, à l'acquisition des équipements et à la prestation d'ingénierie nécessaire au développement du projet.
Ce projet contribue aux objectifs du PRPGD en permettant de développer le maillage du territoire en installation de collecte à destination des TPE/PME.

Le bénéficiaire s'engage à répondre aux enquêtes de l'ORDIF (Observatoire régional des déchets en Île-de-France) auprès des installations franciliennes de gestion des déchets.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
- Au titre de la mesure 4 : un soutien « de droit commun » de 300 000 € (plafond atteint, soit 14% des dépenses éligibles).
- Au titre du budget participatif écologique et solidaire régional : prime citoyenne de 10% de la subvention, soit 30 000 €.
Soit un soutien total de 330 000 €.

Localisation géographique : VIGNEUX-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Recyclage et valorisation des déchets

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux d'aménagement du site	1 080 000,00	78,83%
Equipements (pelle réception...)	250 000,00	18,25%
Prestation d'ingénierie liée au développement du projet	40 000,00	2,92%
Total	1 370 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	1 040 000,00	75,91%
Subvention Région Île-de-France	300 000,00	21,90%
Prime citoyenne écologique régionale	30 000,00	2,19%
Total	1 370 000,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.40405 (Environnement) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26 juin 2014 tel que modifié par règlement 2017/1084 de la Commission européenne du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017, relatif à : aides à l'investissement en faveur du recyclage et du réemploi des déchets

DOSSIER N° EX052673 - Modernisation des espaces artisans pour la collecte des déchets de chantiers (77) - LAUREAT DU BPE (1ère session)

Dispositif : Soutien régional à la gestion des déchets (investissement) (n° 00000353)
Délibération Cadre : CR105-11 modifiée du 17/11/2011
Imputation budgétaire : 907-72-20421-472001-1700
Action : 472001063- Economie circulaire et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	82 692,00 € HT	33,00 %	27 289,00 €
	Montant total de la subvention		27 289,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : YPREMA
Adresse administrative : 7 RUE CONDORCET
94430 CHENNEVIERES SUR MARNE
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant : Monsieur FRANCOIS PRZYBYLKO, Directeur Commercial

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 15 juin 2020 - 31 décembre 2020
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Les investissements ont déjà été commencés en raison de la forte augmentation des flux de déchets liée à le conjoncture économique.

Description :
YPREMA est une entreprise qui possède et gère 6 sites en île-de-France permettant de collecter et massifier des déchets de chantiers, et de produire des matériaux à partir de ces déchets.

Les sites situés à Lagny-sur-Marne (77) et à Emmerainville (77) disposent d'un espace artisans organisé comme une déchèterie professionnelle qui permet aux TPE/PME de pouvoir déposer et trier leurs déchets. Devant l'augmentation importante des flux, YPREMA souhaite optimiser ces espaces artisans tout en permettant une meilleure qualification des déchets pour faciliter leur valorisation.

Les nouveaux aménagements prévus par YPREMA doivent permettre de fluidifier l'accueil des artisans afin de réduire le temps de la procédure, et de proposer de nouvelles cases pour adapter l'offre à l'augmentation des apports constatés (gravats propres ou souillés). L'installation d'un système de caméras permettra de contrôler à distance les apports réalisés par les artisans sur l'ensemble du site, de limiter les erreurs de tri et ainsi optimiser la valorisation des déchets. Enfin, un passage différencié sera créé entre l'espace artisan et le site de recyclage limitrophe géré par YPREMA, afin de séparer la circulation des clients et celles des opérateurs d'YPREMA.
En lien avec ces aménagements, il est nécessaire d'adapter la signalétique du site et d'installer de nouveaux gardes corps qui faciliteront l'ouverture et la fermeture des bennes par les artisans.

La Région apporte son soutien financier aux deux sites de Lagny-sur-Marne et Emerainville. Il porte sur l'installation d'un portail, la modification des gardes corps, la création de cases avec des blocs, l'installation de caméras, de signalétique et la connexion d'un système de pesée au logiciel de gestion.

Le projet doit permettre d'augmenter le volume de déchets réceptionné d'environ 5% et d'améliorer le taux de valorisation de 75% à 80%, tout en offrant des conditions d'accès plus rapide et sécurisées pour les entreprises artisanales.

Ce projet permet de contribuer à l'objectif du PRPGD de proposer une offre de collecte pour les déchets de chantier adaptée aux entreprises artisanales, et à l'objectif de valoriser 70% des déchets de chantiers en 2020.
Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
- Au titre de la mesure 4 : 30 % des dépenses éligibles en investissement, soit un soutien « de droit commun » de 24 808 €.
- Au titre du budget participatif écologique et solidaire régional : prime citoyenne de 10% de la subvention, soit 2 481 €.
Soit un soutien total de 27 289 €.

Localisation géographique :
- EMERAINVILLE
- LAGNY-SUR-MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Recyclage et valorisation des déchets

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Installation portail	10 733,00	12,98%
Modification des gardes corps	33 500,00	40,51%
Mise en place des blocs	7 142,00	8,64%
Mise en place des caméras	14 899,00	18,02%
Adaptation signalétique	3 656,00	4,42%
Mise en place système déporté	12 762,00	15,43%
Total	82 692,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	26 401,00	31,93%
ADEME	29 000,00	35,07%
Subvention région Île-de-France	24 808,00	30,00%
Prime citoyenne écologique régionale	2 481,00	3,00%
Total	82 690,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.40405 (Environnement) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26 juin 2014 tel que modifié par règlement 2017/1084 de la Commission européenne du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017, relatif à : aides à l'investissement en faveur du recyclage et du réemploi des déchets

Commission permanente du 15 octobre 2020 - CP2020-459

DOSSIER N° EX052674 - Acquisition d'infrastructures de nettoyage pour développer le modsèle de consigne pour réemploi LOOP dans la grande distribution - LAUREAT BPE (1ère session)

Dispositif : Soutien régional à la gestion des déchets (investissement) (n° 00000353)
Délibération Cadre : CR105-11 modifiée du 17/11/2011
Imputation budgétaire : 907-72-20421-472001-1700
Action : 472001063- Economie circulaire et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	541 000,00 € HT	33,00 %	178 530,00 €
	Montant total de la subvention		178 530,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LOOP FRANCE SAS
Adresse administrative : 6 PLACE DE LA MADELEINE
75008 PARIS 8E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : Madame BLANDINE SURRY, Directeur général

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 15 octobre 2020 - 31 décembre 2021
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
La société Loop France, filiale de Loop Global Holdings appartenant à la société mère Terracycle, vise à proposer une alternative durable aux emballages à usage unique des grandes marques. Loop accompagne en effet les fabricants de produits de grande consommation pour les aider à faire leur transition d'emballages à usage unique vers des emballages réutilisables.

Pour cela, Loop assure la logistique inversée de la collecte des emballages auprès des distributeurs, les nettoie selon les standards d'hygiène et de sécurité sanitaire, et les renvoie aux fabricants des produits ainsi distribués (150 partenaires). Les emballages, qui restent la propriété du fabricant du produit distribué, sont consignés pour que le consommateur les retourne une fois le produit utilisé. Ils répondent à des critères de durabilité (au moins 10 cycles d'utilisation), de lavage et de recyclabilité.
Les emballages réutilisables proposés par Loop sont distribués dans un premier temps en France par Carrefour avec un objectif de 100 magasins en 2021 en complément de la distribution sur son site d'e-commerce. Le partenariat avec les acteurs de la grande distribution sera enrichi, à partir de juillet 2021, avec d'autres enseignes, à l'échéance de l'exclusivité avec le groupe Carrefour.

Pour accompagner cette phase de développement de la consigne à très grande échelle, Loop souhaite développer au plus près de ses distributeurs en Île-de-France, une infrastructure de nettoyage plutôt que de continuer à les envoyer dans l'est de la France. Ces équipements seront installés dans les locaux d'un partenaire logistique. Les tunnels de lavage, adaptés pour différents contenants (formes, matériaux,

tailles) seront accessibles aux autres porteurs de projets franciliens de la consigne pour réemploi.

La région Île-de-France apporte son soutien financier à :
- L'acquisition des machines permettant de laver environ 2 millions de contenants par an ;
- L'acquisition des équipements informatiques hardware et software ;
- La réalisation des travaux nécessaires à l'installation des machines dans les locaux ;
- La réalisation des prestations d'ingénierie liées au développement du projet.

Loop estime que ce projet permettra l'économie à mi 2021 d'environ 6 millions de contenants annuels, soit environ 200 tonnes, et la création de 10 emplois dans la phase d'installation et de 5 emplois pour la gestion opérationnelle du site.
Ce projet s'inscrit dans la mise en œuvre de l'objectif du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) d'Île-de-France de déploiement de la pratique de la consigne pour réemploi sur le territoire francilien.
Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
- Au titre de la mesure 1 : 30 % des dépenses éligibles en investissement qui correspondent à 541 000 € HT, soit une aide régionale de 162 300 €.
- Au titre du budget participatif écologique et solidaire régional : prime citoyenne de 10 % sur la subvention, soit 16 230 €.
Soit un soutien total de 178 530 €.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Stratégie de prévention des déchets

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Installation de lavage et équipement afférents	112 400,00	20,78%
Travaux d'installation bâtiment	318 600,00	58,89%
Equipements et logiciels informatiques	30 000,00	5,55%
Prestations d'ingénierie	80 000,00	14,79%
Total	541 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	362 470,00	67,00%
Subvention Région Île-de-France	162 300,00	30,00%
Prime citoyenne écologique régionale	16 230,00	3,00%
Total	541 000,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.40405 (Environnement) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26 juin 2014 tel que modifié par règlement 2017/1084 de la Commission européenne du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017, relatif à : aides à l'investissement en faveur du recyclage et du réemploi des déchets

Commission permanente du 15 octobre 2020 - CP2020-459

DOSSIER N° EX052684 - Déploiement de l'activité de consigne pour réemploi en ligne de L'intendance – LAUREAT DU BPE (1ère session)

Dispositif : Soutien régional à la gestion des déchets (investissement) (n° 00000353)
Délibération Cadre : CR105-11 modifiée du 17/11/2011
Imputation budgétaire : 907-72-20421-472001-1700
Action : 472001063- Economie circulaire et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	106 592,00 € HT	33,00 %	35 176,00 €
	Montant total de la subvention		35 176,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : DEPLASTIFY
Adresse administrative : 2 VILLA DANCOURT
75018 PARIS 18E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : Madame MERYEM BENMOUAZ, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2020 - 31 décembre 2023
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Nécessité d'acheter le matériel préparation en amont

Description :
Le marché des achats en vrac est mature mais des difficultés freinent encore son développement : nombre insuffisant d'enseignes proposant du vrac, nombre limité de références en magasin, logistique des contenants vides compliquée pour le consommateur.

La société Deplastify (nom de marque : l'Intendance) vise à généraliser l'adoption d'un mode de consommation sans plastique, avec un système de consigne en verre digitalisé permettant aux Franciliens d'accéder à une grande variété de produits de qualité, bios et locaux dont une partie fabriquée directement par la société.
Elle propose, depuis septembre 2019, sur son site Internet, environ 150 produits alimentaires, cosmétiques et d'entretien dont 71 sont aujourd'hui distribués dans des contenants consignés.

Les produits sont conditionnés, après commande en ligne, dans du papier kraft recyclé et biodégradable pour les produits secs, et dans des bouteilles, bocaux et flacons en verre consignés pour les produits liquides, le tout rassemblé dans un sac filet en coton lui-même consigné. Les livraisons se font à vélo avec le partenaire cyclo-logistique OLVO depuis le site de conditionnement porte d'Aubervilliers à Paris. Les contenants qui sont retournés lors des commandes suivantes, sont lavés par un Etablissement et Services d'Aide par le Travail (ESAT).
L'Intendance s'est fixée pour objectif d'augmenter à 2 000 le nombre de produits proposés consignés d'ici

à 2023, permettant l'évitement de 50 tonnes de déchets plastiques et le réemploi de 500 000 bouteilles, bocaux et flacons en verre.

La région Île-de-France apporte soutien à :
- l'acquisition de broyeurs à billes, d'un lyophilisateur et de matériel de conditionnement ;
- l'achat d'une laveuse professionnelle pour internaliser la prestation ;
- l'acquisition de matériels de rangement et de pesée (rack, balances…)
- le développement et la mise en place d'un système d'abonnement, ainsi que la montée en charge du système informatique (bases données) ;
- l'achat de matériel informatique.

Ce projet permettra la création de 16 emplois de préparateurs de commande.

Ce projet s'inscrit dans la mise en œuvre de l'objectif du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) d'Île-de-France de déploiement de la consigne pour réemploi sur le territoire francilien.
Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
- Au titre de la mesure 1 : 30 % des dépenses éligibles en investissement qui correspondent à 106 592 € HT, soit une aide régionale de 31 978 euros.
- Au titre du budget participatif écologique et solidaire régional : prime citoyenne de 10 % sur la subvention, soit 3 198 €.
Soit un soutien total de 35 176 €.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Stratégie de prévention des déchets

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Equipements (laveuse, conditionneuse, broyeurs...)	57 272,00	53,73%
Matériel informatique	21 120,00	19,81%
Développement informatique	13 200,00	12,38%
Etude de mise en conformité	15 000,00	14,07%
Total	106 592,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	39 438,00	37,00%
BPI	31 978,00	30,00%
Subvention Région Île-de-France	31 978,00	30,00%
Prime citoyenne écologique régionale	3 198,00	3,00%
Total	106 592,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.40405 (Environnement) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26 juin 2014 tel que modifié par règlement 2017/1084 de la Commission européenne du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017, relatif à : aides à l'investissement en faveur du recyclage et du réemploi des déchets

DOSSIER N° EX052697 - Collecte et réutilisation de textiles professionnels à Rambouillet (78) - Lauréat du BPE (1ère session)

Dispositif : Soutien régional à la gestion des déchets (investissement) (n° 00000353)
Délibération Cadre : CR105-11 modifiée du 17/11/2011
Imputation budgétaire : 907-72-20421-472001-1700
Action : 472001063- Economie circulaire et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	20 856,00 € HT	33,00 %	6 883,00 €
	Montant total de la subvention		6 883,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LES ENCHANTEUSES
Adresse administrative : 1 RUE DE CLAIREFONTAINE
78120 RAMBOUILLET
Statut Juridique : Société Créée De Fait
Représentant : Madame CITIAL BOCHER, Gérante

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 15 octobre 2020 - 31 décembre 2020
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Les Enchanteuses sont un collectif qui réunit une créatrice textile et une entreprise de design industriel et de communication visuelle.

L'entreprise collecte des tissus et matières issus de professionnels (oriflammes, kakémonos, banderoles, drapeaux…) pour les transformer en accessoires « utilitaires » (sacs à linge, sacs en vrac, trousses de toilette, tote-bags…) ou de « luxe » (sacs, cabas, pochettes, sacoches, trousses…).

Les Enchanteuses ont débuté leur activité en 2020 et ont déjà des contacts avancés pour récupérer les textiles d'entreprises locales (concessionnaires automobiles, grandes surfaces, producteurs de tissus, restaurateurs, cinéma…), voire plus éloignées comme la station de ski de Tignes. Les Enchanteuses sont également soutenues par des élus locaux et la Smartcity à Rambouillet.

L'objectif de l'entreprise est de proposer des produits locaux, conçus et fabriqués à Rambouillet, tout en limitant le gaspillage de textiles. Le souhait des Enchanteuses est de pérenniser leur activité et de pouvoir à court terme embaucher 3 personnes.

La Région apporte son soutien financier à l'acquisition du matériel et des équipements (machines à coudre, ordinateur, vélos pour la collecte…).

Ce projet contribue à l'objectif du PRPGD de réduire de 10% les DAE entre 2014 et 2031.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
- Au titre de la mesure 1 : 30 % des dépenses éligibles en investissement, soit un soutien « de droit commun » de 6 257 €.
- Au titre du budget participatif écologique et solidaire régional : prime citoyenne de 10% sur la subvention, soit 626 €.

Soit un soutien total de 6 883 €.

Localisation géographique :
- RAMBOUILLET

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Stratégie de prévention des déchets

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Equipements (machines à coudre, matériel informatique...)	14 856,00	71,23%
Vélos de collecte	3 000,00	14,38%
Développement site Internet	3 000,00	14,38%
Total	20 856,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propreté	13 973,00	67,00%
Subvention Région Île-de-France	6 257,00	30,00%
Prime citoyenne écologique régionale	626,00	3,00%
Total	20 856,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.40405 (Environnement) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26 juin 2014 tel que modifié par règlement 2017/1084 de la Commission européenne du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017, relatif à : aides à l'investissement en faveur du recyclage et du réemploi des déchets

Commission permanente du 15 octobre 2020 - CP2020-459

DOSSIER N° EX052700 - Création d'une manufacture collaborative et solidaire dédiée au réemploi : Make ici Paris – LAUREAT DU BPE (1ère session)

Dispositif : Soutien régional à la gestion des déchets (investissement) (n° 00000353)
Délibération Cadre : CR105-11 modifiée du 17/11/2011
Imputation budgétaire : 907-72-20421-472001-1700
Action : 472001063- Economie circulaire et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	840 000,00 € HT	26,19 %	220 000,00 €
	Montant total de la subvention		220 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MAKE ICI
Adresse administrative : 135 BOULEVARD DE CHANZY
93100 MONTREUIL
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : Monsieur NICOLAS BARD, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2020 - 31 décembre 2025
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Les travaux et acquisition de matériel doivent être engagés en amont.

Description :
Make ICI est le premier réseau de manufactures collaboratives et solidaires en ville en France (7 800 m², 400 résidents). En échange d'un abonnement, des entrepreneurs résidents (artisans, designers, architectes, TPEs, Startups de la fabrication numérique…) ont un accès illimité à des ateliers, situés au cœur des villes, à des machines professionnelles et numériques, à des ateliers collectifs et privatifs, à des espaces de co-working et à des zones d'assemblage et d'exposition.
Le modèle économique repose sur la facturation :
- d'abonnements aux entrepreneurs résidents ;
- de formation (initiations pour les amateurs, réorientation professionnelle, team building) à destination des professionnels ;
- de prestations de conception et de fabrication à des grands comptes (conception, prototypage, aménagements intérieurs, signalétique, créative technologies…).

Make ICI souhaite développer 3 sites parisiens afin de tisser un réseau de tiers lieux « du faire » en Île-de-France, en complément du site de Montreuil, et de ceux de Nantes, Marseille et Aix-en-Provence.
Le premier local de 3 000 m², dédié au réemploi, permettra :
- l'accueil de 150 entrepreneurs résidents, de 20 acteurs dans l'incubateur ESS et économie circulaire et de 50 apprenants, bénéficiaires de formations (éco-conception, réparateurs de cycle, artisanat numérique…) ;

- d'avoir accès à un parc de 300 machines dont 90 % issues du réemploi et de la valorisation ;
- de gérer le réemploi des Déchets d'Activités Economiques (DAE) par la création d'une « chutothèque » avec un objectif de 80 % de réemploi du bois et 95 % des métaux ;
- la création de 10 emplois à terme.

La région Île-de-France apporte son soutien financier :
- aux études, travaux de gros œuvre et à l'aménagement du local ;
- aux machines et à l'outillage, et aux véhicules de manutention ;
- au matériel informatique ;
- au développement d'un site Internet.

Ce projet s'inscrit dans la mise en œuvre de l'objectif du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) d'Île-de-France du doublement de l'offre de réemploi sur le territoire francilien.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
- Au titre de la mesure 2 : 24 % des dépenses éligibles en investissement, soit un soutien « de droit commun » plafonné à 200 000 €.
- Au titre du budget participatif écologique et solidaire régional : prime citoyenne de 10% de la subvention, soit 20 000 €.
Soit un soutien total de 220 000 €.
La BPI soutient ce projet à hauteur de 500 000 € dont 125 000 en investissement. Une demande de soutien a également été faite auprès de l'ADEME.

Localisation géographique : PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Stratégie de prévention des déchets

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Etudes, travaux et aménagements	570 000,00	67,86%
Outillage	210 000,00	25,00%
Matériel informatique	10 000,00	1,19%
Véhicules manutention	40 000,00	4,76%
Développement site Internet	10 000,00	1,19%
Total	840 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	495 000,00	58,93%
BPI	125 000,00	14,88%
Subvention Région Île-de-France	200 000,00	23,81%
Prime citoyenne écologique régionale	20 000,00	2,38%
Total	840 000,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.40405 (Environnement) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26 juin 2014 tel que modifié par règlement 2017/1084 de la Commission européenne du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017, relatif à : aides à l'investissement en faveur du recyclage et du réemploi des déchets

DOSSIER N° EX052701 - Développement d'un démonstrateur industriel de recyclage des plastiques non recyclables à Plaisir (78) - LAUREAT DU BPE (1ère session)

Dispositif : Soutien régional à la gestion des déchets (investissement) (n° 00000353)
Délibération Cadre : CR105-11 modifiée du 17/11/2011
Imputation budgétaire : 907-72-20421-472001-1700
Action : 472001063- Economie circulaire et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	1 075 250,00 € HT	15,35 %	165 000,00 €
	Montant total de la subvention		165 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : RECNOREC
Adresse administrative : 12 AV DES PRES
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : Madame UGOLINE SOLER, Présidente directrice générale

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 15 octobre 2020 - 31 décembre 2021
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Environ 85% des déchets plastiques issus des déchets ménagers ou des déchets d'activité économique ne sont pas recyclés pour de nombreuses raisons technico-économiques (tri non réalisé, déchets pas assez propres, gisements trop faibles pour être rentables…).

RECNOREC est une start'up qui a développé une solution permettant de recycler l'ensemble des plastiques qui ne font pas déjà l'objet d'une solution de recyclage et qui sont traités actuellement en incinération ou en stockage en tant que déchets ultimes, en les transformant en un nouveau matériau utilisable en industrie.

La solution est prête, mais un travail de recherche est encore nécessaire pour répondre aux besoins des acteurs économiques, et pour définir les premières utilisations du matériau qui seront développées parmi toutes celles possibles. RECNOREC dispose à cet effet d'un atelier de R&D à Plaisir (78), dans un local de 78 m².
L'étape suivante consiste à développer un démonstrateur industriel d'une capacité de 3 500 t/an, afin de tester concrètement la solution et valider le modèle économique en vue d'un développement industriel.

Actuellement, l'équipe de RECNOREC est composée de 4,5 ETP et plusieurs recrutements sont en cours pour des stages et des alternants. RECNOREC est partenaire par ailleurs du centre de recherche

NOBATEK, de partenaires techniques comme Matériaupôle et Néo-Eco, et d'entreprises du bâtiment susceptibles de mettre en œuvre le nouveau matériau. RECNOREC est enfin soutenu par l'incubateur SQYCub, l'association Salvaterra et le Réseau Entreprendre Yvelines.

Le projet global a été évalué à environ 4 250 000 € et doit permettre au démonstrateur d'être opérationnel en 2022.

La Région apporte son soutien financier aux prestations d'ingénierie directement liées au projet et aux travaux de construction et d'aménagement du bâtiment (laboratoire, atelier de menuisage…). Ce soutien permettra d'accélérer et de valider la pertinence de la proposition de valeur que porte RECNOREC, pour valoriser d'une part les déchets plastiques, et faciliter d'autre part l'acceptation de ce nouveau matériau.

En développant une filière pour des plastiques qui sont considérés comme des refus de tri aujourd'hui, ce projet doit permettre de contribuer à atteindre l'objectif du PRPGD de réduire de 50% les quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage en 2025 par rapport à 2015.
Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
- Au titre de la mesure 4 : un soutien « de droit commun » de 150 000 € (plafond atteint, soit 14 % des dépenses éligibles).
- Au titre du budget participatif écologique et solidaire régional : prime citoyenne de 10% sur la subvention, soit 15 000 €.
Soit un soutien total de 165 000 €.

Localisation géographique :
- YVELINES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Recyclage et valorisation des déchets

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Prestation d'ingénierie liée au développement du projet	540 000,00	50,22%
Travaux de construction et d'aménagement du bâtiment	535 250,00	49,78%
Total	1 075 250,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	910 250,00	84,65%
Subvention Région Île-de-France	150 000,00	13,95%
Prime citoyenne écologique régionale	15 000,00	1,40%
Total	1 075 250,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.40405 (Environnement) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26 juin 2014 tel que modifié par règlement 2017/1084 de la Commission européenne du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017, relatif à : aides à l'investissement en faveur du recyclage et du réemploi des déchets

Commission permanente du 15 octobre 2020 - CP2020-459

DOSSIER N° EX052702 - Ouverture d'une cuisine de quartier pour lutter contre le gaspillage alimentaire - LAUREAT DU BPE (1ère session)

Dispositif : Soutien régional à la gestion des déchets (investissement) (n° 00000353)
Délibération Cadre : CR105-11 modifiée du 17/11/2011
Imputation budgétaire : 907-72-20421-472001-1700
Action : 472001063- Economie circulaire et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	80 000,00 € TTC	55,00 %	44 000,00 €
	Montant total de la subvention		44 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LPCP LES PETITES CANTINES PARIS
Adresse administrative : 20 AVENUE PARMENTIER
75011 PARIS 11E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame PAULINE ROLAND, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 15 octobre 2020 - 31 décembre 2021
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
L'association les Petites Cantines souhaite développer en Île-de-France sa première entité francilienne à l'appui de son expérience avec 6 structures développées à Annecy, Lille, Lyon et Strasbourg.

Le projet des Petites Cantines vise à développer des cuisines de quartier destinées à un public en situation d'isolement ou de précarité comme les personnes âgées, les jeunes ou les personnes en recherche d'emplois. Ce sont des lieux de proximité qui visent à promouvoir l'éco-consommation alimentaire en rendant les bénéficiaires acteurs de la réduction des déchets à l'échelle de leur quartier et reproductible chez eux :
- approvisionnement assuré par la collecte d'invendus alimentaires auprès d'acteurs locaux ;
- redistribution des surplus éventuels ;
- valorisation des biodéchets par compostage de proximité ;
- utilisation de vaisselle réutilisable ;
- organisation d'ateliers de sensibilisation.

L'association s'appuie sur des partenaires comme Biocycle, Compost13 et des fondations pour développer son action. Elle prévoit l'adhésion de 2 000 convives et l'économie d'une tonne et demie de gaspillage alimentaire.

La Région Île-de-France apporte son soutien financier à :
- la réalisation des travaux d'aménagement (électricité, peinture, plomberie, menuiserie, aménagement intérieur…) du local d'environ 100 m² destiné à accueillir 40 personnes ;
- l'acquisition des équipements de la cuisine (tables, chaises, ustensile de cuisine, cuisine professionnelle, hotte d'aspiration…).

Ce projet s'inscrit dans les objectifs du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) de réduction des quantités de déchets ménagers et de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Il permettra la création d'un emploi de maitre de maison et le recrutement de services civiques.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
- Au titre de la mesure 1 : 50 % des dépenses éligibles en investissement, soit un soutien « de droit commun » de 40 000 €.
- Au titre du budget participatif écologique et solidaire régional : prime citoyenne de 10% sur la subvention, soit 4 000 €.
Soit un soutien total de 44 000 €.

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Stratégie de prévention des déchets

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux et aménagement	50 000,00	62,50%
Equipements	30 000,00	37,50%
Total	80 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	31 000,00	38,75%
Ville de Paris	5 000,00	6,25%
Subvention Région Île-de-France	40 000,00	50,00%
Prime citoyenne écologique régionale	4 000,00	5,00%
Total	80 000,00	100,00%

Commission permanente du 15 octobre 2020 - CP2020-459

DOSSIER N° EX052703 - CLUB MATE : Déploiement d'un réseau de points de collecte de bouteilles consignées – LAUREAT DU BPE (1ère session)

Dispositif : Soutien régional à la gestion des déchets (investissement) (n° 00000353)
Délibération Cadre : CR105-11 modifiée du 17/11/2011
Imputation budgétaire : 907-72-20421-472001-1700
Action : 472001063- Economie circulaire et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	57 200,00 € HT	33,00 %	18 876,00 €
	Montant total de la subvention		18 876,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : YERBA MATE
Adresse administrative : 1 RUE TESSON
75010 PARIS 10E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Monsieur NICOLAS DECHAMBRE, Gérant

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 15 octobre 2020 - 31 décembre 2023
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Club Mate, distributeur de boissons au maté en bouteilles consignées, souhaite développer au sein même des points de vente où il est distribué, des postes de récupération des bouteilles qui soient à la fois compacts, écologiques et attrayants pour le consommateur.

Ces points de collecte seront installés dans les commerces de proximité qui distribuent les bouteilles, hors réseau cafés hôtels restaurants où le taux de réutilisation est déjà de 85 %.

Ils seront conçus pour :
- séduire les points de vente et les Franciliens afin de leur donner envie de les utiliser ;
- organiser au mieux les collectes et le stockage intermédiaire ;
- gérer les flux d'incitation monétaire (le montant de la consigne).

Club Mate s'est fixé pour objectif l'évitement de 11 tonnes de déchets (équivalent à 23 000 bouteilles en verre) en première année d'exploitation pour atteindre 50 tonnes en troisième année, en accueillant également des contenants réutilisables de la vente alimentaire à emporter.

La région Île-de-France apporte son soutien financier à :
- la conception, du prototypage et la fabrication d'une centaine de points de collecte des bouteilles vides

consignées ;
- la communication sur les points de collecte ;
- la création d'une application mobile.

Ce projet s'inscrit dans l'objectif du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) de déploiement de la consigne pour réemploi.

Il permettra la création d'un emploi.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
- Au titre de la mesure 1 : 30 % des dépenses éligibles en investissement, soit un soutien « de droit commun » de 17 160 €.
- Au titre du budget participatif écologique et solidaire régional : prime citoyenne de 10% sur la subvention, soit 1 716 €.
Soit un soutien total de 18 876 €.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Stratégie de prévention des déchets

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Développement et installation points de collecte	32 200,00	56,29%
Développement application et communication site Internet	25 000,00	43,71%
Total	57 200,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	23 324,00	40,78%
Eco organisme	15 000,00	26,22%
Subvention Région Île-de-France	17 160,00	30,00%
Prime citoyenne écologique régionale	1 716,00	3,00%
Total	57 200,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.40405 (Environnement) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26 juin 2014 tel que modifié par règlement 2017/1084 de la Commission européenne du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017, relatif à : aides à l'investissement en faveur du recyclage et du réemploi des déchets

DOSSIER N° EX052727 - Exposition immersive grand public sur la pollution : Xpollution – LAUREAT BPE (1ère session)

Dispositif : Soutien régional à la gestion des déchets (investissement) (n° 00000353)
Délibération Cadre : CR105-11 modifiée du 17/11/2011
Imputation budgétaire : 907-72-20421-472001-1700
Action : 472001063- Economie circulaire et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	159 180,00 € TTC	55,00 %	87 549,00 €
	Montant total de la subvention		87 549,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : MAKE OUR OCEANS CLEAN AGAIN
Adresse administrative : 49 AVENUE ALBINE
78600 MAISONS LAFFITTE
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame CAPUCINE BOURGEOIS, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 15 octobre 2020 - 31 décembre 2021
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
L'association Make Our Oceans Clean Again (Mooca) souhaite réunir les acteurs du changement (acteurs politiques, collectivités, entreprises, start-ups, associations…) autour de la thématique des déchets, et notamment du plastique, afin de favoriser leur mise en relation et trouver des synergies, dans l'objectif d'agir à plus grande échelle et d'avoir un réel impact global.

L'évènement Xpollution, dont la première édition devrait se dérouler à Paris en juin 2021, comporte différents volets :

- une exposition immersive et originale, calibrée pour être utilisée en fond d'écran sur les réseaux sociaux, afin d'informer, éduquer et sensibiliser sur l'impact des déchets ;
- une conférence, qui met en lumière des entreprises, start-ups, acteurs politiques, associations et personnalités qui œuvrent pour la protection de l'environnement ;
- un hackathon gratuit pour réfléchir collectivement sur les solutions de demain de la prévention et la gestion des déchets, sur l'alimentation responsable et la ville de demain à l'approche des JOP 2024 ;
- une collecte de déchets sur un parcours défini en amont à proximité de la zone de l'exposition ;
- un ensemble d'ateliers ludiques orientés sur la sensibilisation et organisés en parallèle de l'exposition.

Les déchets plastiques seront traités lors de l'évènement de différentes manières (décors, animations…).

L'exposition sera conçue de manière éco-responsable à partir de matériaux recyclés, recyclables et biodégradables afin de rester dans la continuité et en accord avec les principes de la mission de sensibilisation.

Le caractère immersif et instagrammable de l'exposition devrait privilégier la visite des 15 - 35 ans.

L'évènement, à destination du grand public, avec un accès gratuit ou à tarif préférentiel, pourra être dupliqué dans d'autres villes franciliennes selon leur intérêt.

Ce projet s'inscrit dans la mise en œuvre de l'objectif du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) d'Île-de-France de sensibilisation à la prévention des déchets.
Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
- Au titre de la mesure 1 : 50 % des dépenses éligibles en investissement, soit un soutien « de droit commun » de 79 590 €.
- Au titre du budget participatif écologique et solidaire régional : prime citoyenne de 10% sur la subvention, soit 7 959 €.
Soit un soutien total de 87 549 €.

Des financements ont été sollicités auprès de l'ADEME et de la Ville de Paris sur les dépenses de fonctionnement, non éligibles au titre de ce règlement d'intervention.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Stratégie de prévention des déchets

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Conception et fabrication exposition, supports de présentation	155 180,00	97,49%
Développement site Internet	4 000,00	2,51%
Total	159 180,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	61 631,00	38,72%
Paris Arc innovation	10 000,00	6,28%
Subvention région Île-de-France	79 590,00	50,00%
Prime citoyenne écologique régionale	7 959,00	5,00%
Total	159 180,00	100,00%

Commission permanente du 15 octobre 2020 - CP2020-459

DOSSIER N° EX053080 - OPOPOP : Déploiement d'un colis réutilisable et consigne pour le e-commerce – LAUREAT DU BPE (1ère session)

Dispositif : Soutien régional à la gestion des déchets (investissement) (n° 00000353)
Délibération Cadre : CR105-11 modifiée du 17/11/2011
Imputation budgétaire : 907-72-20421-472001-1700
Action : 472001063- Economie circulaire et déchets

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	585 000,00 € HT	33,00 %	193 050,00 €
	Montant total de la subvention		193 050,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : JETTPA
Adresse administrative : ROUTE DE LA CHARTREUSE
01150 SAINT SORLIN EN BUGEY
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : Madame CHARLOTTE DARMET, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 15 octobre 2020 - 31 décembre 2022
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
L'activité de la société JETTPA a pour objet de contribuer à la diminution des déchets occasionnés par les livraisons de vente en ligne. Elle a pour cela développé Opopop, un colis réutilisable et consigné (étiquette pré-affranchie pour le retour) qu'elle propose aux commerçants pour un e-commerce plus circulaire.

Après plusieurs mois de premiers tests, la société a développé 2 formats de pochettes réutilisables et une plateforme de consigne pour réemploi digitale testée avec 2 partenaires franciliens de la vente en ligne.

Le taux de retour constaté étant de 98 %, la société souhaite aujourd'hui :
- passer à une phase de déploiement à grande échelle afin de pouvoir répondre aux besoins exprimés ;
- engager des travaux de recherche et développement, et d'analyse de cycle de vie pour diversifier sa gamme de colis réutilisables et étudier l'impact des matériaux utilisés ;
- développer de nouveaux modèles de points de collecte.

Le projet permettra d'éviter 200 000 colis jetables et le réemploi de 2 tonnes de tissus d'ici à 2022 grâce aux colis réalisés à partir de fins de rouleaux de tissus imperméables de l'industrie textile.

La Région Île-de-France apporte son soutien financier pour :

- équiper en rangement et matériel le local de traitement des colis ;
- automatiser le process à travers des développements informatiques ;
- faire l'acquisition d'équipements de scan et de nettoyage pour 1000 points relais ;
- développer une gamme de pochettes pour des objets plus fragiles et avec de nouveaux matériaux.

Ce projet s'inscrit dans l'objectif du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) de déploiement de la consigne pour réemploi.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
- Au titre de la mesure 1 : 30 % des dépenses éligibles en investissement, soit un soutien « de droit commun » de 175 500 €.
- Au titre du budget participatif écologique et solidaire régional : prime citoyenne de 10% de la subvention, soit 17 550 €.
Soit un soutien total de 193 050 €.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Stratégie de prévention des déchets

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Acquisition et fabrication colis consignés	300 000,00	51,28%
Développements informatiques	120 000,00	20,51%
Equipements des points de collecte	100 000,00	17,09%
Etude R et D et impact	55 000,00	9,40%
Equipement des locaux	10 000,00	1,71%
Total	585 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	361 950,00	61,87%
French Tech	30 000,00	5,13%
Subvention Région Île-de-France	175 500,00	30,00%
Prime citoyenne écologique régionale	17 550,00	3,00%
Total	585 000,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides : SA.40405 (Environnement) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26 juin 2014 tel que modifié par règlement 2017/1084 de la Commission européenne du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017, relatif à : aides à l'investissement en faveur du recyclage et du réemploi des déchets

DOSSIER N° EX052504 - Fonds Propreté – Commune de Saint-Germain-lès-Arpajon (91) – LAUREAT DU BPE (1ère session)

Dispositif : Fonds Propreté (investissement) (n° 00000977)
Délibération Cadre : CR127-16 modifiée du 07/07/2016
Imputation budgétaire : 907-72-204141-172001-1700
Action : 17200109- Fonds propreté

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds Propreté (investissement)	109 283,00 € HT	66,00 %	72 127,00 €
	Montant total de la subvention		72 127,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON
Adresse administrative : 3 RUE RENE DECLE
91180 SAINT GERMAIN LES ARPAJON
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Norbert SANTIN, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 15 octobre 2020 - 1 novembre 2020
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
La commune de Saint-Germain-lès-Arpajon est victime d'incivilités sous la forme de dépôts sauvages sur l'ensemble de son territoire communal et en particulier sur ses espaces verts.
Elle a décidé d'agir en installant sur les points noirs des pièges photographiques afin d'identifier les contrevenants et d'engager des poursuites à leur encontre. Ce dispositif de surveillance sera complété par l'installation de panneaux d'information sur les risques d'amendes.

La Région apporte son soutien financier à l'acquisition d'une trentaine de pièges photographiques ainsi que d'une nacelle nécessaire à leur installation et leur maintenance, et à l'achat d'une vingtaine de panneaux d'information.

Ce projet s'inscrit dans l'objectif du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) de lutter contre les mauvaises pratiques et les dépôts sauvages.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
- Au titre du dispositif « Région Ile-de-France propre » (délibération CR 127-16 du 7 juillet 2016): 60% des dépenses éligibles en investissement, soit un soutien « de droit commun » de 65 570 €.
- Au titre du budget participatif écologique et solidaire régional : prime citoyenne de 10% sur la subvention, soit 6 557 €.

Soit un soutien total de 72 127€.

Localisation géographique :
- SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Pièges photographiques	30 639,00	28,04%
Panneaux d'information	424,00	0,39%
Nacelle	78 220,00	71,58%
Total	109 283,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	37 156,00	34,00%
Subvention Région Île-de-France	65 570,00	60,00%
Prime citoyenne écologique régionale	6 557,00	6,00%
Total	109 283,00	100,00%

Commission permanente du 15 octobre 2020 - CP2020-459

DOSSIER N° EX052506 - Fonds Propreté – Commune de Bondy (93) – LAUREAT DU BPE (1ère session)

Dispositif : Fonds Propreté (investissement) (n° 00000977)
Délibération Cadre : CR127-16 modifiée du 07/07/2016
Imputation budgétaire : 907-72-204141-172001-1700
Action : 17200109- Fonds propreté

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds Propreté (investissement)	52 440,00 € HT	66,00 %	34 610,00 €
		Montant total de la subvention	34 610,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BONDY
Adresse administrative : ESPLANADE CLAUDE FUZIER
93140 BONDY
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Stephen HERVE, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 15 octobre 2020 - 31 octobre 2023
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
La commune de Bondy fait partie de l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble.
La lutte contre les dépôts sauvages est un axe prioritaire de l'amélioration du cadre de vie - propreté urbaine et également du projet de Gestion Urbaine de Proximité à Bondy. En effet, la ville a entrepris de décliner sur son territoire la charte de GUP territoriale signée avec l'ensemble des villes du territoire d'Est Ensemble. Ce projet est opérationnel depuis la fin de l'année 2018.

A ce jour, Est Ensemble a la charge de ramasser ces dépôts sur la voie publique et sur la voie privée ouverte au public. La ville de Bondy, avec ses équipes de proximité, met en place des dispositifs qui lui permettent d'intensifier la lutte contre les auteurs des dépôts sauvages.

En effet, malgré les efforts déployés par Est Ensemble, dont la mission se limite au ramassage par un prestataire des dépôts sauvages constatés, des lacunes persistent : les dépôts sauvages perdurent, leur nombre et leur volume restent préoccupant et continuent de dégrader le cadre de vie des habitants. C'est pourquoi la ville déploie des moyens sur la surveillance du territoire pour lutter contre leur prolifération.

La ville de Bondy a déjà bénéficié de subventions au titre du dispositif Fonds Propreté en 2016 et 2019. Le dossier déposé en 2020 est complémentaire et s'inscrit ainsi dans la montée en puissance de cette politique publique devenue prioritaire.

La Région apporte son soutien financier :
• sur le volet répressif : acquisition pour les agents assermentés de caméras mobiles supplémentaires ;
• sur le volet préventif : acquisition de panneaux signalétiques et de barrières supplémentaires.

Ce projet s'inscrit dans l'objectif dans l'objectif du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) de lutter contre les pratiques illicites et les dépôts sauvages de déchets.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
- Au titre du dispositif Fonds Propreté : 60% des dépenses éligibles en investissement, soit un soutien « de droit commun » de 31 464 €.
- Au titre du budget participatif écologique et solidaire régional : prime citoyenne de 10% sur la subvention, soit 3 146 €.
Soit un soutien total de 34 610 €.

Localisation géographique :
- BONDY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Caméras mobiles	46 602,00	88,87%
Panneaux signalétiques	1 000,00	1,91%
Barrières anti-dépôts sauvages	4 838,00	9,23%
Total	52 440,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	17 830,00	34,00%
Subvention Région Île-de-France	31 464,00	60,00%
Prime citoyenne écologique régionale	3 146,00	6,00%
Total	52 440,00	100,00%

Commission permanente du 15 octobre 2020 - CP2020-459

DOSSIER N° EX052509 - Fonds propreté - Acquisition de véhicules électriques pour la lutte contre les dépôts sauvages à Etampes (91) – LAUREAT DU BPE (1ère session)

Dispositif : Fonds Propreté (investissement) (n° 00000977)
Délibération Cadre : CR127-16 modifiée du 07/07/2016
Imputation budgétaire : 907-72-204141-172001-1700
Action : 17200109- Fonds propreté

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds Propreté (investissement)	252 665,00 € HT	66,00 %	166 759,00 €
		Montant total de la subvention	166 759,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'ETAMPES
Adresse administrative : 2 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
91150 ETAMPES
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Franck MARLIN, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 15 octobre 2020 - 15 octobre 2021
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
La ville d'Etampes compte 24 765 habitants et a une superficie de 40 km². Elle est confrontée comme l'ensemble des communes franciliennes aux dépôts sauvages et souhaite développer des actions pour lutter contre ce fléau.

Situation actuelle :
Dans la lutte contre les dépôts sauvages, la Ville d'Etampes utilise deux véhicules 3.5 T afin de collecter les déchets. Les 4 agents répartis en 2 équipes procèdent aux enlèvements quotidiennement. Les agents et les véhicules sont mobilisés 7/7j. Dans le cadre de gros dépôts, 4 agents viennent en renfort avec un tractopelle et un PL 12 T. L'ambassadeur du tri de la Communauté d'Agglomération Etampois Sud-Essonne (CAESE) sensibilise et accompagne les usagers lorsqu'ils sont identifiés. Il est le correspondant direct pour les procédures liées aux déchets sur la Ville.

Les objectifs du projet :
- renouveler les technologies de manutention et de sécurité ;
- inscrire ce projet dans les esprits et associer l'ensemble des acteurs concernés ;
- impliquer l'ensemble des acteurs sur les projets liés aux déchets en lien avec la CAESE (Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne) ;
- prioriser l'action de proximité visible et lisible par la population.

La Région apporte son soutien à cette opération en aidant à acquérir de nouveaux véhicules électriques afin :
- d'accentuer la collecte pour réduire les délais d'enlèvements et réduire l'impact sur l'environnement ;
- de diminuer la pénibilité face aux nombreuses manutentions quotidiennes des agents.

Ce projet s'inscrit dans les orientations du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD).

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
- Au titre du Fonds propreté : 60% des dépenses éligibles en investissement, soit un soutien « de droit commun » de 151 599 €.
- Au titre du budget participatif écologique et solidaire régional : prime citoyenne de 10% sur la subvention, soit 15 160 €.
Soit un soutien total de 166 759 €.

Localisation géographique :
- ETAMPES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Véhicules	252 665,00	100,00%
Total	252 665,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	85 906,00	34,00%
Subvention région Île-de-France	151 599,00	60,00%
Prime citoyenne écologique régionale	15 160,00	6,00%
Total	252 665,00	100,00%

DOSSIER N° EX052714 - Fonds Propreté - Acquisition de barrières de lutte contre les dépôts sauvages au Plessis-Gassot (95) – LAUREAT DU BPE (1ère session)

Dispositif : Fonds Propreté (investissement) (n° 00000977)
Délibération Cadre : CR127-16 modifiée du 07/07/2016
Imputation budgétaire : 907-72-204141-172001-1700
Action : 17200109- Fonds propreté

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds Propreté (investissement)	15 807,00 € HT	55,00 %	8 694,00 €
		Montant total de la subvention	8 694,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DU PLESSIS-GASSOT
Adresse administrative : MAIRIE
95720 LE PLESSIS-GASSOT
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur DIDIER GUEVEL, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2020 - 31 décembre 2020
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : L'installation des barrières permettra de limiter le plus en amont possible les dépôts sauvages.

Description :
La commune du Plessis-Gassot est confrontée chaque semaine à des dépôts sauvages, majoritairement déposés dans les chemins ruraux, et notamment sur les bas-côtés des chemins vicinaux n°1, 2 et 3 d'accès au village depuis la RD 10 ou de la commune d'Ecouen. Les quantités varient de quelques sacs à des volumes de 10 à 15 m3.

Dès signalement du dépôt sauvage, des photos sont prises et des démarches engagées avec la gendarmerie en s'appuyant sur l'identification éventuelle de la plaque d'immatriculation par le biais des caméras de vidéo-surveillance de la commune.

Pour limiter la multiplication des dépôts sauvages et les démarches d'enlèvement, la commune souhaite empêcher les accès illégaux à ses chemins ruraux afin de lutter contre les dépôts sauvages et autres délits.

La région Île-de-France apporte son soutien à l'installation de huit barrières solaires à commande automatiques.

Ce projet s'inscrit dans l'objectif du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) de

lutte contre les dépôts sauvages.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
- Au titre de la mesure fonds propreté : 50 % des dépenses éligibles en investissement, soit un soutien « de droit commun » de 7 904 €.
- Au titre du budget participatif écologique et solidaire régional : prime citoyenne de 10% sur la subvention, soit 790 €.
Soit un soutien total de 8 694 €.

Localisation géographique :
- LE PLESSIS-GASSOT

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Barrières solaires et télécommandes	15 807,00	100,00%
Total	15 807,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	4 742,00	30,00%
Département du Val d'Oise	2 371,00	15,00%
Subvention Région Île-de-France	7 904,00	50,00%
Prime citoyenne écologique régionale	790,00	5,00%
Total	15 807,00	100,00%

Commission permanente du 15 octobre 2020 - CP2020-459

DOSSIER N° EX052718 - Fonds Propreté - Dispositifs de prévention de dépôts sauvages d'importance régionale à Survilliers (95) – LAUREAT DU BPE (1ère session)

Dispositif : Fonds Propreté (investissement) (n° 00000977)
Délibération Cadre : CR127-16 modifiée du 07/07/2016
Imputation budgétaire : 907-72-204141-172001-1700
Action : 17200109- Fonds propreté

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Fonds Propreté (investissement)	5 000,00 € HT	44,00 %	2 200,00 €
	Montant total de la subvention		2 200,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE SURVILLIERS
Adresse administrative : 3 RUE DE LA LIBERTE
95470 SURVILLIERS
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame ADELINE ROLDAO MARTINS, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 15 octobre 2020 - 30 juin 2021
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
La commune de Survilliers est confrontée à des dépôts d'ampleur exceptionnelle, à la suite de l'installation d'environ 60 à 70 gens du voyage, sur une parcelle de la commune traversée par un chemin de randonnée labellisé « Grande Randonnée de pays » reliant les communes de Survilliers à Saint Witz.

Cette parcelle, située sur une ancienne carrière de gypse, a été le lieu de dépose de dépôts sauvages de toute nature, et notamment de gravats provenant d'activités illicites. C'est ainsi au minimum 800 m3 de déchets amiantés, bidons, pneus, carcasses de voiture qui y ont été déposés en toute illégalité.

A la suite de l'évacuation des gens du voyage par les forces de l'ordre, et à l'enlèvement des déchets facilement accessibles (environ 360 m3), la commune souhaite faire évacuer les dépôts sauvages restants et empêcher de façon pérenne l'accessibilité de la parcelle.

La commune de Saint Witz a interdit l'accès du chemin aux véhicules motorisés et la région Île-de-France apporte son soutien à l'acquisition d'enrochement et de plots béton.
L'enlèvement et le traitement des dépôts sauvages font l'objet d'une demande de subvention au titre des dépôts d'importance régionale.

Ce projet s'inscrit dans l'objectif du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) de lutte contre les dépôts sauvages.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
- Au titre de la mesure fonds propreté : 40 % des dépenses éligibles en investissement, soit un soutien « de droit commun » de 2 000 €.
- Au titre du budget participatif écologique et solidaire régional : prime citoyenne de 10% sur la subvention, soit 200 €.

Soit un soutien total de 2 200 €.

Localisation géographique :
- SURVILLIERS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Acquisition de plots béton et d'enrochements	5 000,00	100,00%
Total	5 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	1 500,00	30,00%
Département du Val d'Oise	1 300,00	26,00%
Subvention Région Île-de-France	2 000,00	40,00%
Prime citoyenne écologique régionale	200,00	4,00%
Total	5 000,00	100,00%

Commission permanente du 15 octobre 2020 - CP2020-459

DOSSIER N° EX049944 - AAP EnR&R électriques - E.P.T. EST ENSEMBLE-CONSERVATOIRE DE PANTIN-LAUREAT DU BPE (1ère session)

Dispositif : Stratégie Régionale Energie-Climat – Développement des EnR&R (n° 00001154)
Délibération Cadre : CP2020-056 du 31/01/2020
Imputation budgétaire : 907-75-204142-475001-1700
Action : 475001063- Energies renouvelables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Stratégie Régionale Energie-Climat – Développement des EnR&R	334 000,00 € HT	55,00 %	183 700,00 €
	Montant total de la subvention		183 700,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : EST ENSEMBLE
Adresse administrative : 100 AVENUE GASTON ROUSSEL
93232 ROMAINVILLE
Statut Juridique : Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple
Représentant : Monsieur GERARD COSME, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 octobre 2020 - 1 novembre 2021
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Dérogation sollicitée dans le cadre de la crise sanitaire Covid 19 et du report du lancement du Budget participatif.

Description :
Est Ensemble s'est engagé à respecter des objectifs de sobriété énergétique, en application de son Plan climat-air-énergie territorial (adopté lors du Conseil de territoire du 21 février 2017).
Le Conservatoire sera labelisé BEPOS Effinergie 2017, avec un objectif énergétique à minima égal à 3 et un objectif carbone à minima égal à 1. Il est prévu la mise en place d'une GRE (Garantie de Résultats Energétique) qui implique d'évaluer la consommation énergétique réellement consommée sur le site, sur une durée de 12 ans dans le cadre d'un marché global de performance énergétique).
Le projet consiste à la mise en œuvre une installation complète de production d'électricité photovoltaïque sur la toiture du conservatoire de Pantin de 143 kWc destinée à l'autoconsommation et à la revente du surplus raccordée sur le réseau ENEDIS.
Les modules photovoltaïques seront posés sur bac acier ou rails reposant sur structure métallique. Les travaux permettront l'installation de 142,8 KWc.
La surface totale panneaux photovoltaïques installée sera de 690 m² soit 345 panneaux photovoltaïques performants de moyenne de 207,3 Wc/ m², soit 415 Wc/panneaux, réparti comme suit :
- 220m² Soit 110PV – 400Wc soit 44Kwc;
- 380m² Soit 190PV – 400Wc soit 76Kwc;
- 24m² Soit 12PV 400Wc – 4,8Kwc.

L'électricité produite annuellement par les centrales se répartira en mixte 110MWh en autoconsommation, et une revente estimée à 22MWh.

Le TRI sur 20 ans, en autoconsommation, calculé hors financement est de -2,9%.
Le TRI sur 20 ans, en autoconsommation, calculé avec un financement de 50% est de -1,9%.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Application du RI validé en CP 2020-056, soit jusqu'à 50 % du montant éligible TTC ou HT en cas de récupération de la TVA, plafonnée à 2 000 000 € pour les installations photovoltaïques, auquel s'ajoute le bonus de 10% de la prime citoyenne écologique régionale, Au titre du budget participatif écologique et solidaire régional : prime citoyenne de 10% sur la subvention, soit 16 700 €.

Soit un soutien total de 167 000 €.

Localisation géographique :
- PANTIN

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Energies renouvelables et de récupération

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Installation de la centrale photovoltaïque et travaux annexes	210 000,00	62,87%
Travaux modificatifs pour installation centrale PV	124 000,00	37,13%
Total	334 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	150 300,00	45,00%
Région Île de France	167 000,00	50,00%
Bonus prime citoyenne écologique	16 700,00	5,00%
Total	334 000,00	100,00%

Commission permanente du 15 octobre 2020 - CP2020-459

DOSSIER N° EX052291 - AAP ENR&R électriques - MAIRIE DE MANTES LA JOLIE - Installation photovoltaïque sur les toits de l'AGORA - LAUREAT DU BPE (1ère session)

Dispositif : Stratégie Régionale Energie-Climat – Développement des EnR&R (n° 00001154)
Délibération Cadre : CP2020-056 du 31/01/2020
Imputation budgétaire : 907-75-204142-475001-1700
Action : 475001063- Energies renouvelables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Stratégie Régionale Energie-Climat – Développement des EnR&R	135 000,00 € HT	30,00 %	44 550,00 €
	Montant total de la subvention		44 550,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MANTES-LA-JOLIE
Adresse administrative : 31 RUE LEON GAMBETTA
78200 MANTES-LA-JOLIE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Raphaël COGNET, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Installation d'une centrale photovoltaïque en autoconsommation sur les toits de l'Agora à Mantes-la-Jolie.

Dates prévisionnelles : 15 octobre 2020 - 30 novembre 2021
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Dans le cadre de sa politique communale de transition énergétique et d'adaptation au changement climatique, la Ville de Mantes-la-Jolie souhaite développer l'utilisation des énergies renouvelables comme mode de production locale d'électricité permettant une autoconsommation de l'énergie produite au sein du patrimoine communal. Dans cette perspective, il est donc prévu d'installer des panneaux solaires photovoltaïques sur la toiture des bâtiments communaux présentant un potentiel solaire intéressant. L'AGORA, proposant différents services à la population, constitue ainsi le premier bâtiment communal clairement identifié sur la commune pour la mise en œuvre de cette initiative.

Le projet consiste en l'installation d'une centrale solaire en toiture d'une puissance de 112KWc permettant d'atteindre une autoconsommation de 47% sur l'année et une autoproduction de 78%. Le surplus sera vendu dans le cadre du dispositif d'obligation d'achat.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Application du RI validé en CP 2020-056, soit jusqu'à 50 % du montant éligible TTC ou HT en cas de récupération de la TVA, plafonnée à 2 000 000 € pour les installations photovoltaïques, auquel s'ajoute le bonus de 10% de la prime citoyenne écologique régionale.

Le coût global de l'opération se monte à 135 200 € HT. Le projet bénéficie d'une subvention d'un montant de 15 000 € dans le cadre du DSIL (fonds de soutien pour l'investissement public local).

La subvention demandée s'élève à 50% des dépenses éligibles. Au regard du modèle économique de l'opération et des subventions déjà octroyées.
qui permettent d'avoir un temps de retour sur investissement de 6 ans le taux de subvention après instruction est de 30% soit 40 500€.

A la suite du vote citoyen dans le cadre du budget participatif écologique une prime de 10% de la subvention est attribuée au projet soit 4 050€ ce qui ramène le taux d'intervention à 32.95%

Localisation géographique :
- MANTES-LA-JOLIE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Energies renouvelables et de récupération

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Maîtrise d'oeuvre	13 200,00	9,76%
Bureau de contrôle	2 000,00	1,48%
Fournitures	58 358,00	43,16%
Pose et raccordement	61 642,00	45,59%
Total	135 200,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France	40 500,00	29,96%
Subvention d'Etat (DSIL)	15 000,00	11,09%
Fonds propres	75 650,00	55,95%
Bonus prime citoyenne écologique	4 050,00	3,00%
Total	135 200,00	100,00%

DOSSIER N° EX052295 - AAP ENR&R électriques - COMMUNE DE SAINT BRICE SOUS FORET - Centrales solaires en autoconsommation - LAUREAT DU BPE (1ère session)

Dispositif : Stratégie Régionale Energie-Climat – Développement des EnR&R (n° 00001154)
Délibération Cadre : CP2020-056 du 31/01/2020
Imputation budgétaire : 907-75-204142-475001-1700
Action : 475001063- Energies renouvelables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Stratégie Régionale Energie-Climat – Développement des EnR&R	410 162,00 € TTC	53,64 %	220 000,00 €
	Montant total de la subvention		220 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	COMMUNE DE SAINT BRICE SOUS FORET
Adresse administrative	:	14 RUE DE PARIS 95350 SAINT BRICE SOUS FORET
Statut Juridique	:	Commune
Représentant	:	Monsieur Nicolas LELEUX, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Installation de centrales photovoltaïques en autoconsommation sur la commune de Saint-Brice-sous-Forêt

Dates prévisionnelles : 15 octobre 2020 - 31 août 2023
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Le projet de la mairie de Saint Brice-sous-forêt consiste en l'installation de 4 centrales photovoltaïques sur les toitures terrasses de 4 bâtiments scolaires. Chaque installation a une puissance de 52KWc soit un total 198 kWc pour l'ensemble du projet. Des batteries de stockage de capacité égale à 67,92 kWh sont également installées afin de stocker une partie de l'électricité instantanée produite non utilisée. Il s'agit principalement de l'école Saint-Exupéry (surface de toiture 748 m²), l'école Pierre Marie Curie (surface de toiture 680 m²), l'école Charles Perrault (surface de toiture A 600 m² ; B 600 m².
Ce projet se déroulera en deux phases. Les deux premières écoles équipées seront Saint-Exupéry et Pierre & Marie Curie.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 4 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Application du RI validé en CP 2020-056, soit jusqu'à 50 % du montant éligible TTC ou HT en cas de récupération de la TVA, plafonnée à 2 000 000 € pour les installations photovoltaïques, auquel s'ajoute le

bonus de 10% de la prime citoyenne écologique régionale.

Le montant global de l'opération est de 410 162€ TTC. Le montant de subvention après instruction se monte à 200 000€ soit 48,76%.

Au titre du budget participatif écologique et solidaire régional : prime citoyenne de 10% sur la subvention, soit 20 000€.

Ce qui représente un financement global de 220 000€ soit un taux d'intervention de 53,64 %.

Localisation géographique :

- SAINT-BRICE-SOUS-FORET

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Energies renouvelables et de récupération

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Centrales PV 51.2KW école Charles Perrault A	84 323,11	20,56%
Centrales PV 51.2KW école Charles Perrault B	84 323,11	20,56%
Centrales PV 51.2KW école Saint Exupéry	84 751,00	20,66%
Centrales PV 51.2KW école Pierre et Marie Curie	84 750,78	20,66%
Batteries pour le stockage	72 014,00	17,56%
Total	410 162,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France	200 000,00	48,76%
Fonds propres	190 162,00	46,36%
Bonus prime citoyenne écologique	20 000,00	4,88%
Total	410 162,00	100,00%

Commission permanente du 15 octobre 2020 - CP2020-459

DOSSIER N° 20004365 - AAP CHALEUR RENOUVELABLE 2020 LES MUREAUX - EXTENSION RCU BIOMASSE - LAUREAT BPE (1ère session)

Dispositif : Stratégie Régionale Energie-Climat – Développement des EnR&R (n° 00001154)
Délibération Cadre : CP2020-056 du 31/01/2020
Imputation budgétaire : 907-75-204142-475001-1700
Action : 475001063- Energies renouvelables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Stratégie Régionale Energie-Climat – Développement des EnR&R	2 627 800,00 € HT	19,05 %	500 472,00 €
	Montant total de la subvention		500 472,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : GRAND PARIS SEINE ET OISE
Adresse administrative : RUE DES CHEVRIES
78410 AUBERGENVILLE
Statut Juridique : Communauté Urbaine
Représentant : Monsieur Philippe TAUTOU, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 mars 2020 - 31 octobre 2021
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément à la dynamique de l'appel à projet Chaleur Renouvelable conjoint avec la Direction Régionale de l'Ademe, il est reconnu que les conditions d'instruction induisent une reconnaissance du démarrage anticipé de l'opération par la région Île-de-France.

Description :
Le projet consiste en l'extension du réseau de chaleur de la Ville des Mureaux, alimenté par une production bois/gaz. Le réseau de chaleur a été créé en 1972 par Délégation de Service Public (DSP).
Par extension et absorbtion succesives, il s'étend à ce jour sur 9 700 mètre-linéaires et couvre les besoins de 3 400 équivalent-logements.
L'énergie principale est la biomasse (70%), avec appoint gaz pour les consommations de pointe (30%, dont une co-génération).
La collectivité a été aidée par la Région Île-de-France en 2019 (CP de Juillet) pour un montant de 109 k€ ciblant le raccordement de 4 bâtiments.
Pour la présente demande de subvention, il est principalement prévu le raccordement du centre hospitalier de Melan-Les Mureaux (CHIMM). La période 2021/2022 verra la réalisation de 2311 mètres-linéaires de réseaux neufs et 11 sous-stations.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Le montant proposé pour la subvention de droit commun s'inscrit dans le règlement d'intervention voté en commission permanente du 31.01.2020 (CP 2020-56).

Au titre du budget participatif écologique et solidaire régional : prime citoyenne de 10% sur la subvention, soit 45 498€.

Soit un soutien total de 500472 €

Localisation géographique :
- LES MUREAUX

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Energies renouvelables et de récupération

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Production et Distribution	130 000,00	4,92%
Réseaux	1 649 000,00	62,47%
Sous-stations	410 000,00	15,53%
Prestations intellectuelles	188 200,00	7,13%
AMO	250 600,00	9,49%
Assurance	11 900,00	0,45%
Total	2 639 700,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	454 974,00	15,48%
DR ADEME	454 974,00	15,48%
EMPRUNTS	1 984 254,00	67,50%
PRIME CITOYENNE ECOLOGIQUE REGIONALE	45 498,00	1,55%
Total	2 939 700,00	100,00%

DOSSIER N° 20007171 - AAP CHALEUR RENOUVELABLE 2020 EXTENSION RCU TREMBLAY - LAUREAT BPE (1ère session)

Dispositif : Stratégie Régionale Energie-Climat – Développement des EnR&R (n° 00001154)
Délibération Cadre : CP2020-056 du 31/01/2020
Imputation budgétaire : 907-75-204142-475001-1700
Action : 475001063- Energies renouvelables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Stratégie Régionale Energie-Climat – Développement des EnR&R	3 698 000,00 € HT	16,79 %	620 950,00 €
	Montant total de la subvention		620 950,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PARIS TERRES D ENVOL
Adresse administrative : BD DE L HOTEL DE VILLE
93601 AULNAY-SOUS-BOIS
Statut Juridique : Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple
Représentant : Monsieur Bruno BESCHIZZA, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2020 - 1 janvier 2024
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : En cohérence avec le règlement d'intervention et la dynamique de l'appel à projet chaleur renouvelable, copiloté avec la direction régionale de l'ADEME, ainsi que la logique d'instruction propre à la région Île-de-France, le démarrage anticipé du présent projet est reconnu.

Description :
L'opération concerne l'extension et la densification du réseau de chaleur de Tremblay-en-France dans le cadre d'une Délégation de Service Public (DSP). Seront ainsi raccordés :
5 bâtiments communaux (dont un palais des sports et deux écoles), une résidence sociale, et le collège Ronsard, ainsi qu'une future ZAC sur la Ville voisine de Mitry-Mory. Cela représente 1615 équivalents-logements.

Cette opération s'inscrit dans la lignée des préconisations du schéma directeur et des raccordements prévus et réalisés dans une première phase de travaux déjà accompagnés par la Région (bâtiments équipements publics et résidences neuves) en 2011, 2015 et 2017 pour un montant total de 2,15 M€.

Cette extension et la densification représentent 2 383 mètre-linéaires de réseau à créer sur la commune de Tremblay. Les moyens de production actuels restent suffisants.

Le projet permettra :
- d'augmenter le volume de desserte du réseau de Tremblay, avec 4 400 MWh/an supplémentaires ;

- de valoriser davantage la géothermie existante avec environ 2 500 MWh EnR&R supplémentaires valorisés par an, passant de 44 000 à 46 500 MWH /an injectés dans le réseau;
- d'anticiper le futur développement de la ZAC de Mitry-Mory, avec la pose d'installation suffisante au développement de cette dernière (1 500 logements neufs envisagés sur 2024-2035).

Les subventions permettront de :
- diminuer les droits de raccordement pour les prospects existants et le droit d'entrée pour le futur réseau de Mitry-Mory.
- stabiliser, voire faire diminuer le prix de la chaleur de l'ensemble des abonnés du réseau de chaleur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Le calcul de la subvention s'inscrit dans le cadre, et respecte, le règlement d'intervention de l'appel à projet chaleur renouvelable 2020, validé en Commission Permanente du 31 janvier 2020, délibération CP N°2020-056

Au titre du budget participatif écologique et solidaire régional : prime citoyenne de 10% sur la subvention, soit 56 450 €.

Soit un soutien total de 620 950 €

Localisation géographique :
- TREMBLAY-EN-FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Energies renouvelables et de récupération

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
AMENAGEMENT - VRD	3 098 000,00	83,78%
POMPES DE CIRCULATION	100 000,00	2,70%
DISTRIBUTION HYDRAULIQUE	440 000,00	11,90%
SOUS-STATIONS	60 000,00	1,62%
Total	3 698 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE-DE-FRANCE	564 500,00	15,27%
DR ADEME	564 500,00	15,27%
DELEGATAIRE - DSP	497 550,00	13,45%
DROITS DE RACCORDEMENT	1 220 000,00	32,99%
EPT TERRES D'ENVOL	795 000,00	21,50%
PRIME CITOYENNE ECOLOGIQUE REGIONALE	56 450,00	1,53%
Total	3 698 000,00	100,00%

Commission permanente du 15 octobre 2020 - CP2020-459

DOSSIER N° 20010337 - AAP CHALEUR RENOUVELABLE 2020 MEAUX PAC SUR GEO - LAUREAT BPE (1ère session)

Dispositif : Stratégie Régionale Energie-Climat – Développement des EnR&R (n° 00001154)
Délibération Cadre : CP2020-056 du 31/01/2020
Imputation budgétaire : 907-75-204142-475001-1700
Action : 475001063- Energies renouvelables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Stratégie Régionale Energie-Climat – Développement des EnR&R	2 031 000,00 € HT	16,57 %	336 498,00 €
	Montant total de la subvention		336 498,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SYNDICAT MIXTE POUR LA GEOTHERMIE
MAIRIE
Adresse administrative : PL DE L HOTEL DE VILLE
77100 MEAUX
Statut Juridique : Syndicat Mixte
Représentant : Monsieur JEAN FRANCOIS PARIGI, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 16 décembre 2019 - 31 décembre 2020
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément au fonctionnement inhérent à l'appel à projet chaleur renouvelable, copiloté avec la Direction Régionale de l'ADEME, et de la dynamique d'instruction des dossiers au sein de la région Île-de-France, il est reconnu la possibilité d'un démarrage anticipé des travaux.

Description :
Installation de pompe à chaleur (PAC) sur le réseau de chaleur de Beauval à Meaux (77).
Le projet permettra d'augmenter la part d'énergie renouvelable du réseau qui alimente 17 500 équivalents logements pour des besoins estimés à 173 789 MWh/an, faisant passer le taux de chaleur renouvelable, grâce à la PAC, à 65% et diminuant d'autant l'apport de chaleur depuis le réseau de la CPCU, auquel le réseau de Meaux est raccordé. Le réseau s'étend sur 18 000 mètre-linéaires.

Cette installation permettra une plus grande récupération d'énergie sur la géothermie, soit 10 000 MWh supplémentaires de géothermie grâce à la pompe à chaleur. La chaleur géothermale exploitée passe ainsi de 26 000 MWh à 36 000 MWh sur une année.

Ce projet se fait dans le cadre d'une DSP avec l'entreprise Coriance et avait été aidé à hauteur de 1,7 M€ par la région Île-de-France en 2015.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Le calcul de la subvention s'inscrit dans le cadre du Règlement d'Intervention en vigueur et de l'Appel à Projet Chaleur Renouvelable - délibération CP 2020-56 du 31 janvier 2020.

Au titre du budget participatif écologique et solidaire régional : prime citoyenne de 10% du montant de la subvention, soit 30 591€.

Soit un montant total cumulé de 336 498€

Localisation géographique :
- MEAUX

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Energies renouvelables et de récupération

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
INSTALLATION PAC	1 600 000,00	78,78%
REPRISE BATIMENT	160 000,00	7,88%
TRAVAUX ELECTRICITE	150 000,00	7,39%
MOE	121 000,00	5,96%
Total	2 031 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE DE FRANCE	305 907,00	15,06%
ADEME ILE-DE-FRANCE	305 907,00	15,06%
FONDS PROPRES	1 388 595,00	68,37%
BPE	30 591,00	1,51%
Total	2 031 000,00	100,00%

Commission permanente du 15 octobre 2020 - CP2020-459

DOSSIER N° 20010343 - AAP CHALEUR RENOUVELABLE 2020 BOULOGNE EXTENSION RCU ET FROID - LAUREAT BPE (1ère session)

Dispositif : Stratégie Régionale Energie-Climat – Développement des EnR&R (n° 00001154)
Délibération Cadre : CP2020-056 du 31/01/2020
Imputation budgétaire : 907-75-204142-475001-1700
Action : 475001063- Energies renouvelables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Stratégie Régionale Energie-Climat – Développement des EnR&R	3 954 078,00 € HT	12,18 %	481 428,00 €
	Montant total de la subvention		481 428,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	COMMUNE DE BOULOGNE-BILLANCOURT
Adresse administrative	:	26 AVENUE ANDRE MORIZET 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
Statut Juridique	:	Commune
Représentant	:	Monsieur Pierre-Christophe BAGUET, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juin 2020 - 31 juillet 2021
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément au fonctionnement inhérent à l'appel à projet chaleur renouvelable, copiloté avec la Direction Régionale de l'ADEME, et de la dynamique d'instruction des dossiers au sein de la région Île-de-France, il est reconnu la possibilité d'un démarrage anticipé des travaux.

Description :
Le projet consiste en une extension du réseau existant de chaleur et de froid de 730 mètre-linéaires, portant la longueur totale à 4 731 mètre-linéaires, alimentés par une production en eau chaude et en eau glacée :
•Pour le chaud, l'alimentation se fait par une centrale à thermo-frigo-pompe sur nappe superficielle et alimentation par le réseau parisien (CPCU);
•Pour le froid, l'alimentation est réalisée par une centrale à thermo-frigo-pompe sur nappe superficielle avec stockage de glace exploité par IDEX Seguin Rives de Seine Energies (filiale de IDEX) dans le cadre d'une délégation de service public (DSP) attribuée par la commune de Boulogne-Billancourt.
4 694 équivalent-logements sont approvisionnés par les réseaux et le taux de chaleur Energie est porté à 60%, soit 47 000 MWH/an sur 79 000 MWh/an de chaleur livrée.
Il s'agit de la première subvention régionale attribuée à ce réseau.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2

mois.

Détail du calcul de la subvention :
Le calcul de la subvention de droit commun s'inscrit dans le cadre du Règlement d'Intervention en vigueur et cadrant l'Appel à Projet Chaleur Renouvelable - délibération CP 2020-56 du 31 janvier 2020.

Au titre du budget participatif écologique et solidaire régional : prime citoyenne de 10% sur la subvention, soit 43 766€.

Soit un montant total cumulé de 481 428€

Localisation géographique :
- BOULOGNE-BILLANCOURT

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Energies renouvelables et de récupération

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Distribution hydraulique	2 165 546,00	54,76%
Sous-Stations	121 500,00	3,07%
Génie-civil et voirie	560 000,00	14,16%
Aménagement et travaux divers	80 000,00	2,02%
MOE	276 332,00	6,99%
Supervision télégestion	750 900,00	18,99%
Total	3 954 278,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	572 184,80	14,47%
ADEME	437 662,00	11,07%
REGION	437 662,00	11,07%
PRIME CITOYENNE ECOLOGIQUE REGIONALE	43 766,00	1,11%
EMPRUNTS	2 463 003,20	62,29%
Total	3 954 278,00	100,00%

Commission permanente du 15 octobre 2020 - CP2020-459

DOSSIER N° 20010569 - AAP CHALEUR RENOUVELABLE 2020 EVRY GEO - LAUREAT BPE (1ère session)

Dispositif : Stratégie Régionale Energie-Climat – Développement des EnR&R (n° 00001154)
Délibération Cadre : CP2020-056 du 31/01/2020
Imputation budgétaire : 907-75-204142-475001-1700
Action : 475001063- Energies renouvelables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Stratégie Régionale Energie-Climat – Développement des EnR&R	19 524 799,00 € HT	16,50 %	3 221 591,85 €
	Montant total de la subvention		3 221 591,85 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CA GRAND PARIS SUD SEINE ESSONNE SENART
Adresse administrative : 500 PLACE DES CHAMPS ELYSEES 91054 EVRY CEDEX
Statut Juridique : Communauté d'Agglomération
Représentant : Monsieur Michel BISSON, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 mai 2020 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément au fonctionnement inhérent à l'appel à projet chaleur renouvelable, copiloté avec la Direction Régionale de l'ADEME, et de la dynamique d'instruction des dossiers au sein de la Région Île-de-France, il est reconnu la possibilité d'un démarrage anticipé des travaux.

Description :
Dans le cadre d'une délégation de service public (DSP) de production et de distribution de chaleur pour la Communauté d'Agglomération du Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart (CAGPS), le délégataire Grand Paris Sud Energie Positive (GPSEP), filiale de Dalkia Île-de-France, prévoit le déploiement d'une géothermie profonde au Dogger et le développement du réseau de chaleur (RCU) associé, sur le territoire d'Evry (le RCU n'est pas objet de la présente demande de la subvention).
Le futur réseau de chaleur d'Evry sera alimenté de manière pérenne sur le long terme principalement à partir de la valorisation énergétique des déchets provenant du centre de traitement Vert Le Grand et en complément par l'utilisation de la ressource géothermale.
Les travaux de forage ont débuté en mai 2020 pour une mise en service de la géothermie en juillet 2022.
Les simulations d'utilisation de la ressource géothermale montrent que la géothermie pourra permettre à GPSEP d'alimenter le réseau de chaleur avec au moins 55% d'énergie recyclée à court terme puis 77% d'énergie recyclée et renouvelable à moyen terme via l'utilisation de l'énergie recyclée du CITD Vert Grand (Centre Intégré de Traitement des Déchets) et de l'énergie Renouvelable fournie par la géothermie

à l'horizon 2021-2022.
Le déploiement d'une géothermie profonde fait l'objet d'un projet spécifique qui comprend la création d'un doublet de géothermie avec sa boucle géothermale, l'installation d'une Pompe à Chaleur (PAC) associée à l'échangeur géothermique et la construction d'un bâtiment dédié à l'installation d'une Pompe à Chaleur (PAC).
La géothermie devrait représenter 95 000 MWh/an.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Le calcul de la subvention de droit commun s'inscrit dans le cadre du Règlement d'Intervention en vigueur et cadrant l'Appel à Projet Chaleur Renouvelable - délibération CP 2020-56 du 31 janvier 2020.

Au titre du budget participatif écologique et solidaire régional : prime citoyenne de 10% du montant de la subvention, soit 292 872€.

Soit un montant total cumulé de 3 221 591€.

Localisation géographique :
- (EX) EVRY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Energies renouvelables et de récupération

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Bâtiment chaufferie	1 250 120,00	6,40%
Travaux d'aménagement	800 510,00	4,10%
Forage	3 600 000,00	18,44%
Tubage et vissage	1 370 000,00	7,02%
Pompe à Chaleur	3 900 000,00	19,97%
MOE	800 000,00	4,10%
Traitement déchets et évacuation	1 300 000,00	6,66%
Traitements techniques annexes au forage	5 000 000,00	25,61%
Etudes et équipements	1 504 169,00	7,70%
Total	19 524 799,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION	2 928 719,85	15,00%
ADEME	2 928 719,85	15,00%
FONDS PROPRES	13 374 487,30	68,50%
PRIME CITOYENNE ECOLOGIQUE REGIONALE	292 872,00	1,50%
Total	19 524 799,00	100,00%

Commission permanente du 15 octobre 2020 - CP2020-459

DOSSIER N° 20012356 - MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC - COMMUNE D'AUVERS-SUR-OISE (95) - LAUREAT DU BPE (1ère session)

Dispositif : Stratégie Régionale Energie-Climat – Développement des EnR&R (n° 00001154)
Délibération Cadre : CP2020-056 du 31/01/2020
Imputation budgétaire : 907-75-204142-475001-1700
Action : 475001053- Efficacité énergétique et SEM

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Stratégie Régionale Energie-Climat – Développement des EnR&R	696 582,14 € HT	23,69 %	165 000,00 €
	Montant total de la subvention		165 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'AUVERS SUR OISE
Adresse administrative : 40 RUE DU GENERAL DE GAULLE
95430 AUVERS-SUR-OISE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Madame Isabelle MEZIERES, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2021 - 31 décembre 2023
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
La commune d'Auvers-sur-Oise (95) (6 908 habitants) souhaite moderniser son parc d'installation d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore dans le cadre d'un marché global de performance énergétique sur 12 ans.

L'opération consiste à remplacer 1139 luminaires encore vétustes sur les 1312 luminaires d'éclairage fonctionnel que compte la commune par des luminaires LED. La commune prévoit également la gradation par abaissement de 50% de la puissance entre 23h et 5h afin de maximiser les économies d'énergie et de minimiser la pollution lumineuse. L'opération devrait conduire, à terme, à une économie d'énergie annuelle de 66% pour la commune et à une réduction de la pollution lumineuse au bénéfice de la faune nocturne.

Les coûts éligibles sont la rénovation des luminaires extérieurs fonctionnels. L'opération comprend également la rénovation de mâts, la mise en conformité d'armoires électriques et de carrefours de signalisation lumineuse tricolore, ainsi que la rénovation d'éclairage sportif, qui ne sont pas comptés dans le montant subventionnable du présent projet.

Cette commune fait partie du parc naturel régional du Vexin Français.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Application du RI adopté en CP 2020-056 "Appel à projets réduction de l'impact de la pollution lumineuse et création de trame noire" avec une aide régionale pour les investissements jusqu'à 30 % du montant éligible TTC ou HT en cas de récupération de la TVA pour des travaux conduisant à une réduction de la consommation énergétique d'un facteur 3 ou supérieur, plafonnée à 150 000 €.

Au titre du budget participatif écologique et solidaire régional : prime citoyenne de 10% sur la subvention, soit 15 000 €.

Soit un montant total cumulé de 165 000 €.

Localisation géographique :
- AUVERS-SUR-OISE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Rénovation énergétique

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rénovation des luminaires extérieurs fonctionnels	696 582,14	83,07%
Mise en conformité et améliorations sécuritaires (armoires électriques, mâts, carrefours de signalisation lumineuse tricolore)	58 823,22	7,02%
Rénovation de l'éclairage sportif	83 095,00	9,91%
Total	838 500,36	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France (sollicitée)	150 000,00	17,89%
Prime citoyenne écologique régionale	15 000,00	1,79%
Dotation de soutien à l'investissement local	483 468,29	57,66%
Fonds propres	190 032,07	22,66%
Total	838 500,36	100,00%

DOSSIER N° 20012357 - MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC - COMMUNE DE MARLY-LE-ROI (78) - LAUREAT DU BPE (1ère session)

Dispositif : Stratégie Régionale Energie-Climat – Développement des EnR&R (n° 00001154)
Délibération Cadre : CP2020-056 du 31/01/2020
Imputation budgétaire : 907-75-204142-475001-1700
Action : 475001053- Efficacité énergétique et SEM

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Stratégie Régionale Energie-Climat – Développement des EnR&R	166 643,02 € HT	33,00 %	54 992,20 €
	Montant total de la subvention		54 992,20 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE MARLY LE ROI
Adresse administrative : PLACE DU GENERAL DE GAULLE
78160 MARLY LE ROI
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Jean-Yves PERROT, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 5 octobre 2020 - 18 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Dans le cadre d'une programmation pluriannuelle, la commune de Marly-le-Roi a pour ambition de remplacer dès octobre 2020, environ 200 points par an sur 5 ans afin de réduire les consommations énergétiques et de s'inscrire durablement dans une démarche environnementale.

Description :
La commune de Marly-le-Roi (78) (16 192 habitants) souhaite moderniser son parc d'installation d'éclairage public dans le cadre d'un programme pluriannuel d'investissement sur 5 ans.

La phase 1 de l'opération débute en 2020 avec le remplacement de 223 luminaires vétustes sur les 1900 luminaires d'éclairage fonctionnel que compte la commune par des luminaires LED. Les travaux concernent les voies suivantes : le chemin des Vauillons, le chemin des Rougemonts, la rue Auguste Renoir, l'avenue de Saint Germain, l'avenue Paul Cézanne, l'allée des Epines, l'avenue de l'Europe, l'avenue de Lemonnier, la rue Titreville, la rue Louis Yvert, la rue des Poteries, la rue des Champs des Oiseaux et la rue Jean Baptiste Broussin.

La commune prévoit également la gradation par abaissement de 50% de la puissance entre 23h et 6h afin de maximiser les économies d'énergie et de minimiser la pollution lumineuse. L'opération devrait conduire, à terme, à une économie d'énergie annuelle d'un facteur 3 minimum pour la commune et à une réduction de la pollution lumineuse au bénéfice de la faune nocturne.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Application du RI adopté en CP 2020-056 "Appel à projets réduction de l'impact de la pollution lumineuse et création de trame noire" avec une aide régionale pour les investissements jusqu'à 30 % du montant éligible TTC ou HT en cas de récupération de la TVA pour des travaux conduisant à une réduction de la consommation énergétique au minimum d'un facteur 3, plafonnée à 150 000€.

Au titre du budget participatif écologique et solidaire régional : prime citoyenne de 10% sur la subvention, soit 4 999,29 €

Soit un montant total cumulé de 54 992,20 €.

Localisation géographique :
- MARLY-LE-ROI

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Rénovation énergétique

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rénovation des luminaires d'éclairage extérieur fonctionnel	166 643,02	100,00%
Total	166 643,02	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France (sollicitée)	49 992,91	30,00%
Prime citoyenne écologique régionale	4 999,29	3,00%
Fonds propres	111 650,82	67,00%
Total	166 643,02	100,00%

Commission permanente du 15 octobre 2020 - CP2020-459

DOSSIER N° EX052179 - AAP ENR&R électriques - SIGEIF -centrales PV_BOISSY(94) _BOUSSY (91)_COURTRY(77)_CHAVILLE(92)LAUREAT DU BPE (1ère session)

Dispositif : Stratégie Régionale Energie-Climat – Développement des EnR&R (n° 00001154)
Délibération Cadre : CP2020-056 du 31/01/2020
Imputation budgétaire : 907-75-204182-475001-1700
Action : 475001063- Energies renouvelables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Stratégie Régionale Energie-Climat – Développement des EnR&R	890 450,00 € TTC	56,12 %	499 747,50 €
	Montant total de la subvention		499 747,50 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SIGEIF SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L ELECTRICITE EN ILE DE FRANCE
Adresse administrative : 64 B RUE DE MONCEAU 75008 PARIS 8E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Syndicat Mixte Communal
Représentant : Monsieur Jean-Jacques GUILLET, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : installation de 4 centrales photovoltaïques sur toiture sur le territoire du SIGEIF

Dates prévisionnelles : 15 octobre 2020 - 31 décembre 2021
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
L'opération consiste en l'installation d'une grappe de 4 centrales photovoltaïques d'environ 600 m2 chacune sur les toitures de plusieurs établissements publics. L'électricité produite annuellement par les installations sera d'environ 400MWh.

- Ecole élémentaire Jacques Prévert à Boissy Saint Léger (94): l'implantation retenue permettra l'installation sur toiture de 277 modules maximum de 1,7x1m, soit 94,18 kWc installés pour une production annuelle évaluée à 91 MWh. Hors financement, le TRI (Taux de Rentabilité Interne) du projet est de -2,94% et le TRB (Temps de retour Brut) est de 20 ans. Avec financement à 50%, le TRI est de e 4,04% et le TRB est de 14 ans.

- Ecole maternelle Pan Sud et école primaire Rochopt à Boussy St Antoine (91): les toitures permettent l'installation maximum de 287 modules, soit 97,58 kWc installés pour une production annuelle évaluée à 93 MWh. Hors financement, le TRI est de -3,53% et le TRB de 20 ans. Avec financement à 50%, le TRI est de 3,26% et le TRB de 15 ans.

- Gymnase "de la Dhuys" Courtry (77) : l'implantation retenue permettra l'installation de 288 modules sur toiture, soit 97,92 kWc installés pour une production annuelle évaluée à 94 MWh. Hors financement, le TRI est de -3,66% et le TRB de 20 ans. Avec financement à 50%, le TRI est de 3,08% et le TRB de 15 ans.

- Gymnase "Léo Lagrange" Chaville (92) : l'implantation retenue permettra l'installation de la toiture permet l'installation de 290 modules, soit 98,6 kWc installés pour une production annuelle évaluée à 94 MWh. Hors financement, le TRI Projet est de -2,91% et le TRB de 20 ans. Avec financement à 50%, le TRI est de 4,08% et le TRB de 15 ans.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Application du taux de subvention de l'AAP EnR&R électrique, soit jusqu'à 50 % du montant éligible TTC ou HT en cas de récupération de la TVA, plafonnée à 2 000 000 € pour les installations photovoltaïques,
Au titre du budget participatif écologique et solidaire régional : prime citoyenne de 10% sur la subvention, soit 44 522,50€.

Soit un soutien total de 499 747,50€

Localisation géographique :
- COURTRY
- BOUSSY-SAINT-ANTOINE
- CHAVILLE
- BOISSY-SAINT-LEGER

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Energies renouvelables et de récupération

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Travaux d'installation et de racordement d'une grappe photovoltaïque	872 928,00	98,03%
Etude de faisabilité	17 522,00	1,97%
Total	890 450,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	400 702,50	45,00%
Subvention Région (sollicitée)	445 225,00	50,00%
Bonus prime citoyenne écologique	44 522,50	5,00%
Total	890 450,00	100,00%

Commission permanente du 15 octobre 2020 - CP2020-459

DOSSIER N° 20007193 - AAP CHALEUR RENOUVELABLE 2020 COURBEVOIE FATALE RESEAU FROID- LAUREAT BPE (1ère session)

Dispositif : Stratégie Régionale Energie-Climat – Développement des EnR&R (n° 00001154)
Délibération Cadre : CP2020-056 du 31/01/2020
Imputation budgétaire : 907-75-204182-475001-1700
Action : 475001063- Energies renouvelables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Stratégie Régionale Energie-Climat – Développement des EnR&R	10 449 064,00 € HT	14,46 %	1 511 400,00 €
	Montant total de la subvention		1 511 400,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE COURBEVOIE
Adresse administrative : 2 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
92401 COURBEVOIE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Jacques KOSSOWSKI, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 avril 2020 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Conformément au fonctionnement inhérent à l'appel à projet chaleur renouvelable, copiloté avec la Direction Régionale de l'ADEME, et de la dynamique d'instruction des dossiers au sein de la région Île-de-France, il est reconnu la possibilité d'un démarrage anticipé des travaux.

Description :
Dans le cadre d'une délégation de service public (DSP), la ville de Courbevoie souhaite optimiser la couverture des besoins de son réseau de chaleur grâce à des sources renouvelables et de récupération.
Pour se faire, l'objectif est de récupérer la chaleur fatale issue de la production de froid du réseau de la Défense.

Une sous-station de redirection de la chaleur fatale depuis la centrale frigorifique du front de seine (10 MW), ainsi qu'un interfaçage hydraulique du dispositif de récupération, dispositif technique qui permet l'échange de chaleur entre la chaleur fatale et le réseau de froid, doivent être créés.

A terme, un tronçon de réseau de 1000 mètre-linéaires devra permettre le raccordement de la production verte au réseau existant et de verdir l'approvisionnement en chaleur des 9000 équivalent-logements,en reliant le réseau existant aux installations du réseau de froid de la Défense (objet d'une future demande de subvention). Les 95 000 MWh/ an livrés seront à 53% ENR.

Ce projet met en œuvre un appel de fonds des citoyens via le financement participatif , ou "crowdfunding" et a permis de lever 500 000 €. Cette innovation, du moins dans le secteur de la chaleur renouvelable, semble monter en puissance en Île-de-France.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Le calcul de la subvention s'inscrit dans le cadre du règlement d'intervention de l'appel à projet Chaleur Renouvelable, voté lors de la Commission Permanente du 31 janvier 2020 (délibération CP 2020-056).

Au titre du budget participatif écologique et solidaire régional : prime citoyenne de 10% du paiement de la subvention, soit 137 400€.

Soit une aide totale de 1 511 400€

Localisation géographique :
- COURBEVOIE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Energies renouvelables et de récupération

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
AMENAGEMENT CHAUFFERIE	865 000,00	8,28%
SYSTEME CAPTAGE COMPLET	557 000,00	5,33%
POMPES A CHALEUR ET SYSTEME	3 055 000,00	29,24%
TRANSPORT DE CHALEUR	1 540 000,00	14,74%
REGULATION ET RECUPERATION CHALEUR	1 703 000,00	16,30%
SOUS-STATIONS	1 447 000,00	13,85%
MOE AMO ET ETUDES	1 282 064,00	12,27%
Total	10 449 064,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
SUVENTION REGION	1 374 000,00	13,15%
SUBVENTON ADEME	1 374 000,00	13,15%
CROWDFUNDING	500 000,00	4,79%
AUTOFINANCEMENT DELEGATAIRE	7 063 664,00	67,60%
PRIME CITOYENNE ECOLOGIQUE REGIONALE	137 400,00	1,31%
Total	10 449 064,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.40405 (Environnement) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26 juin 2014 tel que modifié par règlement 2017/1084 de la Commission européenne du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017, relatif à : aides à l'investissement en faveur de la promotion de l'énergie produite à partir de sources renouvelables

Commission permanente du 15 octobre 2020 - CP2020-459

DOSSIER N° EX052016 - AAP EnR&R électriques - PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'HYDROGENE SUR 17 STATIONS - LAST MHYLE SAS - LAUREAT AU BPE (1ère session)

Dispositif : Stratégie Régionale Energie-Climat – Développement des EnR&R (n° 00001154)
Délibération Cadre : CP2020-056 du 31/01/2020
Imputation budgétaire : 907-75-20422-475001-1700
Action : 475001063- Energies renouvelables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Stratégie Régionale Energie-Climat – Développement des EnR&R	24 398 658,00 € HT	9,02 %	2 200 000,00 €
	Montant total de la subvention		2 200 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LAST MHYLE SAS
Adresse administrative : 140 AVENUE DES CHAMPS ELYSEES
75008 PARIS 8E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : Madame MAIDER FEUNTEUN - PEYROUX, Directrice générale

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2020 - 30 janvier 2023
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Le dossier a été déposé une première fois en 2019. Plusieurs échanges techniques ont été nécessaires afin de permettre une instruction dans le cadre de l'AAP Electricité renouvelable.

Description :
La société Last Mhyle investit dans 17 stations Hydrogène,réparties comme suit:
9 stations d'une capacité de production/distribution unitaire de 2 kg, ,4 stations d'une capacité de production/distribution unitaire de 40 kg,,1 station d'une capacité de production de 1000 kg située sur le port de Gennevilliers, 3 stations de distribution d'une capacité de distribution unitaire de 300 kg.

Les stations seront déployées sur les 15 communes suivantes :
Gennevilliers (92),Buc (78),Combs La Ville (77),Nanterre (92),Bondy (93),Rungis (94),Châtenay Malabry (92),Meaux (77),Mitry-Mory (77),Thiverval-Grignon (78),Bondoufle (91),La Courneuve (93),Noisy le Sec (93),Champigny sur Marne (94),La Garenne Colombes (92)

Les électrolyseurs de chacune des stations seront alimentés exclusivement en énergie renouvelable, produite par des centrales photovoltaïques et éoliennes d'Akuo Energy situées en Île-de-France.
Outre la production et la distribution d'hydrogène, la société Last Mhyle fera l'acquisition des véhicules pour le compte de ses partenaires. En terme de mobilités les stations permettent d'approvisionner 205 véhicules portés par ENGIE/Michelin/VSGP, 60 fourgons pour Engie/Michelin, 10 bus pour BE Green et 2

BOM pour l'EPT VSGP.
Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Application du RI validé en CP 2020-056, soit jusqu'à 30 % du montant éligible TTC ou HT en cas de récupération de la TVA, plafonnée à 2 000 000 € pour les installations de production et de distribution d'hydrogène d'origine renouvelable et de récupération, auquel s'ajoute le bonus de 10% de la prime citoyenne écologique régionale.
Au titre du budget participatif écologique et solidaire régional : prime citoyenne de 10% sur la subvention, soit 200.000 €.

Soit un soutien total de 2.200.000 euros.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Energies renouvelables et de récupération

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Production H2	7 353 970,00	30,14%
Distribution	12 170 479,00	49,88%
Génie civil	3 580 000,00	14,67%
Formation	1 294 209,00	5,30%
Total	24 398 658,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	4 154 000,00	17,03%
Emprunts	7 876 658,00	32,28%
ADEME	7 760 000,00	31,81%
Aide européenne	2 408 000,00	9,87%
Subvention Région Île-de-France	2 000 000,00	8,20%
Prime citoyenne écologique régionale	200 000,00	0,82%
Total	24 398 658,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.40405 (Environnement) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26 juin 2014 tel que modifié par règlement 2017/1084 de la Commission européenne du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017, relatif à : aides à l'investissement en faveur de la promotion de l'énergie produite à partir de sources renouvelables

Commission permanente du 15 octobre 2020 - CP2020-459

DOSSIER N° EX052111 - AAP EnR&R électriques PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'HYDROGENE SUR 4 STATIONS - HYSETCO SAS - LAUREAT AU BPE (1ère session)

Dispositif : Stratégie Régionale Energie-Climat – Développement des EnR&R (n° 00001154)
Délibération Cadre : CP2020-056 du 31/01/2020
Imputation budgétaire : 907-75-20422-475001-1700
Action : 475001063- Energies renouvelables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Stratégie Régionale Energie-Climat – Développement des EnR&R	23 899 000,00 € HT	9,21 %	2 200 000,00 €
	Montant total de la subvention		2 200 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : HYSETCO
Adresse administrative : 84 AVENUE DE LA REPUBLIQUE
75011 PARIS 11E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Société par Actions Simplifiées
Représentant : Monsieur MATHIEU GARDIES, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 31 janvier 2020 - 31 décembre 2024
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Le dossier a été déposé une première fois en 2019. Plusieurs échanges techniques ont été nécessaires afin de permettre une instruction dans le cadre de l'AAP Electricité renouvelable.

Description :
Le projet, porté par HYSETCO, concerne le déploiement de 4 stations Hydrogène qui alimenteront 600 taxis et 3 bus. Localisation des stations à précisier.Les caractéristiques sont en cours de finalisation à travers un contrat d'achat collectif renouvelable

- une station de production de 3 MW et de distribution de 900 k/j,
- une station de production de 2.5 MW et de distribution de 600 kg/j,
- une station de distribution de 600 kg/j,
- une station de distribution de 300 kg/j,

le tout pour alimenter 600 taxis et 3 bus. Les taxis sont propriétés de Toyota qui les loue à la société Hypsetco.

L'électricité alimentant les électrolyseurs sera garantie d'origine renouvelable
Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de

cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Application du RI validé en CP 2020-056, soit jusqu'à 30 % du montant éligible TTC ou HT en cas de récupération de la TVA, plafonnée à 2 000 000 € pour les installations de production et de distribution d'hydrogène d'origine renouvelable et de récupération auquel s'ajoute le bonus de 10% de la prime citoyenne écologique régionale.
Au titre du budget participatif écologique et solidaire régional : prime citoyenne de 10% sur la subvention, soit 200.000 €.

Soit, au total, 2.200.000 euros.

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Energies renouvelables et de récupération

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Station 1 production/distribution	9 520 000,00	39,83%
Station 2 production/distribution	8 500 000,00	35,57%
Station 3 distribution	2 379 000,00	9,95%
Station 4 distribution	3 500 000,00	14,64%
Total	23 899 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	7 343 890,00	30,73%
Emprunts	7 343 890,00	30,73%
ADEME	5 411 220,00	22,64%
Aides UE	1 600 000,00	6,69%
Subvention Région Île-de-France	2 000 000,00	8,37%
Prime citoyenne écologique régionale	200 000,00	0,84%
Total	23 899 000,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.40405 (Environnement) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26 juin 2014 tel que modifié par règlement 2017/1084 de la Commission européenne du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017, relatif à : aides à l'investissement en faveur de la promotion de l'énergie produite à partir de sources renouvelables

Commission permanente du 15 octobre 2020 - CP2020-459

DOSSIER N° EX052120 - AMI Innovation et structuration de la filière Hydrogène -PROJET FENHYX - GRTGAZ - 94 - LAUREAT DU BPE (1ère session)

Dispositif : Stratégie Régionale Energie-Climat – Développement des EnR&R (n° 00001154)
Délibération Cadre : CP2020-056 du 31/01/2020
Imputation budgétaire : 907-75-20422-475001-1700
Action : 475001063- Energies renouvelables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Stratégie Régionale Energie-Climat – Développement des EnR&R	3 220 000,00 € HT	13,66 %	440 000,00 €
	Montant total de la subvention		440 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : GRTGAZ
Adresse administrative : 6 RUE RAOUL NORDLING
92270 BOIS COLOMBES
Statut Juridique : Société Anonyme
Représentant : Madame SANDRINE MEUNIER, Directrice

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juillet 2020 - 31 décembre 2021
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Le porteur de projet doit passer commande de matériels très spécifiques dont les délais de fabrication sont longs.

Description :
Le projet FenHyx (Future Energy Networks for HYdrogen and mix) est un outil au service de la recherche et développement sur l'hydrogène en Europe. Le premier cluster, objet de la présente fiche est une plateforme d'essais de recherche sur le transport d'hydrogène par canalisations.

Les principaux enjeux techniques identifiés afin d'autoriser l'injection d'hydrogène en mélange ou le transport d'hydrogène pur par le réseau haute pression, sont l'intégrité métallique des canalisations, la corrosion liée à la fragilisation par l'hydrogène ainsi que l'étanchéité et le fonctionnement des matériels de réseau et des compteurs.

Le réseau de transport de gaz est interconnecté en Europe, GRTgaz travaille avec ses homologues transporteurs européens dans le domaine de l'hydrogène. Le projet FenHYx est mené par le centre de recherche et d'innovation RICE, référence en Europe dans les domaines de sécurité industrielle, intégrité des réseaux et matériels, qualité gaz et comptage. GRTgaz a pour but de créer un pôle d'innovation avec des partenaires locaux. Il s'agit également de contractualiser avec des opérateurs européens afin de réaliser divers tests et essais.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Application du RI validé en CP 2020-056, soit jusqu'à 30 % du montant éligible TTC ou HT en cas de récupération de la TVA, plafonnée à 400 000 € pour les investissements structurant la filière hydrogène, auquel s'ajoute le bonus de 10% de la prime citoyenne écologique régionale.
Au titre du budget participatif écologique et solidaire régional : prime citoyenne de 10% du montant de la subvention, soit 40.000 €.
soit un total de 440.000 euros

Localisation géographique :
- ALFORTVILLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Energies renouvelables et de récupération

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Equipements de distribution de l'Hydrogène	1 250 000,00	38,82%
Travaux de génie civil	532 000,00	16,52%
Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)	820 000,00	25,47%
Equipements de contrôle et de régulation	618 000,00	19,19%
Total	3 220 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Fonds propres	2 780 000,00	86,34%
Subvention Région Île-de-France	400 000,00	12,42%
Prime citoyenne écologique régionale	40 000,00	1,24%
Total	3 220 000,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.40391(RDI) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26 juin 2014 tel que modifié par règlement 2017/1084 de la Commission européenne du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017, relatif à : aides aux projets de recherche et de développement - Développement expérimental

DOSSIER N° EX052190 - AAP ENR&R électriques - LA SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX - installation photovoltaïque sur le refuge fourrière de Genenvilliers - LAUREAT DU BPE (1ère session)

Dispositif : Stratégie Régionale Energie-Climat – Développement des EnR&R (n° 00001154)
Délibération Cadre : CP2020-056 du 31/01/2020
Imputation budgétaire : 907-75-20422-475001-1700
Action : 475001063- Energies renouvelables

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Stratégie Régionale Energie-Climat – Développement des EnR&R	123 990,00 € HT	55,00 %	68 194,00 €
	Montant total de la subvention		68 194,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	SPA SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX
Adresse administrative	:	39 BOULEVARD BERTHIER 75017 PARIS 17E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique	:	Association
Représentant	:	Monsieur GUILLAUME SANCHEZ, Directeur général

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Installation d'une centrale photovoltaïque sur la toiture du refuge fourrière de Gennevilliers.

Dates prévisionnelles : 15 octobre 2020 - 31 mars 2023
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Les panneaux solaires photovoltaïques ont pour objectif de limiter l'impact environnemental associé aux consommations électriques du futur refuge fourrière de Gennevilliers. Ces panneaux sont installés sur les toitures des bâtiments qui totalisent 2600m².
La consommation moyenne quotidienne du refuge actuel, qui doit être reconstruit, est comprise entre 200 et 800 kWh/jour soit 200MWh par an.
Selon une étude réalisée dans le cadre de la stratégie développement durable pour le nouveau refuge fourrière, le dimensionnement optimisé pour le refuge est une puissance installée de: 100 kWc avec une production électrique de 87MWh qui seront autoconsommés avec revente du surplus. Le temps de retour sur investissement sera de 12 ans.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2

mois.

Détail du calcul de la subvention :
Le coût total de l'opération se monte à 123 990€ HT de dépenses éligibles. Compte tenu du modèle économique et du règlement d'intervention de l'appel à projet le taux d'intervention retenu est de 50% soit un montant de subvention de 61 995€.

Au titre du budget participatif écologique et solidaire régional : prime citoyenne de 10% sur la subvention, soit 6 199€.

Le montant total de subvention est de 68 994€ soit un taux d'intervention de 55%.

Localisation géographique :
- GENNEVILLIERS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE/Energies renouvelables et de récupération

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2020

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Maîtrise d'oeuvre	10 000,00	8,07%
Installation de la centrale photovoltaïque	98 990,00	79,84%
Génie civil de raccordement au réseau	15 000,00	12,10%
Total	123 990,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région Île-de-France	61 995,00	50,00%
Fonds propres	55 796,00	45,00%
Bonus prime citoyenne écologique	6 199,00	5,00%
Total	123 990,00	100,00%

La Région informe le bénéficiaire que cette aide est allouée sur la base du ou des régime(s) d'aides :
SA.40405 (Environnement) adopté sur la base du RGEC 651/2014 publié au JOUE du 26 juin 2014 tel que modifié par règlement 2017/1084 de la Commission européenne du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017, relatif à : aides à l'investissement en faveur de la promotion de l'énergie produite à partir de sources renouvelables